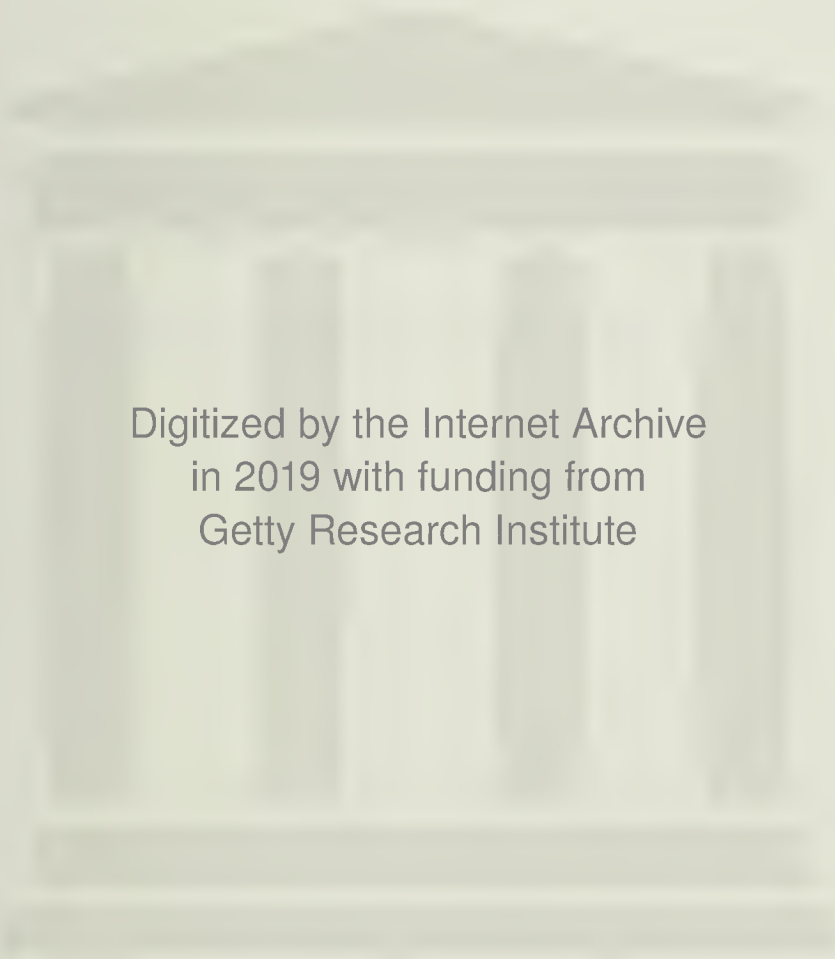

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoiresdelasoci3341soci

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

III.

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE

BAR-LE-DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME III.

BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1894.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

THE GETTY CENTER
LIBRARY

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1893.

Séance du 4 Janvier.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Ch. Collin, Dannreuther, Demoget, Fistié, Konarski et l'abbé Plauche.

Se font excuser : MM. Forget, Jacob et Lallemand.

M. Konarski, appelé à remplir les fonctions de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. M. Bonnabelle, appelle l'attention de la Société sur ce fait que, parfois, les procès-verbaux, bien qu'ils aient été lus et régulièrement adoptés, sont ensuite insérés sur les avis de convocation avec des modifications notables, quand des parties entières n'en sont pas purement et simplement supprimées. C'est ainsi notamment, que, sur le bulletin de convocation à la séance de décembre 1892, le procès-verbal de la séance du mois d'octobre précédent se borne à mentionner la lecture faite par M. Bonnabelle de la notice biographique par lui consacrée à M. Florentin sans garder la moindre trace d'une analyse de ce travail donnée dans le procès-verbal tel qu'il a été lu et adopté. — La Société, reconnaissant le bien-fondé de la réclamation de M. Bonnabelle, décide que, lors de l'impression du plus prochain volume des *Mémoires*, le passage du procès-verbal de la séance d'octobre 1892 relatif à la biographie de M. Florentin, sera rétabli dans son texte complet à la place qu'il doit occuper dans ce volume, et charge son président de

veiller avec soin à l'avenir à ce que, à moins de décision contraire et expresse dictée par de sérieuses considérations, le procès-verbal de chaque séance soit reproduit dans son intégralité, tel qu'il aura été lu et approuvé, sur le bulletin de convocation à la séance suivante.

Sous le bénéfice de ces observations, le procès-verbal de la séance de décembre 1892 est adopté.

M. DEMOGET, président sortant, procède à l'installation du Bureau élu pour 1893 et remercie ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait en le plaçant, pour l'année 1892, à la tête de la Société. M. DANNREUTHER, nouveau président, prend ensuite la place de M. DEMOGET et adresse aux membres présents à la séance les mêmes remercîments.

Correspondance :

M. PELTIER, professeur au Lycée, prie la Société d'agréer sa démission, ses occupations professionnelles ne lui permettant point une collaboration suffisamment assidue. M. BALA, ancien maire de Bar-le-Duc, est, pour la même raison, dans la nécessité de donner sa démission de membre titulaire. Il prie toutefois la Société de vouloir bien lui conserver le titre de membre correspondant, ce qui est voté séance tenante à l'unanimité.

Publications et ouvrages reçus :

Les communes luxembourgeoises, par Émile FAUDET : publication de l'Institut archéologique de Luxembourg. Arlon, 1892, 1 vol. in-4°, avec pl.

Revue des travaux scientifiques : publication du ministère de l'Instruction publique, t. XI, n° 12, et t. XII n^{os} 4, 5 et 6.

Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, pour 1889-1890, 1 vol. in-8°. — *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, pour 1890, 1 vol. in-8°. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, pour 1892, 2^{e} fasc. in-8°. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, pour 1892, t. XXXI, 1er semestre, in-8°. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, pour 1892, 3^{e} trimestre, in-8°. — *Bulletin de la Société d'agriculture du Var*, octobre et novembre 1892, in-8°.

Rassegna delle scienze geologiche in Italia, 1892, 1er semestre. Rome, in-8°.

L'ordre du jour appelle les communications de MM. KONARSKI et Léon MAXE-WERLY.

M. KONARSKI, rappelant le travail qu'il a publié dans nos *Mémoires* de 1883 sous le titre de *Conjectures sur l'origine champenoise*

de Florentin Thierriat, avocat au bailliage de Vosge, annonce qu'il vient de recevoir du département de l'Yonne une série de pièces justifiant point par point toutes les suppositions par lui émises dans la thèse qu'il soutenait il y a dix ans. Ces documents établissent, en effet, de la façon la plus incontestable, que Florentin Thierriat, présenté par tous les biographes qui se sont occupé de sa carrière de juriste et de pamphlétaire, comme né à Mirecourt d'une famille essentiellement lorraine, est né à Saint-Florentin, petite ville de l'Yonne qui faisait autrefois partie de la province de Champagne, qu'il y a passé la plus grande partie de sa vie, et qu'il ne s'est établi en Lorraine qu'en 1598, à titre d'émigré et, selon toute apparence, à la suite d'inimitiés que lui aurait attirées dans son pays d'origine un libelle écrit, au cours des guerres de la Ligue, contre le duc de Mayenne. Ces nouveaux renseignements, en présence desquels s'effondre d'une façon définitive la légende accréditée depuis trois siècles que Thierriat serait l'auteur des *Mémoires* sur l'histoire de Lorraine qui lui ont été attribués, feront, d'ailleurs, le sujet d'une nouvelle étude qui paraîtra dans notre prochain volume.

M. Konarski donne ensuite lecture de la première partie d'une notice consacrée par M. Léon Maxe-Werly à *Jehan Crocq, sculpteur barrisien.* Au début de cette préface, M. Maxe, critiquant la facilité avec laquelle, dans notre province, on attribue d'ordinaire et sans examen préalable à Ligier Richier tous les morceaux de sculpture, quels qu'ils soient, rencontrés dans le pays barrois et plus ou moins susceptibles d'être rattachés à la période de la Renaissance, rappelle qu'avant l'illustre sculpteur sanmihiélois un certain nombre d'artistes, de second rang sans doute mais non toujours sans mérite, ont bénéficié de la protection des Ducs de Bar, ont travaillé pour eux, ont peuplé la région d'œuvres malheureusement toutes anéanties aujourd'hui et sont tombés dans le plus profond oubli, écrasés sous la mémoire de leur glorieux successeur : Jehan Crocq fut de ceux-là, et bien d'autres encore. Aussi, avant d'aborder la carrière du sculpteur auquel il va consacrer la plus grande partie de sa notice, M. Maxe-Werly, recourant tant aux publications antérieures à celle qu'il prépare qu'aux documents inédits fournis par les archives de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle, énumère, en groupant autour de chacun d'eux tous les renseignements qu'il a pu se procurer, les nombreux artistes ou « artisans » peintres, verriers, sculpteurs ou « imaigiers » (comme on disait alors), « maîtres-maçons » (ce que nous appelons aujourd'hui des ingénieurs), musiciens ou « ménestrels », tapissiers, enlumineurs sur vélin, calligraphes, relieurs même, les uns de Bar

les autres de Saint-Mihiel, de Verdun, de nos environs enfin, continuellement employés dans les châteaux de Bar, de Louppy, de Kœurs, de Bouconville, etc., sur l'ordre et aux frais de la comtesse Yolande, du cardinal Louis de Bar ou bien du duc René.

La suite de cette lecture est remise à la séance de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 1er Février.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, Albert JACQUOT, KONARSKI et l'abbé PLAUCHE.

MM. JACOB et LALLEMAND se font excuser.

M. KONARSKI, appelé à remplir les fonctions de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 janvier, qui est adopté.

Correspondance :

L'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens fait parvenir le programme du concours qu'elle ouvre pour l'année 1893. D'une part, un prix de 200 fr. est proposé pour une *Histoire de l'administration de Jacques-Bernard Chauvelin, intendant de la Généralité d'Amiens de 1731 à 1751.* D'autre part, une médaille de vermeil sera accordée pour une pièce de poésie, ne dépassant pas 200 vers, et dont le sujet est laissé au choix des concurrents. Les travaux devront parvenir au Secrétaire perpétuel de l'Académie, 58, rue Lemattre, à Amiens, avant le 15 octobre 1893.

Lettre de M. le Directeur de la *Revue bleue* (Revue politique et littéraire), proposant à la Société un compte-rendu bibliographique des travaux de ses membres en échange de l'envoi du volume annuel des *Mémoires.* — La Société adhère à cette proposition.

Publications et ouvrages reçus :

La signature de Ligier Richier au Musée de Bar-le-Duc, par L. MAXE-WERLY (extr. du *Journ. de la Soc. d'Archéol. lorr.*, novembre 1892; 8 pages in-8° et figure).

Note sur des inscriptions du Moyen-Age récemment découvertes à Bar-le-Duc, par le même (extr. du *Bull. du Comité des Trav. histor.*, 8 pages in-8°, 2 photograv.).

Notes sur F.-Ch. Robert (né à Bar-le-Duc, le 20 novembre 1812,

décédé à Paris, le 15 décembre 1887), par Emile Huber (extr. des *Mém. de l'Acad. de Metz*, 11 pages in-8°).

Notes sur Mont-devant-Sassey, par C. Bonnabelle ; 47 pages in-8°, Montmédy, impr. Pierrot, 1893.

M. F.-J.-E. Florentin, notice nécrologique, par C. Bonnabelle (extr. des *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc;* 8 pages in-8°).

L'Idée de Dieu dans les écrits philosophiques de Voltaire et de Renan, par l'abbé Hébert (extr. des *Annales de philosoph. chrét.*, Paris, 1891, 42 pages in-8°).

Marguerite de Neuchâtel, abbesse de Beaume-les-Dames et de Remiremont, par A. Benoît (extr. du *Bull. de la Soc. philom. vosgienne*, 1892, 21 pages in-8° avec figures).

Deux études de droit lorrain, par Ch. Guyot (extr. du *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1892, 20 pages in-8°).

Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis cent ans, premier supplément, par L. Muel, 20 pages in-8°).

Le siège de Stenay en 1654, par A. Gilbert (extr. des *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 154 pages in-8°, 2 photogravures et un plan).

Hommage des auteurs.

Académie des Sciences, Lettres et Arts de Montpellier, section des Lettres, t. IX, fasc. 3 et 4, année 1892.

Le *Journal de Montmédy*, janvier 1893.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1892, fasc. 2 et 3. — *Bulletin de l'Académie du Var*, 1892, t. XVI, fasc. 2. — *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France*, Nantes, 1892, t. II, fasc. 4. — *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, Nancy, 4e trim. 1892. — *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1892, fasc. 2. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1893, fasc. 1.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou, 1892, fasc. 2.

Présentations :

Sont présentés aux suffrages de la Société : 1° en qualité de membres titulaires : M. Ch. Busselot, maire de la ville de Bar-le-Duc, chevalier de la Légion d'honneur (par MM. Konarski et Bonnabelle); M. Zurcher, conseiller de préfecture de la Meuse (par MM. Dannreuther et Konarski); et M. Barrois, inspecteur de l'enseignement primaire à Bar (par MM. Berteaux et Dannreu-

THER), 2° en qualité de membre correspondant : M. CHANTRIOT, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Bar (par MM. LALLEMAND et FISTIÉ).

Communications et lectures :

M. DANNREUTHER donne communication d'une étude de M. Léon GERMAIN sur *Deux cloches du collège Gilles-de-Trèves, à Bar-le-Duc;* le texte des inscriptions et les ornements dont ces cloches sont revêtues ont été moulés par M. L. MAXE-WERLY et photographiés par M. L. DUVAL, de Bar. La plus ancienne de ces deux cloches porte la date de 1628, époque où le collège était dirigé par les Jésuites. Outre une invocation à saint Ignace, elle présente une petite croix et un bas-relief figurant la Vierge en buste, avec l'Enfant-Jésus dans ses bras. Le genre est tout à fait italien et semble se rattacher à l'école de Donatello. Mais le médaillon le plus curieux, c'est la marque du fondeur, où l'on voit un cadran d'horloge, une cloche, une équerre, un compas et l'inscription : « I. Sansonnet, de S. Miel » (Saint-Mihiel). — La seconde cloche, fondue en 1776, par « Alliot fils, de Ligny, » porte les noms des quatre surintendants du collège, choisis conformément au titre de fondation. On y remarque, en outre, un crucifix avec Marie-Madeleine agenouillée et embrassant le pied de la croix ; un autre crucifix, accosté de la Vierge et de saint Jean; enfin une Vierge debout, portant l'Enfant-Jésus. M. GERMAIN étudie en détail tous ces sujets décoratifs et donne des renseignements sur les personnages nommés dans les inscriptions.

M. DANNREUTHER donne ensuite lecture d'une note de M. FOURIER DE BACOURT sur *le cardinal Bichi,* siennois, qui fut abbé de Saint-Mihiel, et dont le nom est demeuré jusqu'à nos jours comme un épouvantail pour les enfants dans les traditions populaires de notre pays. La carrière politique, très accidentée, de ce prélat, la part qu'il prit, aux côtés de Louis XIII, au siège de Saint-Mihiel, et la réputation de rapacité qui le suivit dans son évêché de Carpentras, expliquent dans une certaine mesure que sa mémoire ne soit pas restée en bénédiction parmi les habitants de sa ville abbatiale.

En raison de l'heure avancée, la lecture de la seconde partie de l'étude de M. MAXE-WERLY, sur *Jehan Crocq* et celle du travail de M. MARICHAL sur *René II et le douaire de Jeanne de Laval* sont remises à la prochaine séance.

WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 1er Mars.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, DUVAL, FISTIÉ, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE.

M. KONARSKI se fait excuser par lettre.

M. Charles DEMOGET, appelé à remplir les fonctions de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, demandant l'envoi d'un exemplaire des Mémoires de la Société portant le millésime de 1891, pour l'Exposition de Chicago. (Le volume a été envoyé.)

Circulaire de la Société académique de l'Aube, accompagnée du programme des prix à décerner en 1893 par ladite Société.

Lettre de M. L. MAXE-WERLY demandant des renseignements et des communications de pièces, en vue d'un travail qu'il se propose de rédiger et d'une collection qu'il destine au Musée de Bar-le-Duc : — 1° sur les *Assignats* émis en 1791 et 1792, ainsi que sur les *Bons* créés en 1848 et 1870 par les municipalités du département de la Meuse; — 2° sur les *Ex-libris* du Barrois; — 3° sur les *Timbres fiscaux* de la même province, créés au XVIIe siècle.

Lettre de M. FORGET donnant sa démission des fonctions de secrétaire-adjoint.

Lettre de MM. JACOB et FORGET présentant, en qualité de membre titulaire, M. le docteur GALLOPAIN, directeur de l'asile départemental de Fains.

Ouvrages reçus :

Du Ministère de l'Instruction publique :

Annales du Musée Guimet, tome XXII (le *Zend-Avesta*, 2e vol.), et tome XXIII (le *Yi-King,* 2e partie). 2 vol. in-4°, 1892-1893.

J. Menant : les *Yézidiz*, 1 vol. in-12, 1892.

Revue de l'Histoire des Religions, tome XXVI, 2e et 3e fascicules.

Bibliographie des travaux historiques et archéolog., publiés par les Sociétés savantes de France, dressée par R. de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis, tome II, 3e livr., Impr. Nationale, 1892 (*Nord — Pyrénées-Or.*).

Des Sociétés correspondantes :

Société des Amateurs naturalistes du nord de la Meuse, Mémoires, tome IV, Montmédy, 1892.

Bulletin de l'Institut égyptien, 3e série, n° 3, Le Caire, 1892.

Bulletin de la Société archéol. de Sens, t. XV, Sens, 1892.

Mélusine, recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages, tome VI, n° 7.

Mémoires de la Soc. d'Archéol. lorr., tome XLII, 1892.

Comité archéol. de Senlis. Comptes-rendus et Mémoires, 3e série, tome VI (année 1891). Senlis, 1892.

Hommage des auteurs :

L. Germain, *La cloche de Sarbazan* (Landes), 1573, 15 pages in-8°. Nancy, 1892.

L. Germain, *Le Musée de Longwy et ses taques de foyer,* 19 pages in-8°. Montmédy, 1893 (extr. du Journ. de Montmédy).

L. Germain et C. Millot, *Table d'horloges solaires gravée par J. Appier Hanzelet*, 40 pages in-8° avec planche. Nancy, 1893 (extr. des Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.).

H. Dannreuther, *Le Christ mourant* de L. Richier, 4 pages in-8° avec planche. Nancy, 1893 (extr. de la Lorraine Artiste).

Lectures :

M. Dannreuther donne lecture du Mémoire de M. Maréchal, archiviste aux Archives Nationales, membre correspondant, sur le *douaire de la reine Jeanne de Laval,* veuve de René d'Anjou, concédé par lettres de René II en date du 1er novembre 1484. Ce douaire, pour le duché de Bar, se composait des revenus des prévôtés d'Étain, Bouconville et Morley, ainsi que d'une rente annuelle de 1,000 livres sur le domaine.

M. Demoget lit la deuxième partie de la Notice consacrée par M. L. Maxe-Werly au *sculpteur Jehan Crocq.* Avec beaucoup de vraisemblance, l'auteur cherche dans les Flandres, où il y a, au xve siècle, de nombreux artistes verriers, borduriers, etc., portant le nom de Crock, Crocques, Kroc, le lieu d'origine de ce sculpteur. La première mention de sa présence à Bar est de 1487. Dès lors il se fixe dans cette ville et jouit de la faveur de René II. Ses fils ou neveux, Martin et Claude Crocq, continuent à porter dignement le nom illustré par Jehan. L'œuvre capitale de celui-ci est le mausolée de Charles le Téméraire, exécuté en 1499 pour l'église Saint-Georges de Nancy, M. Maxe-Werly s'attache à la description de ce monu-

ment dont il ne reste malheureusement plus que des reproductions très imparfaites.

M. L. Duval présente des épreuves photographiques très réussies, vues d'ensemble et de détail des églises d'*Avioth*, *Mont-devant-Sassey* et *Orval*, et veut bien promettre, à la demande générale qui lui en est faite, de renouveler bientôt ce genre de communications aussi nouveau qu'intéressant pour la Société.

La discussion d'une proposition tendant à modifier les alinéas 4 et 5 des Statuts de la Société de manière à abréger les formalités et les délais qu'ils fixent pour la présentation et l'admission de nouveaux membres est ajournée.

Sur la proposition de M. l'abbé Plauche, la Société décide qu'une plaque commémorative en l'honneur de Dom Remi Ceillier sera offerte à l'église Notre-Dame, où il fut baptisé le 14 mai 1688, pour être apposée à l'intérieur de cet édifice, à moins que la Commission instituée à cet effet ne découvre l'emplacement exact de la maison où naquit le célèbre érudit barrisien.

Après lecture des rapports de MM. Collin, Konarski, Berteaux et Plauche, il est procédé à l'élection de MM. Busselot, maire de la ville de Bar-le-Duc; Zurcher, conseiller de préfecture, et Barrois, inspecteur primaire à Bar, en qualité de *membres titulaires;* — Chantriot, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Bar-le-Duc, en qualité de *membre correspondant.*

Pour le Secrétaire, C. Demoget.

Séance du 5 Avril.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Ch. Busselot, Dannreuther, Fistié, Forget, Konarski et Lallemand.

Se font excuser, MM. Demoget, Zurcher et Jacob.

M. Konarski, appelé à remplir les fonctions de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 1er mars, qui est adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Charles Busselot, maire de Bar-le-Duc, élu membre titulaire dans la précédente séance. — M. Busselot remercie en assurant à la Société qu'elle pourra, en toutes circonstances, compter sur sa bonne volonté et sur son appui.

Correspondance :

M. le Président donne lecture d'une circulaire sollicitant une souscription pour la célébration du Centenaire de la mort du député girondin J.-B. Salle, représentant de la Meurthe à la Convention, décapité le 19 juin 1794. La Société regrette de ne pouvoir accéder à cette demande en raison de la disposition inscrite à l'art. 16, alin. 2 de ses Statuts.

MM. Berteaux et Jacob présentent, en qualité de membre correspondant, M. A. Prudhomme, professeur départemental d'agriculture, demeurant à Commercy. — MM. Dannreuther et Jacob présentent, en qualité de membre titulaire, M. Henri Doliveux, inspecteur d'académie, à Bar-le-Duc.

Publications et ouvrages reçus :

1° Hommages d'auteurs :

Flore de la Meuse, par C. Breton (suite), 2 ff. in-8°. — *Cademborn et Rouling : exploration de neuf tumulus*, par M. E. Huber, 3 fasc. in-8°, pl. Metz, 1892. — *Mélusine, recueil de littérature populaire*, par H. Gaidoz, t. VI, 1892-1893. — *Les anciennes inscriptions des abbayes de l'ordre des Prémontrés situées dans le département des Vosges*, par A. Benoît. Saint-Dié, 1893, broch. in-8°.

2° Envois des Sociétés correspondantes :

Travaux de l'Acad. nation. de Reims, 90e vol. in-8°, 1892. — *Mém. de l'Acad. de Dijon*, 4e sér., III, 1892. — *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1892. — *Mém. de la Soc. acad. d'archéol. de l'Oise*, t. XI, 1er fasc., 1892. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 4e trim., 1892. — *Bull. de la Soc. des Études du Lot*, t. XVII, 1892. — *Soc. des Antiq. de la Picardie, docum. inédits*, t. XIII : *le Clergé et l'Église d'Amiens en 1789*, 1 v. in-4°, 1892. — *Bull. de la Soc. d'agricult. du Var*, t. XI, 1892-93. — *Mém. de la Soc. impér. d'archéol. de Saint-Pétersbourg*, t. V, 1892, pl. — *Journal de Montmédy*, mars 1892. — Minist. de l'Instr. publ. : *Revue des Trav. scientif.*, t. XII, fasc. 7 à 9.

Communications et lectures :

M. Fistié donne lecture de quelques fragments tirés de son Journal : *La trame de la vie; Richesse de chaque jour; l'Anémone; le Mercredi des Cendres; le grand mot de la Vie; je suis, j'étais...*; autant de pages pleines d'élévation et de philosophie consolante que la Société souhaite de voir paraître dans l'un des plus prochains volumes de ses *Mémoires*.

Après avoir remercié M. Fistié de cette communication, M. le

Président rappelle que M. Forget a, dans une précédente séance, prié la Société d'agréer sa démission de secrétaire-adjoint. M. Forget persistant dans sa résolution malgré les démarches qui ont été tentées auprès de lui, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

M. Konarski se déclare prêt à donner sa démission de vice-président et à accepter les fonctions de secrétaire-adjoint.

Scrutin pour l'élection d'un secrétaire-adjoint : M. Konarski est élu.

Scrutin pour l'élection d'un vice-président, aux lieu et place de M. Konarski : M. Charles Busselot est élu vice-président de la Société.

M. le Président rappelle qu'il y a également lieu de remplacer à la Commission de publication M. Peltier, démissionnaire. M. Forget est élu membre de la Commission de publication.

Il est enfin procédé au tirage au sort des Commissions chargées d'examiner les candidatures présentées au cours de la séance, de MM. Doliveux et Prudhomme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 3 Mai.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Bonnabelle, Ch. Collin, Dannreuther, Fistié, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche et Zurcher.

Assiste à la séance : M. Chantriot, membre correspondant.

Se font excuser : MM. Busselot, Forget et Jacob.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Barrois, Chantriot et Zurcher, élus dans la précédente séance. M. Chantriot remercie la Société : il estime qu'en acceptant de figurer au nombre de ses membres, il s'est engagé à fournir à l'œuvre commune sa part de collaboration. C'est ce qu'il s'efforcera de faire dans les moments de loisir que lui laisseront ses devoirs professionnels, et il espère tenir très prochainement cette promesse en rendant compte à ses confrères de l'ouvrage tout récemment publié sur le *Plateau lorrain* par M. Auerbach, professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des lettres de Nancy.

Après avoir donné lecture d'une lettre de M. le Dr Gallopain,

remerciant la Société de son admission, M. le Président rappelle en quelques mots le souvenir de M. Paget, ancien chef de division à la Préfecture, membre titulaire, décédé le 30 avril, et qu'une amitié devenue en quelque sorte proverbiale a fait pendant de bien longues années le collaborateur anonyme et modeste, mais singulièrement dévoué, de M. Bonnabelle, pour la publication de l'*Annuaire de la Meuse.*

Présentations :

Sont présentés au titre de membres correspondants : M. Bailly, chef du service de la comptabilité à la Cie départementale des chemins de fer de la Meuse (par MM. Merceron et Bonnabelle), — et M. Raulin, professeur honoraire de l'Université, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, membre de la Commission météorologique de la Meuse, demeurant à Montfaucon (présenté par MM. Sailliet et Bonnabelle).

Publications et ouvrages reçus :

Don par M. Freund-Deschamps, maire de Lisle-en-Rigault, membre titulaire : 1° d'un manuscrit original du XVIIe siècle constituant la copie, augmentée de nombreuses additions, du manuscrit de 1594, œuvre de Thierry Alix, président de la Chambre des comptes de Lorraine, et connu sous le titre de Pouillé ou Description sommaire des singularités du duché de Lorraine; — 2° d'une plaquette de 4 pages in-4° : *Epitaphe de Françoys de Lorraine, grand prieur de France...*, Paris, de l'imprimerie de Thomas Richard, 1563; — 3° d'un atlas de 52 planches, petit in-4° obl. : *Plans et profils des principales villes de la province de Champagne...*, par l'ingénieur de Beaulieu.

Don par M. Marchal, de Bourmont, membre correspondant, d'un *fac-simile* de la dernière délibération municipale de la ville de Lamothe, 1645, 1 pl. in-fol., photogravure.

Don par M. le général Vanson, membre correspondant, des fasc. nos 1 et 2 du *Carnet de la Sabretache*, organe de l'association « la Sabretache, » constituée dans le but de réunir, avec l'espoir d'en former un jour un musée de l'Armée, les documents se rattachant à l'histoire de l'armée française, de ses corps, de ses armes, de ses uniformes, de son équipement, etc...

Don par M. le comte Pajol de l'ouvrage intitulé *Pajol, général en chef*, par le général comte Pajol, son fils; 3 vol. in-8°, pap. de Hollande, demi-rel. mar., Didot, 1874; — 2° de l'ouvrage intitulé *Les guerres sous Louis XV*, du même auteur, 7 vol. in-8°, avec atlas de

cartes et 3 *fac-simile* d'aquarelles de Detaille, Didot, 1881-1891.

Don par M. l'abbé Renard, aumônier des dames Dominicaines de Bar, d'un exemplaire de sa *Notice sur Ancerville*, tirée à très petit nombre, Bar-le-Duc, 1893, 1 vol. in-8°, orné de photograv. d'après les clichés de M. Duval.

Don par M. l'abbé Plauche de la photographie d'un ancien vitrail de l'église de Nubécourt, restauré en 1892 par MM. Etienne et Mouilleron.

La Société charge son président de remercier en son nom MM. le comte Pajol, le général Vanson, l'abbé Renard, Freund et Marchal. Elle remercie tout particulièrement M. l'abbé Plauche, dont les démarches — il est d'ailleurs coutumier du fait — ont provoqué les envois de M. Freund, de M. Pajol et du général Vanson. Elle exprime enfin le vœu que ce dernier veuille bien continuer l'envoi à sa bibliothèque de l'intéressant *Carnet de la Sabretache*, dont il dirige la publication.

Hommages d'auteurs, membres de la Société : *Notice sur l'épitaphe de Phelippin de Fains*, par L. Maxe-Werly (extr. du *Bull. archéolog.*, 1892). — Du même : *Etude sur un graffite chrétien du IVe siècle* (extr. des *Mém.* de la Soc. des L. de Bar-le-Duc). — *Platon et Darwin*, par l'abbé M. Hébert, B.-le-D., in-8°, 189 p. — *Saint Louvent ou Lupien*, par H. Labourasse, Verdun, in-8°, 1892, 1 photog. — *Un nouveau portrait de D. R. Ceillier*, par le baron F. Seillière, in-8°, 2 photogr. (extr. du *Bull. de la Soc. philom. vosg.*). — Le *Journal de Montmédy*, avril 1893. — *Mélusine*, rec. de poésies popul., par M. Gaidoz, t. VI, n° 8. — *Documents historiques sur la châtellenie de Vaucouleurs*, 1er fasc., l'*Ermitage de Saint-Nicolas de Sept-Fonds*, par M. C. Chévelle, Nancy, 1892.

Envois des Sociétés correspondantes : *Bull. de la Soc. d'Etudes de Draguignan*, t. XVII et XVIII, 1888-1893. — *Bull. de la Soc. des Sc. natur. de l'Ouest*, t. III, 1, 1893. — *Bull. de la Soc. des Arch. histor. de Saintonge et Aunis*, t. III, 3, 1893. — *Bull. de l'Instit. égyptien*, IIIe sér., 2, 1892. — *Mém. de la S. acad. de Saint-Quentin*, IVe sér., 10, 1892. — *Ann. de l'Est*, avril 1893. — *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution*, 1891, 163 pl. — *Soc. franç. d'archéol. : Congrès de Brives*, 1890. — *Bull. du Comit. des tr. hist. et sc.* (sc. écon. et soc.), 1892, n° 1. — *Bull.* du même Com. (archéol.), 1892, n° 3.

Lectures et communications :

Dalle funéraire de Jean de Troussey, abbé d'Evaux, mort en 1404. Sous ce titre, M. C. Fistié donne lecture d'un mémoire dans lequel

MM. Pierre (d'Houdelaincourt) et Maxe-Werly décrivent et étudient en collaboration une dalle tumulaire découverte devant l'âtre de la cheminée d'une maison de Baudignécourt. Ce débris provient de l'église primitive de l'abbaye d'Evaux, église deux fois dévastée en 1575 et 1636, puis démolie en 1700. L'inscription funéraire indique que la dalle recouvrait les restes de frère Jean, abbé d'Evaux pendant dix-huit ans, décédé le 25 août 1404, et que ce Jean eut pour successeur « Orris de Challevrennes, jadis abbé de... fontainne et de Vaulx. »

Nul cartulaire, nulle notice historique ne fournissant, pas plus que le *Gallia christiana*, la chronologie ininterrompue des abbés qui se succédèrent à Evaux. MM. Maxe et Pierre ont dû rechercher quel peut être, parmi les différents chefs de ce monastère parvenus jusqu'à nous sous le prénom de Jean, celui dont la dalle, aujourd'hui déposée au Musée de Bar, reçut la dépouille en 1404. Comme un acte de 1405 établit qu'à cette date le 17e abbé d'Evaux était « D. Olry de Chalbragne, » nos confrères pensent que ce dernier nom n'est qu'une transcription erronée de celui d'Orris de Challevrennes, et croient pouvoir en conclure que le prédécesseur d'Orris, le Jean inhumé sous la dalle qu'ils étudient, était Jean *de Troussey*, mentionné comme abbé d'Evaux à la date de 1393 dans un ancien cartulaire de l'abbaye d'Evaux.

Quant à Orris de Challevrennes, MM. Pierre et Maxe estiment, en exposant les motifs sur lesquels ils fondent leur opinion, que l'abbaye qu'il quitta pour gouverner Evaux fut, selon toute apparence, celle de Clairefontaine, au diocèse de Besançon.

Un dessin de la dalle tumulaire, remarquablement exécuté par M. Pierre, est joint à ce travail.

Sur la proposition de M. Dannreuther, la Société décide que les manuscrits qu'elle possède déjà et ceux qui pourront lui échoir à l'avenir seront remis à titre de *dépôt* — la propriété en demeurant expressément réservée à la Société — à la Bibliothèque municipale de Bar, où ils viendront ainsi compléter les collections Servais, Bellot-Herment, Colson, etc.

M. Lallemand signale l'exiguïté et le mauvais état du local affecté à la Bibliothèque de la Société ; il demande qu'il lui soit substitué une salle dépendante de la Bibliothèque de la ville. Cette dernière étant arrivée elle-même à un degré d'extension qui rend un agrandissement des locaux inévitable dans un temps prochain, la question est ajournée.

Sur les rapports de MM. Berteaux et Forget, M. Doliveux,

inspecteur d'académie, et M. Prudhomme, professeur départemental d'agriculture, sont élus, le premier membre titulaire et le second, membre correspondant.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 7 Juin.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Ch. Collin, Demoget, Doliveux, Gallopain, Merceron, Plauche, et M. Chantriot, membre correspondant.

Se font excuser : MM. Bonnabelle, Fistié, Jacob, Konarski, Lallemand et Duval.

M. Demoget veut bien se charger des fonctions de secrétaire, et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président fait part du décès de M. l'abbé Pognon, membre correspondant, auteur d'une *Histoire de Montfaucon*, très appréciée lors de sa publication et qui venait d'être couronnée par l'Académie de Stanislas. Il procède ensuite à l'installation de MM. Doliveux et Gallopain, nos nouveaux confrères, qui répondent à ses paroles de bienvenue par la promesse de leur concours.

Correspondance :

Lettre de M. Houzelle, remerciant pour l'échange des publications de la Société avec celle des Amateurs naturalistes du Nord de la Meuse.

Lettre du Directeur de la bibliothèque de l'Etat de New-York, à Albany, N. Y. U. S. A., demandant l'envoi gratuit des Mémoires de la Société. — Cette proposition n'est pas adoptée.

Circulaire de la *Smithsonian Institution* au sujet des prix qui seront décernés le 1er juillet 1894, ou ultérieurement, aux auteurs des travaux qui paraîtraient satisfaisants aux juges du concours, savoir :

1° Un prix de 10,000 dollars (50,000 francs) pour un traité contenant quelque nouvelle et importante découverte concernant la nature ou les propriétés de l'air atmosphérique. Ces propriétés peuvent être envisagées dans leur rapport avec une science déterminée ou avec l'ensemble des sciences — par exemple non seulement avec la météorologie, mais avec l'hygiène ou toute autre branche de la science biologique ou physique;

2° Un prix de 2,000 dollars (10,000 francs) pour l'essai le plus satisfaisant :

A. Sur les propriétés connues de l'air atmosphérique envisagées dans leurs relations avec l'étude de toutes les branches de la science naturelle, et l'importance d'une étude de l'atmosphère poursuivie en vue d'établir ces relations ;

B. Sur la bonne direction des futures recherches en connexion avec les imperfections actuelles de nos connaissances de l'air atmosphérique et des liens de ces connaissances avec d'autres sciences.

L'essai dans son ensemble devrait indiquer la meilleure voie à suivre pour atteindre des résultats en rapport avec la gestion future du fonds Hodgkins.

3° Un prix de 1,000 dollars (5,000 fr.), pour le meilleur traité populaire sur l'air atmosphérique, ses propriétés et ses relations, y compris celles qui intéressent l'hygiène et l'état physique et mental. Cet essai ne devra pas dépasser 20,000 mots en longueur. Il devra être écrit en style simple et s'adapter à une publication d'enseignement populaire.

4° Une médaille sera frappée avec l'inscription *the Hodgkins Medal of the Smithsonian Institution* et sera décernée chaque année ou tous les deux ans pour honorer les contributions importantes à notre connaissance de la nature et des propriétés de l'air atmosphérique ou les applications pratiques de leur connaissance actuelle au bien-être du genre humain.

Cette médaille sera en or et accompagnée d'un exemplaire double en argent ou en bronze.

Les travaux ci-désignés peuvent être écrits en anglais, en français, en allemand ou en italien et doivent être envoyés à M. P. Langley, secrétaire de l'Institution Smithsonienne, à Washington (Etats-Unis) avant le 1er juillet 1894. Toutefois, les concurrents qui travailleraient en vue du 1er prix pourront jouir d'un délai s'étendant jusqu'au 31 décembre 1894.

Publications et ouvrages reçus :

A. Hommage des auteurs :

J. Berthelé, *Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont du XVIe au XVIIIe siècle, d'après les recherches de M. Jules Marchal*, in-4° de 16 p.

A. Pierrot, *Origines de Montmédy*, in-8° de 50 p.

L. Schaudel, *Bibliographie des origines de Montmédy*, in-8° de 14 p.

L. Schaudel, *Le dernier seigneur de Montquintin*, in-8° de 8 p.

J. Houzelle, *Guide élémentaire pour la formation d'un herbier*, in-8° de 32 p.

J. Houzelle, *Excursions botaniques*, in-8°, 2 feuilles.

B. Envois des Sociétés correspondantes :

Revue de l'hist. des relig., tome XXVII, 1 et 2. — *Annales du Musée Guimet*, t. 2, in-8°, *Les lois de Manou*, 1893. — *Annales du Musée Guimet*, t. 24, in-8°, *Le Zend-Avesta*, 1893. — *Annuaire de la Soc. d'hist. et d'arch. lorr. de Metz*, IV^e^ année, 2^e^ partie 1892. — *Bulletin de la Soc. philom. vosgienne*, 18^e^ année, 1893. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, n^os^ 3 et 4. — *Rassegna delle scienze geol. in Italia*, anno II, fasc. 3. — *Mém. de l'Acad. des sciences et bell.-lett. de Lyon*, 2^e^ série, vol. 27 à 31, et 3^e^ série, t. I. — *Mém. de l'Acad. d'Amiens*, t. 39, 1892. — *Bull. de la Soc. d'agr., de comm. et d'industr. du Var*, mars et avril 1893. — *Bull. de la Soc. d'agr., scienccs et arts, Haute-Saône*, n° 23, 1893. — *Ann. de la Soc. acad. de Nantes*, 1892. — *Mém. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, t. VI, 1892. — *Mém. de l'Acad. des sc. et bell.-lett. d'Angers*, nouv. période, t. I, 1890-91. — *Bull. de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne*, 1892. — *Bull. hist. et philolog. et sc. du Comité des travaux hist.* — *Mém. de la Soc. des amateurs natur. du Nord de la Meuse*, t. V, ff. 3 et 4. — *Journal de Montmédy*.

Lectures et communications :

M. Chantriot, membre correspondant, signale à la Société la publication du livre de M. Bertrand Auerbach, professeur de géographie à la Faculté des Lettres de Nancy, intitulé : *Le plateau lorrain* (Nancy, Berger-Levrault). Un des chapitres de ce très intéressant ouvrage est consacré au Barrois. — Après avoir exposé à grands traits la méthode du livre (description du pays par régions), fait ressortir les difficultés et les inconvénients du procédé de description employé par l'auteur, lorsqu'il est appliqué à un pays d'étendue restreinte, M. Chantriot reprend l'étude critique de la géographie du Barrois, il trace une esquisse géologique du pays et se propose d'en déterminer les limites géographiques dans une communication ultérieure.

Après cette lecture qui a été écoutée avec le plus grand intérêt, M. le Président communique, de la part de M. A. Benoit, membre correspondant, quarante-huit *Inscriptions funéraires* concernant des personnages nés dans l'arrondissement de Commercy, ou lui appartenant par leur résidence. Ce travail, qui est soigneusement annoté par M. Benoit, est la première partie d'un recueil qui embrassera

l'épigraphie de tout le département de la Meuse. Il est renvoyé à la Commission de publication.

M. l'abbé Plauche rend compte, au nom de la Commission instituée à cet effet, des démarches qui ont eu lieu en vue de l'exécution d'une plaque commémorative de Dom Remi Ceillier. Il veut bien, sur la demande qui lui en est faite par la Société, se charger, pour la prochaine séance, de la rédaction définitive d'une inscription française qui figurera sur ce monument.

La Société, adoptant les conclusions des rapports de MM. Berteaux et Bonnabelle, élit en qualité de membres correspondants, MM. Bailly et Raulin.

La séance est levée.

Le Secrétaire, Ch. Demoget.

Séance du 5 Juillet.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Bonnabelle, Dannreuther, Demoget, Gallopain, Konarski, Lallemand et l'abbé Plauche, membres titulaires, ainsi que MM. Bailly, Chantriot et Duval, membres correspondants.

Sont excusés : MM. Barrois, Busselot, Doliveux et Jacob.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance de juin, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Bailly, nouvellement élu membre correspondant. M. Bailly remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre parmi ses membres.

Correspondance :

Circulaire ministérielle, en date du 17 juin, annonçant l'ouverture à la Sorbonne, le 27 mars 1894, du 32e Congrès des Sociétés savantes. Cette circulaire est accompagnée du Programme des questions que le Comité des travaux historiques et scientifiques recommande plus spécialement à l'attention des sociétés d'études locales, et des Discours prononcés à la séance de clôture du Congrès de 1893, par M. E.-F. Hamy, professeur au Muséum, et par M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique.

Circulaire de l'Union centrale des Arts décoratifs, accompagnée du programme de trois concours (bronzes d'art, orfévrerie, reliure), ouverts par cette Société pour le mois d'octobre 1893.

Demande de souscription pour l'érection d'un monument à la

mémoire du géographe Cassini : la Société regrette que l'état de ses finances ne lui permette pas d'adhérer à cette proposition.

Ouvrages reçus :

A. Envois de l'Etat :

Lettres du cardinal Mazarin, t. VII, 1 vol. in-4°, 1893 (coll. des Docum. inédits sur l'Hist. de Fr.). — *Revue des trav. scientif.*, t. XII, 10 et 11.

B. Envois des auteurs :

De l'alimentation des canaux, principalement dans l'est de la France, par M. Denys, ingénieur en chef à Epinal, in-8°, Paris, 1892. — *La Géographie dans la chaire de l'Université*, par Maurice Vignier, in-8°, Avignon, 1892.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1er trim., 1893. — *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, t. XXVIII (1888-1891). — *Bull. de l'Instit. égyptien*, 3e série, 1892. — *Mém. de l'Acad. des Sc., Belles-lett. et Arts de Besançon*, 1892. — *Mélusine*, t. VI, fasc. 9. — *Bull. de la Soc. impér. des naturalistes de Moscou*, 1892, fasc. 3 et 4. — *Mém. de la Soc. d'arch. de Saint-Pétersbourg*, 1892 et 1893.

Communications :

M. Duval, membre correspondant — un amateur qui, dans ses heures de loisirs, s'occupe de travaux photographiques avec une habileté dont plus d'un professionnel pourrait être jaloux — communique à la Société plusieurs séries d'épreuves d'une perfection rare, formant dans leur ensemble une collection d'un intérêt tout exceptionnel. M. Duval s'est, en effet, appliqué à rechercher dans la région et à photographier au fur et à mesure de ses découvertes, les anciennes plaques de foyer, communément appelées « taques, » présentant quelque originalité en raison des armoiries, des devises, des inscriptions ou des sujets divers dont elles sont revêtues.

Quand on songe que la plupart de ces trouvailles, après avoir été faites à force de patience et de flair au fond d'habitations privées, parfois même de maisons de paysans, n'ont pu être photographiées qu'au prix des plus sérieuses difficultés techniques, on conçoit sans peine quelle précieuse réunion de curieux documents iconographiques offrent ces plaques de fonte tantôt blasonnées aux armes des maisons souveraines de France, de Lorraine et de Bar, ou bien de familles françaises, lorraines ou barrisiennes, tantôt estampées de fantaisies ornementales et de devises empruntées aux livres saints et quelque-

fois aussi à la verve bonhomme de nos aïeux, presque toutes d'une pureté décorative, d'une finesse de dessin et d'exécution en face desquelles ne ressort que mieux la banalité et la grossièreté des produits analogues fabriqués de nos jours.

En écoutant les explications fournies par M. Duval sur la provenance et le sujet de chacun de ces panneaux, on ne peut que souhaiter voir les indications de ses confrères lui permettre d'enrichir encore l'œuvre qu'il a commencée et contribuer ainsi au développement de la collection de taques originales et de surmoulages déjà formée au Musée de Bar, grâce à l'initiative de M. Maxe-Werly.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 2 Août.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Bonnabelle, Demoget, Jacob et l'abbé Plauche ; assistent également à la séance MM. Bailly et Duval, membres correspondants.

Se font excuser : MM. Lallemand et Konarski.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée envoie ses félicitations à deux de ses membres, M. l'abbé Gabriel et M. Doliveux, qui viennent de recevoir tous deux les palmes académiques.

Présentation :

MM. Jacob et l'abbé Plauche présentent, en qualité de membre correspondant, M. l'abbé Micault, curé d'Euville.

Ouvrages reçus :

A. Hommages des auteurs :

L. Maxe-Werly, *Limites du territoire concédé en 1110 à l'abbaye de Cheminon (Marne)*, 14 p. in-8°, carte (extr. du *Bulletin de géogr. histor. et descript.*, n° 3, Paris, Ern. Leroux, édit., 1892. — A. Pierrot, *Biographies montmédiennes*, 24 p. in-8°, Montmédy, 1893.

B. Envoi du Ministère :

Revue des travaux scientifiques, t. XIII, n^{os} 1-2, 1893.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Bull. de la Soc. des sc. natur. de l'Ouest, t. III, n° 2, 1893. — *Bull. de la Soc. de géogr. de l'Est*, 1893, I^{er} et II^{e} trim., 1893. —

Bull. de la Soc. d'agriculture du Var, 1893, t. XI. — *Soc. archéol. de Constantine*, 1892, t. XXVII. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XIII, livr. 4, 1893. — *Annales de l'Est*, juillet 1893. — *Journ. de Montmédy*. — *Actes de la Soc. linéenne de Bordeaux*, vol. XLV.

Lectures :

M. Jacob lit un fort intéressant travail de M. Fourier de Bacourt sur « *Les mayeurs jaunes de Ligny,* » ainsi appelés en raison du costume qu'au lendemain de son mariage avec Marguerite-Charlotte de Luxembourg et de son entrée solennelle dans la capitale du comté qu'elle venait de lui apporter en dot, M. de Brantes avait assigné à ces magistrats, dont la robe noire sur une simarre de même couleur « lyée d'un large ruban de soye bloye d'infer avec, au costé, une bloucque, » avait sans doute paru un peu trop sévère « à ce méridional, ami des couleurs vives et aimant à s'entourer d'un brillant état-major; car il était bien lointain déjà — quoique très proche cependant — le temps où, venus à Paris pour y chercher fortune, les trois frères Luynes, Cadenet et Brantes ne possédaient qu'un seul manteau servant à celui d'entre eux qui se rendait à la cour. » Une courte notice est consacrée à chacun des magistrats qui, au nombre de huit, durant cette période de dix-sept années (1621-1637), se succédèrent dans l'administration municipale et dont voici les noms : François Vaultier, 1621-1624; Pierre Hanel, 1625-1626; Jean Dordelu, 1627-1628; Georges Rotha, 1629; Simon Hautpoulin, 1630-1633; Jean Mocareine, 1633-1634; Gérard Haraucourt, 1635-1636, et enfin Nicolas Parisot, 1636.

La séance se termine par la lecture d'une note de M. Dannreuther, sur le mathématicien Albert Girard, de Saint-Mihiel, ignoré jusqu'à ce jour de nos bibliographes lorrains, dom Calmet, Chevrier, et, à plus forte raison, des auteurs plus modernes qui se contentent trop souvent, en général, de reproduire leurs devanciers.

Le Secrétaire, A. Jacob.

Séance du 6 Septembre.

Présidence de M. Berteaux, *doyen d'âge.*

Sont présents : MM. Barrois, Ch. Collin, Dr Galopain, Jacob, Lallemand, Maxe-Werly et l'abbé Plauche.

Assistent également à la séance : MM. Bailly et Duval, membres correspondants.

S'excusent ou se font excuser : MM. Bonnabelle, Dannreuther et Demoget.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente réunion.

Présentations :

MM. Jacob et l'abbé Plauche présentent, en qualité de membres titulaires, MM. Castaigne, Prosper-Eusèbe, censeur au Lycée de Bar-le-Duc, et Renard, Marie-Jules, architecte en cette ville. — Sont élus secrétaires de la Commission chargée d'examiner ces deux candidatures, MM. Bister et Ch. Collin.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

1° *Les écoles de filles avant la Révolution,* Verdun, 1893, in-12 de 23 p. (envoi de M. l'abbé Gillant, membre correspondant) ; — 2° *Deux fragments d'étude sur les vitraux de Vézelise,* XVI^e^ siècle (envoi de notre confrère, M. Léon Germain) ; — 3° *Table d'horloge solaire,* br. in-8° de 40 p. (envoi du précédent) ; — 4° *Le Musée de Longwy et ses taques de foyer,* in-8° de 19 p. (envoi du même) ; — 5° *La tombe de Dom Didier de La Cour,* in-8° de 28 p. (envoi du même) ; — 6° enfin, du même auteur encore, *La cloche de Sarbazan* (*Landes*), 1573, in-8° de 15 p.; — 7° de plus, quatre photographies d'Avioth et de ses environs, par notre confrère, M. Desseille.

B. Envoi du Ministère :

Bulletin des travaux historiques et scientifiques, 2° fasc. de 1892.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

1° *Annales de l'Est,* 7^e^ année, 3^e^ fascicule ; — 2° *Annales du Musée impérial d'histoire naturelle,* tome VIII, fasc. 1 et 2 ; — 3° *Bulletin de l'Institut égyptien,* 3^e^ série, 3^e^ fasc.; — 4° *Mémoires de l'Académie de Nîmes,* tome XIV, année 1891.

Lectures :

Au nom de l'auteur, M. A. Jacob lit une communication de M. L. Germain sur une photographie qui lui a été donnée par M. Duval. Il s'agit d'une pierre sculptée représentant un écusson surmonté d'une mitre et d'une crosse. On y voit la Vierge, dite de saint Luc, honorée en l'église Sainte-Marie-Majeure, à Rome ; puis, au canton dextre, un I soutenu d'un croissant et surmonté d'un fleuron ; enfin, on lit le long de trois des côtés : MAIOR EST MINOR. Cette sculpture, du XVII^e^ siècle, existe à Dieulouard, où l'on croit qu'elle se trouvait parmi les objets recueillis à Scarponne par le P. Le Bonnetier.

D'après M. Germain, ce curieux monument héraldique doit provenir de Pont-à-Mousson et se rattache à l'abbaye de Sainte-Marie-Majeure, fondée dans cette ville par Servais de Layruels, réformateur des Prémontrés. Un savant travail de M. l'abbé E. Martin, docteur ès-lettres, a très récemment rappelé l'attention sur ce pieux religieux et sur ses œuvres, mais il n'est pas entré dans les desseins de l'auteur de s'occuper du côté héraldique de la question, ni de discuter l'opinion commune selon laquelle on aurait donné à la nouvelle abbaye le nom de Sainte-Marie-*Majeure* simplement pour la distinguer de l'abbaye de Sainte-Marie-*aux-Bois* qu'elle était destinée à remplacer, et en marquer l'importance plus grande. Cette opinion est peu vraisemblable, tandis que la dédicace à Sainte-Marie-Majeure s'explique naturellement et s'appuie sur des preuves.

Elle s'explique naturellement, car au XVII^e^ siècle, l'image dont il s'agit fut honorée d'une manière particulière dans tout le monde catholique. Saint François de Borgia s'attacha à propager cette dévotion; il était jésuite; or, l'Université lorraine, située à Pont-à-Mousson et où Servais de Layruels fit ses études, était dirigée par des Jésuites.

Elle s'appuie aussi sur des preuves; en effet, on trouve d'autres représentations de la même Vierge qui se rapportent à l'abbaye mussipontaine; on en voit une notamment en tête du titre du *Psalterium Davidicum secundum ritum sacri et canonici Ordinis Præmonstratensis*, publié par Pierre Derbans, coadjuteur de S. de Layruels et imprimé à Pont-à-Mousson en 1619 (*Apud S. Mariam Maiorem*).

La lettre I au coin de l'écu semble être l'initiale du nom de Jésus, et le croissant fait allusion à la Vierge.

L'inscription doit se rapporter à la fois à la Vierge dont elle rappelle un passage du *Magnificat*, et à l'abbaye, par application des promesses évangéliques : « Les humbles seront élevés, les derniers « deviendront les premiers, » etc.

La seule objection sérieuse est que l'abbaye a eu d'autres armoiries, trois poissons; mais elles ne sont connues que par des objets du XVIII^e^ siècle et ont pu être imaginées à cette époque; et si l'on démontrait qu'elles remontaient à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, cela n'empêcherait pas que Servais de Layruels ait pu donner à sa fondation des armoiries nouvelles que l'on aura ensuite oubliées.

Quoi qu'il en soit, le vocable de Sainte-Marie-Majeure se rapporte, suivant M. Germain, à l'image vénérée à Rome, et ce fait n'est pas sans importance pour l'histoire du mysticisme dans notre province, au XVII^e^ siècle.

Ce travail que la Compagnie a écouté avec le plus vif intérêt, en

témoignant le désir de le voir figurer dans son prochain volume, est suivi d'une communication de notre confrère, M. L. Maxe-Werly sur « la céramique dans le nord-est de la France. »

La séance se termine par le rapport sur la candidature, en qualité de membre correspondant, de M. l'abbé Micault, curé d'Euville, qui réunit l'unanimité des suffrages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, A. Jacob.

Séance du 4 Octobre.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Busselot, Dannreuther, Forget, Jacob, Konarski, Lallemand, Maxe-Werly, membres titulaires.

Assistent également à la séance : MM. Bailly, Chantriot et Duval, membres correspondants. — MM. Bonnabelle et Charles Collin s'excusent par lettres.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance :

Lettre de M. l'abbé Micault, curé d'Euville, remerciant la Société de l'avoir élu en qualité de membre correspondant.

Circulaire ministérielle fixant au 27 mars 1894 la réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Programme du concours ouvert par l'Académie de Metz pour 1893-1894. Les questions proposées sont, en ce qui concerne les Beaux-Arts : « traiter, au choix de l'auteur, n'importe quelle question concer-« nant les Beaux-Arts en Lorraine ; » — et en ce qui concerne l'histoire et l'archéologie : « reproduire à l'aide du dessin, de la gravure ou « de la photographie, un objet ou un monument antique appartenant « à la Lorraine ou pouvant intéresser son his toire. Ces dessin, gra-« vure ou photographie devront être accompagnés d'une description « détaillée. »

Les mémoires devront être inédits et devront être adressés au Secrétariat de l'Académie, 25, rue de l'Evêché, à Metz, avant le 20 janvier 1894, terme de rigueur.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

L. Maxe-Werly, *Monnaies mérovingiennes à la légende BAINIS-SION*, 5 pp. in-8°. — F. Seillière, *Fêtes du centenaire de la réunion*

de la principauté de Salm à la France. — L'abbé Vacant, *Le cardinal Lavigerie : discours de réception à l'Académie de Stanislas*, 27 pp. in-8°, Nancy, 1893. — Lucien Wiener, *Les bois sculptés dits de Bagard*, 3 fl., 1 photog. — L. Wiener, *Etudes sur les filigranes des papiers lorrains*, 1 vol. gr. in-8° sur papier de Hollande avec planches, Nancy, 1893.

B. Envois du Ministère :

Rev. des Trav. scientif., t. XII, 12 et t. XIII, 3. — *Rev. de l'Hist. des religions*, t. XXVII, 3 et XXVIII, 1. — *Annales du Musée Guimet, le culte des morts dans le Céleste Empire et l'Annam*, par Boninais et Paulus, 1 vol. in-12, 1893. — *Bull. hist. et philolog. du Comité des trav. hist.*, 1893, fasc. 1.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Annales de la Soc. d'émulat. des Vosges, 1893. — *Bull. de l'Acad. delphinale*, 1893. — *Bull. de la Soc. archéol. du Midi*, 1893. — *Bull. de la Soc. belfortaine d'émulation*, 1893. — *Bull. de la Soc. nation. des Antiquaires de France*, 1891 et 1892. — *Mémoires* de la même soc., 1891. — *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1892. — *Mém. de la Soc. des sc. morales, lettres et arts de Seine-et-Oise*, 1893. — *Rev. de Saintonge et d'Aunis*, t. XIII, 5e fasc., 1893. — *Bull. des Amateurs naturalistes du nord de la Meuse*, t. V, fasc. 5 et 6. — *Mém. de l'Acad. de Reims*, 1893. — *Journal de Montmédy*, mois de septembre 1893.

Lectures et communications :

Comme introduction à une série d'études sur les emblèmes et devises des ducs de Lorraine, M. Léon Germain communique un travail intitulé : *La Souche et l'Orange*, emblèmes du roi René. Le dernier historien de ce prince, M. Lecoy de la Marche, a confondu ces deux figures symboliques, en attachant l'inscription qui accompagne l'Orange « *vert meur* » (mûr), lue à tort « vert meurt », à la Souche, et en datant cet arbre mort, d'où part un rejet vert, aux dernières années du roi, c'est-à-dire à une date postérieure à 1473.

On ne connaît qu'un exemple de l'*Orange*. Il se remarque sur une miniature de l'année 1472. Quant à la *Souche*, M. Germain en a retrouvé plusieurs exemples rangés chronologiquement en douze paragraphes. Le plus ancien paraît exister dans les *Heures latines du roi René*, que l'on s'accorde généralement à dater de 1454; le second, d'époque certaine, remonte à 1457. Cet emblème ne date donc pas de la vieillesse du roi et ne peut avoir la signification qu'on lui donnait jusqu'à ce jour.

M. Maxe-Werly donne lecture d'une étude sur les *Carreaux*

vernissés employés au moyen-âge. Dans ce travail, précédemment communiqué à la Société des Antiquaires de France, M. Maxe cherche à démontrer qu'avant l'adoption, au XIII^e^ siècle, des briques en terre cuite de forme carrée, présentant en creux des dessins à deux couleurs, il a existé un mode de pavage intermédiaire entre ce genre de carrelage et la mosaïque proprement dite, dont l'usage fut presque totalement abandonné vers la fin du XI^e^ siècle.

Les produits de cette fabrication, qui dura fort peu de temps, sont excessivement rares; mais grâce à M. Antoine de l'Escale, le Musée de Bar possède un certain nombre de spécimens, variés de forme et de couleur, coudés à angles vifs ou courbés, suivant des arcs différents, taillés en olives, en fractions ovoïdes, en triangles, en rectangles de formes variées, émaillés en noir, en jaune, en vert ou en rouge, qui appartiennent à cette époque de transition. En s'appuyant sur des documents historiques recueillis dans nos archives, notre collègue démontre que ces débris proviennent de l'antique église de Melche, sur l'emplacement de laquelle fut édifiée, vers 1162, l'abbaye de Lisle-en-Barrois.

Dans un second travail, intitulé *Les moules à pâtes du Musée de Bar-le-Duc aux XV^e^ et XVI^e^ siècles,* M. Maxe-Werly, étendant ses recherches à des collections autres que celles de notre Musée, étudie la nature et la destination de ces moules dont des spécimens se retrouvent encore assez facilement. Ils se présentent sous la forme tantôt d'un cube, tantôt d'un parallélipipède en terre émaillée, en pierre, en bois, très rarement en métal. Chaque face porte l'empreinte profondément creusée d'un sujet différent. Ces empreintes étaient appliquées sur la pâte des gâteaux avant qu'ils ne fussent livrés à la cuisson. L'emploi en remonte aux premiers siècles de l'Eglise, alors qu'on les appliquait sur les pains ou gâteaux bénits appelés eulogies. Dans ce cas, le dessin de l'empreinte — une croix, un agneau pascal, par exemple, — indiquait clairement la destination du gâteau. Du culte chrétien cet usage ne tarda point à passer dans le courant de la vie quotidienne, entre les mains non-seulement des pâtissiers de profession, dont les moules portèrent alors le nom et la demeure, mais encore des simples ménagères. Les figurations les plus fréquemment rencontrées sont alors des fleurons, des rosaces, des armoiries, des monogrammes, des scènes de l'Ecriture, telles que la présentation au Temple, l'Annonciation, la fuite en Egypte, ou bien encore la légende si populaire de saint Martin partageant son manteau. Enfin, sur les gâteaux plus spécialement destinés aux enfants figuraient très souvent les lettres de l'alphabet.

La séance se termine par l'élection, en qualité de membres titulaires, de M. Renard, architecte à Bar, et de M. Castaigne, censeur au Lycée.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 8 Novembre.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, F. Bret, Castaigne, Ch. Collin, Dannreuther, Fistié, Forget, Jacob, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, Renauld et Zurcher.

Assistent également à la séance, MM. Bailly et Chantriot, membres correspondants.

Se font excuser : MM. Bonnabelle et Demoget.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Castaigne, qui remercie la Société de son élection comme membre titulaire.

Correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant l'envoi des années 1880 à 1892 du *Journal des Savants*.

Lettre de la Société des Antiquaires de Picardie sollicitant l'envoi des tomes VII, VIII et IX de la première série des *Mémoires*, qui manquent à la collection. — Renvoyé à l'examen du Bureau.

Lettre de M. Cavéneget, sculpteur à Bar, annonçant la pose, en l'église Notre-Dame, de la plaque commémorative érigée à D. Remi Ceillier sous les auspices de la Société.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

Les sociétés de patronage pour les aliénés sortis guéris des asiles, par M. le Dr Giraud, 1 vol. in-8°, La Rochelle, 1893.

B. Envois du Ministère :

Bull. arch. du Com. des trav. hist. et sc., 1893, n° 1. — *Bull. hist. et philol.* du même Comité, 1893, n° 2. — *Journal des Savants*, an. 1880 à 1892.

C. Envois de Sociétés correspondantes :

Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie, 1893, fasc. 1 et 2. — *Bull. de la Soc. des Amateurs natural. du nord de la Meuse*, t. V, fasc. 7 et 8. — *Bull. de la Soc. de Géog. de l'Est*, 1893, 3e trim. —

Bull. de la Soc. d'agricult. du Var, 1893, t. XI. — *Bull. de la Soc. agric., sc. et littér. des Pyrénées-Orientales*, t. XXXIV, 1893. — *Bull. de la Soc. des Sc. natur. de l'Ouest*, t. III, fasc. 3, 1893. — *Annales de l'Est*, 1893, 3e trim. — *Mélusine*, t. VI, fasc. 5. — *Transactions of the Acad. of Sc. of Saint-Louis* (*États-Unis*), t. VI. — *Journal de Montmédy*, mois d'octobre 1893. — *Annalen des K. K. natur. Museum in Wien*, Band VII, 3 et 4. — *Bull. de la Soc. d'Et. de Béziers*, 1893. — *Bull. de l'Institut égyptien*, janvier 1893.

Lectures et communications :

M. Jacob donne lecture de la traduction, par M. Labourasse, d'un Noël en patois meusien. Un commentaire explicatif accompagne cette traduction.

Dans une notice intitulée : *Un tableau du XVIIIe siècle relatif à l'Immaculée Conception*, dont M. Jacob donne également lecture, M. Léon Germain étudie un tableau de l'église paroissiale de Montmédy, placé au rétable de l'autel de la Vierge et qui représente Marie d'une manière assez inusitée. Elle a sous ses pieds le serpent et le croissant et porte l'Enfant-Jésus qui, de sa main droite levée, lance un éclair sur la tête du serpent. M. Germain démontre la relation de cette scène avec le dogme de l'Immaculée Conception et rappelle les discussions qui eurent lieu touchant la « Seconde Eve. » La plupart des champions du dogme dont il s'agit ont, dans le texte de la Genèse (III, 15), rapporté *ipsa* à *mulierem* et font écraser la tête du démon par le pied de la Vierge. Au contraire, la scène figurée dans le tableau de Montmédy — conforme en cela au texte hébreu de la Genèse qui ne laisse aucun doute sur ce point — rapporte le pronom relatif à *semen* et fait broyer la tête du serpent non par la Vierge mais par l'Enfant-Jésus. On pourrait donc se demander si ce tableau n'est pas un témoignage de l'opinion contraire à la pieuse croyance qui ne fut définie dogmatiquement qu'en 1854. A l'appui de cette présomption, il y a lieu d'observer que la tradition fait provenir beaucoup de tableaux religieux subsistant dans la région de Montmédy de l'abbaye d'Orval, qui appartenait à l'ordre de Cîteaux, dont le fondateur, saint Bernard, s'était prononcé positivement contre l'Immaculée Conception. M. Germain fait toutefois remarquer que l'interprétation littérale du passage biblique n'est pas contraire au dogme. Une représentation très semblable à celle qui nous occupe, mais où Jésus brise la tête du démon avec une longue croix, et non avec un éclair, a été patronée au XVIe siècle par le pape Paul V et propagée par les Franciscains ainsi que par les Jésuites; on connaît d'une

manière précise quelques monuments de ce genre. Quoi qu'il en soit, le tableau de Montmédy offre une scène rare et singulière, et il serait intéressant de retrouver dans la région d'autres tableaux, statues ou sculptures analogues.

L'ordre du jour appelle la lecture de quelques pièces de poésie dont M. F. Bret veut bien donner la primeur à ses confrères de la Société. *Bas-Empire*, *Les gladiateurs*, *Patrie*, *Cimetière de village*, sont quatre sonnets d'inspiration différente, les deux premiers dictés par les souvenirs classiques de la décadence romaine, les deux derniers par les préoccupations de l'heure présente et les spectacles que nous avons aujourd'hui sous les yeux, sonnets que la Société exprime le vœu de voir insérés dans le volume de ses *Mémoires* actuellement en préparation.

Avant de se séparer, l'assemblée charge son Président de transmettre l'expression de ses sentiments de profonde sympathie à M. Langrognet, inspecteur d'académie honoraire, président honoraire de la Société, dont le fils aîné, Albert-Louis-Joseph Langrognet, lieutenant d'infanterie de marine, vient d'être tué dans un engagement au Tonkin.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 6 Décembre.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Bonnabelle, Bret, Busselot, Castaigne, Ch. Collin, Dannreuther, Fistié, Forget, Gallopain, Jacob, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, Renauld, Zurcher. — M. Demoget se fait excuser.

Assistent également à la séance : MM. Bailly et Chantriot, membres correspondants.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. l'abbé Plauche et M. Konarski présentent, en qualité de membres correspondants, MM. Boinette, viticulteur, et Louis Vinchon, notaire, tous deux demeurant à Bar-le-Duc, et M. le docteur F. Weiss, médecin à Cousances-aux-Forges.

Correspondance :

L'Académie des Sciences morales et politiques met au concours, comme sujet du prix du budget, de la valeur de 2,000 fr., à décerner en 1897, l'*Histoire d'un Département de 1800 à 1810*. L'auteur

devra exposer comment, dans quelles conditions et par quelles personnes les institutions nouvelles ont été appliquées dans ce département entre ces deux dates (administration, justice, impôts, biens nationaux, instruction publique, cultes). Il choisira le département objet de ses études. Il suivra dans le chef-lieu de ce département, puis dans une sous-préfecture, un chef-lieu de canton et une commune rurale, l'histoire des institutions, des affaires et des personnes. Il s'attachera à dégager, dans cette histoire, les rapports du nouveau Régime avec l'ancien Régime et la Révolution. Les manuscrits devront être déposés au secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 décembre 1896.

Ouvrages reçus :

A. Hommages des auteurs :

Le Travail et l'Inspiration, discours, in-8°; Sens, 1884. — *De la tristesse des doctrines matérialistes*, discours en vers, in-8°; Niort, 1886. — *Petites études littéraires*, 1 v. in-12; Paris, 1888. — *Trois fabulistes*, br. in-18; Paris, 1891. — *Divertissements scolaires*, à-propos en vers, br. in-8°; Le Mans, 1892. — *Lettre à Charles Fuster sur le cœur*, br. in-8°; Paris, 1893, 2e édit. — *L'esprit manceau dans la littérature française*, extrait du *Semeur*, du 10 juillet 1893, br. in-8°. — *De la Paresse*, discours, br. in-8°; Le Mans, 1893. — Huit brochures par M. Castaigne, censeur au Lycée de Bar-le-Duc. — *L'Hôpital de Mirecourt*, par Ch. Guyot, in-8°; Nancy, 1893. — *Le domaine de la Crayère, près Rozières-aux-Salines*, par le même, br. in-8°; Nancy, 1893. — *Le bas-relief de Saint-Benoît-en-Woëvre*, br. in-8°; Nancy, 1893. — *Trèves, Saint-Mihiel, le Saint-Bernard*, br. in-8°; Nancy, 1893. — *Bibliographie des seize volumes (1877 à 1892) de la réunion des Beaux-Arts*, tirage à part des *Annales de l'Est*, ces trois brochures par M. Léon Germain. — *Les origines de l'entente franco-russe*, conférence par M. Chantriot, Bar, 1893.

B. Envois du Ministère :

Bull. archéol. du Comité des trav. hist. et sc., 1892, fasc. 4. — *Rev. des trav. scientif.*, t. XIII, fasc. 4 à 6.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Mém. de l'Acad. de Montpellier, 2e sér., t. I, fasc. 1 à 3, 1893. — *Mém. de l'Acad. d'Aix*, 73e séance publique, 1893, et *Mém.*, t. XV, 1893. — *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XXXII, 2e sem., 1892. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1893, 2e trim. — *Mém. de l'Instit. grand-ducal de Luxembourg*, t. XXII, 1893. —

Bull. de la Soc. impér. des naturalistes de Moscou, 1893, t. I. — Le *Journal de Montmédy,* mois de novembre 1893.

Communications et lectures :

M. Bonnabelle, trésorier, communique le compte des recettes et des dépenses pour 1893 :

Recettes :

Reliquat de 1891	2,170f 88c	
Cotisations perçues	1,621 »	
Don d'un anonyme	175 50	
Placement des Mémoires de la Société	36 »	
Intérêts, en 1892, des fonds placés	75 38	
Escompte sur divers paiements	44 15	
Part contributive de M. Gilbert dans les frais d'impression	233 »	
Remise de M. Jacob	3 35	
		4,359f 26c

Dépenses :

Frais de recouvrements	42f 50	
Administration	45 30	
Expédition des Mémoires (2 volumes)	79 30	
Rayons pour la bibliothèque	34 »	
Gravure d'un timbre	11 60	
Plaque commémorative de Dom Remi Ceillier, en l'église Notre-Dame de Bar : facture.	175 50	
Indemnité au concierge de la Mairie	30 10	
Impressions :		
Index	186 »	
Tome II, 3e série	1,196 80	
Dessins, clichés, autographies	420 35	
Lettres mensuelles, billet de mort, bandes.	177 70	
		2,399f 15c
Reste en caisse		1,960f 11c

Sur lesquels 267 fr. 70 sont à la disposition de M. Léon Maxe.

L'avoir de la Société est donc de **1,692** fr. **41** ; soit 210 fr. 77 en déficit sur l'exercice 1892. Cette somme porte sur les lettres de convocation dont les frais sont augmentés.

La Société, après avoir adopté ce compte, vote des remercîments à M. Bonnabelle pour le zèle et le dévouement dont il ne cesse de faire preuve dans la gestion des intérêts de la Société.

M. l'abbé Plauche annonce que tout récemment, à l'issue de l'office dominical, M. l'Archiprêtre de Notre-Dame a procédé à la bénédiction solennelle du monument érigé en son église à la mémoire de D. Remi Ceillier, et qu'il a bien voulu, dans l'allocution qu'il a prononcée en cette circonstance, rendre hommage aux travaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc et à l'œuvre qu'elle poursuit dans le but de reconstituer l'histoire de la région, de ses monuments et des personnages illustres ou notables dont elle a été le berceau. M. l'abbé Plauche remercie enfin notre confrère, M. Demoget, des soins tout particuliers et du goût artistique qu'il a apportés à dessiner le projet de la plaque commémorative et à en surveiller l'installation.

Sur la proposition de M. Konarski, la Société émet le vœu que le Conseil municipal, honorant une fois encore, ainsi qu'il l'a déjà fait pour l'ingénieur Jean Errard, la mémoire d'un des enfants les plus distingués de Bar-le-Duc, veuille bien donner à l'une des rues de la ville le nom du savant bénédictin D. Remi Ceillier. Extrait de la présente délibération sera transmise dans ce but à M. le Maire de Bar.

M. Jacob donne lecture de son rapport annuel sur les travaux proposés par la Commission de publication pour être insérés dans le plus prochain volume des *Mémoires* de la Société.

Après avoir entendu trois pièces de vers de notre confrère, M. Castaigne : *La croisade du Troubadour,* les *Nouvelles de l'autre monde*, la *Paix armée,* la Société exprime le regret que ces poésies, déjà promises à d'autres publications, ne puissent venir prendre dans ses *Mémoires* la place qu'elle aurait été heureuse de leur voir occuper.

La séance se termine par l'élection des membres du Bureau et de la Commission de publication pour 1894.

Sont élus : *président :* M. Dannreuther ; — *vice-présidents :* MM. Ch. Busselot et Demoget ; — *secrétaire-adjoint :* M. Konarski ; — *trésorier :* M. Bonnabelle.

Sont élus membres de la Commission de publication : MM. Forget, Berteaux et Fistié.

M. Dannreuther remercie la Société de l'honneur qu'elle vient de lui faire en lui renouvelant ses fonctions de président.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

SONNETS

PAR

M. Fernand BRET

I.

LES GLADIATEURS.

César Imperator est là : Rome est en fête.
Courtisanes, soldats, matrones, sénateurs,
Ont envahi le cirque et le combat s'apprête
Des lions africains et des gladiateurs.

Les belluaires vont saluer, casque en tête,
L'empereur impassible au milieu des licteurs.
Soudain, les fauves ont rugi dans leur retraite;
Ils s'avancent, pareils à des triomphateurs.

Comme les combattants de la ville éternelle,
O fiers adolescents, ô jeunesse immortelle,
Vous entrez dans la vie, en bravant le danger.

Si vous êtes vaincus et tombez dans l'arène,
Que ce soit le front haut et la face sereine,
En laissant après vous des fils pour vous venger.

II.

CIMETIÈRE DE VILLAGE.

A Jules Forget.

Par son vieux mur mal abrité,
Sous le ciel bleu, près du rivage,
Voici, paisible et respecté,
Le cimetière du village.

L'herbe et les fleurs en liberté
Y croissent à l'état sauvage;
Les cigales, quand vient l'été,
S'y rendent en pèlerinage.

Les morts dorment au grand soleil,
Doucement, leur dernier sommeil
Dans cette terre hospitalière.

La mer les berce doucement,
Sans troubler le recueillement,
De sa voix grave et familière.

III.

PATRIE.

C'était par un beau jour de la chaude saison,
En plein pays lorrain. Le ciel, sans un nuage,
Dans un cadre d'azur bornait le paysage;
Le soleil se couchait, rouge comme un tison.

J'allais, comme un captif échappé de prison,
Parmi les prés en fleurs et la lande sauvage,
Grisé par le grand air qui fouettait mon visage.
La nuit tombait; au loin s'éteignait l'horizon.

Tout à coup j'aperçus, au détour de la route,
Dominant la vallée étroite, une redoute,
Un vieux fort autrefois détruit par l'étranger.

J'eus une vision : la fièvre des batailles,
L'amour du sol natal me prirent aux entrailles,
Et je vis se dresser la Patrie en danger!

IV.

BAS-EMPIRE.

Sous un brûlant soleil les chars étincelants,
Pour disputer le prix, sont rangés dans l'arène;
Les étalons, aux mains des cochers verts et blancs,
S'élancent et leur cœur généreux les entraîne.

La crinière en désordre et les naseaux sanglants,
Les nobles animaux ne sentent plus la rène;
Ils fendent l'air, ainsi qu'un vol de goëlands,
Et la foule applaudit, la grande souveraine.

Peuple de Romulus, maître de l'univers,
C'en est fait de ta gloire et de tes lauriers verts;
Dans d'indignes plaisirs ton courage s'énerve;

Tu n'as plus de soldats, plus de centurions;
Le barbare t'attend, Rome est aux histrions,
Hélas! et l'herbe croît au temple de Minerve.

MÉMOIRES

DALLE FUNÉRAIRE

de JEAN DE TROUSSEY, abbé d'ÉVAUX

Mort en 1404.

La célèbre abbaye d'Évaux ou de Vaux, de l'ordre de Cîteaux, édifiée suivant la tradition par Ebal de Montfort vers l'an 1130, possédait des biens et des revenus considérables dans le pays d'Ornois. Toute trace de sa splendeur passée a aujourd'hui disparu.

Bâtie sur le ban de Frescourt, village détruit sans doute vers le milieu du XVII^e^ siècle (1), l'abbaye et ses dépendances occupaient tout l'espace compris entre la rive droite de l'Ornain et le coteau voisin, lieudit *aux Courtes dixmes*. Au pied de ce coteau se trouvait, croit-on, le cimetière des religieux mis à découvert en 1841, lors des travaux exécutés pour la construction du canal de la Marne au Rhin (2).

Le sol aujourd'hui complètement nivelé ne conserve aucun vestige des anciennes constructions; l'église et le monastère réédifiés somptueusement vers le milieu du XVIII^e^ siècle (3), les granges, les bâtiments de la ferme, tout a disparu; les matériaux ont été utilisés dans la construction de plusieurs mai-

(1) En 1611, Claude Humbert, seigneur de Frescourt, donne un dénombrement pour ce qu'il tient en fief de François de Lorraine, marquis d'Hattonchâtel.

(2) M. L. Maxe-Werly a relevé aux archives de l'administration des ponts et chaussées la copie du plan de l'abbaye en 1750.

(3) L'église fut reconstruite en 1761.

sons de Saint-Joire, de Demange, de Houdelaincourt (1) et de la forge établie au commencement de ce siècle sur l'emplacement des jardins.

Lors des fouilles exécutées en 1891, en présence de M. Badel, conducteur du canal, on n'a point retrouvé les substructions du couvent; les pierres avaient été extraites du sol et le terrain remblayé avec les débris des démolitions, des tuiles, des pavés, parmi lesquels les explorateurs recueillirent quelques fragments de carreaux vernissés et une brique offrant une inscription incomplète tracée à la pointe (2).

Quant au riche mobilier de la chapelle, vendu lors de la Révolution, on en trouverait encore facilement quelques épaves; l'église de Gondrecourt possède le magnifique baldaquin qui couronnait l'autel; de nombreuses boiseries existaient encore en 1891, à Mauvages; enfin, dans l'église de Guerpont, et chez M. Trusson, entrepreneur, on remarque des panneaux richement sculptés qui proviennent de l'abbaye.

Il ne reste aujourd'hui aucun souvenir des jardins en terrasses, des canaux, bassins et jets d'eaux auxquels on travaillait encore en 1749 (3). Le seul débris qui ait échappé à la destruction a été découvert devant l'âtre de la cheminée d'une maison de Baudignécourt; c'est une dalle funéraire provenant de la primitive église qui, dévastée une première fois en 1575, par les troupes protestantes, puis en 1636, par les Suédois, fut démolie en 1760.

Acquise par la section d'archéologie, cette dalle est aujourd'hui exposée au Musée de Bar, dans la nouvelle salle consacrée exclusivement aux monuments religieux et aux œuvres de sculpture de l'école barroise.

Longue de $2^{m},32$ sur $0^{m},85$ de largeur, d'un calcaire com-

(1) Saint-Joire, maisons Hanin et Descomtes; Demange-aux-Eaux, maison Thouand; Houdelaincourt, maison Frussotte.

(2) (Voir au Musée de Bar, n° 1090). Régnan.....
Exorta refulget.....
Refulget.....

(3) Voir les *Notes de Dom Guiton*, publiées par L. Maxe-Werly, dans l'*Annuaire du département de la Meuse*, 1892.

Phot. J. Royer.

DALLE FUNÉRAIRE

DE JEAN DE TROUSSEY, ABBÉ D'EVAUX.

pact à grain fin et serré provenant des carrières de Couvert-puis, cette pierre tombale offre tous les caractères de l'ornementation architecturale que l'on remarque sur les dalles historiées du XIV^e^ siècle; elle nous montre, sous une arcature trilobée, un personnage en pied, la tête nue, maintenant entre l'épaule gauche et l'avant-bras une crosse dont la volute terminée par une feuille de lierre est tournée en dehors. De la main gauche il tient par le pied un calice surmonté d'une hostie qu'il bénit de la main droite. L'artiste a su rendre très nettement toutes les parties du costume; malgré les cassures et les dégradations causées par l'action du feu de l'âtre, on distingue encore facilement la chasuble dont les côtés sont relevés sur chaque bras, le collet brodé orné d'un fermoir, les extrémités de l'étole et celles du manipule.

Le fronton sous lequel est placée l'effigie de l'abbé offre au centre une rosace très élégante; les rampants sont garnis de crochets déjà un peu ouverts, tels qu'on les remarque à l'approche du XV^e^ siècle; les contreforts qui les supportent, surmontés de couronnements pyramidaux, sont, ainsi que le pinacle central, ornés à leurs sommets de panaches épanouis. Dans l'espace demeuré libre au-dessus du fronton, le tombier a gravé deux anges aux ailes éployées tenant d'une main un encensoir et de l'autre une navette, puis au-dessous de chacun d'eux un écusson couronné chargé d'un J majuscule. Dans la bordure de la dalle formant encadrement, on lit, tracée en lettres gothiques, l'inscription suivante :

* Lan · de · grace · mil · cccc · et · iiii
le · xxv^e^ · daoust · obit · freres · Jehans · abbes ·
fut · de · cest · monastere · xviii · ans · se · mest ·
advis · son · ame · soit · en · paradix
* Et · fut · son · successeur ·
Orris · de · Challevrennes · jadis · abbes · de.....
[Clere]fontaine · et · de · Vaulx.

L'usure de la pierre ayant fait disparaître presque entièrement une partie de l'inscription, nous espérions pouvoir la compléter sans difficulté en consultant soit les documents déposés aux Archives de la Meuse, soit la Notice sur l'abbaye d'Évaux publiée en 1882, par M. l'abbé Jacquot dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*. Nous devions y rencontrer, croyions-nous, la liste chronologique des abbés qui se succédèrent dans ce monastère.

Or cet espoir a été déçu ; ni le cartulaire de l'abbaye d'Evaux, que nous avons revu avec soin, ni le travail de l'ancien curé de Demange-aux-Eaux ne nous a fourni la solution de cette petite difficulté. Dans sa liste des abbés et abbesses des principales abbayes de Lorraine, Dom Calmet cite Oroy en 1241, Vincent en 1279 et ne donne aucun renseignement sur les autres.

Quant au *Gallia Christiana*, les auteurs donnent les noms de quelques abbés, mais ils omettent de nous faire connaître ceux des religieux qui gouvernèrent Évaux depuis Dominique, 1341, jusqu'à Jacob, 1428.

Les renseignements recueillis dans l'examen du cartulaire sont les suivants :

Le nom de Dom Jean de Paris apparaît en 1371 dans une délibération capitulaire du 6 septembre, entre l'abbé et les religieux, dont le résultat est d'ascenser « à perpétuité, à emphytéose, à vie ou à longues années comme on trouverait mieux, plusieurs maisons scizes à Toul ou à Blénod » (Layette P, p. 301, n° 32).

Ce personnage existait encore en 1382, ainsi que le prouve un échange, fait le 24 mars entre Gérard de Fains, seigneur de Mesnil-sur-Saulx et Dom Jean de Paris, abbé d'Évaux, de plusieurs sujets d'Hévilliers et de Mesnil-sur-Saulx (Layette C, p. 97, n° 67). Le rédacteur du cartulaire ajoute que cet abbé mourut en 1386 « suivant une épitaphe qui fut *autrefois sur sa tombe.* »

On ne saurait donc, ainsi que l'a fait M. l'abbé Jacquot, confondre Jean de Paris, mort en 1386, avec son successeur, Jean de Troussey, dont il est fait mention dans un acte de 1393,

indiqué par l'auteur du cartulaire d'Évaux comme existant de son temps dans la Layette P, p. 301, n° 37, et qui ne s'est point retrouvé dans les cartons des Archives départementales. Ce dernier administra l'abbaye pendant dix-huit ans, dit formellement l'inscription, c'est-à-dire de l'année 1386 au 25 août 1404, date qui ne laisse aucune incertitude.

Le cartulaire indique ensuite Dom Thomas dont il serait fait mention dans un acte dès l'année 1400 (Layette K, p. 244, n° 10), c'est-à-dire quatre ans avant la mort de Jean de Troussey, arrivée en 1404 ainsi que le porte l'inscription du Musée de Bar. N'ayant point rencontré cette pièce n° 10, dans le dossier qui nous a été soumis, il nous est impossible d'admettre l'exactitude de ce renseignement fourni par le cartulaire.

Vient enfin, selon M. l'abbé Jacquot, le 17e abbé d'Évaux, Dom Olry de Chalbrague (ou de Chalbrogne, selon le cartulaire) mentionné en 1405 dans un acte qu'il est regrettable de ne point retrouver dans la layette P, p. 301, n° 37, et qui est aujourd'hui égaré.

Or, est-ce bien Orry de Chalbrague qu'il faut lire dans le document consulté par M. l'abbé Jacquot? N'est-il pas plus naturel d'accepter, comme étant la seule vraie lecture, celle que nous fournit la dalle du Musée de Bar? Ce personnage sur lequel nous n'avons aucun renseignement aurait joint à son nom, selon l'usage du temps, celui de son lieu de naissance, Chalvraines, village aujourd'hui du canton de Saint-Blin (Haute-Marne), désigné *Eschalbrone* en 1170, *Eschalevrenne* en 1212, et enfin *Chalevrennes* dès l'année 1222.

Si cette explication est acceptée, elle ne résoud nullement la question de la reconstitution des deux mots demeurés frustes dans l'inscription qui nous occupe. Comment les restituer en l'absence de tout renseignement que l'on était en droit d'espérer rencontrer dans les archives de l'abbaye d'Évaux? de quels monastères Orris avait-il été abbé avant de prendre la succession de Jean de Troussey?

L'examen attentif de l'inscription et des nombreux estampages qui ont été faits de la partie endommagée révèle, après les mots *jadis abbés de*, les traces d'un nom de lieu formé de

sept à huit lettres, dont la dernière paraît être un *y;* puis vient ensuite la préposition *de* et enfin un nom rendu illisible par une cassure de la pierre, mais qui certainement se termine par *fontainne.*

S'il est admis qu'un religieux de l'ordre de Cîteaux a pu seul être choisi pour abbé d'Évaux, il faudra en conclure qu'avant son élection, Orris avait été successivement abbé de deux autres monastères du même ordre; ce qui nous permettra d'écarter tout d'abord les propositions émises en faveur de lieux voisins tels que Cirefontaine en Ornois (1), Cirefontaine en Ozois (2), qui ne possédèrent jamais d'abbayes; Sexfontaine, simple prieuré; Septfontaines, de l'ordre de Prémontré, tous situés dans le département de la Haute-Marne, et de limiter nos recherches aux seules abbayes Cisterciennes :

Hautefontaine, du diocèse de Châlons;
Troisfontaines, — de Châlons;
Bonnefontaine, — de Reims;
Clairefontaine, — de Besançon, fondée vers 1131 par les seigneurs de Jonvelle.

Dans cette recherche nous écartons tout d'abord les abbayes de Hautefontaine et de Troisfontaines, dont les abbés sont bien connus de 1398 à 1410, puis celle de Bonnefontaine, en raison de la première partie de son nom, qui ne saurait être retrouvée dans ce qui reste de l'inscription dont nous nous occupons.

C'est à la dernière que nous nous arrêtons, car malgré la cassure de la dalle nous croyons entrevoir le nom de cette abbaye sous la forme *Clerefontainne.*

Le *Gallia Christiana* ne donne aucun renseignement sur Olry de Chalvraines à l'époque qui nous occupe; la liste des abbés nous fournit les seuls noms suivants :

Girard III de Fontenay-le-Château, 1388-1392,
Jean I — 1417-1427; cette lacune se prêterait bien à l'assimilation que nous proposons.

(1) De l'ancien doyenné de Reynel, au diocèse de Toul.
(2) Du doyenné de Châteauvillain, au diocèse de Langres.

Cependant, hâtons-nous de le reconnaître, les recherches obligeantes faites à notre intention par M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs et M. A. Eckel, archiviste de la Haute-Saône, dans les cartons de l'abbaye de Clairefontaine, n'ont procuré aucune indication sur Olry de Chalvraines. Ce nom ne se retrouve ni dans l'*Étude d'histoire sur le cartulaire de l'ancienne abbaye de Clairefontaine* de M. l'abbé H^te^ Brultey (1), ni dans les travaux de MM. les abbés Coudriet et Châtelet sur l'*Histoire de la seigneurie de Jonvelle* et l'*Histoire de Jussey* publiées à Besançon en 1864 et 1876.

Le nom effacé qui précède étant certainement terminé par *y* (peut-être même par *ay*), nous devions, pour tenter la restitution de ce nom, dresser la liste de toutes les abbayes du même ordre qui présentent la même lettre finale; nous espérions, en les étudiant, en consultant les listes données par le *Gallia*, rencontrer cet Olry de Chalvraines; or, cette recherche n'ayant pas été couronnée de succès, nous nous contenterons de laisser à de plus habiles que nous le soin de découvrir le nom de cette abbaye dans les suivants, tous de l'ordre de Cîteaux :

Beaupré, du diocèse de Toul, peut-être écrit Beauprey,
Ecurey, — de Toul,
Fontenay, — d'Autun,
Preuilly, — de Sens,
Chalevoy, — de Bourges,
Favernay, — de Besançon,
Longuay, — de Langres,
Theulley, — de Langres.

L. Maxe-Werly et Emile Pierre.

(1) Chez Suchaux, à Vesoul, sans date.

NOTES

SUR

L'ABBAYE DE SAINTE-HOÏLDE.

LISTE DES ABBESSES. — REQUÊTE AU DUC LÉOPOLD,

Par M. A. BENOIT,

Membre correspondant.

Il y avait dans le duché de Bar sept abbayes de l'ordre de Cîteaux, dont cinq d'hommes et deux de femmes. Les maisons occupées par les Bernardins ou Cisterciens étaient :

1. **Châtillon** (1), commune de Pillon, arrondissement de Montmédy.
2. **Ecurey**, commune de Montiers-sur-Saulx, arrondissement de Bar.
3. **La Chalade**, commune, arrondissement de Verdun.
4. **Saint-Benoit-en-Voivre**, commune, arrondissement de Commercy.
5. **Vaux-en-Ornois**, commune de Saint-Joire, *id.*

Ces abbayes sont toutes situées dans le département actuel de la Meuse.

Les abbayes de Bernardines ou de Cisterciennes étaient :

1. **Sainte-Hoïlde**, commune de Bussy-la-Côte, arrondissement de Bar.
2. **L'Etanche**, commune du canton et de l'arrondissement de Neufchâteau, département des Vosges.

(1) Châtillon fut compris dans le Clermontois.

Nous ne parlerons dans ce travail que de l'abbaye de Sainte-Hoïlde, dont M. A. Jacob, archiviste du département, a publié en 1882, le Cartulaire d'après un *Codex* de la Bibliothèque nationale, provenant de la vente Dumont, de Saint-Mihiel (1).

Avant la Révolution, le monastère était un ban à part de la communauté de Bussy, bailliage et coutume de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris, Barrois mouvant.

L'abbaye de Sainte-Hoïlde fut fondée en 1229 par le comte de Bar Henri II et par sa femme Philippe de Dreux, dame de Thoury, en un lieu désert environné presque de tous les côtés par des bois, sur un petit ruisseau dit *Nausonces*, à l'extrémité du vieil étang de la Neuve-Ville, au point de réunion des finages de Louppy-le-Château, Chardogne et la Neuve-Ville, et sur l'emplacement d'un vieux château dit *Putil*, dont les ruines se trouvaient à cent pas du monastère.

En 1255, l'église fut achevée et consacrée par Gilles de Sorcy, évêque de Toul, le jour de la Toussaint; le grand autel fut consacré à Notre-Dame et à saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste; on y déposa de leurs reliques; étaient présents, le comte de Bar Thiébaut, fils du comte Henri, qui mourut en Terre-Sainte. C'était du temps d'Élisabeth, cinquième abbesse, et deux moines de Clairvaux, Jean et Pons assistaient à la cérémonie. Le pape Grégoire IX avait confirmé la fondation en 1236 (2).

Le monastère était sous l'invocation de Notre-Dame et de Sainte-Hoïlde (3). On conservait un os du bras de celle-ci qui

(1) *Cartulaire de l'Abbaye de Sainte-Hoïlde*, Bar-le-Duc, 1882, grand in-8°, XII-113 pages, comprenant des actes de 1225 à 1240. — DE WIDRANGES, *Statistique du canton de Revigny* (Annuaire de la Meuse, 1848). R. R. Nous nous sommes servi très utilement de ces deux ouvrages.

(2) *Gallia Christiana*, Paris, 1785, t. XIII, col. 1121.

(3) Sainte Hoïlde vivait au v^e^ siècle; elle était fille de Sigmar, comte du Perthois et de Lintrude, sœur aînée de saint Ménehould ou Magenesilde, fondateur de la ville de Sainte-Ménehould. On fait la fête de sainte Hoïlde le 30 avril.

On dit vulgairement « *Sainte-Hoüld, Sainte-Houd,* » et anciennement « *Sancta Ohoildis, Ohilde, Ohildis,* » etc.

se trouvait dans le château de Putil lors de la fondation du couvent. Cette relique avait été donnée par Agnès de Champagne, veuve de Renaud de Bar, qui l'avait reçue de Henri, comte de Champagne, à la sollicitation de sa femme, sœur du susdit comte.

Les religieuses reçurent aussi par l'entremise de Jean, moine de Clairvaux, trois corps des saints martyrs de la Légion Thébaine et un corps des onze mille Vierges de Cologne, qui furent envoyés en 1266 par la comtesse de Flandre, Marguerite, et l'évêque de Toul, Gilles de Sorcy, accorda quarante jours d'indulgences à ceux qui les visiteraient dévotement.

Les archives de Sainte-Hoïlde peuvent se résumer en deux mots : *Procès* et *Aumônes*. Procès pour le maintien de leurs droits. Demandes perpétuelles de secours.

Ainsi, dès 1258, il y a un différend entre les religieuses et les habitants de Laheycourt au sujet des droits d'usage qu'elles prétendaient dans les bois communaux du village, en faveur de leur moulin banal. Le comte de Bar fut choisi comme arbitre et amena une transaction au mois de mars de l'an suivant.

En 1376, elles réclament à Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, la fourniture de dix caques de harengs (soit dix mille) qu'elles devaient toucher le 30 novembre de chaque année. C'était une donation de la comtesse Mahault faite en 1359. Le comte accueillit leur supplique, et par transaction du 28 février, il leur octroya cent francs, tant pour les arrérages que pour les rentes pendant dix années écoulées (1).

Puis, les comtes de Bar leur accordaient presque tous les ans des carpes pour passer saintement le Carême; les ducs de Lorraine, souverains du pays, continuèrent à favoriser l'abbaye. Ils payaient des pensions plus ou moins fortes à des jeunes filles nobles qui voulaient se faire religieuses : en 1531 à Marguerite des Salles qui mourut en 1547; à Catherine, fille de Jean de Fontenoy, en 1543; etc. (2).

(1) Archives de Bar, citées par V. Servais.

(2) Les Bernardines portaient une robe blanche en laine avec scapulaire noir.

I.

LISTE DES ABBESSES (1).

1. « Suer **Marguerite,** par la patience de Dieu, abbesse », (d'après un titre de 1239). Elle mourut le 29 octobre 1240. On conservait avec vénération son crâne. Elle mit dans un reliquaire d'argent un os du bras de sainte Hoïlde que donnèrent les fondateurs, le comte Henri et sa femme Philippe. En août 1238, elle reçoit la permission du comte de Bar de prendre du bois pour la construction de l'abbaye, près l'étang dit de la Neuveville; les villages voisins conservaient leurs droits dans la forêt.

On ignore le nom des trois abbesses qui suivirent.

5. **Elisabeth.** Elle vit faire la dédicace de l'église en 1255. Elle s'éteignit le 23 avril 1262.

6. « Suer **Ameline de Nonsart,** abbesse de Sainte-Ahould », 1276. En 1278, Jean de Port, chevalier, vend à Robert, comte de Bar, la terre d'Auzanville, pour une somme de 120 livres, argent de Provins; moyennant ladite somme, le chevalier demeure quitte de 6 livrées de terre qu'il devait au comte de Bar, pour l'échange que feue la dame de Port fit au monastère.

7. « Madame **Helwi** ou **Helvis,** par la volonté de Dieu, abbesse », 1280-1281. Le curé de Seigneulles, nommé Henri, vend au couvent une rente qui lui est due audit lieu, et Henriet de Sommeilles vend des terres à Laheycourt. Une bourgeoise de ce village donne une fauchée de pré, etc. (2).

C'est ainsi que le couvent devenait riche.

8. **Judith** ou **Joyette,** 1285.

9. « Suer **Chrestienne,** par la patience de Dieu, abbesse », 1301-1307.

10. **Agnès de Fresne,** 1324.

(1) *Gallia Christiana;* Dom Calmet, A. Jacob, de Widranges.

(2) *Cartulaire*, p. 57, 59, 60.

11. **Elisabeth d'Etain**, morte le 28 mars 1326.

12. **Alix de Rance**, 1358-1372.

13. Suer **Alexandre de Longeville**, 1376; morte le 28 février 1397, « abbesse de l'église de Sainte-Houd, de l'ordre de Cîteaux ».

14. **Jeanne de Stainville**, 1441.

15. **Jaquette de Toulon**, 1458-1468.

16. **Marie de la Tour**, 1479-1480.

17. **Marguerite Guillemette**, de Pont-à-Mousson, élue en 1480, obtint en 1496 une bulle du pape contre les déprédateurs du couvent.

18. **Chrétienne de Saulxerotte**, 1495.

19. **Fanchette de Thiaucourt**, 1511-1528. Le duc Antoine lui fit don de 25 livres de cire le 25 mars 1511.

En 1527, reconstruction du clocher de l'abbaye.

20. **Marguerite de Lisle**, religieuse en 1526, élue en 1535, consacrée en 1542, morte en 1549.

21. **Catherine d'Igny**, élue en 1550; mourut le 15 mai 1569; sœur de Philippe des Salles, sieur de Gombervaux et de Jean, sieur de Coussey.

22. **Jeanne de Beauvau**, fille de René de Beauvau, baron de Manonville et de Rorté, sénéchal du Barrois, gouverneur de Darney, et de Claude Baudoche, dame de Pange, élue en 1569, morte le 15 octobre 1584.

23. **Antoinette de Beauvau**, sœur de la précédente, élue le 28 octobre, morte le 11 juin 1590.

24. **Jeannette de Florainville**, élue en 1590, âgée de 23 ans, obtint ses bulles en 1596, bénie le 5 février 1604 par l'abbé de Morimond, décédée le 8 décembre 1625. Peu de temps avant sa mort, elle avait forcé ses compagnes à prendre pour coadjutrice sa nièce Catherine de Florainville (1), âgée seulement de neuf ans. Mais elle mourut avant l'expédition des bulles et l'abbé de Morimond, sur les instances de la communauté, cassa l'élection, et les sœurs élurent Marguerite de Savigny.

(1) Fille de Charles de Florainville, bailli de Bar, seigneur de Fains.

L'abbesse de Florainville était fille du gouverneur de Bar et cousine des deux précédentes abbesses. Elle avait été bénie par l'abbé de Morimond.

25. **Marguerite de Savigny de Leymont**, fille de Vary de Savigny, bailli et gouverneur de Bar, et d'Antoinette de Florainville, élue le 14 septembre 1625, bénie par l'abbé de Morimond le 5 octobre suivant, elle prit possession le 10 du présent mois. Elle vit la terrible guerre de Trente-Ans. La peste fut à Bussy en 1635, 1636 et 1637; il y mourut huit personnes. En 1653, elle prit pour coadjutrice Madame de Nettancourt, une des meilleures supérieures de l'abbaye. Madame de Savigny reçut la sépulture dans l'église abbatiale :

⁂ Cy gist noble et vertueuse Dame, Madame Marguerite de Savigny, abbesse de céans, qui gouverna cette maison l'espace de trente-deux ans avec beaucoup de constance, pendant les malheurs et les guerres du pays. Elle trépassa le 22 août 1657, âgée de 75 ans.

26. **Marie de Nettancourt,** fille de Nicolas de Nettancourt-Vaubecourt et de Catherine le Vergeur de Saint-Souplet, morte en 1653, était religieuse à l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Reims, lorsqu'elle eut ses bulles pour Sainte-Hoïlde; elle prit possession le 24 octobre 1657 et fit venir de Cîteaux des religieuses pour célébrer l'office en attendant qu'elle pût avoir des novices. Elle eut le bonheur de rétablir la clôture, de remettre les bâtiments en état et de voir le culte se célébrer de nouveau dans l'église; il y avait été interrompu par suite des malheurs des temps. Elle fut inhumée dans le chœur.

⁂ Ici repose très-illustre et très-vertueuse Dame, Madame Marie Françoise de Nettancourt de Haussonville de Vaubecourt, abbesse de ce monastère; elle en prit le gouvernement en 1657; ses premiers soins furent d'y mettre la clôture et de rétablir les ruines des guerres précédentes, de manière qu'on la peut nommer à juste titre la réparatrice de cette abbaye qui lui doit une grande partie de ses bâtimens et ornemens du chœur. Dans une longue maladie qui a fini ses jours, elle a conservé dans un corps abattu un esprit toujours agissant. Elle est décédée le 23 septembre 1688 en la 56ᵉ année de son âge.

27. **Catherine de Nettancourt,** sœur de la précédente, lui succéda, étant prieure lorsqu'elle reçut une nomination du roi Louis XIV, sur la prière de toute la communauté. Elle eut ses bulles le 17 février 1689 et mourut fort regrettée le 21 février 1694. Elle fut enterrée dans le chœur de l'église.

> ✠ Ici repose pieuse et très-vertueuse Dame, Madame Catherine Angélique de Nettancourt de Haussonville de Vaubecourt, abbesse de ce lieu, recommandable par son humilité, sa mortification et son zèle pour la régularité, laquelle décéda après cinq ans et quatre mois de gouvernement, le 35e de son âge.

Elle était fille de M. de Nettancourt et d'une seconde femme Claire Guillaume, baronne de Saint-Eulien.

28. **Marguerite d'Alençon,** nommée par le roi en 1694. Ce fut elle qui adressa la requête qui va suivre. Elle mourut le 29 juillet 1705.

29. **Anne-Marie Coquet,** de Paris, fille d'un maître-d'hôtel du roi; elle était prieure, lorsqu'elle fut élue abbesse le 12 août 1705 par les religieuses, avec la permission du duc Léopold et en présence de l'abbé de Clairvaux, Pierre Bouchu, père immédiat du couvent. Elle obtint en 1708 une surséance pour son abbaye et l'année suivante une réduction de 12 louis sur la cense de Sainte-Hoïlde (1). Elle mourut le 29 septembre 1715. On l'accuse avec raison d'avoir laissé ruiner l'abbaye et mis les bâtiments dans le plus déplorable état.

30. **Marie-Thérèse Bonjour,** cellerière, fut élue le 12 octobre 1715, en présence de l'abbé de Clairvaux et du commissaire du duc Léopold. Cette abbesse et les deux suivantes, ses cousines, rétablirent l'ordre dans la maison. Au moment de la Révolution, le couvent, qui péréclitait, était devenu riche et prospère.

Madame Marie-Thérèse Bonjour fut, en 1733, marraine d'une cloche à l'abbaye de l'Isle-en-Barrois, dont le primat de Lorraine, M. de Beauvau, était abbé commandataire. Cette cloche fut envoyée à l'arsenal de Metz pendant la Révolution et elle

(1) Archives départementales, B. 431, 432.

fut vendue à cette époque (1) à la commune de Norroy-le-Veneur, gros village à neuf kilomètres N.-O. de Metz et dépendant, avant 1789, du Barrois non mouvant, bailliage de Briey. Cette cloche est fort belle, dit M. Charles Purnot, en 1862 (2), qui en a donné l'inscription que voici :

« Très haut et puissant Seigneur François-Vincent-Marc, marquis de Beauvau, seigneur de Craon, primat de Lorraine. J'ai été refondue par les soins du sieur Georges Drouet, administrateur de ladite primatiale en l'an 1733; j'ai été bénie par Dom Claude Aubertot, profès de Morimont (3), bachelier de Sorbonne, prieur de cette abbaye; j'ai eu pour marraine Dame Marie-Thérèse Bonjour, abbesse de Ste-Hoil, et pour parrain Dom André Beuscher, docteur en Sorbonne, prieur de Trois-Fontaines (4). J'ai été nommée Marie-Thérèse. Je pèse 2180. »

On doit remarquer que dans cette inscription, madame Bonjour a le pas sur le prieur de Trois-Fontaines; est-ce comme abbesse? Peu nous importe.

31. **N... de Maucourant.**

La déclaration du roi Stanislas, du mois de juin 1761, ne classa pas l'abbaye de Sainte-Hoïlde comme élective, quoiqu'en règle. Le roi nommait l'abbesse et le pape était collateur.

Dom Guitton, religieux de Clairvaux, qui visita l'abbaye le 29 juillet 1744, y trouva quatorze religieuses : les mères Delande, ancienne; Duvivier, cellerière; de Seigneville, parisienne, sacristine; la Huproie, portière; de Montreuil, grènetière et infirmière; de L'Escalle, Alliot, etc. L'invasion si rapide du duc Charles de Lorraine en Alsace, avait tellement troublé les esprits, même près de Bar-le-Duc, que les religieuses avaient

(1) Une autre cloche achetée en même temps par la commune de Norroy-le-Veneur, fut vendue peu de temps après.

(2) *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle.* Metz, 1862, 103.

(3) Abbaye cistercienne sur les limites du Barrois et de la Champagne (Vosges et Haute-Marne). Un des quatre chefs d'ordre de Cîteaux, Dom Lazaze Longuet en était alors abbé régulier.

(4) Abbaye cistercienne en commende, très riche, canton de Thiéblemont (Marne).

mis en sûreté le trésor. Elles ne conservaient qu'un calice pour l'usage journalier (1).

Dom Guitton voit cependant le bras de saint Antoine (il veut dire sans doute le bras de sainte Hoïlde); il y avait une chapelle et un autel dédiés à ce saint. On y voyait sa statue en pierre de Sommières sur l'autel.

« La maison est belle dans le dedans », dit le religieux de Clairvaux.

Le 20 avril 1731, la duchesse régente de Lorraine avait exempté l'abbaye de toutes impositions. Quatre ans après, le 1er décembre, un valet de ferme de Bussy fut exécuté pour avoir pris dans la sacristie de l'église, le calice et le soleil et avoir consommé les hosties préparées pour la Saint-André, fête de la paroisse.

32. **Jeanne de Maucourant**, 1763, morte le 14 décembre 1767. L'abbé Comus, de Ligny, avait les portraits des deux dames de Maucourant, bonnes peintures à l'huile par L. Yard de Bar-le-Duc, et celui de madame Duprat, œuvre très médiocre.

On lit dans un registre de Bussy :

L'an 1762, la grosse cloche a été fondue à Ligny par Simon Alliot, elle pèse 447 livres. La bénédiction a été faite le 26 juin de l'année suivante par M. Levecque, curé de Bussy, et doyen de la chrestienté de Robert-Espagne. *Parein*, M. Jean Henrion, vicaire général de Cîteaux et abbé d'Écurey; *Mareine*, madame Jeanne Maucourant, abbesse de Sainte-Hoïlde. Ils ont donné chacun deux louis vallant 31 liv. chacun. De plus, madame l'abbesse a donné de la toile pour deux belles nappes d'autel. L'argent a été employé en partie pour les livres de la paroisse.

33. **Madeleine du Prat**, dernière abbesse. Le 17 janvier 1777, on trouva sur la lisière du haut-bois, au midi du couvent, le cadavre de Dominique Radouan, ancien lieutenant d'infanterie, habitant la Neuville. Après la levée du corps, il fut transporté sur une voiture du couvent à son domicile par permission de l'abbesse, dame de tout le territoire et du consentement du curé du monastère.

(1) Maxe-Werly, *Notes de Dom Guitton* (Annuaire de la Meuse, 1892).

« Le 22 juillet l'an 1775, la grosse cloche de la paroisse de « Bussy a été bénie par maître François Villers, curé de ladite « paroisse, après en avoir obtenu la permission de monseigneur « l'évêque, elle a eu pour parrain Dom Gabriel Tavernier, prieur « de Lisle-en-Barrois, et pour marraine madame du Prat, « abbesse de l'abbaye de Sainte-Hoïlde, lesquels ont donné à « cette cloche le nom de Louise ».

Le 11 avril 1791, Christophe Patin, avocat et vice-président du district, vint à l'abbaye dont sa tante Hélène (1) était religieuse cistercienne depuis le 8 septembre 1753, procéder aux déclarations des dames de chœur du monastère, si elles voulaient vivre en communauté.

Madame du Prat se réfugia plus tard dans la ville de Ligny avec une de ses religieuses, qui était prieure en 1762, madame Marie-Thérèse de Montcourant. Celle-ci hérita d'un neveu très riche, mort à Ligny, par suite des troubles de la Révolution. Les autres héritiers furent ses parents Bonjour de Sainte-Ménehould et Yvon et Henrion de Ligny. Elle mourut dans cette ville en novembre 1805.

Quant à l'abbesse, elle s'était éteinte presqu'en enfance le 8 janvier 1802, à l'âge de 87 ans. Elle est inscrite sur les registres de la ville sous le nom de Françoise du Prat (2).

A Bussy, on conserve le registre de la basse-cour de l'abbaye (1760-1777), baptêmes, mariages et décès; il est signé par le curé et les parties.

L'abbesse s'intitulait dans les derniers temps : « très haute et révérendissime Dame madame..... abbesse de l'abbaye et monastère de Notre-Dame de Sainte-Hoïlde ».

D'après l'*Almanach royal* de 1790, le revenu abbatial était de 8,000 livres; mais il devait être bien plus considérable, car les manses abbatiale et conventuelle, ne furent jamais séparées.

L'abbesse était dame foncière à Bussy-la-Côte, où elle avait une maison. Dans le cours du treizième siècle, on avait acheté du bien dans ce village, de Thomassin, prévôt de Bar, Jean

(1) Elle était née à Chardogne, le 20 mai 1727.

(2) De Widranges.

de Poirant de Noyers et de Gérard Brougnon (*Cartulaire*, XXVIII — XXX).

A Neuveville-sur-Orne, trois portions et un quart appartenaient à l'abbesse sur les 24 portions de la dîme; elle devait donner là-dessus, deux muids de blé au chapitre Saint-Pierre de Bar (MAILLET).

A Chardogne, le seigneur du lieu lui devait 16 paires sur la dîme;

A Behonne, elle partageait la dîme du vin avec le curé ainsi que les menues dîmes dont elle prenait les deux tiers, etc., etc.

Vers 1385, elle fait un partage d'hommes de corps (des serfs!) avec le comte Robert de Bar.

L'abbaye possédait, par donation du comte Thiébaut en 1276, les moulins de Bar, usines importantes qui, à la fin du quatorzième siècle, consistaient en moulins à blé, à papier, battant, foulant et autres dépendances, situés à peu de distance des remparts et nommés « les moulins le Comte ». Vers cette époque, les religieuses les avaient amodiés à un nommé Perrin de la Mothe dit le Cellerier, on avait réservé aux réparations des usines le canon des trois premières années (1). Plus tard, l'abbesse de Sainte-Hoïlde céda ces usines au commandeur de Saint-Antoine à Bar, moyennant une redevance qui ne fut pas payée; d'où un procès; mais l'abbesse cédant aux avis du souverain et de son conseil, fit un arrangement à Bar le 18 novembre 1389. Avec l'abbesse, figurent dans l'acte, Marie de Waly, sous-prieure, Catherine d'Ottange, prieure; Marguerite de Courcelles, boursière et Isabelle de Stainville, religieuse. Plus tard, les parties contractantes présentèrent, le 11 juin de l'année suivante, dans la capitale du duché, les lettres confirmatives du traité par les supérieurs majeurs, l'abbé de Clairvaux et l'abbé général de Saint-Antoine de Vienne.

Les vignes du couvent situées sur le revers de la Côte que surmonte le village de Bussy, sont encore closes de murs et soutiennent toujours leur vieille réputation dans le pays. Les

(1) V. SERVAIS, *Annales du Barrois*, Bar-le-Duc, 1867, II, 154.

religieuses avaient dans le village des maisons pour loger les vignerons.

Déjà à la fin du XVII[e] siècle, bien des terres étaient perdues. En 1670, M[e] Nicolas Lescaille, procureur au siège de Ligny, et receveur de l'abbaye, déclarait ignorer la situation du canton de Bourouvre et ne point savoir ce qu'était la rente d'un resal de blé dû annuellement au couvent (A. JACOB).

En 1770, dans la basse-cour de l'abbaye, il y avait trois ou quatre fermiers, puis le jardinier, le portier, etc. Il y a maintenant à Sainte-Hoïlde deux vastes fermes construites avec les pierres du couvent (1).

Les fontaines existent toujours; celle de Saint-Antoine, qui passe pour purgative et celle de Dame-Zabé, qui prend naissance comme l'autre près de l'abbaye.

Le chancelier d'Aguesseau (t. VII, p. 558) prétend que le pape confirmant l'élection d'une abbesse de Sainte-Hoïlde, ne fait jamais mention de la nomination du roi dans ses bulles, quoiqu'il y ait toujours égard et que ces bulles ne s'accordent qu'après l'*expediatur* mis par l'ambassadeur. Il paraîtrait, selon cet illustre magistrat, que les religieuses de Sainte-Hoïlde se sont toujours conservées dans une possession constante et uniforme d'élire les abbesses, sans que le roi paraisse n'avoir jamais interrompu cette possession (2). Cependant le *Gallia Christiana* indique toutes les nominations au nom du roi. Ce qui détruit l'assertion de d'Aguesseau.

Les imprimés sont des plus rares sur l'abbaye, après le Cartulaire de M. A. Jacob, on ne peut citer que la *Requête adressée par les sœurs au bon duc Léopold, s. l. n. d.*, mais imprimée vers 1698. C'est la rareté de cette pièce qui m'a engagé à en donner un court résumé (3).

(1) A trois kilomètres au nord de Bussy-la-Côte; du canton de Chardogne. Depuis 1802, du canton de Revigny.

(2) Mémoire sur la nomination du roi aux abbayes situées dans le Barrois mouvant.

(3) A Son Altesse Royale, Monseigneur, supplient très humblement les Abbesse, Religieuses et Couvent de Sainte-Hoïlde en Barrois, Ordre de Cîteaux, Filiation de Clairvaux, Diocèse de Toul, qui font élection de do-

II.

REQUÊTE AU DUC LÉOPOLD.

Quelques mois après l'heureux retour du duc Léopold en Lorraine, ce bon prince reçut une requête des religieuses, le priant de vouloir bien confirmer les donations faites par d'anciens bienfaiteurs.

Elles prétendaient avec raison que leur couvent ne tirant son origine que de la libéralité des fidèles, se trouverait bientôt anéanti si les descendants de ces personnes charitables, refusaient d'exécuter les obligations contractées par leurs prédécesseurs, dont la volonté aussi libre que bienfaisante les obligeait si étroitement que la seule impossibilité pouvait les empêcher d'exécuter les dispositions telles qu'avaient été celles d'Henri, comte de Bar, Geoffroy, seigneur de Louppy, maréchal de Champagne et Milon de Saint-Amand, seigneur de Trois-Fontaines et d'autres qui, dans le commencement du treizième siècle, étaient si convaincus de l'efficacité des prières pour le salut des âmes, qu'ils voulurent participer aux suffrages de l'Église et laisser aux siècles futurs des marques religieuses de leur piété, en éternisant leur mémoire par des commémorations perpétuelles d'eux et de leur postérité, en donnant au couvent de Sainte-Hoïlde des rentes en blé, cire et argent, dont on verra la liste plus loin, et dont les religieuses ont joué pendant quatre siècles jusqu'au retour de S. A. R.

« Ces rentes sont le plus clair et le principal revenu du cou-
« vent, la cessation de leur paiement en causeroit la ruine cer-
« taine, mais les suppliantes n'ont garde d'y penser sous un
« règne aussi charitable et aussi juste que celui de S. A. R.,
« puisque dans les plus grands troubles de l'État, elles ont été
« payées religieusement. A plus forte raison doivent-elles moins

micile à Nancy en celui de maître Mathieu le Maistre, leur avocat, Ville Neuve, rue Saint-Dizier, près les Dames du Saint-Sacrement..... 4 pp. in-fol. *s. l. n. d.*

« craindre actuellement dans cet état si fortuné qui vit tran-
« quillement à l'ombre de l'olivier et de la prudence admirable
« de S. A. R. depuis son retour, où la bonté et la justice du
« Souverain ont fait sentir leurs effets sur tous les membres de
« l'État. Les religieuses de Sainte-Hoïlde seroient donc seules
« exclues de l'influence de l'équité de S. A. R., qui cherche
« toujours à en faire participans tous ses fidèles sujets, du
« nombre desquels les suppliantes font partie : puisque con-
« tinuellement, elles offrent leurs vœux et leurs prières au
« Tout-Puissant pour la prospérité de S. A. R.; des grâces
« de laquelle elles attendent un ordre pour être payées annuel-
« lement des quatre redevances dont elles vont parler » (1).

Ces quatre redevances que les religieuses réclamaient si énergiquement, étaient les suivantes :

1. Quatorze muids, dix septiers, dix poignées de froment, cinquantes livres de cire et cinq francs pour un cochon gras à prendre annuellement sur la cellerie de Bar.

Les religieuses disaient que la donation avait été faite par Henri, comte de Bar, et approuvée par ses frères Thiébaut et Renaud, aussi comtes de Bar, au mois d'octobre 1249 (2).

Vers le milieu du xv^{e} siècle, elles furent troublées dans leur jouissance; mais la Chambre des comptes de Bar les confirma dans leur possession le 30 décembre 1437; elles devaient être payées sur les moulins de Varennes comme d'ancienneté, et en cas d'insuffisance, il devait leur être fourni cinquante livres de cire et cinq francs pour un porc gras. Elles adressèrent plus tard une requête au duc Jean, qui voulait empêcher l'exécution de cet arrêt, et il reconnut son tort, car il les autorisa, le 22 avril 1474, à toucher la cire sur le tonlieu de Bar (3). Plus

(1) La pétition se termine ainsi : « Ce considéré, Monseigneur, vu les titres sus énoncés, il plaise à Votre Altesse Royale, ordonner que les suppliantes toucheront annuellement sur votre domaine de Bar les rentes répétées depuis le 1er janvier 1698 ».

(2) V. *Cartulaire*, p. 4. Don par Thiébaut, comte de Bar, et Renaud, son frère, des moulins de Varennes (octobre 1249). Les religieuses sont appelées « les dames de Sainte-Hoult ».

(3) Dufourny cite un titre sur cette affaire. « Différens entre l'abbaye et le receveur ducal à cause du moulin de Varennes ». L'abbaye avait des

tard le duc Antoine, apprenant que les redevances n'étaient pas acquittées à cause des réparations à faire aux moulins de Varennes, que l'on prétendait être à la charge des religieuses, ordonna, le 15 mai 1500, qu'elles seraient payées annuellement et à perpétuité de 25 rez de froment sur lesdits moulins, et en cas d'insuffisance sur la recette de Varennes, avec les 50 livres de cire et les 5 francs du porc gras et les déchargea en outre de toutes réparations auxdits moulins (1).

Le grand duc Charles III, le 26 mars 1605, fit transférer à perpétuité ces rentes sur la recette et cellerie de Bar. Elles furent alors payées dans cette ville jusqu'en 1661, année où on leur en refusa le paiement. Mais deux ans après, le 2 novembre, le duc Charles IV les renvoya aux moulins de Varennes pour les 14 muids de blé, la cire et le porc gras, et au receveur général de Bar pour les rentes du muid moitié blé moitié avoine et les 76 francs. En conséquence de ce décret, les religieuses citèrent par-devant le parlement de Paris le prince de Condé, Louis de Bourbon, possesseur du Clermontois, et le duc de Lorraine pour savoir lequel de ces deux princes devait payer la première de ces rentes. Charles IV en appela au Grand Conseil par commission du 26 juillet 1666, et trois ans après, le 20 janvier, il fut condamné au paiement.

Louis XIV, maître de la Lorraine par la force des armes, ordonna, le 20 avril 1680, que la rente serait assignée sur les salines et le domaine ducal. Cette concession fut enregistrée à Metz au bureau des Trésoriers généraux qui, le 4 février 1690, en donnèrent arrêt pour faire entrer en possession les religieuses qui, en effet, touchèrent sans encombre ces rentes jusqu'en 1698.

2. La seconde rente consiste en 76 francs provenant des dons de Pierre du Chemin, seigneur de Trois-Fontaines et de Varnier, châtelain de Mousson, que l'on devait prendre sur le domaine; le comte de Bar accepta cette donation au mois de

terres, des bois, des prés, des étangs et des moulins, entre autres celui de Laheycourt à deux tournants à 200 mètres du village en allant à Villotte.

(1) Voir dans Dufourny les quittances de Chrétienne de Saulxerotte et de Fanchette de Thiaucourt, abbesses.

janvier 1261 ; plus 10 livres de rente sur le tonlieu de cette ville, don d'Elissan de Molincourt que le comte Edouard accepta et transféra sur le tonlieu du comté par lettres du mois de septembre 1324. Les religieuses ont de même joui de ces rentes tranquillement jusqu'au retour du duc Léopold dans ses Etats.

3. La troisième rente est un muid de blé, moitié froment, moitié avoine donné par le chevalier Milon de Saint-Amand, à prendre sur l'acquêt qu'il avait à Buzy, dont le comte Thiébaut donna des lettres patentes du 10 avril 1270, et cette redevance fut dite le « Gagnage de Huet de Bulainville ». Cette redevance fut réunie au domaine de Bar et les sœurs ne reçurent plus qu'un muid mélange avoine et blé, au lieu de deux muids blé, mélange, à prendre sur la cellerie de Bar.

4. La quatrième rente, deux muids de blé, moitié froment, moitié avoine, est un don de Geoffroy, sire de Louppy, en 1238 (1), pour le salut de son âme et celle d'Adélaïde son épouse et de tous ses héritiers. Cette rente devait être prise avec quatre muids mélange, savoir deux à Chardogne et deux au Petit-Louppy. Les dîmes de ce dernier village ayant été réunies au domaine de Bar, les religieuses furent payées par les fermiers de ces dîmes jusqu'en 1664, ils en refusèrent alors la livraison; mais sur leur plainte, le duc Charles IV ordonna, le 18 avril 1664, au fermier Jean Chartreux de Louppy de payer cette redevance et le bailliage de Bar le condamna également à solder le 2 janvier 1665. Les religieuses continuèrent à toucher cette redevance jusqu'en 1698.

Pour justifier leurs prétentions, les religieuses produisirent leurs titres de donation, savoir : pour la première réclamation, 23 pièces ; 16 pour la seconde, 8 pour la troisième et 3 pour la quatrième.

Tout porte à croire que l'humble demande des religieuses de Sainte-Hoïlde fut exaucée et qu'elles touchèrent les redevances qui leur étaient si nécessaires pour la subsistance de leur couvent, d'après leurs supplications.

(1) V. *Cartulaire,* p. 70. Don du sire de Louppy, maréchal de Champagne, de quatre muids de blé sur le finage de Louppy-le-Petit et de deux muids sur le finage de Chardogne.

RENÉ II, DUC DE LORRAINE

ET LE DOUAIRE DE JEANNE DE LAVAL,

VEUVE DU ROI RENÉ,

PAR PAUL MARICHAL,

Archiviste aux Archives nationales.

I.

Parmi les fiefs que le roi René laissait en mourant, il en était un certain nombre dont ce prince avait donné l'usufruit viager à sa seconde femme, Jeanne de Laval. Confirmées par le dernier testament du roi René, ces donations furent ratifiées le 19 juillet 1480 par Charles d'Anjou, comte du Maine, neveu et héritier du roi René (1), et depuis par les rois de France Louis XI et Charles VIII (2).

Cette triple ratification assura à Jeanne de Laval la paisible possession de la plupart des seigneuries dont elle avait joui du vivant de son époux. De la plupart, disons-nous, car aucun des trois princes que nous venons de nommer n'avait pouvoir pour la maintenir en possession des fiefs qui lui avaient été donnés dans le duché de Bar : Charles d'Anjou ne posséda pas ce duché et n'y prétendit même pas (3); Louis XI ne l'occupa pas tout entier, et Charles VIII se dessaisit de la portion du Barrois que son père avait réunie à la couronne.

(1) Bibl. nat., ms. Dupuy 154.

(2) Lecoy de la Marche, *Le roi René*, I, 435.

(3) Charles d'Anjou institua le roi de France son héritier *in omnibus... et singulis regnis, comitatibus, vicecomitatibus, baroniis, terris, dominiis, rebus, bonis, actionibus, juribus, rationibus, fortunis et facultatibus suis* (*Le roi René*, II, 394). Aucun des termes de cette énumération ne saurait désigner le *duché* de Bar.

Cette dernière ratification devait être demandée à René II, duc de Lorraine, héritier du duché de Bar.

II.

Le douaire barrisien de Jeanne de Laval comprenait les prévôtés d'Étain (1), de Bouconville (2) et de Morley (3). Nous ignorons à quelle époque ces terres avaient été données à Jeanne de Laval par le roi René; mais cette époque paraît devoir être placée avant l'année 1471 (4). Jusqu'à la mort de son époux, Jeanne perçut régulièrement, dans ces trois prévôtés, les revenus ordinaires et extraordinaires, les fruits du domaine, et même les deniers des aides (5); elle y nommait aux offices vacants (6).

Les trois années qui suivirent la mort du roi René furent pour le duché de Bar une période qui ne cessa guère d'être agitée. Louis XI prétendait réunir ce fief à la couronne, et le fit occuper en partie. Morley fut une des premières places où s'établirent les troupes royales (7). Et le bruit courut un jour que Louis XI envoyait le sénéchal de Toulouse prendre en son nom possession de Bouconville et d'Etain (8). Enfin, au début de

(1) Meuse, a. Verdun, ch.-l. c.

(2) Meuse, a. Commercy, c. Saint-Mihiel.

(3) Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Montiers-sur-Saulx.

(4) Cf. *Le roi René*, I, 304, note 1.

(5) Le 3e compte de Jacquemin de Génicourt, receveur général du duché de Bar (Arch. de la Meuse, B. 504) porte recette de sommes versées par les receveurs d'Etain, Bouconville et Morley, et provenant des deniers des aides de ces prévôtés. Le 6e compte du même (B. 504; le 4e et le 5e sont perdus) ne signale aucune recette semblable, *pour ce que l'ayde est à la royne.*

(6) Par lettres données à Tarascon, le 21 février 1480, n. s., Jeanne de Laval autorisa Jean Jacques, prévôt d'Etain, à se faire suppléer (Arch. de la Meuse, B. 1158, *initio*).

(7) Lettre écrite de Colmar aux envoyés suisses se rendant en France, le 18 septembre 1480 (Bibl. nat., ms. Lorraine 11, fol. 95).

(8) *Ledit prevost a payé et soustenus la somme de xij gros à Jehan Aubrion et a Jehan Lallement, demorans a Estain, pour avoir allé nuictamment porter lettres à Boucconville au prevost d'illec par l'ordonnance dudit prevost, pour*

l'année 1483, alors que Guillaume d'Haraucourt et Giovanni de Nicolini se disputaient le siège épiscopal de Verdun, on vit pénétrer dans la prévôté de Bouconville une partie des troupes que Louis XI avait envoyées soutenir la cause du prélat italien (1).

Il est fort probable que Louis XI, s'il s'était rendu maître de tout le duché de Bar, n'aurait pas cherché à mettre obstacle aux droits de Jeanne de Laval. Cette princesse ne paraît pas non plus avoir rencontré de difficultés (2) de la part de René II et d'Yolande d'Anjou sa mère, qui resta, tant qu'elle vécut, l'unique titulaire du duché de Bar. On possède, pour cette période, un compte de la prévôté d'Etain et un de celle de Bouconville, qui renseignent, à cet égard, d'une manière assez précise. Le premier mentionne un voyage à Etain du sergent de la prévôté de Bouconville, chargé de s'informer de l'époque à laquelle on devra y envoyer l'argent destiné à la reine Jeanne (3); quelques jours après, le prévôt de Bouconville porte lui-même à Etain les deniers de sa recette (4). Dans le second, il est question d'une correspondance échangée entre les prévôts de Bouconville et d'Etain, à propos d'une aide imposée sur le duché de Bar,

sçavoir des nouvelles du seneschal de Thoulouse, pour ce que on disoit qu'il estoit venus pardeça pour prendre la pocession des plaices de Bouconville et Estain pour les mettre en la main du roy (Compte de la prévôté d'Etain pour l'année commençant au 1er octobre 1481. — (Arch. de la Meuse, B. 1159, fol. 136).

(1) *vij ls. x s. que ledit prevost a soubtenu pour les despens de xxiiij compaignons de la prevosté de Bouconville qui furent mis à la garde de la place pour la doubte des gens d'armes qui estoient loigié au lieu de Boucconville et en l'entour, et estoient des gens de monseigneur de Magniez, lequel estoit au lieu de Hadonchastel, lesquelx compaignons y furent trois jours entiers, depuis le jeudi xxe jour de febverié l'an mil iiijc iiijxx et deux* (1483, n. s.) *en jusques au dimanche ensuigant, que s'en allérent après disner, et y despandérent vj blancs pour chacun homme par jour, montant a la somme de vij frans et demy* (Arch. de la Meuse, B. 1562, fol. 77).

(2) M. Lecoy de la Marche paraît avoir été d'un avis contraire (*Le roi René*, I, 435).

(3) Arch. de la Meuse, B. 1562, fol. 81 vo.

(4) *Ibid.*, fol. 82.

pour savoir si cette aide, dans ces deux prévôtés, appartenait au duc ou à la reine douairière (1).

Ce dernier fait montre que les droits de Jeanne de Laval étaient, sinon méconnus, du moins mal définis. Elle députa vers René II deux de ses conseillers, Jean Lefèvre et Jean Migon. Cette démarche eut pour résultat une convention, qui fut arrêtée à Nancy le 1er novembre 1484 (2). René laissait à la veuve de son aïeul la possession viagère des prévôtés d'Étain, de Bouconville et de Morley; mais il se réservait, modifiant en cela l'ancien état de choses, le produit des aides dans ces trois circonscriptions; en échange, il lui assignait une rente annuelle de mille livres tournois sur la recette générale de Barrois; compensation que l'on estimera fort honnête, si l'on considère que depuis 1484 jusqu'à la mort de la reine Jeanne, le produit annuel des aides, pour les trois prévôtés réunies, ne paraît guère s'être élevé, en moyenne, au-dessus de six cent cinquante livres tournois (3). Le même acte reconnaissait à Jeanne la possession des petites seigneuries de Launay (4), de Palis (5) et de Chanzé (6) en Anjou, qui figuraient, d'ailleurs, dans le testament du roi René, parmi les fiefs devant constituer le douaire de cette princesse.

Par cette dernière clause qui de prime abord peut sembler sans valeur, René II n'avait d'autre but que d'affirmer, en attendant qu'il pût un jour en revendiquer l'exercice, les droits qu'il prétendait avoir sur cette parcelle de l'héritage du roi René.

Ce ne fut pas là la seule manifestation des prétentions de

(1) Arch. de la Meuse, B. 1159, fol. 137 v°.

(2) Pièces justificatives, n° 1.

(3) Nul pendant les exercices 1487-1488 (Arch. de la Meuse, B. 515) et 1496-1497 (*Ibid.*, B. 521); ce produit s'éleva en 1486-1487 (B. 514) à 62 l. 17 s. 1 d.; en 1490-1491 (B. 518) à 751 l.; en 1497-1498 (B. 522), jusqu'à 1,500 livres. Ces sommes sont exprimées en monnaie de Barrois; les unités de cette monnaie étaient inférieures en valeur de 20 0/0 à celles de la monnaie tournois.

(4) Commune de Villebernier, Maine-et-Loire, a. et c. Saumur.

(5) Même commune.

(6) Commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire, Maine-et-Loire, a. Angers, c. Les Ponts-de-Cé.

René II sur la nue propriété des fiefs situés hors du duché de Bar, que Jeanne de Laval tenait à titre de douaire. Au mois de janvier 1490, René donna commission à Jean de Saint-Amadour, son chambellan, et à Huin Roynette, lieutenant du bailli de Nancy, pour prendre possession, dès que Jeanne de Laval viendrait à mourir, des terres dont cette princesse avait la jouissance viagère (1). Il fit plus, et disposa par avance de quelques-unes de ces terres : le 4 mai 1492, il donna à Hardi Tillon, son maître d'hôtel, le manoir de Chanzé et la métairie de la Rive (2), située tout auprès, de l'autre côté de la Maine (3). Trois ans auparavant, il avait également abandonné la nue propriété du fief de Launay, et cela à la suite de circonstances qu'il nous paraît curieux de rapporter, bien qu'elles soient étrangères à notre sujet.

III.

La seigneurie champenoise de Boursault (4), voisine d'Epernay, paraît avoir fait partie des possessions héréditaires des ducs de Bar depuis le 14 novembre 1389, date à laquelle elle fut cédée à perpétuité par Henri de Barbel, écuyer, au duc Robert, moyennant la concession viagère de la demeure de Popey, près de Bar-le-Duc (5).

Le roi René rendit hommage pour Boursault au roi Charles VII, le 18 mars 1443 (6). Le 27 février 1451, il fit don de cette

(1) Pièces justificatives, n° 5. Le 5 février suivant, Jeanne de Laval nomma Didier Gervaise son procureur en Lorraine et Barrois (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 526, n° 324).

(2) Commune de Bouchemaine, Maine-et-Loire, a. et c. Angers.

(3) Pièces justificatives, n° 7.

(4) Marne, a. Epernay, c. Dormans.

(5) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 789, n° 18.

(6) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 789, n° 16. La date de 1443 n'est pas exprimée dans l'acte, mais celui-ci est donné à Toulouse, ville dans laquelle le roi René ne passa qu'en 1443 : il s'y trouva du 19 mars au 3 avril, après avoir été à Béziers le 25 février (*Le roi René*, II, 446). Il existe aux Archives nationales (P. 1621, cote 453) un autre acte d'hommage du roi René à Charles VII, pour Boursault, en date du 30 mars 1443, n. s.

seigneurie à son fils Jean (1) qui portait le titre de duc de Calabre. A son tour, Jean la donna à un gentilhomme nommé Briant du Bouchet, se réservant toutefois de la racheter après le décès de ce dernier au prix de mille livres tournois (2). Cette donation fut confirmée après la mort de Jean par le duc de Lorraine Nicolas, son fils, le 10 mai 1471, et depuis, par Yolande d'Anjou, héritière du duché de Bar, le 13 novembre 1480 (3). Briant du Bouchet mourut après cette dernière date.

René II considéra dès lors que c'était à lui qu'était acquis le droit de faire le rachat de Boursault. Le 20 juillet 1485, il fit cession de ce droit à Jean de Saint-Amadour, que nous avons déjà nommé, et cela afin, disait-il « de satisfaire et recompenser ledit de Saint-Amadour des gaiges et pensions que lui avons ordonnez durant qu'il a esté en nostre service, jusques au premier jour de l'an dernier passé, à cause de quoy lui estions tenuz pour arreraiges en la somme de mil cinq cens livres tournois ou environ. » En réalité, René II ne faisait qu'augmenter sa dette envers Saint-Amadour, puisqu'il obligeait ce dernier à racheter la terre de Boursault des héritiers de Briant du Bouchet : hâtons-nous de dire que René II se réservait la faculté de reprendre Boursault en payant à Saint-Amadour la somme de deux mille cinq cents livres, qui représentait, on le voit, la dette en question augmentée du prix de rachat stipulé par les lettres patentes de 1467 (4).

René II prétendait que le droit de racheter la seigneurie de Boursault était passé directement du duc Nicolas à Yolande d'Anjou (5). Il n'en pouvait être ainsi. A la mort sans postérité de Nicolas, ce droit de rachat, modification du droit de propriété concédé au duc Jean, à titre d'avancement d'hoirie, par

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 790, n° 44. Cf. *Le roi René*, I, 242, note 3.

(2) Par lettres données à Barcelone, le 22 septembre 1467, et dont la teneur est reproduite dans notre pièce justificative n° 2.

(3) Ces confirmations sont mentionnées dans notre pièce justificative n° 2.

(4) Pièces justificatives, n° 2.

(5) C'est du moins là ce qu'avançait, en son nom, l'avocat Poulain, au cours du procès dont nous allons parler (Arch. nat., X^{1a} 4827, fol. 174).

le roi René, devait faire retour à ce dernier. Et de fait, l'année même de la mort de Nicolas, c'est-à-dire en 1473, le roi René fit don de la seigneurie de Boursault à un de ses conseillers, Saladin d'Anglure (1). L'effet légal, sinon conforme à l'intention du roi René, de cette donation était de transmettre à Saladin le droit de racheter Boursault, mais non point d'annuler la donation faite par le duc Jean à Briant du Bouchet. En effet, quand Saladin voulut se mettre en possession de Boursault, il fut obligé de plaider contre du Bouchet, puis contre son héritier Briant de La Chevrière. Il perdit ce double procès, et ne put entrer en possession de Boursault qu'après avoir payé à La Chevrière la somme de mille livres tournois. Cependant Saladin ayant négligé de s'acquitter des droits de quint et de requint dûs au roi, la Chambre des comptes de Paris ordonna la saisie de Boursault. Saladin interjeta appel devant le Parlement de Paris : René II et Saint-Amadour mirent opposition à sa demande, à l'effet d'obtenir que la mainlevée fût prononcée à leur profit.

La Cour rendit son arrêt sur cette affaire le 22 mai 1487. Elle décida que, moyennant paiement des droits de quint et requint, montant à 240 livres tournois, Saladin d'Anglure serait mis en possession de la seigneurie de Boursault, nonobstant l'opposition du duc de Lorraine (2).

En conséquence de cet arrêt, les lettres patentes du 20 juillet 1485 étaient nulles et non avenues. René II dut se reconnaître débiteur, envers Jean de Saint-Amadour, non seulement des quinze cents livres en compensation desquelles il avait entendu lui céder Boursault, mais encore de trois cents autres livres, que Saint-Amadour avait déboursées pour les frais du procès; augmentées de cinq cents livres, montant de la pension de Saint-Amadour pour l'année 1487, ces sommes formaient un total de deux mille trois cents livres dont le paiement fut assigné, par mandement en date du 18 mars 1488, sur la recette générale de Lorraine (3). Ce paiement ne put être effectué. Les

(1) Arch. nat., X^{1a} 4827, fol. 174.
(2) Pièces justificatives, n° 3.
(3) Pièces justificatives, n° 4.

dettes de René II envers Saint-Amadour allèrent toujours croissant : elles s'élevaient, dès le 20 novembre suivant, à deux mille neuf cent soixante-quinze livres huit sols (1), et au cours de l'année 1489, à trois mille écus d'or environ.

Pour se libérer, René II céda à Jean de Saint-Amadour tous ses droits sur les seigneuries de Launay et du Palis. Les lettres patentes qui consacraient ce don, datées du 8 mai 1489, furent remplacées le 12 juillet 1490, par un acte de même teneur, mais plus explicite, en ce qu'il y était dit que le petit fief de l'Ile-Bonnet (2) était compris dans la cession faite à Saint-Amadour (3).

Ce dernier traita bientôt après avec Jeanne de Laval, qui consentit à lui abandonner les terres de Launay, du Palis et de l'Ile-Bonnet, et l'en fit mettre en possession par Jean Roussart, procureur du roi à Saumur (4). Dans le contrat, daté du 20 avril 1494, de son mariage avec Marguerite de Ville, on voit Saint-Amadour porter le titre de seigneur de Launay (5).

IV.

Jeanne de Laval fit son testament le 25 août 1498, et mourut peu de temps après (6). La rente que René II lui avait assignée sur le duché de Bar lui avait été payée, à ce qu'il paraît, d'une

(1) Arch. de M.-et-M., B. 3, fol. 193.

(2) Ile de la Loire, aujourd'hui disparue, dont l'emplacement est dans la commune de Villebernier.

(3) V. Pièces justificatives, n° 8, et la note y jointe. — Quelques semaines après, le 9 août, par acte passé sous le sceau du tabellionnage de Joinville, Saint-Amadour s'engagea à vendre ses terres après la mort de Jeanne de Laval, et à acheter, avec l'argent de cette vente, des seigneuries en Lorraine ou en Barrois (Arch. de M.-et-M., B. 543, n° 102). Nous ignorons quel fut le motif de cet engagement. On voit du reste que Jean de Saint-Amadour n'y donna pas suite.

(4) A cette occasion, René II renouvela la cession faite en 1489 et confirmée en 1490 (Pièces justificatives, n° 8).

(5) Bibl. nat., Pièces originales, dossier *Saint-Amadour*, fol. 6.

(6) *Le roi René*, I, 436.

manière assez régulière (1). Au début de l'année suivante, René II chargea ses deux agents à Paris, Guillaume Gautier, abbé de Saint-Epvre-lès-Toul, et Louis Merlin, président de la Chambre des comptes de Bar, de prendre possession du comté de Beaufort (2); le 2 août, il donna ordre au même Gautier d'aller à Baugé rendre entre les mains des officiers royaux l'hommage dû au roi pour ce comté (3). Le dialogue de Johannes Lud, écrit vers cette époque, nous apprend que Louis XII ne laissa pas René II entrer en possession du comté de Beaufort (4). Ce fief, qui avait été distrait en 1461 de l'apanage de France (5), fit retour à la couronne. Après avoir appartenu de 1507 à 1512 à Gaston, comte de Foix (6), il fut en dernier lieu donné par François Ier à sa mère, Louise de Savoie (7).

Quant aux fiefs de Launay et de Chanzé avec leurs dépen-

(1) Toutefois pendant l'exercice 1488-1489 (Arch. de la Meuse, B. 515, fol. 96) et pendant l'exercice suivant, cette rente ne fut pas payée, *pour ce que icelle dame royne a prins en paye pour les termes de sainct Jehan et Noël mil iiij*c *iiij*xx *neuf et sainct Jehan iiij*xx *x la maison de Reculée* [près Angers] *pour la somme de mil v*c *ls. tournois* (Arch. de la Meuse, B. 516, fol. 170).

(2) *vj ls. païez par ledit receveur a Jehan Drouot, chevaulcheur d'escuyerie, pour avoir porté au lieu de Paris une procuracion du roy nostre dit seigneur* [René, roi de Sicile] *pour prandre la possession de la conté de Beaufort, avec lettres missibles adressant à monseigneur de Sainct Epvre et monseigneur le president maistre Loys Merlin de par nostredit seigneur. Appert par le tesmoignage de D. Dupuis, dacté du xviije jour de janvier iiij*xx *xviij, rendu cy* (Arch. de la Meuse, B. 523, fol. 166 vo).

(3) V. la pièce que nous avons publiée dans le *Journal de la Soc. d'arch. lorr.* pour 1893, pp. 9 et 10.

(4) *Dial. de J. Lud,* dans le *Journal de la Soc. d'arch. lorr.* pour 1854, p. 192.

(5) *Le roi René,* II, 35. Louis XI avait donné le comté de Beaufort-en-Vallée au roi René par lettres patentes données à Amboise, le 1er novembre 1461 (*Chambre des comtes de Paris,* mémorial M., fol. 6, d'après Blanchard). — Une des pièces que nous donnons ci-après (no 6) atteste que René II fit prendre possession de la moitié du comté de Beaufort, du vivant même de Jeanne de Laval : nous ignorons la raison de cette démarche.

(6) Qui en obtint la jouissance par lettres de Louis XII, données à Blois, au mois de novembre 1507 (Arch. nat., P. 2303, fol. 353).

(7) Cf. *Catalogue des actes de François Ier* publié par l'Acad. des sc. mor. et pol., t. I, no 76.

dances, ils devaient également appartenir au roi de France (1). Nous ignorons si Hardi Tillon fut maintenu en possession du manoir de Chanzé. L'histoire de ce fief de 1454 à 1541 est demeurée fort obscure (2). Mais la jouissance des seigneuries de Launay et du Palis fut laissée à Jean de Saint-Amadour par lettres de Louis XII données à Romorantin au mois de février 1500 (3). Cet acte était, par son objet, la confirmation de ceux de René II : en principe, il attestait que le roi prétendait avoir seul le droit de disposer de ces terres.

Ce fut là l'unique et bien mince satisfaction qu'obtint René II dans ses prétentions sur le douaire angevin de la veuve du roi René. Depuis, les héritiers des seigneuries françaises de René II, Claude et François, ducs de Guise, renouvelèrent, l'un après l'autre, les réclamations de leur père et aïeul, mais avec tout aussi peu de succès (4).

---

(1) Entre les mains du roi René, ces biens avaient le caractère d'acquêts. Launay ne figure pas dans l'énumération, donnée par M. Lecoy de la Marche (*Le roi René*, I, 19), des possessions héréditaires de la maison d'Anjou ; et l'on sait que le roi René acheta Chanzé en 1451 (*ibid.*, II, 38) et le Palis en 1452 (*ibid.*, II, 47). Les testaments de ce prince et de Charles d'Anjou rendaient illusoires les droits de René II sur ces fiefs.

(2) Cf. Célestin Port (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*, I, 610) qui n'a pas eu connaissance du don fait à Hardi Tillon.

(3) Pièces justificatives, n° 9.

(4) *Ung autre acte du xxij^e^ septembre mil v^c^ xxij.... de pareilles offres faictes par ledit seigneur à madame mére du roy.... qui auroit refusé les foy et hommaiges presentées par ledit seigneur* [Claude de Lorraine, pour le comté de Beaufort] (Arch. du château de Chantilly, *Inventaire des titres de Guise, dressé en 1575*, fol. 28 v°).

Ung brevet, signé Duthier, du xxix^e^ jour de novembre mil v^c^ l par lequel appert monseigneur [François de Lorraine] *avoir esté refusé de monsieur le chancelier de faire les foy et hommaige au roy de la terre et seigneurie de Beaufort en Vallée* (Même *Inventaire*, fol. 49).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

1484. 1er novembre. Nancy.

Lettres de René II, duc de Lorraine, portant concession viagère à Jeanne de Laval, veuve du roi René, des prévôtés d'Étain, Bouconville et Morley, en Barrois, de la moitié des seigneuries de Launay, du Palis et de Chanzé, en Anjou, et d'une rente annuelle de 1,000 livres sur le duché de Bar.

René, etc., a noz amez et feaulx conseillers et chambellan les seneschal, gens des comptes, procureur et receveur general dudit duchié de Bar et a touz noz autres justiciers et officiers et a chacun d'eulx, salut. Comme depuis le trespas de nostre tresredoubté seigneur et grant pére le roy de Sicille René de bonne memoire, que Dieu absoille, nostre tresredoubtée damme et grant mére la royne Jehanne, son espouse, n'ait eu assiète d'aucun douaire ondit duchié de Bar, a cause des questions, debatz et empeschement qui sont sourvenuz ondit pays tant par guerre que autrement, et tant du temps de feue nostre treschiére et tresamée damme et mére, que Dieu absoille, comme depuis, et soit ainsy que ladicte damme royne Jehanne ait de rechef envoyé devers nous noz treschiers et bons amis maistre Jehan le Févre et Jehan Migon, ses conseillers et procureurs pour nous demander et requerir assiète dudit douaire, tel qu'il luy peult appartenir ondit duchié de Bar selon la coustume des pays, et des arreraiges qui a cause de ce luy pourroient estre deüz depuis le trespas dudit feu roy René, quoy que se soit, depuis la première sommation et requeste qui en fut faicte a nostredicte feue damme et mère et a nous semblablement, selon l'assignation que ledit feu roy René fist a ladicte damme dudit douaire, par le mariaige faisant d'eulx deux que apres le mariauge consommé et acomply, par ung instrument validé par foy et serment dudit seigneur nous est apparu qu'il assigna a ladicte damme pour sondit douaire ondit duchié on cas qu'elle le sourvivoit, la moitié du revenu dudit duchié ou tel autre douaire que les duchesses venues des ducs predecesseurs avoient accoustumé

avoir et prendre par le passé, et que s'il estoit trouvé que le don des prevostez, terres, juridition et seigneurie d'Estain, Bouconville et Moreley que luy fist ledit feu seigneur roy oultre et par dessus ledit douaire et autres dons cy après declairez ne peussent sortir leur effect selon la coustume dudit pays, qui est que femme douairiére ne peult tenir ensemble don et douaire, que lesdiz dons luy feussent precomptez en sondit douaire qu'elle avoit a demander ondit duchié de Bar et luy en estre rabatu autant qu'ilz soient estimé valoir, ausquelz Le Févre et Migon, procureurs dessusdiz, ayons fait remonstrer par les gens de nostre conseil la valeur en quoy est de present ledit duchié et les gaigéres et allienations de plusieurs piéces dudit demaine, et aussi qu'il ne se trouve point que les duchesses venues eussent eu on temps passé don et douaire, et que la coustume dudit pays ne le permet point, et pourtant que touche lesdiz arreraiges, que n'en eussions en riens tenuz, pource que nostredicte feue treschiére et tresamée damme et mére pour lors vivoit et qu'elle ne nous n'estions paisibles dudit duchié, et n'avons esté jusques a depuis peu de temps encza, et après plusieurs remonstrances tant d'un cousté que d'autre, lesdiz procureurs ayans puissance et procuration especiale de ladicte damme royne Jehanne pour paciffier, traicter et accorder avecques nous touchant lesdiz douaire et arrerages, selon ce que vraisemblablement seroit congneu luy devoir appartenir, de laquelle procuration et puissance la teneur s'ensuit : « Jehanne », etc., savoir faisons que nous voulans et desirans a nostre pouair benignement et favorablement traicter icelle nostredicte damme et grant mére tant pour recordation et memoire des bons termes et amour dont elle a toujours usé envers ledit seigneur, des services qu'elle luy a faitz, et grans gratuitez a nous touz ses enffens, que pour les bons et louables vertuz qui sont en elle, et aussi que selon la coustume dudit pays, laquelle voelons garder et observer et entretenir, droit de douaire lui est acquis, pour ces causes et autres raisonnables a ce nous mouvans, et par l'advis et deliberation des gens de nostre conseil, avons baillé, quicté, cedé, délaissé et transporté, et par ces presentes baillons, cedons, delaissons et transportons ès mains desdiz procureurs presens, stipulans et acceptans pour et on nom d'elle, comme dessus, les chasteaulx, villes et juridiction, terres et seigneuries desdictes prevostez d'Etain, Bouconville et Moreley, sises ondit duchié de Bar, ainsi qu'elles se poursuivent et comportent avecques le revenu d'icelles, en quelque maniére qu'il soit scitué et assis, et tant en rente que en dommaine, atout droit d'y mectre gens et officiers de par elle et a elle feaulx, et que les dons des offices

qu'elle a faitz esdiz lieux quant ilz ont vacqué ou qu'ilz vacqueront par mort ou autrement aient lieu et sortent leur plein effect, et ce pour partie de sondit droit de douaire qui lui est deü et acquis ondit duchié de Bar, ès noms de ses procureurs dessusdiz presens et acceptans (1) tout tel droit que pouons avoir et demander et que nous peult competer et appartenir ès lieux de Launay, le Palliz et Changé, sis et situez on duchié d'Anjou, pource qu'ilz sont prés de Saumur et autres lieux ondit pays d'Anjou où elle fait presentement sa demourance, lesquelx sont acquestz dudit feu roy René et de feue de bonne memoire la royne Ysabeau de bonne memoire sa première espouze, et desquelx lieux la moitié par indivis appartient a ladicte damme royne Jehanne sa vie durant tant seulement, par ledit don que lui en fist ledit feu seigneur roy René, pour d'iceulx droit et actions que pouons avoir esdiz lieux de Launoy, le Palliz et Changé, qui est la moitié, pour le present joïr, user et exploicter par ladicte damme, ainsi qu'ils se poursuivent et comportent, et tant en pied que en demaine, neantmains que ledit seigneur roy les luy eust donnez a sa vie durant tant seulement, comme lesdictes prevostez d'Estain, Bouconville et Moreley, que luy avons pareillement baillez et assignez pour partie de sondit douaire, sans ce qu'elle soit tenue, si questions ou contraditions de guerre ou autrement, que Dieu ne vueille, sourvenoient ondit pays et duchié de Bar, par quoy fust de besoing ou de nécessité mectre garnissons esdictes places pour icelles garder, aucune chose soustenir ou païer pour la despence et entretenement d'iceulx, més elle seroit tenue faire garder lesdictes places et icelles retenir a ses despens, ainsi qu'elle a fait par cy devant on passé, actendu aussi qu'elle ne prendra rien ès aydes qui seront imposées quant le temps y escherra, et que les ferons gecter ès autres lieux et prevostez de nostredit duché. Et oultre ce avons ordonné, assigné et transporté a ladicte damme royne Jehanne ès noms que dessus, presens, stipulans et acceptans, ordonnons, assignons et transportons par cesdictes presentes la somme de mil livres tournois pour parfait de sondit douaire qu'elle pretendoit et avoit droit de pretendre et demander ondit duchié de Bar, a prendre sur le revenu du demaine dudit duchié, païables par chacun an a deux termes, dont voulons le premier terme commencer au jour et feste de Noël prouchainement venant et l'autre terme au jour de Saint Jehan Baptiste ensuivant, et consecutivement des autres termes et années ensuivantes tant qu'elle vivra, comme dit est. Sy vous mandons et a

(1) Le sens peu clair de cette phrase semble accuser une omission.

chacun de vous, si comme a lui appartiendra, que de nosdiz ordonnances, bail, cession et transport et assignacion, vous laissez et souffrez joïr et user ladicte damme et ses gens et officiers de par elle, ainsi et en la forme et manière que dessus, sans luy donner aucune molestation, inquietacion, ne lui faire ne souffrir estre fait aucune novité au contraire. Mandans en oultre par cesdictes presentes a nostre amé et feal conseiller receveur general de nostredit duchié de Bar Anthoine Waurin et a ses successeurs ondit office, et a chacun d'eulx, que des plus clers deniers venant du revenu du demaine de nostredit duchié de Bar, non y comprins lesdictes prevostez d'Estain, Bouconville et Moreley, qu'avons en oultre baillez et transportez, comme dit est, ils payent, baillent et delivrent ou facent païer, bailler et delivrer a ladicte damme ou a ses gens et serviteurs de par elle doresenavant par chacun an ladicte somme de mille livres tournois aux termes et en la forme et manière que dessus, et par rapportant pour la première foiz vidimus de cesdictes presentes verifiées par nostre trescher et feal conseiller general sur le fait et gouvernement de noz finances maistre Loys Merlin et quictance de ladicte damme a chacun payement ou du commis a faire la despence et mise de sadicte ordonnance, contrerolée comme il appartient, ladicte somme de mil livres tournois ou ce que a ceste cause en avra esté payé, voulons estre alloué en voz comptes et rabatu de vostredicte recepte par les gens de la chambre des comptes estans a Bar ou autres commis ou a commectre, auxquelx par ces mesmes presentes mandons ainsi le faire sans aucune difficulté ou contredit, nonobstant quelxconques mandemens ou restrinctions faiz ou a faire a ce contraires, et que ladicte somme de mille livres tournois fust obmise par inadvertanse ou autrement a estre employé à l'estat de noz finances dudit duchié de Bar, dont, en tant que mestier seroit, vous en avons relevé et relevons par cesdictes presentes pour chacune foiz, lesquelles en ce cas voulons vous valoir estat. Promectans en bonne foy et parolle de prince, soulz l'obligacion et ypothèque de touz et chacuns noz biens presens et advenir et de noz hoirs, successeurs et ayans cause et tant meubles que immeubles, en quelque pays, terres et seigneuries qu'ilz seront ou soient scituez et assis, et a toutes cours tant d'église que seculiers, et chacune piéce seule et pour le tout, a tenir, entretenir, continuer, acomplir de point en point les articles dessusdiz, sans aucunement les enfraindre ne empartie d'icelles les contredire ne empescher, et les dommaiges et interestz de ladicte damme amander en cas de default. Et a ce que ce soit chose ferme et estable, nous avons signé ces presentes de

nostre main, et a icelles fait mectre nostre seel. Donné en nostre ville de Nancy le premier jour de novembre l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} et quatre. Signé : René. Par monseigneur le duc, etc., les seneschaulx de Lorraine et Barroys, general des finances et autres presens. Jo. Lud.

(Extrait des registres des lettres patentes de René II. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 2, fol. 308) (1).

II.

1485. 20 juillet. Paris.

Don par René II à Jean de Saint-Amadour, de la seigneurie de Boursault.

René, par la grace de Dieu, duc de Lorraine, de Bar et de Calabre, marchis, marquis du Pont, conte de Prouvence, de Vaudemont et de Harecourt, a tous ceulx qui ces presentes lectres verront, salut.

Comme dès le vingt deuxiesme jour de septembre l'an mil quatre cens soixante et sept, feu de bonne memoire nostre oncle le duc Jehan de Calabre et de Lorraine, que Dieu absoille, pour consideracion des bons et agreables services que feu Briend du Bouschet lui avoit faiz dès son enffance, eust en recompense d'iceulx donné et octroyé audit du Bouschet pour lui, ses hoirs et aïans cause, la terre et seigneurie de Boursault, scituée et assise au conté de Brie, avecques toute juridicion haulte, moyenne et basse, hommaiges, services, cens, rentes, devoirs, boys, forestz, estangs, rivières, fours, moulins, prez, pastures, garennes, herbaiges, terres labourables et non labourables, et toutes autres choses quelxconques appartenans a ladicte terre et seigneurie de Boursault, en telle condicion et nature que en baillant et retournant mille livres tournois aux héritiers dudit feu Briend après son trespas, nostredit feu oncle le duc Jehan et ses hoirs et ayans cause pouoient revenir et ravoir ladicte terre et sei-

(1) L'inventaire de Dufourny (Arch. nat., KK. 1123, fol. 27) signale une autre copie de cet acte qui était jadis conservée au Trésor des Chartes de Lorraine, sous le n° 32 de la layette *Mariages Lorraine*. Cette layette est actuellement représentée par une partie de ms. Lorr. 214, à la Bibl. nat. La pièce en question ne s'y trouve pas.

gneurie de Boursault, avecques ses appartenances et deppendances ainsi que ces choses sont plusaplain contenues et declairées ès lectres de don datées des an et jour que dessus, desquelles la teneur s'ensuit :

« Jehan, filz du roy de Jherusalem, d'Arragon et de Sicille, etc., « duc de Calabre et de Lorraine, marchis, prince de Gironne, a « tous ceulx qui ces presentes lectres verront, salut. Savoir faisons « que nous, ayans regart et consideracion aux bons et agreables « services que nostre trescher et bien amé escuier Briend du Bous- « chet nous a faiz dès le temps de son enffance, fait encores chacun « jour, et esperons que pour l'avenir faire doye par continuacion de « bien en mieulx, a icellui Briend, pour ces causes et autres a ce « nous mouvans, et pour aucune recompense de sesdiz services, pour « lui, ses hoirs, successeurs et aïans cause, de nostre certaine « scicnce, propre mouvement et grace especial, eue surce premiere- « ment meure deliberacion et advis de nostre conseil, avons donné « et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes nostre terre et « seigneurie de Boursault, scituée en la conté de Brie, avecques « toute jurisdicion haulte, moyenne et basse, hommaiges, services, « censes, rentes, deniers, boys, forestz, estangs, rivières, fours, « moulins, prestz, pastures, garennes, herbaiges, terres labourables « et non labourables, et toutes autres choses quelxconques apparte- « nans a ladicte terre et seigneurie dudit Boursault tout ainsi et par « la forme et maniére que nous l'avons tenue et possédée, et avec- « ques lesdiz droiz et appartenances que avons acoustumé de y « avoir, et a rachapt de mil livres tournois (1) pour lesquelles mille « livres tournois voulons et entendons recouvrer ladicte terre et sei- « gneurie de Boursault après le trespas dudit Briend toutes et « quantesfoiz que par nous, noz hoirs, successeurs ou ayans cause « elles seront baillées et delivrées a ses hoirs ou ayans cause, auquel « Briend du Bouschel, pour acomplissement et effect de ceste pre- « sente donacion, avons ceddé et transporté pour lui et ses heritiers « dessusdiz, ceddons et transportons par ces presentes tel droit et « action que nous avons et pouons avoir en ladicte terre et sei- « gneurie de Boursault et ès appartenances d'icelle, et voulons qu'il « et ses heritiers en puissent joyr et user paisiblement et sans con- « tredict, comme de ses choses propres, desquelles terre et seigneu-

(1) Les cinq mots qui suivent, d'abord omis ont été ajoutés après coup, en forme de renvoi, à la fin de l'acte, avec cette attestation : *Donné comme dessus. Maistrot.*

« rie, droitz et appartenances, nous sommes despoïllez, desmiez et « dessaisiz de la possession et tenue d'iceulx, et nous en dessaisis- « sons par ces presentes, par lesquelles mesmes en avons saisy et « mis en possession ledit Briend pour lui et ses heritiers dessusdiz, « pourveu que ledit Briend et sesdiz heritiers seront tenuz et prin- « cipallement chargez de payer chacun an tous fiefz, aulmosnes et « autres charges et devoirs quelxcoinques dont ladicte terre et « seigneurie seroit trouvée au daté de ces presentes estre chargée, « laquelle chose faisant, avecques hommaige et service qui y appar- « tient, voulons nostre present don et octroy audit Briend et ses « heritiers estre fructueulx et sortir plainement son effect, sans « jamais par nous ou noz successeurs venir alencontre, retenu, comme « dit est, que en baillant et delivrant pour nous ou noz hoirs, « successeurs et ayans cause lesdictes mille livres tournois aux « successeurs dudit Briend nous puissions recouvrer ladicte terre et « seigneurie. Car ainsi nous plaist il et voulons estre fait, de grace « especial. En tesmoing de ce, nous avons fait seeller ces presentes « de nostre grant seel. Donné en la cité de Barcellonne, le vingt « deuxiesme jour de septembre, l'an mil quatre cens soixante « sept (1). » Ainsi signé au dessoubz : Jehan. » Et au reploy d'icel- les : « Par monseigneur le duc en son conseil, onquel le seigneur « de Sault, Hardoyn de la Jaille, Emar de Groslée, messire Pala- « medes Forbin, conseilliers et chambellans, et autres presens. » Et signé au dessoubz : « Ja. des Salles. » Et a l'autre bout du reploy est : « Registrata » (2).

Lequel don depuis fut confermé audit deffunct Briend du Bouschet a la condicion dessusdicte par nostre feu cousin et predecesseur le duc Nicolas, filz de nostredit oncle le duc Jehan, comme appert par lectres sur ce faictes et signées de sa main, datées du dixiesme jour de may l'an mil quatre cens soixante et unze, et subsequemment ratiffié, confermé et approuvé par feue nostre tresdoubtée dame et mère Yoland, en son vivant royne de Jherusalem, de Sicille, etc., duchesse de Lorraine et dudit Bar, ainsi que le contiennent ses lectres données en nostre ville de Nancy le tresiesme jour de novembre l'an mil quatre cens quatrevingts, depuis lesquelx dons et confirmacions

(1) Nous corrigeons la leçon évidemment fautive du texte : *mil quatre cens soixante dix-sept.*

(2) Cette indication atteste que les ducs de Lorraine tenaient registre antérieurement à l'avènement de René II, bien que le plus ancien registre que l'on possède ne commence qu'à cette époque.

icellui Briend du Bouschet soit allé de vie a trespas, pourquoy par la faculté de retenue ainsi faicte par nostredict feu oncle le duc Jehan, donnateur de ladicte seigneurie de Boursault, icelle terre et seigneurie et ses appartenances nous soit par succession de hoirie de noz predecesseurs retournée, advenue et escheue pour en faire et disposer a nostre bon plaisir et vouloir en payant et baillant aux heritiers dudit feu Briend du Bouschet ladicte somme de mille livres tournois selon le contenu desdictes lectres, savoir faisons que nous desirans retyrer des mains desdits heritiers dudit feu Briend du Bouschet nostredicte terre et seigneurie de Boursault avecques ses appartenances, en leur payant ce en quoy nostredit feu oncle pouoit estre tenu audit du Bouschet, ayans regart et considéracion aux bons, louables, fructueulx et continuelz services que nostre trescher et feal chambellan Jehan de Sainct Amadour nous a par cy devant faiz pendant les guerres et affaires que avons eues alencontre de feu nostre oncle le duc Charles de Bourgoingne, mesmement a la garde et deffense de nostre ville de Nancy que nostredit feu oncle de Bourgoingne tenoit assiegée et environnée, en laquelle nostredicte ville de Nancy ledit de Sainct Amadour estoit encloz en grand peril et dangier de sa personne, desquels services et des peines, travaulz et sollicitudes qu'il a prins et eux en plusieurs grans et loingtains voyaiges que avons faiz par mer et par terre, a Venize, devant Ferrare et ailleurs, ou il nous a continuellement acompaigné sans nous avoir habandonné, ne l'ayons encores du tout remuneré ne recompensé, pour les grans affaires qui nous sont survenuz, nous, congnoissans que gratuité est deüe aux services et remuneracion aux bons et loyaulx serviteurs, affin de satisfaire et recompenser ledit de Sainlt Amadour des gaiges et pension que lui avons ordonnez durant qu'il a esté en nostre service jusques au premier jour de l'an derrenier passé, a cause de quoy lui estions tenuz pour arreraiges en la somme de mil cinq cens livres tournois ou environ, avons audit Jehan de Sainct Amadour, pour les consideracions dessusdictes et autres causes nous mouvans, mesmes aussi pour demourer quictes envers les heritiers dudit feu Briend du Bouschet de ladicte somme de mil livres tournois que estions tenuz bailler a ses hoirs en retenant a nous ladicte terre et seigneurie, laquelle depuis le trespas dudit feu Briend du Bouschet avons fait saisir et mectre en nostre main, comme a nous appartenant, et en sommes en vraye teneur et possession, donné, ceddé, baillé, quicté, transporté et delaissé par bonne et meure deliberacion de conseil, et par la teneur de cesdictes presentes donnons, baillons, ceddons, quic-

tons, transportons et delaissons audit de Sainct Amadour pour lui ses hoirs, successeurs et ayans cause, a tousjours mais, a tiltre de loyalle gaigiére ladicte terre et seigneurie, haulte justice, moyenne et basse, censes, rentes, fiefz, arrierefiefz, appartenances et deppendences quelxconques dudit Boursault, avec la faculté de rachapt de ladicte terre, qui nous appartient en payant ladicte somme de mil livres tournois aux héritiers dudit feu Briend du Bouschet, pour en joyr par ledit de Sainct Amadour et ses ayans cause on temps advenir, et en faire, ordonner et disposer comme de son propre heritaige, et laquelle terre et seigneurie nous, noz hoirs, successeurs ou ayans cause pourrons recouvrer en baillant audit de Sainct Amadour, a ses hoirs et ayans cause la somme de deux mil cinq cens livres tournois, lequel Jehan de Sainct Amadour et ses ayans cause seront tenuz de payer fiefz, aulmosnes et tous autres devoirs quelxcoinques, dont ladicte terre et seigneurie sera trouvée estre chargée au jour de la date de cesdictes presentes, et aussy seront tenuz de rendre et payer aux heritiers dudit feu Briand du Bouschet ladicte somme de mil livres tournois et nous en acquicter envers eulx et tous autres, selon le contenu desdictes lettres de don de nostredit feu oncle, lesquelles lectres de don et quictance desdiz heritiers ledit de Sainct Amadour ou sesdiz ayans cause seront tenuz nous rendre ou a nosdiz successeurs ducs de Lorraine et dudit Bar, le rachapt desdictes mil livres fait sans contredict ou reffuz. En oultre ledit de Sainct Amadour sera tenu de faire reffaire, reparer et remectre en bon et suffisant estat les bondes et chaussées des estangs de ladicte seigneurie qui sont de present en ruyne, et de nulle valleur, en quoy faisant nous, noz hoirs, successeurs ou ayans cause, serons tenuz, toutes et quantesfois que reprendrons ladicte terre et seigneurie pour ladicte somme de deux mil cinq cens livres tournois, de laisser en oultre a icellui de Sainct Amadour ou aux siens la pesche desdiz estangs qui par lui ou ses ayans cause avront esté peuplez et allevinez, jusques au temps de raisonnable pesche, et que estangs se doivent pescher; de laquelle terre et seigneurie dudit Boursault, ensemble des appartenances, moyennant les choses dessusdictes, nous nous sommes dessaisiz et devestuz au proffict dudit de Sainct Amadour et de sesdiz hoirs et ayans cause, et l'en avons saisy et vestu en tant qu'il nous peut toucher et appartenir, reservé a nous, comme dessus est dit, de pouoir recouvrer par nous, noz hoirs, successeurs et ayans cause ladicte terre et seigneurie de Boursault pour ladicte somme de deux mil cinq cens livres tournois. Promectans en parolle de prince et soubz l'obligacion de tous noz biens et

de ceulx de noz hoirs presens et advenir, le contenu en cesdictes presentes lettres avoir et tenir ferme et estable et agreable a tousjoursmais sans contrevenir en quelque maniére que ce soit.

En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre main et a icelles fait appendre nostre seel.

Donné a Paris, le vingtiesme jour de juillet, l'an mil quatre cens quatrevingts et cinq.

[*Non signé*]

[*Sur le repli, à gauche :*]

Par monseigneur le duc, etc., messire Jean Wisse, seigneur de Gerbeviller, bailly de Nancy, maistre Jacques Meniant, licencié en loix, procureur general de Lorraine, et autres presens.

MAISTROT.

[*Au milieu :*] Duplicata. [*A droite :*] R^ta^ CHASTEAUNEUF.

(Expédition originale, ne paraissant pas avoir été scellée, bien que préparée *ad hoc*. — Ancien Trésor des Chartes de Lorraine, lay. *Louppy II*, actuellement Arch. de M.-et-M., B. 790, n° 57).

III.

1487. 22 mai. Paris.

Arrêt du Parlement de Paris portant mainlevée, en faveur de Saladin d'Anglure, et nonobstant l'opposition de René II et de Jean de Saint-Amadour, de la seigneurie de Boursault, précédemment saisie sur l'ordre de la Chambre des comptes de Paris.

Cum virtute certarum litterarum in nostra Parlamenti curia per dilectum nostrum Salhardinum d'Anglure scutiferum, ut jus in hac parte a defuncto Briencio du Bouschet et a Briencio de la Chevriére habentem, obtentarum, per quas mandabatur duo nostre Parlamenti curie arresta ad utilitatem dictorum du Bouschet et de la Chevriére respective data racione terre et dominii de Boursault execucioni demandari et ipsum dominum d'Anglure in possessione et saisina dicte terre et dominii reintegrari dilectus et fidelis consiliarius noster in dicta curia nostra magister Claudius de Chauvreux predicta arresta execucioni demandari et hoc faciendo dictum d'Anglure in possessione et saisina dicte terre reintegrari voluisset, adversus

quam execucionem dilectus et carus consanguineus noster dux Lothoringie, Johannes Arnoul et Micael du Montel se opposuissent et similiter Johannes Thiernet serviens noster, vigore quarundam litterarum commissionis a dilectis et fidelibus consiliariis nostris gentibus camere compotorum nostrorum obtentarum, dictam terram et dominium ad manum nostram posuisset, unde dictus d'Anglure ad dictam curiam nostram appellasset et in ea relevasset; constitutis igitur in dicta curia nostra predicto d'Anglure in materia execucionis actore, necnon a dictis consiliariis nostris gentibus camere compotorum nostrorum et a dicto Thiernet appellante ex una parte, et dictis consanguineo nostro, Johanne Arnoul et Micaele du Montet, defensoribus et opponentibus, ipsoque consanguineo nostro, procuratore nostro et Johanne de Sancto Amatore intimatis ex altera, vel earundem parcium procuratoribus, dictus d'Anglure, predicta arresta ad effectum reducendo, plures raciones et facta proponi fecisset ad finem seu fines quod hujusmodi arresta ad utilitatem dicti d'Anglure, opposicionibus dictorum defensorum non obstantibus, execucioni demandarentur, dicereturque et declararetur supradictas gentes male ordinasse, dictumque Thiernet male processisse et expletasse, et dictum appellantem bene appellasse et in ejus expensis dicti opponentes et de Sancto Amatore condannarentur; memoratus vero consanguineus noster proponi fecisset quod dicta terra et dominium de Boursault defunctis consanguineis nostris Johanni, dum viveret Calabrie duci, et deinde duci Nicolao, ejus filio, compecierat et pertinuerat, qui quidem duces, matre dicti opponentis, eorum sorore et herede, relicta, decesserant, et similiter dicta predicti opponentis mater obierat, ex quo per consuetudinem regni nostri generalem, per quam mortuus saisit vivum, suum proximiorem heredem, dicta terra et dominium predicto opponente spectaverat et pertinuerat, spectabatque et pertinebat, et ob hoc concludendo peciisset et requisiisset idem opponens dici et declarari predicta arresta contra eum minime fore execucioni demandanda, ad dictum d'Anglure in suis expensis condannari; predicti vero Arnoul et du Montel etiam pro suis opposicionum causis proponi fecissent, videlicet dictus Arnoul quod dictus Briencius du Bouchet suum testamentum seu ordinacionem ultime voluntatis condendo, plura legata pia ordinaverat et fecerat, ac quod dictus Arnoul ejus executor esset, in cujus manibus omnia ejus bona ponerentur, eidem eciam potestatem dictam terram vendendi concedendo voluerat, dictus autem du Montel quod dum predictus du Bouchet suum testamentum condiderat, ipseque dictus du Montel qui dicti du Bouchet servitor fuerat, in dicta terra inter-

teneretur et alimentaretur, ac eciam quod eidem du Montet de summa decem librarum, quam predictus du Bouchet in domo dicti du Montet expenderat, fieret solucio, ordinaverat, et ulterius summa triginta librarum parisiensium predicto du Montel legaverat, ex quibus et quampluribus aliis racionibus et causis predicto Arnoul et du Montet respective propositis concludendo peciissent et requisiissent quod dicta arresta, nisi ad onus dictarum opposicionum execucioni demandarentur, et inquantum dicti dux Lothoringie, procurator noster, et Johannes de Sancto Amatore intimati erant, ipsi dictas commissionem et expleta, etiam ad effectum reducendo, ex pluribus racionibus et causis per eos allegatis concludendo peciissent et requisissent per arrestum dicte curie nostre dici et declarari supradictas gentes compotorum bene ordinasse, dictumque servientem bene expletasse, et predictum appellantem male appellasse, ac ipsum in expensis respective condannari, dicto appellante et actore plura incontrarium replicante et dictis opponentibus et intimatis duplicantibus ac ut supra hincinde concludentibus, super quibus, dictis partibus auditis, eadem curia nostra partes predictas ad tradendum et producendum penes dictam curiam nostram quitquid tradere et producere vellent, et in jure seu in arresto, appunctasset, tandem visis per dictam curiam nostram litigato, licteris, et titulis dictarum parcium et alias per eas in hac parte productis, ac consideratis considerandis et que curiam nostram in hac parte movere poterant et debebant, prefata curia nostra, per suum arrestum, inquantum dictus d'Angleure appellans existit, appellacionem predictam et id a quo appellatum extitit, absque emenda adnullavit et adnullat, et insuper quod solvendo per dictum d'Angleure infra tres menses proxime sequentes summam ducentarum xl^{ta} librarum ad quam jura quinti per eum nobis debita ad causam dicte terre et dominii de Boursault taxata extiterant, nisi eadem solverit, manus nostra in dicta terra apposita ad utilitatem dicti d'Anglure tolletur et amovebitur, et quatinus dictus d'Anglure in materia execucionis arresti actor existit, eadem curia nostra, quod arresta dicte curie nostre per dictos du Bouchet et de la Chevriére, a quibus dictus d'Angleure jus habet, obtenta, juxta eorum formam et tenorem, ad utilitatem dicti d'Angleure, dictorum consanguinei nostri, Arnoul et du Montel, aliisque opposicionibus et appellacionibus quibuscunque non obstantibus, execucioni demandabuntur, ordinavit et ordinat, dictoque consanguineo nostro duci Lothoringie tales demandas, requestas et conclusiones quales bonum ei videbitur, dictam terram et dominium de Boursault concernentes, facere, dictoque d'Anglure suas defensiones in contrarium, ipsis

eciam Ernoul et du Monteil tales demandas, eciam requestas et conclusiones contra heredes dicti defuncti Briencii du Bouchet, videlicet dicto du Monteil racione legatorum que per testamentum dicti du Bouchet sibi facta fuisse pretendit, et dicto Arnoul racione execucionis dicti testamenti, dictisque heredibus suas defensiones in contrarium, et hoc totum absque prejudicio juris per nos in dicta terra et dominio de Boursault pretensi, absque expensis hincinde reservavit atque reservat et ex causa.

Pronunciatum xxij^{da} maii
m^{o} cccc^{o} oct^{o} septimo.

(Extrait des registres du Parlement de Paris. Arch. nat., X^{1a} 122, fol. 74 v^{o}).

IV.

1488, n. s., 18 mars.

Lettres de René II, portant mandement à Antonin Warin, receveur général de Lorraine, de payer à Jean de Sainct-Amadour la somme de 2,300 livres tournois.

René, etc., a touz, etc., savoir faisons que nous devons et sommes tenuz de bonne et leable debte a nostre trescher et feal chambellan Jehan de Saint Amadour, escuier, en la somme de deux mille troys cens livres tournois, c'est assavoir : mille cinq cens livres que luy debvons piecza pour reste de ses gaiges, dont il nous a servy par les guerres qu'avons eu contre nostre feu oncle le duc Charles de Bourgongne, que Dieu absoille, mesmement a la deffence de nostre ville de Nancy, ou ledit Saint Amadour fut encloux durant le siége dernier, ou il se porta a la deffence de nostredicte ville comme homme de bien et preudhomme, pour laquelle somme de mil cinq cens livres tournois nous luy avons baillé et mis en main nostre terre et seigneurie de Boursault, size en Champaigne près Espernay, laquelle terre luy a esté levée par arrest du Parlement de Paris donné alencontre de nous au prouffit de Salhadin d'Engleure, seigneur d'Estoges; item, troys cens (1) livres tournois que ledit Saint Amadour a desboursez tant a la poursuite de ladicte terre pendant le procès dudit seigneur d'Estoges et de nous, que autres mises et despenses que luy avons ordonné faire, pour lesquelles mises et

(1) La copie porte *troy* seulement.

despenses avons convenu avecques luy a ladicte somme; oultre plus v^c l. t. que luy devons de sa pension de l'année passée, finie au premier jour de l'an dernier passé, dont luy avons fait assignacion par noz lettres de mandement lesquelles au moyen de cestes il nous a rendues, qui est en somme toute, comme dit est, ij^m iij^c l. t., laquelle summe de ij^m iij^c l. t., nous avons promis bailler et delivrer reallement et deffait audit Saint Amadour, ses hoirs et ayans cause, sans quelque difficulté : parquoy nous mandons expressement a nostre receveur general Anthoine Waurin, que de touz et queulxconques deniers de ses receptes tant ordinaires que extraordinaires et mesmement des deniers qui se pourront recouvrer a Jeusnes de ceulx que y avons desboursez pour y armez huit galées pour l'emprinse de nostre royaume de Naples, si aucuns recouvrer s'en peultz sinon sur touz autres deniers de nostredicte recepte il paie, baille et delivre ou face paier, bailler et delivrer audit Saint Amadour ladicte somme de ij^m iij^c l. t., et par rapportant cesdictes presentes avecques recepissé dudit Saint Amadour d'avoir receue ladicte somme, ou vidimus auctenticque et partie d'icelle tout ce que a ceste cause luy avra baillé lui sera alloué et passé en ses comptes par, etc. En tesmoing, etc... Donné le xviij^e jour de mars, l'an mil iiij^c iiij^xx et sept. Signé René. Par monseigneur le duc, etc., le seneschal de Lorraine et autres presens. Jo. Lud.

(Extrait des registres des lettres patentes de René II. Arch. de M.-et-M., B. 3, fol. 156.)

V.

1490, n. s., janvier. Nancy.

Lettres de René II, portant commission à Jean de Saint-Amadour et à Huin Roynette pour prendre possession, en son nom, après le décès de Jeanne de Laval, des terres possédées viagèrement par cette princesse.

René, etc., a touz, etc. Comme entre les vivans y n'y ait riens plus certain que la mort et incertain que l'eure d'icelle, et il soit que après le decès de feu nostre tresredoubté seigneur et grant pére le roy de Sicille, que Dieu absoille, plussieurs successions, terres et seigneuries scituées et assises on royaume de France et ailleurs nous soient escheüptes et obvenues, partie desquels il en laissa endouaire a nostre tresredoubtée dame et mére la royne Jehanne son

espouze, pour en joïr sa vie durant tant seulement, et après son decès icelles nous doivent directement avenir et encheoirs; pour ces causes [et] autres nous est necessitaire besoing pourveoirs de gens a nous feables pour en après le trespas de nostre tresredoubtée dame et mère la royne prendre en nostre nom la possession et joïssance de nosdictes successions, terres et seigneuries, sçavoir faisons que nous, confians aplain des sens, preudhommie, bone diligence de noz amez et feaulx conseillers Jehan de Saint Amadour, nostre chambellan, et Huyn Roynette, lieutenant de bailli en ceste nostre ville de Nanci, iceulx pour ces causes et autres consideracions a ce nous mouvans, avons faitz, creez, ordonnez, constituez et establiz, faisons, creons, constituons, ordonnons et establissons noz procureurs generaulx et certains messaigiers especiaulx pour eulx ensemble, ou chacun d'eulx pour le tout, transporter en et par toutes noz terres et seigneuries encheüptes par le trespas de feu nostredit tresredoubté seigneur et grant père et qui nous pourront obvenir et encheoirs après le trespas de nostredicte tresredoubtée damme et mére la royne Jehanne, douairiére de partie d'icelles, comme dit est, quelque part qu'elles soient construicte, scituées, ou assises on royaume de France et ailleurs. Et leur avons donné et a chacun d'eulx donnons plain pouoir, auctorité et mandement especial d'icelles nosdictes terres et seigneuries, leurs appartenances et appendences quelxconques, en prendre et percevoir pour et on nom de nous la possession, joïssance et saisine reelle et corporelle et icelles regir, garder, gouverner en tout et par tout, et prendre, cullir, lever et recevoir les cens, saisines, amendes, fruitz et prouffitz, revenuz, rentes, domaines, reliefz, rachaptz, quinctz, requinctz, ventes et autres esmolumens et droiz quelxconques, y commectre, ordonner et establir baillifz, prevostz, receveurs, tabellions, sergens et autres officiers pour exercer la justice et juridicion d'icelles nosdictes terres et seigneuries, destituer ceulx qui y sont, si bon leur semble et instituer d'aultres, vendre la couppe et tondeure des bois, prez et sausayes d'icelles seigneuries ou et a qui bon leur semblera, les terres, heritaiges estans en friche et non valoir, mectre a valeur; et aussi ceulx qui seront a bailler, bailler a tiltre de ferme, moison de grain ou loyer d'argent, cens et rente racheptable ou a touzjours, a temps, termes et années a telles personnes et pour tel pris qu'ilz verront estre, affaire pour et on nom de nous aux seigneurs ou dammes de qui nous pourions tenir aucune chose les foy, hommaige, ou requerir souffrance et païer les reliefz et rachatz en quoy nous pourions estre tenuz, et aussi de recevoir des vassaulx qui tiennent de nous a cause de nosdictes terres et sei-

gneuries ou d'aucunes d'icelles les foy et hommaige (1) ou donner souffrance avecques les rachatz et autres droiz seigneuriaux a nous deüz, en prendre et bailler lettres de recepissé, traicter, chever, composer et accorder acvecques toutes personnes a qui nous pourrions avoir afaire pour raison d'icelles nosdictes terres et seigneuries, ainsi et en telle maniére qu'ilz verront estre affaire et pour avoir et recouvrer touz iceulx droiz et redevances quelxconques, faire faire arrestz, execucions, mainsmises , brandonnemens, adjournemens et autres exploitz de justice, et de tout ce qui sera par eulx ou l'un d'eulx receü, bailler quictance, requerir noz hommes et femmes, subgietz et justiciables partout ou il appartiendra, pour d'eulx et de leurs causes avoir la cort et congnoissance, sur ces choses et leurs deppendences faire et passer lettres de bail, prinse, garentie, traictié, accord, composition, quictances et autres telles et soubz tel seel ou seaulx que bon leur semblera, et si mestier est (2), ester et comparoir en jugement et dehors, noz causes et droiz garder, soustenir, poursuivre et deffendre, nostre personne representer, exscuser et exoiner, convenir, reconvenir, advouer, desavouer, congnoistre, nyer, pledoyer pour nous, plet ou pletz entamer, poursuivre et mener affin, proposer et bailler par escript raisons et replicacions de fait et de droit, respondre aux posicions, faitz et articles des parties averses et jurer, sur iceulx demander advis, absence et autres delayz de court, decliner court et juridicion, accepter court et jugé, faire complainte en cas de saisine et de nouvelleté, et autrement eulx opposer en touz cas et a toutes fins, soustenir ou delayer l'opposicion ou opposicions, faire mettre a execucion lettres et mandemens par nous impetrez ou a impetrez et en requerir l'enterinement, faire veues et constencions de lieux, demander veues et garantz, prendre fees et charges de garentir, eulx adjoindre en toutes causes et procès, et requerir touz renvoyez de cause, conclure en cause, ouïr droiz, arrestz, jugemens interlocutoires et seances diffinitives, poursuivir l'apel ou appeaulx, les renouveller et y renoncer, si mestier est, et de faire au surplus le pertinant a ploiderie, de sustituer autres procureurs ung ou plusieurs, qui ait ou ayent autre tel pouoir que dessus ou partie d'iceluy, et les revocquer, si bon leur semble, ces presentes demourans en leur force et vertu, tout pareillement que ferions ou faire pourions, si presens y estions, combien que le cas requist mandement plus especial; et par ces mesmes presentes mandons et enjoignons bien expressement a touz noz justiciers,

(1) La copie répète deux fois les mots *et hommaige*.
(2) La copie porte *este*.

officiers, hommes, etc. Promectans, etc., et païer l'ajugé, etc. En tesmoing, etc. Donné a Nanci le... (1) jour de janvier l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} ix. Signé René. Par monseigneur le duc, etc., l'evesque et conte (2) de Verdun, seneschal de Lorraine, et autres presens. Cristien.

(Extrait des registres des lettres patentes de René Arch. de M.-et-M., B. 3, fol. 323.)

VI.

1491, n. s., 19 mars. Nancy.

Lettres de René II, portant commission à Huin Roynette, pour prendre possession en son nom de la moitié du comté de Beaufort-en-Vallée.

Procure et puissance donnée par monseigneur le duc a Huyn Roynette, lieutenant de bailly de Nanci, pour prendre et accepter la possession et saisine reelle et actuelle de la moitié de la conté de Beaufort en Anjou, en requerir l'investiére ou et a qui il appartiendra, avecques pouoir de y establir officiers de justice et de recepte, et autrement leur en bailler lettres et en de faire en tout et par tout comme si ledit seigneur duc y estoit en personne, jaçoit ce que la chose requiert mandement plus especial; en oultre, de ester et representer pour luy en jugement, dehors, tant en demandant comme en deffendant, d'opposer en tous cas, de pleiger et contrepleiger et d'appeler et poursuivre apel ou apeaulx, et generallement faire, dire et procurer en toutes les choses dessusdictes, etc. Donné à Nanci, le xix^{e} jour de mars, l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} et dix. Signé René. Par monseigneur le duc, etc., Jo. Lud.

(Extrait des registres des lettres patentes de René II. Arch. de M.-et-M., B. 4, fol. 78.)

VII.

1492. 4 mai. Bar-le-Duc.

Lettres de René II, portant don à Hardi Tillon du manoir de Chanzé et de la métairie de la Rive.

René, etc., a tous, etc., Savoir faisons que nous, ayans regart aux bons et agreables services que nostre amé et feal escuier d'escuierie Hardi Tilhon a faiz a feu nostre treschier seigneur et grant

(1) On avait écrit d'abord le quantième *xviij*, qu'on a ensuite effacé.

(2) La copie porte *contre*.

pére le roy René de Jherusalem et de Sicille, que Dieu absoille, auquel dès son jeune aage il a continuellement et constamment servy jusques a son decez et consequemment a nous en plusieurs lieux et voyaiges que avons faiz, tant a Venise, devant Ferrare, que ailleurs, esquelx nous a vertueusement servy en grant cure et sollicitude sans nous habandonner, dont avons bien memoire, a icelluy pour ses causes et aultres a ce nous mouvans, et en aucune recongnoissance de ce avons de nostre certaine science, propre mouvement, par meure deliberation de conseil donné, laissé, quicté et octroyé, et par la teneur de ces presentes donnons, laissons, quictons et octroyons pour nous, noz hoirs, successeurs et ayans cause, a tousjours purement et franchement, par donation irrevocable et qui se dit donation entre les vifz, nostre maison, terre, seigneurie et clouserie de Chansé, située et assise près et hors les cité et ville d'Angiers sur la rivière de Mayne, ensemble une metarie seant sur ladicte riviére de l'autre part de l'eaue, appellée la Rive, le tout ainsi qu'il se pourporte, soit en seigneurie, court, juridicion, vignes, jardins, prez, terres arables et non arables, rentes, censes, corvées, hommes, hommaiges, devoirs, colombier, garenne et toutes aultres choses, appartenances et deppendences queconques en fons et proprieté, pour iceulx avoir doresenavant, les tenir, percevoir et en joyr ainsi et en telle forme et maniére que nousmesmes ferions et pourrions, et que feu nostre treschier seigneur et grant pére en a joy et usé, joïssoit et usoit, et pouoit joyr et user en son vivant, sans riens y retenir, excepter ou reserver, et lesquelles maison et metarie, avecques le revenu et usufruit d'icelles, tient a present nostre treschiére dame et grant mére la royne de Sicille, en douaire, pour en jouyr sa vie durant tant seulement, par appoinctement fait par cy devant entre elle et nous, et pour d'icelles maisons et metarie, leurs appartenances et appendences faire et disposer d'ores en avant par ledit Hardi Tilhon, ses hoirs, successeurs et aians cause, hault et bas, leur plaine voulenté comme de leur propre chose, et desquelles nous avons ledit Hardi Tilhon investi et improprié, investissons et mectons en vraye possession et saisine de la proprieté d'icelles par la tradition de ces presentes, tant en tout que en partie, membres, appartenances et appendences susdictes, voulant et declarant par cesdictes presentes toutez solennitez de droit, de constitution ou de coustume qui icy ne seroient dictes, observées et gardées, estre tenues et reputées pour observées et expressement declarées, par maniére que par deffault d'observance desdictes solennitez de droit, de court ou de coustume aucun trouble, empeschement ou destourbier ne puisse venir, estre fait, mis ou donné au

contraire de ce qu'est dit dessus et déclaré, ne empeschier ou retarder l'effect de ceste presente donation en quelconque manière que ce soit ou puist estre. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes a tous les manans et habitans desdiz lieux de Chansé et de la Rive et aultres tenant terres soubz icelles tant en cense, rente et hommaige que aultrement, que doresnavant obeïssent audit Hardi Tilhon comme a leur seigneur utile et proprietaire, comme a nousmesmes en equalité seroient, sans aucune difficulté. Promectant en foy et parolle de prince et sur l'obligation de tous noz biens, de nos hoirs presens et advenir, ceste presente donation faite par nous audit Hardi Tilhon avoir bonne, entiére, aggreable, ferme et estable a tousjours, ne pour nous ne pour aultruy n'y contrevenir en quelque maniére que ce soit, renonçant à toutes actions, petitions, querelles, exceptions et priviléges de princes et aultres qui alencontre de ceste presente donation pourroient estre, venir, prejudicier ou contrarier par quelque droit ou cautelle que ce feüst ou puist estre et a toute action, deffension ou exception de non avoir ou peü faire ceste presente donation, et au droit disant generale renuntiation non valoir, et a tous et chacuns aultres droitz, priviléges, stiles, usaiges et coustumes de pays faisans ou qui pourroient faire alencontre de cestedicte presente donation et effect d'icelle; mandons en oultre a tous noz justiciers et officiers, de quelque auctorité ou condition qu'ilz soient, prions et requerons les officiers de monseigneur le roy et tous aultres que de nostre present don et octroy fait audit Hardi desdictes maisons, ainsi et en la maniére que dessus, facent et laissent doresnavant endroit soy ledit Hardi Tilhon, ses hoirs et ayans cause, joyr et user pleinement et paisiblement a tousjoursmais et en, faire ordonner et disposer a leur plaisir et voulenté, sans en ce leur faire ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun ennuy, destourbier ne empeschement au contraire, car ainsi le voulons et nous plaist estre fait, nonobstant quelconques constitutions ou ordonnances par nous faictes ou a faire sur l'alienation de nostre domaine, lesquelles ne voulons prejudicier a cesdictes presentes, ne audit Hardi Tilhon, touchant le contenu d'icelles. Et ace que ce soit chose ferme et estable a tousjoursmais, et en tesmoignage de verité, nous avons a cesdictes presentes, signées de nostre main, fait mettre et appendre nostre seel. Donné en nostre ville de Bar, le iiij^{e} jour de may, l'an de grace mil iiij^{c} iij^{xx} et xij. Signé René, etc. Par monseigneur le duc, etc., Philebert de Leigle, seneschal de Barroys, et le maistre des requestes. Crestien.

(Extrait des registres des lettres patentes de René II. Arch. de M.-et-M., B. 4, fol. 144.)

VIII.

1493, n. s., 4 janvier. — Bar-le-Duc.

Lettres de René II, portant confirmation du don précédemment fait par lui à Jean de Saint-Amadour, des seigneuries de Launay, du Palis et de l'Ile-Bonnet.

René, etc., a tous, etc., salut. Savoir faisons, comme ja pieça nous eussions donné a nostre amé et feal conseillier et chambellan Jehan de Sainct Amadour a toujoursmais perpetuellement pour luy, ses hoirs et ayans cause, la propprieté et revenu de noz terres et seigneuries de Launay, le Palis et l'Isle Bonnet, situées et assises près de Saumur sur la rivière de Loire (1), tant en maisons, jardins, boys, hayes, prez, paistures, rivières, ysles, estangs, moulins, garannes, terres arables et non arables, censes, crowées, hommaiges et toutes autres choses quelzconques, appartenances et appendences, ainsi qu'ilz se poursuivent et comportent en toute seigneurie haulte, moyenne et basse, tout en la forme et maniére que les tenoit et possidoit nostre treschier seigneur et grant pére le roy René de Sicille, que Dieu absoille, et lesquelles terres et seigneuries par avant ledit don par nous fait audit de Sainct Amadour, avyons baillées en douaire a nostre treschière dame et grant mére la royne de Sicille, par appoinctement fait entre elle et nous, pour en joyr sa vie durant tant seulement, et pource qu'il nous a apparu qu'il a appoinctié avec nostredicte dame et grant mére du douaire et usufruict que luy avyons baillé esdictes seigneuries et appartenances par le dessusdit appoinctement, et que en tant qu'il pouoit touchier a ladicte dame elle l'avoit fait mectre en possession et saisine desdiz lieux et appartenances de Launay et du Palis par honnorable homme et saige Jehan Roussart, procureur de monseigneur le roy a Saulmur, comme appert par les lettres sur ce faictes, nous suppliant et requerrant qu'il nous plaise nommer et deppucter homme de bien pour le mettre en saisine et possession desdiz lieux de Launay, le Palis et de l'Isle Bonnet, en continuant le don par nous a luy fait

(1) Les premières lettres de don, du 8 mai 1489 (Orig. Bib. Nat. ms. Lorr. 433, fol. 22. — Enreg. Arch. de M.-et-M., B. 3, fol. 251 v°), ne portant mention que de Launay et du Palis, ont été remplacées par de nouvelles lettres, du 12 juillet 1490, portant, en outre, mention de l'Ile-Bonnet (Arch. de M.-et-M., B. 4, f° 25).

desdictes terres et seigneuries et de leurs appartenances et appandences, savoir faisons que nous, inclinant liberalment a sa supplicacion et requeste, en confermant et approuvant le don que luy avons fait desdiz lieux et seigneuries, et en tant que mestier seroit, de nouveau luy donnons et confermons a tousjoursmais pour luy, ses hoirs et ayans cause lesdiz lieux et seigneuries de Launay, le Palis et de l'Isle Bonnet, avecques leurs appartenances et appendences pour en faire hault et bas sa plainne voulenté et comme de sa propre chose, ainsy que noz lettres surce faictes le portent et contiennent, et par ces meismes presentes commectons et deppuctons ledit Jehan Roussart et Jehan de la Bouxière, seigneur du Bourgbarie, ausquelx et chacun d'eulx en l'absence de l'autre, avons donné et donnons plain pouoir, puissance et auctorité especiale de mectre en possession et saisine ledit Jehan de Sainct Amadour desdiz lieux et seigneuries de Launay, le Palis et de l'Isle Bonnet, en la forme et manière qu'ilz se poursuivent et comportent, et que nostredit seigneur et grant pére les a tenues et possidées, nous desmectant et despropriant desdiz lieux et appartenances, en y mectant et investissant ledit Jehan de Sainct Amadour seigneur foncier et propprietaire, sans y aucune chose reserver ne rettenir pour nous, noz hoirs ne ayans cause. Promectant en foy et parolle de prince avoir pour agreable, ferme et estable tout ce que par les dessusdiz et chacun d'eulx sera ence et a la fin que dessus fait, comme si nous meismes l'avyons fait en personne (suppliant toutes obmissions, clausules et deffaulx, si aucuns en y a, par cesdictes presentes, lesquelles d'abondant voulons estre et valoir par insinuacion de droit et de coustume, en tant que mestier seroit), et tout ce que dessus tenir sans y contrevenir ne pour nous, ne pour les autres en aucune maniére a nul jour mais. En tesmoing de ce nous avons a cesdictes presentes, signées de nostre main, fait appendre nostre seel. Donné en nostre chastel de Bar, le quatreyesme jour de janvier, l'an mil quatre cens quatrevingts et douze. Signé René. Par monseigneur le duc, etc., les bastard de Vaudemont, abbé de Gorze, seneschal de Lorraine, president des comptes a Nancy, gouverneur des salines, messire Jehan de Germini, chevalier, bailli de Vosge, procureur general de Lorraine, et autres presens. Dupuis.

(Extrait des registres des lettres patentes de René II. Arch. de M.-et-M., B. 4, fol. 150.)

IX.

1500, n. s., février. Romorantin.

Lettres du roi Louis XII, portant don à Jean de Saint-Amadour des seigneuries de Launay, du Palis et de l'Ile-Bonnet.

Loys, etc., Savoir, etc., que pour consideracion et en faveur et recongnoissance des bons, agreables et recommendables services que nostre amé et feal conseiller Jehan de Saint Amadour, seigneur de la Ragotiére, cappitaines des archiers de garde de nostre treschére et tresamée compaigne la royne, nous a parcy devant faiz, tant ou fait de noz guerres, alentour de nostre personne, que autrement en maintes maniéres, aussi qu'il fait a nostredicte compaigne et esperons que plus face en l'avenir, a icelluy pour ses causes et autres ace nous mouvans, avons donné, ceddé, transporté et delaissé (1) et par la teneur de ces presentes, de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité royal donnons, cedons, transportons et delaissons, pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause, la moictié des lieux et terres de Laulnoy, le Palis et l'Isle Bonnet, leurs appartenances et appendences, assises près Saumeur en nostre duché d'Anjou, a nous appartenantes et qui appartindrent au feu roy René de Sicille, duc d'Anjou, par acquisicion que ja pieça il (2) en fist d'un sien tresorier, durant et constant le mariage de luy et de la feue royne Ysabeau, sa premiére femme, ainsi qu'elles se comportent et poursuyvent, pour icelles avoir, tenir et en joyr par ledit seigneur de la Ragotiére et en prandre, percevoir et recevoir les fruiz, prouffitz, revenus et esmolumens, de quelque valleur et estimacion qu'ilz soient et puissent estre et monter, les applicquer a leur prouffit et autrement en faire et dispouser a leur plaisir comme de leur propre chose et heritaige, en faisant, payant et acquictant les charges et devoirs deüz a cause de ladicte moictié d'iceulx lieux et terres de Laulnoy, le Palis et l'Isle Bonnet ou et ainsi qu'il appartiendra. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes a noz amez et feaulx les gens de noz comptes et tresoriers a Paris, au seneschal d'Anjou et a tous, etc., sauf, etc. Donné a Remorentin ou moys de fevrier, l'an de grace mil cccc quatre vingts dix neuf, et de nostre regne le deuxiesme. Ainsi signé : Par le roy, Robertet. Visa contentor. Amys (3).

(Extrait des registres de la Chancellerie de France. Arch. nat., JJ. 232, n. 188, fol. 100.)

(1) La copie porte *declaissé.*

(2) La copie porte *in.*

(3) Ces lettres patentes furent vérifiées par la Chambre des comptes de Paris le 31 août 1500; une copie des lettres d'attache se trouve au tome VI des *Extraits des anciens mémoriaux* (Arch. nat., P. 2534, fol. 404 v°).

INSCRIPTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

PREMIÈRE PARTIE.

ARRONDISSEMENT DE COMMERCY,

Par M. A. BENOIT, Membre correspondant.

Il y a déjà bien des années que j'ai commencé à recueillir les inscriptions du département de la Meuse antérieures à l'année 1790, tant celles qui existent encore que celles qui ont été détruites. J'ai mis à cet effet à contribution tous les ouvrages que j'ai pu me procurer. On doit se montrer reconnaissant envers les rares érudits qui vous ont préparé la voie; car souvent on peut faire des découvertes heureuses en étudiant ces petits monuments de l'histoire du pays (1).

Je détache aujourd'hui de mes notes ce qui concerne l'arrondissement de Commercy, en faisant observer que je ne donne ici, sauf quelques rares exceptions, que ce que j'ai extrait d'ouvrages imprimés hors du département, tels que les épitaphes des cathédrales de Metz et de Toul du Dr Bégin et du chanoine Guillaume, les inscriptions nancéiennes de l'abbé Lionnois et celles de l'abbaye Saint-Paul de Verdun. Il faut aussi indiquer la *Bibliothèque lorraine* et l'*Histoire de la maison du Chatelet* par Dom Calmet, qui m'ont fourni plusieurs renseignements; mais ce sont surtout le *Gallia christiana* et les *Sacri et canonici Præmonstratenses Annales in duas partes divisæ*, *1734-1736* (2), in-fol., par le R. P. Hugo, évêque de Ptolémaïs, ce glorieux enfant de la Meuse, qui

(1) V. aussi les Inscriptions de Sainte-Lucie près Sampigny, dans Dumont, *Les ruines de la Meuse*, t. V.

(2) Ouvrage rare et très-recherché. Il y a 19 vues d'abbayes, dont 9 par Nicole de Nancy; il y a 3 vues lorraines (Jeand'heurs, Etival et Wadgaz), le portrait de M. de Muin, vicaire général de l'Ordre, et le blason du cardinal Lescari, protecteur des Prémontrés à Rome.

m'ont fourni le plus de notes. Il me reste à citer les travaux intéressants de nos confrères, MM. Bonnabelle, Maxe-Werly, L. Germain.

Dans les cinquante et une inscriptions funéraires indiquées dans ce travail, il y en a six d'évêques (cinq de Toul et un de Ptolémaïs); notons que l'inscription funéraire de l'évêque Ricuin de Toul est la plus ancienne, elle remonte à l'an 1126 et se trouve encore à la cathédrale de Toul; neuf de chanoines (quatre de la cathédrale de Metz, autant de Toul et une de Brixey); neuf d'abbés réguliers (huit de chanoines prémontrés et une de bénédictins); deux d'architectes (Jacquemin de Commercy et Thiriot de Vignot); une sur laquelle on n'a pas jugé à propos d'indiquer la profession du défunt (Marsal); enfin, dix-sept de nobles ou dynastes du pays (Apremont, Commercy, du Châtelet Saarbrück, Salm, Sorcy, Verrières, Urre), etc., etc.

De ces cinquante et une inscriptions, il n'en reste plus que quinze, trois à l'église de Gondrecourt, une à la chapelle de Maizey et une au château de Saulx-en-Barrois dans le département de la Meuse; sept à la cathédrale de Toul (Meurthe-et-Moselle) et une à l'église abbatiale d'Etival (Vosges), puis celles des églises d'Yerres (Seine-et-Oise) et de Marsal.

Toutes les autres inscriptions ont disparu, soit par le temps, soit par l'incurie, beaucoup par la Révolution.

Elles se subdivisent ainsi :

Canton de Commercy :	
Boncourt, Mécrin, Rangéval, Vignot	16
Canton de Gondrecourt :	
Evaux	6
Canton de Saint-Mihiel :	
Saint-Mihiel, Apremont, Maizey.	10
Canton de Vaucouleurs :	
Brixey, Chalaines, Maxey	4
Canton de Void :	
Ménil-la-Horgne, Riéval, Saulx-en-Barrois, Sorcy.	15
Total	51

CANTON DE COMMERCY.

I.

COMMERCY.

1.

Cathédrale de Toul (Meurthe-et-Moselle).

I. Hic jacet antistes Riquinus, Christe, sibi stes,
Mitis et hanc cœlis glorificare velis.

L'évêque de Toul, Riquin de Commercy, régna de 1108 à 1126. Il fut enterré dans la chapelle de la Madelaine. On lisait sur le mur les deux vers ci-dessus.

Le tombeau était une grosse pierre que l'on vit longtemps dans la maison d'un chanoine, elle était creuse et sur la surface antérieure était cette pièce de vers :

Moribus ornatus, clara propagine natus,
Riquinus decus ecclesiæ, jacet hic tumulatus.
Preterit et titubat quidquid sub sole videtur;
Sola boni præstat, gratia, nec moritur
Nomen, honor, probitas, species genus, alta facultas
Nil modo subsidii, dantque Riquini tibi.
Ergo fidem meritumque tuum Deus ipse retractet,
Et tibi det veniam, det que bonam requiem
Si meritis minor es, eaque super omnia dives,
Gratia defectum suppleat oro tuum.

Lors des reconstructions du transept en 1852, on retrouva les ossements du prélat. On les replaça religieusement à la même place sous la quatrième arcature du transept sud de la cathédrale. Il y avait longtemps que l'inscription funéraire donnée par le P. Benoît Picart avait disparu (1).

Ch. Robert, dans son ouvrage sur la *Sigillographie de Toul*,

(1) « ... Commarceis qui fut chanoine... » fragment dans le transept septentrional de la cathédrale de Toul.

a donné les sceaux des évêques originaires de la Meuse : Riquin de Commercy, Pierre de Brixey, Eudes et Gilles de Sorcy et Roger de Maxey.

Les sires de Commercy portaient : d'*azur aux croix pommetées, au pied fiché d'argent.* Riquin sur son sceau est vu de face à mi-corps, la tête nue, tenant la crosse épiscopale, etc. Légende : Riquinvs· Dei· Gra· Levcor. Eps. C'est le plus ancien sceau que l'illustre numismate a trouvé (Sceau orbiculaire).

2.

Église abbatiale des Cisterciens de Notre-Dame de Balerne (Doubs).

Gaucher de Commercy.

II. Waltherus miles jacet hic magnus probitatis,
Hic actus stabiles exercuit ac bonitatis,
Pacis zelator existens ac dominator,
Montis Rivelli sibi det agmina celi. Amen.

Cette tombe se voit derrière le chœur du prieur au nord, devant la chapelle Saint-Jean. Écusson vide traversé d'une épée (Manuscrit de M. Droz, de Besançon). Elle a disparu en 1793.

D'après Dumont, en décembre 1248, Gaucher et Henri rendent foi et hommage pour le fief de Commercy à Jacob, évêque de Metz (1).

3.

Église de l'abbaye des prémontrés de Wadgassen (2).

III. Ci gist Dame Mergerite de Savoie
Femme Simon de Commercy Sarbruq
Lour aime repous en pace.
Laquelle mourrois kant li millare
Couroist par MCCC et XXIII ans li VI aist (3).

(1) *Hist. de Commercy*, I, 41.

(2) Prusse rhénane, sur la Sarre; une importante verrerie remplace l'abbaye (entre Saarbruck et Saarlouis).

(3) G. Baltzer, *Notizen uber die Stadt Saarlouis.* Trier, 1865, II, 96.

D'après Dumont, Simon fils de Jean, sire de Commercy-Saarbrück, épousa le 30 juin 1309, en l'abbaye de Saint-André de Vienne, Marguerite de Savoie, veuve de Jean de Vignory. Simon mourut en 1326 et sa femme en 1323. Dumont dit que ce fut en 1344 et qu'ils furent tous les deux inhumés à l'abbaye du Val de Cossanges. Ils laissèrent des enfants.

4.

Église Saint-Epvre à Nancy (démolie) (1).

IV. Épitaphe de feu Messire François de Fontaine, en son vivant chler, Sieur de Sierge et M^re^ d'Hostel de son Altezze.

Icy ayant payé la debte humaine
Gist enterré feu François de Fontaine,
Basque touchant le costé paternel
Et ayant prins son estoc maternel
Des Sainctignons et de ceulx de Failly,
Sa mère grand d'illec estant Sailly;
Il pratiqua jeune, peuples et mœurs,
Langues apprist, accosta maint Seigneurs,
Fust pour son Prince, Ambassad. en Espaigne,
Comme souvent en la Haute-Allemaigne,
Pais de Frise, en Hongrie, en Itale,
Pais en Boësme, et puis en Portugal,
Guida au Roy contre un peuple mutin,
Sous colonel, quelques cents chevaux du Rhin,
En Flandres aussi a souvent voyagé
En Dannemarck et Suède navigé,
En Angleterre, en Norwège, en Écosse,
En Barbarie, en Sicille et en Corse,
Les Transylvains et les Polonais a vus
Contre le Turc à Malthe a combattu,
Pour Monseigneur sur Meuse a gouverné,
Près de Sedan Pa. . . . . .
Et cependant que ses voyages avoit,

(1) Lionnois, I, 134.

Son Escuyer d'Escuyerie estoit,
Mais désirant de ces faictz se soustraire,
Maistre d'Hostel lui servit d'ordinaire,
Enfin Espoux il prist en Loyauté
Suzanne d'Urre honneur de chasteté,
Dix-neuf mois ceste alliance heureuse
Par son trespas fust triste et douloureuse ;
Laissant un fils héritier une fois
De Monblain, Ville, Sierge et la Grange aux bois,
Paul Bernard, laissant à sa province
Regret extrême à sa femme, à son Prince.
Donnant exemple à tellement courir,
Au but préfix que nous puissions bien mourir,
A peine encore avait franchi carrière,
L'onziesme mois que dessous même bierre
L'Espouse las! vaincue de douleur
A son espoux fit présent de son cœur,
Ne pouvant plus la parfaite amitié
Ici languir vefve de sa moitié.

La pierre tombale paraissait avoir été dorée, dit Lionnois. Au haut, étaient les armoiries de Fontaine : *d'azur à trois bandes d'or, au chef d'azur chargé de trois besans d'or.* Et pour lignes paternelles FONTAINE, SAINCT-ESTEFFE, CHARCY et DAMPIERRE; les maternelles, SAINCTIGNON, PARCEL, FAILLY et DU HAUTOY.

M. Dumont nous apprend que Suzanne d'Urre, fille de Jean d'Urre, sieur de Thessières en Dauphiné, maître d'hôtel ordinaire du Duc, seigneur de Commercy et d'Antoinette de Larban, épousa François, comte de Fontaine, etc. Suzanne mourut à Reméréville le 17 décembre 1578.

Quant à leur fils, Paul-Bernard de Fontaine, il est assez célèbre comme général au service d'Espagne et par la part qu'il a prise à la bataille de Rocroy, où il mourut glorieusement à 57 ans (1).

(1) A. Weil, *Le comte Paul-Bernard de Fontaine* (Mémoires de la Société, 1888).

5.

Église des Cordeliers de Toul.

V. L'architecte Jacquemin de Commercy.

Cy gist Maître Jacquemin Rogier en son vivant
Dernier maître maçon de S^t^ Étienne,
Lequel commença le portail de ladite église,
Qui trépassa l'an 1446, le onzième jour de Février,
Dieu lui fasse mercy. Amen.

Autour de la tombe :

Ceulx qui usent d'art et useront
. . . . . sont et seront (1).

Cette pierre tombale, placée près du bénitier, était en fort mauvais état du temps de Dom Calmet.

Au-dessus, on voyait une équerre, un compas, deux marteaux entrelacés, un grand J au-dessous et aux deux côtés deux doubles croix.

6.

Église cathédrale de Metz (2).

Près de la porte donnant sur la place Saint-Étienne, contre le mur, au dessus du bénitier, se voyait la tombe des deux frères Geoffroy-Thouvenin de Commercy, l'un chanoine de Commercy et l'autre de Saint-Thiébault.

Le monument fut élevé par leur frère Nicolas Geoffroy, commissaire pour les munitions royales dans la province vers 1631. Le blason qu'on voyait sur leur mausolée portait : *de gueules à trois bandes d'or, au chef d'azur chargé de trois croix d'or.*

(1) *Bibliothèque lorraine.*

(2) D^r^ Bégin, *Histoire de la cathédrale de Metz*, 1842. II, 136, 131.

VI.

Siste, viator
et duorum fratrum, presbiterum venerabilium
D. D. Odoardi et Claudii Geoffroy
Commerciens, claris parentibus, ex nobili familia de Thouvenin,
oriundorum, quorum ossa hic è regione
requiescunt, sortes si lubet, attende horum; D. Odoardus videlicet
ab adolescentiâ liberalib.
disciplinis et litteris egregie
exultus, regimine sedulaque curâ nobilium adolescentium,
de Raigecourt ab Ancerville,
Mussiponti, Treviris, Moguntiæ et alibi decem
annis gesta posteâ,
Commerceiensis canonicus
factus à III° cardinali Carolo à Lotharingia
in primarium sive
rectorem collegii hujusce
civitatis accitus, demum in hac augustissimâ
basilicâ canonica
tum adeptus, muniaque
in ea sibi concredita feliciter executus, pietate
romana atque
catholica plenus, ætatis suæ annum
agens sexagesimum quintum, extremum diem in Christo
pacificè clausit die XIV mensis Martii, anno M. D. C. XXXI.

D. verò Claudius, in romanâ curiâ educatus, præbendis apud
S. S. Theobaldum et Petrum ad Moniales atque in hac summa æde sem
prebenda potitus, repentino morbo correptus, animam
XXXV ætatis suæ anno ad superos
transmisit die XII mensis Septembris anno M. D. C. XX.
Ad quorum memoriam D. Nicolaus Geoffroy
regiæ munitionis in arce
et civitatibus
Metens. Tullens. et Virdunens. custos ac commissarius, prefatorum
D. D. frater, pietatis ergo monumentum hocce fieri curavit, et ad majorem
D. O. P. T. max. Virginisque matris gloriam defunctorumque
salutem const. voluit, quorum anim. cum superis quiescant.
Amen.

Oudart Geoffroy, qui fut aussi chanoine de l'église de Metz, et qui avait été pendant dix ans précepteur du jeune

seigneur de Raigecourt d'Ancerville, puis principal du collège de Metz, fonda, étant chanoine de cette ville et principal du collège, d'après M. Dumont (II, 402), avec son frère Nicolas Geoffroy, trésorier et garde ordinaire du magasin de Metz, la confrérie du Saint-Sacrement à la collégiale de Commercy en 1607. Ils avaient donné six jours et demi de terres à Ville-Issey, à charge de services religieux pour le repos de leurs âmes.

Dans la liste des chanoines de Commercy, donnée par M. Dumont, Oudart Geoffroy figure dès 1600.

II.

BONCOURT.

Cathédrale de Metz (1).

VII. Hic jacet ven. Dominus Nicolaus Barsaulx,
hujus ecclesiæ Cathedralis canonicus, qui plenus
dierum diem clausit extremum, die 12 octobris
Anno D̄ni 1634,
Cujus anima in bonis demorabitur.
Orate Deum pro eo.

P. RX. M. (2).
Hic jacet venerabilis D̄nus Nicolaus Barsaulx,
Boncurianus ad Asperomontum,
Ex curiali romano et Sancti Caroli Borromœi
domestico ejusmet gratia canonicatum
hujus insig̃nis Ecclesiæ Metensis
adeptus suprà quinquaginta et
quinque annos eum gradum tenuit
auxitque virtutibus, sic enim gravitate
morum totoque vitæ genere, caritate
in pauperes, benevolentia in propinquos,
assiduitate in divinis officiis
sese præbuit,

(1) Bégin.
(2) Bégin, II, 75.

qui et dignus tali magistro discipulus et
posteritatis memoria non indignus præbuit habitus.
Sic quievit in X° annos natus XCII, 12 Octobris
anno salutis M DC XXXIV.
Instituti testamenti curatores posuerunt.
P. C. C.
Requiescat in pace.

III.

MÉCRIN.

Église de Marsal (canton de Vic-sur-Seille).

VIII.

Cy gist Claude
Raulin, natif de
Mescraignes sur
la Rivière de Me
uze proche Sain
te Lucie et VI
lieues proche
Saint Mihiel et qui
décéda à Marsal
le 6 Aoust 1632.
Priez Dieu pour
son âme.

Petite plaque de marbre noir avec encadrement en pierre contre le mur près du transept nord (1).

Il y a encore des Raulin à Mécrin.

IV.

ABBAYE DE PRÉMONTRÉS DE RANGÉVAL.

(Hameau, commune de Corniéville.)

Église abbatiale (2).

1.

IX. Cy gist frère Rogier qui fut abbé de céans qui trépassa l'an de grâce Notre-Seigneur, mil trois cent quatre vingt et unze.

(1) A. Benoit, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, Nancy, 1868.
(2) *Gallia Christiana. — Annales Præmonst.*

On connaît de cet abbé, que Calmet appelle Régnier, une transaction faite en 1380 avec les chanoines de Liverdun, relativement aux droits à exiger sur la sépulture des habitants de ce village.

2.

X. Cy gist Noble homme Pierre de Thuily, abbé de céans, où il a régenté l'espace de dix ans et mourut le 25 de Septembre l'an de grâce de Notre-Seigneur, 1568. Priez Dieu pour luy.

Son père était chambellan du duc Charles III et gouverneur de Hombourg. Ses armoiries étaient sculptées sur sa tombe.

3.

Dans la nef.

XI. Hic quiescit venerabilis quondam religiosus vir, Frater Stephanus Aubry, Abbas hujus loci qui diem extremum clausit XIV Maii M. DC IX. Anima ejus cum Beatis degat. Amen.

L'abbé Aubry prit pour coadjuteur un Bénédictin de Saint-Mihiel, nommé Philippe Maillet, qui fut depuis prieur de l'abbaye Saint-Mansuy près Toul.

4.

Dans le sanctuaire.

XII. Cy gist frère Jean Adnet du Mesnil, le seigneur abbé de céans, où il a régenté vingt-deux ans et demi et fait plusieurs grands biens, lequel mourut le XXVI Septembre en l'an M. CCCC. XCIX et avait été religieux de Riezval, paravant. Priez pour lui.

L'abbé Adnet géra bien son abbaye ; il obtint en 1485, de Jeanne de Soudey, dame de Florange, une partie de la haute justice de Boucq; en 1491, le duc René lui donna un muid de sel à prendre annuellement en l'honneur de saint Mathias dont le couvent possédait le chef(1) qui était l'objet d'un

(1) Les autres reliques du couvent étaient la jointure d'un doigt de saint

grand pèlerinage. L'abbé acquit aussi des prés à Euville et la troisième partie des dîmes de Corniéville. Cet abbé était né à Ménil-la-Horgne et le duc René l'avait nommé un de ses conseillers.

5.

XIII. Cy gist Frère Didier de Joÿ (Jouy-sous-les-Côtes), Abbé de céans, où il régenta l'espace de dix ans et demi, en y faisant plusieurs biens, lequel mourut le XI d'Avril en l'an 1510. Priez pour luy.

Au-dessus de la représentation sculptée de ce prélat, on lisait :

In Domino speravit cor meum.

6.

XIV. Cy gist Frère Jean Clément de Mesnil-la-Horgne, abbé de céans où il a régenté vingt-sept ans, à laquelle il a fait plusieurs biens. Priez pour son âme.

Il mourut le 15 septembre 1537. Sa tombe était sous le jubé qu'il fit construire; il fit l'acquisition de livres de chant et il légua à sa mort 52 francs pour une messe quotidienne en l'honneur de la Sainte-Vierge, et il fit approuver cette fondation par le cardinal Jean Pisani, abbé de Claire-Fontaine; vicaire général de l'Ordre de Prémontré.

Dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine étaient les sépulcres de l'oncle et du neveu, François et Thomas Brunesseaux, tous les deux abbés, l'un mort en 1637, l'autre en 1647. François était mort prisonnier des Croates à Commercy.

Beaucoup d'illustres personnages reçurent la sépulture à Rangéval, entre autres, les sires d'Apremont, dont l'un d'eux, Gobert, fondateur de l'abbaye, était enterré au milieu du chapitre, et sa femme Agnès dans le chœur. On voyait encore

Nicolas; un fragment du cilice de sainte Marie-Madeleine, des langes de l'Enfant Jésus, un os de saint Christophe que l'évêque de Toul reconnut en 1420. Le culte de ce dernier saint était très-répandu dans les abbayes norbertines de la Meuse.

les tombeaux de Reinier, sire de Commercy, et de *Gottovilla* (?), de Robert, sire de Rambucourt et de Béatrix de Broussey, sa femme, d'Arnould, chancelier de l'église de Toul, etc.

7.

Dans le chœur.

XV. Cy gist noble Demoisel Jean fils le comte Sauvage, qui mourut le jour des onze mille Vierges au mois d'Octembre 1540. Priez pour luy.

De Rangéval, dépendaient les cures de Jouy-sous-les-Côtes, Euville et Corniéville.

Le monastère de femmes de Saint-Martin-fontaine au Val des Nonnes, commune de Pagney-derrière-Barine (Meurthe-et-Moselle), relevait de Rangéval et était détruit depuis des siècles. D'aucuns prétendent que le couvent de femmes relevant de Rangéval se trouvait au milieu des bois dans une petite plaine qui a conservé le nom de « les Nonains (1). »

Les bâtiments de l'abbaye, presque détruits pendant la guerre de Trente-Ans, furent reconstruits vers 1679. Il en existe encore deux ailes qui font grand effet, dans ce pays désert, rempli d'étangs et de bois.

Nicolas Habert, prieur, ancien curé de Doncières et de Xaffévillers, supérieur des sœurs de Rembervillers, fut élu abbé le 1er juillet 1724, par ses confrères réunis sous la présidence de Hyacinthe Collart, coadjuteur de Riéval. Il fit clore de murs le jardin et le verger et fit élever, en 1729, l'église, par les soins de frère Pierson d'Apremont qui construisit aussi l'hôtel abbatial « très-propre, » d'après Calmet. Les deux tours du portail de l'église passaient pour être très-élégantes. Maillet trouvait cette dernière grande et belle et Calmet disait qu'elle était une des belles églises modernes de la Lorraine, et d'une élégante architecture (Hugo).

La bibliothèque était riche en livres. Ceux-ci étaient marqués *Canoniæ Rangisvallis Ordinis Præmonstratensis — emptus anno 1749.*

(1) E. Henriquet et H. Renaudin, *Géographie de la Meuse,* Stenay, 1839, 125.

L'abbaye de Rangéval, sous l'invocation de sainte Madeleine, était en commende en 1790. Pauvre commende ne rapportant que 2,000 livres au titulaire, M. Moreau, aumônier du roi Stanislas qui l'avait nommé coadjuteur. M. Moreau passait la vie assez tranquillement si l'on en croit le journal du curé Chatrian, un député aux États-généraux. Voici ce qu'il dit :

« 1782. Dîner et bal à Lunéville, chez M. Moreau, abbé de Rangéval... On passe sous le manteau une chanson de 27 à 28 couplets sur ce bal. . . . . .

« M. Moreau, las de faire danser femmes et filles de Lunéville et de se faire chansonner, va promener son oisiveté à Paris. Combien d'abbés commendataires étaient comme lui (1).

Un religieux de l'abbaye, le P. Quirin Gillot, nommé au Concordat curé cantonal de Réchicourt-le-Château, a laissé dans cette paroisse les plus saints souvenirs. Son frère, aussi prémontré, nommé à la cure de Lorquin, y mena la vie la plus édifiante (2).

V.

VIGNOT.

Église d'Yerres (Seine-et-Oise).

(Canton de Boissy-Saint-Léger.)

Dans la chapelle du Rosaire :

XVI.

D. O. M.
Cy gist messire Jean Thiriot
Ingénieur, architecte des batiments du Roy.
Son industrie et son zèle
ont paru dans le batiment de cette
fameuse digue qui a réduit la Rochelle
à l'obéissance du Roy.
Il trépassa le XXIVe jour de Janvier
l'an de grâce MDCXLIX (3).

(1) Dr Mathieu (aujourd'hui évêque d'Angers), *L'Ancien Régime*, Paris, 1878-79.

(2) Dumont, *Histoire des fiefs et des principaux villages de la seigneurie de Commercy*, 1857, Nancy, in-8°, t. 1er. — Abbé De Blaye, *Critique de cet ouvrage*, Nancy, 1857, 10 pp.

(3) Capitaine Baillot, *Revue de la Meuse*, 1843, 427. On connaît l'érudition des plus fantaisistes de cet officier. Les lettres citées n'ont aucune valeur.

La tombe ainsi que les armoiries (*de..... à un maillet et un compas entre les branches duquel est engagé le manche du maillet ;* supports, *deux génies nus, timbre, casque*) ; et l'inscription ont été mutilés en 1793.

Le célèbre ingénieur vivait dans la retraite à Yerres, près de la rivière du même nom. Il mourut dans ce village âgé de soixante ans.

Dans son village natal, à Vignot, l'on voit la modeste maison où Thiriot aimait à venir se reposer avant que de se fixer à Yerres. Cette maison est une des dernières du village quand on prend la route de Pont-à-Mousson. Elle est reconnaissable par ses armoiries qu'il y fit sculpter, et que Louis XIII lui avait concédées.

CANTON DE GONDRECOURT.

VI.

GONDRECOURT.

1.

Église paroissiale.

XVII. Soubs · ce · tombeau · au · pied · du · mur · posé ·
Repose · et · gist · (Comme · il · est · disposé ·
Du · très hault Dieu). JASPAR · dict · DE · VERRIÈRE ·
En · son · vivant · exemplaire · et · lumière ·
Estoit · à · tous · sans · point · porter · d'envie ·
Et · au · surplus · de · bonne · et · simple · vie ·
Seigneur · il · fut · d'Amanty · Goussaincourt ·
Et d'Espié · dont · pour · le · faire · court ·
Après · avoir · aveques · grand · souffrance ·
Tant · en · Italle · Allemaigne · quen · France ·
Exercité · tout · son · temps · les · faicts · d'armes ·
Par · Atropos · luy · fut · faict · les · allarme ·
Tels · que · voyez · au · très · grand · desconfort ·
De ses amys · o · quel · cruel · effort ·
Et · trespassa, le · jour · des · petits · roys ·
L'an · mil · cinq · cents · cinquante · aveques · trois ·
Priez · Jésus · que · par · sa · sainte · grâce ·
Tous · ses · péchez · lui · pardonne · et · efface ·
Amen.

Cette tombe a été découverte par feu M. l'abbé Guyot, curé, dans la chapelle Saint-Nicolas. Les lettres sont en caractères gothiques, remplies d'une composition noire, faite de poix et de résine. Au-dessous de la tombe est le blason des Verrières, *d'argent, au chef de gueules, chargé de trois annelets d'or.* Epiez et Goussaincourt sont du canton de Vaucouleurs, Amanty du canton de Gondrecourt.

2.

XVIII. O Viateurs désirans de scavoir
Qui gist dedans ce funebrai manoir,
C'est pour certain Nicolas des Vollants
Que mort mordant par ses mords viollants
A trop mordu n'espargnant Roy ne Prince.
Faible ne fort qu'elle ne morde ni pince.
Par cinq six fois à diverses années
Il traversa les haultx monts Pyrenées
Regnant François premier roy de ce nom
Prince vaillant et d'excellent renom.
Des trois voyages de Naples et de Pavye
Ou maincts haulx hommes ont perdu biens, vie.
D'aultres entreprises altes d'adoncques
Il retourna sans reproches quelconques
Puis fust prevost, gruyer et cappitaines
A Gondrecourt soubs troys ducs de Lorraine.
C'est assçavoir Anthoine, François et Charle
Du fame desquels un chacun parle.
Or priez Dieu par devote oraison
Qu'en Paradis soit faicte sa maison.

Nicolas Vollant fut nommé le 12 février 1542 capitaine, gruyer et prévôt à Gondrecourt; il mourut vers 1576.

3.

Sur la clef de voûte des fonts baptismaux.

XIX. Constructa est capella hec a D. Paris parocho, 1667 (1).

(1) Docteur Depaulaine et H. Lepage, *Notice sur Gondrecourt.* Nancy, 1870.

2.

Église abbatiale des Prémontrés à Verdun, au pied de l'autel Saint-Maurice.

XX. Cy gist Damoiselle Jenette Du Chastelet, fille Monsignour Liébauld Du Chastelet, Dame de Gondrecourt, et femme Jehans de Wautronville, qui morut la vigile de Sainct Jehan l'an M. CCC et XV. Pries pour li.

Cy gist Jehans, Escuyers, sires de Wautronville, qui morut l'an de graice m. ccc et xiij, le derrier jour dou mois de Jugnet. Priiez pour li (1).

Dom Calmet, dans son *Histoire de la maison du Châtelet*, ne parle pas de Liébault du Châtelet, ni de sa fille Jenette, ni de son gendre Jean de Wautronville. Qu'est-ce?

VII.

ABBAYE DES CISTERCIENS D'ÉVAUX.

(Vaux-en-Ornois, commune de Saint-Joire.)

1.

XXI. *Au bas d'un crucifix dans le jardin.*

Pécheurs, vois sur la Croix expirer Jésus-Christ,
Dans les mains de son père, il remet son esprit,
Et te prête en mourant un grand exemple à suivre,
Remplis austèrement les devoirs de chrétien.
Et quand tu cesseras de vivre,
Dans la gloire éternelle tu recevras le bien (2).

2.

XXII. *Sur une cheminée.*

Demandons cette charité,
Et cette affection ardente,
Dont la sainte flamme s'augmente,
Sous l'effort de l'adversité.

(1) Cayon, *Inscriptions anciennes à l'église Saint-Paul de Verdun.* Nancy, 1865, 90-91. Cette église fut démolie en 1552.

(2) Maxe-Werly *Voyage de Dom Guitton* (Bonnabelle, *Annuaire de la Meuse*, 1892).

Evaux était, en 1790, en commende. Mgr René de Herié, né à Mayenne en 1726, sacré en 1767, évêque de Dol en Bretagne, était le titulaire. Les sept mille livres qu'il touchait, servait à augmenter la mense épiscopale montant à 20,000 livres de son très-minuscule évêché (90 paroisses). Les religieux touchaient la somme de 3,000 francs annuellement (1).

CANTON DE SAINT-MIHIEL.

VIII.

SAINT-MIHIEL.

1.

Eglise de l'abbaye des Prémontrés d'Etival.

✻

XXIII. Hie jacet Rus ac Illus
D. D. Carolus Ludovicus
Hugo Epus Ptolem.
Abbas Reg. Stivagii et
ejus territorii S. Sedi
immediate subjecti
Prælatus ordinar. et
Dnus temporalis
Pie in Christo obiit
Augusti die 2a 1739.

✻

Inscription encore bien conservée.

A Nancy, la bibliothèque du grand séminaire a beaucoup de manuscrits de l'évêque Hugo. Ils sont reliés en basane et beaucoup sont décorés sur les plats du blason simple du prélat en or, dont le dessin est semblable à l'écusson de l'abbé que l'on voit derrière le maître-autel de l'église abbatiale d'Etival.

Les livres étaient marqués en lettres manuscrites *Canonix*

(1) L'abbé Jacquot, *Histoire de l'abbaye d'Evaux*, Nancy, 1882. L'abbaye a été remplacée par des fonderies (en chômage).

Stivagiensis ou *Stivagii*. D'autres avaient un *ex libris* gravé : *Ex Bibliotheca quasi episcopalis abbatiæ Stivagiensis Can. ordinis Præmonst. 1735*. Au-dessus les armoiries du couvent et d'Hugo surmontées d'un chapeau d'évêque entre deux anges : *Nicole Nancy*, œuvre assez médiocre.

2.

Cathédrale de Metz (1).

XXIV. Dans le collatéral gauche de la cathédrale, contre le mur, on voyait la tombe du chanoine Dominique de Mussey, avec son blason : *d'azur à sept billettes d'or*, 2, 3 et 2, et de ses alliances (Warin, Blamont, Raulet et Rolant). Les armes propres des Mussey étaient surmontées d'un casque avec lambrequins, heaume et une couronne de comte.

Nobili ac venerabili viro
D. Dominico de Mussey, Sanmiellano, canonico hujus,
ecclesiæ, ætatis anno XC, die VI^a^
Januarii M. D. CLXII defuncto.
Nobilis ah! quantum in terris docet aucta quanterno
series arorum sanguine;
at quantum in cœlo venerabilis auctior ætas
meritis ac annis prædicat.
Sta interim, viator, et ora pro eo.

3.

Église de l'abbaye des Bénédictins à Nancy.

XXV. D.O.M.
Et immaculatæ Virgini Mariæ.

Henricus a Lotharingia, Sancti Michaelis de Sancto Michaele, Sanctæ Crucis de Bozonisvilla, abbas commendatarius perpetuus, Templum hoc anno Jubilæi II, Urbano VIII P. M. Carolo Duce, Episcopo Tullensi Nicolao a Lotharingia, Sexto Nonas Julii Deiparæ Virgini sacrum M. D. C XXI vovit et posuit.

(1) Bégin, II, 134.

Inscription sur une lame de cuivre sous une des tours; dans l'église, à côté de l'autel de la Nativité, on lisait sur un carreau de marbre, dans un enfoncement :

XXVI[1]. Cor serenis. Principis Henrici a Lotharingia, abbatis Sancti Michaelis. Obiit 11 Julii M DC XXVI.

M. de Bainville, fils naturel du duc Henri II, fut un grand protecteur des Bénédictins. M. d'Urres de Teissière, seigneur de Commercy, le disposa à l'état ecclésiastique; il fut enterré dans son abbaye de Saint-Mihiel, dans les grottes souterraines, où on lui éleva un magnifique mausolée orné de sa statue, sur lequel on lisait l'épitaphe suivante :

4.

Église abbatiale des Bénédictins de Saint-Mihiel.

XXVII. Ne mæreris, Viator, fastuosa monumenta Henrici a Lotharingia hic quondam Abbatis, peregit ipse sibi monumentum aliud marmore et ære perennius, cum in majoribus Ecclesiæ hujus aræ decoramentis, et Amplissima M. C. C. aureorum dote fundata confraternitate ad augustiorem augustissimi Sacramenti · venerationem, cum etiam æde sacrâ Nanceii apud Benedictinæ familiæ alumnos, quos hæredes ex asse instituit, Deiparæ dedicata, in cujus clientela se totum, suaque omnia constituit : fuerunt istæ miræ indolis, avitæ pietatis, planèque propensi, in Dei cultum animi primitiæ, moliebatur ampliora, nisi citius æternitati adoluisset, cui prematura morte exaninatur, beatæ inauguratur, ætatis suæ XXXVIII, Virginei partus M. D. C. XXVI. octavo calendas Decembris.

Dum adhuc ordirer, succidit me.

5.

Église Saint-Epvre à Nancy (démolie) (1).

XXVIII. Cy devant repose le corps du sieur Jean Rousselot, vivant greffier en chef du parlement et du bailliage de

(1) Lionnois, I, 241.

S. Mihiel, qui mourut le 8 août 1630, et celui de Dam^lle^ Elizabeth Viton, sa femme, qui décéda le 31 août 1638.

Cy gist aussi vénérable sieur Jean-François Rousselot, pretre, protho-notaire du S. Siege Ap^que^ et chanoine de l'église primatiale de Nancy, leur fils, qui passa de cette vie le 8 sept^ber^ 1681, agé de 52 ans, ayant ordonné cet épitaphe, légué à cette Église douze cents francs; pour y être célébré un service solennel tous les ans le 9 7^ber^ pour lui et pour ses parens, dont contrat a été passé le 9 janvier 1681 par devant D. Collin, tabellion.

Et le sieur Xphle Rousselot, son frère, qui décéda le 10 mai 1691, agé de 76 ans, et Dam^lle^ Anne Briat, son épouse en 1^es^ noces, qui mourut le 20 7^bre^ 1645, âgée de 28 ans.

Et tout auprès repose aussi le corps de Dam^lle^ Marie Huyn, son espouse en 2^es^ noces, qui trespassa le 19 7^bre^ 1681, agée de 55 ans.

Au-dessous de l'inscription, ces paroles de l'Ecriture :

Cognoverunt eum in fractione panis, *Luc.*, 24.
Qui manducat hunc panem, vivet in æternum, *Joan.*, 6.

Le mausolée des Rousselot était l'œuvre du célèbre César Bagard. Il était placé dans un endroit assez obscur vis-à-vis la chaire à prêcher. Il représentait le Christ bénissant le pain devant les deux disciples d'Emmaüs. L'un tenait une gourde, son bâton de pèlerin gisait par terre. L'autre avait une cuisse posée sur l'autre jambe. Au-dessous, étaient en style rocaille, les armoiries des Rousselot, avec le chapeau de protonotaire, puis les blasons des Briat et des Huyn.

L'inscription était sur une table de marbre noir.

IX.

APREMONT.

1.

Église collégiale.

XXIX. Noster fundator Cleri Gobertus amator,
Hanc humilem sedem delegit corporis ædem;
Anno milleno CCC. V atque viceno
Hora bis quinta lucis refugit medecina
Et decima decimi mensis lux transit ad ima
Artus egregios, animam suscepit Agios (1).

Le comte Gobert d'Apremont mourut le 10 décembre 1325, après avoir fondé la collégiale en 1319. On voyait sur l'acte de fondation son sceau et celui de sa femme.

Son tombeau était élevé de près d'un mètre et placé sous une arcade entre le chœur et le collatéral de l'évangile.

B. *Église des Jacobins de Verdun.*

XXX. Ci gist Agnès de Vervin, femme iadis au haut prince Môsieur Gobert d'Apremont et d'Un qui mourut l'an M. CC. LXVII (2).

M. Bonnabelle appelle cette dame Agnès de Coucy. Son mariage avec le sire d'Apremont eut lieu en 1258. Cinq enfants furent issus de ce mariage.

C. *Église des Prémontrés de Saint-Paul à Verdun.*

Devant l'autel d'Apremont, entre la clôture du cloître et la marche de l'autel, on voyait sur une tombe un chevalier et sa femme, au pied desquels était cette épitaphe :

XXXI. Cy gist honorable personne seigneur messire Joffroy d'Aspremont, chevalier seigneur de Woitronville, de Man-

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, II, 503. — Jean Cayon a donné les épitaphes de Saint-Paul. Nancy.

(2) Lalouette, *Traité des nobles...* f° 219, cité par le Dr H. Vincent dans son beau livre : *Les inscriptions de l'arrondissement de Vouziers*. Rheims, 1892, 167.

heulle, de Delus, du Ban de Buzey en partie, qui morut le XXV^e^ jour de febvrier m. cccc. iiij. xx et xvij.

Et aussi gist honorée Dame, Dame JEHANNE DES HARMOISES, femme dudit feu Messire Joffroy, qui trespassa le xiiij jor d'aoust, l'an m. V et IX. Priés pour eulx.

Geoffroy, Jean et Jacob d'Apremont avaient aussi leur sépulture au même endroit.

X.

MAIZEY.

XXXII. *Chapelle hors du village.*

Fons Mariæ Collis
Peregrinis proficit
Ægris,
Unda sitim pellit,
Virgo Maria febrim.

Inscription assez ancienne placée au-dessus de la porte de la chapelle de la Côte-Sainte-Marie. Une petite fontaine se trouve à côté. En 1856 on reconstruisit la chapelle (1).

CANTON DE VAUCOULEURS.

XI.

VAUCOULEURS.

Église Saint-Epvre à Nancy (démolie).

Chapelle Saint-Nicolas.

XXXIII. Cy gist, haute et puissante Dame, Madame ADÉLAÏDE-CANDIDE-MARIE-LOUISE DE BRANCAS-VILLARS, Dame du Palais de la Reine, épouse du haut et puissant seigneur, Claude-Gustave Chrétien, marquis des Salles et de Bulgnéville, gouverneur de Vaucouleurs, colonel du régiment des Landes, et chambellan du Roi; décédée le 6 avril 1740 (2).

(1) Dumont.
(2) Lionnois, I, 242.

Et Achille-Emmanuel, comte des Salles, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, leur fils, inhumé auprès d'elle.

Mausolée d'un beau dessin en marbre veiné, avec pyramide et urne sépulcrale entourée de trophées d'armes et blasons. L'inscription était sur marbre noir.

XII.

BRIXEY-AUX-CHANOINES.

Cathédrale de Toul (1).

Dans le transept méridional.

XXXIV. ... Manges : laior : chanoines : de : Brixey : qui : trespassa : lan : M..... et XV, lou jour de la Sainct-Valentin. Priez pour luy.

XIII.

CHALAINES.

Cathédrale de Toul.

Dans le transept septentrional.

XXXV. Cy gist Monsire Garin de Challaines, chanoine de céans, chenoine et curé..... m. cccc. xij le darrien jour de Septembre. Priez Dieu qui li face merci. Amen.

XIV.

MAXEY-SUR-VAISE.

Cathédrale de Toul (2).

Devant l'autel Saint-Mansuy et Saint-Gérard.

XXXVI. Gloria pontificum præsul Rogerus amicum,
Christo magnificum se præbuit atque pudicum
Justum, consultum, præsigni stemmate fultum,
Laude Dei multumque, jacet ista sede sepultum.
Cleri tutamen fuit, ecclesiæ relevamen.
Huic det solamen spiritus almus. Amen.

Anno millesimo quinquagesimo secundo
Atque ducentesimo fossus est hic humo.

(1) Guillaume.
(2) Benoît Picard.

L'évêque de Toul, Roger d'Ostenge de Maxey, était fils de Pierre d'Ostenge, seigneur de Maxey. Il mourut au château de Liverdun en 1252, âgé de 70 ans. On ignore dans quel endroit du chœur de la cathédrale il est enterré et l'inscription est perdue.

CANTON DE VOID.

XV.

VOID.

Cathédrale de Toul (1).

Dans le transept septentrional.

1.

XXXVII. Cy · gist · li · sires · Simon · de · Voy · qui fut · vicaire · en · l'Eglise · de · Céans · qui · trespassa · l'an · M · ccc · xvij · le · septime · jour · daoust · et · donna · à · nous · C · S^{s} · (100 sols) de · fors · chaucun · an · pour · son · anniversaire · Priez · pour · li.

2.

XXXVIII. Cy gist Messire Vuna Hubin de Woy, chanoine de Ceans et Curé d'Essey en Weyvre, qui trespassa l'an de grace Nostre-Seigneur M cccc Iv · le lundy vigile de la Sainct · Jehan · Baptiste, xxiij jour du mois de Juin. Priez Dieu pour lui.

3.

XXXIX. Ci · gist · Maistre · Garin · de · Voy · chenoine · de · ceans · que · plusors · biens · y · donnat · à · sa · vie · et · à · sa · mort · et · trespassa · lan · M · ccc · et · xxi · le tiers · jour · d'octobre · Priez pour · li.

(1) Guillaume.

XVI.

MÉNIL-LA-HORGNE.

Église abbatiale des Bénédictins de Senones.

XL. Hic jacet F. Augustinus Calmet,
Patriâ Lotharus, religione Christianus,
Fide catholico-Romanus, professione monachus.
Nomine abbas hujus monasterii
Legi, scripsi, oravi, utinam benè!
Hic expecto donec veniat immutatio mea.
Veni, Domine Jesu!

Natus die 16 Februarii anni 1672.
Mortuus die 25 Octobris anni 1757 (1).

Hic tenui tumulatur humo, sit vermibus esca,
Ut miserum vulgus, scriptis super æthera notus,
Ingenio major, major virtutibus orbe.
Ah! si mortales possent subducere letho
Doctrina, ingenium, candor, pietasque, fidesque,
Nomen ut ipse suum vixisset funeris expers (2).

Ces six derniers vers ont été gravés au-dessous de son portrait en buste très-ressemblant dû au ciseau de Grandemange père, sculpteur à Senones, sur la tombe en marbre. Le portrait a été détruit à la Révolution.

XVII.

RIÉVAL.

(Commune de Ménil-la-Horgne.)

Église abbatiale.

Collatéral gauche, devant la chapelle Saint-Christophe.

XLI. Obiit D. Galterus, quondam abbas hujus
Loci, tandem Abbas Præmonstratensis,
Claro stirpe, fatus, jacet hic Galterus humatus,
Vivat cum Christo qui mundo vixit in isto,
O Galtere! mors si te natura negaret.
Fulta tuis humeris numquam domus ista laboret.

(1) Epitaphe composée par Dom Calmet lui-même (Dom Fanchet, *Vie du R. P. Augustin Calmet.* Senones, 1762).

(2) Ce sont les six derniers vers composés *In obitum doctissimi viri D. D. Augustini Calmet, abbatis Senoniensis,* par Dom Ambroise Colin.

L'abbé de Prémontré avait lui-même établi le monastère, qui avait à son tour fondé les abbayes de Sainte-Marie-aux-Bois, Jeand'heurs, Jovilliers et Rangéval dans le Barrois; en Hongrie, Saint-Étienne, le premier de l'ordre dans ce royaume (diocèse de Varasdin), Sainte-Croix (diocèse de Vacia), et Grabe (diocèse de Strigonie, même royaume).

Les Prémontrés de Riéval desservaient les cures de La Neuveville-au-Rupt, Sanzey, Sauvoy et Villeroy (1).

Dans le sanctuaire du côté de l'évangile, sous une arcade double, était le tombeau avec effigie de MATHILDE, fille de Simon II, comte de Saarbrück et de Lorette de Lorraine. C'était son fils qui lui avait élevé ce monument.

Il y avait encore les tombeaux d'HELWIDE de Void, THIÉBAULT de Sorcy, ERMENGARDE de Broussey, VIARD, chevalier de Vaucouleurs, etc.

L'abbaye de Riéval, malgré son antiquité et son illustration, était pauvre. L'abbé n'avait que la maigre pitance de 3,000 livres et les religieux ne touchaient que 1,500 livres. Elle était sous l'invocation de la Vierge en son Annonciation et avait le bonheur d'être en règle; le R. P. Dumoulin, abbé régulier en 1790.

Riéval est situé dans un étroit vallon au millieu des bois. La partie principale du couvent avait été conservée jusque vers 1830, où tout a été détruit par un incendie. Nous nous souvenons encore de l'aspect triste du bâtiment qui longe la route de Paris à Strasbourg.

XVIII.

SAULX-EN-BARROIS.

Bassin de la Source au château.

XLII. Uva patrum labor est, natorum industria fontes,
Dulce merum dat opes utilis unda decus (2).

1755.

Ce petit monument est décoré des armoiries de la famille de

(1) Gallia, *Annales*.

(2) Le vin est dû au travail de nos ancêtres, les fontaines à l'industrie de

Collot de Saulx : *d'azur, à deux flèches d'argent mises en sautoir, surmontées d'un alérion de même; coupé d'or, à la montagne de sinople à la pointe de l'écu.*

XIX.

SORCY-SUR-MEUSE.

1.

Église paroissiale.

XLIII. Ci gist haut et puissant Seigneur Messire Antoine du Chatelet, chevalier, baron dudit lieu, et de Château Neuf, de Larbenne en Dauphiné, Seigneur de Sorcy, Conseiller et grand Chambellan de très Illustre et très Excellent Prince, Antoine, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, qui décéda le X novembre M D XXIX (1).

Il avait épousé Marguerite de Baudoche. Il échangea ainsi que son frère à Robert de Baudricourt, maréchal de France, leur terre de Vignot contre celle de Sorcy-sur-Meuse; il obtint pour ce dernier village et pour Saint-Martin de Louis XII, roi de France, des lettres d'exemption. En 1525, il dut faire amende honorable au duc de Lorraine pour avoir fait arracher les armoiries ducales à Chonville.

2.

XLIV. Cy gist haut et puissant Seigneur Messire Jacques du Chatelet chevalier, baron dudit lieu et de Chateau Neuf et de Larbenne en Dauphiné, Seigneur de Sorcy, Conseiller et Chambellan du très Illustre et très Excellent Prince Antoine, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine et Bar, son bailly de Saint-Mihiel, décédé en M D LI, le dernier jour du mois de may.

De même que son père, il avait un mausolée dont Calmet nous a laissé le dessin. Il était représenté couché, les mains

leurs descendants, ce breuvage agréable nous procure l'abondance; l'eau, l'utile et l'agréable (Bonnabelle et Florentin, *Almanach de Bar*, 1867, *Notice sur Saulx-en-Barrois*, par M. de Widranges).

(1) Dom Calmet.

jointes, couvert d'une cotte, la grande épée de combat soutenue par un baudrier à ses armes. Il était tête nue avec toute sa barbe.

Sa femme se nommait Françoise de Beauvau : elle lui donna une nombreuse postérité, entre autres l'évêque de Toul.

3.

XLV. Hic jacet altus et perpetuus Dominus D. Jacobus de Casteleto, Eques, Baro dicti loci et Castri Novi apud Delphinates, Dominus de Sorcy, Consiliarus et Camerarius Illustrissimi ac Excellentissimi Principis Antonii D. G. Ducis Calabriæ, Lothoringiæ et Barri, Ballivus à S° Majolo.

Obiit Anno $\overline{\text{Dni}}$ 1551, Ultima Die Maii.

Cette inscription faisait pendant sur la même pierre à celle ci-dessus.

4.

XLVI. Cy gist haute et puissante Dame Christine du Chatelet, en son vivant Dame de Sorcy et de S^{t}-Martin, femme et épouse de Haut et Puissant Seigneur Mesire Maximilien de Choiseul, Seigneur et Baron de Mesnil et Meuse, laquelle décéda à Toul agée de XLVI ans, le III^{e} de Juin M. D C XXII.

Son mariage fut conclu le 10 décembre 1591. Son père était Antoine du Chatelet, époux d'Anne de Beauvau.

XLVII. Cy gist honoré Seigneur Charles du Chatelet, vivant baron de Chateauneuf, seigneur de Passavant, Sorcy, etc., fils de feu honoré seigneur Antoine du Chatelet, vivant Conseiller et Chambellan de Son Altesse et son Bailly à Nancy, qui décéda à Bruxelles agé de XX ans, la veille de la Fête-Dieu XVII de May en l'an M. D LXXXVII et son corps emmené en ce lieu le XXIV de Juin audit an, où il est inhumé. En signe de quoi, Dame Madeleine de Gournay, son épouse, lui a fait ériger le présent Epitaphe et Sépulture.

Madeleine se remaria à David de Gournai, seigneur de Tallange, bailli du Bassigny.

6.

XLVIII. Cy gist haut et puissant
Seigneur Messire Philbert du Chatelet Seigneur dudit lieu, de
Sorcy, S^t^ Martin, Giraucourt, d'Orncourt
Chevallier, chambellan de Son Altesse, le
quel en l'an 1550, fut
Bailly du Bassigny jusqu'en 1592 et depuis
Sénéchal du Barrois,
jusqu'au jour de son
decez et trépas qui lui
advint agé de 88 ans
le 12 Juillet 1599.
Pries Dieu
pour son âme.

Inscription sur une plaque de marbre entre deux statues représentant deux femmes vêtues d'une longue tunique dans l'attitude de la douleur, supportant les armoiries du défunt décorées de son casque. Au-dessous du monument, trois têtes d'ange (V. le dessin dans Calmet). Philbert du Châtelet était l'oncle de Christine du Châtelet.

Philbert du Châtelet fut l'exécuteur testamentaire de son frère l'évêque de Toul. Il hérita des seigneuries de Sorcy, Saint-Martin, Raulecourt, Broussey et Ménil-la-Horgne. C'est le dernier personnage de sa branche. On voyait à l'hôpital Saint-Julien, à Nancy, une inscription en cuivre attachée à un pilier rappelant une importante fondation qu'il avait faite. Calmet la donne *in extenso*.

2.

A. *Cathédrale de Toul.*

Transept sud.

XLIX. Binos pontifices conclusos hic fore dices
Sorceyo nati concordes nobilitate
Quos genuit Mosa de stirpe satis generosa
Est Odo primus, Gilo dictus que supremus
Canonicos de Brixeto de mensi Decembri
Fundat et hic moritur, G. sic scriptum reperetur
Ad Cosmos usque manus est fervens utriusque
Audeo sic dici semper vixere pudice
Per sanctum flamen, beat hos deus et Jhsus. Amen.

L'évêque Eudes de Sorcy mourut en 1228, son neveu Gilles en 1271.

Leurs cendres furent retrouvées en 1852, sous la première arcature de la branche occidentale du transept.

Une main dont l'index montrait les deux premiers vers était assez grossièrement sculptée sur l'épitaphe (1).

M. Charles Robert donne deux sceaux d'Eudes de Sorcy : l'évêque est vu de face, la mitre en tête, la crosse en main, etc. (sceau ogival). Le contre-sceau porte en légende : DEVS ADIVVA ME et une croix.

Le même donne également deux sceaux de Gilles de Sorcy : le prélat est représenté assis, bénissant de la main droite (sceau ogival). Le contre-scel porte *Secretum meum* et une fleur de lis.

2.

B. *Abbaye des Bénédictines de Saint-Maur, à Verdun.*

L. Anno Domini M. CCC. XXII, pridie Nonas Januarii obiit Margarita de Sorcio, humilis abbatissa S. Mauri Virdunensis. Orate pro ea Dominum Deum nostrum.

Elle succéda comme abbesse à Sarah de Amel (2).

(1) Abbé de Blaye, *Œuvre des sépultures des Evêques de Toul*, Nancy, 1861.

(2) *Gallia Christiana*.

3.

C. *Chapelle des Évêques ou des onze mille Vierges.*
(Cathédrale de Toul.)

LI. D. O. M.
Petro a Castello, Sorceii, D. Clementis
Et S. Martini ad Metas Abbati religios,
Ecclesiæ Tullensis Epis. Sanctis. Antonii, Francisci,
Caroli illustris. Lothar. et Barri Ducum inter
Consiliarios Principp. prudentis. Doctorum homi-
num fautori liberalis, viduarum, pupillorum,
Solari munificentis. Dum Christianæ Rei
publicæ, patriæque dignitati sedulum, dies
noctesque operam navat, diutina animi et
corporis ægritudine fracto, ætatis anno LXIII salutis
humanæ M. D. LXXX, ad VIII Kal. Febru. suum
in Christo diem functo, magno sui desiderio lugenti
Patriæ relicto, parentes mœstissimi ponebant.

Au-dessus du monument, le blason du prélat entre deux anges crucifères. Au-dessous, le défunt à genoux les mains jointes devant un prie-Dieu. Il était en chappe et avait toute sa barbe.

Dom Calmet donne encore *in extenso* la fondation qu'il fit à l'hospice Saint-Julien à Nancy. Elle datait de 1582, et les inscriptions commémoratives étaient sur des plaques de cuivre. Le même a donné la représentation du tombeau ; j'ai reproduit celui-ci dans ma brochure intitulée : *Description de quelques monuments funéraires d'évêques de Toul, 1878.*

Le sceau donné par M. Ch. Robert est orbiculaire. Il porte sur le champ l'écu des du Châtelet avec les attributs épiscopaux. Légende : ..... R. P. D. PETRI · DV · CHASTELLET · EPI · AC · COMITIS · TVLLENSIS · SACRI · IMPERII · PRINCIPIS. Ce titre de prince du Saint-Empire, abandonné pendant un certain temps, fut repris par le dernier évêque comte de Toul.

LES CLOCHES DU COLLÈGE GILLES-DE-TRÈVES,

A BAR-LE-DUC,

Par M. Léon GERMAIN,

Secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie Lorraine.

Les inscriptions des anciennes cloches et les ornements, si peu étudiés jusqu'ici, que l'on y remarque, méritent presque toujours l'attention des archéologues ainsi que des artistes. Quelques-uns de nos confrères ont bien voulu me dire qu'ils ont trouvé curieuse la planche récemment publiée sur une cloche de Saint-Dié (1). Je pense qu'on ne prendra pas moins d'intérêt aux sujets décoratifs de deux cloches barrisiennes; l'une, de 1628, offre notamment une marque, très importante, d'un fondeur de Saint-Mihiel dont le nom paraît avoir été oublié des auteurs modernes de recherches campanaires, et qui m'était inconnu à l'époque où j'ai publié ma première liste de fondeurs lorrains (2) : ce devait être en même temps un horloger, et un artiste dans sa double profession; les biographes anciens nous disent de plus, qu'il descendait de Ligier Richier.

A dire vrai, je n'ai pas vu les cloches dont je vais parler : il y a quelques mois déjà, M. Louis Duval, de Bar-le-Duc, photographe amateur dont le talent égale la parfaite obligeance et dont la collection commence à former un précieux musée de vues des monuments anciens de la Meuse, m'avait offert les épreuves de la marque en question ainsi que de la date de la même cloche. Plus tard, M. L. Maxe-Werly a bien voulu me communiquer les empreintes en plâtre de sept sujets décoratifs

(1) V. la *Lorraine-Artiste* du 25 septembre 1892, p. 628.

(2) V. *Les fondeurs de cloches lorrains*, 1887, extrait des *Mém. de la Soc. des Lettres... de Bar-le-Duc*.

que reproduit la planche jointe à cet article : absorbé par ses grands travaux, cet archéologue et numismate se repose volontiers sur ses amis du soin de publier les objets anciens et artistiques qu'il a su découvrir et qu'il ferait connaître mieux que tout autre; du moins fournit-il généreusement les documents et notes qu'il a recueillis lui-même, ainsi que les renseignements complémentaires qu'on peut avoir besoin de lui demander. Je ne ferai en quelque sorte que transmettre au public ce que j'ai reçu ; puissè-je faire mentir le proverbe suivant lequel un traducteur serait toujours infidèle.

I.

Les deux cloches dont j'ai à m'occuper appartiennent au bâtiment de l'ancien et célèbre collège de Bar-le-Duc, qui remontait à la fin du XVI[e] siècle (1) et portait le nom de son fondateur, Gilles de Trèves. Ce fondateur était doyen de la collégiale Saint-Maxe de la même ville, et M. A. Stein (2) le dit originaire de Trèves ; cela peut être vrai de sa famille, mais il semble qu'elle résidait dans le Barrois, ou du moins en Lorraine, depuis quelque temps déjà; car, le père de Gilles, « Pierre de Treves ou ...Treyves, attaché au service de la maison du duc Antoine, » fut anobli par ce prince en 1509; il était « seigneur de Vinamont, Tamonnont, Vaudesnay et Saint-Firmin (3) » ; de plus, il s'allia à une famille de nom très barrisien, en épousant « Barbe de Veel (4) ».

(1) Dom Pelletier (*Nobiliaire*, p. 797) dit qu'il fut fondé en 1582. M. A. Stein (v. la note suivante) dit (p. 157-158) que les lettres patentes relatives à la fondation sont de 1571, que Dom Calmet donne la date de 1581, et que la construction était achevée en 1598; aillenrs (p. 154), il signale la date 1574 sculptée sur les bâtiments.

(2) A. Stein, *Notice sur le vieux collége de Bar-le-Duc*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1885, p. 153-165, 2 pl.

(3) Je ne connais pas de localités portant les trois premiers de ces noms, qui ont peut-être été altérés. Il n'existe pas de *Saint-Firmin* dans la Meuse, mais il y a, dans la Meurthe, une commune et quelques autres localités de ce nom.

(4) Dom Pelletier, *l. c.* — Je saisis cette occasion de signaler une taque

Gilles lui-même fut « seigneur de Cummenières (1), Xirocourt (2) et Ville-sur-Saulx (3) ». — « C'était, au dire de Montaigne, un homme bon et de mœurs austères; il possédait une grande fortune et aida maintes fois de ses deniers le duc Antoine... (4). » Il « réserva par son testament la direction du collège aux doyens de Saint-Maxe et de Saint-Pierre, au président de la Chambre des comptes et au plus proche parent mâle des fondateurs (5). »

Confié primitivement à des prêtres séculiers, le collège fut donné en 1617 aux Jésuites, qui avaient pris, en quelque sorte, dans toute la Lorraine, le monopole de l'instruction publique. Ils y restèrent jusqu'à l'époque des décrets de dissolution de cet ordre fameux, qui paraissent avoir été appliqués au Barrois mouvant en même temps qu'au royaume de France; dans le Barrois non mouvant et le duché de Lorraine, au contraire, ils ne le furent qu'après la mort du roi Stanislas et la réunion à la France (1766).

En Lorraine, les Jésuites furent généralement remplacés, dans les collèges, par des chanoines réguliers de la réforme du B. Pierre Fourier. M. A. Stein pense qu'il en fut ainsi pour Bar-le-Duc, mais il n'en fournit pas la preuve et M. Maxe-Werly ne partage pas cette opinion; il m'écrit à ce sujet :

« Le 10 mars 1762, à la veille du jour de l'expulsion des Jésuites, le conseil de ville nomme les sieurs Chevalier et Ma-

de cheminée aux armes de la famille de Trèves et qui, par sa forme primitive, pentagonale, me paraît remonter au premier anobli. Elle fait partie de la collection de M. Peltier, à Toul. L'écu, légèrement déchiqueté symétriquement, est surmonté, si mes notes sont exactes, d'une sorte de couronne plate ou torsade; les angles du triangle, beaucoup plus grand que dans la gravure du *Nobiliaire*, touchent les bords de l'écu. Le champ de la taque est semé de fleurs de lis.

(1) Ancien nom de Cumières, canton de Charny.

(2) Canton d'Haroué (Meurthe), même canton que la commune de Saint-Firmin citée plus haut.

(3) Canton d'Ancerville.

(4) Stein, *l. c.*, p. 156.

(5) *Ibid.*, p. 158.

got commissaires « pour mander les sujets capables d'enseigner « la jeunesse dans les différentes classes du collège, et traiter « avec eux aux meilleures conditions que faire se pourra pour « commencer les instructions au premier avril prochain, etc. »

« Le 22 mai 1762, les mêmes déclarent qu'ils sont convenus avec le sr Genicourt, prêtre, et avec le sr Mangeard, clerc tonsuré, demeurant à Bar, que le premier professerait la rhétorique et la seconde moyennant une pension de 700 livres, et le second régenterait la cinquième et la sixième pour une rétribution de 500 livres, etc. »

« Dans les actes concernant le collège de Bar postérieurement au départ des Jésuites, il n'est nullement fait mention de chanoines réguliers. »

Après la Révolution, les bâtiments construits par Gilles de Trèves continuèrent à donner abri au collège universitaire de Bar-le-Duc, jusqu'en 1857, où la création du lycée rendit nécessaire le transfert dans un édifice moins antique et plus vaste. Livré à l'abandon depuis cette époque, le *vieux collège* vient d'être restauré avec autant de bon goût que de discrétion par M. Demoget, architecte de la ville de Bar-le-Duc, et affecté à une des écoles primaires municipales de filles.

La façade de ce bâtiment, refaite à une époque où l'on ne cherchait ni à décorer les demeures, ni à conserver les anciens monuments, n'annonce en rien l'intérêt de la cour intérieure, mais celle-ci offre encore un spécimen important et fort curieux de l'architecture de la Renaissance, appliquée à un établissement d'enseignement public (1).

(1) Suivant une obligeante observation de M. H. Dannreuther, président de la Société des lettres de Bar-le-Duc, il y aurait peut-être à voir si Gilles de Trèves n'avait pas primitivement un autre but en faisant construire cet édifice. « Il semble, d'après son testament, qu'il avait voulu d'abord se bâtir une *belle* maison, et qu'il l'a affectée seulement par ses dernières volontés à un collège. » — Ce n'est pas le lieu d'examiner à fond cette question.

Chacun connaît la curieuse inscription qui se lisait autrefois sur la façade de l'édifice (V. *Lorraine-Artiste,* 1892, p. 330); mais, personne, que je sache, n'en a jusqu'à présent rapproché de similaires. Il est fort intéressant de retrouver exactement ce texte dans les deux premières lignes de l'inscrip-

Phot. J. Royer, Nancy.

Les Cloches de l'ancien Collége Gilles-de-Trèves, a Bar-le-Duc.

II.

C'est sur la plus ancienne des deux cloches que se trouvent la petite croix, la date, la marque du fondeur placées au haut de la planche, puis la Vierge à mi-corps disposée au bas. Nous nous attacherons un peu plus loin à la marque de Sansonnet, qui est le plus précieux de ces sujets. Au-dessous de cette marque, suivant les notes de M. Maxe-Werly, on voit cette inscription :

SANTE IGNATI ORA PRO NO BIS 1628.

L'une des empreintes (dont le plâtre était brisé en trois morceaux) reproduit cette date : comme il était d'usage à l'époque, le 2 est en forme de Z et la boucle supérieure du 8 dessine un triangle (1). Le texte, rédigé en latin et d'une simplicité rare à l'époque, se borne à la désignation du patron, qui est le fondateur de la Compagnie de Jésus, et à l'invocation ordinaire ; le mouleur a omis le C de *Sancte ;* aux siècles précédents, on écrivait souvent PRONOBIS (2) en un seul mot : ici, on a détaché PRO, ce qui est bien, mais un intervalle a été laissé à tort entre NO et BIS.

La petite croix et la Vierge sont placées sur les flancs de la cloche. Le choix de ces sujets serait conforme à la tradition si

tion suivante, dont je dois la connaissance à notre confrère M. l'abbé A. Bouillet ; elle existe à Baume-les-Dames (Doubs), sous l'encorbellement d'une tourelle du XVI^e^ siècle : »

STET · DOMVS · HEC · DONEC · FLVCTVS · FORMICA · MARINOS
EBIBAT · ET · TOTVM · TESTVDO · PERAMBVLET · ORBEM
TEMPORA · MVTANTVR · NOS · MVTAMVR · IN · ILLIS
PAX · HVIC · DOMVI · 1574.

(1) Sous couleur d'archéologie, on a imaginé, depuis quelques années, un 8 dans lequel la boucle du bas forme un triangle, aussi bien que celle du haut : jamais, dans mes recherches, je n'ai rencontré de 8 semblable.

(2) V. *Lorraine-Artiste*, 1892, p. 629, note 3.

le premier avait des dimensions plus considérables et représentait, non la croix simple, mais le crucifix, c'est-à-dire l'image de Jésus attaché à l'Arbre du Salut (1).

Sans l'affirmation de M. Maxe-Werly, j'aurais pris cette petite croix pour une croix initiale d'inscription (2) et je l'aurais cru plus moderne, surtout sur une cloche, œuvre d'artisans qui renouvelaient rarement leur matériel et se trouvaient généralement fort en retard relativement au style de l'époque; le genre semble dénoter le XVII^e^ siècle. — La croix proprement dite, au pied plus long que les bras et la tête, a ses quatre branches en forme de fuseau, avec assez fort renflement vers l'une des extrémités et amincissement vers l'autre; le pied a le côté le plus épais à la base; les autres branches l'ont au centre de la croix et se terminent par une boule (3); une autre boule marque le centre. — Le pied de la croix imite un cul-de-lampe triangulaire renversé : un fleuron à trois pétales, ressemblant un peu à la partie supérieure d'une fleur-de-lis, est compris dans un encadrement composé, à la base, de deux lobes symériques, et, au sommet, d'un lobe plus petit qui se relie aux autres par des angles sortants; du point de jonction des deux lobes inférieurs se dégagent, en haut, le fleuron décrit, et, en bas, des palmettes qui relient le pied à un listel rectiligne.

Le grand médaillon, en forme de stèle arrondie en plein cintre, représente la Vierge d'une manière qui me paraît très nouvelle sur les cloches. C'est la reproduction, assez fine et d'un très bas relief, d'une œuvre de l'école de Donatello (4).

Elle m'a, en effet, rappelé une Vierge très analogue reproduite, il y a quelques années, dans les *Mémoires de la Société*

(1) V. *ibidem*, p. 632.

(2) Sur la croix initiale, V. *ibid.*, p. 632, note 1.

(3) Il y a là, sans doute, une dégénérescence des anciennes croix *pommetées*, puis *fleuronnées*, qui rappelaient que la croix est l'*Arbre de vie*. Cf. mon travail, *Les anciennes cloches de Saugues*, 1890, p. 8, note 2.

(4) M. Maxe-Werly a bien voulu consulter sur ce point MM. E. Molinier et Müntz, qui, dit-il attribuent cette plaquette à l'école de Donatello et la classent à la fin du XV^e^ siècle. Il ajoute : « Je n'ai point retrouvé la *plaquette* de la cloche de Bar parmi celles dont M. Molinier a donné la description; j'en

des Antiquaires : « La Madone des Pazzi. Stuc peint et doré au xv^e^ siècle d'après le marbre de Donatello (Musée du Louvre) (1). » Je me suis reporté au beau travail de M. E. Müntz sur le grand sculpteur de la Renaissance italienne; il n'y a donné aucun monument de ce genre, se bornant à mentionner, en passant, « les diverses *Vierges à l'Enfant* citées par Vasari (2) ». Il est bon de noter que le savant critique d'art dit ailleurs : « On attribue..... à Donatello un certain nombre de bas-reliefs représentant la Vierge à mi-corps avec l'Enfant Jésus (tabernacle de la *Via dei Martelli*, à Florence; galerie de Turin, etc.) (3). Mais ces ouvrages, dans lesquels l'Enfant Jésus se distingue par son extrême laideur, n'ont rien de commun avec le maître (4). »

Il reste à décrire la marque du fondeur, médaillon rectan-

trouve beaucoup qui se rapprochent de la nôtre, mais aucune n'est à citer comme l'original. »

Notre confrère me transcrit la description suivante :

« N° 546. — *La Vierge et l'Enfant Jésus.*

« La Vierge est représentée de face, assise sur un siège dont les montants du dossier sont surmontés de boules. Elle est nimbée et vêtue d'une longue robe et d'un manteau dont un pan, ramené sur la tête, forme voile. Elle soutient l'Enfant Jésus, assis sur son genou gauche et lui offre une pomme. Jésus fait de la main droite le geste de la Bénédiction. Le tout, de relief peu accusé, est placé dans une niche en plein cintre, dont le cul-de-four est orné d'une coquille supportée par des pilastres en forme de balustres : la base est ornée d'un rang de feuilles d'eau.

« Br. cintré par le haut : H. 0.10; l. 0.059. Fin du xv^e^ siècle. Musée de Berlin, Coll. Courajod. »

(E. Molinier, *Les Bronzes de la Renaissanee, Les Plaquettes,* Paris, 1886, 2 vol. in-8°).

(1) Louis Courajod, *La polychromie dans la statuaire du Moyen âge et de la Renaissance,* dans les *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France,* 1887, p. 241; v. d'autres Vierges similaires, p. 237, 245 et 255.

(2) Eugène Müntz, *Donatello,* dans la coll. des *Artistes célèbres;* Rouam, 1887, p. 103.

(3) « Semper, p. 168, 169. » — M. Semper a publié deux ouvrages sur le sculpteur dont il s'agit : *Donatellos Vorläufer*, Leipzig, 1870, in-8°, et *Donatello, seine Zeit und Schule,* Vienne, 1875, in-8°.

(4) E. Müntz, *l. c.,* p. 94.

gulaire mesurant $0^m,075$ de haut sur $0^m,062$ de large. Au milieu, on voit une cloche accostée d'une équerre, posée en *gamma*, et d'un compas ouvert, les pointes en bas. Au-dessous est un cadran d'horloge avec toutes les heures inscrites en chiffres romains; l'ornementation de l'intérieur dessine douze rayons de formes variées; ce cadran est dans un cadre carré; des fleurons décorent les angles supérieurs, seuls en vue. Cet ensemble se trouve entouré d'un plus grand cadre ovale, bordé de deux filets et portant l'inscription suivante :

: I · SANSONNET · DE · S · MIEL [1]

Un espace réservé au sommet offre un mascaron : tête humaine, avec coiffure rehaussée de plumes et bandeaux d'étoffe pendant aux oreilles; de la bouche pendent des lanières auxquelles s'attache la cloche. Enfin, les quatre écoinçons extérieurs sont garnis de fleurons.

D'après la tradition, Sansonnet (2) se rattachait à la famille de Ligier Richier, sans doute en ligne indirecte. Dans ses recherches sur le fameux sculpteur, Dom Calmet cite une lettre que lui écrivit en 1742, sur ce sujet, un religieux de l'abbaye de Saint-Mihiel, Dom Grégoire Thomas. Celui-ci avait consulté

(1) *Saint-Mihiel.* Le *Dict. topogr.* donne la forme *Sainct-Miel* en 1601.

(2) Ce nom paraît très rare et ne figure pas dans le *Dict. des noms* de M. L. Larchey. A propos des usages et coutumes de Vouthon, M. Labourasse dit : « Au baptême d'un enfant naturel, on ne sonne pas les cloches; ce blâme public est très propre à maintenir les jeunes filles dans le devoir. Le pauvre enfant qui n'en peut mais, n'en reçoit pas moins l'épithète de *sansonnet* (sans sonné). » (H. Labourasse, *Vouthon-Haut et ses seigneurs,* dans les *Mémoires de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,* t. VIII, 1890, p. 257.) Un voile mystérieux couvrirait-il les origines de la famille du fondeur Sansonnet. Quoi qu'il en soit, n'y a-il pas un sentiment de tendre pitié et de rustique poésie dans ce sobriquet qui, tout en marquant le défaut de sa naissance, désigne le pauvre enfant bâtard sous le nom d'un gracieux et populaire oiseau ?

D'autre part, *Sansonnet,* nom d'oiseau, provient d'un nom d'homme : c'est un diminutif de *Samson;* c'est ainsi que *Martinet,* désignant une espèce particulière d'hirondelles, signifie *petit Martin* (Cf. Arsène Darmesteter, *La vie des mots,* 1887, p. 109).

un bourgeois de la ville, nommé Haroux, « fort habile armurier » et âgé alors de 78 ans, qui lui répéta des faits narrés autrefois par son aïeul paternel, également armurier. Aux renseignements, plus ou moins exacts, fournis sur les Richier, ce moine, dit Dom Calmet, « ajoûtoit que le nommé Sansonnet, fondeur de cloches, très habile et très célèbre dans le pays, étoit descendu de Richier, et que c'est de lui que le grand-père du vieillard Haroux avoit appris ce que nous venous de raconter (1). »

Dumont parle aussi de cette tradition, mais d'après une autre source. « Si l'on en croit le poète Varin (2), dit-il, les *Sansonnet* et les *Chaligny* (3), célèbres fondeurs, seraient les descendants de Richier, probablement par les femmes. On voit, en effet, que si ces artistes n'habitaient pas Saint-Mihiel, ils y avaient du moins de nombreuses et fréquentes relations. » Comment le voit-on? Dumont eût bien fait de le montrer. Ainsi, il ignorait que Sansonnet résidait à Saint-Mihiel et a particulièrement fondu des cloches.

M. H. Dannreuther a eu l'obligeance de m'écrire : « Le nom de *Sansonnet* figure dans la pétition des Réformés de Saint-Mihiel (1560) (4); il y a là un Didier Sansonnet, dont la profession est indiquée par un mot illisible que j'ai supposé être *warcollier* (?), mais qui pourrait bien être autre chose. Une note que M. le pasteur O. Cuvier m'a communiquée parle d'un Claude Sansonnet, reçu bourgeois de Metz le lundi de Pentecôte 1562. » — M. Dannreuther me communique de plus une liste de « réfugiés lorrains à Lausanne », où figure cette mention : « 1557. — 13 avril. — Claude Sansonnet de Sainct Myel (5). »

(1) Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine,* col. 824-825.

(2) Sur ce personnage, qui mourut en 1709, V. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel,* IV, p. 425.

(3) Cf. *Les fondeurs de cloches lorrains,* p. 5 et 8.

(4) H. Dannreuther, *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel,* dans les *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,* 2e sér., t. II (1883), p. 103.

(5) *Bulletin de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français,* t. XXI,

III.

La seconde cloche, postérieure de quatorze ans au départ des Jésuites, offre l'inscription communiquée ainsi par M. Maxe-Werly :

† JE SUIS FAITE PAR LES SOINS DE M DE MAILLET
DOYEN DE S^{T} MAXE DE M DE VENDIERS DOYEN
DS S^{T} PIERRE † DE M^{R} VASSIMON PRESIDENT
DE LA CHAMBRE DES COMPTES ET DE M^{R}
GEORGES DE RENESSON SURINTENDANT (1) DE CE
COLLEGE.

Les deux croisettes posent sur une marche ; six filets existent en haut et au-dessous de chacune des cinq premières lignes.

On remarque, au-dessous, deux sujets décoratifs : 1° la Crucifixion avec Madeleine ; 2° la Vierge debout ; ils sont reproduits au bas de notre planche. M. Maxe-Werly indique que la Crucifixion avec Marie et Jean, figurée au haut de la planche, appartient aussi à cette cloche, mais il n'en marque pas la situation.

Plus bas encore, on lit le nom du fondeur et la date, entre deux filets :

ALLIOT FILS DE LIGNY. FAITE EN 1776.

1872, p. 463. — Voici d'autres noms, que me transcrit notre confrère, et qui intéresseront plusieurs personnes :

1547. — 7 juin. — Claude le Lièvre, chanoine, de Liverdun.
— — Augustin Marlorat, de Bar-le-Duc.
1555. — 27 août. — Henry d'Aulbe, natif de Metz, bourgeois demeurant à Saint-Nicolas-du-Port.
1559. — 7 septembre. — Noble Anthoine de Saussure, s^{r} de Dampmartin.
1561. — 7 avril. — Blaise Las Roschiz (*sic*) de Sainct Myel ?
Etc., etc.

M. H. Dannreuther pense qu'au lieu de *Las Roschiz,* il faudrait peut-être lire *Lespronier*.

(1) Ce mot devrait être au pluriel ; car, d'après une note de M. Maxe-Werly qu'on lira plus loin, il semble que les quatre personnages se disaient surintendants du collège.

Détaillons les trois sujets décoratifs :

Le médaillon rectangulaire, qui représente la Crucifixion, paraît le plus ancien; il est assez mal venu à la fonte et ne laisse pas distinguer les détails du tableau. Suivant un usage très fréquent au commencement du XVII^e siècle, la branche supérieure de la croix est réduite à sa plus simple expression, si même elle existe; ce semble être ici le *tau* biblique; le Christ a les bras tendus presque horizontalement, mode que les Jansénistes changeront un peu plus tard, et sa tête, fortement penchée à droite (1), remonte jusqu'au faîte; un seul clou perce les deux pieds, posés l'un sur l'autre; au bas de la croix gît le crâne d'Adam et deux tibias en sautoir. La Vierge et saint Jean, nimbés, accostent le Crucifix.

La seconde Crucifixion, d'un style mouvementé, dénote bien le XVIII^e siècle; la branche supérieure de la croix est élevée, moins longue cependant que les branches latérales; un écriteau rectangulaire, rigide, avec encadrement rectiligne y est attaché de biais et porte les initiales INRI (2). Le corps du Sauveur est quelque peu tourné vers la droite; la tête penche fortement; les bras ont une tension moyenne; les jambes sont légèrement repliées; le linge qui ceint les reins est très rétréci. Marie de Magdala, dont on devine l'opulente chevelure et dont les vêtements paraissent fort amples, s'est agenouillée au pied de la croix, qu'elle tient embrassée. M. Maxe-Werly indique, en outre, « au bas de la croix un serpent », mais je n'en vois rien sur l'empreinte : ce serait sans doute le symbole du péché ou de l'esprit du mal, vaincu par le sacrifice du Calvaire, à moins que dans un sens tout contraire il ne rappelle le serpent d'airain, l'une des images biblique du Christ.

(1) Cette direction est de tradition et ce n'est, je crois, que depuis la seconde partie du siècle dernier que l'on s'en écarte parfois. La droite est le côté du bien; outre le symbolisme qui peut donner à préférer ce côté, sans autre raison, un motif particulier de la figuration dont il s'agit peut provenir des calvaires ou étaient représentés les deux larrons crucifiés aux côtés du Christ : le *bon larron* est toujours à la droite, et Jésus dut tourner la tête vers lui en écoutant la demande du pécheur repentant et en lui adressant l'une de ses sept dernières paroles.

(2) *Jesus Nazarenus Rex Judeorum.*

Enfin, la Vierge est représentée debout sur des nuages, revêtue d'un très long et large manteau qui lui recouvre la tête; elle s'en enveloppe le bas du corps, la poitrine restant dégagée, et maintient du bras gauche le pan droit, ramené à la hauteur de la ceinture. Du même côté, Marie porte l'Enfant Jésus qu'elle soutient de la main droite et qui paraît nu; l'une de ses mains peut être passée au cou de sa mère, l'autre se dirige vers l'un de ses seins; il regarde du côté gauche et la Vierge du côté opposé comme si tous deux voulaient écouter les fidèles qui les implorent.

L'iconographie de cette cloche s'inspire des exemples anciens, tant par l'usage de la croix initiale, répétée inutilement plus loin, que par la représentation de la Crucifixion, qui s'y trouve aussi deux fois, et par celle de la Vierge; en revanche, l'inscription est infidèle à la tradition, puisque pas un mot, — ni désignation de patron, ni dédicace, ni invocation, ni texte sacré, ni même noms de parrain et marraine, — n'indique une destination religieuse : elle se borne à mentionner les quatre auteurs, le fondeur et la date. Il s'agit, c'est vrai, d'une cloche de collège, mais d'un collège d'origine ecclésiastique; deux prêtres prennent part, les premiers, à la création de l'instrument sonore : tout autre siècle que le XVIII[e] n'aurait pas ainsi dédaigné les formules du passé et mis l'inscription en désaccord avec la décoration (1).

Recherchons quels sont les personnes nommées dans l'inscription principale, puis nous nous occuperons du fondeur.

« Dans l'acte de fondation et autres par lesquels Gilles de Trèves régla les conditions de l'administration du futur collège, il avait prescrit qu'elle serait confiée à quatre surintendants, savoir : les doyens des chapitres de Saint-Maxe, de Saint-

(1) Notons aussi que ces deux prêtres ont oublié de faire inscrire, même en abrégé, leurs prénoms, ces noms de baptême qui sont les principaux aux yeux de l'Église (cf. *L'église de Maxéville,* p. 35). La fixité légale des noms de famille, depuis le Code Napoléon, a fait diminuer en France l'importance des prénoms : il n'en est pas de même dans plusieurs pays étrangers et particulièrement à Rome, où celui qui négligerait l'usage du prénom risquerait de se voir demander s'il n'a pas reçu le baptême.

Pierre, le président de la Chambre des comptes de Bar, et l'un des parents du fondateur (1). » Ce sont bien ces personnages que nous retrouvons sur la cloche de 1776. Ils appartiennent tous à des familles anoblies par les ducs de Lorraine; malheureusement, le *Nobiliaire* de Dom Pelletier, imprimé en 1758, nous est d'un faible secours pour les déterminer exactement.

M. de Maillet, doyen de Saint-Maxe, appartenait sans doute à la famille très barrisienne qui a pour tige Jean Maillet, sommelier d'échansonnerie du duc Antoine et auquel ce prince donna des lettres de noblesse en 1511 (2); cette famille considérable a produit plusieurs hommes remarquables dans la haute administration, l'Eglise et les lettres (3). Le doyen pouvait être fils ou frère du dernier que mentionne Dom Pelletier : Claude de Maillet, conseiller-auditeur et maître en la Chambre du conseil et des comptes de Bar, qui se maria en 1731.

M. de Vendiers, doyen de Saint-Pierre, pouvait être fils de Nicolas de Vendiers, prévôt de Morley, qui, en 1706, fut à la fois réhabilité dans la noblesse de ses ancêtres et autorisé à relever celle de Marie de Vendiers, son aïeule, sans doute d'une autre famille plus ancienne (4). Je pense que c'est le même nom qui est plus souvent écrit Vendières et quelquefois Vandières, nom d'un village situé près de Pont-à-Mousson.

Le président de la Chambre des comptes de Bar, *M. Vassimon*, ou plutôt *de Vassimon*, car c'est un nom de terre (5), était de la nombreuse famille Cachedenier, anoblie en 1632.

(1) Note de M. Maxe-Werly; cf. le passage cité plus haut où M. A. Stein indique le même fait (d'après Dom Calmet) comme résultant du testament du fondateur.

(2) Dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 512. On trouvera de curieux renseignements sur cette famille dans le *Journal de G. Le Marlorat* (*Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 3e sér., t. I, 1892), notamment p. 156; cf. la table, p. 263.

(3) Je pense, du moins, qu'à elle appartenait l'auteur des *Mémoires alphabétiques* sur le Barrois (1749) et de l'*Essai chronologique sur l'histoire du Barrois* (1757), etc.

(4) Dom Pelletier, p. 813.

(5) Dom Pelletier, p. 98. D'après les lettres patentes, il y aurait eu réhabilitation de noblesse, mais il s'agit seulement d'une reprise de noblesse

Il s'agit certainement du personnage que Dom Pelletier appelle « Benoît Cachedenier de Vassimon, seigneur de Longeville(1) et d'Eruffe (2), maître des comptes du Barrois, » et qui épousa « Jeanne-Henriette de Soisy de la Mouillière. » Il parvint au grade le plus élevé, car, on trouve, aux Archives de Meurthe-et-Moselle, mention des « gages de Benoît Cachedenier de Vassimont, président de la Chambre des comptes de Bar, » en 1769 et en 1772 (3). Dom Pelletier ne fournit aucune date sur lui; mais, d'après celles qui sont données antérieurement, on doit penser qu'il était très âgé en 1776 (4).

Cette considération m'avait d'abord porté à croire que la cloche mentionnait peut-être son fils aîné, nommé par Dom Pelletier « Antoine-Benoît Cachedenier de Vassimon, chevalier, conseiller en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, » et qui acheta en 1756 les terres d'Aulnois et de Vertuzey (5). Il aurait pu, en effet, succéder à son père; mais, la date de la cloche est trop rapprochée de celle de 1772 indiquée plus haut, pour que j'aie persisté dans cette opinion.

maternelle. Dans le *Nobiliaire*, le bénéficiaire de ces lettres est qualifié « seigneur du fief de Vassimon »; toutefois Gabriel le Marlorat, dans son *Journal* (p. 229), la nomme « Abraham Cachedenier, dit Vassimon. »

Dans le *Dict. topogr.*, M. F. Liénard indique : « Vassimon, ancien fief du village de Nicey (Durival). » Il mentionne aussi Vassimont, avec renvoi à l'article *Aulnois-sur-Vertuzey*, où il est dit : « Suivant Durival, ce village se nommait anciennement *Vassimont*. » Cette opinion paraît fort invraisemblable, puisqu'on trouve mention d'*Aunoy* dès le XIIIe siècle. — C'est en (ou postérieurement à) 1756 que « Antoine-Benoît Cachedenier de Vassimont » ayant acquis les terres d'Aulnois et de Vertuzey, le souverain lui donna des lettres patentes confirmant cette acquisition, accordant le droit de retrait féodal et *changeant le nom d'Aulnois en celui de Vassimont* (Lepage, *Inv. somm. des Archives de M.-et-M.*, E. 9).

(1) Canton de Bar-le-Duc.

(2) Serait-ce *Uruffe*, canton de Colombey, Meurthe?

(3) H. Lepage, *Inv. somm. des Archives de M.-et-M.*, B. 1835 et 1853.

(4) V. l'une des notes précédentes.

(5) Dans un registre des archives allant de 1750 à 1769, on trouve un arrêt « commettant M. Cachedenier de Vassimont, conseiller à la Cour souveraine de Nancy, pour procéder à la réformation des bois des salines » (H. Lepage, *l. c.*, B. 12425). Ainsi que Lepage le marque à la table de l'*Inventaire*, il s'agit bien d'Antoine-Benoît.

M. de Rennesson, à ce qu'a bien voulu m'apprendre M. Maxe-Werly, appartient à la famille de Beurges, qui descend de « Jean de Beurges *ou* de Burges (1), demeurant à Nancy, » anobli en 1464. La notice de Dom Pelletier sur cette famille est très courte, et le nom de Renesson n'y figure pas. Georges, dit M. Maxe-Werly, pouvaît être le fils ou le frère de Jean-Baptiste de Beurges, chevalier, seigneur de Renesson et de Trémont en 1760. » C'est comme représentant la famille du fondateur, Gilles de Trèves, que Georges de Renesson était l'un des surintendants du collège; en effet, le *Nobiliaire* mentionne le mariage du fils aîné de l'anobli, Gaspard de Beurges seigneur de Remicourt et de Houdemont, avec Marie de Trèves (2), qui était l'une des sœurs de Gilles (3).

Parlons maintenant, pour finir, sinon du fondeur lui-même, que l'absence de prénom rend difficile à identifier, du moins de sa famille.

Cette famille se rattache assez vraisemblablement à un certain « *Nicolas Allyot*, peintre, mort à Ligny en 1688, » sur lequel, outre l'indication qui précède, M. Maxe-Werly nous fournit la note suivante : « Ce peintre, qui habitait Ligny et qui était peut-être originaire de cette ville, est l'auteur d'un tableau représentant l'Assomption de la Vierge que possède l'église de Naix, signé *N. alliot f^it*. « Ce tableau, dit M. l'abbé « Charoy, peintre et amateur distingué, est parfaitement peint, « mais il pèche un peu par le dessin (4). » — Je trouve, dans

(1) Je crois que l'on a toujours dû prononcer *Burges*.

(2) Dom Pelletier, p. 55. — Cf. H. Lepage, *L'Hôtel de la Monnaie à Nancy*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1887, p. 149.

(3) *Ibidem*, p. 797.

(4) Notre confrère a relevé, dans son dossier sur Naix, cette note d'un inconnu; y aurait-il une relation entre *Allyot* et *Ayot?*

« Le musée de Bar, l'église Notre-Dame et un amateur artiste de la même ville possèdent des peintures d'Ayot; on les reconnaît facilement. Les recherches faites sur ce peintre sont demeurées sans succès; peut-être le mot *Ayot* n'est-il qu'un composé d'initiales. »

Sur le peintre Allyot, cf. Paul Marmottan, *Les peintres de Bar-le-Duc*, dans la *Lorraine-Artiste*, 1890, p. 213.

les archives de Ligny, un *Jean*, fils de *Claude Allyot*, né le 5 février 1688. »

« *Claude Alliot, fondeur* à Ligny, fils de *Simon Alliot* et de Marie Collesson, est né le 20 février 1731; il est mort le 20 février 1793 (archives de Ligny). »

C'est, sans doute, à ces deux personnages que s'applique ce que j'ai relevé sur une cloche de l'église Saint-Michel de Saint-Mihiel, datée de 1752 : le nom du fondeur *Claude Alliot* et la marque de *Simon Alliot* (1) ; Claude, âgé de vingt et un ans environ, n'avait sans doute pas encore de marque personnelle et se servait de celle de son père, et peut-être travaillaient-ils tous deux ensemble.

A la même date (1752), dit M. Maxe-Werly, « la cloche de Bussy a été fondue par *Simon Alliot*, de Ligny. »

Ce Simon est-il le même que le précédent? On peut en douter, car j'ai cité la cloche de Thiaucourt, faite en 1762 par « *Simon et François les Alliot*, de Ligny (2) », qui seraient plutôt des frères de Claude.

Dans une communication différente, M. Maxe-Werly mentionne « une autre cloche du collège Gilles-de-Trèves, » sur laquelle il a lu également le nom d'*Alliot fils*, de Ligny (3).

L'étude des cloches, très intéressante pour l'histoire locale et l'archéologie, est aussi un hommage rendu à l'une des industries lorraines qui ont eu le plus de célébrité dans les siècles passés. Nos fondeurs actuels soutiennent honorablement la réputation de leurs prédécesseurs; ils continuent à envoyer les produits de leur fabrication par toute la France, l'Algérie, la Suisse, sans parler des missions qui leur en font expédier jusqu'en Océanie.

(1) V. mon travail *Anciennes cloches lorraines*, 1885, p. 59; cf. *Les fondeurs de cloches lorrains*, p. 14.

(2) *Les fondeurs de cloches lorrains*, p. 15.

(3) Notre confrère me donne des renseignements sur une autre famille de fondeurs en airain (*faber aerarius*) et en cuivre, nommée *Collin*, dont on trouve mention en 1581, 1582 et 1618. Je conserve cette note pour un travail ultérieur.

CONTE DE NOËL,

Recueilli

Par M. H. LABOURASSE,

Membre de la Société.

Celui qui, au commencement du siècle, eût étudié nos mœurs, nos coutumes champêtres, et recueilli patiemment les contes, les chansons, les noëls, œuvres naïves qui faisaient la joie des longues veillées d'hiver, aurait fait une ample et riche moisson, réuni les matériaux du plus intéressant des ouvrages locaux, et sauvé d'un éternel oubli ces mille détails qui nous initieraient à la vie intime de nos pères. Il est trop tard désormais pour se livrer à ces fructueuses recherches : le progrès, cet inexorable niveleur, enlève peu à peu à chaque province son cachet originel, et leur impose à toutes, sans discernement, sa livrée banale, faisant litière des traditions, des caractères et du langage.

Après M. le comte F. de Bacourt, dont le zèle patient s'applique à sauver du naufrage les rares épaves de ce passé, et qui a enrichi nos Mémoires de deux curieux noëls, vrais joyaux où se réflètent et la foi et l'atticisme de nos pères, nous apportons à cette œuvre réparatrice un des contes dont on berça notre enfance, contes absurdes où les diableries coudoyaient l'esprit chrétien. Nous l'avons écrit en patois des Vouthons, avec ses invraisemblances voulues, acceptées comme telles par l'auditoire, et souvent agrémentées par la verve et l'imagination du conteur. Suivi de notes philologiques nécessairement abrégées et d'une traduction en français vulgaire, il donnera une assez juste idée, quoique dans une limite restreinte, de ce langage de l'ancien Barrois à l'étude duquel nous avons dû les meilleurs instants de nos rares et laborieux loisirs.

TEXTE.

Gn'avôt | ine foue in vie houme qu' vi-ôt la *chouche à tout per leu*. Sa foume atôt moûte et sos *daw gaches* | atint *mai-rieils*, ieune à Brancoût | et lai pue jone à Trampôt. L' atôt | *inla dvot* s'piôt feu d' *hocottes*, avo ine *groûsse ragosse* pa dérie. C'atôt jeustemot | in dîmanche.

L' atôt maw triste, l' poûre Jean-Louis! I *chongeôt* | à l'anneil passeil ousque sa foume, la poûre Nânon, qu' atôt | inco de ç' *monte*, li avôt fât dos gaufres | et daw boudin pou *r'ciner*. Et le vlà à tout per leu, do sa piote mâjon, in sô qu' tourtous lo z'autes chantint | et s'aimeuzint. Et î s'mît | à *crier* o chongeant | à sai défunte.

Pourtant l' essu-yai bintoue *so z'œux*, aileumai sa lampe qu' *pon'dôt* | à in tiaw, *campai* sa tâïe, et mît d' cheu daw pain mûgi, in patot qu' l'avôt fât cueuilre la *voille*, daw *froumache* et in *carafon* d' pique *otamé*. I vlôt feilre lai fête coume lo z'autes o n'*artant* la messe de meilneuil. I s'cawpai daw pain et s' mît | à mainger s' *patot* | avo sos dôïes. L'avôt formé s' n' *heuche o d' do* pou qu' péchun n' venie vô c' qu'*î* faïot.

I vnôt d' bouilre in caw, quand l' o-yé toquer | à s' n' heuche avo l' bout d'in bâton. I n' fît *cance de rin*, cro-iant qu' ç'âtôt dos gamins, quand l'*o-yé toquer* | in dawzîme caw. I s' levai, fût dérie l'heuche et criai : « *Qui ost-ce* qu'ost toulà? — Ç'ost mi, qu'on lî rapondé. — Qui ost-ce, vous? — Inco ine foue, ç'ost mi, *douvré*-m' l'heuche ca j' seuil *faili*, j'a fro et j' seuil trom'pé coume ine soupe. — Noumê-ve, s'î v' piât. — Douvré toûjous, | ou bin v' allé vo-ïere. »

L' Jean-Louis, qu' n'atôt m' *couïon*, tirai l' *vroïot*, lvai lai *tienchotte* et douvré l' heuche tout dawç'mot. I la-ié on'trer in piot houme bousseu, *leuilçâ* et *cambrâ*, qu'avôt | in *casaquin* rouche coume in *soutraît*, et in bounot d' coton rouche cheu dos chfaw tout nôs. I lî *soné* voïre daw piotes coûnes qu' passint *zo* zous s' bounot. I rformai s' n'heuche bin vite; l'houme s'approuchai daw feu, s'aichité cheu ine *sellotte*, et mît s' bâton d' *cawreil* dvot l' *founot*. Jean-Louis se rmît | à tâïe; l' bousseu prît l' *rou-aillot* pou feurgougner l' feu, et peuil î l' souffié

avo sa bouche, et vlà qu' los | hocottes | et la chouche s' mottérent à *fiamber* qu'ça faiôt paw.

L'Jean-Louis, tout *esteurloqué*, n' dijôt rin, n' maingeôt pûs, et rvoïetôt l' piot soutraît. I cro-yôt qu' ç'atôt l' diâpe et l'avôt *dovie* d'lî toude le caw. Mâ l'houme lî dît : « Maingé donc, que je n' v' opêchîe' me, ca t'à l'hawre j'ara bzo d'vous. — Pouquoïe feilre? qu' dît Jean-Louis. — Maingé toûjous, qu' lî rapondé l' soutrait, j' ve l' dira quand v' arô *fât.* — V'lé v' bouilre in caw o n'artant? qu' lî dît | inco Jean-Louis. — *Ç' n'ost m' de rfeus*, qu' lî dît l' cambrâ; baillé-m' in godot d' voute pique avo tout pien d'âwe. J' penra meilme in paw d' voute pain. — Ç'ost qu' l'ost maw mûgi, qu' dît Jean-Louis. — N'o *chaut.* — *Faïé donc coume chî vous*, qu' lî rapondé Jean-Louis, que n' se preussôt m' pue que ç' la à mainger. L'allai meilme quérie quéques neuils qu' atint d' réch'te au fond d'in vie *boucê* et los cassai *brâmot* | aprés | avouil réch'vi s' froumache. »

Et peuil s' tounant carrêmot daw coûté daw caloûgne, î lî dît : « Qu'ost-ç' que ve m' velé? « Et î rvoïetôt | o quîgnant d' l'œu sa sarpe qu' atôt pon' due dvot l' *saleuil.* — J' m'o va à Chermeugey, dît l' soutraît; î fâ nô, je n' queneuil *l'* chemin, î faut que v' m'y condûjinsses. — Mi! criai Jean-Louis, à m' n'âche, pa in temps pareil et in joue coume aujd'heu! — Oui, rapondé l'houme, et tout souîte inco! J' seuil dojai o rtâ; î faut qu' j'airivie pou meilneuil. Motté voûs soulês et dépêché-ve. »

L'Jean-Louis vlôt dmorer toulà et motte fue *l'* calibôgne à caw d' pie do l' c... Mâ *t'o* vlà bin d'ine aute! Sos soulés s' mottérent dos sos pies à tout per zaw, et s' bâton vné s' pianter tout drôt dvant leu. Et peuil sa lampe se souffié, s' feu *s'éteindé,* s'n'heuche s'douvrit tout d'grand, et î fût do lai rue sans savouil coumot, et sos jampes | allint coume maugré leu.

L'bousseu lî dît : « Mouné-m' à Chermeugey. Peurnons l'chemin d' Marotte (*a*) pou passer dvot l' *chaufoue;* de t' toulà j'virons | aux *Grands-Freiltis*, et peuil j' *laugerous* l' Piot-Boue. » — V' voïé bin, menteur, dît Jean-Louis, que *v'* queun'

(*a*) *Marotte*, les *Grands-Freiltis*, le *Piot-Boue* et la *combe Humbêt* sont des noms de contrées, finage de Vouthon-haut.

ché auch' bin l' chemin de Chermeugey qu'mi! J've piante toulà et j' m'on'orva. — Je n' queuneuil bin l' chemin que deuch' qu'à le Piot-Boue, qu' dît l' soutraît, et peuil j' eilm' bin la compagnie. N'achaïé m' de v'o n'aller, et peurné *wate?* Et sos œux lûjint coume daw chandelles.

Los vlà donc partis. I faîôt nô coume do in foue, mâ lai pieuilje ne cheuyôt pûs. Quand | î passèrent dvot l'églîce, Jean-Louis fît | in grand signe de creuil, et vlet | y on' trer pour penre de l'âw bnite. Mâ l' soutraît l' poussai pa l' doue et manquai de l' feilre cheuilre do la *fatte*. Gneuv' hawres seunint coume î *sautint fue* daw villache. I marchint dawç' mot | o montant Marotte, mâ quand | î fûrent | *à piat leu*, l'allérent pue vite. Aux Grands-Freiltis, l' caloûgne souffiôt coume in bue, et Jean-Louis vo-yôt coume do z' étancelles qu' lî sautint fue pa la bouche et pa lo z' oroïlles. A sa piace, mi et vous j'areins | éveu paw, mâ leu n' faïôt cance de rin.

Aprés | in *bout d'temps*, l'airivérent dvot l' Piot-Boue. L' soutraît s'artai, dévalai do l' foussé, s'aichité cheu la *berne* et s'mît | à *défeilre* sos *broqu'tins* qu'î baillai à Jean-Louis. Ç'tî-ci le rvoïetôt feilre, quand | î l'vît devnie tout piot, tout piot, coume in' ofant de trôche quatre ans. I r'montai la berne et se rmît | o ch'min à *pies déchaux* coume *chi d'rin n'atôt*. Ç'ost *toulà* qu' j'areuil éveu paw! Et vous | *étou, nmé* donc? Mâ Jean-Louis, qu'avôt | éteu *tout patout* | et bin' ailloue, qu'î dijôt, atôt auch' tranquille que do s'leil.

Vlà qu' *do lai neuil*, à lai *picote* d'in grand *fawé*, la chawotte s'mît | à *hôyer*. Jean-Louis n'eilmôt m' los chawottes; gn'avôt que ç'là qu'lî fa-yôt paw. I s'artai *tout d'grand* et s'mît | à *greuil-ler*. L' bousseu lî dît : « V'avé paw? — Nâni, dît Jean-Louis, *j'a frô*. — Arrété, dît | inco l' soutraît, j' vas v' apouter l'oûjê que v' fât chi paw. » Et d' tout piot qu' l'atôt, î vné chi grand qu'on n' vo-yôt *quasi* pûs sai tête dos los *nuïaches*. So z'eux *aileumint* coume dos chandelles. L'ojambai l' foussé, s'ofonçai do la *taille*, prît la chawotte cheu s' n'âbre et l'apoutai do sai main. I dît | à Jean-Louis : « Qu'ost-c'qu'î faut qu' j'o fa-yît? — Toudé-lî l'caw! qu'dît Jean-Louis. — Nâni, *qu'î dît dit-î*, j'vas lai motte do la poche de m' *corselet*. »

La chawotte n'atôt m' pûs groûsse qu'in chardoun'rit, et l' bousseu revné coume l'atôt quand l'avôt quitté Vawthon. Mâ coume î faïôt toûjous nô, l'Jean-Louis n'vît m' chi l'atôt toûjous caloûgne, bousseu et cambrâ. Si l' soutraît | avôt dmoré grand coume l'atôt, î n'arôt | *éveu* qu'à feilre *tros hats* pou airiver | à Chermeugey, et l' *moulin à vot* arôt bin passé on'tre sos jampes.

I dévalérent inlà deuch' qu'à la *compe* Humbêt. I coumoçôt d' feilre in paw d' leune quand l' soutraît rmît sos broquetins et dît | à Jean-Louis : « V'até faili et mi aussi; coume î n'ost me inco tâ et qu' j'a ben l' temps d'airiver, faut que je v' montrie *iaque* que v' n'ô jaimâs veu d'voute vie. I pianté s' bâton dvot | in son' teil et l' bâton devnai in' âbre d' pûs d' quince pies d' haut, avo dos brances; mâ gn'avôt pont d' feuilles pasque ç'atôt *do* l'hiver. L' poure Vawtougnie arôt *maw* bin vleu iête chî leu o ç' moment-là! Mâ l' soutraît l' prît pa lai main et l' mounai dérie ine groûsse troucheil d' charmeille. I *fieuiltai* tros foues, et Jean-Louis vît coume in câfe qu' s'ofonçôt do lai terre. I *s'ofounérent* tous los daw do in grand colidor qu'allôt tout pien o dévalant. Do in cugnot, dvot | in piot feu d'raicines choches, î vîrent | ine vie *sorcîre* qu' faïôt cance de tricoter : l'avôt pûs d' mille ans, avo sos rites, sos chfaw biancs et s' nez croucheu. L' caloûgne lî palai à l'oroille, et se rmît | à dévaler. Aprés | in piot moment l'airivérent do in *cabinet bôgne* avo in méchant *pi-ouri* au moïetant. L' soutraît douvré in' heuche que baillôt do ine aute chambre ous' qu'on faïôt tout pien d' brût. Jean-Louis fût | in paw abiawi pa ine espèce de slaw qu'atôt zous l' piafond, mâ î vît bintoût dos jos pien la chambre, qu'atint tout autoue d'ine grand tâïe qu' chantint et qu' beuvint. Gn'avôt pûs d'houmes qûe d' foumes, mâ î n'vît pont d'ofants. Lo z'houmes fa-yint paw : gn'o n'avôt qu'avint dos *frougnots* d'cochon, do z'autes dos meuzês d' chin ou dos oroilles coume dos bourriques. L'avint tourtous cheu loues têtes dos bounots nôs coûneus | avo ine *toupette* rouche *oloçon*. Les foumes | atint tourtoutes vîles coume *Mathiûsalé*, et loues chfaw biancs loues *cheuyint* d'cheu l'*estoumac*. Quand | î los vîrent on'trer, î s'*cougérent* et s'levé-

rent *tout d'grand*, et ine *grand* foume choche apouté à Jean-Louis in godot pien d'vin et ine piote pât d'chaudbrûlé pou trinquer avo z'aw. I bût la moïetie de s' *godot* | et moudé do s'*chaudbrûlé*, mâ î crût bin | avouil avalé daw feu. L' soutraît fît droc! drac! dric la manique! et Jean-Louis n' vo-yé pûs rin. L'houme l' fît passer pa *tout pien* d' belles chambres ousque gn'avôt péchun, et l'airivérent dos lai direilre, tout pieilne de pîces d'or et d'arjot. L' soutraît dît | à Jean-Louis : « Peurné-z'o ç'que v' voûro. » Jean-Louis n' se l' fîmes dire daw foues | et motté dos louis d'or pien sos poches. Et peuil y rmontérent brâmot dvot l' boue d' Vaudeville, et trouvérent toulà la chawotte qu' lo z'artôt cheu in *boûchon d'euiljraïe*.

L' soutraît dît | à Jean-Louis : « Rva-t'o. » I criai : ioup! ioup! et la chawotte vnet groûsse coume in vê; l' prît Jean-Louis avo sos pattes, et daw mineutes | aprés l'atôt cheu l' ceun' teil d' Wawthon quand la messe de meilneuil n' faïôt qu' coumocer. L' on'trai tout auch' toût dos l'égliçe, dijé brâmot sos *pâters* et sautai fue avo lo z'autes. I tâtai bin souvot dos sos poches pou savouil si s' n'arjot | y atôt toûjous, et î chongeôt | à ç'que l'o frôt bin. O sautant fue î prît d' l'aw bnite, s' *sognai* et mît sai main dos sa poche, mâ los louis d'or s' chaingèrent | o *pîres de tineuilre*. L' o dmoré de dlà, mâ î n'avé m'inco trop d' chagrin. Mà *o vci bin d'ine aute!* O ron'-trant chi leu, î trouvai in bon feu d'*otelles*, ine tâïe bin prope avo daw boutoilles d' bon vin, daw pain tenre, in piot poutot d'*calibeurdâ*, cheil gaufres | inco chautes | et ine aune de boudin que grillôt cheu l' braji. Et î crût | o-yie lo z'anches que chantint | à sai fnête : *Gloria in excelsis Deio!* I coumonçai pa achaïer tourtout, paw d'in nouvê toue daw soutrait, mâ quand | î savé qu' ç'atôt bon î couré *quérie* l' Colin Macâ, s' voisin, qu'âtôt vof coume leu, et î rcinérent brâmot ossonne o palant daw temps jâdis.

Jean-Louis n' dît rin à Colin Macâ de c'que li avôt | airivé. Ptête bin qu' l'avôt brâmot râvé ç' que j' vins de v' raconter.

NOTES PHILOLOGIQUES.

Dans le conte patois qui précède, nous avons abusé des élisions pour mieux préciser la prononciation du patois. Les barres verticales qui séparent certains mots indiquent que la consonne qui précède ne doit pas se lier à la voyelle qui suit.

Remarque essentielle. — Le patois meusien, quelles que soient ses variantes, a la même construction que le français courant, dont il ne diffère guère, à part certaines expressions, que par l'altération des mots, dont il conserve le radical.

— « Quel que soit, dit Palsgrave (1480-1554) dans son Introduction aux *Éclaircissements de la langue française,* le nombre des consonnes écrites pour garder la véritable orthographe, les Français tiennent tant à faire ouïr toutes leurs voyelles et leurs diphtongues, qu'entre deux voyelles ils n'articulent qu'une consonne à la fois, en sorte que si deux consonnes différentes se rencontrent entre deux voyelles, ils laissent toujours la première inarticulée. » La consonne élidée tenait alors souvent lieu d'un accent.

Cet usage, constant dès le XII^e^ siècle, s'est perpétué dans le patois meusien qui dit *âbre* pour arbre, *penre* pour prendre, *câte* ou *caute* pour carte, *aumâre* pour armoire, etc.

— « Il était également d'usage avant le XVI^e^ siècle, dit Sylvius (Jacques Dubois), d'élider les consonnes finales quand le mot suivant ne commençait pas par une voyelle. » Cet usage, encore suivi dans notre patois, est important à constater.

« Quand je vieng à mon *hostel*
Et ma femme a regardé
Derrier moi le sac enflé
Et je qui suis bien paré
De robe grise. »

(Colin Muzet, XIII^e^ siècle.)

Hôtel se lisait donc *hôté* pour rimer avec *paré, enflé,* etc. Nous pourrions multiplier les exemples.

— *Ch* et *gn* sont toujours doux dans notre texte (*a*).

— *Chouche*, bûche de Noël.

— *A tout per leu*, seul, à part lui. Les latins disaient *per me*, *per te*, pour moi seul, toi seul, et le patois dit de même *à tout per mi*, *à tout per ti*, ou simplement *tout per mi*, *tout per ti*, *tout per leu*.

— La finale *aoue*, assez semblable à un aboiement, qui remplace fréquemment *ou* et *eu*, et que nous figurons par *aw*, appartient aux patois dérivés du wallon. Au commencement et dans le corps des mots, *w* a la valeur de *ou* : *watine* (ouatine), ordure, — *wate* (ouate), sale, — *wader* (ouader), garder, — *pawraw* (paouraoue), peureux, — *law-haraw* (laoue-haraoue), loup-garou, etc.

« Bien appert qu'estes fort paoureux »

(*Ballade du siège de Pontoise*, 1441.)

— L'articulation *s*, *ç*, se change le plus souvent en *ch* doux : *Gache*, fille (de *garse*, ayant jadis le même sens), — *bacher*, baisser, — *chochie*, sécher, — *réchte*, etc. Ailleurs on dit *gâce*, se bornant alors à supprimer l'articulation *r*, suivant une des règles énoncées plus haut.

— La finale *ée* se prononce *eil*, comme dans *pareil*, sans faire nullement sentir l'articulation *l*.

— *Inci*, *inla*, comme ceci, comme cela. Ici, *inla* est une sorte de mot explétif, jouant néanmoins un rôle qui échappe au français.

— *Dvot* ne signifie pas *devant*, mais *près de*, *proche de*. Le mot *devant* s'emploie en patois comme en français. *Devant* ou *dvant l'heuche*, devant la porte.

— L'*h* de *hocottes* est aspiré, d'hocottes ne se prononce donc ni *d'ocottes* ni *de hocottes*. Pour bien prononcer ces deux mots, on esquisse à peine l'articulation *d*, et l'on aspire en même

(*a*) Cette note et les suivantes se rapportent aux parties du texte patois imprimées en italiques.

temps l'*h* de hocottes, en une sorte de petit hoquet. C'est ainsi également qu'aux environs de Gondrecourt on dit *d'Horville* pour *Horville*.

— La voyelle *o* se change souvent en *ou*. Cette transformation n'est pas arbitraire. De *dolor*, le français a fait *douleur*, *douloureux*, — d'*amor*, *amour*, *amoureux*, — de *color*, *couleur*, mais *colorer* et ses dérivés sont restés fidèles à leur origine.

— Une *ragosse* est proprement une grosse racine, ou plutôt la souche, la partie d'un arbre qui plonge en terre au-dessous du collet.

— Dans le patois des Vouthons et de la région, les finales *ait* des verbes se transforment volontiers en *ôt* : avait, *avôt*, — était, *atôt*, — mangeait, *maingeôt*, — songeait, *chongeôt*, etc. Au centre de la Meuse, elles se changent en *ât* : *avât*, *atât*, *maingeât*, *chongeât*, etc., et ailleurs en *oïe* (oille) : *avoïe*, *atoïe*, *maingeoïe*, *chongeoïe*.

— Les syllabes finales douces se remplacent à peu près par tout par leurs correspondantes dures : monde, *monte*, — village, *villache*, — corde, *coûte*, — mode, *môte*, — grise, *grîche*, etc.

— *Reciner*, faire le réveillon de Noël, ou simplement recommencer de manger assez tard dans la soirée.

> Puis entrarent en propos de *reciner* en propre lieu.
>
> (Rabelais.)

— *Crier*, pleurer haut ou bas.

— *So z'œux*. Nous aurions dû écrire *sos œux*, et laisser au lecteur le soin de faire la liaison ; mais nous avons écrit *so z'œux* pour ne lui laisser aucun doute sur l'exacte prononciation. *Œux* est bref comme *eu* dans feu.

— *Camper* sa *tâille* (*tâïe*), c'est placer sa table, asseoir ses pieds sur le sol.

— *Pon'dre*, *von'dre*, *ton'dre*, etc., pour prendre, vendre, tendre, ne se dit que dans le sud de la Meuse. Ailleurs, on dit *vote*, *tode*, *pode*, etc.

— La finale *oille*, que nous écririons volontiers *oïe*, se prononce comme dans *Bazoilles, la Trémoille.*

— *Carafon,* en patois, signifie bouteille. On dit aussi *anglaice* dans le même sens. — *Pique*, piquette.

— *En* se change fréquemment en *o*. Entamé, *otamé,* — enfiler, *ofiler,* — entier, *oteil, on'teil*, — comment, *coumot*, — vent, *vot*, — souvent, *souvot*, etc.

— *Artant*, attendant. *Arrêter* s'emploie pour *attendre : Arréte-mi,* attends-moi.

— *Patot,* pied de porc.

— *Heuche,* porte, du vieux mot *huis,* d'où *huissier*. Ailleur on dit *heusse, husse, hû.*

— *O d'do*, en dedans, se prononce *oddo*, et *d'do*, dedans, comme *oddo*, moins l'*o* initial.

— *Il*, avant une consonne, se prononce *î : î vné*, il vint, — *î meuré,* il mourut. *Il, ils, elle, elles,* avant une voyelle, se remplacent par *l' : l'ai frô*, il a froid, elle a froid, — *l'ont frô,* ils ou elles ont froid.

— *Cance*, semblant, marque la feinte. *I n'fit cance de rin,* il feignit ne rien voir, ne rien entendre.

— La finale *ien* se change souvent en *in*. Bien, *bin*, — rien *rin,* — chien, *chin,* — lien, *lin,* etc.

— Le patois a donné l'hospitalité à nombre de mots qui vieillissent ou qui ont déjà disparu des lexiques : tels sont *ouïr* pour entendre, — *choir* pour tomber, — *quérir* pour chercher, — *douter* pour craindre, etc.

« Il était *douteux* (craintif), inquiet. »

(La Fontaine.)

Redouter, c'est craindre deux fois.

— *Frapper* est inusité en patois. On le remplace suivant les cas par *toquer, batte* (battre) ou par une circonlocution.

— Dans la construction patoise, les phrases interrogatives

sont surchargées d'incidentes que le français sous-entend. *Qui ost-ce qu'ost toulà?* pour *qui est là?* — *Qui ost-ce, vous?* pour *qui, vous?* etc.

— *Douvrie* pour ouvrir. Nous ne nous expliquons pas la présence de ce *d* initial employé presque partout.

— *Faili* (pron. *féli*), fatigué. Nous paraît venir de *faillir*, qui *faut*, inusité, qui fléchit, qui succombe.

« Jambes *falies*, foibles bras;
Li pis est haut, li ventre bas,
Iex enfossés, agus li nez. »

(Guy de Cambrai, *Barlaam et Josaphat*, XIII^e siècle.)

« Jambes sans force, faibles bras, — la poitrine est haute, le ventre bas, — les yeux sont creux, enfoncés, aigu est le nez. »

— Un usage presque général dans la Meuse est de faire précéder de l'article les noms propres de personnes.

— *Couïon*, coïon, poltron. Ce terme, quoique bas et trivial, est admis presque partout dans le langage vulgaire; mais les gens délicats évitent de l'employer.

— *Vroïot*, littéralement *verrouillet*, diminutif de verrou. Le patois, comme l'italien, a beaucoup de ces diminutifs.

— *Tienchotte*. Encore un diminutif : *clenchette*, de clenche, loquet. — L'articulation double *cl* s'est mouillée, puis s'est transformée en *ti* : clé, *tiè*, — clair, *tiaî*, — cercler, *çotiêr*, — clore, *tiawre*, etc.

— *Leuilcâ*, *caloûgne*, *calibôgne*, bigle, qui louche. — *Leuilcâ* nous semble appartenir à la même famille que reluquer, en patois *rleuilquer*, — les autres sont évidemment de celle de borgne, *bôgne* en patois.

— *Cambra*, boiteux, — *cambrer*, boiter. — Nous semble dérivé de *cambre*, v. mot, chambre, comme boiteux de boîte.

« Miex vos vient de lor (laurier) et de mirre
Encenser vo li et vo *cambre*. »

(*Roi Guillaume.*)

— *Casaquin,* gilet long, — vêtement de femme. Le casaquin, ordinairement de laine tricotée, tient lieu de veste, et descend jusqu'aux reins.

— *Soutrait*, sottrait, follet, esprit familier qui, d'après une tradition crédule, hante volontiers les écuries. Le mot *sottrait,* quoiqu'employé par plusieurs auteurs, se trouve peu dans les dictionnaires. Dans la vallée de l'Ornain, on le disait bossu, louche, roux, et vêtu d'écarlate. Mais on n'y croit plus guère, et l'a comme chanté Béranger :

« Du savoir le flambeau dévore
Les sylphes qui nous ont bercés. »

— *Soner*, sembler. *I m'sone*, — il me semble. — *J' faïeuil sone de droumie*, je faisais semblant de dormir. V. plus haut *Cance.*

— *Zo*, particule explétive. Dans d'autres localités, *to*, et quelquefois *ran.* On a prétendu qu'elle marquait un passé déjà éloigné; c'est, à notre avis, une simple conjecture.

— *Sellotte*, sellette, diminutif de selle, escabeau de bois à trois pieds, qui servait de siège au coin du feu, surtout aux enfants.

— *Cawreil*, coudre, coudrier, noisetier sauvage. De *caure*, v. mot, même sens.

— *Founot*, littéral *fournet*, petit four; endroit ménagé dans le mur, près du foyer, et dans lequel on conservait à mesure les cendres de bois pour la lessive.

— *Rou-âillot* (pron. *rou-âiot*), diminutif de *roable,* sorte de crochet de fer avec lequel on attisait le feu. Le soufflet, son compagnon, n'était autre chose qu'un canon de fusil, percé d'un petit trou au fond de la culasse, et dans lequel on soufflait par l'autre bout. Ces instruments sont devenus très-rares; c'est pourquoi nous leur accordons un souvenir.

— *Fiamber,* pour flamber, par suite du mouillement de l'articulation composée *fl,* réduite à l'articulation simple *f* ou *fi*,

moins euphonique, mais plus accessible aux organes vocaux peu cultivés. — Flamme, *fiamme*, — fleurir, *fieurîe*, — flûte, *fieuilte*, — flache, *fiâche*, etc.

— Voir plus haut *Tienchotte*.

— *Esteurloqué*, ébahi, interloqué.

— *Dovie*, envie. *D* parasite, comme dans *douvrie*. V. ci-dessus.

Fât, fait, fini. — *Ç'ost fât*, c'est fait, c'est fini. — *J'a* bin fât, j'ai mangé suffisamment.

— *Ç'n'ost m' de rfeus* (ce n'est pas de refus), je ne refuse pas, j'accepte. C'est un cliché. — *M', me, mi,* dans le patois meusien, s'emploient toujours pour *pas,* particule négative. *Je n'vira me avot vous*, je n'irai pas avec vous; — *î n' faut m'crier*, il ne faut pas pleurer; — *î n' l'eilm'mi,* il ne l'aime pas. — *Point*, en patois, fait *pont.*

— *N'o chaut*, il n'en chaut, peu importe. De *chaloir.*

— *Faïé coume chî vous*, autre cliché, qui signifie : ne vous gênez pas, faites comme (si vous étiez) chez vous.

— *Boucé*, sorte de panier rond, allongé en hauteur, à anse et à fond hémisphérique. De *boucel*, bocal, v. mot.

— *Brâmot*, sorte de mot explétif dont le sens est indéterminé. Quelques-uns le traduisent par *bravement*, mais ce n'est pas notre avis. Ch. d'Orléans, dans ses poésies, emploie volontiers *briefment.*

> « *Briement,* entre eux se raccordèrent,
> Feru n'y ot col ni collier. »
>
> (*Guerre de Metz*, 1314.)

Ce n'est pas ici le lieu de discuter la question.

— *Saleuil*, boîte où l'on tient au sec une petite provision de sel. Cette boîte, ordinairement de hêtre et enjolivée d'ornements primitifs, se pend à l'intérieur ou à l'extérieur de la cheminée. Ce n'est ni une salière ni un saloir.

— *T'o* pour *o*, en. Le *t* est parasite.

— En patois les verbes en *aindre* et en *eindre* sont réguliers. *J'éteins*, *j'éteindeuil*, *j'éteindé*, *j'éteindra*, *j'éteindreuil*, — *teindons*, *que j'teindie*, *teindant*, *teindeu*.

— *Chaufoue*, four à chaux ; d'où *chaufournier*.

« Pour faire amener pière pour emplir le *chaulfour*. »
(*Annales du Barrois*, 1405.)

— *Grands-Freiltis*, grandes friches, nom d'une contrée.

« Une pièce de terre estant de présent en *frétis*. »
(*Archives du Berry*, 1601.)

— *Lauger*, longer, côtoyer.

— *Wate*, garde, — *wader*, garder, — *wazon*, gazon, — *wâtelot*, littér. *gâtelet*, diminutif de gâteau, etc. — *Wate* signifie également sale, *gâte*, aujourd'hui inusité, mais qui se trouve dans ces vers :

« Quar ma mason est trop défecte,
Et poure et gaste (sale)
Sovent ni a ne pain ne paste. »
(Rutebeuf, *Le Mariage*, XIII^e^ siècle.)

— *Fatte*, boue, bourbe.

— *Sauter fue*, sortir. *Fue* de *fuer*, fors, hors, dehors. Dans les environs d'Épinal, on dit de même *paiti fieu*, sortir dehors.

— *O piat leu*, en plat lieu, sans montées ni descentes.

— *In bout d' temps*, quelque temps. — *In piot bout d'temps*, quelques instants.

— *Berne*, berge, talus d'un remblai, d'un fossé.

— *Défeilre*, ôter. *Défeilre sos soulès*, ôter ses souliers.

— *Broquetins*, brodequins, par suite de métathèse, c'est-à-dire transposition de consonnes. Cette substitution, qui existe dans le vieux français, est fréquente en patois.

Fromer, fermer, — *froumi*, fourmi, — *borbie*, brebis, — *beurtê*, bluteau, — *ch'line*, chenille, — *droumie*, dormir, etc.

« Nostre pastour garde mal leurs *berbis*. »
(Hue de Saint-Quentin, XIII^e siècle.)

— *A pies déchaux*, pieds nus, déchaussés. On dit encore *les carmes déchaux*.

— *Coume chi d'rin n'atôt*, comme si de rien n'était. Cette phrase clichée marque l'indifférence réelle ou feinte, en présence d'un fait, d'une situation propre à surprendre ou à effrayer.

— *Touci, toulà*, ici, là. On peut écrire tout ci, tout là.

— *Étou*, aussi, et quelquefois non plus. On dit de même *itou*.

« Surtout que vous en élisiez un... qui ne vous escandalise point, et moi *et tout*. — Il en partit si content, et elle *et tout*. »
(Brantôme.)

— *Nmi*, n'est-ce pas?

— *Tout patout*, partout.

« Il y avoit un grand point gaigné pour le prolongement de nostre misérable condition humaine, qui pourroit establir cette proposition vraye *tout par tout*. » (Montaigne.)

— *Do lai neuil*, dans l'obscurité de la nuit.

— *Picote*, pointe, sommet d'un arbre, d'un édifice.

— *Fawê*, hêtre, — de *fau*, v. mot, même sens.

— *Hôyer*, jeter un cri, un appel prolongé. En effet, la chouette semble appeler.

— *Tout d'grand*, tout à coup, sous l'influence de la surprise, de la peur.

— *Greuil-ler*, trembler de crainte ou de froid.

— *J'a frô*, j'ai froid. C'est la réponse de Bailly, ancien maire de Paris, à ceux qui le martyrisaient.

— *Quasi* pour *presque*, qui est inusité en patois.

— *Nuïaches* pour nuages. Le patois est rebelle à l'hiatus. Il dit *Léion* pour Léon, *bluïâ* pour bleuâtre, *nuïeil* pour nuée, *Deiô* pour Deo, etc.

— *Aileumint*, brillaient. *Briller* n'existe pas en patois. On le remplace aussi par *lûre*, luire.

— *Taille*, taillis, l'opposé de haute futaie.

— Les personnes qui parlent le patois émaillent volontiers leurs conversations de mots parasites. C'est ainsi qu'ils répètent à tout propos : *I die*, *j'lie die*, *qu'î die*, et même *qu'î die dit-î*, pour marquer le changement d'interlocuteur.

— *Corselet*, gilet. Altération de *corset*.

— *Éveu*, eu, autrefois *é-u*. Le *v* est simplement euphonique.

— *Hat*, enjambée, pas allongé. D'où *hater*, enjamber.

— Le moulin à vent de Chermisey, qui n'existe plus, était situé à 448 mètres, altitude maximum du pays environnant.

— *Dévaler*, pour descendre, inusité en patois.

— *Compe*, combe, vallon, petite vallée.

— *Iaque* ou *aque*, quelque chose. *D'aliquid*.

— *Do* pour *o*, en.

— *Maw*, moult, beaucoup, très.

— *Fieuilter* pour siffler, — *fieuiltot* pour sifflet, inusité.

— *S'ofouner*, s'engager comme dans un four.

— *Sorcîre* ne désigne pas seulement une sorcière proprement dite, mais une vieille femme mal vêtue.

— *Cabinet bôgne*, cabinet borgne, sans fenêtre donnant à l'extérieur. On dit de même *chambre bôgne*.

— *Pi-ouri*, lampe primitive composée d'un bloc de bois ou de pierre dans lequel est planté verticalement une sorte de pieu d'un mètre environ de hauteur. Le sommet de ce pieu est creusé de manière à recevoir un godet qui contient la mèche et l'huile.

— *Frougnot*, groin de porc. Nous semble venir de *grougner*, grogner.

— *Toupette*, houppe. — Altération de *houpette*.

— *Oloçon*, au haut, au sommet. *A le son*, vieille expression synonyme. De *summum*.

— *Mathiûsalé*, Mathusalem, patriarche célèbre par sa longévité.

— *Cheuilre*, choir, pour tomber, inusité en patois.

— *Estoumac*, sein, poitrine.

— *S'coûjer*, se taire. De *quiescere*.

— *Tout d'grand*, tout à coup, tout d'un coup.

— *Grand* et quelques autres adjectifs n'ont pas de féminin en patois. *Ine méchant foume*, une méchante femme.

« Tu as fait le moine voler,
Par force de tes grans richesses. »
(*Chanson contre Hugues Aubriot*, 1381.)

— *Godot*, verre à boire, de *godet*.

« Enfants, buvez à pleins *godets*. »
(Rabelais.)

— *Chaudbrûlé*, sorte de galette qu'on fait cuire sur le devant du four pendant qu'on le chauffe.

— *O-yie*, ouïr, pour entendre, inusité dans ce sens en patois.

— *Tout pien*, beaucoup. Dans quelques localités, on dit *bêcaw*, *bîcaw*.

— *Boûchon*, buisson, touffe, cépée. D'où est resté le mot *bouchon*, sorte de buisson servant d'enseigne aux cabaretiers.

Euiljrâil, érable commun. Ailleurs, *izrâle*, *ezrâle*, *izraule*, *arabe*, *ogeraule*, *ogeroïe*.

— *Pâters*, prières. *Dire sos pâters*, dire ses prières.

— *S'sogner*, se signer, faire sur soi le signe de la croix. *Sogner lai miche*, tracer avec le couteau une croix sur ùne miche avant de l'entamer.

« Lors saina (signa) li rois le morcel. »

(Philipre Mouskes, xiii^e^ siècle.)

C'est-à-dire : Le roi fit alors le signe de la croix sur le morceau.

« Mais je sais bien qu'il s'estranla
D'un morcel que li roi *saina*.

(Wace, *Roman de Rou*.)

— *Pires de tineuilre*, littéralement pierres de tonnerre, masses métalliques plus ou moins arrondies ayant l'aspect de pyrites. Le vulgaire les a prises pour des fragments de bolides éclatant avec fracas. De là leur nom.

— *O vci bin d'ine aute!* en voici bien d'une autre! voici bien une autre affaire! Phrase clichée qui marque la surprise.

— *Otelles*, éclats de bois qu'enlèvent à la hache le bûcheron, le charpentier, etc.

— *Calibeurdâ*, marmelade grossière de prunes, de cerises, sans sucre, cuites et réduites au four.

— *Quérie*, quérir, chercher. Ce dernier mot ne s'emploie en patois que quand il s'agit de retrouver une chose perdue.

(*Voir, pour plus de développements, notre* Glossaire abrégé du patois meusien.)

TRADUCTION LITTÉRALE.

Il y avait une fois un vieil homme qui veillait la souche (de Noël) tout seul. Sa femme était morte et ses deux filles étaient mariées, une à Brancourt, et la plus jeune à Trampot. Il était là devant son petit feu de racines, avec une grosse bûche noueuse par derrière. — C'était justement un dimanche.

Il était bien triste, le pauvre Jean-Louis! Il songeait à l'année dernière alors que sa femme, la pauvre Nânon (Anne), qui vivait encore, lui avait fait des gaufres et du boudin pour le réveillon. Et le voilà tout seul, dans sa petite maison, un soir où tous les autres chantent et s'amusent. Et il se mit à pleurer en songeant à sa défunte.

Pourtant il essuya ses yeux, alluma sa lampe qui pendait à un clou, plaça sa table, et mit dessus du pain moisi, un pied de porc qu'il avait fait cuire la veille, du fromage et une bouteille de piquette entamée. Il voulait faire la fête comme les autres en attendant la messe de minuit. Il se coupa du pain et se mit à manger son pied de porc avec ses doigts. Il avait eu la précaution de fermer sa porte en dedans pour que personne ne vînt voir ce qu'il faisait.

Il venait de boire un coup, lorsqu'il entendit frapper à sa porte avec le bout d'un bâton. Il ne fit semblant de rien, pensant que c'étaient des enfants, quand il entendit frapper un second coup. Il se leva, alla derrière la porte et cria : « Qui est là? — C'est moi, lui répondit-on. — Qui, vous? — Encore une fois, c'est moi; ouvrez-moi la porte, car je suis fatigué, j'ai froid et je suis trempé (comme une soupe). — Nommez-vous, s'il vous plaît. — Ouvrez toujours, ou vous allez voir! »

Jean-Louis, qui n'était pas poltron, tira le verrou, leva la clenche et ouvrit la porte tout doucement. Il laissa entrer un petit homme bossu, bigle et boiteux, qui avait une veste rouge comme celle d'un sottrait (follet), et un bonnet rouge sur des cheveux tout noirs. Il lui sembla voir deux petites cornes qui passaient sous son bonnet. Il referma bien vite la porte, et l'homme s'approcha du feu, s'assit sur une selle, et mit son

bâton près du cendrier. Jean-Louis se remit à table; le bossu prit le crochet pour attiser le feu, puis il le souffla avec sa bouche; et voilà que les racines et la souche se mirent à flamber (tellement) que cela faisait peur.

Jean-Louis, tout interloqué, ne disait rien, ne mangeait plus, et regardait le petit follet. Il pensait que ce fût le diable, et il avait envie de lui tordre le cou. Mais l'homme lui dit : « Mangez donc, que (ma présence) ne vous en empêche pas, car tout à l'heure j'aurai besoin de vous. — Pour quoi faire? dit Jean-Louis. — Mangez toujours, lui répondit le sottrait, je vous le dirai quand vous aurez fini. — Voulez-vous boire un coup en attendant? lui dit encore Jean-Louis. — Je ne refuse pas, dit le boiteux; donnez-moi un verre de votre piquette avec beaucoup d'eau. Je prendrai même un peu de votre pain. — C'est qu'il est bien moisi, reprit Jean-Louis. — C'est égal. — Faites donc comme (si vous étiez) chez vous, lui dit Jean-Louis qui ne se pressait pas plus de manger pour cela. Il alla même chercher dans un vieux panier quelques noix qui y étaient restées, et les cassa tranquillement après avoir fini (de manger) son fromage.

Puis se tournant carrément du côté de l'homme, il lui dit : « Que me voulez-vous? » Et il regardait, en clignant de l'œil, sa serpe qui était pendue près de la boîte au sel. — » Je vais à Chermisey, dit le sottrait; il fait noir, je ne connais pas le chemin; il faut que vous m'y conduisiez. — Moi! s'écria Jean-Louis, à mon âge, par un pareil temps et un jour comme aujourd'hui! — Oui, repartit l'homme, et tout de suite, encore! Je suis déjà en retard; il faut que j'arrive pour minuit. Mettez vos souliers et hâtez-vous. »

Jean-Louis voulait rester là et mettre dehors le sottrait à coups de pied dans le derrière. Mais voici bien une autre affaire! Ses souliers se mirent seuls à ses pieds, et son bâton vint se planter tout droit devant lui. Puis sa lampe se souffla, son feu s'éteignit, sa porte s'ouvrit tout à coup, il fut dans la rue sans savoir comment (il s'y trouvait), et ses jambes allaient comme malgré lui.

Le bossu lui dit : « Conduisez-moi à Chermisey. Prenons le

chemin de Marotte pour passer près du four à chaux; de là nous irons aux Grandes-Friches, et puis nous longerons le Petit-Bois. — Vous voyez bien, menteur, dit Jean-Louis, que vous connaissez aussi bien que moi le chemin de Chermisey! Je vous plante là et je m'en retourne. — Je ne connais bien le chemin que jusqu'au Petit-Bois, dit le sottrait, et puis j'aime bien la compagnie. Ne tentez pas de vous en aller, et prenez garde! » Et ses yeux luisaient comme deux chandelles.

Les voilà donc partis. Il faisait noir comme dans un four, mais la pluie ne tombait plus. Quand ils passèrent près de l'église, Jean-Louis fit un grand signe de croix et voulut y entrer pour prendre de l'eau bénite. Mais le follet le poussa par le dos et faillit le faire tomber dans la boue. Neuf heures sonnaient comme ils sortaient du village. Ils marchaient doucement en montant Marotte, mais quand ils furent en lieu plat, ils allèrent plus vite. Aux Grandes-Friches, le boiteux soufflait comme un bœuf, et Jean-Louis voyait comme des étincelles qui lui sortaient par la bouche et par les oreilles. A sa place, moi et vous nous aurions eu peur, mais lui ne faisait semblant de rien.

Après quelques instants, ils arrivèrent près du Petit-Bois. Le sottrait s'arrêta, descendit dans le fossé, s'assit sur la berge et se mit à ôter ses brodequins qu'il remit à Jean-Louis. Celui-ci le regardait faire, quand il le vit devenir tout petit, tout petit, comme un enfant de trois à quatre ans. Il remonta la berge et se remit en chemin à pieds nus comme s'il eût été chaussé. C'est alors que j'aurais eu peur! Et vous aussi, n'est-ce pas? Mais Jean-Louis, qui était allé partout, et bien ailleurs, comme il le disait, était aussi tranquille que dans son lit.

Voilà que dans l'obscurité, à la cime d'un gros hêtre, la chouette se mit à crier. Jean-Louis n'aimait pas les chouettes; il n'y a que cela qui lui fasse peur. Il s'arrêta soudain et se mit à trembler. Le bossu lui dit : « Vous avec peur? » — Non, dit Jean-Louis, j'ai froid. — Attendez, dit encore le sottrait, je vais vous apporter l'oiseau qui vous effraye. » Et de tout petit qu'il était, il devint si grand qu'on ne voyait presque plus sa tête dans les nuages. Ses yeux brillaient comme des chan-

delles. Il enjamba le fossé, s'enfonça dans le taillis, prit la chouette sur son arbre et l'apporta dans sa main. Il dit à Jean-Louis : « Que faut-il que j'en fasse? — Tordez-lui le cou ! répondit Jean-Louis. — Non, répondit le sottrait, je vais la mettre dans la poche de mon gilet. » La chouette n'était alors pas plus grosse qu'un chardonneret, et le bossu redevint comme il était lorsqu'il avait quitté Vouthon. Mais comme l'obscurité était toujours profonde, Jean-Louis ne vit pas s'il était toujours bigle, bossu et boiteux. Si le follet avait conservé sa haute stature, il lui eût suffi de faire trois enjambées pour arriver à Chermisey, et le moulin à vent aurait bien passé entre ses jambes.

Ils descendirent ainsi jusqu'à la combe Humbert. La lune se montrait à peine quand le sottrait remit ses brodequins à ses pieds et dit à Jean-Louis : « Vous êtes fatigué et moi aussi; comme il n'est pas encore tard et que j'ai bien le temps d'arriver, il faut que je vous montre quelque chose que vous n'avez jamais vu (de votre vie). » Il planta son bâton près d'un sentier, et le bâton devint un arbre de plus de quinze pieds de haut, ayant des branches, mais point de feuilles, parce qu'on était en hiver. Le pauvre habitant de Vouthon aurait bien voulu être chez lui en ce moment!

Le follet le prit par la main et le conduisit derrière une grosse cépée de charme. Il siffla trois fois, et Jean-Louis vit une sorte de cave qui s'enfonçait dans le sol. Ils s'engagèrent tous deux dans un long couloir dont la pente était assez rapide. Dans un coin, près d'un petit feu de racines sèches, ils virent une vieille sorcière qui faisait semblant de tricoter : elle avait plus de mille ans avec ses rides, ses cheveux blancs et son nez crochu. Le sottrait lui parla à l'oreille et se remit à descendre. Après quelques instants ils arrivèrent dans un cabinet borgne, éclairé par une faible lumière. Le sottrait ouvrit une porte qui donnait (entrée) dans une autre chambre où l'on faisait beaucoup de bruit. Jean-Louis fut un peu ébloui par une sorte de soleil qui était sous le plafond, mais il vit bientôt des gens plein cette chambre, autour d'une grande table, qui chantaient et qui buvaient. Il y avait plus d'hommes que de femmes, mais

il n'y vit point d'enfants. Les hommes faisaient peur : les uns avaient des groins de porc, et d'autres des mufles de chien ou des oreilles d'âne. Tous avaient sur leur tête des bonnets noirs cornus avec une houppe rouge au sommet. Les femmes étaient toutes vieilles comme Mathusalem, et leurs cheveux blancs tombaient sur leurs poitrines. Quand ils les virent entrer, ils se turent, se levèrent vivement, et une grande femme sèche apporta à Jean-Louis, pour qu'il trinquât avec eux, un verre plein de vin et un petit morceau de galette. Il but la moitié de son verre et mordit dans sa galette; mais il crut bien avoir avalé du feu. Le sottrait dit : « Droc? drac! dric la manique! » et Jean-Louis ne vit ni n'entendit plus rien. L'homme le fit passer dans un grand nombre de belles chambres où il n'y avait personne, et ils arrivèrent dans la dernière, toute pleine de pièces d'or et d'argent. Le sottrait dit à Jean-Louis : « Prenez-en ce que vous en voudrez. » Jean-Louis ne se le fit pas dire deux fois, et mit des louis d'or plein ses poches. Puis ils remontèrent près du bois de Vaudeville et trouvèrent la chouette qui les attendait sur un buisson d'érable.

Le sottrait dit (alors) à Jean-Louis : « Retourne chez toi. » Il cria : « Ioup! ioup! » et la chouette devint grosse comme un veau; elle prit Jean-Louis entre ses pattes, et deux minutes après, il était sur le cimetière de Vouthon, lorsque la messe de minuit commençait à peine. Il entra tout aussitôt dans l'église, dit tranquillement ses prières et sortit avec les autres (fidèles). Il tâta bien des fois dans ses poches pour s'assurer si son argent y était toujours, et songeait à l'usage qu'il en ferait bien. En sortant de la messe, il prit de l'eau bénite, fit le signe de la croix et mit sa main dans sa poche, mais les louis d'or du sottrait se changèrent en petites pierres noires. Il fut tout ébahi, mais n'eut pas beaucoup de chagrin (de cette métamorphose). Voici bien une autre (merveille)! En rentrant chez lui, il trouva un bon feu d'écailles, une table bien propre, avec deux bouteilles de bon vin, du pain tendre, six gaufres encore chaudes, un petit pot de marmelade et une aune de boudin qui grillait sur le brasier. Et il crut entendre les anges qui chantaient à sa fenêtre : *Gloria in excelsis Deo!* Il commença par goûter à tout,

dans la crainte d'un nouveau tour du sottrait, mais quand il se fut assuré que tout était bon, il courut chercher Colin Maquart, son voisin, qui était veuf comme lui, et ils firent le réveillon en parlant du temps passé.

Jean-Louis ne dit rien à Colin Maquart de ce qui lui était arrivé. Peut-être bien qu'il avait tout bonnement rêvé ce que je viens de vous raconter.

LE CARDINAL BICHI

Abbé de Saint-Mihiel.

« *Qu' tôti assiaou ! T' voûroïes l' roûch' biqui, neum ? Te l'vû ? J' von l' hô-yie touci !* »

« *Pro ouatte ! L' rouch' biqui so le r'va-z-y !* (1). »

Quelle est la paysanne du pays san-miélois qui, il y a cinquante ans encore ne faisait taire son gache not trop turbulent avec l'une ou l'autre de ces tirades menaçantes ? Terreur des enfants, tranquillité des parents, ce bouc mystérieux au poil rouge et aux cornes effilées qui hante les écuries de certains villages lorrains jouit d'une réputation et d'une puissance égales à celles du *soûtrè*, cet esprit follet habillé de rouge, lui aussi, avec lequel on le confond souvent.

Mais combien sont-ils, ces enfants devenus des hommes qui, aujourd'hui encore, se moquent de cet épouvantail sans savoir qu'il n'a rien d'imaginaire ? Grande est leur surprise quand l'historien leur apprend qu'il a existé jadis sous les traits et le costume d'un prince de l'Église : Monseigneur Éminentissime et Révérendissime Cardinal Bichi (2).

Très-intéressant à connaître cet italien de Sienne, qui, promu à l'évêché de Carpentras en 1630 et au cardinalat en 1633, arrive à Paris pour y représenter officiellement le Pape, mais en réalité pour subir l'ascendant de Richelieu qui le séduit à

(1) « Que tu es insupportable ! Tu voudrais le rouge-biqui, n'est-ce pas ? Tu le veux ? Nous allons l'appeler ! Prends-garde ! Le rouge-biqui sent le revenez-y ! »

(2) Prononcez *Biqui*. Pour comble de malechance, le cardinal avait été nommé par Louis XIII « abbé de Corneville » (J. de Terris, *Les évêques de Carpentras*, 267).

force de flatteries, d'assiduité, de caresses, et le gagne à sa politique en lui faisant décerner par Louis XIII le titre quelque peu facétieux mais flatteur tout de même de *comprotecteur de la nation française* (1). C'est tout ce qu'il en coûta à l'habile ministre pour s'attacher le nonce qui, même après avoir résigné ses hautes fonctions, resta toujours l'ami de la France. Cette fidélité du souvenir dirigea en effet toutes ses actions : elle lui valut de puissantes inimitiés, l'entraîna dans des luttes qu'il soutint avec une remarquable intrépidité et finalement provoqua sa disgrâce en 1654.

Ce fut l'époque la plus critique de la rivalité d'Avignon et de Carpentras, alors que Bichi, déjà gagné aux mœurs, aux idées, à l'influence française, ne craignait pas de contrecarrer en toute circonstance l'autorité des vice-légats avec le programme bien défini d'assurer, en attendant mieux, la prépondérance de l'industrieuse et élégante capitale du Comtat sur la *moyenâgeue* cité des Papes.

Si sa sympathie pour la grande nation a pu porter Bichi à se compromettre à ce point vis-à-vis des papalins de son temps et du peuple avignonais en particulier, on ne sera pas surpris qu'il ait eu encore moins de ménagements envers les Lorrains en guerre avec la France. Aussi ceux-ci lui ont-ils gardé une rancune longtemps tenace et assimilé son nom à celui du légendaire *Croquemitaine*.

A vrai dire, Bichi ne méritait ni cet excès d'honneur ni cette indignité, car il fut plutôt l'instrument que l'instigateur d'une politique d'agression.

L'évêque de Carpentras était nonce à Paris quand Louis XIII, qui convoitait les états du duc Charles IV, envahit la Lorraine. La ville de Saint-Mihiel — Saint-Michel — située sur les marches du duché, reçut la première le choc de l'ennemi. Capitale du Barrois mouvant, elle tirait son nom et son principal lustre d'une célèbre abbaye de Bénédictins fondée au VIII^e^ siècle. L'importance et les revenus de ce monastère étaient considéra-

(1) Voir à ce sujet Tamisey de la Roque : *Les correspondants de Peiresc;* Duhamel : *Mazarin vice-légat d'Avignon;* Chéruel : *Correspondance de Mazarin.*

bles : plusieurs des princes de la maison de Lorraine en furent abbés. L'un d'eux, Nicolas-François, évêque de Toul et cardinal, l'était quand la guerre éclata entre son pays et la France (1633).

Devenu souverain par l'abdication de son frère Charles IV et par le hardi mariage qu'il contracta avec la princesse Claude, héritière du duché, Nicolas-François résigna son titre d'abbé de Saint-Mihiel aux mains du prieur dom Cachet, régulièrement élu par les religieux (1634). Mais on avait compté sans l'envahisseur. L'évêque de Verdun soumis à la France refusa de confirmer ce choix et le roi en prit prétexte pour nommer le cardinal Bichi, lequel prit possession de sa riche commende le 7 juin 1634. Cette usurpation ne s'accomplit pas sans de vives protestations de la part des Lorrains et des moines. Le fonds lorrain de la bibliothèque nationale contient sur cette affaire un volumineux dossier dont on trouve le résumé dans les deux histoires du monastère de Saint-Mihiel par dom de l'Isle et de la ville par le président Dumont. Le 14 octobre seulement, en présence d'Antoine de Barillon, intendant de la justice à Saint-Mihiel, messire Côme de Kermans, prévôt de la cathédrale d'Orange, assisté des sieurs Juliani et de Cazal, prenait possession définitive de l'abbaye et provoquait la fuite de l'abbé régulier (1).

Les San-Miélois savaient déjà à quoi s'en tenir sur les sentiments du cardinal. Le 29 septembre 1635, Louis XIII s'étant présenté devant la ville pour en faire le siège, fit ouvrir une canonade furieuse à laquelle les Lorrains ripostèrent avect vigueur. Bichi, que l'on aurait voulu voir ailleurs, se trouvait parmi les assiégeants. Quand ils le surent, quelques notables lui députèrent un religieux « *qui avoit fait habitation et fréquenté dans le diocèse de M. le cardinal-abbé* » pour attirer sa

(1) Jean Côme de Kermans, docteur ès droit protonotaire apostolique, depuis 1611 prévôt de l'église d'Orange, nommé recteur du Comtat le 15 mai 1637 après Jean-Baptiste Bongo. En 1643 il fut remplacé par Gui Balde Gallo. — Il était sans doute assisté de Pierre Juliani chanoine de Saint-Siffrein, et de ce même sieur de Casal qui alla féliciter le roi de France quand celui-ci occupa le Comtat-Venaissin.

miséricorde en faveur de la cité. La démarche fut vaine, ainsi que l'avait fait pressentir celui qui la tenta. Voici le billet qu'il parvint à leur envoyer du camp de Kœur :

« Je ne doute point que vous ayés été surpris de la peine que « j'eus hier à me résoudre à venir icy et je vous avoue qu'à « moins d'un commandement réitéré je m'en serois départi. J'ai vu « M. le chevalier Florent qui me promet rencontre avec M. le « Nonce vers les onze heures ou minuit qu'il donne le bonsoir, « mais il ne m'a pas caché l'inquiétude où il est sur le point de « ma requête. Toutefois j'agirai de mon mieux si je le vois dis- « posé, pour peu que ce soit, à s'unir avec vous; mais prépa- « rés-vous, s'il vous plaît, à vous contenter de mes bonnes inten- « tions et de mes soins si je ne réussis pas à un dessein dont « l'exécution est si difficile, et où il n'y a aucune apparence « d'un probable évènement. »

Pendant ce temps, le bombardement continuait : il dura quatre jours après lesquels la population déçue dans son attente, découragée, surexcitée contre une garnison plus intrépide, l'obligea à cesser le feu. Le 2 octobre, le roi entra dans la place. Bichi était à ses côtés. Sa présence excita une indignation générale. On l'accusa d'avoir, dans un bas sentiment de vengeance, poussé les choses à l'extrême et dirigé lui-même sur l'abbaye la batterie principale qui fit, en effet, de terribles ravages. Toute l'horreur du siège, tous les excès qui marquèrent le séjour des vainqueurs dans la ville lui furent exagérément attribués. De là à le rendre responsable des malheurs effroyables qu'engendra la guerre dans ce pays, il n'y a qu'un pas, en sorte que l'évêque de Carpentras, qui a laissé dans le Comtat la réputation d'un prélat ambitieux mais de mœurs douces et élégantes, d'un administrateur habile doublé d'un artiste, a été longtemps considéré dans cette partie de la Lorraine comme une sorte de monstre sanguinaire.

De 1639 à 1659 le cardinal Bichi, régulièrement confirmé abbé de Saint-Mihiel par une décision du tribunal de la Rote (1),

(1) L'abbé dom Cachet mourut à l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul, le 17 septembre 1752, sans avoir jamais pu rentrer à Saint-Mihiel.

résida à Carpentras où son premier soin fut de se construire un palais dans le goût du temps. Chose étrange ! la réputation de spoliateur qu'il s'était faite dans la Lorraine vaincue et dépouillée semble l'avoir suivi jusque dans sa ville épiscopale. Voici en effet ce que dit du palais de Carpentras Grosley, littérateur du siècle dernier, dans une lettre adressée à Mme de Laville : « ..... La porte étoit gardée par un vieux suisse dont la figure rappeloit à plaisir celle du fameux Pantallon (1) dont il portoit, au reste, l'accoutrement bisard. Comme nous n'avions point d'autre berline que celle des Cordeliers (2), il nous présenta d'abord un visage refrogné, mais la lettre de M. de la Motte le lui détandit aussitôt, et ce maraud devint aussy insupportable par l'atantion qu'il mettoit à se faire notre complaisant qu'il l'avoit été jusques-là par son arogance. Il nous fit visiter ce qui pouvoit l'être de la demeure de son maître; je n'y vis guères que des sujets mitologics, un arc romain, des statuts et des bustes antiques..... A la sortie, notre Pantallon leva le doi dans un geste comiquement solennel vers le sommet de la porte où une inscription rappelle le nom du fondateur de ce *palazzo*. Chés le juge de la cour major où je souppai jeudy il me fut dit *qu'il avoit été construit avec l'aide des sommes prises pendant les guerres avec les Allemands et les Lorrains et que lui abandonna le Roy... etc.* ».

Cette mauvaise réputation qui poursuivait Bichi jusque chez lui et lui survécut est injuste et mal fondée. Sans doute il fut comblé de présents par la Cour de France, mais présents d'Artaxercès ne sont pas nécessairement dépouilles opimes. Sans doute aussi Louis XIII lui donna l'une des plus riches abbayes de la Lorraine, mais il serait difficile de prouver que l'évêque de Carpentras y trouva une fortune. Peu de villes eurent autant à souffrir des guerres de cette époque que la ville de Saint-Mihiel, son abbaye suivit la destinée commune, et s'il est vrai que Bichi en tira quelque chose en qualité d'abbé commendataire, ce fut surtout une grosse somme de désagréments. L'his-

(1) Personnage de l'ancienne comédie italienne.

(2) Cette locution signifiait jadis qu'on était venu à pied.

torien Dumont est bien obligé d'en convenir : « Il était retourné à Rome où il dépensait sans doute pour la plus grande gloire de Dieu ce qu'il pouvait tirer de son abbaye *un peu stérile dans les derniers temps* (1). »

Mais nous n'espérons guère que le travail d'un auteur de talent (2) parvienne à détruire entièrement les préjugés amassés par les générations autour du cardinal travesti par la légende en ravisseur des biens d'autrui et ravisseur d'enfants turbulents, Croquemitaine et Mandrin tout à la fois.

Bichi avait laissé pour le représenter à Saint-Mihiel un agent dévoué, le chevalier Florans, qui se rendit presque célèbre par ses démêlés avec le lieutenant général Pierre de Rutant et par son attitude hostile à l'égard de tout ce qui portait un nom lorrain (3). Aidé de son compagnon le P. Lhortie que nous croyons issu de la famille comtadine d'Ortigues (4) et soutenu par le maréchal de la Ferté, il s'appliqua à maintenir l'agitation autour de lui, favorisant les étrangers au détriment des indigènes, se déclarant l'agent — on disait l'espion — de la France, et attirant dans le pays « de ces moines français qui avaient mission d'éteindre le patriotisme lorrain ». C'est ainsi que des Carmes furent amenés de Paris en 1645, dans la ville de Saint-Mihiel, réduite à ses dernières ressources, alors que deux ans auparavant la congrégation lorraine des Chanoines réguliers, réclamée par les habitants pour l'instruction de leurs enfants, avait eu mille peines à se faire accepter.

Le P. Bedassier, évêque d'Auguste et suffragant de l'évêché de Metz, représenta ensuite le cardinal Bichi. On ne sait que peu de chose du gouvernement de cet homme d'église, sinon

(1) *Histoire de Saint-Mihiel,* II, 189.

(2) Tamisey de la Roque : *les correspondants de Peiresc.*

(3) Jean Emmanuel de Florans que l'ambassadeur des habitants de Saint-Mihiel appelle dans sa lettre *le chevalier Florent*, était né dans le Comtat en 1616, « avec beaucoup d'esprit et un talent particulier pour les affaires, » dit Pithon-Curt, dans son *Nobiliaire*. Il ajoute que Bichi le prit avec lui et l'employa dans plusieurs négociations où il donna des preuves d'une grande intelligence.

(4) La famille Urtica s'est appelée indifféremment Ortigue, l'Ortigue, Lortie, L'Hortie.

qu'il se montra plus prudent et plus charitable que son prédécesseur.

La Lorraine était alors en proie à la guerre la plus lamentable dont l'histoire ait gardé le souvenir. Il n'apparaît nulle part qu'imitant l'exemple de saint Vincent de Paul, le cardinal-abbé ait rien fait pour adoucir les maux de la ville dont il était le protecteur. Le contraire semble même résulter d'une délibération du 16 août 1652, dans laquelle il fut décidé qu'on lui demanderait qu'il fût *sursis à l'envoy accoutumé du quartier de la mense à raison des contributions extraordinaires et continuelles, et insupportables, occasionnées par le stationnement et les passages journaliers des armées de Mgr de Guyse, comme aussy de M. de Turenne.* »

La chronique ne nous apprend pas ce que décida Bichi alors absorbé par de graves soucis. La lutte des *pévoulins* et des *péçugaous* (1) battait son plain, et l'on sait que l'évêque de Carpentras s'y était jeté à corps perdu. Bientôt disgracié, il reçut du pape Alexandre VII l'ordre de se démettre de son évêché entre les mains de Louis de Fortia et de se rendre à Rome où il mourut le 24 mai 1657 (2).

Fourier de Bacourt.

(1) Sur la lutte du parti populaire contre la bourgeoisie, consulter Charpenne, *Hist. des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat à la France.*

(2) Et non le 8 des calendes de juin 1655 comme le prétend Dumont : *Hist. de Saint-Mihiel,* II, 89.

ARMORIAL DES ÉCUYERS

DU BAILLIAGE DE BAR

Rédigé par Dominique CALLOT

D'APRÈS LES RECHERCHES DE DIDIER RICHIER

(Fin du XVI[e] Siècle)

Publié et annoté

Par M. Léon GERMAIN,

Secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine.

INTRODUCTION.

Le travail que nous entreprenons est la publication annotée d'un armorial qui fait partie du *Hérault d'armes*, manuscrit composé au XVII[e] siècle par Dominique Callot, abbé de l'Étanche (1). Cet armorial se rapporte aux familles des bailliages de Bar, de Saint-Mihiel et de Clermont, connues généralement sous la dénomination d'Écuyers ; il se divise en trois parties respectivement relatives à chacun de ces bailliages ; on y a tenté, ce semble, un ordre alphabétique existant seulement à l'état fragmentaire.

Nous sommes persuadé que cet armorial résume la *Recherche*

(1) Voir J. Favier, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy*, n° 981. — On lit dans la *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet (col. 206) : « Callot (Dominique), Prémontré, Abbé de l'Etanche, proche S. Mihiel, né à Nancy..., baptisé sous nom de Jacques Callot, prit l'habit de Prémontré à S.-Paul de Verdun, l'onzième Juillet 1642. Il étoit neveu du fameux Jacques Callot, graveur, et frère puîné du dernier Callot Héraut d'Armes de Lorraine... » Il mourut à l'Etanche, le 28 novembre 1684. — Cf. Dumont, *Hist. des monastères de l'Etanche et de Benoîte-Vau*, 1853, p. 213-222.

de héraut d'armes Didier Richier, dit Clermont, laquelle, pour le Barrois, fut rédigée en 1581 (1). Il convient, par conséquent, de dire quelques mots de cette Recherche, puis d'examiner quelle a pu être en général, au point de vue du droit nobiliaire, la situation des familles que nous passerons en revue.

Dans sa *Bibliothèque lorraine*, Dom Calmet a consacré l'article suivant au héraut *Clermont* (2) :

« RICHIER (Didier) : j'ai vû en la Bibliothèque du Prieuré de Flavigny près Nancy, un fort gros Volume manuscrit, qui est un Recuëil composé par l'ordre du Duc Charles III, écrit en 1577, par Didier Richîer, son Héraut-d'Armes nommé Clermont, député pour examiner rigoureusement les Titres des Nobles de Lorraine. Il s'acquitta de sa commission, et composa deux gros Volumes de Procès-verbaux sur cette recherche. L'un de ces Volumes, qui étoit sans doute commun au second, se conserve à Flavigny, sous ce titre : « Livre de la recherche « et du recueil des Nobles du Bailliage de Saint-Mihiel qui con- « tient l'abus qu'a été par aucuns se qualifians (Nobles commis « en cette qualité) fait par Didier Richier, dit Clermont, pour- « suivant d'Armes par S. A. par commission expresse de Mon- « seigneur de Haussonville, Marêchal du Barrois, suivant celle « qui, pour cet effet, lui a été dirigée par Sadite Altesse en l'an « 1577.

« Ceux qui ont examiné de près cet ouvrage, disent que Richier n'y a pas apporté toute la diligence et la fidélité qu'il faudroit. »

Le dernier alinéa semble contenir un blâme; est-il justifié? Nous ne sommes pas trop porté à le croire. Lorsqu'on juge à plusieurs siècles, même à quelques années de distance, les recherches nobiliaires officielles, telles que celles de Richier et

(1) Notre confrère et ami M. R. de Souhesmes, secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, nous apprend que la Recherche de Didier Richier, pour le Barrois, a été rédigée du 1er juin au 30 juillet 1581.

(2) Sur Didier Richier, v. H. Lepage, *Bull. de la Soc. d'arch. lorr.*, t. IV, 1854, p. 32-33, 38 39, 44-47. En 1889, nous avons communiqué à la Société de Bar-le-Duc une note sur la parenté présumée de Ligier Richier avec Didier Richier et sur l'origine de ce dernier.

de Caumartin, il est facile d'y trouver des fautes et de reconnaître que ces commissaires ont parfois été trompés par les familles. Mais, pouvaient-ils facilement éviter des erreurs? A une époque où les noms et même les armoiries n'avaient guère de stabilité (1), il aurait fallu pour étudier l'histoire de plusieurs centaines de familles, de plusieurs milliers de personnes, un temps prolongé, une indépendance complète et, disons-le, des connaissances héraldiques et paléographiques que ne possédaient réellement pas les hérauts ou poursuivants d'armes du XVI^e^ siècle (2). Les guerres continuelles et l'indifférence avaient rendu rares les archives de famille; diverses personnes nobles connaissaient mal leurs armoiries, du moins étaient-elles souvent fort embarrassées de les décrire. Il leur importait de jouir de certains avantages, de s'exempter de certaines charges, et, pour cela, d'être déclarées nobles; on s'intéressait beaucoup moins au reste, particulièrement aux questions d'ancienneté et de blason. Dans le *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, M. Dumont dit, à propos des armoiries que la Révolution a effacées ou brisées dans les églises : « Lors de la recherche par Richier, des nobles du Bailliage, plusieurs, faute de titres, le conduisirent dans ces édifices pour lui faire voir les armoiries de leurs familles exposées depuis longtemps au contrôle du public. Ainsi fit, le 8 novembre 1581, Geoffroy de Saint-Remi (3), demeurant à Saint-Remi, dont les ancêtres avaient habité Saint-Mihiel. Il lui montra en l'église Saint-Etienne « en une verrière au derrière de la chapelle Monsieur Saint-« Nicolas, ses armoiries posées au-devant du portrait d'un

(1) Dans l'église de Jubécourt, les armoiries des chanoines *de Musson* ont été représentées trois fois, à la même époque, avec des différences sensibles. — V. un curieux exemple de changements plus considérables dans H. Lepage, *Une singulière généalogie* (*Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, 1886, p. 109).

(2) Emond du Boullay n'a pas su expliquer exactement l'un des quartiers des armes pleines des ducs dont il était le héraut.

M. R. de Souhesmes a présenté le 12 août 1892, à la Société d'archéologie lorraine, un travail sur *Didier Richier et la recherche de 1577*, où il discute l'opinion de Dom Calmet sur ce héraut d'armes.

(3) On le retrouvera dans cet *Armorial*.

« homme agenouillé et armé, au pied du pourtrait de l'image « de Monsieur Saint-Georges... » Et cette justification était d'un grand poids (1). »

Le même auteur dit avoir consulté le travail du héraut ducal : « Le cabinet de M. le baron de Salis, à Metz..., entr'autres richesses, a conservé, par un sacrifice proportionné à ses habitudes grandioses, le précieux volume original contenant la *Recherche officielle des Nobles du Barrois, par Didier Richier, poursuivant d'armes de Lorraine* (2). » En mourant, M. de Salis a légué sa bibliothèque à la ville de Metz (3).

On remarquera que M. Dumont ne parle que d'un volume ; Dom Calmet en a vu deux.

Du reste, Richier fut chargé d'un travail analogue pour le duché de Lorraine (4). La bibliothèque de M. Lotz, ancien notaire, à Nancy, possédait un volume relatif à ce travail. Le *Catalogue* de la vente après décès, vente qui eut lieu le premier juin 1885 et jours suivants, désigne ainsi cet ouvrage :

« *Livre de la recherche et recueil des nobles de la duché de*

(1) Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, I, 37.

(2) Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, I, 7.

(3) Au sujet de son travail annoncé plus haut, M. de Souhesmes nous a remis cette note :

« Dans ce travail, je décris le manuscrit de Salis (aujourd'hui à la ville de Metz). Il se compose de deux parties (ce qui met d'accord D. Calmet et M. Dumont). La première partie contient le Bailliage de Saint-Mihiel, la deuxième celui de Clermont. Les deux parties sont reliées ensemble et cottées inexactement : *Nobiliaire de Bar et de Clermon* (*sic*).

« Dom Calmet (*Dissertation, Hist. de Lor.* (1752), V, col. 236) parle de deux vol. de la Recherche, l'un pour la Lorraine, l'autre pour le Barrois. Ailleurs (*Bibl. lor.*, col. 826), il dit avoir vu un vol. concernant le Bailliage de Saint-Mihiel. »

(4) *L'Inventaire sommaire des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle*, par H. Lepage, mentionne, d'après le compte du trésorier-général de Lorraine et Barrois pour **1578-1579** (B. 1183) : Somme payée « à Didier Richier, dit de Vic, poursuivant d'armes, pour un voyage que le duc lui a commandé faire par tout le duché de Lorraine pour faire revue et recueil des blasons et armoiries des nobles dudit duché. »

Dans le travail annoncé plus haut, M. R. de Souhesmes donne le texte des deux mandats d'indemnités de déplacement allouées à Didier Richier pour sa recherche en Lorraine et dans le Barrois.

Lorraine qui contient l'abus qui est fait par aucuns se qualifians nobles commis en cette qualité fait par Didier Richier, dit Clermont, poursuivant d'armes de son Altesse par commission expresse de monseigneur le comte de Salm, maréchal de Lorraine, gouverneur de Nancy, en l'an 1577, 1 vol. manuscrit avec armoiries enluminées, reliure pleine (1). »

Nous avons examiné un instant ce volume, fort épais, qui comprenait, non pas une rédaction définitive, mais une quantité de pièces diverses : actes légalisés, documents généalogiques, etc.; d'ailleurs, l'authenticité a paru incontestable. Le volume a été acquis à un prix assez élevé, pour le cabinet d'un collectionneur nancéien.

M. le Ch^er^ H. de Sailly a fait paraître, dans l'*Austrasie*, de 1858 à 1860, un armorial qui a beaucoup de rapport avec celui que nous allons publier (2); c'est la description de 352 écussons qu'il a trouvés figurés, sans autre texte que les noms des personnages et l'indication des bailliages, dans un recueil relatif à plusieurs provinces; mais l'absence d'annotations et de tables, la rareté de l'*Austrasie*, la défectuosité de plusieurs des figures et une erreur de pagination, ont rendu ce travail peu utile ; nous avons cherché à en tirer tout le parti possible en reproduisant les descriptions de M. de Sailly lorsqu'elles s'écartent notablement de celles, beaucoup plus autorisées, de D. Callot, et en ajoutant, en appendice, 28 articles qui n'existent pas dans la copie de ce dernier. De plus, cette table que M. de Sailly n'avait pu faire, nous avons tenu à la dresser, de manière à établir une concordance entre son travail et le nôtre,

(1) *Catalogue des livres anciens et modernes composant la bibliothèque de feu M. Lotz...*; Nancy (1885), in-8°, p. 30, n° 371.

(2) H. de Sailly, *Catalogue et armorial des nobles et privilégiés du Barrois (Bar, Clermont, Saint-Mihiel). Seconde moitié du* XVI^e^ *siècle.* Dans l'*Austrasie*, 1858, p. 531-538, 553-559; 1859, p. 74-77, 553-558; 1860, p. 203-207. Voici l'indication du manuscrit : « Armorisme de Bourgogne, Bretagne, Champagne, Normandie, etc., provenant du couvent des Augustins du faubourg Saint-Germain de Paris, Bibliothèque Mazarine. » — M. Bigorgne, membre de la Société d'archéologie lorraine, a vainement recherché cet ouvrage à la Bibliothèque citée; il n'a pu en découvrir aucune trace.

et à rendre service aux personnes qui possèdent les trois années indiquées de l'*Austrasie*.

Avec l'appendice, notre recueil renferme 357 articles; quelques-uns se rapportent à divers personnages d'une même famille; il y a deux ou trois doubles emplois ou renvois; en somme, il s'agit d'environ 340 familles différentes, dont un bien petit nombre se retrouvent, ordinairement avec des variations d'orthographe, dans les ouvrages de Dom Pelletier, de Mathieu Husson-L'Escossois et de Jean Cayon.

Un travail de la nature de celui-ci acquiert surtout de l'intérêt par les notes; nous avons essayé de déterminer toutes ces familles, dont la plupart semblent profondément inconnues, soit qu'elles n'existent plus, soit qu'elles aient changé de nom. Nous aurions pu passer plusieurs années à un tel ouvrage, mais nous avons cru qu'il ne convenait pas de retarder la publication de cet armorial, sollicité par beaucoup de nos confrères.

Nous nous sommes donc généralement contenté de puiser dans les matériaux que nous avions sous la main, réunissant, à titre de renseignement, et nullement avec affirmation d'identité, les documents qui concernaient des personnages portant le nom en question. Lorsque chacun aura sous la main le texte de D. Callot, il pourra à loisir perfectionner ce travail; nous-même aurons sans doute à revenir ultérieurement sur plusieurs des familles qu'il mentionne.

Si nous avions visé à faire un traité complet sur les écuyers du Barrois, il eût fallu étudier ici l'origine de cette classe nobiliaire et exposer la législation qui la régissait. Cela nous eût entraîné fort loin, car la matière est complexe; de longues discussions fussent devenues nécessaires. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux dissertations sur la noblesse de Lorraine publiées par Bermann, Dom Pelletier, Dom Calmet (*Hist. de Lorr.*, 2e éd., V, ccxxv), Dumont (*Nobil. de Saint-Mihiel*, préambule), par H. Lepage et nous-même (*Compl. au nobil. de Lorr.*, 1re partie), enfin, d'une manière plus générale, au 1er volume du *Bulletin de la Société héraldique de France* (1879). Notre catégorie de noblesse est assez analogue à celle que les auteurs anonymes de ce recueil, dont les pre-

mières années renferment d'excellentes choses, qualifient de *quasi-féodale*, et qu'ils distinguent par la connaissance de titres authentiques datant de l'intervalle compris entre les années 1400 et 1560 (1).

M. Noël croit que Dom Pelletier devait consacrer à ces familles lorraines, dites d'*écuyers*, le second tome de son *Nobiliaire*, dont la publication fut arrêtée par l'assassinat du laborieux bénédictin.

« Le prospectus qu'il en a publié, dit M. Noël, annonçait trois volumes. Le premier, contenant les anoblis et les gentilshommes (2) par lettres, a paru. Le second devait contenir les familles nobles, cette partie de la noblesse qui est intermédiaire entre les anoblis et les maisons de l'ancienne chevalerie, dont l'origine est effectivement inconnue, mais dont on ne trouve aucun vestige antérieurement aux anoblissements, et qui était ou devait être distinguée de l'ancienne chevalerie. Le troisième devait contenir les grandes maisons constituant le corps de l'ancienne chevalerie, noble de nom et d'armes, et dont on trouve traces et souvenirs dans les documents les plus anciens de notre histoire... Nous n'avons pas vu cet intéressant prospectus, nous n'en parlons que d'après ce qu'en a écrit M. Fachot, décédé bibliothécaire de la ville de Nancy (3). »

Il est évident que le tome II du *Nobiliaire* de Dom Pelletier aurait eu à parler d'un nombre de familles de nos trois bailliages beaucoup plus considérable que celui qu'a cataloguées Didier

(1) Dans le Barrois, l'ancienne chevalerie n'avait pas, comme dans le duché de Lorraine, une existence officielle et des privilèges particuliers ; mais nous croyons que les familles qui pourraient appartenir à cette classe figurent en petit nombre dans notre *Armorial*.

(2) « Sur l'identité de situation, quant aux privilèges, entre les gentilshommes et les anoblis, dans le Barrois, cs. Dom Calmet, *Dissertation* (1748), II, col. 20. » (Note de M. R. de Souhesmes).

(3) Noël, *Catalogue* de ses collections, III, 936. Le même (p. 933) dit avec beaucoup de raison :

« Le nombre des personnes qui se sont livrées à l'étude des généalogies nobiliaires est prodigieux : combien en ont composé d'absurdement fausses ! combien peu ont compris en quoi, pour l'histoire, pouvait être utile une semblable étude ! »

Richier; car, quantité de familles, rentrant dans la catégorie en question, ne devaient plus exister en 1581, et plusieurs autres ont dû n'être pas inscrites par le héraut d'armes, soit qu'elles n'aient pu se faire représenter devant lui, soit que leurs preuves n'aient pas été trouvées suffisantes.

Il est temps de dire que le terme d'*écuyer*, donné d'une façon générale à ces familles, nous paraît être une expression populaire, littéraire si l'on veut, n'ayant pas absolument un caractère officiel et une valeur légale. Comme titre de son armorial, D. Callot a écrit : *Les nobles*, non pas « qualifiées, » mais se *qualifians escuyers* (1). Il semble même que toutes les personnes rangées dans les listes que nous reproduisons, n'étaient pas nécessairement déclarées nobles dans l'acception rigoureuse du mot, puisque la transcription de M. de Sailly porte en tête : *Catalogue et armorial des nobles* ET PRIVILÉGIÉS *du Barrois;* il s'en trouvait donc parmi elles qui jouissaient des privilèges de la noblesse, sans que, peut-être, la qualité de noble leur fût réellement applicable. On ne saurait trop insister sur la difficulté, l'impossibilité même, dans beaucoup de circonstances, de tracer une ligne de démarcation précise entre les roturiers privilégiés et les nobles, et entre les différentes classes de bourgeois et de nobles (2).

Dans les listes qui vont suivre, il peut, en somme, exister quelques familles dont la noblesse serait contestable; d'autres, au contraire, comme les Gourcy, les Failly, etc., paraissent descendre de maisons d'ancienne chevalerie (3). Le plus grand nombre devaient sans doute leur état de noblesse à des possessions de fiefs, par héritage, donation, échange ou achat, à

(1) Cela est d'autant plus remarquable que l'auteur avait d'abord écrit : *Les* ECUYERS *du bailliage de...*, etc.; il a biffé ce mot pour mettre *les nobles se qualifians escuyers...;* sous la dénomination de *nobles*, il aurait pu, comme bien d'autres, admettre des assimilés.

(2) V. notre article *De la prétendue noblesse des gentilshommes verriers* (Nancy, 1885) et notre compte-rendu critique *Chevert* (Montmédy, 1890).

(3) « Je crois, a l'obligeance de nous dire M. de Souhesmes, que toutes les familles nobles du Barrois ont comparu à la Recherche, même celles qui, transportées en Lorraine, faisaient partie de la Chevalerie. »

des reprises de noblesse maternelle (1) et, surtout dans le bailliage de Clermont, aux privilèges de la profession de verrier.

Plusieurs des noms de notre liste n'appartiennent nullement à la Lorraine : Tutembor, de Hamal, de Joan, de Mortre, etc. Ce sont, croyons-nous, des familles étrangères qui figuraient dans les quartiers des nobles interrogés par Richier; c'est donc à tort que D. Callot a relevé ces noms, qui rendent incomplet le titre de son Recueil; le même fait se remarque d'ailleurs dans la plupart des armoriaux de l'ancienne chevalerie de Lorraine : Villiers de l'Ile-Adam, et bien d'autres, recueillis par Jean Cayon, n'ont jamais dû exister dans notre province; ces familles y ont simplement eu des descendants indirects, qui ont reproduit leurs armes dans des tableaux généalogiques. Ce ne sera pas, pensons-nous, l'un des résultats les moins utiles de notre travail que d'avoir constaté, dans les armoriaux de D. Callot et de M. de Sailly, l'existence de plusieurs familles tout à fait étrangères à la Lorraine, et dont quelques-unes pouvaient bien avoir disparu au moment où Richier fit sa *Recherche*.

Dans le *Hérault d'armes* de la bibliothèque publique de Nancy, une erreur de reliure a fait distraire, du catalogue des écuyers du bailliage de Saint-Mihiel, les nos 146 à 266, qui remplissent quatre feuillets placés, mal à propos et sans aucune indication, dans une autre partie du manuscrit; nous rendons déjà pour ce précieux ouvrage, un service important, en indiquant la rectification qui s'impose(2).

Terminons ce préambule par quelques détails sur la composition de notre catalogue.

Numérotée par nous, la liste de D. Callot donne 329 arti-

(1) Sur la présomption de noblesse en faveur des possesseurs de fiefs, v. V. Riston, *Des différentes formes de la propriété en Lorraine*, Nancy, 1887, p. 35, 36; et, sur les anoblissements par la terre, v. *Annuaire du conseil héraldique*, 1890, p. 168.

(2) Notre confrère M. R. de Souhesmes, ayant de son côté reconnu la même erreur, a ultérieurement mis dans l'ouvrage un renvoi destiné à la signaler.

cles; on les retrouve dans le catalogue de M. de Sailly, à l'exception des six suivants :

ROBERT (n° 82) auquel renvoie CHASTEAU-RENAULT (n. 8.)
GAUDE, *Jean de la* (n° 21.)
GRAND, *Le* (n° 60.)
MAGERON (n° 234.)
MORIZON (n° 74.)
WAILLON, *Nicolas* (n° 262.)

Il y a donc, en réalité, 329 — 6 = 323 articles que nous avons pu reconnaître dans le catalogue publié par l'*Austrasie;* mais comme ce catalogue compte, ainsi que nous l'avons dit, 352 numéros, il en renferme un surplus de 352 — 323 = 29. Ce sont ces 29 articles que nous avons placés en appendice, sauf toutefois l'article de Jean DE BLANZEY, qui, avec celui de Gérard DE BLANZEY, correspond au n° 128 de D. Callot, ainsi dédoublé. Cela forme, par conséquent, un total de 329 + 28 = 357 articles.

Voici enfin les abréviations dont, pour plus de commodité, nous avons cru devoir nous servir :

Brizion. — *Histoire des villages du canton de Fresnes-en-Woëvre.*

Compl. — *Complément au Nobiliaire de Lorraine de Dom Pelletier,* par H. Lepage et L. Germain; Nancy, 1885.

D. P. A. — *Dom Pelletier annoté,* manuscrit de la Bibl. publ. de Nancy.

Lepage. — *Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle,* par H. Lepage (table des noms de personnes).

Marlorat. — *Journal de Gabriel le Marlorat,* dans les *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc,* 1892.

Pell. — *Nobiliaire de Lorraine,* par Dom A. Pelletier.

Pellot. — *La famille de Chartongne,* par M. Paul Pellot.

S. — Ch^er^ de Sailly, *Catalogue et Armorial,* v. p. 5, note 2.

Souhesmes. — *Notice sur Souhesmes,* par M. R. des Godins de Souhesmes.

Nous nous bornons, pour cette fois, à publier le catalogue du Bailliage de Bar.

LES NOBLES

SE QUALIFIANS ESCUYERS

I.

DU BAILLIAGE DE BAR.

---

1. JEAN AVIS.

D'azur, à un aigle d'or, percé d'une flèche de gueulle, ferrée et clancée d'argent mise en bar, le fer contremont (1).

2. ALEXANDRE AVRILLOT.

D'or, à une teste de negre, tortillée d'argent, accompagnée de trois treffles de synople èz canton de l'escu (2).

3. BASTIEN BARDELLOT.

De gueulle, à deux lyons affrontez d'or, accompagnés de sept croix pommettées au pied fichées de mesme, six en orle, la dernière en cœur (3).

(1) Cf. Pell., art. *Advis.* — Jean Avis est, sans doute, le même que « Jean Advis, qui vivoit en 1581, mari d'Alix Reboutel... »; il avoit pour aïeul « Nicolas Advis..., confirmé en sa noblesse par le duc Antoine le 4 septembre 1536. » Les armoiries sont identiques.

(2) Cf. Pell., art. *Aurillot* ou *Apvrillot* et les *errata.* — « Alexandre.... président de la Chambre des comptes de Bar... » Mêmes armoiries. — V aussi Lepage, B. 720, le D. P. A. et Marlorat.

(3) S. : « BASTIN BARDELET : *écartelé : aux 1 et 4, de gueules au cygne d'argent; aux 2 et 3, d'azur au lion d'or.* » Cette famille nous est inconnue. — « BARDELET (Claude), écuier, demeurant à Loison, prévôté de Mangienne, reprend en fief en 1662; sa femme, Philiberte L'Ecuier, t. VII, p. 437 » (Dufourny). — En 1691, Paul de la Cour, écuyer, épousa Anne, fille de Sébastien Durand, écuyer, seigneur de Monthairon, et de damoiselle Marguerite *Bardelet* » (D. P. A., art. *La Cour*).

4. JEAN BARISIEN dit MINOR.

D'azur, au chef d'argent mantelé de trois pièces, mouvant d'iceluy une rose de mesme, boutonnée de gueulle, liée de deux lais à la tiege (?) d'or, et mouvans desdites trois parties du chef (4).

5. BIGONNIER.

D'azur, à une croix trefflée, au pied fichée, d'or (5).

6. LOUYS BRAULLEY.

D'argent, à une face d'azur, chargée d'un poisson d'or, au chef de gueulle (6).

7. JEAN CAILLART.

D'azur, à trois lyons d'or (7) : écartelé de gueulle, à un cygne d'argent (8).

(4) Cf. Pell., art. *Barisien.* — « JEAN BARISIEN, le jeune, *dit* MINOR, obtint sentence du bailliage de Bar, le 10 décembre 1540, en sa faveur... Porte : *d'azur à une rose d'argent feuillée et tigée de même, boutonnée de gueules, liée d'un lac d'or, au chef papellonné d'argent de trois pièces,* etc. » Ce sont les mêmes armoiries. Cf. Lepage. Nous ne savons si Antoine de Barrisien de Marne, capitaine de la Mothe en 1645, appartenait à la même famille (v. J. Marchal, *Fragments détachés de l'histoire de La Mothe*, 1889, p. 44).

(5) Cette famille nous est inconnue. Pell., p. 226, mentionne, d'après Richier, le mariage, en premières noces, de *Jean d'Erval,* qui comparut à la *Recherche* de 1581, avec « *Catherine de Bigonnier,* de laquelle il a eu deux fils... »

(6) Pel., p. 260, mentionne l'alliance de « *Henri de Braulley* » avec Marguerite des Fours, sixième enfant de Guillemin des Vieux-Fours, lequel vivait au XV^e^ siècle. — Il nous apprend aussi, p. 826, que « Jacques Vion, clerc d'office en l'état de Son A., et ensuite auditeur des comptes de Lorraine, épousa *Marguerite Braulley,* avec laquelle il acquit, en 1546, de *Nicolas Braulley* et de Didon de Courcelles sa femme, ses beau-frère et belle-sœur, un gagnage sis à Rembercourt-aux-Pots. Elle étoit fille de *Nicolas Braulley,* mayeur de Bar, et de Françoise Maguillot. »

(7) S. ajoute : *les deux du chef adossés.*

(8) Cette famille nous est inconnue. Voir plus loin, DURAND, n° **38**; REMY, n° **80**. — V. Lionnois, *Maison de Saintignon,* p. 325. Dans les registres paroissiaux de Grand-Failly, on trouve mention, au 29 août 1717, du baptême d'Anne-Joseph, fille de monsieur Caillard, seigneur en partie de Cosnes, et de demoiselle de Saint-Ignon (Renseign. dû à M. F. Michel, d'Ugny).

8. CHASTEAU RENAULT.

Voyé à la lettre R., Robert de Chasteau Renault (9).

9. THIERY COUSIN.

De gueulle, au pal d'or, costoyé de six coquilles d'argent, en pale (10).

10. NICOLAS DAMBLY (11).

D'argent, à trois tourteaux de gueulle, 2, 1, surmontés d'un tiercelet au naturele (12).

(9) V. nº 82.

(10) En 1522 et 1526, dit Pell., p. 835, vivait René Xaubourel, secrétaire ordinaire de S. A., qui « mourut sans enfans de *Jeanne Cousin,* sa femme. » — Jean *Cousin* était argentier du duc de Calabre (Antoine, depuis duc de Lorraine) en 1507-1508 (Lepage, B. 1009).

(11) Lisez *d'Ambly.*

(12) « Didier Cardon, seigneur de Vidampierre..., partagea judiciairement à Bar, le 26 mars 1570, avec Nicolas de Moncel, seigneur de Bauzey, et *Nicolas Dambly,* seigneur de Beaufort, ses beaux-frères, à cause de Jeanne et de Françoise Cardon, leurs femmes, les biens à eux échus par le décès d'Antoine Cardon et d'Hélène de Bar » (Pell., p. 105-106).

Cette famille, encore existante, paraît-il, ne doit pas être confondue avec la célèbre maison champenoise du même nom, qui portait : *d'argent à trois lionceaux de sable* (Grandmaison), et pour laquelle on connaît plusieurs devises (V. Chassant et Tausin, *Dict. des devises*).

Au siècle dernier, d'après un cachet que nous signale M. l'abbé Gillant, la famille lorraine portait les armes de Nicolas d'Ambly, *écartelées d'argent à trois lionceaux de gueules.* Il semble par là qu'elle voulait se rattacher à la précédente.

M. l'abbé Gillant veut bien encore nous faire connaître (d'après les archives de M. d'Arbigny), un procès-verbal de Me Picard, notaire à Souilly, du 30 juillet 1753, mentionnant une tombe de l'église de Monthairon, sur laquelle on lisait :

« Cy devant gist feu messire Nicolas d'Ambly de Monthairon, escuyer, en son vivant enseigne colonel pour le service du roy de France, et auparavant capitaine des archers de Son Altesse le duc de Lorraine, notre sire, seigneur de Monthairon, Pontoux, Remfort (Beaufort?), Haype, Chaumont et Ancemont en partye, qui décéda de ce monde, âgé de trente ans, le premier jour de décembre 1627. »

On voyait, sur les côtés, les armoiries suivantes des seize quartiers.

A droite : 1. D'Ambly-Dambly; 2. De Launoy; 3. De Saint-Vincent; 4. D'Ailly; 5. De Marignier; 6. Daguerre; 7. De Pavant; 8. De Roucy.

A gauche : 1. Defer-Dambly; 2. De.....; 3. Des Ayrelles (Ayvelles?); 4. De

11. HENRY DANCY (13).

D'argent, au sautoir de gueulle, chargé de quatre espées d'argent garnies d'or, espointées en cœur, brochant sur le tout un lyon de sable (14).

12. DE BAR.

D'azur, à un estoille d'or, accompagnée de trois croix pommettées et fichées de mesme èz canton de l'escu (15).

13. JEAN DE BELLAI.

De gueulle, à un lyon d'or, surmonté d'une estoille à sept rayons d'argent au franc canton (16).

14. DE CHOBRIAT.

D'azur, à une egrevisse d'or, surmontée de deux huchets liés de mesme (17).

Villemorin; 5. De la Hausse; 6. De la Vallée; 7. De Châtillon; 8. De Failly.

Sur la même famille, aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, consulter : Gillant, *Famille Marchant de Milly* (Arcis-sur-Aube, 1886), p. 4 et 5; et Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, t. I, p. 133-137.

Depuis la rédaction de ce qui précède, nous avons recueilli beaucoup de notes sous le nom d'*Ambly;* mais elles prendraient ici trop de place, et il paraît difficile de bien distinguer différentes familles qui, à des époques diverses, ont repris ce nom.

(13) S., n° **82** : « *d'Anoy.* » Le nom est bien écrit avec un N : *Dancy;* mais il s'agit évidemment de la famille *d'Aucy* (alias *Daulcy, Daulsy, d'Auxy ?* etc.).

(14) Sur cette famille, consulter le *Dom Pelletier annoté,* la *Maison des Salles,* etc.

(15) Ce nom, commun à plusieurs localités, a été très répandu dans toutes les classes sociales. Il reparaîtra plus loin (n° **122**); Dom Pelletier cite deux autres familles du même nom, et le *Complément,* une troisième, d'après M. Servais (*Annales du Barrois,* I, 149). Il serait facile de citer encore d'autres familles nobles qui portaient ce nom et ont été connues dans la Lorraine. Nous ne pouvons songer à distinguer les membres de ces différentes maisons. Cf. Lepage et Marlorat. Ces armoiries sont les mêmes que celles de Didier Fleury, de Ligny-en-Barrois, anobli en 1606 (Pell., p. 242).

(16) Nous n'avons pas remarqué ce personnage parmi ceux que cite M. de Sailly. Il nous est tout à fait inconnu.

(17) S. dit, avec plus de précision : « DES CHOBRIATS : *d'azur à l'écrevisse en fasce, accompagnée en chef de deux huchets; le tout d'or.* » Nous n'avons pas de renseignements sur cette famille.

15. François DE CICCEGNON.

D'argent, à trois testes de canards d'azur, becqués d'or (18).

16. DE COLPAC.

D'argent, à un escusson en abysme d'azur (19).

7. Claude DE FLEURY.

D'argent, à un lyon de gueulle, surmonté d'un croissant de mesme en canton (20).

(18) S. : « *D'argent à trois têtes de cygne arrachées d'azur, allumées du champ.* » — Vers la fin du xv^e^ siècle, « Jean de Longeville, seigneur du Mesnil et Moutier sur Saux, Dugny, Maucoux, Cousance et Ambly sur Meuse, » épousa en secondes noces Jeanne de *Cecignon* (D. P. A., art. *Longeville*).

Jean *Cicignon* était prévôt et receveur de Sierck en 1534-1550 (Lepage, B. 9363-9383).

Jean *Cicignon* était capitaine de Siersberg en 1578-1586 (Lepage, 9482-9490).

Vers le milieu du xvii^e^ siècle, Herman de Trappé « s'est allié, au pays de Liège, à Marie de *Cicignon,* fille de noble seigneur Charles-Théodore de *Cicignon,* grand prévôt de Bastogne et Marches, seigneur de Wampach, et de noble dame Anne-Marie de Rahier » (*Communes luxembourgeoises,* III, 602). — « En 1715 est mort Charles-Théodore de *Cicignon,* seigneur d'Oberwampach et prévôt de Bastogne » (*Ibid.,* IV, 46, art. *Bastogne;* cf. p. 126 : 1702-1715).

(19) « Johan *von Coolpach,* seigneur d'Elle, » est témoin le 10 novembre 1388 (*Comm. luxemb.,* II, 237).

« 1425-1476. Lettres patentes par lesquelles René de Lorraine déclare, sur la plainte de la communauté de Longwy, soumis à tous jets et impôts, les sieurs Jean de Xinesse, *Claude de Colpach,* Thiedrich de Stondemme (Stoudinan, Stoudenheim) et Jean de Musson, qui se prétendaient exempts en leur qualité de gentilshommes extraits de nobles lignées » (Note de M. F. Michel, d'Ugny, d'après les arch. du château de Cons-la-Grandville).

Sur une famille *de Berg* ou *Van den Berg,* dite *de Colpach,* v. *Comm. luxemb.,* III, 787, 792, 799, 832, 833, 843, 844 (art. *Vance*).

(20) En canton sénestre, d'après S. — Il a existé, en Lorraine, plusieurs familles de ce nom : on en trouvera une plus loin (n° **143**); D. Pell. en cite deux autres; Dumont, II, 264, en mentionne également une dont il ne connaissait pas les armes et qu'il n'a pu rattacher aux précédentes. — L'écu de Claude Fleury a de l'analogie avec celui de Lionnet Fleury, prévôt de Nancy, anobli en 1523. — Cf. Lepage et Marlorat.

18. DE FRAISNE (21).

D'or, à deux chiens braquets de gueulle, l'un sur l'autre : écartelé d'argent à deux merlettes de sable en pale (22).

19. NICOLAS DE LA BARRE.

D'argent, à cinq annelets de sable mis en sautoir, cantonnés de quatre hermines (23) de mesme (24).

(21) S. écrit « DE FRAISNE. »

(22) Husson-l'Escossois (ou un continuateur) a consacré un feuillet à cette famille (Exempl. du *Simple crayon* de la Soc. d'arch. lorr., feuillet moderne : « *Fac-simile sur l'exemplaire de M. de Chazelles* »); il dit cette maison « ancienne, originaire de France, » lui donne la seigneurie de » Beaufort en Argonne, » fait connaître une dizaine de générations, enfin, met *d'argent* le champ des armoiries, et y introduit, au lieu de l'*écartelé*, une *croix de gueules*, que cantonnent les *chiens* et les merlettes. Dans son album d'écussons imités de ceux de Husson, J. Cayon, qui ne parle pas de cette famille dans son *Ancienne chevalerie*, reproduit cet écusson sous le n° 340. On le retrouve dans les planches de la Chalcographie du Louvre (pl. 16, n° 19); le champ y est *d'or*, et les quatre animaux, indiqués *de sable*, y ont passé d'un côté à l'autre de l'écu.

(23) D. Callot, pour abréger, dit ordinairement *hermines* pour *mouchetures d'hermine;* S. emploie cette expression, et le sens ne peut être douteux. — Cet écusson est le même que celui de la maison de Rarécourt-la-Vallée.

(24) Le 4 mai 1479, *Jean de la Barre*, lieutenant-général au bailliage de Sainte-Ménehould, donne un mandement relatif aux foi et hommage faits à Antoine, bâtard de Bourgogne, par Etienne de Paris, seigneur de Flavigny.

Jeanne Pinguet, fille de Geoffroy Pinguet, seigneur de Suzémont et de Barbe Raulet, mariés en 1615, épousa *Jacques de la Barre* (E. Michel, *Biogr. parl. Metz*, p. 422). Il était aussi de la famille de *Mangeon*.

Souhesmes, p. 50, mentionne le mariage en 1724 de Nicolas, « fils de Messire Jean Dégodins, chevalier, seigneur dudit Souhême, et de dame Madame *Barbe de la Barre...* », de la famille de *Mangeon*.

Dans l'église de Briey, une épitaphe, qui paraît du commencement du XVIII^e^ siècle, nomme « messire Nicolas de Labare, prestre, prévost des chanoines et curé de Briey. » Cet ecclésiastique appartenait également à la famille *Mangeon de la Barre*.

« Nicolas Chambeau... était procureur au parlement de Metz, quand il épousa... le 19 décembre 1769, *Louise-Agathe de La Barre*, fille du sieur *Léonard-Antoine de La Barre*, marchand galonnier, conseiller échevin en l'hôtel-de-ville de Metz, et de demoiselle Jeanne Stoltz » (E. Michel, p. 74).

Pell., p. 216, dit : « DUMONT (Blaise, S^r^ de Suart de Rosières, *François de la Barre*, Philippe, S^r^ de Bruville), tous descendus de François Dumont

20. DE LA COURT.

D'azur, à deux espées d'argent garnies d'or, mis en sautoir la pointe en hault, surmonté d'une estoille de mesme (25).

21. JEAN DE LA GAUDE.

D'azur, à un lyon d'or, armé d'un baston noueux de mesme (26).

22. DE LA GRANGE (27).

23. FRANÇOIS DE LA PLANE.

De gueulle, à une face d'argent, chargée de trois quintefeuilles d'azur (28).

24. DE LA VIGNE.

D'or, à un plian (?) de vigne contourné de synople, son fruit de sable au naturele, brochant sur le tout une bande d'azur (29).

25. JEAN DE L'EGLISE.

D'azur, à une église d'argent (30).

de Nourroy-le-Veneur, furent déclarés gentilshommes le 25 avril 1622... » Il faut lire *François Dumont, seigneur de la Barre.* V. la généal. de cette famille, par M. de Sailly, dans les *Mém. dé la Soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle,* 1869, p. 157-169.

(25) On connaît, en Lorraine, plusieurs familles nommées *de La Cour* (alias *de la Cour, de la Court,* etc.). Celle dont il sera question plus loin (n° **156**) est la plus connue. — V. Michel, *Biographie du parl. de Metz;* Cayon, Dom Pelletier, etc.

(26) V. la note suivante.

(27) Nous croyons que cet article et le précédent font double emploi, correspondant au suivant, de M. de Sailly : « IEAN DE LA GRANDE : *d'azur, au lion d'or tenant entre ses pattes une branche écotée de même en pal.* » Nous ne connaissons pas de familles nommées *de la Gaude* ou *de la Grande.* Par contre, E. Michel cite trois familles de Lagrange, et Pell. en mentionne trois autres, sans parler de la famille *Loys de Lagrange,* plus connue sous ce dernier nom (de la Grange) et toujours existante. Aucune de ces familles ne porte les armoiries indiquées par D. Callot. — Cf. n^os^ **60, 70.**

(28) C'est évidemment le personnage que S. mentionne ainsi : « FRANÇOIS DE LA PLANCHE : *de gueules à la fasce d'argent chargée de trois angemmes d'azur.* » Nous ne connaissons pas autrement cette famille.

(29) S. : « DE LA VIGNE : *d'or, au cep au naturel, à la bande d'azur brochante.* » Famille inconnue.

(30) Sans prétendre que les personnages du même nom qui vont suivre appartiennent à cette famille, nous croyons utile de les signaler ici.

1. « *Jean de l'Eglise,* lieutenant du bailli du Bassigny, » figure dans un

26. DE REINS.

D'or, à une face de gueulle, accompagnée de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe (31).

27. ESTIENNE DE ROSIÈRES.

D'or, à deux léopards d'azur l'un sur l'autre, le second contourné, l'escu bordé engrelé de gueulle (32).

acte du 8 septembre 1494 (H. Lepage, *La guerre de Sedan,* dans les *Mém. de la Soc. d'arch. lor.*, de 1884, p. 196).

2. « Balthazard Leschicault épousa *Jeanne de Léglise,* avec laquelle il vivoit le 12 novembre 1600, ainsi qu'il se voit par un acte du temps... » (D. Pell., p. 485.)

3. Au contrat de mariage de Jacques de Bouvet, passé à Bar, le 21 février 1605, furent présents : « *Philippe de Léglise,* écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc de Bar, » et « *Antoine de Léglise,* écuyer, auditeur des comptes de Bar » (Laîné, Généal. *de Bouvet*, p. 9).

4. Vers le commencement du XVII^e^ siècle, devait vivre « Christin d'Alençon, chevalier..., premier gentilhomme de la maison de... Eric de Lorraine, évêque et comte de Verdun, » marié avec « Dame *Catherine de L'Eglise,* fille de *Jean de L'Eglise,* écuyer, lieutenant général au bailliage de Bar » (D'après une épitaphe dans l'église de Vavincourt, comm. par M. de Lagabbe).

5. Michel de la Cour épousa, en 1625, damoiselle Marguerite Maillefer (?), assistée de... damoiselle *Françoise de L'Église,* veuve du sieur Jean du Moulin, contrôleur en l'hôtel du duc Henry (D. P. A., art. *La Cour*).

6. Vers le milieu du XVII^e^ siècle, vivait Jean-François d'Anglure, seigneur de Guyonvelle, maréchal-général des logis de la cavalerie de France, qui mourut sans postérité de sa femme, « *Françoise de L'Eglise,* fille de *Charles de L'Eglise,* maître des comptes de Lorraine, et de Marie Le Bègue » (A. Bonvallet, *Bulletin de Langres,* t. II, p. 323).

Il est amplement question de cette famille dans Marlorat. Consultez aussi L. Maxe-Werly, *Note sur des inscriptions... récemment découvertes à Bar-le-Duc,* dans le *Bull. arch. du Comité des travaux hist.*, 1892; cf. *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, 1893, p. 137.

(31) S. et tous les généalogistes écrivent *de Reims,* nom de la ville dont la famille était probablement originaire. Dom Pelletier lui consacre un article, à raison de la sentence du bailliage de Bar, de 1554, qui permit à *Didier de Reims* de se qualifier noble, par reprise maternelle. Ce nom passa, dans la suite, à la famille *Nicolas.* — Cs. Lepage et Marlorat.

(32) S. dit les deux léopards *contre-passants;* Dumont les dit aussi *contournés.* Voir sur cette famille, — pour laquelle fut créé, plus tard, le comté d'Euvezin (1736), — le *Nobil. de Saint-Mihiel,* t. II, p. 28-52, et le *Compl. au nobil. de D. Pell.*, n^os^ 2297 et 2316. — Cs. Lepage et Marlorat.

28. DE ROSIERES.

D'or, à trois otels (33) de sable (34).

29. WAULTRIN DE TOURNEBOULLE.

D'argent, à trois rencontres de vaches (35) de sable, 2, 1 (36).

30. FRANÇOIS DE VAULX.

D'argent, à trois chevrons de gueulle, cantonné (37) de trois quintefeuilles de mesme (38).

(33) *Sic.* Les *otelles* sont des pièces en forme d'amande.

(34) S. : « DE ROSIÈRES : *d'or, à trois otelles affrontées de sable, les deux premières en fasce, et la troisième en pal, la pointe en bas.* » Nous manquons de renseignements sur cette famille.

(35) « *De buffle* », dit S.

(36) Voici quelques renseignements sur cette famille, tirés de nos notes généalogiques :

Husson (art. *Oriocourt*) rappelle l'alliance, vers le commencement du XVI^e^ siècle, de Guillaume d'Oriocourt avec *Christophle* (alias *Christophorine*) *de Tournebule*, fille de *Jean de Tournebule* et de Jeanne de Certain. D'après l'indication qu'il donne des huit quartiers de leur fille Antoinette, qui épousa Nicolas des Armoises, seigneur de Neuville-sur-Orne, Jean de Tournebule était fils de N. *de Tournebule* et de N. *de Magis* (sa femme était fille de *N.* de Certain et de *N.* des Bordes).

Le 16 juillet 1571, *George de Tournebulle*, écuyer, sieur de Lumier en partie, et damoiselle « de Riaucourt » (*lisez* d'Oriaucourt *ou* d'Oriocourt) vendent portion d'Affléville. — (V. notre article *Monuments funéraires de ... Montmédy*, dans la *Revue nobiliaire* de 1882, p. 533-534.)

Dans un acte du 9 juin 1580, figurent Jean de Noirefontaine, le jeune, seigneur de Pisancourt, et damoiselle *de Tournebulle*, sa femme, apparemment fille des précédents. — (V. *ibid.*, p. 534.)

Jean-Philippe de Cardon, seigneur de Vidampierre, etc., épousa, le 19 mai 1657, *Marie de Tournebulle*. — (Pell., p. 106).

Frédéric-Hyacinthe du Hautoy, seigneur de Nubécourt, mort en 1704, épousa « *Françoise de Tournebulle*, fille de *Jean-Philippe*, seigneur de Bussy, et de Jeanne de Nettancourt. » — (La Chesnaye, art. *Hautoy*, degré XVII ; cf. notre article *l'Église de Nubécourt*, p. 33).

Ce nom bizarre se retrouve dans d'autres provinces de France :

Nous lisons, dans le *Nobiliaire et armorial du comté de Montfort-l'Amaury*, par MM. Maquet et de Dion (Rambouillet, 1881, p. 446) :

« TOURNEBU. Le sieur de Tournebu, seigneur de Rambouillet, porte : *Argent, à la bande d'azur* (Arm. du XIV^e^ siècle, publié par Douet-d'Arcq). »

En 1458, *Jean de Tournebu*, seigneur de Beaumesnil, en Normandie, vendit cette terre à Jean de Lorraine, comte d'Harcourt (V. notre article, *Les seigneurs de Beaumesnil de la maison de Lorraine*, Bernay, 1884).

(37) *Sic*, pour *accompagnés*.

(38) S. dit « *trois roses de même boutonnées du champ.* » — Il a existé,

31. Robert DES BAUCHERONS.

D'azur, à une face d'argent, chargée de trois croix pattées et fichées de gueulle, l'escu brisé d'une estoille d'or au franc canton (39).

32. Jean DES CHIENS.

De gueulle, à trois testes de braquets d'argent, 2, 1 : écartelée de mesme, à un lyon de mesme (40).

33. George DES COLLESSONS.

De gueulle, à une bande d'argent, chargée de trois croisettes d'azur (41).

34. Jean DOLIVIER.

D'azur, à une croix trefflée d'or, cantonnée de deux coquilles d'argent (42).

en Lorraine plusieurs familles nobles nommées *de Vaux*, *de Vaulx*, *de Lavaulx*, *Devaux*, etc. A celle dont il est ici question se rattache sans doute, « *René de Vaux*, demeurant au Barrois », qui reçut des lettres de noblesse en 1609 et dont les armes étaient : « *d'azur, à trois chevrons d'argent, accompagnés en chef de deux roses d'or.* » — (Pell., p. 813.)

(39) S. : « *D'azur, à la fasce d'argent, semée de croisettes au pied fiché de gueules, surmonté d'une étoile d'or à l'angle dextre de l'écu.* » Famille inconnue.

(40) S. : *Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules à trois têtes de chien d'argent; aux 2 et 3, d'argent au lion de gueules.* — Famille inconnue.

(41) Cf. Pell., art. *Collesson*, p. 163 : anoblissement de « Warnault Collesson, seigneur de Longchamp en partie, et receveur général, auditeur des comptes de Bar, » en 1535 ou 1527. Mêmes armoiries. *Jean* n'y est pas mentionné. — Comme tous les diminutifs de *Nicolas*, les noms *Colesson*, *Collesson*, *Colson*, etc., sont fort répandus en Lorraine. Cf. Lepage et Marlorat. V. n° **177**. Cf. Comte E. Fourier de Bacourt, *Vanault-Collesson...*, dans les *Mém. de la Soc. de Bar-le-Duc*, 3e série, t. II, 1893, p. 207-212.

(42) S. : « Jean D'OLIVIERS : *d'azur, à la croix tréflée d'or, cantonnée aux 1 et 2 d'une coquille d'argent.* » — A la même famille appartenait, sans doute, René *Olivier*, anobli, ou plutôt confirmé dans sa noblesse en 1619 (v. Pell., p. 603, il ne décrit pas les armoiries). — De même, *Gilles Dollivier* ou *d'Olivier*, dont la fille, *Yolande*, épousa, en avril 1608, Antoine de Mussey (V. notre *Notice sur la tombe d'Isabelle de Musset*, Nancy, 1886, p. 36). — Le personnage cité par Dom. Callot est, selon toute apparence, le même que « Jean d'Olivier, capitaine-prévôt, gruïer et receveur de *Souilly*, » vivant en 1581, époux de Iolande Belamy (Pell., art. *Belamy*, p. 44; v. d'autres personnages nommés *Olivier* ou *d'Olivier* aux pages 190, 429, 509 et 600). — Cf. Lepage et Marlorat.

35. DRAGNE (43).

D'azur, à trois croissants d'argent (44).

36. Jacques DROUWIN.

Coupé tiercé, au 1er de gueulle, à un gerbe d'argent, au 2e de mesme, à trois chevrons d'azur, au 3e (45).

37. François DU PUYS.

D'azur, au chef de gueulle et d'or, de cinq pièces (46).

38. Humbert DURAND.

Voyé Jean Caillart, il porte de mesme (47).

39. George ERRARD.

De gueulle, à une bande d'or (48).

(43) Ou *Dragne*, comme écrit S.

(44) Nous ne connaissions ce nom que par l'article suivant de Pell. (p. 206); il est bon de le reproduire.

« DRAGUE (N... la), fut annobli le 15 décembre 1472. Porte *d'azur, à trois croissants d'argent*. J'ai trouvé cet annoblissement dans un ancien nobiliaire, qui ne rapporte point le nom patronimique. »

(45) L'article est resté inachevé. — S. dit : Jacques DROWIN : *tiercé en fasce : au 1, de gueules à la jambe humaine d'argent mise en chevron couché; au 2, d'argent à trois chevrons d'azur; au 3, d'argent à la bande de gueules chargée de trois besants d'or.* » Jacques *Drouïn* (comme écrit D. Pell.) dit *de Rouyn*, auditeur en la Chambre des comptes de Bar, se fit confirmer dans sa noblesse en 1539. Cette famille est regardée comme originaire de Bourgogne, et connue dès 1420; elle existe encore sous le nom de de Rouyn. — V. Dom Pell., p. 207-208, Dumont, t. II, p. 430-437, et Marlorat, v° *Rouyn*.

(46) S. : « François DU PUIS : *d'azur, au chef d'or émanché de deux pièces de gueules.* » Consulter Dumont, t. II, p. 309, art. *Du Puys*. — François-Anne *Du Puy*, sieur d'Avrainville, conseiller à la Cour souveraine, dont les ancêtres étaient venus en Lorraine à la suite de René d'Anjou, reçut des lettres de baron le 18 juin 1730. Armes : *d'azur, au chef emmanché d'or et de gueules*, et pour supports *deux lions au naturel* (*Compl.*, n° 2275; Arch. M.-et-M., B. 232, f. 91. Cf. le D. P. A.).

(47) V. Caillart, n° 7; S. adosse les lions en chef. — Nous ne connaissons pas cette famille; Dom Pelletier en mentionne plusieurs autres du même nom. — Exam. Lepage et Marlorat.

(48) Cette famille nous est inconnue; Pell. en mentionne deux qui portaient des armoiries différentes. Plusieurs autres, qu'il n'est pas facile de bien distinguer, sont citées par MM. Marcel Lallemend et Alfred Boinette (*Jean Errard*, p. 1-10); ils parlent, notamment (p. 8-9), de deux « *George Errard* », l'un père de l'autre, qui vivaient aussi au xvie siècle, étaient sei-

40. François FUSELIERS.

D'argent, à une bande en lozange d'azur, de cinq pièces (49).

41. FONTENAY.

De gueulle, à trois besans d'or (50).

42. Claude GEOFFRIN.

D'azur, à un chevron d'or, cantonné de deux estoilles, et en pointe trois glands d'or, 1, 2, mouvans dudit chevron (51).

43. George GEOFFROY.

D'azur, à un lyon d'or, surmonté de trois glands feuillés et soustenus (52) de mesme (53).

44. Antoine GILLET.

D'argent, à un sautoir alaysé engrélé de gueulle, cantonné de quatre quintefeuilles de mesme (54).

gneurs de Fleury, et furent : le premier, lieutenant général du bailliage de Bar: le second, gouverneur de la ville-haute de Bar. Mais les armoiries ne sont pas les mêmes. — Marlorat (p. 136) vient de nous apprendre que les sieurs de Fleury appartenaient à la même famille, mais changèrent leurs armoiries. Cette famille descendrait de « Jean Errard, seigneur de Fleury, prévost de Clermont, qui s'estoit fait annoblir environ l'an 1500. » Sur sa tombe, à Clermont, ses armes étaient « *une bande au travers de l'escusson et sur le heaume y a un tour de petites clochettes comme y a aux églises, pour quand on lève Dieu.* »

(49) S. : « *D'argent, à cinq fusées d'azur accolées en bande* »; les fusées sont peut-être *parlantes.* — Dans la première partie du xviiᵉ siècle, autant qu'il semble, Marguerite le Braconnier épousa, en secondes noces, *N. Fuzelier* (D. Pell., p. 457). Vers le milieu du même siècle, Anne de Maras était « femme de *François Fuzelier,* avocat au parlement de Metz, demeurant à Buzy » (*Id.,* p. 530). — V. Marlorat, p. 183.

(50) Les renseignements nous font défaut sur cette famille. — Nous trouvons, en Lorraine, différents personnages qui ont été nommés *de Fontenay,* mais ils ne paraissent pas se rattacher au Barrois, ou bien *Fontenay* paraît être une forme altérée de *Fontenoy,* nom porté par plusieurs familles.

(51) S. : « *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe, de trois glands appointés d'or, issants des étais et de leur angle inférieur.* » Famille inconnue.

(52) *Soutenus* ou *tigés,* comme le dit S.

(53) Sur cette famille, dont la noblesse fut reconnue par Richer, voy. Pell., p. 291; il n'y est pas fait mention de *George.* Cf. nº 207.

(54) Famille inconnue. Dom Pelletier en cite quatre autres de ce nom.

45. DEMANGE GODIN.

De sable, à un chevron gyronné d'argent et de gueulle de seize pièces (55).

46. François GRAND JEAN (56).

D'azur, à une bande componée d'or et de gueulle de cinq pièces, à un aigle d'argent brochant sur le tout (57).

47. GRESSILE.

De gueulle, à une tour fermée (?) à un mure d'argent, ledit mure mouvant de senestre de l'escu et chargé de deux merlettes de sable mis de reng (58).

48. Adrian GRESSET.

D'azur, à une croix d'or, vuidée (59) de gueulle, et cantonnée de quatre annelets d'or (60).

49. Christophle GRUYER.

Voyé Jean Caillart, il porte les mesmes armes (61).

(55) S. : « Demenge GODIN : *de sable, au sautoir gironné de gueules et d'argent de quatre pièces.* » Inconnu. Cf. n° 297 (baill. de Clermont).

(56) S. écrit Fremy Grand-Iean. »

(57) Nous n'avons pas de renseignements sur cette famille, différente de celle que mentionne Dom Pelletier. Ses armoiries lui sont communes avec une vingtaine d'autres familles, dont plusieurs reparaîtront dans la suite et qui paraissent se rattacher par les femmes à la vieille maison de Wandelaincourt (v. Souhesme, p. 35).

(58) S. : « GRESSILE : *de gueules, à la tour d'argent accostée à senestre d'une trangle rompue du même, chargée de deux merlettes de sable.* » Cf. n° **212**. — Le 24 septembre 1565, *Jean de Grésille,* écuyer, demeurant à Meix, fait un échange de maisons (*Communes luxemb.,* III, 261, n° 5).

« *Françoise,* fille unique de feu *Jean de Gresille,* sieur de Tubion, Nouvyon sur Meuse, épouse de Philippe de Halstein, sieur de Born et de Harstroff, reprend en fief la Basseval, en 1612, t. 2, p. 268. » (Dufourny; cf. art. *Halsthein* (*sic*), où Philippe est qualifié « conseiller du duc de Bourgogne, » et la *Basse-val* est indiquée « prévôté de Longuyon ».)

(59) Ou *remplie,* comme le dit S.; v. ses *errata.*

(60) Famille inconnue.

(61) V. n° **7**. — S. adosse les deux premiers lions. — Famille inconnue Pell. et Dumont en mentionnent une autre du nom de *Gruyer.*

50. Claude HARDY.

De sable, à trois roses simples feuillées et soustenues d'argent, 2, 1 (62).

51. DE HOUDREVILLE.

D'azur, à un but (63) de vache d'or, surmontée d'une estoille d'or en franc canton, et d'un croissant d'argent en canton (64).

52. HUSSON.

D'argent, à trois treffles de sable, 2, 1 (65).

53. Saintin HUSSENOT.

D'azur, à un lyon d'or (66).

54. Thiery JACQUART.

D'azur, à une face d'argent, chargée de trois quintefeuilles de gueulle (67).

(62) S. dit : « Claude HARDY : *de sable, à trois marguerites de pourpre tigées et feuillées d'argent.* » Et il ajoute en note : « Claude Hardy paraît avoir appartenu à la famille de Georges Hardy, de Villotte devant Louppy-le-Châtel, qui a donné lieu à un article du *Nobiliaire* de dom Pelletier (p. 351). L'anoblissement mentionné par le savant Augustin (*lisez* Bénédictin) remonte au 7 octobre 1662; et les armes sont : *de gueules, à trois marguerites d'or.* »

(63) *Un buste.* On voit par l'orthographe de D. Callot, qu'au XVIIe siècle, on ne faisait pas entendre d'*s* dans la prononciation de ce mot; de même, encore au siècle dernier, *registre* se disait, et s'écrivait parfois, *regîte*, etc.

(64) S. : « *D'azur, à la tête de bœuf d'or, adextrée en chef d'une étoile du même, et senestrée, aussi en chef, d'un croissant d'argent.* » Famille inconnue. Pell. en fait connaître une autre du même nom. — Ex. Lepage et Dufourny.

(65) Famille inconnue. Pell. en cite quatre du même nom, qui portent des armes différentes, et le *Compl.*, une cinquième.

(66) Ce nom, dérivé de *Husson*, est répandu en Lorraine; le prénom *Saintin* était surtout fréquent à Verdun, en l'honneur du premier évêque de cette ville; de là vient le nom de la maison *de Saintignon*. — Dumont, t. II, p. 75, mentionne le mariage, dans la première moitié du XVIe siècle, de noble Jehan Hugo, dit le Jeune, avec *Marie Hussenot*, dont postérité. Cf. nº **62**.

(67) Famille anoblie en 1568. Voir Dom Pelletier, p. 404, qui ne mentionne pas Thierry.

55. Gérard LA LANCE.

D'azur, à trois annelets d'argent, 2, 1 (68).

56. LALOUETTE (69).

D'or, à une face de gueulle, chargée de trois croisettes d'argent et accompagnée de trois aigles de synople, deux en chef et une en pointe (70).

57. Quentin LAMBERT.

D'azur, à un lyon d'or, armé et lampassé de gueulle (71).

58. LAURIN.

D'azur, au sautoir d'argent, brochant sur le tout un lyon de mesme (72).

(68) Cf. nº **222.** Famille considérable, originaire du Limousin et encore existante. V. Husson-l'Escossois (exempl. de la Bibl. de la Soc. d'arch. lorr., planche moderne portant « Fac-Simile sur l'exemplaire de M. de L'Amirault, » et pl. de la Chalchographie, pl. 2, fig. 18; J. Cayon, art. *Lalance;* D. Pelletier, p. 437; Dumont, t. II, p. 453-457. — *Gérard la Lance,* comme l'appelle Callot, est sans doute le même que *Girard,* second fils de « Didier de la Lance, qualifié de Moranville, » et de Nicole des Ancherins (Pell., p. 437); le même aussi que « Gérard de la Lance, écuyer, homme d'armes du marquis de Pont-à-Mousson et gentilhomme de sa maison, » qui épousa Antoinette Peuchez, dont il eut, au moins, un fils, nommé également Gérard, et une fille, Claude, alliée à noble Fleury Pérignon (*ibid.,* p. 622). Antoinette *Peuchez* était peut-être sœur de Nicole *de Peuchet,* qui épousa Robert de la Lance, frère aîné de Gérard.

(69) S. écrit « La Louette. »

(70) Il paraît évident que ce personnage appartient à la famille à laquelle Pell. a consacré le court article suivant, qu'il est bon de reproduire :

« LEPRIEUR *dit* L'ALLOUETTE (Jean), fut annobli sans finances, par lettres du duc Antoine, données le 12 novembre 1527. Porte : *d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois croix alaisées d'argent, et accompagnée de trois aiglettes* ou *allouettes éploïées de sable, deux en chef et une en pointe.* » Fol. 60 vers. régist. 1527.

« Jean LE PRIEUR avoit épousé, par contrat du 22 septembre de la même année, Philippe Claude, fille de Henry Claude, écuïer de cuisine de la duchesse. »

(71) S. : « Quentin LAMBERT : *d'azur, au lion d'or lampassé de gueules.* » Famille inconnue. Pell. en fait connaître trois du même nom, qui portent des armoiries différentes. »

(72) S. : « *D'azur, au sautoir d'argent, à l'ombre d'un lion de même.* » Famille inconnue.

59. JEAN LEFEBVRE.

D'or, à un but de cerf au naturele mouvant de la pointe (73), au chef d'azur, chargé d'une larme d'argent entre deux quintefeuilles d'or (74).

60. LE GRAND (75).

61. LHOSTEL.

De synople, à un chevron d'argent, cantonné de deux estoilles d'or (76).

62. TITUS LOIGNEL.

Voyé Hussenot, il porte le mesme (77).

(73) S. dit : « JEAN LE FEBURE : *d'or, à la tête de cerf de gueules issante de la pointe de l'écu...*, etc. »

(74) Pell. mentionne trois familles du même nom, dont les armoiries sont différentes; l'une porte aussi une tête de cerf.

(75) Cet article inachevé doit, sans doute, être rapproché des nos **21** et **22**. — Marlorat dit (p. 183) : « J'ay veu à Sainte-Claire les armoiries de Claude Le Grand, auditeur des comptes de Bar, et Claude Fuzelier, sa femme : celles de Le Grand, sont : *d'azur, chargée d'une bande d'argent, au chef un lyon gisant, en pointe un gantelet d'or* » (Cf. la table du même ouvrage). Pell. cite cette famille et deux autres du même nom.

(76) Nous manquons de renseignements précis sur cette famille. En 1581 vivait noble Martin Wargaire, dit *Wannesson*, demeurant à Hattonville, dont la femme se nommait *Christophe Lhostel* (Pell., p. 837). A la même époque, Louis Léger reprit la noblesse de sa mère Marie, fille de « nobles conjoints Jean Lescamoussier et *Pietrequine de Lhostel* » (*ibid.*, p. 464), Alix Lescamoussier, fille des mêmes, épousa Jean Vincent, anobli en 1561, tige des comtes d'Aultry (*ibid.*, p. 823). C'est par erreur, ce semble, qu'au même article, D. Pelletier dit que Barbe, l'une des filles de Jean Vincent, épousa « *Noël de Lhostel*, seigneur du Jar..., etc.; il s'agit de Noël *Lhoste* ou *L'Hoste*, personnage bien connu. Plus tard, toutefois, la terre du Jard passa à une famille de Lhostel, mais dont nous doutons de l'identité avec la précédente : « En 1625, dit M. Dumont (*Ruines*, II, 385-386), apparaissent... les enfants de *Thiery de L'Hostel*, seigneur de Doncourt. » Ce Thierry « se qualifiait marquis d'Escot. » En 1668, on trouve des reprises du Jard par « *Gaston-François de L'Hostel*, marquis d'Escot, baron de Semoutier, seigneur de Doncourt, de Lizine et de Longchamp, héritier de François, son père. » — Sur la famille de Lhostel à Inor, Moulins et Pouilly, consulter M. Jeantin, *Manuel de la Meuse*, t. II, p. 874-875, 1490, et t. III, p. 1808.

(77) V. no **53**. — Famille inconnue.

63. Claude DE LONGEVILLE.

D'azur, à un anneau tenus à quatre chaisnes d'or mises en sautoir, au 2d quartier facé de gueulle et d'argent de quatre pièces, la première chargée d'une merlette de mesme (78).

64. Colin LOUYS.

D'argent, à un lyon de gueulle, party d'argent à une bande de gueulle, coupé soustenu d'argent à une croix de gueulle, mouvante de dextre et veue de moitié (79).

65. Pierre DE MAHAIRON.

D'azur, à un dextrocher revestu d'argent, tenant une espée de mesme, garnie et liée d'or, remplie de gueulle (80).

66. MARQUIGNY.

D'or, à une croix filée, terminée en dart (?), d'argent et arondie en cœur (81).

(78) S. : « *D'azur, au sautoir de quatre chaînes d'or liées d'un anneau de même en cœur; au deuxième canton de l'écu, fascé de gueules et d'argent, à la merlette du second à l'angle dextre du chef.* » Il a existé deux anciennes familles de ce nom (v. J. Cayon); à celle dont il est question appartenait *Thiéry de Longeville*, seigneur de Lisle-en-Rigault, qui fut reconnu gentilhomme en 1630 comme descendant de Thomas qui vivait en 1300 (*Compl.*, p. 351). — Cf. Marlorat, p. 170.

(79) Famille inconnue. Pell. en fait connaître quatre, dont les armoiries sont différentes.

(80) Les armoiries sont souvent décrites avec des variantes, mais peu importantes. De même, le nom présente des formes très variables, *Mahéron, Mehéron, Monhairon, Monthéron, Monthairon,* cette dernière la plus fréquente, ce semble. L'étymologie est, sans doute, *Mont héron;* aussi faut-il aspirer l'*h,* sans faire sonner le *t;* la famille doit avoir emprunté son nom au village de Monthairon, dans le canton de Souilly. — On trouve dans le D. P. A. un intéressant tableau généalogique de la famille DE MONTHAIRON, du xvie siècle au commencement du xviiie; cependant Pierre n'y figure pas. — V. no **92**.

(81) S. décrit : « *D'or à quatre (compas?) adossés de sable, 2, 2.* » — « Guillaume de Marquigny, écuyer, témoin en 1416, t. X, p. 485 » (Dufourny).

« Marquigny. — *Porte d'or, à la croix ancrée de sable.* — Guillaume de Marquigny épousa, en 1500, Catherine de Failly, dont il eut Guiot, qui épousa Isabeau, fille de Robert de Corbon et de Perette d'Orainville, et en eut Jeanne, femme de Nicolas des Ancherins » (D. P. A.).

67. Jean MARTINET.

D'argent, à trois martinets au naturel, membrés et becqués d'or (82).

68. PIERRESSON MASSART.

D'azur, à une face d'argent, accompagnée de quatre estoilles d'or de reng en chef, et en pointe d'un lyon de mesme (83).

69. MEHAILON.

D'azur, à une croix d'or, cantonnée de quatre annelets de mesme : écartelé de gueulle à un lyon d'or (84).

70. Didier MENUS.

Voyé de La Gaude, il porte les mesmes armes (85).

(82) Ces armoiries paraissent se rapporter à la famille *Martinet de Nibouville*, distincte de la famille *Martinet de Gumont*. V. Michel, p. 355. — Pell. mentionne (p. 427-428) l'alliance, en 1608, de Jean Labbé, avec « *Jeanne de Martinet*, qui lui apporta en mariage la seigneurie du Rouvroy et plusieurs autres fiefs. » — V. aussi Dumont, I, 138.

(83) En 1627, Gabriel VILLERMIN, de la prévôté de Sorcy, fut autorisé à reprendre la noblesse de N. *Massart*, sa mère. Armes : *d'azur, au lion d'or, cantonné de quatre étoiles d'argent, à la fasce de même brochant sur le tout* (*Compl.*, p. 303; d'apr. le Nobil. ms. de M. de Bonneval). — D'ailleurs, famille inconnue. — Cf. Marlorat, p. 176.

(84) Famille inconnue.

(85) V. LA GAUDE, n° 21. — S. : « Didier Monus (*sic*) : *d'azur, au lion d'or tenant entre ses pattes une branche écotée de même.* » Ces armoiries sont tout différentes de celles d'Etienne *Menu* anobli en 1583, dont les descendants s'appelèrent, dans la suite, *de Roncourt* (D. Pell., p. 563). Les personnages suivants paraissent appartenir à la famille de Didier Menu. — Cf. *Appendice*, n° 346.

1. *Catherine de Menus* ou *de Mesnus*, morte dès 1565, était femme de noble Pierre *ou* Pierron Raulot, de Longeville. Elle avait pour mère « Françoise Pageot, qui fut fille de noble homme Trusson Pageot, en son vivant demeurant à Longeville » ... (Pell., p. 682).

2. Le sieur *Pierre des Menuz*, épouse, à Rehon, en octobre 1627, damoiselle Jeanne de Briel (Registres paroissiaux de Réhon, d'apr. M. F. Michel, d'Ugny).

3. *Madelaine de Menus* était femme du « sieur Charles de Hennezel, écuyer, demeurant au Mesnil-sur-Vere. » Leur fille Anne épousa en 1712, Sébastien Rathier, seigneur de Lichecourt (D. Pell., p. 677).

4. La famille *des Menus* a possédé des biens à Brabant-en-Argonne (d'apr. M. l'abbé Gillant).

S. mentionne aussi, au bailliage de Clermont, un « Guillaume Menu » ; mais l'écusson a été laissé en blanc. V. Pageot, n° 75.

71. Philippe MERLIN.

D'azur, à trois voiles de navires d'or, 2, 1 (86).

72. MICHEL.

De sable, à une bande undée d'argent, costoyée de deux croix trefflées au pied fichées de mesme (87).

73. MONCELLET.

D'azur, étoillé d'or, à un tertre de mesme mouvans de la pointe (88).

74. MORIZON.

D'argent, à un lyon de sable, armé et lampassé d'or, marqué d'une croix potencée de mesme, l'escu bordé engrelé de gueulle, chargé de treize billettes d'argent (89), 3, 3, 3, 3, 1 (90).

75. Antoine PAGEOT.

D'azur, à un griffon d'or, au chef de gueulle, chargé de trois coquilles d'or (91).

(86) Famille originaire de Calabre, anoblie par le roi René en 14... (Voir Pell., p. 568-569). Le personnage cité par Callot est sans doute le même que « Philippe, lieutenant général du bailliage de Bar, et reçu conseiller en ladite chambre le 24 septembre 1552, mort sans hoirs. » Il était le troisième fils de Pierre Merlin et de Jeanne de Fronteney, et le frère de René Merlin qui fut abbé de Saint-Mihiel; D. Pell. répète par distraction le nom de ce dernier à deux générations consécutives. La famille, disait le même auteur, en 1758, « est éteinte depuis plus de cent cinquante ans. »

(87) S. : « *De sable à la bande ondée d'argent, accompagnée, en chef et en pointe, d'une croix tréflée au pied fichée du même.* » V. Pell. (p. 573 et *errata*); il ne cite que deux générations : « Gérard MICHEL fut annobli par le duc Antoine en 1542, le 10 décembre. » Il « fut père de *Pierre Michel*, qui épousa Claudine du Saulget, fille de Claude du Saulget et de Claudine Sanglier. »

(88) S. : « *d'azur semé d'étoiles d'or, à la montagne de trois coupeaux en pointe.* » Famille inconnue.

(89) La description des armoiries devrait s'arrêter ici, ce sont celles de la famille Hurault; les chiffres qui suivent ne peuvent correspondre à la disposition sur la bordure.

(90) On ne retrouve pas ce nom dans la liste de S.; mais Pell. le donne en ces termes : « Morison (Jean), obtint du duc Charles III des lettres patentes le 16 janvier 1587, portant permission de prendre les armes de sa mère, qui était une Hurault. Porte ... » *etc.* (Pel., p. 583; cf. p. 395). — V. aussi Marlorat.

(91) Comme on l'a vu dans une note précédente, vers le commencement du

76. Claude POUPART.

De gueulle, à trois croissants d'argent, 2, 1 (92).

77. RAULIN.

D'azur, au pale d'argent, chargé de trois tourteaux de gueulle (93).

78. Didier et Claude RAULOT.

D'azur, à un chevron d'or, cantonné de trois estoilles de mesme (94).

XVe siècle, vivait noble homme *Trusson Pageot,* dont la fille, nommée « *Françoise Pageot,* » fut mère de Catherine de Menus (Pell., p. 682). Elle fut, sans doute, mariée deux fois, car D. Pell. nous apprend ailleurs que « Pierre du Mesnil... se maria avec *Françoise Pageot,* avec laquelle il vivait en 1534 » (*ibid.,* p. 570). — D'après M. de Bonneval, Jean Lescamoussier, seigneur de Sorbey, fut autorisé, en 1627, à reprendre la noblesse de sa mère, *Didotte Pageot* (*Compl.,* p. 266).

(92) Nous ne savons s'il faut rattacher ce personnage à *Nicolas Pouppart,* demeurant à Bar, qui, d'après M. de Bonneval, fut anobli en 1408 et portait : *d'azur, à trois grelots d'or* (*Compl.,* p. 248).

Voici quelques personnages du même nom :

1. *Thierry Poupart,* prévôt de Gondreville, épouse Marguerite Mengin, fille de Jean Mengin, lequel vivait en 1569 (Pell., p. 560).

2. *Jean Poupart,* conseiller-auditeur des comptes de Bar, était marié à Agnès Collet. Leur fille, *Agnès Poupart* épousa, le 13 mars 163?, Jean Heyblot, gruyer de Pierrefitte, anobli en 1641 (*ibid.,* p. 380).

3. *Louise Pouppart* fut alliée à N. Gillot; leur fille Françoise épousa Jean Gourdot vers le commencement du XVIIe siècle (*ibid.,* p. 319).

4. *Etienne Poupart,* seigneur de Bansefrise, épousa, au XVIIe siècle, Antoinette Bouvet (Laîné, *de Bouvet,* p. 11).

Sur *Claude Poupart,* v. Marlorat.

(93) *Raulin* ou *Rollin,* nom très répandu en Lorraine dans la noblesse et dans la roture. Pell. consacre à la famille dont il est ici question le court article suivant :

« ROLLIN *ou* RAULIN (Pierre), natif de Quevongnes, prévôté de Bar, sommelier de panneterie du duc Antoine, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 11 décembre 153?. Porte *d'azur, au pal d'argent chargé de trois tourteaux de gueules.* Fol. 43, vers. régist. 1532, 1535. »

(94) D. Pell. met le chevron *d'argent.* Il a consacré (p. 682) un article à cette famille, où l'on voit que « nobles hommes *Pierre, Didier* et *Claude Raulot,* frères, demeurant à Longeville, » furent reconnus nobles en 1565 et 1580; ils étaient fils de *Pierre Raulot* et de Catherine de Menus (v. autre Raulot, n° **171**, baill. de Saint-Mihiel).

79. FLORENTIN REGNIER.

De gueulle, à une molette à huict pointes (95) d'or (96).

80. GEORGE REMY.

Les mesmes que Jean Caillart (97).

81. JACQUES RICHARD.

De gueulle, à un lyon d'or, brochant sur le tout un chevron d'argent, chargé en dextre d'un rameau de synople, et en senestre de trois quintefeuilles de gueulle (98).

82. ROBERT DE CHASTEAU RENAULT.

D'azur, à deux vaches passantes d'or, l'une sur l'autre, surmontées d'une croisette d'argent (99).

83. RODENAN.

De gueulle, chappé d'argent, chargé de deux quintefeuilles de sable ez cantons (100).

(95) A *huit rais* (S.).

(96) V. Pell., p. 689.

« REGNIER (NICOLAS), fut annobli par lettres du duc René I, données le 5 octobre 1477. « Porte *de gueules, à une molette d'or percée du champ mise en cœur;* et pour cimier *la molette de l'écu issante d'un armet morné, orné de son bourlet et lambrequin aux métail de couleur dudit écu. Ancien nobiliaire.* »

(97) V. Caillart, n° 7. S. adosse les deux premiers lions. — Dom. Pell. mentionne trois familles *Remy,* qui portent des armoiries tout différentes.

(98) D. Pell. fait connaître sept autres familles Richard, qui portent des armoiries différentes.

(99) V. n° 8. Famille inconnue.

(100) S. écrit aussi *Rodenan.* Cependant la ressemblance, dans l'ancienne écriture, des lettres *e* avec *o* et *n* avec *u,* puis l'identité des armoiries, malgré la différence du métal et celle des termes de la description, témoignent qu'il faut rattacher l'article de Callot au suivant de Dom Pelletier :

« RODOÜAN (JEHAN), fut annobli par lettres de René I roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Lorraine, etc., du 18 mars 1465, « en considération de « ses bons et agréables services, et en reconnaissance et rémunération « d'iceux, etc. » Porte *d'or, à une pointe de gueules, accompagnée en chef de deux quintefeuilles de sable.* »

François Bouvet épousa à Bar, en 1495, Jeanne, fille de Denis Chesneau et de *Marguerite Rodoan* (Laîné, *De Bouvet,* p. 3).

Jean Rodouan était receveur général des ville et comté de Ligny en 1495-1496 (Lepage, B. 6595).

Didier Rodouan était gouverneur de l'hospice de Condé en 1570 (Cl.

84. ROLLEQUIN DE BLAINVILLE.

D'argent, au sautoir de gueulle, cantonné de quatre merlettes de sable (101).

85. Christophle ROSE.

D'azur, à un chevron d'or, cantonné de trois roses de mesme (102).

Bonnabelle, *Notes sur Condé-en-Barrois*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres... de Bar*, 1885, p. 168).

Vers le commencement du XVIe siècle, autant qu'il semble, Jeannette Lamyer épousa « *Pierre Rodoüan*, écuïer » (Pell., art. *Lamier*, p. 444).

Richard de Blaives, capitaine des faubourgs de la ville de Bar, anobli en 1622, avait épousé, en premières noces, N. *de Rodouan* (Pell., art. *Blaives*, p. 58).

Dans la seconde partie du XVIIe siècle, « Philippe Marien, seigneur d'Erise-la-Grande, conseiller en la Chambre des comptes de Bar..., épousa *Marie-Thérèse de Rodouan de Blecourt*, dont il laissa postérité » (Pell., art. *Marien*, p. 537).

On trouve dans les registres de la Chambre des comptes pour 1766-1768, une permission donnée « à *Louis-François de Rodouan*, seigneur de Morlaincourt, de faire couper les arbres sauvages qui se trouvaient dans ses terres dudit lieu » (Lepage, B. 12091).

Le D. P. A. (art. *Longeville*, note) mentionne, sans suffisante indication d'époque, le mariage de Claude de Montarlot, capitaine de Revigny, avec *Claude de Rodouan*.

D'après une note dont nous ne nous rappelons plus l'origine, l'hôtel de la famille Rodouan, XVIe siècle, existerait encore dans la rue des Ducs-de-Bar, à Bar-le-Duc, n° 67; les armoiries seraient sculptées à l'extrémité de la corniche.

Nous ne savons si c'est cet édifice que M. L. Maxe-Werly nomme la maison Oudet et où il a trouvé une grande taque de foyer, apparemment de la fin du XVIe siècle, qui offre un écu penché *parti de Rodouan et à la voile surmontée de deux étoiles* (Jacquemot, v. *Compl.*, n° 1330) ; le casque est surmonté d'un cimier très curieux.

Nous ignorons s'il conviendrait de rattacher aux personnages qui précèdent une famille de *Rodoan* ou *Rodoam* aux Pays-Bas, dont nous voyons mention à partir de 1758.

(101) S. : ROLLEQUIN DE BLANVILLE : *d'argent, au sautoir d'azur cantonné de quatre merlettes de sable.* Famille inconnue. — *Claude de Blainville* était, en 1568, femme de Jean de Hault, écuier; celui-ci, en 1570, était remarié à Nicole de Mont.

(102) S. : « *d'azur, au sautoir d'or, cantonné aux trois premiers de roses de même.* » Il y eut peut-être erreur du dessinateur. — Nous ne savons si c'est à la même famille qu'appartenait « Nicole Rose, écuïer, sei-

86. Claude et A. RYOT.

D'or, à un but de reyne à naturele, costoyée de deux aigles morts de sable (103).

87. SAPONGNE.

De gueulle, à trois estrilles d'argent, 2, 1 (104).

gneur d'Essey, prévôt de Chaumont en Bassigni, et lieutenant-général de l'évêché de Metz. » Il vivait dans la seconde partie du XVIe siècle et épousa Catherine des Fours, veuve de Pierre Jault (Pell., p. 261 et 410).

(103) S. : « *d'or, à la reine de carnation vêtue de pourpre, chevelée et couronnée d'or, accompagnée de deux aigles de sable.* » Famille inconnue. — Richier écrit : « Claude et Anthoine Riot. »

(104) Voici quelques notes sur cette famille; en se reportant aux sources et aux généalogies des familles alliées, il sera possible de grouper un plus grand nombre de renseignements.

1. « La maison chevaleresque de *Sappogne...*, dit M. Jeantin (*Manuel*, p. 1026) portait : *de gueules, à trois étrilles de cheval,* ou *à trois étoiles d'or;* cette maison a fourni bon nombre de prévôts de Chiny, et, qui plus est, de guerriers distingués. » Au commencement du XVIe siècle, elle acquiert des biens à Lamouilly. « En 1520, *Giles de Sappogne,* sire de Margny et de Viller devant Orval, était prévôt de Chauvancy-le-Château. »

2. Guillaume Deniset, maître-échevin de Verdun, dans son testament du 28 août 1482, parle de « très haulte et honorée damoiselle... *Jehanne de Sappongue,* dame de Manonville (Gén. manuscrite de la maison de Custine).

3. Ydron de Custine, fille de Claude de Custine, seigneur de Cons, et de Claude d'Epinal, mariés en 1504, épousa « 1° *Gilles de Sapongne*, dit de Nepvant, capitaine prévôt d'Ivoix, et 2° Jehan de Pouilly » (*ibid.*). *Gilles de Sapoigne,* chef de bande, au service de Charles-Quint, revient souvent dans le récit des guerres de 1542-1544 (v. J. Felsenhardt, *L'invasion française dans le Luxembourg de 1542-1544,* dans les *Annales* d'Arlon, 1883, p. 290-380; Ch. Paillard, *L'invasion allemande de 1544,* dans les publ. de la *Soc. de Vitry-le-François,* t. XII, p. 266, « Gilles de Chappoigne »).

4. Au XVIe siècle, Louis de Custine, seigneur d'Aufflance, épousa Madeleine de Wal, veuve d'*Antoine de Sappongne*, dit de Nepvant (*ibid.*).

5. Parmi les chanoines de Verdun, pourvus de la 24e prébende, on trouve : « 1550, *Pierre de Sappongne.* — 1554, *Guillaume de Sappongne* » (Jeantin, *Manuel*, t. I, p. 298). Cf. Abbé Robinet, *Pouillé de Verdun,* t. I, p. 110.

6. Le 15 juin 1578, un bien, sis à Lamouilly, fut vendu par « *Guillaume de Sappongne,* tant en son nom qu'en celui de sa sœur *Jehanne,* épouse du prévôt Jehan de Cuminel » (*ibid.*, t. II, p. 1027).

7. Marie-Ursule, sixième enfant de Jean Lescamoussier, seigneur de Sorbey, vivant en 1566, épousa *François de Sapogne* (Pell., p. 482).

88. Jean THIERIOT.

D'argent, à une bande de sable, accompagnée de sept billettes, quatre en chef surmontées du lambel, le tout de mesme (105).

89. Claude THIERION (106).

D'argent, à une rencontre de bœuf de gueulle, bouclé de sable, surmonté de deux estoilles de gueulle (107).

90. VILLEAREST (108).

De gueulle, à une face eschiqueté de mesme et d'argent de trois traits, accompagnée de trois annelets d'or, deux en chef et un en pointe (109).

8. En 1605, le *sieur de Sappoine* était capitaine et prévôt d'Ivoix (H. Goffinet, *Recrutements... de Mirwart*).

9. Le fief de Heurtebise, à Stenay, « advint... à *Antoine de Sapogne,* seigneur de Lombut, et à Elisabeth de Pouilly, sa femme, qui le vendirent, le 18 novembre 1604, à Simon de Pouilly, baron d'Esne... » (Jeantin, *Manuel,* t. II, p. 843).

10. « *Antoine de Sappogne,* écuyer, seigneur de Lombut, demeurant à Nepvant, reprend en fief du duc de Lorraine, en 1612 » (Table du Dufourny, renv. au t. VII, p. 95).

Depuis la rédaction des notes qui précèdent, nous avons recueilli beaucoup de renseignements nouveaux ; mais, pour ne pas allonger outre mesure, nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré à cette famille dans *les Communes luxembourgeoises,* t. III (Arlon, 1890), p. 1135-1150 ; v. aussi p. 261, 509, 1133. Consulter de même : Delahaut, *Annales d'Yvois-Carignan,* p. 70, 71, 79, 110, 175, 214, etc.

(105) Famille inconnue.

(106) S. écrit Thierrion.

(107) M. de Bonneval mentionne, avec les mêmes armoiries, l'anoblissement, vers le milieu du xv^e^ siècle, de *Claude Thierryon de Marne,* prévôt de Bar, qui reprit la noblesse d'Aubrette Dambonnay, sa mère (*Compl.*, p. 250). Les mêmes armoiries furent adoptées, dans la suite, par Daniel Colin, demeurant à Bar, qui, en 1632, reprit la noblesse de *Claudine Thieryion de Marne,* sa mère (*Compl.,* p. 306, d'apr. Bonneval) ; ses descendants se firent confirmer dans leur noblesse, sous le nom de *de Marne* en 1704 (D. Pell., p. 539). — Ne faudrait-il pas rapprocher de cette « tête de bœuf, » comme dit Pelletier, le « massacre de cerf » des armes de Jean *Colin,* au bailliage de Bar, qui fut anobli en 1701 ?

(108) S. écrit Villeurest, nom inconnu et qui ne semble pas admissible au point de vue philologique, tandis que *Ville-arest* (arrêt) offre une étymologie plausible.

(109) A cette famille appartenait, peut-être, « *Charles de Villaret,* ar-

91. Denis WILLERMET.

D'azur, à une croix d'or, vuidée (110) de gueulle (111).

92. Thomas WILLAUME.

De Mahairon (112); party de gueulle, à trois las (113) d'argent, 2, 1 (114).

cher des gardes de S. A., » qui épousa Philippe Lescaille et vivait dans le XVIe siècle.

(110) Ou *remplie*, suivant l'expression plus moderne dont se sert S.

(111) Remi II Ancherin, écuyer, seigneur de Saint-Maurice-lès-Etain, vivant au milieu du XVIe siècle, épousa « *Marguerite Willemeix* d'Amelle, fille de *Didier Willemeix* et de Barbe Quiolt » (D. P. A., art. *Ancherin*). Dans les notes héraldiques qui suivent cet article, le nom est écrit « *Willermeix* ou *Willermet*, » et la description des armoiries est conforme à celle de D. Callot. — Richier y ajoute « *cantonnée de 4 annelets* d'or », comme Blanzey (Note de M. de Souhesmes).

(112) V. nº **65**.

(113) « *Redortes* », dit S.

(114) Pell. mentionne deux familles du même nom, dont les armoiries sont tout différentes.

Nota. — Nous avons bien (p. 4-5) donné le titre du manuscrit de la bibliothèque Lotz tel qu'il est inscrit au *Catalogue ;* mais, une interversion y semble évidente : *commis en cette qualité* doit se rapporter à Richier, et venir après *son Altesse.*

LES MAYEURS-JAUNES

DE LIGNY.

Jusqu'à l'annexion de son comté à la Lorraine, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1719, l'administration municipale de la ville de Ligny comprenait trois degrés : les *échevins*, le *syndic* de la communauté et le *mayeur*. Pendant quelque temps on eut même un lieutenant en la mairie chargé de la police.

Les *échevins* étaient élus par les trois ordres d'habitants : leur nombre varia souvent.

Le *syndic* de la communauté était, comme son nom l'indique, le porte-parole de ses concitoyens : c'est lui qui faisait les propositions sur lesquelles devait porter l'ordre du jour de chaque séance.

Le *mayeur* était le président du conseil de ville qu'il convoquait chaque fois que l'utilité publique ou les affaires de la communauté l'exigeaient. Dans les dernières années du XVII^e^ siècle, le prévôt essaya sur les attributions du mayeur des empiètements qui provoquèrent des conflits dont seule l'intervention du maréchal de Luxembourg put avoir raison.

Élu pour un an par les bourgeois assemblés dans l'église, *foribus clausis*, le mayeur était rééligible, aussi vit-on quelques uns de ces fonctionnaires exercer leur mandat pendant plusieurs années consécutives; l'un d'entre eux, Jacques Viard (1), le garda même pendant douze années; mais seul il fit exception, car si Laurent Ferret (2) exerça la charge à quatorze reprises,

(1) Jacques Viard, sellier en 1646, échevin en 1661, mayeur de 1666 à 1677-78, et de 1680 à 1684. Son fils Charles-François-Louis fut mayeur puis prévôt. On le surnomma le *grand prévôt*.

(2) Laurent Ferret, mayeur dès 1677-78. Il était chirurgien et mourut en 1710. Son fils Louis-Henri épousa Marguerite Viard, sœur du *grand prévôt*, et fut mayeur en 1711, 1714 et 1716.

ce ne fut pas sans interruptions. D'autres mayeurs n'achevèrent pas leur année : cela dépendait du décès du titulaire, de sa démission ou du jour où la clôture des comptes était proclamée. Dans quelques cas assez rares, des mayeurs n'exercèrent leur magistrature que pendant peu de mois, ce qui ne facilite pas la confection d'une liste complète des mayeurs de Ligny.

Tandis que le prévôt portait une robe rouge, le mayeur était revêtu, dans les grands jours, d'une robe noire sur une simarre de même couleur « lyée d'un large ruban de soye bloye d'infer avec, au costé, une bloucque (1). »

C'est dans ce costume simple et sérieux que le maire François Vaultier, accompagné de MM. de Rommecourt (2), gouverneur de Ligny, et Charles Perrin, prévôt (3), alla saluer Marguerite-Charlotte de Luxembourg, fille du dernier comte, à l'occasion de son mariage avec M. de Brantes (5 juillet 1620). La harangue du mayeur fut du goût du nouveau seigneur, mais son costume sobre déplut tout à fait à ce méridional amoureux des couleurs vives, et comme il avait décidé la revision des uniformes de sa maison, il imagina pour les fonctionnaires de la ville et du comté des costumes inédits.

Ce dut être un spectacle bien curieux qu'une cérémonie officielle de ce temps-là, et l'on conçoit facilement l'immense satisfaction qu'éprouvait M. de Brantes lorsque, salué d'un nom aussi illustre que celui qu'il portait grâce à son mariage, et entouré d'un brillant état-major, il se reportait à l'époque encore bien rapprochée où, venu à Paris avec ses frères Luynes et Cadenet(4) pour y chercher fortune, il revêtait l'unique man-

(1) Règlement d'Antoine de Luxembourg, 1552. — Les teinturiers nommaient *bleu d'enfer* un bleu noirâtre. — (*Blouque*), boucle.

(2) Jean-Louis de Rommecourt, gouverneur de Brienne et de Ligny, succéda à J.-B. Simon de la Loge.

(3) Charles Perrin, nommé prévôt en 1609 après son père Antoine, épousa Isabeau Parisot. Il eut pour successeur Charles Oryot de Jubainville, en 1630.

(4) Luynes, Cadenet et Brantes étaient fils d'Honoré d'Albert, gentilhomme du comtat Venaissin, demeurant à Mornas, et d'Anne de Rodulf. L'aîné devint duc de Luynes, le second duc de Chaulnes et le troisième duc de Luxem-

teau qui servait aux trois frères chaque fois que l'un d'eux se rendait à la Cour.

La description des costumes de la plupart des fonctionnaires de la ville et du comté de Ligny ne nous est point parvenue, mais le Mémoire présenté en 1711 par M. Lescaille (1) sur les anciennes attributions des prévôts, nous apprend qu' « *à cent ans de là* (2) *par le moins, une série d'entre eux portoient toges rouges herminées avec chapperon caudé et leurs maïeurs toges blondes vairées sur soubreveste de bloitte* (3). »

Cet étrange accoutrement fit surnommer ceux qui le portaient *les mayeurs-jaunes*, et *los beuilrottes* (buires à l'huile) quand Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, fils aîné du maréchal, tenta, sans grand succès d'ailleurs, de le remettre à la mode. Huit mayeurs au XVII^e^ siècle et deux au siècle suivant s'en revêtirent. Bien que cette opinion ne s'appuie sur aucun fait évident, on croyait encore à Ligny, il y a cent ans, que les mayeurs-jaunes, intermédiaires naturels entre leurs concitoyens et les seigneurs, avaient surtout pour mission de travailler les populations en vue d'une réunion ultérieure à la France. Ce qui a pu être vrai pour les deux mayeurs Lescaille et Viard en 1712 et 1713 ne l'était pour leurs devanciers que dans un sens général, car il convient d'observer que la grande majorité des mayeurs depuis le siège de Ligny, en 1544, jusqu'à l'annexion à la Lorraine, en 1719, manifesta des sentiments franchement francophiles.

Les noms des *mayeurs-jaunes* sont honorablement cités dans l'histoire de leur pays : ils méritent d'être conservés. En consacrant à chacun d'eux une courte notice, nous ferons en quel-

bourg. Le fief de Brantes, dont Léon d'Albert portait le nom, était situé près de Mondragon.

(1) Jacques Lescaille (1679-1754) devint maire de Ligny en 1712, puis avocat fiscal au comté. Il était fils de Jacques Lescaille, mayeur en 1685, et de Barbe Longeau.

(2) Il n'y avait en réalité que soixante-quatorze ans, le costume des mayeurs ayant été supprimé en 1637.

(3) Ce doivent être les propres termes du règlement de Léon de Luxembourg. La *bloitte* ou *bloette* était une étoffe bleue.

que sorte l'historique de leur famille et celle des événements auxquels ils ont assisté. Nous n'avons pas la prétention de faire connaître tous les actes de leur administration mais quelques-uns des plus intéressants.

I.

FRANÇOIS VAULTIER.

1621-1622-1623-1624.

Au siècle dernier il y avait encore à Ligny deux familles nobles de ce nom que l'on devait prononcer différemment sous peine d'en confondre les représentants. Les *Vaultier* (Vautier), fixés dans le Comté dès le milieu du XVI^e^ siècle avec Simon Vaultier, marié à Catherine Boy, différaient des *Vautier* (Vautière) venus de Commercy vers 1620, avec Thomas Vautier dont la fortune rapidement acquise pendant l'invasion française facilita l'anoblissement en 1663.

François Vaultier, frère de Jacques qui fut mayeur en 1598, 1608, 1609 et 1616, appartenait à la confrérie des tanneurs, les plus riches négociants de Ligny. Bien qu'à cette époque les Vaultier ne fussent pas encore qualifiés nobles, ils l'étaient, ainsi qu'en témoignent les titres que durent produire les descendants de Jacques en 1675, et que François d'Alençon, lieutenant général au bailliage de Bar, reconnut authentiques, par sentence du 14 juin de cette année.

François Vaultier succéda en 1621 à noble Pierre Fleury, son beau-frère, et occupa la mairie pendant quatre années consécutives. Il fut mêlé aux débats que souleva la succession de Clovis Hesteau de Nuisement, ce receveur général du comté de Ligny qui avait passé sa vie à rechercher la pierre philosophale. Pour vaquer plus tranquillement à ses expériences, cet alchimiste s'était fixé à *la Grange*, dépendance de l'ancien couvent des Capucins, à l'entrée d'un vallon désert. C'est là qu'au dire de ses concitoyens il fabriquait de l'or dont il enrichissait des étrangers, notamment deux bourgeois de Bar, Simon Bailly et Nicolas

Leschicault, le sr Baudoux, capitaine de cette ville, et un nommé Mégret, qui passait pour l'agent secret du duc Henri II de Lorraine. Ce prince, on le sait, favorisait ouvertement les alchimistes et particulièrement le receveur de Ligny qui lui dédia ses deux traités de philosophie hermétique. Grâce à ce haut patronage, Nuisement n'eut pas trop à souffrir du mécontentement et des convoitises des Linéens, sauf en 1618, lorsque éclata l'émeute conduite par Marc Mayeur. Encore en fut-il quitte pour la peur.

Quand il termina sa carrière, Henri II, bien revenu de son engouement pour les disciples d'Hermès Trismégiste, touchait au terme de la sienne. Les Linéens n'avaient plus de raisons pour se contenir. Informé que déjà l'on parle d'aller piller la Grange où les enfants de Nuisement « ne sont de riens, » et considérant que « ceux qui adhèrent aux magies, sorcelleries, transmuacions et infestacions diabolicques pour néant sont chrétiens, » le mayeur François Vaultier fait rendre une ordonnance en vertu de laquelle les objets qui se trouvent à la Grange « sont mis au scel pour estre ultérieurement vendus ès place publicque pour le proffit de la comunauté de Ligney. » En exécution de cette ordonnance qui empêcha sans doute quelque scène de désordre, tous les objets qui garnissaient la retraite de l'alchimiste furent apportés sur la place de l'Auditoire et vendus en présence du mayeur et des échevins (*ædilibus astantibus*). On est surpris du chiffre élevé de la vente, onze mille livres quatorze deniers dont le sieur Dandelin, gendre du défunt, paya la plus grande partie.

Les officiers de Bar, toujours à l'affût des prétendus empiètements de leurs voisins, ne perdirent pas cette occasion de se plaindre. Selon eux, le mayeur de Ligny s'était substitué au bailli Stainville dont il aurait dû réclamer l'intervention. Celui-ci vint bien à Ligny avec MM. Olryot et Maucervel, délégués des Comptes, mais les deniers étaient distribués, les pièces cachées ou détruites, les acquéreurs hors d'atteinte et l'affaire en resta là.

La porte de France par laquelle débouche la route de Bar s'étant écroulée, François Vaultier la fit réédifier ainsi que le

témoigne l'inscription suivante qu'on lisait encore en 1772 sur une grosse pierre :

Leone a Luxemburgo Comite,
Fr. Vaultier Urbis Prefecto,
J. Dordelu Consule et Patrono,
A. Lepago, g. Vast, E. C. Varin consulibus

Hoc a fundamentis vetustate collapsum,
Opus sumptibusque erectum
Anno 1623.

De son mariage avec Marguerite Hanel, fille de Pierre, tanneur à Ligny, et de Claudine de Hévilliers, François Vaultier eut quinze enfants. Sa descendance directe s'éteignit en la personne de Marie-Claire-Françoise (1748-1827), mariée en 1764 à François-Vincent-Marc Brigeat de Lambert, avocat au Parlement. Leur fille unique, Rose-Cécile, ayant épousé Jean-François-Florentin Vaultier, dernier descendant de Jacques (1), les deux branches se réunirent après plus de deux siècles pour mourir en 1837, avec Alexandre-Florentin Vaultier, dernier mâle du nom.

II.

PIERRE HANEL.

1625-1626.

Les Hanel, originaires de Naix, étaient dès la seconde moitié du XVI^e^ siècle représentés à Ligny par deux chefs de famille nommés tous deux Pierre : l'un marchand tanneur, mari de Claudine de Hévilliers, fut mayeur en 1589 et 1595 ; l'autre marchand mercier, époux de Lucie Thierrion, se distinguait de son homonyme par un surnom : *le Fleuret.*

(1) Jacques Vaultier, frère aîné de François et mayeur avant lui, avait épousé en 1588 Antoinette Collot, fille de Simon Collot, lieutenant général en la prévôté de Saulx.

La manie du surnom était alors générale à Ligny : peu de familles y échappaient, il suffit pour s'en convaincre de parcourir l'état civil de ce temps-là. Les nobles n'étaient pas mieux traités que les autres, témoins les Hurault depuis longtemps surnommés *Monnet*, les Vaultier, *Serrier*, les Mourot, *Bontemps*, les Barisien, *de Troyes*, les Barry, *Bizat*, etc. Parfois il arriva que le sobriquet prévalut sur le nom véritable, en sorte que les Lamy, Fauchart, Vallot, Nagot, Lagnier se transformèrent rapidement en Mercier, Chardin, Foliou, Malherbe et Du Val.

Pierre Hanel dit *le Fleuret*, « marchand mercier rue Pierge, à l'enseigne Saint-Michel, » était mayeur en fonction quand Léon d'Albert, s^r^ de Brantes, époux de Marguerite-Charlotte de Luxembourg, fit à Ligny son entrée solennelle (10 octobre 1625, environ les trois heures du soir). Aucune pièce ne nous a conservé le détail des cérémonies auxquelles donna lieu cet événement. Par le compte de mairie on sait seulement que la ville fut imposée extraordinairement à 10,000, livres et que la dépense s'éleva à douze mille livres, 28 deniers, 8 gros. Le surlendemain de son arrivée, le nouveau comte voulut être parrain du fils du mayeur et de Catherine Didier : il lui donna son propre nom, *Léon*. La marraine était Marguerite de Castel San-Nazar, dame de La Neuville et fille de ce médecin italien qui parvint à se faire octroyer la seigneurie de Morley-sur-Saulx.

Le séjour de Léon d'Albert à Ligny fut assez long : il s'était fait aménager dans le château des appartements dont l'ameublement était fort beau : la description nous en a été conservée. On connaît sa particulière vénération pour le cardinal de Luxembourg. Né dans l'État d'Avignon, il avait été élevé dans le culte de ce saint personnage dont il embellit l'église et près duquel il voulut être pompeusement inhumé. Néanmoins, et bien qu'il en fût devenu seigneur, il ne fit rien pour la ville natale du B^x^ P. de Luxembourg, aussi son passage ne laissa-t-il aucune trace dans le souvenir des habitants. D'ailleurs, il quitta Ligny après quatre mois de séjour et n'y reparut plus. La faveur de son frère aîné, le premier duc de Luynes, lui avait fait contracter un mariage inespéré, mais il vécut obscurément

et mourut de très-bonne heure (1630), ne laissant de la duchesse de Luxembourg, avec laquelle il ne vivait pas en bonne intelligence, qu'une fille infirme et un fils idiot. Son filleul Léon Hanel participa de cette malechance. Réfugié à Velaines pendant le siège de Ligny par le maréchal de La Ferté, il fut assassiné par une bande armée dans un bois d'où il rapportait quelques arbres coupés.

C'est de Pierre Hanel dit Fleuret, fixé à Bar dès le 1er juin 1629, et de sa femme Antoinette Perrin, que descendait François Hanel, conseiller des Comptes, conseiller d'État, lieutenant général au bailliage de Bar, baron de Levoncourt, sr de Vassincourt, Fleury, etc., qui, de son mariage avec Barbe de Rouyn, ne laissa pas de postérité.

III.

JEAN DORDELU.

1627-1628.

« *Nêraw coum' in Dordeleu* » était un vieux dicton linéen qui explique à la fois la fortune rapide de cette famille et son impopularité. Nicolas Dordelu figure en 1523 dans un dénombrement des habitants de Ligny. Il est boulanger (*pistor*) et paie deux gros de cens pour la maison qu'il habite joindant « le sire Jean Reillart. » Soixante-dix ans plus tard, nous trouvons ses descendants en possession de la fortune et prétendant déjà à la noblesse à laquelle ils ne parvinrent cependant, ceux de Bar qu'en 1621, et ceux de Ligny en 1672.

Jean Dordelu, né le 22 octobre 1589, de Jean Dordelu, tanneur, et de Barbe Marchand, fit ses études de droit à Pont-à-Mousson et revint exercer à Ligny la profession d'avocat. Dès 1613 on le voit prendre la qualité de noble, titre qu'une ordonnance du lieutenant général fit impitoyablement rayer. Mais il ne se découragea pas. En 1616 il produisit, « pour maintenir l'honneur de sa famille, » un mémoire revendiquant la noblesse. Elu mayeur en 1627, 1628 et 1629, il se signala par son activité.

En juillet et août 1627, il va plusieurs fois à Bar et à Nancy pour le fait du terrier de la ville sur lequel « il y a mécontantemen, au sujet de quoy messieurs se rendront à Paris pour enforcer Monseigneur. » Le 4 janvier 1628, il signe avec le procureur fiscal un avis au prévôt, lui signalant « que certains particuliers de la religion prétendue réformée se sont assemblés au logis de Claude Marandel, qu'il convient d'appréhender et de condamner à 200 livres d'amende. » En 1628, il engage un procès au nom de la ville contre les héritiers d'un ancien mayeur, Jacques Mocaveine, dont les comptes ne lui paraissent pas réguliers. Cette instance dans laquelle il échoua lui attira d'autant plus d'ennemis que ce Jacques Mocaveine s'était rendu très-populaire et jouissait de l'estime générale. La même année, Dordelu fit rétablir dans l'église paroissiale le siège de MM. de l'Auditoire et fixa avec le curé Massu une question de préséance dans les processions, question qui n'avait jamais été réglée « par la négligence de ses précédents devanciers. » Le règlement établi à cette occasion porte qu'à la procession de Mai, le mayeur doit précéder le prévôt avec les bourgeois à la suite de la bannière de Notre-Dame, alors qu'aux autres cérémonies de ce genre, le prévôt ouvre la marche et le mayeur la ferme, suivant immédiatement le Gouverneur et son cortège.

A la veille de remettre ses pouvoirs, Jean Dordelu prit une mesure qui aurait dû lui concilier de nombreux partisans : l'agrandissement de la Halle pour la construction d'une importante « pile d'eau à usage intérieur et non public comme auge, lavoir ou bassin. »

De son mariage avec Isabeau Nicolas, fille d'un riche tanneur de Ligny, Jean Dordelu eut un fils né à Ligny le 11 septembre 1629, qui, d'avocat, devint prévôt de Ligny, conseiller et secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, conseiller d'Etat en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, mort à Nancy le 13 avril 1714. Ce prévôt eut lui-même un fils aîné qui défraya longtemps la chronique amusante de ses compatriotes. C'était un mauvais sujet à qui un abus généralement admis avait permis de se faire octroyer, n'étant que simple clerc, une place rétribuée de chanoine au chapitre de Ligny (1677). Ce clerc-

chanoine qui, naturellement, se contentait de toucher les émoluments de sa place, s'oubliait jusqu'à se déguiser pendant le carnaval. Ses excès lui attirèrent une punition publique. En 1685, il fut condamné à rester à genoux, pendant plusieurs messes chantées, tête nue et un cierge à la main. Il dut ensuite faire pénitence pendant quinze jours chez les Cordeliers et payer à ces religieux une aumône de 25 francs barrois. On en fit plus tard un principal de collège, et dans ce poste, écrivait Villeterque, il a laissé le souvenir d'un homme aussi dur pour lui-même qu'il était patient et bon pour les enfants qui lui étaient confiés.

IV.

GEORGES NOTTA.

1629.

Georges Notta qui succéda comme mayeur de Ligny à Jean Dordelu, ne demeura que peu de mois dans sa charge. Il exerçait la profession d'avocat et avait dû être attiré à Ligny, dont il n'était pas originaire, par son mariage avec Barbe Mocaveine, l'une des filles de ce Pierre Mocaveine, ancien mayeur, dont Jean Dordelu attaqua les comptes. Y a-t-il corrélation entre la retraite de Dordelu, son échec devant le Parlement de Sens sur cette délicate question et l'élection de Notta, l'un des héritiers mis en cause, qui acheva à la mairie l'année commencée par le plaignant? Nous l'ignorons autant que le détail de son administration, qui fut très-éphémère.

En 1645, Georges Notta reparut à la mairie après Christophe Cuny, qui le remplaça à son tour en 1646, mais il n'endossa plus la toge jaune qui avait été supprimée peu d'années auparavant. Il mourut à Ligny dans un âge avancé et fut enterré dans le cimetière sous un petit ormeau que l'on appelait encore en 1742 l' « Orme Noutta. ». Il était très-certainement parent et peut-être l'ascendant de Nicolas Notta, avocat à Saint-Mihel, anobli le 22 avril 1668. On le trouve désigné noble dans le re-

gistre des baptêmes de Ligny à la date du 5 novembre 1630, mais nous savons déjà, par l'exemple des Dordelu, que cette mention ne tirait pas à conséquence.

V.

SIMON HAUTPOULAIN.

1630-1631-1632-1633.

Simon Hautpoulain, né le 28 décembre 1578, de Pierre Hautpoulain, marchand drapier, mayeur en 1599 et 1600, et de Marguerite Collot, était l'un des fermiers des impôts des toiles et filasses de Lorraine quand il fut élu mayeur en 1610. Il le redevint en 1630 et jusqu'au milieu de 1633, date probable de sa mort. En 1615, pendant le mayorat de son frère Pierre, il lui arriva une aventure dont le récit éclaire singulièrement les mœurs de ce temps-là.

Pendant un souper auquel il avait été convié chez François Thierry, sergent royal, avec Jean Thierry, Nicolas Guillemin et Charles Parisot, apothicaire, ce dernier s'écria : « Par la mort-Dieu, M^me^ Barotte est une sotte, une beste et une vilaine; elle a parlé de moi touchant ma rapacité d'apothicaire au logis d'Etienne Mourot et j'en aurai ma raison. »

Ne pouvant supporter l'injure faite à sa sœur, Hautpoulain prend son manteau, une épée, une chandelle dans une lanterne et se met en devoir de rentrer chez lui; mais l'apothicaire s'emparant d'une arquebuse, le poursuit en criant : « Par la teste de la mort-Dieu, je te tuerai ! » Devant cette menace, Hautpoulain tire son épée et en blesse Parisot qui tombe, mais ne meurt que dix-huit jours plus tard, le 26 décembre. Quatre jours après, le duc Henri II délivrait au meurtrier des lettres de rémission.

A la tête du conseil de ville, Simon Hautpoulain assista aux services solennels qui furent célébrés dans chacune des églises de Ligny, les 2 et 5 décembre 1630, pour le repos de l'âme d'Albert de Brantes, duc de Luxembourg et comte de Ligny, mort

le 25 novembre précédent. Il assista aussi, avec le procureur fiscal, au relevé des meubles du défunt qui se trouvaient dans le château. En 1631, il harangua le second mari de Charlotte de Luxembourg, le chevalier de Tonnerre, quand celui-ci se présenta avec elle dans la ville de Ligny. En 1632, il soutint à Bar un procès contre la maréchaussée de cette ville qui s'était permis d'instrumenter sur le territoire de Ligny. La même année, il établit une taxe temporaire sur la viande de boucherie à la suite de la condamnation d'un boucher nommé Mansuy Guillaumet, qui avait vendu pour « chair de bœuf un cheval venu mort de Biencourt. » Ce boucher avait été condamné, non-seulement à payer une forte amende, mais à cesser tout commerce dans la ville et le comté de Ligny pendant deux ans. Ses collègues prirent prétexte de cet arrêté du bailliage de Bar pour se plaindre de l'intervention du mayeur. En réalité, ils en voulaient à la taxe, et Jacques Cuny, lieutenant général en la prévôté, qui les encourageait, leur fit faire appel. Ils échouèrent et la mairie profita de son succès pour exercer un contrôle très-sévère sur les débits de viande. Cet incident marqua le commencement d'hostilités entre les mayeurs et les prévôts dont il serait malaisé de définir exactement les attributions à cette époque. Ces hostilités ne prirent fin que le jour où le maréchal de Luxembourg remit chacun à sa place.

Le 3 février 1633, Simon Hautpoulain reçut de la duchesse de Luxembourg l'ordre de faire une levée de tous maçons, charpentiers, ferronniers, couvreurs et habitants de bonne volonté pour travailler au château et aux remparts de Ligny, renouveler ou consolider les ouvrages de défense et visiter les fossés. Les travaux furent poussés avec la plus grande activité, mais aussitôt interrompus par l'arrivée inopinée des troupes françaises.

De son mariage avec Marguerite Raguet, fille de Nicolas, praticien et procureur fiscal, et de Marguerite Varinot, le mayeur Hautpoulain eut, entre autres enfants, Jean (1610-1651), curé de Houdelaincourt et chanoine de Ligny; Marguerite, mariée à M. Jean Vaultier; Simon (1613-1677), époux de Claudine Ouindre; Antoine, marié à Françoise Fatollot, et Anne, qui fut unie

à M^tre^ Simon Lallemand, apothicaire et bourgeois de Ligny.

Le frère du mayeur Hautpoulain, Nicolas, docteur en médecine, se déclare noble en 1647, mais c'est la seule mention de noblesse que nous trouvions attachée à cette famille pendant son séjour à Ligny.

VI.

JEAN MOCAVEINE.

1633-1634.

La noblesse de Jean Mocaveine, lieutenant en la mairie, échevin, et mayeur successivement, n'est pas douteuse. La famille Mocaveine, originaire de Champagne, portait *de sable au chevron rompu d'or, accompagné de trois trèfles de même.* Il naquit le 26 décembre 1594, de Pierre Mocaveine et de Claude Collot, fille du procureur fiscal du Comté, et de Jeanne de Hévilliers. Comme maire, il signala son dévouement pendant la peste qui désolait alors le Barrois. En novembre 1633, il achète à Menginet Chaulpin un champ joindant la chapelle de Saint-Jean-Froide-Entrée et y fait élever des baraquements pour que les pestiférés « y fussent soignés avec plus de profit et sans danger de contact. » L'année suivante, il prend l'initiative d'une procession expiatoire qu'il sollicite du Chapitre pour la cessation du fléau et il fonde, dans la Collégiale, sa paroisse, un service hebdomadaire pendant un an pour les âmes de ceux qui sont tombés victimes de la contagion. Il vit mourir de la peste trois de ses enfants et son frère Christophe.

Quand la mémoire de son père fut si violemment et si injustement attaquée par le mayeur Dordelu, Jean Mocaveine demanda lui-même une enquête judiciaire qui aboutit à son entière satisfaction. Ce qui lui dut être plus sensible encore que la sentence louangeuse du bailliage, ce furent les marques de sympathie que lui prodiguèrent ses concitoyens. Gérard Haraucourt et Louis Hurault, qui lui succédèrent à la mairie, avaient épousé deux de ses sœurs.

C'est pendant son mayorat que la ville de Ligny fut imposée pour la compagnie de Montalant qui logeait à Bar. Cette imposition, qui succédait à un emprunt de 6,000 livres qu'on avait dû souscrire, souleva les plus furieuses protestations, et Mocaveine fut obligé d'aller jusqu'à Paris pour intéresser à la cause de ses compatriotes la duchesse de Luxembourg. Sans attendre l'issue du procès porté au Conseil du Roi, le bailli de Bar envoya à Ligny un conseiller des Comptes et le procureur général fiscal du Barrois pour faire la levée des deniers, mais la population les accueillit si mal, qu'ils rentrèrent à Bar et informèrent M. de Viel-Castel-Montalant de la désobéissance des Linéens. Celui-ci leur ayant adjoint un fort piquet de cavalerie, ils revinrent à Ligny et les habitants, menacés d'un pillage en règle, durent s'exécuter et payer séance tenante une somme de 2,000 livres d'acompte sur celle de 6,000 qui leur était demandée.

De son mariage avec Marie Cuny, fille de noble Jacques Cuny et de Marguerite Husson, Jean Mocaveine eut, entre autres enfants, deux filles, Marguerite et Claudine, qui entrèrent dans la famille Thouvenot de Fleury, et une autre, Marie, mariée à ce médecin Nicolas La Garde, dont le caractère nous est révélé par un couplet malicieux de l'*Affileil*.

VII.

GÉRARD HARAUCOURT.

1635-1636.

C'est à Dagonville qu'il faut aller chercher l'origine de la famille Haraucourt, dont plusieurs membres possédèrent une situation élevée dans la principauté de Commercy. Gérard Haraucourt, qui avait épousé, comme Georges Notta, mayeur en 1629, une fille de Pierre Mocaveine, était un homme d'une énergie peu commune. Quand d'échevin il passa mayeur, la situation était des plus difficiles : la ville décimée par la peste, écrasée par un corps d'occupation considérable et toujours re-

nouvelé, épuisée par une famine lamentable et que rien ne pouvait soulager, la ville, dis-je, venait de se voir enlever une forte somme pour l'entretien de la garnison de Bar. Il restait encore 4,000 livres à verser entre les mains de Lefebvre de Caumartin, intendant des finances de Lorraine. Haraucourt en refusa le paiement se basant avec raison sur ce que les officiers de Bar n'avaient aucun droit de venir imposer la ville de Ligny Ses protestations ne servirent de rien. Comme la première fois, une troupe barrisienne entra dans Ligny, envahit les demeures des habitants, se fit donner la somme que l'on réunit comme on put, et emmena prisonniers le maire Haraucourt, les échevins Antoine et François Husson, le procureur Martin Gérard et neuf ou dix autres. Incarcérés dans le grand château de Bar, ils y furent traités avec rigueur. Néanmoins leur détention dura peu : moins de deux mois après, le Conseil du Roi décidait non-seulement que les officiers de Ligny seraient élargis, mais que les sommes indûment payées à l'intendant des finances de Lorraine seraient restituées à la ville de Ligny. L'argent versé ne fut pas rendu, les comptes de Christophe Cuny, de Nicolas Parisot et Nicolas Gallois en 1645, 1646, 1647 et 1649 en témoignent.

Gérard Haraucourt résigna ses fonctions au mois de mars 1636. De son mariage avec Marguerite Mocaveine, née en 1599, il eut à Ligny sept enfants dont quatre fils (l'aîné Pierre fut curé de Petit-Nançois), et trois filles.

L'une, Barbe, entra au couvent des Annonciades, la seconde Marguerite épousa noble Jean de Vouthon, et la troisième mourut jeune en laissant cent francs à l'asile Sainte-Marguerite fondé en 1559 par Marguerite de Savoie-Luxembourg, pour les pauvres femmes veuves de Ligny.

VIII.

NICOLAS PARISOT.

1636.

Nicolas Parisot, qui succéda pendant quelques mois à Gérard Haraucourt, était le fils de Nicolas Parisot, dit *Blancdenier*, marchand drapier à Ligny, et de Barbe Esselin. Né en 1593, il avait épousé à Saint-Mihiel Catherine Bournon, le lendemain du jour où la noblesse était officiellement décernée à son père (8 septembre 1625). D'abord établi à Saint-Mihiel, où naquirent quatre de ses enfants, il vint se fixer à Ligny dès 1632 et y eut six fils et quatre filles.

Son passage à la mairie fut de très-courte durée. Il y a lieu de s'étonner que ce personnage, dont la famille était opulente, ait accepté des appointements, modestes à la vérité. On était alors à l'époque la plus désastreuse de l'histoire de la Lorraine, et le dénûment était si général qu'il peut bien avoir été décidé que la fonction de mayeur, très-lourde en ce moment-là, serait quelque peu rétribuée. Le même fait semble s'être produit à Commercy. Il se pourrait aussi que Parisot se soit chargé d'un travail supplémentaire dans l'intérêt de la comptabilité municipale. Le compte de Louis Hurault, son successeur à la mairie, permet l'une et l'autre de ces suppositions : il porte une somme de cinquante francs à titre de gratification « à M. Parisot, pour le régleman des rentrées, dépanse et impocitions qu'il a faite (*sic*) sa questure durante. » C'est le seul exemple que nous ayons trouvé d'un maire recevant une rétribution; aucun compte postérieur n'en mentionne d'autre.

Nicolas Parisot redevint mayeur en 1647, pendant quatre mois, après Christophe Cuny, et mourut âgé de quatre-vingt-quatre ans le 4 janvier 1677. Il fut enterré dans la chapelle Saint-Nicolas, « sous la tombe qui est au milieu de la chapelle; » à gauche cette inscription :

Cy-dessous repose le corps de noble Nicol Parysot vivant bourgeoys de ceste ville de Ligney qui fut mayeur et syndique de ceste paroisse lequel apres longue vie pleine de charités et de bons exemples rendit à Dieu son âme le 4e jour de janvier M D C LXXVII.

Libera me, Domine, et pone me juxta te.
Salve, Regina, Mater Misericordiæ.

Nicolas Parisot fut le dernier MAYEUR-JAUNE au XVIIe siècle. Charles-Henri de Clermont-Tonnerre et Marguerite-Charlotte de Luxembourg s'étant fixés à Ligny où ils moururent, le premier le 8 juillet 1674, la seconde en novembre 1680 (1), âgée de 72 ans, opérèrent dans l'administration du Comté et dans leur gouvernement domestique d'importantes modifications. Tout fut ramené à une simplicité que les mécontents ne tardèrent pas à qualifier de « mesquin équipage. » Le nombre des serviteurs fut considérablement diminué, la garde particulière supprimée, les uniformes réduits à la plus simple expression. Les prêvots furent investis d'une juridiction beaucoup plus étendue, mais n'endossèrent plus la robe rouge que dans les cas prévus avant la réforme de 1622. Le mayeur perdit la sienne et ne reçut en échange qu' « une sorte de mante noire sur des habits de cou-« leur pareille avec une cravatte de dentelle. Dans l'exercice « de ses fonctions, il portoit à la main une longue canne aux « armes de la ville. » Villeterque de qui nous tenons ces détails ajoute : « la réforme plut à tout le monde hormis aux mayeurs « qui furent longtemps à s'en consoler et jetèrent tout l'effet de « leur mauvaise humeur sur les prévôts avec lesquels ils « avoient d'autres sujets de contestation. »

Il n'est pas douteux qu'en supprimant ce costume jaune dont nous ne croyons pas qu'il ait existé ailleurs une édition, le duc de Clermont-Luxembourg voulut non pas tant abolir une fantaisie de son prédécesseur que supprimer tout ce qui pouvait nuire à son prestige personnel, à l'éclat de sa maison, à l'économie qu'il favorisait, la disgrâce qu'il avait encourue l'obli-

(1) Moréri, 18e édit., 1740, t. V, p. 302, col. 1, liv. 77 et suiv.

geant à vivre désormais au milieu de ses vassaux de Ligny.

C'est le 23 janvier 1637 que les réformes furent édictées.

Depuis quelques jours Louis Huraut était mayeur; très-probablement, il n'eut pas l'occasion de revêtir le costume dont la suppression était prononcée. Il convient cependant de le nommer, tout en rappelant qu'il sortait de la famille Linéenne anoblie en 1503, éteinte au siècle dernier et d'où sont sorties, par les femmes, d'autres familles qui ont ajouté son nom aux leurs. Louis Huraut, élu en janvier 1637, eut pour successeur, l'année suivante, Louis de Hesteau, fils de l'ancien receveur général et alchimiste dont le mayeur Vaultier avait fait vendre à l'encan le matériel de laboratoire.

C^te^ E. Fourier de Bacourt.

LE MATHÉMATICIEN ALBERT GIRARD

DE SAINT-MIHIEL

1595-1633

Par H. DANNREUTHER.

On rencontre dans les catalogues d'elzévirs le nom d'un mathématicien, Albert Girard, qui, malgré la célébrité de ses éditeurs et la précaution qu'il avait prise de se qualifier de *samielois* sur plusieurs de ses livres, pour rappeler son origine, est totalement ignoré de nos bibliographes lorrains. Ni Dom Calmet, ni Chevrier, ni à plus forte raison les auteurs plus modernes, qui se contentent en général de reproduire leurs devanciers, ne citent le nom de ce compatriote oublié, qui n'est cependant pas le premier venu et qui occuperait une place honorable dans la liste des savants de la Lorraine et du Barrois.

Comment s'expliquer cet oubli assez singulier dans une province où, de tout temps, l'on a plutôt surfait que négligé les illustrations locales?

D'abord, par les circonstances de la vie d'Albert Girard, qui fut obligé de s'exiler comme beaucoup d'habitants de Saint-Mihiel, à cause de la profession qu'il faisait de la religion réformée. Il vécut et mourut à l'étranger, et ses livres, réimprimés plusieurs fois au XVII^e^ siècle, ne durent guère entrer en Lorraine, où l'on avait, à cette époque de ruines publiques et privées, des préoccupations très éloignées de la science pure.

De plus, ce qualificatif un peu bizarre de *samielois*, si correctement formé, d'ailleurs, d'après la prononciation courante, était fait pour dérouter plutôt que pour instruire le lecteur. Les auteurs des dictionnaires n'hésitèrent pas à penser qu'un

samielois, imprimant des livres en Hollande, devait être un citoyen des Provinces-Unies, et c'est ainsi que tous les répertoires biographiques, depuis ceux de Michaud et de Didot jusqu'à l'*Encyclopédie* de Larousse, qualifient avec une unanimité qui n'est pas fortuite, on peut le croire, notre mathématicien de « hollandais. »

Ayant reconnu le nom de notre ville meusienne sur le titre des ouvrages d'Albert Girard, j'ai interrogé les registres de l'état civil de Saint-Mihiel pour retrouver sa trace. Cette tâche est facilitée par les excellents répertoires qui ont été faits par un archiviste du XVIII^e^ siècle; malheureusement, il y a de nombreuses lacunes dans les registres de baptêmes. Néanmoins, j'ai relevé vingt-quatre actes se rapportant à des familles du nom de *Gérard* ou *Girard*, entre les dates du 20 janvier 1577 et du 27 août 1624. Aucun de ces actes ne concerne un *Albert* Girard. Il faut dire que ce prénom est absolument inusité à Saint-Mihiel, où l'on trouve une ou deux fois celui d'*Albéric*. Mais à la date du 11 octobre 1595, on rencontre la naissance d' « *Humbert*, filz à Jehan Girard et Jeanne, sa femme. Parrain : « M^tre^ Humbert Gellay; marraine, Susanne, femme à Didier « Royer (1). » Humbert Girard aurait-il, au cours de ses pérégrinations, modifié son nom et pris celui d'Albert? C'est une simple hypothèse sur laquelle je ne veux pas insister.

Elle ne serait pas infirmée par l'indication suivante relevée par M. le D^r^ W. N. Du Rieu (2) sur le livre du Recteur de l'Université de Leide : « *Albertus Gerardus* METENSIS, » inscrit

(1) Didier Royer ou Rouyer, dit *Courba*, un des ingénieurs qui travaillèrent aux fortifications de Nancy au commencement du XVII^e^ siècle, figure parmi les signataires d'une pétition des réformés de Saint-Mihiel présentée au duc Charles III en 1560 (V. *Mém. de la Soc. des Lettres de Bar-le-Duc*, 1883, p. 103). On sait que Saint-Mihiel donna naissance à plusieurs ingénieurs de mérite, entre autres Pierre Godary, gendre de Ligier Richier, Jacques et Pierre Vannesson, Nicolas Marchal, etc. Albert Girard a sans doute voulu se réclamer de cette école samiéloise en rappelant avec une certaine insistance le nom de sa ville natale sur le titre de ses livres.

(2) C'est à M. le D^r^ W. N. Du Rieu, directeur de la Bibliothèque de l'Université de Leide, et à M. le prof. D. Bierens de Haan, dont le savoir égale l'obligeance, que je dois la plupart des éléments de cette notice.

comme étudiant en mathématiques, le 28 avril 1617, à l'âge de 22 ans. Albert Girard serait donc bien né en 1595. La qualification de *Metensis* indiquerait seulement qu'il fut élevé à Metz où probablement ses parents émigrèrent à la suite des persécutions religieuses, à l'exemple de plusieurs familles samiéloises. Ils y auraient même fait un séjour antérieurement à la naissance d'Albert, ou seraient venus y présenter au baptême deux de leurs enfants à la fois, en 1594, si tant est qu'on puisse leur rapporter l'acte suivant, que l'on trouve au registre de l'Eglise réformée de Metz (1), à l'année 1594, nº 305. « Deux enfans « de *Jan Gerard,* dont je ne sçay les noms. Les parins mons^r^ de « Barisy et mons^r^ le Président, et madame de Hauteville et « madame de Jaulny. »

Quoi qu'il en soit, le jeune étudiant, immatriculé en 1617, était déjà marié depuis trois ans. Il s'était uni le 17 avril 1614, dans une des églises d'Amsterdam, à Suzanne des Mouettes, *aliàs* des Nouettes, *aliàs* de Nouet. De cette union naquirent onze enfants, dont le premier, Daniel, fut baptisé à Amsterdam, le 5 février 1615, et le dernier à la Haye, le 11 septembre 1633, après la mort de son père.

Ces quelques dates sont tout ce que j'ai pu réunir sur Albert Girard. Il parle peu de lui-même dans ses livres, et nous savons seulement qu'il fut employé, comme d'autres réfugiés dont il édita les œuvres, Simon Stevin et Samuel Marolois, en qualité d'ingénieur militaire au service des Provinces-Unies.

Lorsqu'il mourut, à l'âge de 38 ans, il n'avait atteint, malgré une activité scientifique remarquable, ni la célébrité, ni la richesse. Il laissait sa famille dans un état de gêne qui est attesté par la dédicace d'un des volumes publiés en 1634 « à « Très hauts et Très puissants seigneurs, Messeigneurs les « Etats généraux des païs bas unis et à Très haut et Très « illustre prince monseigneur le Prince d'Aurenge, gouverneur « des dites Provinces... »

(1) *Arch. munic. de Metz;* communication obligeante de M. F. Dietsch, pasteur de l'Eglise réformée de Metz, et auteur d'un livre apprécié sur son histoire.

Susanne de Nouet expose dans cette supplique « qu'une « pauvre veuve avec onze enfants orphelins, auxquels le mari « et père, décédé il y a un an, n'a laissé qu'une bonne réputa- « tion d'avoir fidèlement servi et employé tout son temps à la « recherche des plus beaux secrets des mathématiques; ayant « esté ravi lorsqu'il projettoit d'en laisser quelques monumens « utiles à la postérité, et de sa propre invention, lesquels il « eut lui-même apporté aux pieds de leurs Seigneuries, si Dieu « lui eut donné le loisir de les parachever. Mais en ayant dis- « posé autrement, il ne nous reste rien de complet que la ver- « sion des œuvres du feu sieur Stevin, auxquelles il a adjouté « plusieurs beaux éclaircissemens, comme pourront cognoistre « ceux qui confèreront les originaux avec la traduction qui lui « a cousté beaucoup de temps et de peine. »

Les annotations d'A. Girard sont, en effet, très développées, et forment un ouvrage particulier, juxtaposé à celui de Simon Stevin, de Bruges, qui avait écrit son livre en flamand.

Antérieurement à cet in-folio, publié après la mort de l'auteur, Albert Girard avait fait paraître plusieurs travaux plus personnels, sur lesquels mon incompétence m'interdit de donner une opinion quelconque, mais dont on aimera à trouver ici la liste déjà très intéressante au point de vue de la bibliographie de ce savant lorrain. Le lecteur en est redevable aux recherches de M. L. Maxe-Werly à la Bibliothèque Nationale et aux informations des deux savants hollandais dont je cite plus haut les noms avec reconnaissance.

Cette courte et imparfaite notice n'a d'autre but que de réintégrer dans la bibliographie lorraine un nom trop longtemps oublié. Elle ne sera vraiment utile que si elle inspire à quelque savant de notre province le dessein d'une étude plus complète et plus spéciale de l'œuvre scientifique du mathématicien samiélois.

I.

Tables des sinus tangentes et secantes selon le reid de 10000 parties : et un traicté succint de trigonometrie.

A la Haye, Jac. Elzewir, 1626, 120 pages in-12.

Id., 2e édition (avec la Trigonométrie). La Haye, Jacob Elsevier, 1629, 132 pages in-12.

Id. [*édition hollandaise*], 's Gravenhagen. Jacob Elsevier, 132 pages in-12.

II.

Invention nouvelle en l'Algèbre, par ALBERT GIRARD, mathématicien, tant pour la solution des équations, que pour recognoistre le nombre des solutions qu'elles reçoivent, avec plusieurs choses qui sont nécessaires à la perfection de cette divine science.

(Dédicace à M. Henry de Bergaigne, capitaine d'une compagnie de cavallerie; pour messeigneurs les Etats généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, receveur des contributions de Brabant au quartier de Breda, etc.)

Amsterdam, chez Guillaume Jansson Blaeuw, M. DCXXIX, in-4°, 64 pages.

Id. [*Réimpression*] par le Dr B. Bierens de Haan, L. L. D. Leiden, 1884, imprimé chez Muré frères.

(Cette réimpression textuelle du traité rarissime d'A. Girard est précédée d'une préface où le savant éditeur en fait valoir le haut intérêt pour l'histoire de la science au XVIIe siècle, et rappelle qu'il contient une foule de réductions et d'observations pratiques. Dans ce livre, A. Girard a été le précurseur de Desartes qui l'a utilisé sans le citer. *Sic vos non vobis*.....)

III.

Des triangles.

Amsterdam, chez G. Jansson Blaeuw, 1629.

(C'est une partie de I, 2e éd.).

IV.

L'Arithmétique de SIMON STEVIN de Bruges reveüe, corrigée et augmentée de plusieurs traictez et annotations par ALBERT GIRARD, samiélois, mathématicien.

A Leide, de l'imprimerie des Elseviers, 1625, in-8°, 892 pages, front. gravé.

(Dédicace à Très haut et Très excellent prince et seigneur Maurice, par la grâce de Dieu prince d'Orange, comte de Nassau, etc).

V.

(Ouvrage posthume). **Les œuvres mathématiques de S. STEVIN, revues et augmentées.**

A Leide, chez Bonaventure et Abraham Elsevier, imprimeurs ordinaires de l'Université. 1634, 678 pages in-f°.

VI.

S. MAROLOIS. Fortification ou architecture militaire [publié par A. Girard].

Amsterdam, J. Janssen, 1627, 42, 46 pages, 40 pl. in-f°.

Id. en hollandais, *ib.*, *ib.*, 1627, 100 pages, 40 pl. in-f°.

VII.

. MAROLOIS. Meet-Conste verbetert door A. Girard, uitg. door E. de D.

Amsterdam, Joan Jansz, 1629, 62 pages, 47 pl. in-f°.

INSCRIPTION COMMÉMORATIVE

En l'honneur de DOM REMI CEILLIER

(1688-1761)

Placée dans l'Église Notre-Dame de Bar-le-Duc

Par les soins de la Société des Lettres, Sciences et Arts.

Ainsi que le rappelait, dans l'épigraphe qu'il avait choisie, le plus récent des biographes de Dom Remi Ceillier, c'est un devoir pour chaque cité d'honorer le souvenir de ses hommes célèbres et de recommander à la postérité leur exemple. *Quæque civitas suorum magis amplexatur exempla!....*

C'est dans cette pensée que nous avons accueilli avec empressement et gratitude la proposition que notre confrère, M. C.-C. Charaux, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, voulut bien nous faire, en 1890, d'offrir une récompense à l'auteur de la meilleure étude biographique et critique sur le savant bénédictin qui vit le jour à Bar-le-Duc, le 14 mai 1688. On a lu dans nos *Mémoires* (1) le travail substantiel et érudit de M. l'abbé Beugnet, professeur au Grand-Séminaire de Nancy, auquel le jury d'examen a été heureux de décerner le prix offert par M. Charaux. Cette biographie si complète, à laquelle nous renvoyons le lecteur, nous dispense de retracer ici la vie de celui qui magistralement composa l'*Histoire générale des auteurs ecclésiastiques*.

(1) Tome X, 1891 (2e série).

La publication du Mémoire de M. l'abbé Beugnet réveilla l'attention sur la personnalité intéressante et sympathique de ce savant religieux. Pour que l'hommage rendu à son souvenir fût plus complet, et en quelque sorte public, un de nos confrères, M. l'abbé Plauche, dont l'initiative discrète autant que généreuse doit être mentionnée avec une reconnaissance toute particulière, se livra à des recherches assidues en vue de déterminer l'emplacement de la maison natale de Dom Remi Ceillier, et de la signaler à l'attention par un marbre commémoratif. Ces recherches ayant jusqu'à présent été infructueuses, la Société demanda à M. l'Archiprêtre de Notre-Dame l'autorisation de placer ce marbre à l'intérieur de l'église où le jeune Remi Ceillier avait reçu le baptême. M. l'abbé Chevin et son Conseil de Fabrique voulurent bien, avec une bonne grâce dont nous tenons à exprimer ici notre gratitude, accueillir favorablement cette requête, et c'est ainsi que l'on peut voir aujourd'hui, fixé contre une des murailles du second collatéral de gauche, récemment restauré, le petit monument reproduit sur la planche ci-jointe (1). Puisse-t-il attirer les regards des visiteurs et rappeler longtemps aux Barrisiens le mérite et les vertus du religieux et de l'écrivain !

Les armoiries qui surmontent l'inscription sont celles que le duc Charles III octroya en 1549 à Pierre Psaume, père du célèbre évêque de Verdun (*d'azur, à la fasce d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une gerbe de même mise en pal*). Remi Ceillier qui se rattachait par sa mère à la famille Psaume, adopta ce blason qui orne sa pierre tombale au prieuré de Flavigny, et dont la gerbe d'or est un éloquent et touchant symbole. Ainsi que le faisait remarquer l'*Indépendance de l'Est* (n° du 23 nov. 1893), « elle rappelle « et l'origine modeste, toute plébéienne, des familles Psaume « et Ceillier, et le prix incomparable du travail, dans tous les « temps et dans tous les lieux. »

(1) L'inscription a été rédigée par M. l'abbé Plauche ; M. Demoget a prêté son concours pour l'exécution de la plaque de marbre noir ; enfin, l'on doit à M. L. Duval la photographie du monument. Les dimensions sont de $1^{m},60 \times 0^{m},80$.

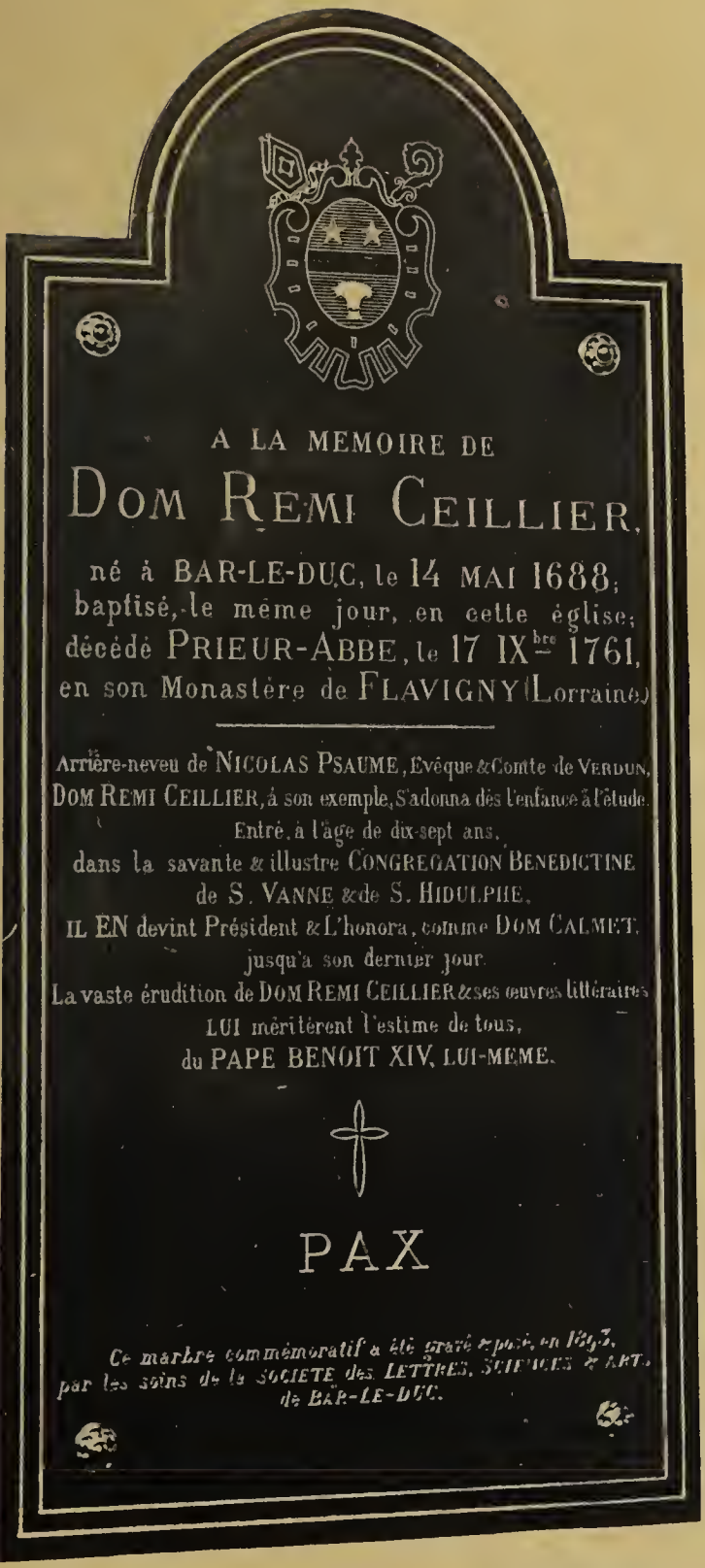
A LA MEMOIRE DE
DOM REMI CEILLIER,
né à BAR-LE-DUC, le 14 MAI 1688;
baptisé, le même jour, en cette église;
décédé PRIEUR-ABBE, le 17 IX^bre 1761,
en son Monastère de FLAVIGNY (Lorraine)
Arrière-neveu de NICOLAS PSAUME, Evêque & Comte de VERDUN,
DOM REMI CEILLIER, à son exemple, S'adonna dès l'enfance à l'étude.
Entré, à l'âge de dix-sept ans,
dans la savante & illustre CONGREGATION BENEDICTINE
de S. VANNE & de S. HIDULPHE,
IL EN devint Président & L'honora, comme DOM CALMET,
jusqu'à son dernier jour.
La vaste érudition de DOM REMI CEILLIER & ses œuvres littéraires
LUI méritèrent l'estime de tous,
du PAPE BENOIT XIV, LUI-MEME.
PAX
Ce marbre commémoratif a été gravé & posé, en 1893,
par les soins de la SOCIETE des LETTRES, SCIENCES & ART.
de BAR-LE-DUC.

PROGRAMME

DES CONCOURS

OUVERTS

Par la Société des Lettres, Sciences et Arts

de Bar-le-Duc,

A L'OCCASION DU 25e ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION

1870-1895.

1er CONCOURS.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. CHARAUX, membre titulaire de la Société, à la meilleure notice sur LES MAISONS A FAÇADES SCULPTÉES DES VILLES HAUTE ET BASSE DE BAR-LE-DUC, à étudier au double point de vue de l'*Art* et de l'*Histoire*.

2e CONCOURS.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. CHARAUX, à la meilleure étude *historique* et *artistique* sur LE COLLÈGE GILLES-DE-TRÈVES, de Bar-le-Duc.

3e CONCOURS.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. l'abbé Léopold PLAUCHE, membre titulaire, pour être décerné sous le nom de « *Prix Paulin Gillon*, » en mémoire de l'un des

principaux promoteurs de la fondation de notre Société, à un PRÉCIS DE L'HISTOIRE DU BARROIS.

Les concurrents devront ne pas perdre de vue que le désir du donateur et de la Société est de voir sortir de ce concours, non pas un travail d'érudition, mais un manuel élémentaire, susceptible de donner sous une forme très-abrégée aux enfants de nos écoles une vue d'ensemble, des notions générales, mais claires et exactes, sur l'ancienne province de Barrois, ses annales, ses souverains et ses institutions.

4e CONCOURS.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. Charles Freünd-Deschamps, membre titulaire, au meilleur travail sur LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DANS LE BARROIS DEPUIS SA RÉUNION DÉFINITIVE A LA FRANCE EN 1766.

5e CONCOURS.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. Paul Varin-Bernier, membre titulaire, à la meilleure PIÈCE DE POÉSIE SUR UN SUJET EMPRUNTÉ A LA LORRAINE OU AU BARROIS.

Un fait ou un personnage historique; une légende, une tradition, etc., etc., etc.

6e CONCOURS.

Un prix de la valeur de deux cents francs, offert par la Société à la meilleure monographie qui lui sera présentée sur UN SUJET INTÉRESSANT LE BARROIS.

Monographie historique, géographique, agricole, industrielle et commerciale d'une ville, d'une commune ou d'un canton, jusqu'à nos jours. — Monographie d'une institution politique, administrative ou judiciaire de l'ancien régime; — d'une corporation, confrérie, compagnie, établissement d'instruction ou de charité, de caractère civil ou religieux. — Monographie historique et artistique d'un ancien édifice civil ou religieux. — Biographie. — Étude d'archéologie, de numismatique, de géographie, d'histoire naturelle, de géologie, de botanique, etc., etc., etc.). — Les concurrents pourront consulter utilement la liste des questions sur lesquelles le Comité des travaux historiques appelle plus particulièrement chaque année l'attention et les recherches des Sociétés savantes à la veille de leur convocation au Congrès de la Sorbonne. Cette liste figure en entier au volume de 1891 (2e série, t. IX) des *Mémoires* de la Société.

RÈGLEMENT.

I. Les travaux présentés aux différents concours devront être adressés — *terme de rigueur* — avant le **1er août 1895,** à M. le Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts, à Bar-le-Duc.

II. Ils devront être inédits. Ils ne porteront aucune signature, mais seront revêtus d'une épigraphe répétée sur l'enveloppe d'un pli cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur et qui sera joint au manuscrit. Les plis porteurs des épigraphes correspondantes aux travaux couronnés seront seuls ouverts d'office par le Jury.

III. Les manuscrits ne seront pas rendus; mais les auteurs en pourront prendre ou faire prendre copie.

IV. La Société se réserve le droit de publier dans ses *Mémoires* les notices qu'elle jugera à propos de choisir dans ce but parmi les travaux couronnés.

V. En dehors des *prix* précédemment énumérés, les Jurys auront toujours la faculté de décerner, dans chaque concours, des *mentions honorables*. De même, ils seront en droit de ne décerner aucune récompense.

VI. Les membres des différents Jurys seront désignés ultérieurement en assemblée générale de la Société. Ils ne pourront prendre part à ceux des concours sur lesquels ils seront appelés à statuer.

Délibéré en la séance de la Société du 7 février 1894.

Le Président,

H. DANNREUTHER.

Le Secrétaire-adjoint,

WLODIMIR KONARSKI

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

(Avril 1894.)

Composition du Bureau pour 1894.

Président	M. Dannreuther A ◍;
Présidents honoraires	M. Poincaré, ❋, A ◍; M. Langrognet, ❋, I P ◍;
Vice-présidents	M. Demoget, A ◍, ✻ (St-Sylv.). M. Charles Busselot, ❋;
Secrétaire	M. Alfred Jacob.
Secrétaire adjoint	M. Konarski, I P ◍;
Bibliothécaire	M. Lallemand;
Trésorier	M. Bonnabelle, I P ◍, r. Nève, 37.

Commission de publication	M. Berteaux, I P ◍; M. Camille Fistié; M. Jules Forget A ◍;

Membres honoraires.

Carriot, O ❋, I P ◍, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, I P ◍, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Giraud, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de St-Yon (Seine-Inférieure).

Langrognet, ❋, I P ◍, inspecteur d'Académie honoraire, rue Claude-Bernard, 41, à Paris.

Masure, ❋, I P ◍, inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

	Date de la réception.
Anthouard, vicomte d', à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19...	7 mai 1890.
Barrois, I P ◍, inspecteur de l'enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc.....	1er mars 1893.
Bauffremont-Courtenay, le prince de, duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint Germain, 87...	2 juin 1875.
Berteaux, I P ◍, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30.....	6 octobre 1880.
Bister, Alcide, conseiller général pour le canton de Vaubecourt, industriel, à Revigny.....	5 déc. 1888.
Boinette, Alfred, A ◍, ✻ (officier du Mérite agricole), viticulteur à Bar-le-Duc.....	13 janvier 1894.
Bompard, Henry, ✻, ancien sénateur, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80.....	fondateur.
Bonnabelle, I P ◍, rue Nève, 37..... ...	fondateur.
Boulanger (E.), C ✻, sénateur de la Meuse, directeur général honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, rue Glück, 4, à Paris.....	2 mai 1888.
Boyenval, économe du Lycée de Bar-le-Duc.....	7 mars 1894.
Bret, Fernand, ✻, I P ◍, préfet de la Meuse..	4 mai 1892.
Briey (S. G. Mgr de), Marie-Ange-Emmanuel, évêque de Meaux.....	5 juin 1889.
Brocart, chef de bataillon du génie en retraite, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc.....	4 avril 1894.
Bungener, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc.....	4 avril 1894.
Busselot, Charles, ✻, maire de la ville de Bar-le-Duc.....	1er mars 1893.
Castaigne, censeur au Lycée de Bar-le-Duc.....	4 octobre 1893.
Champagne, marquis de, maire de Méniljean, en son château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25.....	6 nov. 1889.

	Date de la réception.
Chévelle, Casimir, maire de Vaucouleurs, notaire en cette ville	5 janvier 1887.
Collin, André, notaire, rue du Bourg, 53	6 février 1889.
Collin, Charles, I P ◍, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor Hugo, 48	fondateur.
Collinet, A ◍, agent-voyer en chef, rue de la Rochelle, 55	2 nov. 1881.
Dannreuther, Henri, A ◍, pasteur de l'Eglise chrétienne réformée de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 61	4 mai 1881.
Demoget, Charles, A ◍, ✻, chev. de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte municipal, rue Sébastopol, 9	fondateur.
Develle, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145	4 mai 1870.
Develle, Jules, ❋ (chev. du Mér. agr.), ✻ (grand cordon d'Alexandre Newski de Russie et de l'Etoile de Roumanie), député de la Meuse, ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires Étrangères, rue du faubourg Saint-Honoré, 131, à Paris	7 déc. 1887.
Didelot, Carl, officier de marine, rue de la Rampe, 19, à Brest et château de Kervaly-en-Guilers, près Brest	2 mars 1887.
Doliveux, A ◍, inspecteur d'Académie, à Bar-le-Duc	3 mai 1893.
Fistié, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, en retraite, rue de la Rochelle, 81.	6 avril 1881.
Forget, Jules, A ◍, inspecteur-adjoint des forêts, rue des Ducs-de-Bar, 81	4 sept. 1887.
Freund-Deschamps, industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault	5 mai 1886.
Gallopain, docteur en médecine, directeur de l'asile départemental de Fains	5 avril 1893.
Germain, Léon, I P ◍, secrétaire perpétuel de la Soc. d'Archéol. lorraine, rue Héré, 26, à Nancy.	5 mars 1884.

Date de la réception.

GILBERT, André, attaché au Consulat général de France à Barcelone, et à Paris, rue de Barbey de Jouy, 21 ..... 3 juin 1891.

GRÉGOIRE, l'abbé Gaston, vicaire à Notre-Dame, 19, rue d'Arcole, à Paris ..... 5 déc. 1888.

HORSTER, A ✪, proviseur du Lycée, à Bar-leDuc. 7 févr. 1894.

IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC, marquis D', à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne). 4 juillet 1883.

IMÉCOURT, Stanislas DE VASSINHAC, comte D', maire à Inor, et à la Rochette, par Melun (Seine-et-Marne) ..... 4 juillet 1883.

JACOB, Alfred, ✠, chev. de l'ordre de Charles III d'Espagne, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 29 ..... 4 février 1874.

JACQUOT, Albert, I P ✪, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy .. 1er févr. 1888.

KONARSKI, Wlodimir, I P ✪, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis* ..... 2 nov. 1881.

LALLEMAND, directeur de l'Ecole Rollin, rue Gilles-de-Trèves ..... 4 mai 1870.

LALLEMAND, Paul, ✵, conseiller à la Cour d'appel, 55, quai Veil-Picard, à Besançon (Doubs) ..... 4 nov. 1891.

LIGNIVILLE (le comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy ..... 7 mai 1890.

MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne) ..... 3 sept. 1884.

MAXE-WERLY, I P ✪, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris ..... 6 juin 1883.

MERCERON, Gaston, A ✪, ingénieur, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis* ..... 7 mai 1884.

NETTANCOURT-VAUBECOURT, le marquis DE, ✵, en son château de Nettancourt ..... 3 sept. 1884.

Date de la réception.

PANGE, comte Maurice DE, rue de Lisbonne, 53, à Paris..... 4 juillet 1883.

PANGE, marquis DE, chef d'escadron d'artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles..... 7 mars 1888.

PATTIN, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris.... 2 sept. 1885.

PIERRE, Marie-Joseph-Louis-Eugène, percepteur à Stainville..... 6 janv. 1892.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, marquis DE, duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..... 4 juillet 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, comte DE, duc romain, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, à Abbeville (Somme)..... 3 déc. 1884.

PLAUCHE, l'abbé Léopold, rue Lapique, à Bar... 5 mars 1884.

RATTIER, Léon, propriétaire à Jeand'heurs, par Robert-Espagne..... 7 févr. 1894.

RENARD, architecte, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc..... 4 octobre 1893.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12..... 5 mars 1879.

SELLIÈRE, le baron Ernest, rue Pierre-Charron, 54, à Paris..... 7 déc. 1887.

SELLIÈRE, le baron Frédéric, ingénieur diplômé des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris..... 6 avril 1887.

TANGRE, Ernest, notaire, rue Voltaire, à Bar-le-Duc. 13 mai 1891.

WEIL, Maurice, ✻, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris..... 6 juin 1888.

ZURCHER, conseiller de préfecture, quai Victor Hugo, 46 *bis*..... 1er mars 1893.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

ARNOULD (l'abbé Edmond), curé de Béney, par Vigneulles..... 11 avril 1888.

BAILLY, Joseph, chef de la comptabilité aux chemins de fer de la Meuse..... 7 juin 1893.

	Date de la réception
*Bala, ✻, pharmacien de 1re classe, ancien maire de Bar-le-Duc, ancien membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18.....	fondateur.
Barthélémy, Anatole de, ✻, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.....	5 août 1883.
*Baudot, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc.....	5 mars 1872.
Beauzée-Pinsard, sculpteur, membre de la Société d'archéologie lorraine, à Stenay.....	8 avril 1891.
*Bécourt, Eugène, professeur d'histoire, rue Stanislas, 59, à Nancy.....	4 mai 1881.
Benoît, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine).....	3 avril 1883.
Beugnet, l'abbé A., professeur au grand séminaire de Nancy.....	1er juillet 1891.
Bonvalot, Édouard, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris.....	6 déc. 1882.
Braux, le baron Charles-Gabriel de, propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle).....	3 avril 1878.
Buvignier-Clouët (Mlle), femme de lettres, à Verdun.....	5 juin 1889.
Capitain, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville.	2 sept. 1885.
Champigneulle-Brasseur, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris.....	6 octobre 1881.
Champion, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris.....	6 juillet 1881.
Chanteau, Maurice de, avocat, au château de Peyrieux (Ain).....	6 sept. 1882.
Chantriot, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Bar-le-Duc.....	1er mars 1893.
Chapelier, l'abbé, curé de Jeanménil, par Lamarche (Vosges).....	7 avril 1886.
*Chardin, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc.....	5 mai 1875.
*Chaussinand, Henri, docteur en médecine, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Dôle (Jura).....	4 juillet 1883.

	Date de la réception.
*Chéry, Louis, inspecteur du travail des enfants dans l'industrie, rue de la Banque, à Bar-le-Duc.	3 février 1886.
Cimochowski, Albert, I P ✪, homme de lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris.....	4 avril 1883.
Colin (J.), conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois.....	7 juillet 1880.
*Collignon, Albert, I P ✪, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*.	fondateur.
Daval, Jules, greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)..... ...	8 janvier 1890.
Denizet, Albert, instituteur communal au Meix-Tiercelin, par Sompuis (Marne).....	2 sept. 1891.
Desseille, propriétaire à Avioth, par Montmédy.	3 août 1883.
Dony, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun.....	4 avril 1883.
Duval, Louis, numismate, rue des Ponts, 7, à Nancy.....	3 janvier 1877.
Enard, l'abbé, curé-doyen de Gondrecourt.....	5 mars 1879.
Flageollet, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.	2 avril 1890.
Fourier de Bacourt, le comte de, rue Cortambert, 26, à Paris.....	3 déc. 1890.
Froussard, Victor, ✵, conservateur des hypothèques, à Reims (Marne).....	6 août 1885.
Gabriel, l'abbé, A ✪, aumônier du collège, rue de la Belle-Vierge, 16, à Verdun.....	5 août 1874.
Géminel, doct^r^ en médecine, à Ligny-en-Barrois.	6 déc. 1882.
Génin, instituteur, à Epiez, par Vaucouleurs.....	1^er^ juin 1887.
George-Lemaire, O ✵, conseiller à la Cour de cassation, rue du Vieux-Colombier, 18, à Paris...	5 février 1888.
*Georges, l'abbé Charles, curé de Saint-Sauveur, à Verdun.....	6 juin 1883.
Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt.	9 nov. 1887.
Gillant, l'abbé, curé d'Auzéville, par Clermont..	4 août 1885.
*Gillot, ex-notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc.	3 mai 1876.
Goujon, avoué, à Montmédy.....	8 janvier 1879.
Guyot, Ch., A ✪, ✵ (chev. du Mérite agricole), membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, rue Girardet, 10, à Nancy.	5 mai 1886.

Date de la réception

HALDAT DU LYS (DE), membre de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy..... 8 avril 1891.

HAUTOY, comte DU, chaussée de Doullens, 42, à Amiens (Somme)..... 2 juillet 1884.

HÉBERT, l'abbé Marcel, directeur à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris..... 5 nov. 1884.

HÉBERT (l'abbé), professeur à l'école Fénelon, à Bar-le-Duc..... 5 octobre 1892.

HENRION, Alexandre, I P ✪, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)..... 7 juillet 1880.

HÉRELLE, Georges, professeur de Philosophie au lycée, rue de l'Alma, 5, à Cherbourg (Manche). 5 juillet 1882.

HERMEREL, Jules, membre de la Société française de numismatique, rue Amelot, 96, à Paris.... 3 août 1881.

*HONORÉ, Ernest, ✻, conservateur des forêts, à Amiens (Somme)..... 5 sept. 1888.

HOUZELLE, instituteur, à Montmédy..... 5 janvier 1887.

HUBER, Emile, ✻, ingénieur des arts et manufactures, président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 20, rue Rambuteau, Paris..... 4 déc. 1889.

HUMBERT, contrôleur principal des contributions, en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc..... fondateur.

JODIN DE FEISSOLLES, propriétaire, à Stenay..... 1er août 1871.

LABOURASSE, A ✪, inspecteur de l'enseignement primaire, en retraite, membre de l'Académie de Stanislas, à Arcis-sur-Aube..... 6 juillet 1870.

LACOUR, l'abbé, curé d'Heudicourt, par Vigneulles. 2 juin 1880.

LAGUERRE, Emile, A ✪, secrétaire de la Commission de la bibliothèque municipale, à Bar-le-Duc... 3 octobre 1883.

LAHAUT (DE), directeur des contributions indirectes, en retraite, à Verdun-sur-Meuse..... 7 août 1872.

LANDMANN, l'abbé, curé de Naives-devant-Bar.... 7 août 1872.

LAURENT, Alexandre, ✻ (Mér. agr.), vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, rue du Bourg, 24, à Bar-le-Duc..... 4 avril 1894.

LECHEVALLIER, ✻, directeur des postes et des télégraphes, à Versailles (Seine-et-Oise)..... 7 octobre 1874.

	Date de la réception.
Leduc, instituteur, à Boviolles, par Ligny.....	6 déc. 1876.
Lefebvre, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy....	5 octobre 1892.
Legrand, curé de Gimécourt et Beaudrémont, par Villotte.....	4 sept. 1889.
Lehuraux, instituteur à Liny-devant-Dun.....	2 déc. 1891.
Lemoine, instituteur primaire, à Verdun.....	7 nov. 1883.
Leroy, l'abbé, curé d'Archettes, par Arches (Vosges).....	4 mai 1881.
L'Hoste, Louis, maire d'Hattonchâtel.....	5 avril 1882.
Lombard, ✻, I P ◐, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82.....	4 octobre 1871.
Lorrain, percepteur à Tronville.....	7 mars 1894.
Marchal-Collot, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy.....	2 février 1881.
Marichal, Paul, archiviste aux Archives nationales, rue Cail, 23, à Paris.....	6 nov. 1889.
Maupoil, ancien chef de bataillon territorial, à Vichy (Allier).....	4 mai 1870.
Mengin, Henri, avocat à la Cour d'appel, à Nancy, place des Dames, 19.....	3 février 1886.
*Micault, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc.....	fondateur.
Micault (l'abbé), Jean-Eugène, curé d'Euville, par Commercy.....	7 sept. 1893.
*Mignien, Edmond, A ◐, notaire à Nubécourt, par Beauzée.....	7 mars 1888.
Moat, Jules, industriel à Revigny.....	2 avril 1890.
Morel, l'abbé Emile, chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne).....	8 nov. 1871.
Morel, Léon, I P ◐, receveur des finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)...	8 nov. 1871.
Mougenot, Léon, I P ◐, associé-correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Nancy.....	1er oct. 1890.
*Mouilleron, peintre-verrier, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc.....	8 janvier 1874.

Date de la réception.

MUEL, A ✪, attaché aux procès-verbaux du Sénat, palais du Luxembourg, à Paris..... 7 janvier 1891.

MUNEREL, Gustave, ancien président du Tribunal de commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc.. 2 nov. 1881.

NICOLAS, l'abbé Emile, aumônier du pensionnat de Juvigny-les-Dames, par Louppy..... 4 nov. 1885.

*PÉROCHE, ✵, directeur des contributions indirectes, en retraite, à Lille (Saint-Maurice), rue Saint-Gabriel, 95..... 7 janvier 1874.

*PERSENOT, l'abbé Raymond, curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt..... 2 nov. 1881.

PIERRE, Emile, meunier, à Houdelaincourt..... 2 mars 1887.

PIERROT, Philogène, A ✪, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy..... 6 déc. 1881.

PIERSON, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs..... 5 juillet 1882.

PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun. 4 juin 1873.

*POINCARÉ, Antony, ✵, A ✪, inspecteur général des ponts et chaussées, rue du Regard, 16, à Paris..... fondateur.

POINCARÉ, Raymond, ✠ (grand cordon de Sainte-Anne de Russie), député, membre du Conseil général de la Meuse, ancien ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, rue de Las Cases, 3, à Paris, et à Sampigny.. 5 nov. 1884.

POINCARÉ, Lucien, agrégé de l'Université, professeur au collège Louis-le-Grand, à Paris.... 5 déc. 1888.

PRESSON, Camille, agréé près le Tribunal de commerce, rue de la Victoire, 2, à Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 9 mars 1892.

PRUDHOMME, ✵ (chev. du Mér. agr.), professeur départemental d'agriculture, à Commercy..... 3 mai 1893.

QUINTARD, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy. 2 juillet 1884.

*RAULIN, Jules, directeur de l'agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Nancy..... 4 janvier 1888.

RAULIN, ✵, I P ✪, professeur honoraire à la Faculté des sciences de Bordeaux, à Montfaucon d'Argonne..... 7 juin 1893.

Date de la réception.

REMY, Charles, ancien notaire, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Reims, faubourg Cérès, 31. 6 octobre 1875.

RIGAUX, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28..... 5 janvier 1881.

ROBINEAU, Georges, inspecteur adjoint de la Banque de France, à Paris, rue de Bruxelles, 17..... 7 févr. 1894.

ROBINET, l'abbé Nicolas-Narcisse, place Madeleine, 13, à Verdun..... 3 sept. 1884.

*ROYER, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57. 3 avril 1878.

*SAILLIET, Pierre-Victor, ✻, A ⓫, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18..... 3 août 1881.

SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue Saint-Dizier, 25... 6 mai 1885.

SAINTIGNON, l'abbé, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel..... 1er sept. 1875.

SCHAUDEL, Louis, capitaine des douanes, à Grand'-Combe de Morteau (Doubs)..... 5 janvier 1887.

SOUHAUT, l'abbé, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny..... 6 sept. 1882.

THEURIET, André, ✻, homme de lettres, à Bourg-la-Reine, et à Nice, rue Blacas, 9..... 4 octobre 1871

THOMAS, l'abbé, vicaire général du diocèse, à Verdun..... 3 août 1870.

VACANT, l'abbé, docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy... 6 juin 1888.

VANSON, le général, O ✻, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris..... 6 juin 1888.

VARIN-BERNIER, ✻, ancien président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque..... 2 nov. 1881.

*VAUTRIN, Victor, conducteur des ponts et chaussées, rue de Vaucouleurs, 19, à Gondrecourt.. 3 janvier 1883.

VENDEL, Adrien, homme de lettres, ancien juge de paix du canton de Gondrecourt, à Demange-aux-Eaux..... 2 sept. 1891.

Date de la réception.

VIARD, ancien adjoint principal du génie, administrateur de la Grande-Brasserie de la Croix de Lorraine, à Bar-le-Duc..... 4 mai 1892.

VINCENT, docteur en médecine, ancien adjoint au maire de Vouziers (Ardennes)..... 3 avril 1870.

VINCHON, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc..... 10 janvier 1894.

WEISS, A ✪, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges..... 10 janvier 1894.

WIENER, Lucien, A ✪, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy..... 3 octobre 1883.

*YUNG, Alfred, I P ✪, professeur de musique, rue du Tribel, 48..... 6 avril 1870.

ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse..... 5 août 1885.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Sociétés françaises.

1 Académie d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
2 Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).
3 Académie de Caen (Calvados).
4 Académie de Dijon (Côte-d'Or).
5 Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
6 Académie de Lyon (Rhône).
7 Académie de Reims (Marne).
8 Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (Doubs).
9 Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).
10 Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
11 Académie du Gard, à Nîmes.
12 Commission Historique du Nord, à Lille.
13 Comité Archéologique de Senlis (Oise).
14 Musée Guimet, à Paris. — M. Milloué, directeur.
15 Société Académique d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.
16 Société Académique d'Amiens (Somme).
17 Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
18 Société Académique de Béziers (Hérault).
19 Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
20 Société Académique de Laon (Aisne).
21 Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).
22 Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
23 Société Académique du Var, à Toulon.

24 Société Archéologique de Beauvais (Oise).
25 Société Académique de l'Aube, à Troyes.
26 Société Archéologique de Constantine (Algérie).
27 Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
28 Société Belfortaine d'émulation, à Belfort.
29 Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
30 Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
31 Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.
32 Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
33 Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
34 Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
35 Société d'Émulation, à Montbéliard (Doubs).
36 Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
37 Société des Amateurs naturalistes du Nord de la Meuse, à Montmédy.
38 Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).
39 Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
40 Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
41 Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).
42 Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).
43 Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).
44 Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).
45 Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre (Seine-Inférieure).
46 Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
47 Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
48 Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.
49 Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.
50 Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).

51 Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.
52 Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
53 Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine et-Loire).
54 Société Industrielle de Reims (Marne).
55 Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).
56 Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).
57 Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen.
58 Société Philomathique de Verdun (Meuse).
59 Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).
60 Société Philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
61 Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sociétés étrangères.

62 Académie de Metz (Lorraine).
63 Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).
64 Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.
65 Institut égyptien, au Caire (Egypte).
66 Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
67 Soeiété d'Archéologie de Metz (Lorraine).
68 Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).
69 Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
70 Société impériale des Naturalistes de Moscou.
71 Musée national de Rio de Janeiro, à Rio de Janeiro.
72 Musée impérial d'histoire naturelle de Vienne (Autriche). M. Franz d'Hauer. An das K. K. Naturhistoriches Hofmuseum; — Wien, 1, Burgring.

Envoi aux Bibliothèques.

73 Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
74 Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.

75 Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.

76 Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.

77 Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.

78 Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.

79 Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Luchaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'histoire à ladite Faculté).

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Extrait du registre des procès-verbaux de la Société pour l'année 1893..... 1

POÉSIE.

Fernand Bret. — Sonnets.

I. — Les gladiateurs..... 35

II. — Cimetière de village..... 36

III. — Patrie..... 37

IV. — Bas-Empire..... 38

MÉMOIRES.

L. Maxe-Werly et Emile Pierre. — Dalle funéraire de Jean de Troussey, abbé d'Evaux, mort en 1404..... 41

A. Benoît. — Notes sur l'abbaye de Sainte-Hoïlde. — Liste des abbesses. — Requête au duc Léopold..... 49

Paul Marichal. — René II, duc de Lorraine, et le douaire de Jeanne de Laval, veuve du roi René..... 65

Pages.

A. Benoît. — Inscriptions du département de la Meuse. Ire partie. Arrondissement de Commercy..... 97

Noms de personnes :

Apremont (Geoffroi d')..... 118
Apremont (Gobert d')..... 118
Barsaulx (Nicolas), chanoine de Metz..... 105
Brancas (Adélaïde de), comtesse des Salles..... 119
Calmet (dom Augustin), abbé de Senones..... 122
Chalaines (Garin de), chanoine de Toul..... 120
Commercy (Gaucher de)..... 100
Commercy (Ricuin de), évêque de Toul..... 99
Commercy (Jacquemin de), architecte..... 103
Comte Sauvage (Jean)..... 109
Demange, chanoine de Brixey..... 120
Du Chatelet (Jeannette)..... 113
Du Chatelet (Antoine)..... 124
Du Chatelet (Jacques)..... 124
Du Chatelet (Jacques)..... 125
Du Chatelet (Christine)..... 125
Du Chatelet (Charles)..... 125
Du Chatelet (Philibert)..... 126
Du Chatelet (Pierre), évêque de Toul..... 128
Fontaine (François de)..... 101
Gaultier, abbé de Riéval..... 122
Geoffroy (Claude et Oudart), chanoines de Metz..... 108
Hugo (Charles-Louis), abbé d'Etival..... 114
Lorraine (Henri de), abbé de Saint-Mihiel..... 115
Maxey (Roger de), évêque de Toul..... 120
Mussey (Dominique de), chanoine de Metz..... 106
Rangéval (Rogier, abbé de)..... 106
Rangéval (Pierre de Thuilley, abbé de)..... 107
Rangéval (Etienne Aubry, abbé de)..... 108
Rangéval (Jean Adnot du Mesnil, abbé de)..... 109
Rangéval (Didier de Jouy, abbé de)..... 110
Rangéval (Jean Clément, abbé de)..... 110

Pages.

Raulin (Claude)..... 106
Rousselot (Jean), greffier..... 116
Savoie (Marguerite de), dame de Commercy..... 100
Sorcy (Eudes et Gilles de), évêques de Toul..... 127
Sorcy (Marguerite de), abbesse de Saint-Vanne).... 127
Thiriot (Jean), ingénieur..... 110
Verrières (Gaspard de)..... 111
Vervins (Agnès de), dame d'Apremont..... 118
Vollands (Nicolas des), prévôt de Gondrecourt..... 112
Void (Garin de), chanoine de Toul..... 121
Void (Hubert de), chanoine de Toul..... 121
Void (Simon de), vicaire de Toul..... 121
Watronville (Jean de)..... 113

Léon Germain. — Les cloches du collège Gilles-de-Trèves, à Bar-le-Duc..... 129

H. Labourasse. — Conte de Noël..... 145

Texte..... 146

Notes philologiques..... 151

Traduction littérale..... 163

Cte E. Fourier de Bacourt. — Le cardinal Bichi, abbé de Saint-Mihiel..... 169

Léon Germain. — Armorial des Ecuyers du bailliage de Bar, rédigé par Dominique Callot, d'après les recherches de Didier Richier (fin du XVIe siècle).

Introduction..... 177

Les nobles se qualifiant escuyers du bailliage de Bar. 187

Cte E. Fourier de Bacourt. — Les mayeurs-jaunes de Ligny. 213

H. Dannreuther. — Le mathématicien Albert Girard de Saint-Mihiel (1595-1633)..... 231

Pages.

Inscription commémorative en l'honneur de Dom Remi Cellier (1688-1761) placée dans l'église Notre-Dame de Bar-le-Duc..... 236

***

Programme des concours ouverts par la Société à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation (1870-1895)..... 241

***

Liste des membres de la Société :

Composition du Bureau pour l'année 1894..... 245
Membres honoraires..... 245
Membres titulaires..... 246
Membres correspondants..... 250

Sociétés savantes en correspondance :

Sociétés françaises..... 257
Sociétés étrangères..... 259
Bibliothèques..... 250

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

IV.

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE

BAR-LE-DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME IV.

BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1895.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1894.

Séance du 10 Janvier.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Bonnabelle, Castaigne, Ch. Collin, Dannreuther, Demoget, Doliveux, Fistié, Gallopain, Konarski, Lallemand, Plauche, Renaud et Zurcher. — Assiste également à la séance, M. Chantriot, membre correspondant.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés à titre de membres titulaires : par MM. Doliveux et Dannreuther, M. Horster, proviseur du Lycée; — par MM. Fistié et l'abbé Plauche, M. Rattier, propriétaire à Jeand'heurs; — et à titre de membre correspondant, par MM. l'abbé Plauche et Konarski, M. Georges Robineau, inspecteur-adjoint de la Banque de France, à Paris.

Correspondance :

Lettre de M. le Maire de Bar-le-Duc qui informe la Société que le Conseil municipal vient de donner à une section de la rue du Cygne le nom de D. Remi Ceillier. La Société renouvelle à la municipalité de Bar les remercîments que son Président a adressés à M. le Maire au lendemain de la séance dans laquelle a été prise cette décision.

Circulaire ministérielle relative au Congrès des Sociétés savantes : sont délégués pour représenter la Société des Lettres à la Sorbonne : MM. Léon Maxe-Werly, l'abbé Plauche et Zurcher.

Ouvrages reçus :

A. Hommages des auteurs :

Le Coin vert, poésies par M. J. Castaigne, 1 vol. in-12, Paris, Lemerre, 1894. — *Gouvernements et constitutions de la France* (2e supplément), par M. L. Muel. — *Pétrone au Moyen-âge et dans la littérature française*, par M. A. Collignon, br. in-8°, Nancy, 1893. — *De quelques imitations dans la Rusticiade*, par M. A. Collignon, br. in-8°, Nancy, 1893. — *Culture et taillede la vigne du vignoble lorrain*, par M. J.-J. Picoré, br. in-4°, Nancy, 1891.

B. Envoi des Sociétés correspondantes :

Soc. des Antiq. de Picardie : *La Picardie histor. et monum., cathédrale d'Amiens*, par E. Soyez, 1 vol. in-f° avec héliog. — Même Soc. : *Album archéolog.*, fasc. 6 à 8, Amiens, 1890 à 1893, in-4°, pl. — Acad. de Metz : *Mémoires*, 1888-1890, 2 vol. — Comité arch. de Senlis : *Mém.*, t. VII, 1892. — Soc. des Antiq. de l'Ouest, *Bullet.*, 1893, III. — Instit. égyptien, *Mém.*, 1893, III et IV. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XIVe vol. (1894), 1er fasc. — *Mélusine*, déc. 1893. — Le *Journal de Montmédy*, janvier 1894.

Communications et lectures :

M. Léon Muel adresse à la Société le moulage en plâtre d'une taque de foyer par lui découverte à Courgis, village voisin de Chablis (Yonne). Cette taque porte, dans un écu, les trois fleurs de lys de France; mais tandis que ni les barbeaux du Barrois ni les pensées de Bar-le-Duc ne figurent dans ces armoiries, l'écu est entouré de la devise barisienne « *Plus penser que dire;* » au bas, la date de 1611. M. Demoget pense que les imperfections présentées sous certains rapports par ce moulage auraient omis de reproduire sur l'écu un lambel ou une autre pièce dont il croit retrouver la trace. Dans tous les cas, les motifs ornementaux de l'écu sont, à son avis, de style barisien, et cette taque, avant d'aller échouer, sans doute à travers bien des aventures, dans un village de Bourgogne, pourrait bien avoir été fondue dans une usine du Barrois et notamment de la vallée de la Saulx. M. Dannreuther propose de voir en ces armoiries, celles d'un prince de Condé, gouverneur de Bourgogne (probablement Henri II de Bourbon-Condé, 1568-1646) et rappelle que la devise : *Plus penser que dire*, n'est pas exclusivement barrisienne.

M. Maxe-Werly transmet une note de M. le colonel G. de la Noë, relative à l'examen d'un cadran solaire horizontal du xvie siècle existant au Musée de Bar-le-Duc et portant gravée la date de 1584 ou

plutôt encore de 1534 : une imperfection de la gravure laisse subsister quelque incertitude au sujet des chiffres **8** ou **3**. Dans ce travail, précédé d'une minutieuse description par M. Maxe, M. le colonel de la Noë explique les dispositions et le fonctionnement de l'appareil et indique la manière assez compliquée dont on parvenait à l'utiliser.

M. Chantriot qui, à propos de l'apparition d'un récent ouvrage sur la géographie de la Lorraine et du Barrois, avait, dans une précédente séance, montré les difficultés auxquelles on se heurte lorsqu'on veut fixer des limites précises à ces régions naturelles, souvent minuscules, nommées « pays », en fait la preuve dans une conférence sur les *Limites du Barrois*. Prenant cette région pour exemple, il distingue, la carte géologique à la main, le Barrois historique, l'ancien *pagus Barrensis*, du Barrois proprement géographique ou géologique (zone du calcaire portlandien inférieur autour de Bar-le-Duc). M. Maxe-Werly a déterminé approximativement les limites historiques de la circonscription politico-ecclésiastique appelée *pagus*. M. Auerbach a essayé de fixer les limites géographiques en s'appuyant sur les données de la géologie. M. Chantriot estime que les résultats de ces recherches sont, quelques-uns du moins, plus ingénieux que solides. Si, du côté de l'ouest, il est facile de marquer la séparation du Barrois d'avec le Perthois et la Champagne proprement dite, du côté du nord, de l'est et du sud, la délimitation est plus difficile à déterminer. Quant à l'identification du territoire de l'ancien *pagus* avec le pays géographique, il n'y faut pas songer. Vouloir faire concorder rigoureusement les limites d'une circonscription administrative avec celles d'une région géographique, c'est s'exposer à l'arbitraire. Dans cette question des limites de pays, il faut se contenter d'approximations; la nature et l'histoire ne sont pas toujours d'accord, et il est quelquefois impossible de concilier les données de cette dernière avec celles de la géographie.

M. le Président, rappelant l'idée émise par plusieurs de nos confrères de fêter, en 1895, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société et de célébrer cette date notamment en mettant au concours, suivant nos ressources financières, un ou plusieurs sujets aux meilleurs desquels seraient décernés des prix, annonce que ce projet vient de faire un grand pas dans la voie de la réalisation, grâce à l'infatigable dévouement de M. l'abbé Plauche. Les démarches de notre confrère auprès de quelques membres de notre Société ont, en effet, abouti aux résultats suivants : M. Charaux, dont l'initiative a institué le premier de ces concours, ouvert en 1890, pour une biographie de D. Remi Ceillier, maintient le prix de

100 fr. qu'il a déjà offert en 1892, sans qu'aucun candidat se soit encore présenté, pour une étude artistique et historique sur les vieilles maisons sculptées des villes haute et basse de Bar. Il y ajoute un second prix de même valeur pour une notice soit sur le collège Gilles de Trèves, soit sur la Chambre des Comptes. M. Ch. Freund-Deschamps offre de même un prix de 100 fr. à décerner à la meilleure étude sur le développement de l'industrie dans le Barrois depuis la réunion de cette province à la France (1766). M. P. Varin-Bernier et M. l'abbé Plauche offrent chacun un prix de 100 fr. sans désignation du sujet à traiter : le second de ces deux prix devra porter le nom de « prix Paulin Gillon » en souvenir du fondateur de notre association.

La Société exprime solennellement sa profonde reconnaissance à ces généreux donateurs, vote une somme de 200 fr. pour la création d'un sixième concours et nomme une Commission composée de MM. l'abbé Plauche, Berteaux et Konarski pour dresser le programme de ces épreuves et proposer à la prochaine réunion les questions pouvant faire l'objet des deux concours dont le sujet reste abandonné au choix de la Société.

La Société, mettant à exécution un projet qui a fait, dans ses précédentes séances, l'objet d'études et de délibérations officieuses, déclare, en assemblée générale, demander sa reconnaissance légale comme établissement d'utilité publique, charge son Président de transmettre à l'autorité compétente, avec un extrait de la présente délibération, un exemplaire de ses Statuts tels qu'ils ont été approuvés par M. le Préfet de la Meuse, le 21 juillet 1883, ainsi d'ailleurs que les pièces à produire à l'appui de sa requête, et délègue M. Dannreuther, son président, et M. Konarski, son secrétaire-adjoint, auxquels elle donne tous pouvoirs nécessaires pour consentir, dans la rédaction desdits Statuts, les modifications qui pourraient être demandées par le Gouvernement.

Après lecture des rapports de MM. Berteaux, Barrois et Zurcher sur les candidatures de MM. Boinette, Weiss et Louis Vinchon, le premier est nommé membre titulaire et les deux derniers sont élus membres correspondants.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

N. V. SERVAIS

1805 - 1883.

Séance du 7 Février.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BERTEAUX, BOINETTE, CASTAIGNE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DOLIVEUX, FISTIÉ, FORGET, KONARSKI, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE, RENAULD et ZURCHER.

Assistent à la séance : MM. BAILLY et CHANTRIOT, membres correspondants.

S'excusent : MM. BONNABELLE et JACOB.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. KONARSKI, prenant la parole pour suppléer le président de la Société dans l'accomplissement d'une mission dont celui-ci ne saurait s'acquitter aujourd'hui, félicite au nom de leurs confrères M. DANNREUTHER et M. MERCERON, tout récemment nommés officiers d'Académie. M. MERCERON préside depuis plusieurs années la Section meusienne de la Société de Géographie de l'Est. Quant à M. DANNREUTHER, il reçoit enfin la juste et tardive récompense du zèle infatigable avec lequel il assume toutes les besognes ingrates de la Bibliothèque municipale dont il est, en réalité, le conservateur, et dont il vient, notamment, d'employer une année entière à classer les manuscrits et à en dresser l'inventaire qui paraîtra dans le plus prochain volume du Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France. M. KONARSKI annonce également à la Société que M. DENIZET, instituteur au Meix-Tiercelin (Marne), membre correspondant, vient d'obtenir pour l'ensemble de ses travaux un diplôme d'honneur et une médaille d'argent de 1re classe, décernés par la Société archéologique de France.

Sont présentés : en qualité de membre titulaire, M. BOYENVAL, économe du Lycée de Bar (par MM. CASTAIGNE et DOLIVEUX); — et en qualité de membre correspondant, M. LORRAIN, percepteur à Tronville.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

L. GERMAIN, *Les dessins de Jean et de Joseph Richier de la Collection Bonnaire*, Nancy, Vagner, in-8°, 16 p., 1893. — L. SCHAUDEL, *Les Fondeurs de cloches lorrains en Allemagne*, Nancy, Crépin-Leblond, in-8°, 13 p., 1893. — H. DANNREUTHER, *Un Janséniste à Saint-Mihiel en 1650*, Nancy, Berger-Levrault, in-8°, 18 p., 1894. — Bon Ch. REMY, *Description de la Collection Léon Morel de Reims*, Reims,

in-8°, 1893. — Bonnabelle, *Annuaire de la Meuse pour 1894.* — Prudhomme, *Agriculture du Département de la Meuse*, in-8°, Bar-le-Duc, 1893. — Marcel Hébert, *Trois moments de la pensée de R. Wagner*, Paris, Fischbacher, in-8°, 1894.

B. Envois du Ministère :

Rev. de l'Hist. des Religions, t. XXVIII, fasc. 2 et 3. — *Ann. du Musée Guimet*, t. XXV (*Hist. des Monastères de la Basse-Egypte*, par E. Amélineau). — *Rev. des Trav. Scientif.*, t. XIII, 7 à 9.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Bull. de l'Instit. Egypt., 1893, n° 4. — *Bull. Soc. sc. nat. de l'Ouest*, 1893, n° 4. — *Bull. Soc. sc. hist. et natur. de l'Yonne*, 1893. — *Bull. Acad. du Var*, t. XVII, 1893. — *Mém. Acad. de Nîmes*, t. XV, 1892. — *Mém. Acad. de Caen*, 1893. — *Mém. Soc. d'agric. de la Marne*, 1892. — *Mém. Soc. des Antiq. du Centre*, t. XIX, 1892-93. — *Annales de l'Est*, 1894, fasc. 1. — *Journal de Montmédy*, janvier 1894.

Lectures et communications :

M. Léon Germain communique un travail sur une question de géographie historique, intitulé : *Riste et Riste-sur-Feste* (XIII^e^-XIV^e^ siècles), fragment de recherches sur la maison de Riste. En 1215, suivant la Chronique d'Albéric, le comte de Bar détruisit le château de Riste, au diocèse de Metz, parce qu'il causait beaucoup de maux dans la contrée. Il appartenait alors à un seigneur nommé Conrad, dont le petit-fils, Burnique, releva un siècle plus tard le titre seigneurial de son aïeul. Des chartes de 1315-1317 nomment son château Risle-sur-*Feste*, mot qui ne désigne pas de cours d'eau connu. La question géographique soulevée par ces textes a beaucoup embarrassé les historiens et n'a trouvé jusqu'à ce jour aucune solution satisfaisante. M. Germain estime qu'il faut diviser la question. Le château démoli en 1215 existe encore à l'état de ruines au milieu du *bois de Riste*, sur le territoire d'Homécourt, non loin de Sainte-Marie-aux-Chênes. Le second doit être cherché vers le haut bassin de la Meurthe, où Burnique, cadet de famille, alla recueillir des biens qui lui provenaient de ses ancêtres paternels. *Feste* est une forme ancienne de *faîte* — Riste-sur-Feste doit être représenté aujourd'hui par les vestiges du *Château-sur-Faîte* ou *de Fête*, situés au sommet des Vosges, sur le territoire de Wissembach. La disparition du nom de Riste dans cette contrée s'explique facilement; — Burnique n'eut pas d'enfants et mourut laissant beaucoup de dettes : son château

fut acquis par les ducs de Lorraine, qui passèrent pour l'avoir construit.

M. Maxe-Werly communique une courte note, accompagnée d'un estampage pris sur un écusson émaillé trouvé à Angers vers 1855 et conservé au Musée de cette ville. Cette pièce intéressante porte les armes de Bar, brisées d'un lambel à cinq pendants. On sait qu'Angers fut la résidence du roi René, duc de Bar. Notre confrère se demande à quel personnage, cadet de la maison de Bar, peut se rapporter ce blason.

Après la lecture par M. Fistié d'une étude sur le nouveau recueil de poésies de notre confrère M. Castaigne — le *Coin Vert* —, M. Konarski présente, au nom de la Commission déléguée à cet effet, dans la séance de janvier, un rapport sur les Concours institués pour fêter, en 1895, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société. Le programme de ces Concours est arrêté définitivement et recevra la plus large publicité possible.

Conformément aux conclusions des rapports présentés par MM. Castaigne, Konarski et l'abbé Plauche, MM. Horster, proviseur du Lycée de Bar, Rattier, propriétaire au château de Jeand'heurs et Georges Robineau, inspecteur-adjoint de la Banque de France, sont élus, les deux premiers, membres titulaires et le troisième, membre correspondant.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 7 Mars.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Castaigne, Dannreuther, Doliveux, Fistié, Forget, Gallopain, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, Renaud et Zurcher, membres titulaires; — M. Bailly, membre correspondant. — M. Horster se fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés : 1° en qualité de membres titulaires, MM. Henri Bungener, directeur de brasserie à Bar-le-Duc, par MM. Dannreuther et Bonnabelle, et M. Brocard, chef de bataillon du génie en retraite, par MM. Bonnabelle et Konarski ; — en qualité de membre correspondant, M. Alexandre Laurent, vétérinaire départemental à Bar-le-Duc, par MM. Berteaux et Bonnabelle.

Ouvrages reçus :

A. Hommage d'auteurs :

Antiquités du mont Héraple, examen d'une fouille faite par M. Huber en 1892, par MM. L. Maxe-Werly et le colonel de la Noë, Paris, in-8°, 34 pp., 11 pl.

B. Envoi du Ministère :

Album de statistique graphique du Ministère des Travaux publics, années 1888 et 1889, 2 vol. in-4°. — *Expéditions scientifiques du* Travailleur *et du* Talisman. — *Echinodermes,* par Edm. Perrier, 1 vol. in-4°, G. Masson, éditeur.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1893, fasc. IV. — *Bull. de la Soc. de Géogr. de l'Est,* 1893, fasc. IV. — *Bull. de la Soc. arch. de Nantes,* 1893. — *Bull. de la Soc. arch. de Béziers,* 1893. — *Bull. de la Soc. des natural. de Moscou,* 1893, fasc. II et III. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie,* 1893, fasc. III. — *Mém. de l'Acad. d'Amiens,* 1893, t. XI. — *Mém. de la Soc. philom. de Verdun,* 1893, t. XIII. — *Mém. de la Soc. impér. archéol. de Saint-Pétersbourg,* 1891-93, t. VI à VIII. — *Mélusine,* t. VII, fasc. I. — *Bull. de la Soc. d'apicult. de la Meuse,* 1894, fasc. XIII.

Lectures et communications :

M. Maxe-Werly signale à la Société la copie, existant parmi les pièces manuscrites léguées par M. Servais à la Bibliothèque municipale, d'un document portant pour titre « Chartres de la ville de Bar données par le comte Henry II en 1234. » Cet acte est, dit-il, moins une charte d'affranchissement qu'un règlement intervenu entre le comte et les habitants de Bar, au sujet du paiement de certaines impositions et amendes abandonnées jusqu'alors à l'arbitraire du souverain. Il contient, entre autres dispositions, l'engagement pris par le comte Henry de nommer parmi les habitants de Bar, pour administrer la ville, treize bourgeois qui choisiront entre eux un mayeur : c'est donc tout au moins un premier pas vers l'affranchissement. M. Maxe n'ayant pas le loisir d'étudier aujourd'hui cette charte dans tous ses détails, se borne à en signaler l'existence à la Société, en se promettant d'en reprendre ultérieurement l'examen avec les développements que comporte cette étude.

M. Bonnabelle déclare qu'il possède une copie de ce document qui lui a été donnée autrefois par M. le comte de Widranges. M. Konarski connaît également cette pièce depuis plusieurs années.

Il en parle dans le travail qu'il prépare sur l'ancienne administration de Bar-le-Duc et, s'il ne l'a pas encore signalée à ses confrères, c'est qu'il croit prudent de se renseigner avec certitude, avant de lui donner aucune publicité, sur l'authenticité absolue d'un titre dont, malgré l'intérêt qu'il présente pour l'histoire locale, n'ont jamais fait mention ni M. de Widranges, ni M. Servais, ni M. Bellot qui a certainement dû le connaître, ni M. Bonvalot qui a recueilli dans sa *Loi de Beaumont* tant de chartes de la même époque relatives au Barrois.

Sur le rapport de MM. Doliveux et Zurcher, MM. Boyenval, économe du Lycée de Bar, et Lorrain, percepteur à Tronville, sont élus, le premier, membre titulaire, et le second, membre correspondant.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 4 Avril.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Bonnabelle, Dannreuther, Fistié, Forget, Gallopain, Jacob, Lallemand, l'abbé Plauche et Renauld.

Assistent également à la séance : MM. Bailly et Chantriot, membres correspondants.

S'excuse par lettre M. W. Konarski.

Le procès-verbal de la précédente séance étant lu et adopté, le Président se fait l'interprète de notre compagnie, et envoie à notre sœur aînée la Société philomathique de Verdun, l'hommage respectueux de sa sympathie pour la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne de son éminent secrétaire perpétuel, M. Félix Liénard ; puis il procède au dépouillement de la correspondance, savoir : lettres de remerciements de MM. Rattier, Lorrain et Robineau, nouvellement élus, le premier, membre titulaire, les deux derniers, membres correspondants.

MM. l'abbé Plauche et C. Fistié, présentent, en qualité de membres correspondants, M. Raymond Ulrich, président du Tribunal de commerce de Bar-le-Duc, et M. Krick, pharmacien de 1re classe à Bourg-la-Reine.

Circulaire de l'Académie de Stanislas avisant qu'elle décernera, en 1896, un prix de mille francs dû à une fondation de M. le docteur Herpin de Metz, et qu'elle l'attribuera à l'auteur du meilleur mémoire

sur le sujet suivant : *Histoire d'une abbaye, d'une collégiale, d'un couvent ou d'un prieuré de l'ancienne province de Lorraine ou des Trois-Évêchés jusqu'en 1789,* exceptés la seule abbaye de Senones et les trois chapitres des cathédrales de Metz, Toul et Verdun. — Les manuscrits porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français, et devront être adressés, au plus tard, le 31 décembre 1895, au Secrétariat de l'Académie, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Ouvrages reçus :

A. Hommage des auteurs :

A. Pierrot, *Les syndicats agricoles,* Montmédy, 1894. — L. Germain, 1° *Armorial des Écuyers du bailliage de Bar,* Nancy, 1894; 2° *Les cloches du Collège Gilles-de-Trèves à Bar-le-Duc,* Nancy, 1894. — H. Dannreuther, *Le mathématicien Albert Girard de Saint-Mihiel,* Bar-le-Duc, 1894. — H. Labourasse, 1° *Conte de Noël,* Bar-le-Duc, 1894; 2° *Notice biographique sur C. F. Denis,* Nancy, 1893.

B. Envois du Ministère :

Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits, 1 vol. in-8°, 456 pages, Paris, 1850. — *Inauguration du monument de Fr. Arago,* 1 br. in-4°, Paris, 1893. — *Bibliographie des travaux histor. et archéol. des sociétés savantes,* t. II, 4e livr., Paris, 1893. — *Bull. du Comité des travaux histor. et scientif.* (section des sciences économ. et sociales, année 1893), Paris, 1894.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, t. XV, 2e part. — *Bull. de l'Institut égyptien,* 3e sér., n° 4. — *Journal de Montmédy.*

Après la lecture du travail de notre confrère, M. Bonnabelle, sur *Savonnières-en-Woëvre,* M. l'abbé Plauche, qui avait été délégué avec MM. Maxe-Werly et Zurcher, au dernier Congrès des Sociétés savantes, rend compte d'une façon aussi intéressante qu'instructive et humoristique des travaux dont la lecture à la Sorbonne a plus particulièrement appelé son attention : ainsi *Les cérémonies du mariage à Bordeaux au XVe siècle,* par M. l'abbé Allain; — *Le livre de maison* de M. de Breteuil, évêque de Rennes; — *Note sur le séjour de Richelieu à Angoulême en 1619, et sur les revenus de l'abbaye de Luçon,* par M. Boissonnade, professeur au lycée d'Angoulême; — *Étude sur les noms de baptême usités plus spécialement en Basse-Bourgogne suivant les époques,* par M. Voillery, curé de Pomard, etc.

Puis, M. l'abbé Plauche ayant ainsi rendu compte de la mission

dont ses confrères l'avaient honoré, termine en leur exprimant à nouveau sa gratitude pour le concours qu'ils ont tous bien voulu lui prêter dans le but de rendre hommage en la personne de Dom Remi Cellier, à la mémoire d'un des plus illustres enfants de notre vieille cité.

La séance se termine par la lecture des rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour et le scrutin réglementaire à la suite duquel sont proclamés membres titulaires, MM. le commandant Brocard et Bungener, et membre correspondant, M. Laurent, vétérinaire départemental.

Le Secrétaire, A. Jacob.

Séance du 9 Mai.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents MM. Barrois, Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Brocard, Castaigne, Ch. Collin, Dannreuther, Fistié, Jacob, Lallemand, l'abbé Plauche et Renauld.

Assistent également à la séance MM. Bailly, Chantriot et Sailliet, membres correspondants.

S'excusent par lettres, MM. Bungener et Koňarski.

Le Président, aussitôt après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, souhaite la bienvenue à M. le commandant Brocard, nouvellement admis en qualité de membre titulaire, et qui, à son tour, remerciant la Société de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en l'admettant dans son sein, lui donne l'assurance de son concours aussi actif que dévoué.

Correspondance :

Lettre de la Société archéologique de Sens, fondée en 1844, et priant aux Noces d'or de son cinquantenaire, pour cette réunion qui aura lieu à Sens, du 19 au 22 juin prochain, ceux de nos membres qui voudront bien se rendre à l'invitation qu'elle adresse aux Sociétés avec lesquelles elle entretient des relations de correspondance et d'échange.

Lettre de dom Basile de Meester, prieur de l'abbaye bénédictine de Maredsous (Belgique), remerciant notre Compagnie des quatre derniers volumes de nos Mémoires qui lui ont été adressés en retour de l'envoi de ses publications de 1891 à 1893, envoi qui nous sera désormais continué, à titre d'échange.

Lettre de M. Badel, professeur d'histoire à Nancy, posant diverses

questions au sujet du programme de notre prochain Concours historique et littéraire.

Lettre de notre confrère, M. le marquis DE PIMODAN, nous annonçant qu'il a acquis, à la vente récente de la bibliothèque de feu M. le comte de Lignerolles, un curieux et précieux manuscrit du XVI^e siècle, sur vélin, dont la publication dans nos Mémoires pourrait sans doute présenter un certain intérêt; c'est un Recueil de pièces de vers faites à la louange de Charles de Lorraine, évêque de Verdun (1584-1587), pièces au bas de chacune desquelles figure le nom de son auteur : Nicolas de Haussonville; Nicolas Androuin, de Verdun; Jacques et Jean Royon, du même lieu; Henri Rutand, de Saint-Mihiel; African de Paviot, de Bar; Jean Barrois, de Nangis; Bartholomée d'Audenast, de Verdun; Nicolas de Rarécourt, de Beauzée; Claude Froideau et Nicolas Fourier, de Verdun.

Lettre de la Société philomathique de Verdun, remerciant notre Président de son témoignage de douloureuse sympathie à l'occasion de la perte qu'elle a faite en la personne de son secrétaire perpétuel, M. Félix Liénard.

Lettre de Madame la marquise de Vésins à l'occasion des remerciements qui lui ont été adressés pour le tout gracieux envoi à notre Société du beau volume consacré à la mémoire de son illustre père, le maréchal Oudinot.

Lettres de remerciements de MM. BROCARD, BUNGENER et LAURENT, élus, en avril dernier, membres de notre Compagnie.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

G. STIEGLER, *Le maréchal Oudinot*, d'après les souvenirs inédits de la Maréchale, 1 vol. in-8°, Plon, 1894 (offert par M^me^ la M^ise^ DE VÉSINS et M^me^ PERRON, nées OUDINOT DE REGGIO). — F. MAZEROLLE, *Nicolas Briot*, 3 p. in-8° (Extr.). — Dom U. BERLIÈRE, *Documents inédits sur l'hist. ecclés. de la Belgique*, t. I, 1 vol. in-8°, Maredsous, 1894. — D' J. D. DE LEON, *Apuntes para una tesis s. la Immortalidad del Alma*, 1 vol. in-8°, Aguascalientes, 1894. — B. FERREE, *The Chronology of the Cathedral churches of France*, in-8°, 36 p., New-York, 1894. — G. PAULET, *Rev. du comm. et de l'industrie*, n° 1, Berger-Levrault, 1894. — J. FLORANGE, *Catalogue de monnaies, médailles et jetons lorrains*, in-8°, 1894. — E. TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, t. VI, in-8°, 1472 p., Arlon, 1893. — J. DE REY-PAILHADE, *Le temps décimal*, broch., Paris, 1894. — Baron FRÉDÉRIC SEILLIÈRE, *Partage du comté de Salm en 1598*, Saint-Dié, 1894. —

Lallemend et Boinette, *Jean Errard*, 1 vol. in-12, Bar-le-Duc, 1884. — Léon Vinot, *Etude sur les tremblements de terre*, Berger-Levrault, 1893.

B. Echanges des Sociétés correspondantes :

Rev. d'Ardenne et d'Argonne, publiée par la Société *la Bruyère*, Sedan, nos 1 à 3. — *Rev. Bénédictine*, t. VIII à X (1891-1893) et XI, nos 1 à 4, Maredsous (Belgique). — *Ann. de l'Est*, 1894, no 1. — *Ann. des naturhistor. Museums* Wien, 1893, t. VIII, 3 et 4. — *Rev. de Saintonge et d'Aunis*, mai 1894. — *Rev. des trav. scient.*, t. XIII, 10 et 11. — *Rev. de l'hist. des religions*, t. XXIX, 1. — *Bull. de la Soc. des Sc. naturelles de l'Ouest*, t. IV, 1er trim. — *Bull. de la Soc. des Etudes du Lot*, t. XVIII, 1 à 4. — *Bull. de la Soc. d'Agric. de la Haute-Saône*, 3e série, no 24. — *Rec. des Notices et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, vol. 28. — *Mém. de la Soc. d'Agric. d'Angers*, t. VII, 1893. — *Mém. de la Soc. d'Arch. Lorraine*, t. XLIII, 1893. — *Mém. de la Soc. d'Emulation de Montbéliard*, t. XXIII, 1893. — *Ann. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. lorraine* (Metz), t. V, 1893. — *Annual Report of the Smithsonian Institution*, 1891. — *Soc. d'Apiculture de la Meuse*, mai-juin 1894. — *Journal de Montmédy*.

Lecture :

M. Dannreuther donne lecture d'un fort intéressant travail de notre confrère, M. Fourier de Bacourt, sur un « Alexandre de la Morre, » poète barrisien bien oublié et dont les œuvres ont été publiées sous le titre de *Collectanea* en un petit volume aujourd'hui à peu près introuvable.

M. le commandant Brocard fait une communication au sujet de l'*Œuvre internationale du Répertoire de bibliographie mathématique*.

Ce vaste programme, dû à l'initiative de la Société mathématique de France, a pour objet une classification méthodique de tous les mémoires et travaux mathématiques.

A cet effet, le 4 mars 1885, la Société mathématique a fait appe- à tous les mathématiciens des deux mondes et a préparé un projel de Répertoire dans lequel chaque subdivision du domaine des scient ces mathématiques devait être désignée par une combinaison de lettres et de chiffres, à mentionner sur une fiche spéciale à chaque mémoire, selon le sujet traité.

La Société ayant délégué ses pouvoirs à une Commission permanente, celle-ci profita de l'Exposition universelle de 1889 pour obtenir la réunion d'un Congrès international de bibliographie des sciences mathématiques où fut adopté le Répertoire qui venait d'être élaboré.

Après quelques récentes modifications de détail, l'Index du Répertoire est devenu définitif, et la Commission permanente internationale instituée à Paris, sous la présidence de M. Poincaré, membre de l'Institut, est chargée de la répartition des ouvrages à cataloguer, de la centralisation des fiches relatives à chacun des travaux, et de la publication du Catalogue.

L'auteur de la présente communication a reçu, pour sa part, la mission de cataloguer les travaux mathématiques insérés ou mentionnés aux *Comptes-rendus* des séances de l'Académie des sciences depuis 1835. Déjà le travail est terminé pour les cinquante premiers volumes de 1835 à 1860, et le nombre des mémoires ou des fiches correspondantes s'élève au total de 1982; mais la publication n'en sera faite qu'après le dépouillement des cinquante autres volumes de 1860 à 1885, ce qui portera probablement le nombre de fiches à près de 4,000.

En ce moment, plus de 10,000 fiches ont été centralisées à Paris, et deux séries d'une centaine de fiches sont aujourd'hui imprimées par les soins de MM. Gauthier-Villars.

On pourra juger, d'après les exemplaires de cette publication, des grands services qu'elle est appelée à rendre au public mathématicien.

La séance se termine par la lecture des rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour, et par le scrutin réglementaire sur les conclusions favorables des rapporteurs, scrutin à la suite duquel MM. L. Krick et Raymond Ulrich sont tous deux proclamés membres correspondants.

Le Secrétaire, A. Jacob.

Séance du 6 Juin.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Brocard, Bungener, Busselot, Castaigne, Collin, Dannreuther, C. Fistié, Jacob, Lallemand, l'abbé Plauche et Renauld.

Assistent également à la séance : MM. Bailly, Chantriot et Laurent, membres correspondants.

S'excuse par lettre : M. Konarski.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le Président souhaite la bienvenue à nos nouveaux confrères, MM. Bungener et Alexandre Laurent; puis porte à la connaissance de notre Compagnie que M. Léon Rattier a bien voulu

mettre à sa disposition une somme de 500 francs dont 300 rancs pour un prix à décerner à l'auteur de la meilleure monographie de l'abbaye et du château de Jeand'heurs, et 200 francs pour subvenir aux frais d'impression dans nos Mémoires du travail couronné. C'est donc un septième prix à joindre à ceux précédemment institués par la Société, dans sa séance du 7 février dernier, pour le concours dont elle a fixé la date au 1er août 1895. L'assemblée vote au fondateur de ce prix ses plus chaleureux remerciements.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et programme du 33e Congrès des Sociétés savantes à la date du 15 avril prochain.

Lettre de M. L. Maxe-Werly communiquant huit inscriptions de l'ancienne abbaye de Jeand'heurs, et offrant à ceux de nos confrères, disposés à concourir pour le prix institué par M. Léon Rattier, les notes qu'il a recueillies sur l'histoire de ce monastère.

Lettre de remerciements de M. Raymond Ulrich à l'occasion de son admission comme membre de notre Compagnie.

Lettre de remerciements de notre confrère, M. Gérard, instituteur à Dainville, remerciant la Société de la marque de sympathie et de précieux encouragements qu'elle lui a, sur sa demande, accordés en le mettant à même de continuer ses fouilles archéologiques et de mener à bien les recherches par lui commencées dans le but d'enrichir le Musée de Bar-le-Duc.

Ouvrages reçus :

A. Envois du Ministère :

Congrès des Sociétés savantes, 1894. Discours de MM. Levasseur et Spuller. — *Bull. hist. et philolog. du Comité des trav. hist.*, 1893, nos 3 et 4. — *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1893, no 2. — *Rev. des trav. scient.*, t. XIV, et 2.

B. Dons des auteurs :

Léon Laurens, *Sans alliage*, poésies, 1 vol. in-8°, 1889; *Sérénité*, poésies, 1 vol. in-8°, 1893; *Le Chemin de fer; Nancy, Archéologie*, 3 plaquettes in-8°, 1893-1894. — *Les Roches, l'Abbaye, le Sépulcre de Saint-Mihiel*, 3 sonnets avec notice et phototypie, in-8°, 1894. — L. Maxe-Werly, *Examen de quelques questions numismatiques et historiques non encore suffisamment étudiées*, Paris, 28 p. in-8°, 1894.

C. Echanges :

Bull. de la Soc. des Sc. histor. et natur. de l'Yonne, t. XLVII. — *Bull. de la Soc. philom. vosgienne*, t. XIX. — *Bull. de l'Institut égyptien*, 1893, fasc. 6 à 8. — *Bull. de la Soc. des amateurs naturalistes du Nord de la Meuse*, VI, 1, 2. — *Rev. Bénédictine*, mai 1894. — *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, mai-juin 1894.

D. Dons pour la bibliothèque :

Rec. de planches pour la nouv. édit. du Dictionn. raisonné des sciences, des arts et des métiers, Lausanne et Berne, 1779 (offert par M. L. Vinchon). — *Vue de la ville de la Mothe sous Charles IV; Sculpture provenant de la Mothe; Portrait de René d'Anjou, duc de Bar* (3 photogravures offertes par M. L. MaxeWerly, de la part de M. Marchal, de Bourmont). — *Journal de Montmédy*.

Communications diverses :

Notre Président propose et la Société adopte l'échange de nos publications avec la Société historique littéraire du Club des Vosges, qui publie depuis 1885, à Strasbourg, un Annuaire des plus intéressants, dans lequel se trouvent nombre d'indications précieuses au point de vue historique.

Lectures :

Après une étude des plus suggestives sur le *Miroir d'Héloïse*, dans laquelle tout en nous entretenant de cette très précieuse relique devenue actuellement la propriété d'une des personnes les plus honorables de notre ville, M. C. Fistié nous retrace rapidement l'existence de la nièce du chanoine Fulbert, et celle. non moins émouvante, mais plus accidentée encore, de son savant et infortuné professeur; puis, fin et vrai régal de lettré, consent à nous lire quelques pages de son Journal; et c'est ainsi que sous le charme de son attachante lecture que nous nous promenons, avec notre confrère, sous les arbres de l'avenue Gambetta, et qu'en sa compagnie nous gagnons Longeville, en longeant le canal et en échangeant quelque amicale parole avec les bateliers qui le sillonnent.

M. Castaigne nous expose à son tour, en des termes dont il a seul le secret, tout ce que renferment d'abondance, de variété, de talent, de langue et de versification les œuvres poétiques d'un de nos compatriotes, M. le Dr Magnant, de Gondrecourt. Et de fait : amour, patriotisme, scènes de la vie, tentatives d'épopée, nous y trouvons tout, et la nature elle-même y chante, avec la grive et le geai.

Mais, pour un instant, laissons-là les Muses pour revenir au do-

maine de la science, avec le commandant Brocard, à qui, vu l'heure avancée de la séance, M. Bonnabelle a cédé son tour.

Sous ce titre, en effet : *Contribution à l'étude d'un groupe de triangles orthocentriques*, M. le commandant H. Brocard nous communique le résultat de recherches toutes récentes sur une question qu'il avait déjà traitée en 1880 dans le t. VI de la *Nouvelle Correspondance mathématique* (p. 145-151).

Il montre que l'étude des triangles orthocentriques déduits d'un triangle fondamental se ramène à celle des partitions d'un nombre donné ou plus simplement à celle des résidus des diverses puissances de 2. Si les angles donnés ont une commune mesure, quelque petite qu'elle soit, on est assuré de retrouver les mêmes angles après un nombre déterminé d'opérations, ce qui permettra ultérieurement de définir la position limite vers laquelle tendent les orthocentres successifs; mais si les angles donnés sont incommensurables avec l'unité, ce qui arrive pour les triangles tracés au hasard, il paraît difficile d'affirmer l'existence d'une limite, parce que la périodicité de forme de ces triangles ne se présentera plus, bien que les triangles eux-mêmes continuent à décroître avec rapidité, comme on pourra en juger en observant que leurs côtés homologues sont, chaque fois, multipliés par un cosinus (*loc. cit.*, p. 150).

A l'inverse de la plupart des questions de la géométrie du triangle, se problème est de ceux qui ne sauraient être résolus par une construction graphique. Il faut donc le traiter exclusivement par l'analyse; mais, si le présent Mémoire n'en donne pas encore la solution définitive, il est à présumer que la périodicité observée dans la détermination des triangles numériques pourra être un élément très important du succès des nouvelles recherches que ne manquera pas de provoquer la publication de cette question dans l'*Intermédiaire des mathématiciens*, par un savant professeur de l'Université de Liège, M. J. Neuberg.

Un excellent rapport de M. Berteaux sur la candidature d'un jeune poète sanmielhois termine cette longue séance, trop courte cependant au gré de ceux qui ont eu le plaisir de pouvoir y assister, et l'on se sépare, encore sous le charme des trop courts extraits que l'on vient d'entendre, de saine et véritablement réconfortante poésie, après avoir, à l'unanimité, acclamé l'admission, en qualité de membre titulaire de notre Compagnie, de M. J. L. Gabriel Laurens.

Le Secrétaire, A. Jacob.

Séance du 4 Juillet.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BERTEAUX, BOINETTE, BROCARD, DANNREUTHER, FISTIÉ, JACOB, KONARSKI, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE, RENAULD, ainsi que MM. BAILLY et LAURENT, membres correspondants.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de remerciements de M. Gabriel LAURENS, élu membre titulaire dans la séance précédente. Il donne également lecture d'une lettre de M. MAXE-WERLY annonçant qu'il vient de recevoir d'Angleterre la reproduction photographique du dessin relevé par Gaignières, et jusqu'ici inconnu dans notre région, qui représente le tombeau, détruit aujourd'hui, de Charles le Téméraire, œuvre du sculpteur barrisien Jehan Crocq. M. MAXE-WERLY fait appel en même temps à ceux des membres de la Société qui voudraient bien lui communiquer les images qu'ils pourraient posséder de N.-D. des Vertus de Ligny; il sollicite également des renseignements, notes et dessins d'objets pouvant l'aider dans l'histoire archéologique de *Nasium* qu'il se propose d'écrire cet hiver.

Sont présentés, par MM. DANNREUTHER et JACOB, en qualité de membre titulaire : M. le Dr MAGNANT, de Gondrecourt; et en qualité de membre correspondant : M. Jules FLORANGE, numismate, demeurant à Paris.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

L. G. LAURENS, *Sonnet à la Société des Lettres de Bar-le-Duc*, br., Nancy, 1894. — L. GERMAIN, *La cloche d'Héricourt* (1516), 4 p. in-4°; extrait de la *Rev. de l'Art chrétien.* — BONNABELLE, *Notes sur Naives-devant-Bar, Seigneulles et Savonnières-en-Woëvre*, 3 br. in-8°, tirées à 50 ex., Bar-le-Duc, 1894. — Ed. PIETTE, *L'Epoque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique*, br. in-8°, Saint-Quentin, 1894. — MAXE-WERLY, *Notes sur d'anciens moules à gâteaux* (extr. de la *Rev. de Champagne*), br., 7 p. in-8°. — AMÉLINEAU, *Résumé de l'Hist. de l'Egypte*, 1 vol. in-12, Paris, 1894. — A. DE FOVILLE, *Enquête sur les conditions de l'habitation en France;*

les Maisons-types, 1 vol., Paris, E. Leroux, 1894. — P. Marichal, *Dufourny et Lancelot; notes sur les anciens inventaires de Lorraine*, br. in-8°, Nancy, 1894.

B. Envois des Sociétés correspondantes :

Rev. de l'Hist. des Relig., t. XXIX, fasc. 2. — *Bull. de l'Acad. delphinale* 1893. — *Annuaire de l'Hist. de l'Alsace-Lorraine*, t. I à IX. — *Bull. de la Soc. des Agriculteurs de France*, 5 fasc. (don de M. Boinette). — *Journal de Montmédy*, mois de juin 1894.

M. Boinette offre, en outre, à la Société, une photographie, faite d'après une rarissime épreuve avant la lettre, d'un portrait de l'ingénieur Jean Errard, gravé en 1600 par Thomas de Leu, estampe peu commune par elle-même et qui ne se rencontre que dans quelques exemplaires de la *Fortification*.

Lectures et communications :

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Bonvalot relative à la charte d'affranchissement donnée aux Barrisiens en 1234 par le comte Henri, charte dont il a été question dans le procès-verbal de la séance du 7 mars dernier. Cette charte est, dit-il, la reproduction littérale de la charte donnée à la ville de Troyes en 1230 par Henri, comte de Champagne. Elle est la même que celle donnée en 1258 à la ville de Neufchâteau par Ferry III; elle est aussi la même que les chartes de Provins, Dormans, Châtillon, Saint-Florentin, Bar-sur-Aube, etc.; elle est, en un mot, du type de la charte de Troyes et son authenticité n'est pas contestable.

Après une analyse d'un travail étendu de M. A. Benoît sur *le Siège de Damvillers en 1637*, il est donné lecture d'une notice de M. Léon Germain sur *un ancien cachet représentant la Vierge immaculée*. Il s'agit d'un cachet-étui provenant de Christophe François, curé de Montigny-sur-Chiers à la fin du siècle dernier. L'une des extrémités de l'étui présente un cachet aux initiales du curé; l'autre offre l'effigie d'une Vierge, la tête rayonnante et entourée d'étoiles, joignant les mains, posée sur le croissant autour duquel s'enroule le serpent. M. Germain explique cette figuration, qui remonte au XVII^e^ siècle et qui n'est pas rare. Mais la légende : « *Quæretur peccatum illius et non invenietur*, psal. 10, » donne à ce cachet un intérêt tout particulier. M. Germain n'a trouvé qu'un seul exemple, au XVI^e^ siècle, de l'application de ce texte à l'Immaculée conception : c'est là, du reste, un sens accommodatice, obtenu en isolant ce passage du contexte.

M. Berteaux lit le sonnet suivant par lequel M. Laurens, reçu dans la dernière séance, remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres :

A LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

Plus penser que dire.

A quel titre ai-je pu mériter cette grâce,
Cet honneur précieux dont vous m'avez flatté,
Dont mon peu de science aisément s'embarrasse;
De voir s'offrir à moi votre hospitalité?

C'est le chemin du cœur que votre accueil me trace;
Et, sans vous infliger avec solennité
Quelque savant discours dans la langue d'Horace,
Je dis un merci simple à tant d'aménité.

Et je trouve à souhait la devise locale :
A côté des deux bars de l'armure locale,
La place est aux discrets, et non aux grands parleurs.

Et puis votre bouquet symbolique m'attire :
Je prends donc le langage éloquent de vos fleurs,
Et me contente aussi de « plus penser que dire. »

L. Laurens.

Puis M. Dannreuther communique, au nom de M. Fourier de Bacourt, une notice intitulée *la Farce de MM. des Comptes de Bar en la feste S^t Jacob 1538*. Situé entre le Barrois et la Champagne, le comté de Clermont-en-Argonne était revendiqué à la fois par la France et par la Lorraine. En 1537, Claude La Vallée, prévôt de Clermont, ayant été, à tort ou à raison, emprisonné par ordre du duc Antoine, intima aussitôt après son élargissement ce prince devant le Parlement de Paris. Des sergents de cette Cour, envoyés à Clermont pour y faire une enquête sur les dires de La Vallée, furent roués de coups par les gens du pays, hostiles à la France. Bien plus, les conseillers de la Chambre des comptes de Bar, outrés de l'abus de pouvoir commis par la justice française sur une terre relevant, suivant eux, de leur juridiction, imaginèrent de se venger à l'aide d'un procédé singulièrement peu conforme à la gravité de leur magistra-

ture, et, dans ce but, suscitèrent à quelques enfants appartenant aux familles les plus distinguées de Bar l'idée de singer, dans une mascarade menée à travers les rues de la ville, les péripéties du procès de Claude La Vallée et les usages du Parlement de Paris. Telle est, en substance, l'anecdote historique que M. de Bacourt relate avec force détails, bien faits pour trouver place dans nos *Mémoires* et intéresser les Barrisiens de nos jours curieux de connaître certaines mœurs locales d'autrefois.

M. le commandant Brocard termine, la séance par la première communication d'une série d'entretiens sur *la Chronologie dans l'Histoire et dans le Roman.* Il démontre, à l'aide de quelques exemples tirés de l'Histoire, que notre connaissance actuelle de la chronologie est encore bien incertaine. C'est ainsi qu'il n'est pas absolument prouvé que les données numériques déduites du calcul des anciennes éclipses de lune et de soleil soient définitives. Il relève une différence de vingt ans entre la date de l'avènement d'un certain roi d'Assyrie et celle que les historiens ont adoptée pour mettre d'accord les divers témoignages écrits qui subsistent à cet égard. Ces contradictions avaient, il y a 1500 ans déjà, jeté, dit-il, le doute dans l'esprit de saint Jérôme : il est regrettable que les progrès de l'astronomie n'aient pas encore fourni sur ce point une solution précise. Cependant — continue M. Brocard — s'il ne nous est pas donné de fixer avec certitude la chronologie d'une époque aussi lointaine, nous ne sommes pas plus avancés en ce qui touche des événements beaucoup plus rapprochés de nous. Cela tient à des remaniements fréquents dans le calendrier et à la variété du système en usage chez les différents peuples pour désigner les jours, les mois et les années. M. Brocard en fournit plusieurs exemples et finit par un exposé sommaire de deux questions qui ont provoqué naguère une certaine curiosité : il s'agit du *milliard* de minutes qu'on croit généralement, et bien à tort, s'être écoulé depuis l'origine de l'ère chrétienne, et de la prétendue notion de l'*an zéro.* Il peut, dit-il, y avoir eu un « instant zéro, » entre les années comptées négativement et positivement; mais l'existence d'une année au millésime zéro est insoutenable, le zéro n'admettant pas de subdivisions.

Après cette intéressante conférence, que son auteur compte renouveler, il est procédé au tirage au sort des commissions chargées de se prononcer sur les candidatures de MM. Magnant et Florange, et la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 1er Août.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BOINETTE, BONNABELLE, BROCARD, DANNREUTHER, DEMOGET, JACOB, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE et RENAULD.

Assiste également à la séance M. BAILLY, membre correspondant. S'excuse par lettre, M. KONARSKI ; se font excuser MM. FISTIÉ et FORGET.

Correspondance :

Lettre de M. CH. GUYOT, président de la Société d'archéologie, demandant le concours de notre compagnie en vue d'élever un monument commémoratif sur l'emplacement de La Mothe. — Désireuse de s'associer à une initiative dont le but est de perpétuer par un témoignage qui arrête le regard du passant et de l'étranger, le souvenir de l'héroïque cité et de ses glorieux défenseurs, la Société vote une somme de vingt francs, en exprimant le regret que l'état de ses ressources ne lui permette point de s'inscrire pour davantage.

Ouvrages reçus :

A. Hommage d'auteur :

L. MAXE-WERLY, *Etude sur les carrelages au moyen-âge* (extrait des *Mém. des Antiq. de France*, Paris, 1894, in-8° de 16 pages).

B. Échanges :

Société de géographie de l'Est, 1er et 2e trim. 1894. — *Annales de l'Est*, fasc. de juillet 1894. — *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, juillet 1894. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1893, 4e fasc. 1894, 1er fasc. — *Bull. de la Soc. des sciences nat. de l'Ouest*, t. IV, n. 2. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1er fasc. de 1894. — *Rev. Bénédictine*, 7e fasc. de 1894. — *Rev. de Saintonge et d'Aunis*, t. XIV, 4e fasc. — *Amateurs naturalistes du Nord de la Meuse*, t. VI, feuilles 3 et 4. — *Soc. linéenne de Bordeaux*. Catalogue, 1er fasc. — *Mém. de l'Acad. de Lyon*, 3e série, t. II. — *Mém. de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. XVI (1891-1894). — *Commission météorologique de la Meuse*, année 1893. — *El Instructor. Aguascalientes*, Mexique, 1894, 2 fasc. — *Journ. des Savants*, année 1893. — *Journ. de Montmédy*, mois de juillet.

C. Dons à la Bibliothèque :

Notre confrère, M. A. Boinette, dépose sur le bureau, à titre de don personnel, les ouvrages suivants : *Vie de Jean Chandon*, suivie de son testament, par M. P. C. de B., Epernay, 1857. — *Bull. des agricul. de France*, 1894. — *Journ. mens. de l'Acad. nationale*, 64e année.

***

Le Président fait part à la Société du décès de deux de ses membres : M. le Dr Géminel, de Ligny, décédé à l'âge de 90 ans, le 16 mai dernier, et M. l'abbé Robinet, auteur du *Pouillé du diocèse de Verdun*, ouvrage d'une consciencieuse érudition qui est malheureusement inachevé. Né à Béthelainville le 6 juillet 1844, notre regretté confrère est mort à Verdun, le 8 juillet dernier, léguant à un de ses amis, M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, également membre de notre compagnie, le soin de continuer l'œuvre qu'il avait si vaillamment entreprise et pour laquelle il ne pouvait faire choix de quelqu'un plus à même de la mener à bonne fin.

Lectures :

M. L. Germain communique une note sur une cloche d'Uebersdorf, canton de Fribourg (Suisse), qui a été dernièrement refondue à Nancy. Le cerveau est orné de trois monnaies françaises et de trois médailles religieuses; sur la panse sont figurés la crucifixion, la Vierge, deux saintes et un cachet héraldique. L'inscription se lit ainsi : « *Defunctos plango ; colo festa et fulmina frango*, 1729 », variante très curieuse de la célèbre formule : « *Laudo Deum* », etc. L'auteur insiste sur la nécessité de décrire les cloches qui viennent souvent de contrées éloignées en Lorraine pour y être refondues; trop généralement elles ont été négligées dans leurs pays d'origine, et c'est servir la science que d'en conserver au moins le souvenir.

Dans une seconde communication intitulée « *Transformation d'une marque de fondeur de cloches en sceau capitulaire* », M. L. Germain appelle l'attention sur le dernier fascicule du *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, contenant la gravure d'une sorte de sceau représentant un écusson sur lequel est une cloche accostée des lettres I. B. — D'après l'auteur du *Mémoire*, ce seraient là les armoiries du chapitre d'Uzeste, et on les trouverait pour la première fois sur une cloche de 1620; mais notre confrère s'attache à démontrer qu'il ne peut s'agir que d'une marque de fondeur prise dès le

siècle dernier pour les armoiries capitulaires. Il se propose, en conséquence, de transmettre ses remarques à la Société de Bordeaux, afin qu'elle ordonne les vérifications nécessaires à la preuve de cette curieuse transformation.

M. le commandant Brocard continue sa communication sur la « Chronologie dans l'Histoire et dans le Roman ». Après avoir rappelé en quelques mots l'inanité du problème de la *Grande année* de Platon, qui a joué un certain rôle dans les doctrines philosophiques, il prend pour sujet l'étude particulière du roman de don Quichotte, de Cervantès Saavedra. Ce roman se subdivise en trois périodes principales correspondant aux sorties et campagnes de notre héros. La première période et d'environ vingt et un jours, la seconde de dix-huit. La troisième, beaucoup plus longue, fera l'objet d'une lecture à la prochaine séance.

En terminant, M. Brocard annonce qu'il tient à la disposition de ses collègues, le programme des prix à décerner en 1895 par la Société Industrielle de Mulhouse.

Il fait connaître en même temps la situation du Catalogue des fiches mathématiques des *Comptes-rendus* des séances de l'Académie des sciences. Soixante-seize volumes sont aujourd'hui catalogués ; ils comprennent 3,333 fiches, et le nombre de fiches restant à préparer ne dépassera probablement pas 1,600.

La parole est ensuite à M. Barrois pour son rapport dont les conclusions favorables sont ratifiées par le vote de l'assemblée, sur la candidature, en qualité de membre correspondant, de M. J. Florange, numismate à Paris.

En raison de l'absence du rapporteur, le scrutin sur la candidature de M. le Dr Magnant est ajourné à la prochaine réunion, et la séance se termine par une intéressante causerie de notre confrère M. Demoget, tant sur le Squelette de l'Eglise Saint-Etienne, dont le moulage vient d'être fait pour notre Musée national du Trocadéro, que sur la chapelle funéraire du XVIe siècle, dans la même église, appelée aujourd'hui Chapelle de la Congrégation, qui porte encore bien apparente cette inscription de l'époque :

C'EST · MON · ATANT.

avec le millésime à moitié disparu aujourd'hui de **1524**, et remis dernièrement en lumière, à la suite d'un travail de restauration.

Le Secrétaire, A. Jacob.

Séance du 5 Septembre.

Présidence de M. Demoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Boinette, Brocard, Demoget, Jacob, Konarski et l'abbé Plauche.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Secrétaire de la Société d'archéologie lorraine remerciant la Société de Bar-le-Duc de sa participation à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument commémoratif des sièges soutenus au XVII^e^ siècle par la ville de La Mothe.

M. le Président fait également connaître que le prix affecté au 5^e^ concours institué pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société — *Précis élémentaire de l'histoire du Barrois* — vient d'être porté, par la générosité de son donateur anonyme, de la somme de cent francs à celle de *deux cents francs.*

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

L. Germain, *Les armoiries de la maison de La Vaulx,* broch. in-8°, Saint-Dié, 1894. — Schaudel, *Decempagi-Tarquinpol,* broch. in-8°, Nancy, 1894. — G. de Braux, *Le conseiller d'Etat Nicolas Pistor,* broch. in-8°, Nancy, 1894. — A. Pierrot, *Journal d'un habitant de Marville au XVII^e^ siècle,* broch. in-8°, Montmédy, 1894.

B. Envois du Ministère :

Revue des travaux scientifiques, t. XIII, 12, et XIV, 1 à 4. — *Revue de l'histoire des religions,* t. XXIX, n° 3. — *Annales du Musée Guimet,* t. IV (*Recherches sur le Bouddhisme,* par I. P. Minayeff).

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1894. — *Annuaire de la Soc. d'hist. et d'arch. lorr.,* Metz, 1893. — *Mémoires de la Soc. académ. de Saint-Quentin* (1891-1892). — *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation,* n° 13, 1894. — *Bulletin de la société archéol. de Béziers,* 1894. — *Bulletin et mémoires de la Société des Antiquaires de France,* t. LIII, 1893. — *Annales de la Société académ. de Nantes,* 1894, 1^er^ sem. — *Bulletin de l'Institut égyptien,* 1893, 3^e^ série. — *Mémoires de la Soc. académ. de l'Aube,* 1893. — *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* 1894, 2^e^ trim.

— *Institut archéol. du Luxembourg*, t. XVI (Table onomastique, 7e vol. des *Communes luxembourgeoises*, par E. Tandel).

D'autre part, il a été remis, à titre de don, par M. A. Boinette : *Bull. de la Soc. d'Apicult. de la Meuse*, fasc. 16. — *Bull. de la Soc. des agricult. de France*, 1er et 15 août 1894. — *Journal de l'Acad. nationale*, août 1894.

Le *Journal de Montmédy*, mois d'août 1894.

Lectures et communications :

M. Jacob est désigné pour faire un rapport sur le travail envoyé par M. Denizet : *Monographie du Meix-Tiercelin* (Marne).

Sous le titre de *Note sur le font baptismal de l'église de Saint-Georges-sur-Eure* (Eure), M. Léon Germain reprend l'examen d'un monument déjà étudié par M. le marquis d'Alvimare de Feuquières dans le Compte-rendu du *Congrès archéologique* tenu à Évreux en 1889. Sur les panneaux de cette cuve, de forme hexagonale, sont représentés : la légende de la fille du roi de Perse, exposée à la voracité du dragon, — saint Georges au moment où il transperce ce monstre, — une jeune fille et un agneau, symbolisant les victimes antérieures, — le baptême du Christ, — deux anges supportant un écusson dont les armoiries ont été grattées, — enfin, et c'est ce dernier sujet qui a particulièrement attiré l'attention de M. Germain, un personnage souverain, en costume d'empereur, à cheval, et dont la monture est couverte d'une housse fleurdelysée. M. de Feuquières voit dans ce cavalier le roi Charles VIII entrant à Naples, revêtu des ornements et coiffé du diadème des empereurs de Constantinople. C'est contre cette interprétation que s'élève spécialement M. Germain. Il est inadmissible, selon lui, qu'à l'époque à laquelle remonte le monument qu'il étudie, personne ait eu la pensée de faire figurer un fait purement historique dans l'ornementation d'une église, et particulièrement de fonts baptismaux. D'accord avec M. Louis Régnier (d'Evreux), dont on connaît la compétence en fait d'iconographie du Moyen-Age et de la Renaissance, il estime que le cavalier à longue barbe dont il recherche la personnification présente tous les attributs extérieurs qui caractérisent habituellement Charlemagne. L'artiste aurait ainsi représenté le saint patron du roi régnant, ou, plus vraisemblablement encore, celui du donateur, car ces fonts portaient des armoiries aujourd'hui effacées. Quant à l'époque de la construction ce monument, elle doit être fixée au commencement du XVIe siècle et au règne de Louis XII, plutôt encore qu'à celui de Charles VIII.

M. le commandant Brocard continue la lecture de son travail sur le roman de *Don Quichotte*, envisagé au point de vue de la chronologie. La troisième période comprend une centaine de jours, et, si l'on prend pour point de départ des calculs la première sortie de Don Quichotte, on relève aisément à chaque pas des contradictions et des impossibilités manifestes dans les dates données par le romancier, ainsi que dans la durée des événements qu'il raconte. Le commandant Brocard arrête, pour cette fois, ses investigations à la chute du gouvernement de Sancho Pança et remet à la prochaine séance la démonstration de nouvelles et non moins évidentes contradictions.

Sur le rapport de M. Castaigne, M. le docteur Magnant est élu membre titulaire de la Société.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 3 Octobre.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Brocard, Castaigne, Charaux, Dannreuther, Edmond Develle, L. Germain, Jacob, Lallemand, Maxe-Werly et l'abbé Plauche.

Est également présent M. Bailly, membre correspondant.

Se fait excuser M. Konarski.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Président salue la présence à la réunion de ce jour de nos confrères MM. Ch. Charaux et Léon Germain par quelques paroles de bienvenue, et procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

Lettre de remercîments de M. le Dr Magnant, nouvellement élu membre titulaire.

Lettre de MM. Dannreuther et Jacob présentant aux suffrages de la Société, en qualité de membre titulaire, M. le comte Étienne Fourier de Bacourt, déjà membre correspondant depuis plusieurs années.

Lettre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne faisant part de la mort de son président, M. Gustave Honoré Cotteau.

Sur la proposition de M. l'abbé Plauche, la Société exprime ses plus vives sympathies à la Société philomathique de Verdun, dont la bibliothèque et les collections ont souffert d'importants dégâts dans le récent incendie de l'Hôtel-de-Ville de Verdun.

A propos de ce sinistre, plusieurs membres rappellent l'incendie récent de l'Hôtel-de-Ville et de la Bibliothèque de Langres et se demandent si la Société des Lettres ne devrait pas attirer l'attention de la municipaité de Bar-le-Duc sur les risques d'incendie auxquels sont exposées les archives et la bibliothèque de la Ville, et sur l'urgence qu'il y aurait à transporter ces dépôts dans des locaux plus isolés. Il est décidé qu'une démarche sera faite dans ce sens auprès des autorités municipales.

M. L. Maxe-Werly fait passer sous les yeux de ses confrères un portrait au daguerréotype de feu M. V. Servais, qu'il a découvert chez un des parents de l'auteur des *Annales du Barrois*. Il propose de faire reproduire cette image, la seule que l'on connaisse de cet érudit. La Société se range à cet avis et décide que cette reproduction sera faite pour le prochain volume des *Mémoires*.

Ouvrages reçus :

Société des Antiquaires de Picardie : 1° *Album archéologique*, 9e fasc., 1894; 2° la *Picardie historique et monumentale*, n° 2 (édifices civils d'Amiens); 1 vol. in-f° avec pl. 1894. — Académie de Stanislas : *Mémoires*, Nancy, 1894. — *Revue bénédictine*, fasc. 8 à 11 de 1894. — *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 6e fasc. (sept.-oct 1894). — *El Instructor. Aguascalientes*, 1894. — *Journal de Montmédy*, mois de septembre.

Lectures et communications :

Dans l'étude d'une miniature sur vélin servant de frontispice aux Statuts manuscrits de la collégiale de Saint-Pierre de Bar, après avoir constaté que l'encadrement fait de fleurs et de fruits n'est point antérieur à l'apparition des *Heures d'Anne de Bretagne* (1499-1508), M. L. Maxe-Werly développe le résultat des recherches auxquelles il a dû se livrer pour établir la date du tableau de *Notre-Dame des Vertus* de Ligny, qu'une légende pieuse fait remonter à une époque inacceptable. Notre collègue démontre que ce tableau ne saurait être l'œuvre de l'évangéliste saint Luc, ni celle d'un prétendu peintre du xe siècle, appelé *Luca Santo;* que cette image n'offre aucune ressemblance avec celle de la Vierge de Sainte-Marie-Majeure et que les descriptions faites par ses devanciers sont loin d'être identiques, puis il s'attache à réfuter le récit de l'enlèvement de la susdite image en 1544, fait qui ne s'accorde nullement avec les actes consignés dans le petit Cartulaire des fondations de Marguerite de Savoie, et qui semble autoriser à croire que l'acte de récupération rédigé, dit-on, en 1581, si toutefois il a jamais existé, serait une pièce inventée au xvne siècle.

Après avoir recherché d'où peut venir la dénomination de Notre-Dame des Vertus, donnée à la Vierge de Ligny, à celle d'Aubervilliers, de Poitiers, de Périgueux, M. Maxe-Werly donne la description des diverses représentations qu'il a rencontrées de l'image de Notre-Dame de Ligny, gravures, ivoire, médailles anciennes, et termine son étude en rapportant la curieuse légende de Notre-Dame de l'Epine du Bouchon.

M. Jacob donne lecture de la très-intéressante et très-curieuse étude de notre confrère, M. Fourier de Bacourt, sur une chanson satirique en patois de Bar, intitulée » *Los Cans* ».

M. le commandant Brocard poursuit la communication sur la chronologie du roman de *Don Quichotte*, dont la troisième et dernière campagne représente une centaine de jours : ce qui porte la durée des aventures au total d'environ quatre mois vingt jours depuis la première sortie de notre héros jusqu'à sa mort. Différentes contradictions se sont révélées au cours des journées mentionnées au roman; leur exposé systématique et leur discussion feront l'objet d'une étude que l'auteur se réserve de présenter sous peu.

M. Léon Germain lit une notice intitulée : *Le sceau de Salomon dans la symbolique Lorraine*. Après avoir rappelé la vertu talismanique du pentalpha au moyen-âge, il en étudie les transformations en hexalpha et, dans les usages plus populaires, en une sorte d'étoile à huit rais, que l'on trouve notamment sur les taques de foyer. Une application remarquable de l'hexalpha, c'est le monogramme de Diane de Dommartin, composé de deux *Deltas* (Δ); il a formé les armoiries de Fontenoy-le-Château. Comme talisman de santé, il encadre le portrait du médecin D.-C. de Lorme, gravé par Callot, et il continue à décorer les canettes de bière ainsi que les marques de nombreux brasseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, après l'admission de M. Fourier de Bacourt comme membre titulaire, la séance est levée.

Le Secrétaire, A. Jacob.

Séance du 7 Novembre.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Boinette, Brocard, Bungener, Castaigne, Ch. Collin, Dannreuther, Demoget, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, — et M. Bailly, membre correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre est lu et adopté.

L'Université de Californie, à Berkeley (Etats-Unis) demande à échanger ses publications avec celles de la Société des Lettres. Accueilli pour un an à titre d'essai.

Même demande de la Revue *Polybiblion*, à Paris, et de la Société lorraine de Photographie, à Nancy. Ces demandes sont accueillies.

Demande d'échange et de subvention pécuniaire de la Société spéléologique, à Paris : renvoyée au rapport de M. le commandant Brocard.

Ouvrages reçus :

A. Envoi du Ministère :

Rev. des Trav. scientif., t. XIV, fasc. 5 et 6.

B. Envois des Sociétés correspondantes :

Annales de l'Est, oct. 1894. — *Bull. Soc. agricult. de France*, avr. 1894. — *Bull. Soc. géogr. de l'Est*, 1894, III. — *Bull. Union géogr. du Nord*, 1894, I. — *Bull. Soc. archéol. de Nantes*, t. XXXII. — *Bull. Soc. sc. de l'Yonne*, t. XLVIII. — *Bull. Soc. impér. natural. de Moscou*, 1893, IV et 1894, I. — *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. II, fasc. 1. — *Rev. de Saintonge et d'Aunis*, nov. 1891. — *Mém. Soc. agric. Marne*, 1893. — *Mém. Acad. Dijon*, 1893-94. — *Mém. Ad. Montpellier*, 2e sér., t. I, fasc. 4. — *Mém. Soc. agric. Pyrénées-Orientales*, t. XXXV. — *Mém. Soc. émul. Montbéliard*, t. XXIV. — *Mém. Acad. Nîmes*, 1893. — *Ann. Soc. d'émulation des Vosges*, 1894. — *Trav. de l'Acad. nation. de Reims*, 1893. — *Bull. Soc. départ. d'apicult. de la Meuse*, fasc. 17. — *Journal de Montmédy*, oct. 1894.

Lectures et communications :

Dans le t. II de la *Décade historique du diocèse de Langres*, par le P. Jacques Vignier, que vient de publier la Société historique et archéologique de Langres, on remarque (p. 252) une dissertation sur le sicle hiérosolymitain (*schekel Israël*) à propos d'une pièce de ce genre, en plomb ou en étain, qui fut trouvée dans les fondations de l'église des Capucins de Langres, commencée en 1606. M. Léon Germain signale au cours de cette dissertation la mention suivante : « Le sieur François-Dominique Drouyn, prévost de Bar-le-Duc, a composé, environ l'an 1550, un docte et curieux discours du sicle ou shekel d'Israël..., etc. » F.-D. Drouyn ne figure pas dans la *Bibliothèque lorraine* de D. Calmet. Il n'est pas non plus fait mention de son travail dans les observations sur le sicle trouvé à Bousse vers 1862 et dont s'est occupée la Société d'histoire et d'ar-

chéologie de la Moselle (*Bull.*, t. V, p. 256; t. VI, pp. 8, 131, 146). M. Germain tenait à signaler cette mention à la Société des Lettres, dans l'espoir que des recherches ultérieures aboutiront peut-être à donner des renseignements sur ce « prévost de Bar-le-Duc Drouyn. »

Dans une seconde notice, M. L. Germain appelle l'attention de nos confrères sur les *inscriptions de cheminées*, qui n'ont pas encore été étudiées avec méthode. Elles sont aujourd'hui très-rares et c'est un motif de plus pour les recueillir. M. Germain n'a pu jusqu'à présent en rencontrer qu'une dizaine; mais ce petit nombre suffit pour en montrer l'intérêt et la variété : sentences morales, allusions au foyer domestique, explications en vers de scènes mythologiques représentées sur le manteau de la cheminée, citations de l'Ecriture sainte, formules de dévotion, etc. Les inscriptions de ce genre soulèvent parfois de curieux problèmes et offrent un véritable intérêt au point de vue de la connaissance des mœurs et de l'histoire locale. M. Germain conseille de les rechercher et de les sauver de la destruction. Il n'en connaît pas du Moyen-âge, et les plus anciennes remontent au XVI^e^ siècle, époque où l'on commença à donner aux cheminées un extérieur monumental. Il cite et commente la dizaine d'inscriptions qu'il a déjà recueillies, principalement en Lorraine, et, en ce qui concerne la Meuse, il signale une cheminée de grande allure à Saint-Mihiel, maison Allizé (Cf. Souhaut, *les Richier*, p. 325 et s.; Lallemend, *l'Ecole des Richier*, p. 233 et s.). Une autre à Maxey-sur-Vaise, à l'auberge, et une troisième qui existait autrefois dans l'ancienne abbaye d'Evaux, près Gondrecourt (Cf. *Mém. Soc. des Lettres de Bar*, 1894, p. 113).

M. Dannreuther donne lecture d'une notice sur les *Sociétés de tir et les milices bourgeoises en Lorraine et Barrois*, dans laquelle M. Fourier de Bacourt passe rapidement en revue, avec quelques notions sommaires sur leurs origines, leur organisation, leurs attributions et leurs privilèges, les confréries d'arquebusiers et les compagnies bourgeoises des principales villes de l'ancien Duché, dont une mesure générale ordonna en 1739 la suppression dans toute l'étendue de la Lorraine et du Barrois. — M. Konarski, après avoir exprimé le regret que M. de Bacourt ne fournisse jamais à l'appui de ses travaux la moindre indication des sources auxquelles il emprunte les éléments de ses allégations — d'ailleurs habituellement exactes, il s'empresse de le reconnaître — donne quelques renseignements complémentaires et rétablit quelques points erronés en ce qui touche les compagnies bourgeoises de Bar-le-Duc, et s'élève énergiquement contre l'optimisme de l'auteur quand il cite les mili-

ces barrisiennes comme un exemple d'ordre, de discipline et de tenue.

Après avoir, dans une cinquième série de recherches, continué le relevé des erreurs et des impossibilités chronologiques que présente le roman de *Don Quichotte*, M. le commandant Brocard demande à la Société d'émettre le vœu que les graphiques du baromètre enregistreur Redier soient affichés en évidence à l'entrée de l'hôtel-de-ville. Cette motion est accueillie et M. Demoget est chargé d'entrer en pourparlers avec les autorités compétentes.

M. Brocard communique également : 1° le résultat de nouvelles recherches faites en Hollande au sujet du mémoire publié par M. Dannreuther sur le mathématicien Albert Girard, de Saint-Mihiel, résultats qui seront insérés dans l'*Intermédiaire des mathématiciens;* — 2° la fin du catalogue qu'il prépare, des fiches mathématiques des comptes-rendus de l'Académie des Sciences, soit 117 volumes représentant 6600 fiches; — 3° les premiers articles du *Vocabulaire mathématique*, qu'il prépare également.

Enfin M. Castaigne expose l'organisation, la base et les travaux de la *Société d'études italiennes* récemment constituée à Paris, sous la présidence de M. Jules Simon et sous le patronage des personnalités les plus autorisées du haut enseignement, pour propager en France la connaissance approfondie de la langue, de l'histoire, de la littérature, des arts et de la philosophie de la Péninsule. Sur la demande de notre confrère, la Société décide l'échange de ses publications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 5 Décembre.

Présidence de M. Berteaux, *doyen d'âge.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Brocard, Forget, Jacob, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, Zurcher, et M. Bailly, membre correspondant.

MM. Dannreuther, Demoget et Fistié se font excuser.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

J. Marchal, *La dernière délibération de la communauté de La Mothe*, Nancy, 1894, in-8°, 4 pl. — Dannreuther, *Jean de Luxem-*

bourg et la Réforme dans le Comté de Ligny-en-Barrois (1537-1576), Paris, 1894, in-8°, 1 pl. — *Manuscrits de la Bibliothèque de Bar-le-Duc*, par le même (extrait du *Catal. génér. des manuscrits des bibliothèques des départements*), Paris, 1894, in-8°. — A. Momereau, *Quelles sont les limites des interventions de l'État en matière d'assurances?* Paris, 1894, in-12. — A. de Courcy, *De l'assurance par l'État*, Paris, 1894, in-8°.

B. Envoi du Ministère :

Revue des trav. scient., t. XIV, fasc. 5 et 6.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Bull. Soc. archéol. de Nantes, t. XXXII; — *Bull. Soc. sc. natur. de Nantes*, t. IV; — *Mém. Acad. de Dijon*, 1893-1894; — *Mém. Acad. de Nîmes*, t. XVI; — *Bull. Soc. agric. des Pyrénées-Orientales*, t. XXXV; — *Bull. Soc. lorraine de photog.*, fasc. 1 à 3; — *Trav. de l'Acad. nation. de Reims*, 1893; — *Ann. Soc. d'Émulat. des Vosges*, t. LXX; — *Smithsonian Instit., Annual Report*, 1892; — *Acad. sc. de Saint-Louis* (États-Unis), t. IV, fasc. 9 à 17; — *Bull. Soc. impér. natural. de Moscou*, 1893, fasc. 4 et 1894, fasc. 1; — *Annuaire du Club vosgien de Strasbourg*, t. X; *Annales de l'Est*, 1894, fasc. 4.

Communications et lectures :

M. Bonnabelle, trésorier, communique le compte des recettes et des dépenses pour 1894 :

Recettes :

Reliquat de 1893	1,960f 11c	
Cotisations perçues	1,711 »	
Placement des Mémoires de la Société	47 05	
Intérêts des fonds placés	65 »	
Escompte sur la facture des Mémoires	26 35	
Part contributive de M. l'abbé Plauche dans l'impression d'une planche	33 60	
Versement d'un anonyme (pour fouilles)	50 »	
Versement de M. Freund-Deschamps (Concours 1895)	100 »	
Versement de M. l'abbé Plauche (*idem*)	200 »	
Versement de M. Varin-Bernier (*idem*)	100 »	
		4,293f 11c

Dépenses :

Report des recettes....		4,293f 11c
Frais de recouvrements.....	32f 50	
Administration.....	37 50	
Expédition des Mémoires, envois divers, timbres.....	93 25	
Report du fonds Maxe-Werly (1).....	267 70	
Traites Royer, de Nancy.....	98 60	
Facture Sarnaski (reliure).....	3 75	
Impression des Mémoires.....	879 20	
Impression et expédition des lettres mensuelles.....	205 65	
Versement à M. Gérard, instituteur à Dainville, pour fouilles.....	50 »	
Indemnité au concierge de la Mairie.....	30 10	
		1.698f 25c
Reste en caisse.....		2,594f86c

M. Jacob, *secrétaire,* donne, au nom de la Commission de publication, lecture de son rapport sur les travaux à insérer dans le prochain volume des *Mémoires :* les conclusions de ce rapport sont adoptées. L'assemblée décide, en outre, sur le rapport verbal de M. Konarski, l'insertion de la *Notice sur Sorbey,* de M. Bonnabelle.

A propos d'un travail manuscrit communiqué par M. Fourier de Bacourt sur Alexandre de La Morre, receveur du Domaine de Bar (1629-1703) et auteur de poésies latines et françaises, d'ailleurs, plus que médiocres, M. Konarski signale à la Société l'existence d'un ancien imprimeur barrisien que n'ont mentionné ni M. Servais dans ses *Recherches sur la librairie et l'imprimerie à Bar-le-Duc* (*Mém. Soc. des Lettres de Bar*, t. I, p. 80, et t. IX, p. 19), ni M. Beaupré dans ses deux volumes de *Recherches sur l'Imprimerie en Lorraine.* Il s'agit de F. Monard qui, vraisemblablement en 1694, suivant M. de Bacourt, imprima le recueil poétique de La Morre sous le titre sui-

(1) Cette somme de 267 fr. 70 n'appartenant pas à la Société, en a été distraite et reportée sur un livret spécial.

vant : « *Collectanea : pro meis. A Bar-le-Duc, chez F. Monard, imprimeur de la ville, rue du Bourg.* » Ce volume, dit M. DE BACOURT, réservé par l'auteur à ses enfants et à ses plus intimes amis, ne fut tiré qu'à un nombre très restreint. De La Morre lui-même, pris de scrupule sur la fin de sa vie, se préoccupa de supprimer ce qu'il en pouvait rester d'exemplaires. Il n'y en avait plus que quatre dans la famille à la fin du XVIII^e^ siècle, et celui que M. DE BACOURT a eu entre les mains est probablement l'unique survivant.

M. le commandant BROCARD donne lecture du rapport qu'il a été chargé de présenter au sujet d'une demande de subvention émanée de la *Société de spéléologie*, actuellement en voie de formation à Paris. Après discussion, il est voté, pour 1895 et à titre d'essai, une subvention de vingt francs.

MM. KONARSKI et BONNABELLE proposent aux suffrages de la Société, en qualité de membres titulaires : 1° M. BAILLY, chef de comptabilité à la Compagnie des chemins de fer de la Meuse, déjà membre correspondant de la Société ; — 2° M. Louis BOSSU, procureur de la République près le tribunal de Boulogne-sur-Mer, officier de l'Instruction publique.

Conformément à l'usage constant, M. BAILLY est admis, séance tenante, au titre de membre titulaire. — La candidature de M. BOSSU sera portée à l'ordre du jour de la séance de janvier.

Il est enfin procédé à l'élection, pour l'année 1895, des membres du Bureau soumis au renouvellement. — Sont élus : *Président*, M. BONNABELLE ; — *Vice-Présidents*, MM. BERTEAUX et DANNREUTHER ; — *Secrétaire-adjoint*, M. KONARSKI ; — *Trésorier*, M. BAILLY.

L'élection de la Commission de publication donne les résultats suivants : 1° MM. FORGET ; — 2° Camille FISTIÉ ; — 3° Charles ZURCHER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint, WLODIMIR KONARSKI.

MÉMOIRES.

AUTOUR

D'UN MAUSOLÉE.

Le premier seigneur de Dampierre dont il soit fait mention est Thibault, en 1100.

Guy, son petit-fils, reçut la baronnie de Dampierre et, par suite de son mariage avec Marguerite de Bourbon, fut également seigneur de la baronnie de Bourbon.

Guillaume de Bourbon, frère puîné d'Archambault VIII, partagea, avec ce dernier, l'héritage paternel et eut, pour sa part, la baronnie de Dampierre dont il prit le nom en abandonnant celui de Bourbon. Plus tard, il devint comte de Flandre en épousant Marguerite de Flandre.

Faute d'héritiers mâles, la maison de Dampierre passa, en 1305, dans celle de Châtillon par le mariage de Marguerite de Dampierre avec Gaucher II, de Châtillon(-sur-Marne).

Quelques années après, la même cause fit passer la seigneurie de la maison de Châtillon dans celle de Launoy par suite du mariage de Marguerite de Châtillon avec Philippe de Launoy, en 1485, qui eut trois fils de cette union :

1° Philippe II; 2° Pierre; 3° Guilbert.

Pierre hérita de la seigneurie de Dampierre, mais étant mort quelques années après (1522) sans enfant, son frère aîné, Philippe II, lui succéda.

Il y eut une espèce d'interruption dans la série des seigneurs

de la maison de Châtillon, à l'époque de la guerre des Anglais, en 1420, époque à laquelle la terre de Dampierre fut donnée au seigneur de Chavigny; cette interruption ne dura que peu de temps et la seigneurie revint à ses légitimes propriétaires.

Dampierre possédait une grosse tour, une des plus belles de la contrée dont relevaient plus de cinquante fiefs. La puissance des barons de Dampierre étant un obstacle aux vues du duc de Bourgogne, celui-ci vint, avec les Anglais, mettre le siège devant Dampierre, en 1420, et s'en rendit maître. C'est après cette prise que la tour passa dans les mains de Chavigny.

Si l'on s'en rapporte à Courtalon (1), ce fut en 1481 que la famille Picot fut anoblie. D'après d'autres mémoires, ce fait ne se serait accompli qu'en 1496, par suite du titre de secrétaire du roi donné à l'un de ses membres. Quoi qu'il en soit, ce fut vers cette époque que la baronnie de Dampierre fut érigée en marquisat en faveur de Louis I^er^, fils de Macé Picot, qui en est le chef et qui fut vicomte de Rosnay, baron de Dampierre et Sompuis et qui mourut en 1545.

Le château actuel, œuvre du célèbre Mansard, fut construit sur le même emplacement qu'occupait l'ancien donjon, sur le chemin de traverse qui conduit de Dampierre à Ramerupt.

Au XVIII^e^ siècle, Charles Picot de Dampierre portait : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois falots de sable allumés de gueules, au chef de même.* Il fut nommé chevalier de Malte, en 1723.

En 1784, la seigneurie était possédée par messire Picot, chevalier, marquis de Dampierre, baron de Sompuis et Chasteniez (?), Châtillon, Alibaudières, Ormes, Lhuitres, Granville, Trouan-le-Grand, etc., chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, capitaine au régiment des gardes françaises. Ses armes étaient : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois falots de gueules, au chef de même.*

Le dernier descendant de cette famille est le marquis de Dampierre, tué à l'ennemi, sur une barricade du village de Bagneux, près Paris, pendant la guerre de 1870-1871. Les

(1) Courtalon, diocèse de Troyes, doyenné de Margerie.

gravures de l'époque le représentent à la tête des mobiles de l'Aube, frappé par les balles des Prussiens, cachés dans les caves.

Le château est maintenant inhabité et à vendre.

Depuis longtemps, nous avions entendu parler du tombeau d'un seigneur de Dampierre qui se voit encore dans l'église. Nous sommes allé le visiter. Ce mausolée est celui de Pierre Launoy; il mesure $2^{m},57$ de longueur sur $0^{m},93$ de largeur et $0^{m},79$ de hauteur. Pierre de Launoy est représenté couché sur son tombeau, drapé à l'antique, armé et vêtu d'un surtout brodé à ses armes, la tête appuyée sur un coussin tenu par deux anges à genoux, les pieds posés sur un lion; à sa gauche, on voit ses gantelets et son épée. Un casque, accompagné de lambrequins et surmonté d'une couronne de baron, est placé à la tête du monument. L'écusson, placé à droite, porte : *d'argent, à trois lions de sinople, couronnés d'or, lampassés de gueules à la bordure engrelée*, qui sont les armes des Launoy.

L'écusson, placé à gauche, porte : *parti au premier de Launoy, au second à la face de gueules*, qui sont les armes de sa femme, mais dont on ne peut reconnaître les émaux. Un troisième blason, plus petit que les deux autres, est la répétition des premiers. Il est posé sur le lion couché aux pieds. Sur la moulure supérieure, courant autour du mausolée, on lit cette inscription en lettres gothiques, gravées en creux :

« Cy git hault et puissant seigneur Pierre de Launoy, en son « vivant baron de Dampierre, Sompuis et seigneur de Lygnon, « Bleignicourt (Balignicourt), Bligni, qui trépassa le huitième « jour de février M V^c XII. Priez Dieu pour son âme et pour les « âmes trépassées. »

Le prieuré de Dampierre fut donné, en 1100, par Thibault de Dampierre à l'abbaye de Marmoutiers (près Tours), ordre de Saint-Benoît; il était possédé par un abbé commendataire.

Parmi les fiefs relevant de la grosse tour de Dampierre, on voit la seigneurie de Domprot (écart de Saint-Ouen).

En 1194, Guy de Domprot donna la ferme de Laval, autre-

fois de Vaux-le-Comte, à l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches. Le fief et la garenne du Relais, appartenant encore à Remigny-de-Joux, comme seigneur du Meix-Tiercelin, du chef de sa femme, Louise-Anne-Gabrielle de Combles de Noncourt.

A côté de la seigneurie de Domprot, existait le prieuré, cure de l'ordre des Prémontrés, à la présentation de l'abbé de Moncetz, décimateur depuis 1259.

Par arrêté du 28 septembre 1740, le prieur de Bailly (écart de Saint-Etienne, commune de Saint-Ouen) doit payer au prieur de Domprot 17 septiers, moitié seigle, moitié avoine. Conformément à une transaction de 1701, il prenait son sel au grenier de Montmorency, bailliage seigneurial de Rosnay (l'Hôpital), bailliage royal des eaux et forêts de Chaumont, élection et présidial de Vitry-(le-François); néanmoins il dépendait de droit de l'abbaye de Marmoutiers à laquelle il payait 50 livres de redevance annuelle.

Saint-Léger-sous-Margerie relevait pour deux tiers de la grosse tour de Dampierre et un tiers de la seigneurie de Rosnay (l'Hôpital). Ce fief a été longtemps possédé par la famille de Mertrus (de Saint-Ouen) et ensuite par Marchant de Christon, seigneur d'Auzon et de Montaulin (Aube), à cause de Louise de Mertrus, sa femme. Cette famille, représentée par François-Louis Marchant de Christon, chevalier, était seigneur de Nuisement-aux-Bois, en 1789.

Charles Marchant de Christon, chevalier, frère du précédent, ancien capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, habitait Vitry-le-François, en 1789.

Pour terminer, nous dirons que sous Charles V, en 1380, les Anglais, commandés par le duc de Buckingham, fils du roi d'Angleterre, traversèrent la Picardie et arrivèrent en Champagne, aux environs de Troyes, où ils firent plusieurs actes d'hostilités. Ils ravagèrent, en outre, les environs de Dampierre, Ramerupt, Margerie, Somsois, Saint-Ouen, Le Meix-Tiercelin, puis se dirigèrent vers Arcis-sur-Aube.

Les habitants abandonnèrent leurs maisons, leurs meubles et leurs bestiaux, qui causèrent autant de mal à leurs emblaves que les ennemis eux-mêmes. Ceux des grandes chapelles ou

des petites seigneuries se rédimèrent du pillage en payant aux envahisseurs une redevance de quatre livres.

Troyes fut aussi attaqué, mais il fut délivré par le duc de Bourgogne que le roi avait envoyé en Champagne à la tête de la noblesse et d'une nombreuse armée.

Albert Denizet,

Instituteur au Meix-Tiercelin.

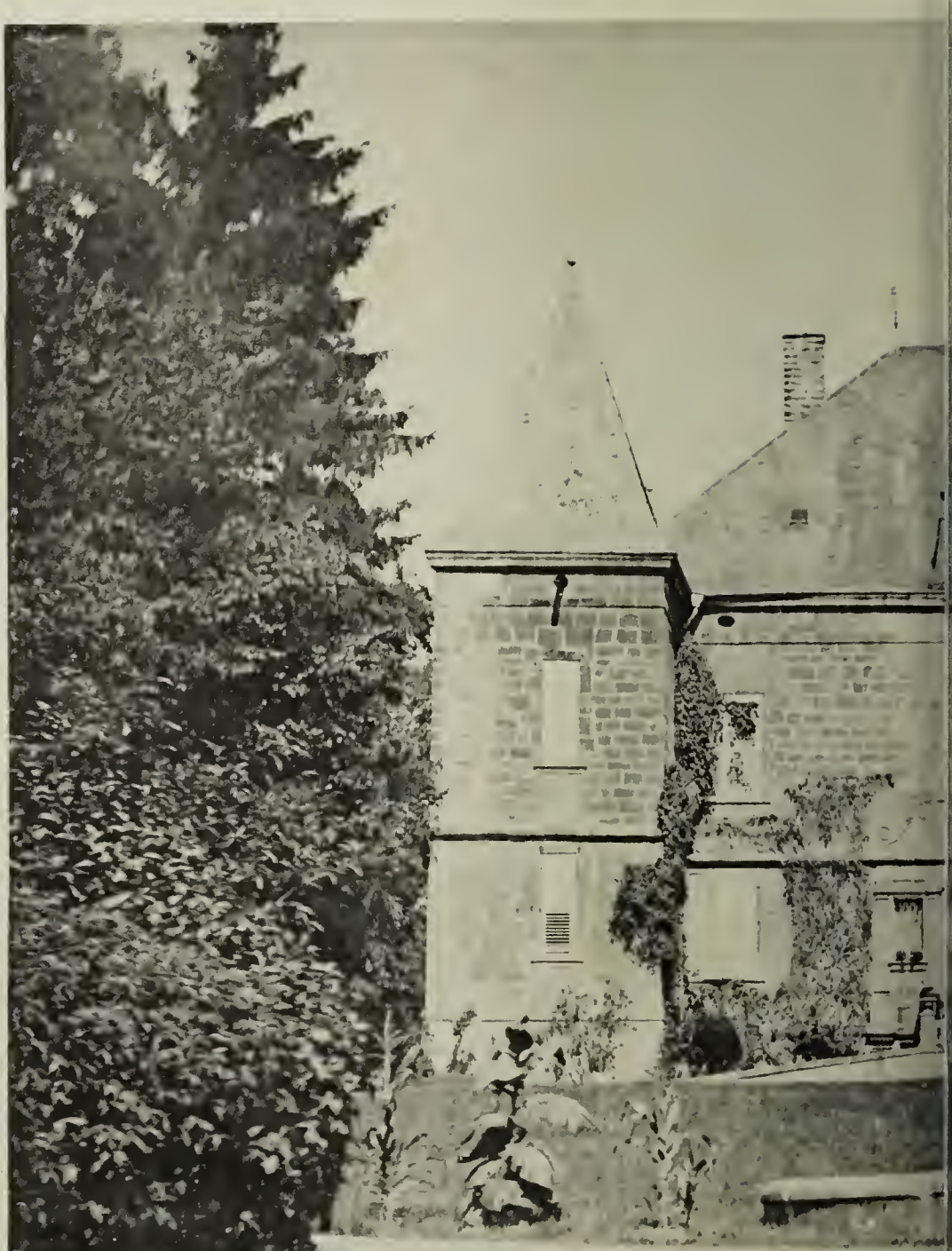

Phototypie J. Royer, à Nancy.

CHATEA

Construit au XVII[e] siècle, sur

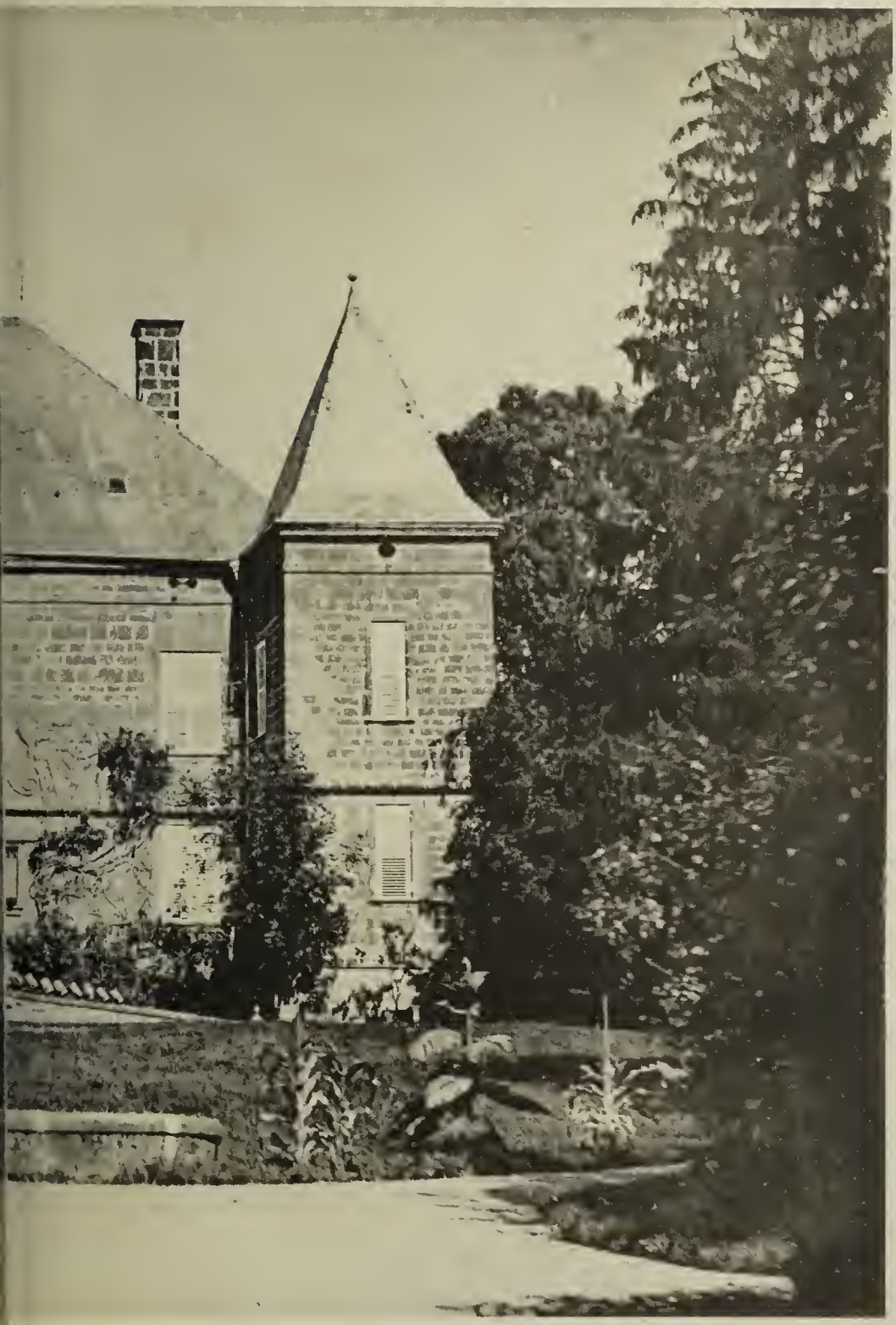

D'après la Photographie de Mr Olivier Baldé, de Sorbey.

SORBEY

e Jean Errard, de Bar-le-Duc,

Henri IV.

NOTES

SUR SORBEY

(Cᵒⁿ de Spincourt, arrᵗ de Montmédy).

PAGES DÉTACHÉES

DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Par M. Cl. Bonnabelle.

I.

Sorbey (1), village de l'ancien Barrois non mouvant, situé sur la rive droite de l'Othain, a pour limites les communes de Longuyon (Meurthe-et-Moselle) au nord, Pillon au sud, Rouvrois-sur-Othain à l'est et Saint-Laurent à l'ouest.

Le plus ancien document connu concernant Sorbey remonte à l'année 1163 : c'est une charte donnée par Richard III, évêque de Verdun, confirmant la fondation de l'abbaye de Châtillon, dans l'ancien doyenné de Woëvre (2).

(1) Sorbey se trouve mentionné dans divers documents sous les noms de *Sorbei,* 1163, charte de Richard, év. de Verdun ; — *Sorbeium,* 1163, abbaye de Châtillon ; 1749, pouillé ; — *Sorbiacum,* 1179, dans le cartulaire de Saint-Paul de Verdun ; — *Sorberolium, Sorbeum,* 1183, bulle de Lucius III ; — *Sorbes,* 1200, cart. de Saint-Paul ; — *Sorberhc* (*sic*), 1227, *ibid.* ; — *Sorbeis,* 1269, abb. de Châtillon ; — *Xorbeis,* 1279, cartulaire de la cathédrale ; — *Xorbey,* 1566, Lamy : acte du tabellionage de Marville ; 1571, proc.-verbal des coutumes ; 1674, Husson l'Ecossois ; — *Sorbé,* 1582, Lamy, acte de la prévôté de Marville ; 1607, proc.-verbal des coutumes ; 1700, carte des États ; — *Sorbez,* pouillé de 1749 ; — *Sorbet,* 1760, carte de Cassini ; — *Sorbey,* 1872. — Voir le *Dict. topogr. de la Meuse,* par M. Félix Liénard, p. 226.

(2) L'abbaye de Châtillon, primitivement établie à Mangiennes, fut ensuite

Il est incontestable cependant que ce village doit remonter à une haute antiquité. Dans la contrée dite *au-dessus de la Fontaine-la-Dame*, les champs sont parsemés de tuiles d'origine romaine. On y a trouvé des dalles et des traces de murailles, des tombeaux presqu'à fleur de terre, qui renfermaient des urnes en terre grise très-fine, des glaives en fer dont le tranchant était encore très-vif, des garnitures en bronze d'un coffret et des monnaies d'Antonin, des deux Faustine, Maxime, Claude II, Postume père ou fils, Probus et d'autres frustes. Près de là, on a encore trouvé dans un tombeau des médailles de Domitien, Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Lucius Vérus, Commode, Aurélien, Lucile, etc. Ces objets, pour la plupart, ont été déposés au Musée de Verdun.

Au XIII^e^ siècle, la terre de Sorbey était un alleu franc assis sur les marches des comtés de Bar et de Luxembourg; il avait pour seigneur principal un nommé Clarambault, chevalier de Sorbey (1).

Sur un titre portant la date de 1250, divers princes souverains reconnaissent qu'ils n'ont pas le droit de conserver vers eux les hommes et les femmes de Clarambault de Sorbey, parce que ce seigneur ne relevait alors « que de Dieu et de son épée. »

Dans un mémoire pour ce dernier, il est dit que Clarambault de Sorbey avait une fille nommée *Havex*, qui aurait épousé, en 1290, Thiébault de Pierrepont. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce dernier en était possesseur à cette époque.

Il eut pour successeur Sébastien de Sorbey, son fils, duquel naquit Thiébault II.

Les seigneurs de Sorbey avaient le droit de créer un mayeur et des gens pour administrer la justice. En 1323, Thiébault fit

transférée sur le territoire de Pillon, quelques maisons se groupèrent autour de l'abbaye et formèrent un hameau qui prit le nom de Châtillon-l'Abbaye. Cette abbaye avait acquis des propriétés, droits, dîmes ou redevances à Sorbey dès l'an 1163, puis en 1169, 1196, 1200, 1231, 1234, 1252, 1269, 1294, 1295 et 1577 (Voir Roussel, *Hist. de Verdun*, 2^e^ édit., t. II, p. 282; — Jeantin, *Les marches de l'Ardenne et des Woëpvres*, 1854, t. II, p. 562).

(1) Jeantin, *Manuel de la Meuse*, p. 1906.

un arrangement avec Édouard, comte de Bar, pour la création d'un sergent qui avait la même autorité que celui du prince (1).

C'est sans doute ce Thiébault que cite Husson l'Écossois comme vivant en 1326. Ne serait-ce pas aussi le même que celui cité par M. Jeantin, dans son *Manuel de la Meuse*, et qui aurait, du consentement de son frère Pérenet, donné aux habitants de Sorbey une charte d'affranchissement — non rapportée par M. Félix Liénard — datée du 7 mars 1337? A cette époque, Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, dut intervenir et rendre une sentence pour apaiser un conflit entre ce seigneur et les habitants du village (2).

Nous trouvons dans le registre d'un comptable du temps pour 1343-1345, la mention que Thiébault de Sorbey accompagnait Henri de Bar, en compagnie de Jean d'Apremont, Jean de Marly, Nicole de Rampont et plusieurs autres chevaliers, vassaux du comte de Bar, quand celui-ci se rendit à une journée contre le roi de Bohême (3).

Thiébault eut deux enfants : François et Jeanne.

Jeanne épousa Wary de Laval (ou Lavaux), desquels sont nés Wary et Marie.

Cette dernière épousa Guillaume de Croix, fils de Fassignot de Croix (Tassinot d'après M. Jeantin).

Guillaume eut pour fils Thomas de Croix (4), qui épousa Jeannon de Failly (5).

(1) Voir, plus bas, les articles 11 et 12 du dénombrement fourni par la baronne de Waha.

(2) Archives de la Meuse. B. 3093. Liasse.

(3) *Idem*. B. 1850. Reg. de Jean de Sainte-Geneviève, prévôt de Longwy.

(4) Voir, ci-après le dénombrement fourni par la baronne de Waha, article 7.

(5) Jean de Croix, fils de Thomas, échangea, en 1564, le Grand et le Petit Seigneuriage de Sorbey avec Ferry de La Fontaine d'Harnoncourt et son coseigneur Jean l'Escamoussier-Chamissot, écuyer, lieutenant général de l'Évêché de Verdun, lesquels firent, vers cette époque, différentes acquisitions dans la partie d'Artaize : 1° de Claude de Frenel, en 1566; 2° de Jean de Wandrehart, en 1580; 3° d'Ancherin de Saint-Ignon, en 1587; 4° de Claude de Beauchamp, en 1590; 5° enfin de dame Élisabeth de La Foux, en 1599.

Pierre, fils de Ferry de La Fontaine, donna son dénombrement en 1612, et Adrian de La Fontaine donna le sien en 1665.

Quelques années après, un autre membre de cette famille, Pierre de Sorbey, assisté de Guillaume de Lamothe, chapelain du comte Robert, fut chargé par ce prince d'aller recevoir le serment et les hommages des habitants de Briey, Sancy et Longwy (1).

En 1399, Jean de Watronville, à cause de sa femme, fille de damoiselle comtesse de « Xorbey, » percevait une rente en grains sur la recette de Longuyon (2).

Sous le règne d'Édouard III, fils et successeur du duc Robert, on vit un « François de Sorbey, » en compagnie de Jean de Pourville et de quelques autres gentilshommes vassaux du duc de Bar, piller et saccager Sivry-la-Perche, en 1412.

D'après dom Calmet, Bastien de Sorbey, gentilhomme au service du duc de Bar, serait intervenu dans un traité fait entre ce prince et la ville de Metz, le 9 août 1370; et François de Sorbey, ci-dessus, figure dans la trève ou suspension d'armes conclue entre ce même prince et le sire de Warnencourt, le 9 octobre 1424 (3).

Les seigneurs d'Artaize, seconde branche de la maison de Sorbey, accensèrent leurs menus bois à la communauté en 1423.

M. Arthur Benoît, de Berthelming, a publié (4) deux fragments d'inscriptions sur une pierre tombale qui se trouve encore dans le transept nord de l'église de Vaux-Champagne (Ardennes), sous le confessional, les pieds tournés vers l'autel de la Vierge; elles rappellent deux membres de la famille de Sorbey :

..... et madame Guillemette
de Sorbey sa femme qui trespassa le
xxv^e^ jour d'apvril lan miv^c^ et iciiij
priez dieu pour leurs ames ✠

(1) Victor Servais, *Annales du Barrois* de 1352 à 1411, t. I, page 17.

(2) Archives de la Meuse. B. 1960. Compte de Henry de Thonneletil (*sic*), prévôt de Longuyon.

(3) Arthur Benoît, *Inscriptions relatives à Sorbey* dans le *Journal de Montmédy*, 24 juillet 1894.

(4) *Idem, ibidem.*

Cy gist madamoiselle Katherine
des champs leur fille femme de
Jehan dambly sg^r dambly et d'artaiz
en p[a]rtie qui trepassa le .....is de
lan miv^c xlj (1).

Le commencement de l'inscription, gravée sur marbre noir (1^m,23 sur 1^m,30) manque; mais il est facile de reconnaître que Guillemette de Sorbey était mariée à Robert des Champs, qui fut aussi seigneur en partie de Vouziers en 1494.

Catherine, leur fille, avait épousé, en 1537, Jean d'Ambly, seigneur d'Ambly et d'Artaize.

Par suite du mariage de Jeanne de Sorbey avec Jean de La Vaulx, maréchal du duché de Bar, en 1484, ce dernier prit le titre de seigneur de Sorbey; il fournit son dénombrement la même année.

En 1566, Ferry de La Fontayne, prévôt de Marville, et Catherine de Hugonel, sa première femme, ainsi que Jean l'Escamoussier, écuyer, lieutenant général de l'évêché de Verdun, achetèrent une partie de la seigneurie de Sorbey, lesquels échangèrent, plus tard, d'autres portions de ce domaine avec Jean de La Croix, sire de Vilosnes (2).

Ferry, devenu veuf, épousa en secondes noces Marguerite Psaulme, sœur de l'évêque de Verdun.

Jean, fils de Ferry et son successeur dans la seigneurie de Sorbey, épousa Salomé de Failly, dame du lieu, laquelle, après le décès de Jean, épousa en secondes noces Beaudoin de Breux.

En vertu de l'article 37 de la coutume de Bar, Charles de Sorbey étant décédé à Uruffe, sans héritiers habiles à lui succéder, le duc de Lorraine recueillit sa succession (3), et fit don

(1) M. le docteur Vincent avait publié ces textes dans ses *Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*. Reims, 1892, in-8°, page 421.

(2) Arthur Benoît, *loc. cit.*

(3) Archives de la Meuse. B. 1487. Compte de Nicolas Vollant, écuyer, receveur et gruyer de Gondrecourt, 1575-1576.

à Ferry de la Fontayne de ce qu'il possédait au village de Sorbey, seigneurie « communément appelée le ban d'Artaize, *aliàs* de Mussy » (1).

Voici une inscription que l'on peut encore voir sur l'une des façades du château de Sorbey, jadis fortifié et entouré de fossés qui le défendaient contre les attaques de l'ennemi. Cette inscription, en vers, gravée sous le cadran de l'horloge, rappelle un des tristes souvenirs de la guerre de Trente-Ans; elle a été publiée par M. Arthur Benoît, dans ses *Inscriptions relatives à Sorbey* (Journal de Montmédy, du 24 juillet 1894) :

Du mois d'octobre le dix
Mil six cent quarante-six
Le sire de La Fontayne
C'y tenant pour la Lorraine
Par les Français est pendu
Pour s'être bien défendu
Quand Senecterre escalade
Les murs de cette façade
Abattus par ses canons.
Tous quarts d'heure ne sont bons !

M. de La Ferté-Sennecterre, gouverneur de la Lorraine pour le roi Louis XIII, irrité de la longue résistance des assiégés, et pour avoir été obligé de faire entendre le canon et donné un assaut qui lui avait coûté quelques hommes, en référa, dit-on, au cardinal de Richelieu, qui donna l'ordre de pendre le malheureux commandant du château. Ce supplice, alors réservé aux bandits, fut infligé à d'honorables gentilshommes, coupables d'avoir exécuté les ordres de leurs souverains, en résistant à de puissants personnages, lorsqu'ils étaient chargés de défendre une place confiée à leur honneur. Ce gentilhomme,

(1) Bibl. de Bar-le-Duc; manuscrit 3, carton VII, article *Sorbey*. Copie de l'Entérinement de la donation (février 1578).

victime de sa fidélité au duc Charles IV de Lorraine, était Louis de La Fontayne d'Harnoncourt, chevalier, seigneur de Sorbey et autres lieux, bailli de l'évêché et comté de Verdun, capitaine-prévôt de Marville. Après ce supplice, qui fut exécuté le 10 octobre 1646, ses descendants timbrèrent leurs armoiries de *deux levrettes d'or en support.*

Louis avait épousé Elisabeth de Foulon.

Peu de temps après, les Lorrains reprirent le château de Sorbey; mais en juin 1653, le maréchal La Ferté-Sennecterre s'en rendit de nouveau maître, et le fit détruire, en partie, sur l'ordre de la Cour. Le village aussi fut presqu'entièrement détruit par le feu, et une partie des titres de la famille de La Fontaine fut détruite au moment de l'assaut.

En 1669, après le décès de M. de La Fontayne, seigneur de Sorbey, bailli de l'évêché et comté de Verdun, ses héritiers réclamèrent une rente de 840 francs, pour un capital de 12,000 francs prêté par ce dernier au duc de Lorraine et de Bar (1).

Les successeurs de Louis furent : Jean Evrard I, chambellan de Son Altesse le duc de Lorraine, époux de Marie-Marguerite de Maillen, dame de Ville, près de Durbuy (Belgique);

Philippe-François, aussi chambellan du duc de Lorraine, époux de Jeanne-Marguerite de Lambertye;

Jean Evrard II, chambellan du duc de Lorraine, né au château de Ville, le 11 mai 1695, époux de Marie-Louise, baronne de Waha-Fronville, mort le 23 juillet 1771 et inhumé à Harnoncourt.

De ce mariage :

1° Joseph-Louis Mathias, comte de La Fontayne et d'Harnoncourt, baptisé à Sorbey, le 25 février 1736, devint chambellan de S. M. I. et Apost. la Reine de Hongrie et de Bohême, général de cavalerie au service de l'Autriche, gouverneur de la Galicie, etc., mort à Rouvrois (Belgique), d'un accident de chasse, le 30 juin 1816. Il avait épousé, en 1787, Léopoldine, comtesse von Unverzagt en Moravie ;

(1) Archives de la Meuse. B. 1956. Compte de Gérard Magnier, gruyer et receveur de Longwy.

2° Philippe-Hubert, vicomte de La Fontayne et d'Harnoncourt, baptisé à Sorbey le 10 août 1745, capitaine au service de l'Autriche, tué au château de Namur;

3° François-Melchior, vicomte de La Fontayne et d'Harnoncourt, chanoine de la collégiale de Tongres;

4° Marie-Anne-Françoise, née le 14 mai 1740, † le 7 mars 1814;

5° Marie-Josèphe, née à Sorbey en 1744; fut religieuse à Juvigny-les-Dames; elle est décédée à Broisseilles le 6 mai 1812;

6° Victoire-Dieudonnée (1), née et baptisée en l'église de Sorbey, le 13 avril 1749. Elle épousa, le 9 novembre 1778, Jean-Henri-Louis-Charles de Geisen, seigneur de Bettingen, Spinckange et Limpach, chevalier héréditaire du Saint-Empire, major au régiment de dragons Prince Eugène de Savoie, lequel mourut à Luxembourg le 3 mai 1794, à l'âge de 54 ans. Sa veuve, Victoire-Dieudonnée, lui survécut 54 ans moins quatre mois; elle repose, près de son mari, dans une chapelle de l'église paroissiale de Limpach. On y lit cette inscription :

Cit-git
Madame Victoire Dieudonnée de
La Fontayne d'Harnoncourt
Veuve de Monsieur Joseph-Charles de Geisen,
Dame de Bettingen, Limpach, Diekirch, etc.
Décédée à Luxembourg, le 15 janvier 1848,
à l'âge de 98 ans.

(1) M. Arthur Benoît, dans l'article publié par lui dans le *Journal de Montmédy,* nous dit que Victoire-Dieudonnée était « fille unique de messire Jean-Evrard de La Fontayne. » Notre honorable confrère se trompe sans doute dans cette assertion; car, dans le dénombrement fourni, en 1777, par Marie-Louise de Waha, sa mère, Victoire-Dieudonnée n'est nommée qu'après Marie-Anne-Françoise, qui était sans doute son aînée (Voir ci-après copie de ce dénombrement, arrêt de la Chambre des comptes de Bar).

Marie-Anne-Françoise n'a pas dû se marier, car, plusieurs années après la Révolution elle restait encore avec sa mère au château de Sorbey. Un de ses frères, qui devait être François-Melchior, que l'on appelait M. le Chevalier, restait aussi avec sa mère. Louis-Mathias et Philippe étaient en Autriche (communication de M. Baldé, maire de Sorbey).

Protectrice des pauvres et des malheureux
Qu'elle a constamment soutenus
De ses bons conseils et de sa fortune
Pendant sa longue carrière,
Elle laisse des regrets bien sensibles
A ses nombreux amis qui avec les pauvres
Prient pour le repos de son âme.

R. I. P.

Hubert-Louis, comte de La Fontaine-Harnoncourt-Unverzagt (tige de la seconde branche de La Fontayne), né à Vienne le 12 août 1789, fut chambellan à la Cour; il épousa, le 20 mai 1813, Sophie, comtesse von Haugwitz († 9 juin 1859); il est décédé le 28 mai 1846.

Par leur position à la cour de Lorraine, les seigneurs de La Fontayne ont dû suivre leur prince quand il échangea la couronne ducale contre celle de l'Empire, par son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche. A partir de cette époque, nous les voyons figurer parmi les dignitaires de la cour d'Autriche et enrôlés dans l'armée de cet Empire.

En 1775, la seigneurie de Sorbey était possédée par la vicomtesse d'Harnoncourt et par le S[r] de Wal, seigneur de Fermont, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Longuyon. A cette époque, la communauté des habitants avait la jouissance de 889 arpents de bois, délimités et abornés par François Jeantin, lieutenant de la maîtrise d'Étain.

Le dépôt des archives de la Meuse possède plusieurs dénombrements; le premier a été produit par Philippe de La Fontaine (1) et le second par Marie-Louise, née baronne de Waha, veuve douairière de Jean Evrard II, vicomte de La Fontaine et d'Harnoncourt (2). D'après ce dénombrement, la baronne de Waha possédait un tiers de la seigneurie de Sorbey.

(1) Archives de la Meuse. B. 382.
(2) *Idem.* B. 405. — Voir ci-après le texte de ce dénombrement.

Les armoiries de la famille de La Fontayne, que l'on voit sur une plaque de foyer dans la cuisine du château, portent : *deux bâtons de pèlerin en croix, surmontés d'une coquille.*

La maison de Sorbey, noble de nom et d'armes, éteinte aujourd'hui, portait pour armoiries : *d'azur, à un croissant montant d'argent, surmonté d'une étoile de même.*

En 1749, d'après de Maillet (1), le château, avec fossés, était en la possession du vicomte d'Harnoncourt, et un autre appartenait à André de Pouilly, baron de Cornay (2); ces deux gentilshommes étaient seigneurs hauts justiciers. La justice était exercée par leurs officiers. Il n'y avait à cette époque que 80 à 85 feux dans le village.

Un des derniers seigneurs de Sorbey en partie, M. de Cornay, ne craignit pas de trahir sa patrie et de passer, à la Révolution, dans les rangs ennemis : il fut inscrit sur la liste des émigrés, et ses biens furent vendus par lots au profit de l'État par les administrateurs du district d'Étain le 24 brumaire an III. En 1792, quand les Prussiens, sous la conduite de Brunswick, envahirent notre pays, de Cornay eut l'audace de revenir à leur suite; mais reconnu à Bouvigny par M. H..., ancien maire de Sorbey, il acheta le silence de ce dernier en lui glissant un louis d'or dans la main. Son château se voyait encore vers 1800, époque où il fut rasé.

Avant 1790, Sorbey faisait partie du Barrois non mouvant, seigneurie, office de Longuyon, recette et bailliage d'Étain, suivait la coutume de Saint-Mihiel, juridiction des officiers des seigneurs, qui nommaient les maires et les gens de justice; présidial de Verdun, Cour souveraine de Nancy.

Du château construit sur les plans de Jean Errard, premier ingénieur de Henry IV, roi de France, jadis la propriété de la famille d'Harnoncourt, on remarque encore les quatre tours carrées dans la forme de bastion, percées de créneaux et

(1) *Mémoire alphabétique pour servir à l'histoire..... et à la description du Barrois*, 1749, p. 438.

(2) De Maillet se trompe quand il cite M. d'Herbemont comme propriétaire de ce château en 1749.

meurtrières (1). Les fossés ont été comblés ; il ne reste plus que les traces, à peine visibles, du pont-levis.

(1) C'est probablement le seul spécimen complet qui reste de cette fortification remarquable. Les quatre tours forment bastion régulier et le château lui-même en forme les flancs. Cette fortification, perfectionnée depuis par Vauban et Cormontaigne, rendait la place à peu près imprenable avant que l'emploi du canon de campagne ne soit connu. Jean Errard n'en reste pas moins l'inventeur de la fortification moderne et la ville de Bar, qui a donné son nom à la rue de l'Ancienne-Municipalité, doit être fière de ce savant aussi modeste que brave.

Jean Errard, fils de Didier Errard, naquit en 1554, d'après un document tiré des archives de la famille de M. de Benoist, descendante du premier ingénieur de Henry IV. Le brevet d'anoblissement qui lui fut délivré par le roi de France est daté de « Fontainebleau, au mois de may, l'an de grâce mil cinq cens quatre vingt dix neuf », et de son règne le dixième. Il portait pour armoiries : *d'azur, à la tour d'or bâtie en pyramide, maçonnée de sable, fermée de gueules et surmontée de trois étoiles d'or*. En 1600, il donna la première édition d'un ouvrage réimprimé plusieurs fois sous le titre de : « *La Fortification réduiste en art et démonstrée,* par J. Errard, de Bar-le-Duc, Ingénieur du Très Chrestien Roy de France et de Navarre. Dédiée à Sa Maiesté. A Paris, 1600. Avec privilège de Sa Maiesté », in-folio à longues lignes, un feuillet pour le titre et un feuillet pour la Dédicace au Roy, en lettres gravées. (Voir Marcel Lallemend et Alfred Boinette : *Jean Errard de Bar-le-Duc..., sa Vie, ses Œuvres, sa Fortification*, 1884, in-18 de IV-332 pages, p. 16 et s.)

A titre de document historique, nous donnons copie de la délibération prise par le Conseil municipal de Bar-le-Duc, dans sa réunion du 15 janvier 1892 : M. Charles Busselot, maire, président, M. Krick, secrétaire.

« M. le Maire expose que Jean Errard, ingénieur militaire sous Henry IV, est né à Bar-le-Duc, qu'il y a habité et qu'il y est mort;

« Que Jean Errard est non seulement une illustration barrisienne, mais encore une gloire de la France;

« Qu'il est l'auteur du plus ancien de tous les traités sur la défense des places « fortifications démontrées et réduites en art » qui lui valut le nom de « Père de la fortification française » ;

« Que c'est à lui que sont dus les plans des fortifications de la citadelle d'Anvers et de celle de Sedan;

« Que l'emplacement de la maison où naquit Jean Errard à Bar-le-Duc était situé entre l'ancienne rue de Neuveville (aujourd'hui rue Rousseau) et l'ancienne rue du Petit-Bourg (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Municipalité);

« Qu'il serait désirable de perpétuer le souvenir de Jean Errard en donnant son nom à l'une des rues de Bar-le-Duc : que la rue Rousseau et celle de l'Ancienne-Municipalité paraissent désignées naturellement pour cette appellation : que cependant la rue Rousseau doit être écartée afin que ce change-

Les fenêtres de ce château, carrées, avaient deux mètres de hauteur, partagées par une croix de pierre et garnies de forts barreaux; les demi-fenêtres étaient coupées par une barre de pierre. Une seule de ces fenêtres a été conservée dans son état primitif.

L'intérieur du château, à l'exception de la décoration, rien n'a été changé. Les deux splendides cheminées qui se trouvaient dans une vaste cuisine voûtée ont été conservées. Une inscription, se rapportant à Ferry de La Fontayne, se lit sur une pièce fixe de la crémaillère : *Le prévôt de Marville, seigneur de Xorbey, Choppey, etc., 1577.*

Le château de Sorbey fut vendu, le 8 mai 1829, par le comte Hubert-Louis de la Fontayne, à M. Bonamy, de Mangiennes, qui le passa à sa fille, épouse de M. Launois, ancien représentant du peuple en 1848 et décédé le 20 mars 1886; il est aujourd'hui la propriété de M. Louis Baldé, maire de Sorbey.

Vers 1832, la voûte du souterrain qui conduisait probablement du château à l'église s'est effondrée sur le passage du chemin vicinal de Sorbey à Saint-Laurent — (devant l'église) — On a vu une porte fermée sous les anciennes écuries du château, mais personne n'a voulu voir où cela pouvait conduire, et on s'est contenté de boucher le trou avec de la pierre. Depuis il n'a pas été fait de fouille pour retrouver ce souterrain qui, d'après une tradition, conduisait à l'église et au château du baron de Cornay, ainsi qu'à un autre château qui aurait aussi existé, d'après une autre tradition, dans le haut du village : ce dernier était peut-être celui des premiers seigneurs de Sorbey.

ment ne puisse être interprété comme un acte de défaveur pour la mémoire du grand philosophe;

« En conséquence, il propose de donner à l'avenir à la rue de l'Ancienne-Municipalité le nom de **rue Jean Errard.**

« Le Conseil municipal,

« Après en avoir délibéré, adoptant l'exposé de son Président et voulant rendre un hommage à l'illustre ingénieur qui fut Jean Errard,

« Décide que la rue de l'Ancienne-Municipalité s'appellera désormais **rue Jean Errard.** »

Cette délibération a été approuvée par décret présidentiel du 21 mars 1892.

La famille de La Fontaine et d'Harnoncourt est aujourd'hui représentée par :

A. *Branche aînée.*

Félix, né le 10 octobre 1857, *chef de la famille*, comte de La Fontayne et d'Harnoncourt, baron de Ebenfurth et Regelbrun, noble seignenr de Retz, seigneur de Gesta en Hongrie, Unverzagt en Moravie, etc., etc., chambellan impérial, chevalier de Malte, capitaine de cavalerie de la landwehr autrichienne. Il épousa, le 28 décembre 1887, Marie-Anne von Gesta († 11 janvier 1893), fille de Lazare von Gesta, général major autrichien, et de Victorine, baronne von Edelspacher.

De ce mariage :

1° Marie-Louise, née le 3 décembre 1888;

2° Félix, né le 9 février 1891;

3° Alice, née le 8 juin 1892.

B. *Branche cadette.*

Hubert-Henri, comte de La Fontayne et d'Harnoncourt, ancien officier au service de l'Autriche, né le 5 décembre 1827 (1). Il épousa, le 21 février 1848, Ludmille-Giselle-Thérèse, comtesse de Berchtold, baronne de Ungarich, née le 30 avril 1831.

De ce mariage :

1° Hubert-Charles, né à Prague le 1er mai 1850, officier au service de l'Autriche. Ayant perdu sa première femme, Madame Joséphine-Julienne, comtesse Mittrowsky von Mittrovitz, de l'ordre de la Croix étoilée, née le 29 novembre 1852, mariée le 16 mai 1877 et décédée le 9 octobre 1885, il épousa, en secondes noces, le 26 octobre 1889, sa belle-sœur, Madame Julienne-Françoise, comtesse Mittrowsky von Mittrovitz, née au château de Sokolnitz (Moravie), le 25 octobre 1871 (2).

(1) Il était le second fils de Hubert-Louis, né en 1789, décédé en 1846, et de Sophie, comtesse de Haugwitz.

(2) Ces renseignements sont tirés de la généalogie de la famille de La Fontayne, communiquée par M. le comte Hubert-Charles à M. Louis Baldé.

2° Ludmille, née le 16 octobre 1860, qui épousa, à Vienne, le 28 septembre 1881, Ivan, comte de Marchand d'Ausenbourg, lieutenant prussien, famille du Luxembourg.

Du premier mariage du comte Hubert-Charles, sont nées :

a) Marie-Ludmille-Joséphine-Huberta, née le 18 janvier 1881;

b) J.-Joséphine-Julienne-Ludmille, née le 11 mars 1883.

Du second mariage :

Hubert-Wladimir-Marie, née à Vienne le 15 janvier 1891.

II.

Après le démembrement du Barrois et la constitution du département de la Meuse en huit districts et soixante-dix-neuf cantons (loi du 26 janvier 1791), Sorbey, par sa position géographique, fit partie du district d'Étain et du canton de Saint-Laurent; mais le 17 février 1800, le département ayant été divisé en quatre arrondissements communaux, qui furent partagés en vingt-huit cantons, Sorbey fut classé dans l'arrondissement de Montmédy et dans le canton de Spincourt.

En 1792, on comptait dans le village 62 citoyens actifs ou électeurs.

Construit sur un plateau incliné vers la vallée de l'*Othain*, qui coule à 500 mètres du village, et ayant son territoire arrosé par les ruisseaux de *Tener*, du *Lièvre*, de la *Dame* et de *Lavaugenon*, il est distant de 80 kilomètres de Bar, 30 de Montmédy, 11 de Spincourt et 71 de Saint-Mihiel, chef-lieu judiciaire de l'arrondissement.

La route départementale n° 6, de Bar-le-Duc à Longuyon, traverse une partie du territoire au sud de la commune; le chemin du pont de Châtillon, très-fréquenté, passe par Sorbey; celui de Sorbey à Saint-Laurent, ayant des lacunes, traverse aussi le territoire, au nord-est du village.

D'une population de 406 habitants pour 123 maisons, d'après le recensement général de 1891, cette population est en décrois-

sance (1). Il y a une maison d'école pour les garçons et une pour les filles, et un bureau de bienfaisance dont les revenus varient entre 220 et 250 francs.

D'après la statistique agricole annuelle de Sorbey, publiée le 1er janvier 1894, la superficie du territoire de la commune est de 1241 hectares 71 ares 71 centiares, qui se décomposent ainsi : 482 hect. sont en céréales, 56 en prairies artificielles, 150 en prairies naturelles; 4 hect. 32 ares 75 cent. en légumes; 190 hect. 49 ares 20 cent. en bois appartenant à la commune et 73 hect. 40 ares 50 cent. aux particuliers; 218 hect. 07 ares 51 cent. sont en jachères mortes et 2 hect. sont en friches; les routes chemins et sentiers entrent en compte pour 15 hect. 17 ares 33 cent.; les canaux, cours d'eau, etc., pour 4 hect. 78 ares 53 cent.; les terrains bâtis appartenant à la commune pour 10 ares 91 cent.; ceux appartenant à des particuliers pour 3 hect. 03 ares 19 cent.; enfin les places, rues, etc., sont comptées pour 2 hect. 31 ares 75 cent.

Si nous relevons la statistique des animaux de ferme existants dans la commune à la même époque, nous trouvons : 130 têtes de l'espèce chevaline; 1 de l'espèce asine; 9 taureaux, 18 bœufs de travail, 115 vaches, 42 bouvillons, 46 génisses, 34 élèves; 3 béliers, 23 moutons, 75 brebis, 102 élèves de l'espèce ovine; 194 de l'espèce porcine et 20 de l'espèce caprine.

La vente du lait avait produit 34,500 francs; le produit des pommes de terre représentait une somme de 15,600 francs.

Sur le territoire de Sorbey on trouve des pierres blocs erratiques en quartz d'une très-grande dureté, que l'on est parvenu à casser et qui sont employés pour les routes.

Ces pierres, connues sous le nom de « cailloux siliceux de Sorbey, » se trouvent en assez grande quantité, surtout dans le

(1) En 1804, il y avait pour Sorbey et la cense de *Hautval* ou *Haute-Wale*, 413 habitants, dont 205 du sexe masculin et 208 du sexe féminin; — en 1824, on en comptait 495; — en 1830 : 531; — en 1844 : 580; — en 1848, ce chiffre était monté à 607; — en 1858, il était descendu à 504; — en 1868 à 494; — en 1888 à 409.

bois de *Wacqueneau*. Il y en a depuis la plus petite dimension jusqu'à la grosseur de douze mètres cubes.

Il y en a cependant peu d'aussi considérables. Ceux de dimensions moyennes s'exportaient jusqu'à Verdun, où ils servaient aux pavages des rues les plus fréquentées. Comme ils sont très-difficiles à tailler, on les emploie bruts, ce qui donne un pavé dur, mais fatigant; cet inconvénient et le haut prix du transport, dit Amand Buvignier, à une aussi grande distance, font qu'on s'en sert rarement pour le pavé des rues ordinaires. La ville de Longuyon en est partiellement pavée.

D'après le même auteur (1), les substances minérales qui existent sur son territoire sont : « Etage *oolithique* — bradford-clay : pierres pour bâtir et pour les chemins; cailloux siliceux, terre pour la construction des âtres de fours et des aires de granges. »

Avant l'adoption du système métrique en France, les mesures en usage à Sorbey étaient :

1° Pour les superficies : l'arpent ou journal, qui valait 80 perches carrées (20 pieds français), ou 33 ares 74 centiares;

2° Pour les liquides : la pinte et la pièce de Beaumont; la pinte contenait 1 litre 5635; la pièce de 16 pots, 187 litres 6.

3° Pour les grains et les matières sèches : le boisseau de Bar, dont la valeur en décalitres était de 1 décalitre 853; le boisseau comble, 2 décal. 471; la minotte, ou minot, 3 décal. 172 (2).

L'*Othain* fait mouvoir les moulins de Sorbey et de la Cricaille; le ruisseau de *Lavaugénon* faisait mouvoir le moulin de ce nom, aujourd'hui simple habitation de culture.

(1) *Statistique géologique, minéralogique..... du département de la Meuse*, p. 192 et 629.

(2) Denis, *Tables de comparaison des nouvelles mesures avec les anciennes, etc.* — Au XVI[e] siècle, un habitant de Sorbey fut condamné en 50 francs d'amende, pour avoir fait usage d'une mesure fausse (Archives de la Meuse. B. 1991. Compte d'Arnould de Gorcy, prévôt et receveur de Longuyon, 1574-1575).

En 1781, Sébastien Laroche était maire de la haute justice, Deschange en était juge.

En l'an VIII de la République, la commune était administrée par F. Tourneur. M. P. Hilaire l'a administrée de 1824 à 1852; M. Jean-Charles Michel de 1853 à 1865 ; enfin M. Louis Baldé administre la commune depuis le 2 septembre 1865.

III.

Sous l'Ancien Régime, pour l'administration spirituelle, la paroisse de Sorbey faisait partie du diocèse de Trèves ; le chapitre était décimateur en concurrence avec les abbés d'Orval et de Châtillon. Dans l'église, placée sous le vocable de saint Martin, il y avait une chapelle sous l'autel de Saint-Maurice. Elle desservait les deux Wales et les censes de Nonweiller, dont les chapelles avaient été détruites lors du siége soutenu par le château en 1653.

Quand les seigneurs étaient décimateurs, l'entretien du chœur de l'église était à leur charge (1).

Aujourd'hui, cette paroisse fait partie du diocèse de Verdun, de l'archiprêtré de Montmédy et du doyenné de Billy-les-Mangiennes. Son église fut reconstruite en 1862. On l'adossa au clocher qui était isolé et indépendant de la vieille église.

Les anciens curés connus sont : P. Gaveroys, en 1686; Bonhoe, en 1688; Lesieur, en 1765 ; Denis Bernard, de 1777 à 1792.

IV.

Sorbey a pour écarts :

1° La Haute-Walle était une cense qui appartenait à l'abbaye de Châtillon; elle est indiquée sous les noms de *Walu*, *Vallibus juxta Sorbeum*, en 1183, dans une bulle de Lucius III;

(1) Pour les redevances en nature à fournir aux seigneurs par les habitants, voir le *Dénombrement* ci-après, art. 18 et suiv.

Haut-Val, sur la carte des États de 1700 ; *Haute-Val*, *Val-la-Haute*, dans la *Notice* de dom Calmet, 1756.

Avant 1790, elle faisait partie du Barrois non mouvant, de l'office et de la prévôté de Longuyon, recette et bailliage d'Étain, ressortissant du présidial de Châlons et du parlement de Paris.

Aujourd'hui ferme d'une contenance de 87 hectares 64 ares 61 centiares en terres labourables, prés, jardins, chènevières, pâtis et chemins ; elle a été mise en adjudication pour être vendue le 4 mars 1889 devant le tribunal séant à Briey, sur la mise à prix de 70,000 francs. Elle a pour limites : les chemins de Noërs et de Saint-Laurent au nord-ouest ; le chemin de Grand-Failly à l'ouest ; les propriétés de Michel Léon et Herman Auguste et le bois Buchy au sud ; plusieurs propriétés particulières à l'est ; les aisances communales de Longuyon au nord-est et au nord.

Entre la forêt communale et le bois du Wal, aujourd'hui défriché, se trouve un caillou, dit de Sorbey, ayant environ un mètre cube, percé à sa partie supérieure d'un trou ou puits de $0^{m},13$ de diamètre, sur $0^{m},45$ de profondeur ; ce trou contient toujours de l'eau. La tradition veut que cette cavité, qui ressemble plus ou moins à la trace du sabot d'un cheval, soit la marque du sabot du cheval de saint Martin qui passait en ce lieu. L'eau de ce réservoir passe pour avoir des propriétés curatives et guérir les maux d'yeux. Si les habitants du pays n'y ajoutent plus foi aujourd'hui, ceux des villages plus éloignés, de la Belgique surtout, y viennent en pèlerinage ; ils suspendent à une petite croix de baguettes le linge qui a servi à mouiller leurs yeux. Les jeunes filles de la main gauche nouent une petite branche d'un buisson voisin pour trouver un époux dans le cours de l'année : ce qui ne manque pas d'arriver si le nœud reprend, c'est-à-dire dans le seul cas où il se greffe par approche, ce qui arrive assez souvent.

2° La Vaux-Génon ou Bourdet.

3° Le moulin de la Bouteille ou Cricaille.

Le moulin dit de *Sorbey*, venant des seigneurs de La Fontayne et appartenant aujourd'hui à la famille Pierrard, était le moulin banal.

DÉNOMBREMENT

FOURNI

par MARIE-LOUISE, née baronne DE WAHA,

veuve douairière de JEAN ÉVRARD,

vicomte DE LA FONTAYNE et D'HARNONCOURT,

pour SORBEY.

Nous soussignée, Marie Louise, née Baronne de Waha, veuve et doüairière de messire Jean Évrard, vicomte de la Fontayne et d'Harnoncourt, dame de Sorbey, de Harnoncourt, etc., tant en notre nom que comme fondée de procuration passée par devant Jean Husson, nottaire à Longuion, le 23 décembre 1771, duement controllée et légalisée, de la part de messires Joseph Louis Mathias vicomte de la Fontaynne et d'Harnoncourt, chambellan de Sa Majesté Impériale, Royalle et Apostolique la Reine de Hongrie et de Bohême, alors major du régiment des chevaux légers de l'Empereur et actuellement lieutenant colonel commandant au même service, du régiment des cuirassiers dit d'Anspach, et depuis fait colonel commandant; Philippe Hubert, vicomte de la Fontayne et d'Harnoncourt, lieutenant au régiment de Vierses, au même service; François Melchior, vicomte de la Fontaynne et d'Harnoncourt, chanoine de l'insigne et ancienne église collégiale de Tongres, au diocèse de Liége émancipé par justice; demoiselles Marie-Anne-Françoise, et Victoire-Dieudonnée, vicomtesse de la Fontaynne et d'Harnoncourt, la première majeure et la seconde émancipée par justice, tous enfants et héritiers dudit deffunct messire Jean Evrard, vicomte de la Fontayne et d'Harnoncourt, demeurant ordinairement à Sorbey, reconnaissons et déclarons tenir en fief, foy et hommage de très haut, très puissant et très excellent Prince, Louis seize, par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre, à cause de son duché de Bar.

Art. 1^er^. Les terres et seigneuries de Sorbey, communément, l'une

appellée la seigneurie d'Artaize ou de Mussÿ (1), dit *petit coté,* bailliage de Longuion, pour moitié entre ladite dame de Waha et ses enfants; la contrepartie appartenant à messire André de Pouilly, baron de Cornaÿ, notre coseigneur, savoir un tiers patrimonialement et un demi tiers avec le tiers faisant la moitié à nous par échange fait avec le duc Léopold en 1706 (2) confirmée en 1729 par François, duc de Lorraine et de Bar, mort Empereur, et encore confirmé par feue Sa Majesté le 27 novembre 1770 en tout droit de haute, moyenne et basse justice, avec droit de troupeau à part, chasse, pesche, amandes, confiscations, épaves attrahiers, charrois, messages, courtoisie et chevaulchi.

Art. 2. Item à nous seuls, un château, consistant en un gros bâtiment couvert d'ardoises, grandes basses cours, colombiers, meix, jardins et grand enclos au bas, joignant le bif du moulin au midy, royer au septentrion un chemin, nommé le chemin de Chaucourt, au couchant, un chemin et des terres, et au levant, partie de la rivière et ledit chemin de Chaucourt, et ledit enclos fermée de hayes.

Art. 3. Item les assisses de ladite seigneurie dite d'Artaize, *alias* de Mussy, dont moitié à nous et l'autre moitié à notre comparsonnier, sont telles que chacun laboureur, soit du lieu, soit forain, faisant sa charrue entière sur ledit finage de Sorbey, doit trois assises, qui sont douze bichets froment à wain, et douze bichets d'avoine à mars, mesure de Longuion : la demie charrue deux assises, qui sont huict bichets froment à wain et huict bichets avoine à mars, et pour recharger entre les deux attelées, une assise et demie; et pour atteler un seul cheval à wain, cinq bichets et un tiers de bichet froment à wain et à mars, pour atteler de même un cheval cinq bichets et un tiers de bichet d'avoine, quatre gros en argent et trois gelines ou poulles : les manœuvres, chacun une assise, qui sont quatre bichets froment et quatre bichets d'avoine, quatre gros en argent et trois poulles, et les veuves non labourantes demie assise, qui sont deux bichets froment, deux bichets d'avoine, deux gros en argent et poulle et demie.

Art. 4. Item nous appartient pour moitié commedit est, et à notre comparsonnier pour l'autre moitié, les amandes des bois et de fortage.

Art. 5. Item nous appartient comme dessus, le four bannal, de

(1) M. Félix Liénard, dans son *Dictionnaire topographique de la Meuse*, ne mentionne aucun de ces noms.

(2) *En marge :* Page quarante huictième, cinquante et unième et soixante quatrième de titres produits.

même que le moulin bannal dudit lieu, avec ses aysances et dépendances, comme près des écluses, pour lesquelles deux usevines, les habitans dudit Sorbey sont tenus aux corvées usitées et à la fourniture des bois qu'ils doivent voiturer pour les réparations nécessaires auxdites usevines; avec le by dudit moulin qui va jusqu'au pasquis de Chaucourt, qui nous appartient pour moitié, et l'autre moitié à notre coseigneur.

Art. 6. Item à nous la rivière seigneuriale pour moitié, nommée Harihan, qui commence au güe de Chaucourt et va jusqu'au güe de Lessrale inclusivement.

Art. 7. Item nous appartient comme dessus, une rente de Mussy, qui vaut tous les ans dix-huit poulles et neuf blancs d'argent, de même qu'une autre rente de Mussy, qui vaut tous les ans vingt-sept gélines ou poulles, et un tiers de poulle et dix-neuf gros et seize forts en argent, conformément au dénombrement de Thomas de Croix, produit en collation en la page vingt-troisième des titres produits; comme aussy une rente de dix-huict franchards de froment, le droit de la justice payée, sur plusieurs maisons et héritages, de même que six quarts d'oublis, deux chopines de vin, l'une sur trois quarts de terre devant la Disme, présentement au s^{r} Husson, avocat et nottaire à Longuion, et l'autre chopine sur plusieurs autres héritages, une poulle prisée six blancs sur trois quarts de terre es aveines appartenant présentement à l'abbaye de Châtillon, et un chapon prisé sept blancs, sur deux petites maisons proche le cimetière : toutes lesquelles rentes, se lèvent par les mains du maire et justice, le lendemain de Noël qui nous en rendent compte et de quelles rentes, il y en a quelqu'unes qui sont en retard d'être payées, mais que l'on ferra payer dans peu.

On ne déclare pas icy les maisons et héritages qui en sont chargées, parce que les maire et gens de justice qui sont obligés de les lever et de nous en rendre compte, en ont l'etat, ainsi qu'il se peut voir dans tous les dénombremens produits qui y sont conformes.

Art. 8. Item une rente de bois sur un canton appellée les mêmes Bois, qui est telle, que tous habitans audit Sorbey, tant du côté d'Artaize que du côté dit le Grand Seigneuriage, privilegiées ou non privilegiées, nous doivent chacun an, au jour de saint André apôtre, une carte d'avoine racle, mesure de Bar, la veuve pour moitié et contiennent iceux bois par nos antécesseurs seigneurs arrantées, environ cent soixante-six arpens ancienne mesure, et se lèvent par les mains du maire et justice, qui nous en rendent compte sans salaire.

Art. 9. Item à nous seuls à l'exclusion de notre seigneur compar-

sonnier, sept souls six deniers de cens annuel, payable comme dit et au terme du lendemain de Noël, sur le poïel de la maison de Nicolas Jumel, au levant de la rûe, au septentrion de même et au couchant le restant de la maison dudit Jumel.

Item nous appartient de même, à l'exclusion de notre coseigneur, trois livres de rente annuelle payables comme dit est solidairement sur les maisons de Louis Collignon, marchal audit Sorbey, de Pierre Someil et de Pierre Michel, toutes l'une après de l'autre, située à la rûe perdûe dudit Sorbey, ayant au midy le chemin qui conduit au Pasquis, au septentrion la maison de François Grandpierre, au levant les aisances desdites maisons et la rûe, au couchant les jardins dépendans desdites maisons qui doivent conjointement avec lesdites maisons le cens cy-dessus repettée sont derrier lesdites maisons.

Item nous appartient de même, à l'exclusion de notre coseigneur, un chapon sur la maison de François Preudhomme située à la rue que dessus, royer François Grandpierre au midy et les héritiers Charles Jacob, outre et pardessus à cens ancien qui est dû, à la seigneurie, partageable par moitié entre nous et notre coseigneur.

Art. 10. Item nous appartient pour moitié et à notre coseigneur l'autre moitié le droit de signe qui est celuy d'enseigne ou bouchon qui est le droit de cabartage, qui est réglée pour l'enseigne à six francs, pour le bouchon à cinq francs, de même pour le droit de cabartage, le tout francs barrois.

Art. 11. Item nous appartient, conformément avec notre comparsonnier, la création d'un mayeur et gens de justice, qui ne se changent sans notre permission, de même que d'établir des officiers pour administrer la justice.

Art. 12. Item nous appartient conjointement avec notre coseigneur la création d'un sergent, avec pareille autorité et puissance que celuy du Prince, pour faire les arrêts audit Sorbey; conformément à tous les dénombremens, et à l'arrangement, fait en 1323, à Edouard comte de Bar, et nos antécesseurs seigneur de Sorbey.

Art. 13. Item, à moy Marie Louise, née baronne de Waha, et à mes enfans (1), dépendans de ladite seigneurie d'Artaize, à Sorbey, sept jours un quart de vignes, sceans dans un clos, royés notre comparsonnier seigneur sur le chemin de Sorbey à Arrancy.

Art. 14. Item, à nous demeure à l'exclusion de notre coseigneur, dépendant de ladite seigneurie d'Artaize à Sorbey, un bois nommé Chanoy et Randanvaux, iceux bois l'un auprès de l'autre, contenans

(1) *En marge :* Page seconde des titres produits.

environ quarante arpens, ancienne mesure, ayans au septentrion les bois, assencés par le domaine à la communauté de Rouvroy-sur-Othain, et de tous les autres aspects les terres du ban de Sorbey.

Art. 15. Item nous appartient, faisant partie de la seigneurie de Sorbey, soixante et quatorze arpens, trois quarts d'arpent de bois ou environ, à la forêt dite la Grosse-Socq, ancienne mesure qui est de quatre vergerons quarrés pour l'arpent (1), sur cent de longueur : le vergeron de onze pieds, le pied d'ouze pouces et le pouce d'ouze lignes, aborné du côté du levant, royés notre comparsonnier, seigneur de Sorbey; au couchant, les prez du village de Noërs, de la ferme de Fossieux et de la ville de Longuion, au midy les bois de la communauté de Sorbey, nommés Bernard-Champ, et à la pointe en haut, le bois dit la Rasseille, ou le Rassat, appartenant à l'abbaye de Châtillon, et au septentrion les prez de Longuion, dits la Queûe d'Anrû.

Art. 16. *Déclaration des terres, fief qui nous appartiennent, sans préjudice à celles de notre comparsonnier seigneur.*

Saison devant la Disme :

Dix quarts à Aquemine, royés le by du moulin et le sieur Dupont.

Cinq quarts au chemin de Chaucourt, royés notre comparsonnier de part et d'autre.

Item au même lieu, cinq quarts faisant tournailles et notre comparsonnier d'autre.

Item six quarts, royés notre comparsonnier de part et d'autre.

Aux Arres, un jour, royés le prez de notre comparsonnier.

Sous la Disme :

Trois quarts, royés notre comparsonnier de part et d'autre.

Item au même lieu, dix quarts, royés de part et d'autre le même.

Item au même lieu, cinq quarts, royés de même.

Item au même lieu, cinq quarts et demi, royés notre comparsonnier et le s^r Husson.

Item au même lieu, jour et demi en deux places, royés le chemin, notre comparsonnier et le s^r Dupont.

Item au même lieu, deux quarts et demi, royés notre comparsonnier de part et d'autre.

(1) *En marge :* Page première du troisième cahier des titres produits, où on voit que la forêt de la Grosse-Socq contient cent quarante-sept arpens, et quatrième cahier, la longueur de la perche.

A Mon Long-Champ :

Cinq quarts, royés notre comparsonnier et les héritiers de Nicolas Toussaint.

Item au même lieu, trois jours, royés notre comparsonier et les tourailles.

Item, dix quarts, au même lieu, royés François Quintin de Duzey et Pierre Bertrand.

Item, onze quarts, au même lieu, royés notre comparsonier et Jean Deller.

Item au même lieu, trois quarts, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, trois quarts, royés notre comparsonier et les terres de la cure de Sorbey.

A Serpes :

Item, un jour, royés notre comparsonier et Jacques Michel.

Item, au même lieu, deux jours, royés notre comparsonier et un Salut.

Sur Long Prez :

Trois jours et demi, royés Pierre Martin et le s^{r} Husson.

Item, trois quarts, au même lieu, royés notre comparsonier et Louis Collignon.

Sur Tainer :

Deux jours, royés notre comparsonier et le s^{r} Husson.

Item, au même lieu, un jour, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item, dix quarts, terre et prez, royés les héritiers de Nicolas Toussaint et Pierre le Feve.

A Brandonvaux :

Six jours, royés notre comparsonier et le s^{r} Husson.

Item, deux jours, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Devant Chanoy :

Deux jours, royés notre comparsonier et François Houry.

A Plenoy :

Quatre quarts et demi, royés notre comparsonier et François Quintin, de Duzey.

A Montant Haraumont.

Cinq quarts, royés notre comparsonier et Sébastien la Roche.

Item, quatre quarts et demi, royés notre comparsonier et les tournailles.

Item, quatre jours sur Haraumont, royés Pierre Michel et François Grandpierre.

Sur Wisserey :

Jour et demi, royés notre comparsonier et la veuve Perin.

Sur le Pont les Moines :

Sept quarts et demi faisant tournailles et les héritiers de Pierre Martin.

Item, sept quarts et demi, au même lieu, royés le sieur Husson et notre comparsonier.

Sur le Brû Saint-Pierre.

Cinq quarts, royés la fausse eau et notre comparsonier (62 jours un quart).

Saison de la Rosière, cy-devant dite Devant-Vaguenot.

Au Tremblois :

Neuf quarts, royés notre comparsonier et le s^r^ Husson.

Au même lieu, trois jours, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Au chemin de la Rosière.

Un jour, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Au Haut d'Ullon :

Trois jours, royés notre comparsonier et le s^r^ Husson.

Item au même lieu, trois quarts, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, cinq quarts et demi, royés notre comparsonier et les vignes.

Item au même lieu, trois quarts, royés notre comparsonier et Barbe-Thomas.

Item au même lieu, cinq quarts, royés notre comparsonier et le s^r^ Husson.

Item au même lieu, neuf quarts, royés Jeanne Antoine et François Quintin de Duzey.

A Thiebaut parée :

Six jours et demi, recevant tournailles et notre comparsonier d'autre.

Item au même lieu, deux jours, royés notre comparsonier et Antoine de Failly.

Item au même lieu, deux jours, royés notre comparsonier de part et d'autre.

A Meheval :

Quatre jours, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, cinq jours, notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, trois quarts et demi, royés notre comparsonier de part et d'autre.

A Rivi-Fontaine :

Trois jours, royés notre comparsonier et les tournailles.

Derrier Vacquenot :

Trois jours, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, neuf quarts, royés notre comparsonier et les héritiers Jean Feller.

A Deseiprex :

Cinq jours, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Dessous Briot :

Trois jours, royés notre comparsonier et les héritiers Martin Bertrand.

Item au même lieu, trois jours, royés notre comparsonier et les terres de la cure de Sorbey.

Item au même lieu, cinq quarts, royés notre comparsonier et le s^r^ Husson.

Item trois jours un quart, tant sous Briot qu'au Muret, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Au Cugnet :

Un jour et demi, royés le chemin et notre comparsonier.

A Thieryval :

Cinq jours et demi, royés Pierre le Feve, la Bingrande dessus et Altemer de Châtillon.

(62 jours trois quarts et demy).

Saison du chemin de Marville :

Dessous le chemin de Marville, aux Marels, anciennement dits les Corwées et Vielles-Fosses.

Dix quarts, royés notre comparsonier et le s^r^ Husson.

Au dessus dudit chemin des Marels :

Dix quarts, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, dix quarts, royés de même.

Item au même lieu, cinq quarts, royés de même.

Item au même lieu, trois jours, royés le sentier et notre comparsonier.

Item jour et demi, au même lieu, royés le chemin de Wal et le pré.

Item deux jours, traversant le chemin de Marville et les tournailles d'autre.

Item cinq jours, traversant le sentier de Marville, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item deux jours plus haut, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item deux jours et demi, faisant moitié de cinq jours au même lieu, se coupant par moitié avec notre comparsonier, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Lieudit sur les Volettes :

Item un jour et demi, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, cinq quarts, royés le sentier et le sr Husson d'autre.

Anciennement ces deux contrées se nommaient es Corwées et Vielles-Fosses.

A Bondomey :

Quatre jours, royés notre comparsonier et le sr Dupont.

Item au même lieu, trois quarts, royés notre comparsonier et le sr Husson.

Item au même lieu, trois quarts, royés de part et d'autre notre comparsonier.

A Mouby-Perchier :

Onze quarts, royés notre comparsonier et nos terres de roture.

Item au même lieu, deux jours, royés notre comparsonier et Adrian Gabriel.

Item au même lieu, un jour, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, deux jours et demi, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Es aveines :

Trois quarts, les tournailles d'un côté et Jean le Curé d'autre.

Sur le Villers :

Trois quarts, royés notre comparsonier et les héritiers d'Elisabette Jacquemin.

En Prelle :

Six jours, demi quart, terre et prés, royés notre comparsonier et nos terres de roture.

Item au Chaufour encor faisant partie des terres sous le nom : Es Corwées et Vielles-Fosses.

Quatre jours, royés le chemin des Marels et notre comparsonier.

Au Pavillon :

Deux jours, royés le sieur Husson et les héritiers François Michel d'Arrancy.

(58 jours deux quarts et demy).

Les Prés :

Item, à Furneiprés, quatre fauchées un quart, au midy la rivière, au septentrion les terres et au couchant les prés de notre comparsonier.

Item au même lieu, sept quarts, au levant et au couchant notre comparsonier, au midy la rivière et au septentrion les prés dits la Queue de Furneiprés.

Item à la queue dudit Furneiprés, trois quarts, royés les terres et notre comparsonier.

A Longprés :

Deux fauchées, royer notre comparsonier de part et d'autre.

Item au même lieu, une fauchée, royés notre comparsonier de part et d'autre.

A Saint-Martin prés :

Six fauchées, au midy la rivière, au couchant notre comparsonier et au levant.

Sous la Côte :

Quatre fauchées, royés notre comparsonier et les religieux de Châtillon.

A la Petite entre deux eaux :

Sept quarts, royés notre comparsonier, les religieux de Châtillon et la rivière.

A la Grande entre deux eaux :

Deux quarts et demy, royés notre comparsonier de part et d'autre.

Derrier le Moulin :

Une fauchée, royés nos copartageans et les religieux de Châtillon.

Au Grand Breuil.

Trois quarts, royés au levant la rivière, au couchant notre comparsonier, et au midy les religieux de Châtillon.

Au Pont de Châtillon :

Une fauchée et demie, royés notre comparsonnier et les religieux de Châtillon.

A Vissery :

Deux fauchées, royés notre comparsonier et le chemin d'autre.

Au Prés Hellouette :

Trois quarts, royés nos terres de roture de Gouraincourt.

Es arres :

Trois quarts, royés notre comparsonier et Sébastien Laroche.

A Chaucourt :

Une fauchée, les tournailles de nos terres, Sébastien Laroche et d'autres particuliers.

A la Corné Marion :

Une fauchée, royés nos copartageans, les terres et.....

Aux Marels, ancienement la Maladrie :

Cinq quarts, royés la rivière, les terres au septentrion et au levant notre comparsonier.

Aux Longues Fauchées, finage de Verrine, auprès du finage de Rouvroy-sur-Othain.

Deux fauchées copartageantes avec notre comparsonnier et plusieurs particuliers, dont les amandes de cinq francs viennent à la seigneurie de Sorbey, de même que les rapports, comme faisant partie de ladite seigneurie anciennement franc alleuf, ce qui est prouvé par les anciens dénombremens, pages huictième et seizième des titres produits, ledit prés royer la cure de Rouvroy.

Plus nous avons audit Sorbey, en l'autre seigneurie, dit le Grand Seigneuriage ou Grand Côté, ancienement chatellenie d'Arrancy, terre commune et en dernier ressort à Marville, présentement par les échanges, bailliage de Longuion, encor patrimoniale.

Art. 17. A nous comme à notre comparsonier, la moitié en tous droits de haute, moyenne et basse justice, attrahiers, confiscations, épaves, amandes, biens vacans, cens, rentes, deniers, gelines, bourgeoisies, grains, four et moulin bannaux qui sont présentement en ruine, et généralement en tous droits, privilèges, profits, prérogatifs et émolumens dépendans de toute ancienté de ladite seigneurie.

Art. 18. Les assises de ladite seigneurie, sont telles que chacun bourgeois dudit côté, nous doit et à notre comparsonnier chacun pour moitié, au terme de Noël, quinze deniers et deux gelines et à Pasques quinze deniers et une geline pour leurs assises, et la veuve demie assisse, aussi chacun cheval et bête trayante, nous doivent à chacun desdits termes quinze deniers. Item chacun bourgeois et bête trayante, nous doivent au terme de Noël, pour leurs assises, en grain trois bichets froment et trois bichets d'avoine mesure des seigneurs, et la veuve demie assisse. Item au terme S^{t}-Henry, tous bourgeois dudit côté nous doivent, pour un droit dit *le remont*, chacun un franchard froment mesure de Belmont, et la veuve un bichet. Encore audit terme, chacun laboureur faisant sa charrue entière, nous doit six bichets d'avoine mesure desdits seigneurs, et la demie charrue trois bichets, et s'apelle ladite rente *le charrois*. Toutes ces rentes d'assisses ont été supprimées par les seigneurs, pour repeupler ladite seigneurie, et mises au taû des assisses de l'autre seigneurie à Sorbey, dite d'*Artaize* ou Petit Côté, par acte du cinquième mars 1691, produit en collation, page quarante-huictième des titres produits.

Art. 19. Item au terme S^t^-Martin d'hiver, tous ceux qui font feu et fermée sur héritage au ban S^t^-Pierre à Sorbey, nous doivent, chacun, un bichet d'avoine partageable comme dit est par an.

Art. 20. Item une rente appellée la *voüerie St-Pierre*, qui est telle que chacun bourgeois soit du lieu, privilégiée ou non privilégiée, soit étranger, qui tiennent héritages audit Sorbey, labourables à la charrue audit ban de S^t^-Pierre à Sorbey, nous doivent au terme S^t^-Martin d'hiver, chacun an, chacun deux bichets d'avoine mesure des seigneurs, un gâteau et un denier fort, prisés trois blancs.

Art. 21. Item les mêmes rentes qui se payent le lendemain de Noël tout en gelines, grain, oublis, qu'argent, qui se montent par chacun an à deux gros en argent, quatorze gelines ou poulles, vingt bichets froment, et neuf quarts d'oublis, partageables comme dit est, et se lèvent par les mains du maire et gens de justice qui en ont l'état et qui nous en rendent compte.

Art. 22. Item nous appartient comme dessus les amandes de fortage, et un terrage, nommé Sorbey Corwée, qui contient vingt-deux jours et demi et demi quart pour le canton finage de Sorbey, enclavé dans le finage de Rouvroy-sur-Othain, mais les terres mesure de Sorbey, qui a, au levant, soixante et dix-sept verges, au couchant vers le bois de Rouvroy quatre-vingt-cinq verges, au midy vers Châtillon l'Abbaye quatre-vingt-dix-sept verges de longueur, au milieu quatre-vingt-quinze verges et au septentrion quatre-vingt-treize verges partageables comme dit est : lequel terrage consiste à percevoir, sçavoir, l'onzième gerbe pour la disme et la douzième pour ledit terrage; toutes les rentes de cette seigneurie, prouvées par les titres produits (1).

Art. 23. Item comme seigneur de Sorbey et à l'exclusion de notre coseigneur, nous appartient vingt-cinq arpens de bois lieudit Warfemont (2), au-dessus de la ferme ditte Hauteville (3), appartenant à l'abbaye de Châtillon, ledit bois finage de Pillon, Verdunois, bailliage de Verdun, l'arpent à quatre cent perches, mesure de S^te^-Croix, dont la perche est douze pieds et le pied d'onze pouces, et le pouce d'onze lignes; la contrepartie appartient aux demoiselles de Nouvion et de Pimentel, à nous céder pour l'usuaire que nous avions en la

(1) Pages vingt-septième, vingt-huictième, trente-sixième et trente-septième, quarante-et-unième et quarante-deuxième des titres produits.

(2) Warfemont, mentionné sous le nom de *Warfremont*, dans le *Dictionnaire topographique* de M. Liénard, p. 262.

(3) Hauteville, mentionné sous le nom de *Houdreville*, dans le même ouvrage, p. 180.

forêt de Weuvre (1), autrement dite de Mengienne, ayant au midy la part desdites demoiselles de Nouvion et Pimentel, au septentrion le bois réservé pour l'affouage du four de Pillon, au levant un bois appartenant à l'abbaye de Châtillon et au couchant des bois appartenant à la communauté de Pillon, par les Evêques de Verdun, ainsi qu'il se peut voir par les titres produits (2).

Art. 24. Item nous appartient pour moitié et l'autre moitié à notre comparsonier un droit de parcours pour vingt-cinq porcs dans la forêt de Weuvre, autrement dite de Mangienne, dépendant dudit évêché de Verdun, bailliage dudit Verdun et prévôté de Mangienne, conformément aux titres produits pages vingtième, vingt-neuvième et quarante-troisième des titres produits en tems de glandée.

Art. 25. Item ladite seignerie, le Grand Seigneriage à Sorbey, est ville d'arrêt et on paie cinq gros par chacun arrêt : desquels le maire et gens de justice en rendent compte à chacun de nous seigneurs par moitié, ainsi qu'il se peut voir, pages vingt-huictième, trente-septième et quarante-deuxième des titres produits.

Art. 26. Item en vertu d'une concession à nous faite par Erric de Lorraine, Evêque de Verdun, nous appartient ancienne mesure et conformément à l'arpentage fait en 1667, page des titres produits trente-huitième, cinquante-trois arpens de bois audit Warfemont, proche la ferme de Sorris appartenant à l'abbaye de Châtillon, finage de Pillon, bailliage de Verdun, prévoté de Mangienne, royer au midy les bois de l'abbaye de Châtillon, au septentrion les bois de notre comparsonier, du levant les bois de monsieur d'Égremont, représentant monsieur Lornemand et au couchant les prés de Pillon ; iceux bois avec ceux de nos comparsoniers et ceux de l'abbaye de Chatillon, chargés d'une rente annuelle envers le domaine de l'Evêché de Verdun de onze livres dix-neuf sols trois deniers, ainsi qu'il se voit par les titres produits, pages trente et unième et quarante-troisième.

De toutes lesquelles propriétez, droits honorifiques et utils, je déclare tant en mon nom qu'en celuy de mes enfans et comme fondée de leur procuration, faire les foy et hommages requises à mon souverin seigneur Louis seize, Roi de France et de Navarre, avec offre de les réitérer toutes et quantes fois : avec protestation d'ajouter ou diminuer en tout tems ce qui pourroit avoir été trop mis ou peu mis, dans le présent notre dénombrement au bas duquel j'ay signé de

(1) Pages vingtième et vingt-neuvième des titres produits.

(2) Forêt de Woëvre.

mon seing ordinaire, aprés avoir fait apposer à la marge, le cachet de mes armes : A Sorbey; ce vingt-cinquieme avril mil sept cent soixante et seize.....

Waha d'Harnoncourt.

Controlé à Bar-le-Duc le 6 mai 1777.
R. trois livres douze sols.

Grandidier.

Vu par la Chambre du Conseil et des comptes, jour des aides et monnoies du duché de Bar, la requête a été présentée par Marie Louise de Waha, douairière de Jean Evrard vicomte de La Fontaine et d'Harnoncourt, tant en son nom qu'en ceux de Joseph-Louis-Mathias vicomte de La Fontaine et d'Harnoncourt, chambellan de S. M. I. et Appostolique la Reine de Hongrie et de Bohême; Philippe-Hubert vicomte de La Fontaine et d'Harnoncourt, chanoine de la collégiale de Tongres; demoiselles Marie-Anne-Françoise et Victoire-Dieudonnée vicomtesses de La Fontaine et d'Harnoncourt, héritières du deffunt Jean-Evrard vicomte de La Fontaine et d'Harnoncourt leur père demeurantes à Sorbey, aux fins de vérifier leur dénombrement à raison de ladite terre et seigneurie, laditte requête signée Ch. Vyart; Vu aussi lesdits aveux et dénombrements par duplicata en parchemin duement controllés le six may mil sept cent soixante dix sept, et pièces y joinctes, savoir différents dénombrements en coppie collationnée par devant notaire à Longuion le trente-un décembre mil sept cent soixante-treize, controllé le trois janvier suivant, en datte de mil trois cent trente-sept, mil quatre cent huit, mil cinq cent trente-huit; autre dénombrement de l'année mil six cent douze, vérifié en la Chambre Cour des comptes le trois décembre même année; autre dénombrement de Jean-Baptiste de La Fontaine porté ez registres de la Chambre n° 47, f^os^ 181 et 182, vérifié le onze mars mil sept cent neuf; autre aveu et dénombrement de François Vathier, vicomte de La Fontaine, vérifié le trente avril mil sept cent vingt, n° 277; Arrêt du Conseil d'Etat du Roy du vingt-sept novembre mil sept cent soixante-dix, concernant le bois de la Socq; autre arrêt dudit Conseil d'Etat du vingt deux février mil sept cent soixante-quatorze, en interprétation de l'arrêt précédant, et autres titres et pièces concernant laditte seigneurie de Sorbey : l'ordonnance de soit montré au procureur général le sept may dernier, les conclusions du procureur général, et ouï M. Jean-Baptiste-Antoine de La Morre de Villaubois, conseiller maître en la Chambre en son rapport, tout vu et considéré.

La Chambre Cour des comptes en déclarant les qualités prises par

les enfans de Jean-Evrard vicomte de La Fontaine et d'Harnoncourt, suffisament justifiées par les titres et pièces étant ez archives de la Chambre Cour des comptes, a reçu et vérifié les aveu et dénombrement dont s'agit aux charges et conditions ci-après : 1° que le tiers de la seigneurie de Sorbey, ditte d'Artaise et de Mussy provenante du domaine et cédé par le procureur général en la Chambre des comptes au nom et comme fondé de pouvoir du duc Léopold à François vicomte de La Fontaine et à Jean-Baptiste de La Fontaine par acte passé devant notaire à Nancy le quatorze may mil sept cent six, sera toujours reversible à la Couronne en rendant audit cas aux représentans, lesdits de La Fontaine, les biens et droits cédés au duc Léopold par l'acte dudit jour quatorze may mil sept cent six; 2° que le droit pretendu de bannalité sur le four de Sorbey, seigneurie de Mussy, sera et demeurera blâmé, ainsi qu'il l'a été par l'arrêt intervenu le onze mars mil sept cent neuf sur les aveu et dénombrement de Jean-Baptiste de La Fontaine; 3° qu'il sera justifié dans six mois, datte du présent arrêt, que les habitans et communauté de Sorbey, du Grand Seigneuriage doivent les corvées et les fournitures de bois pour les réparations nécessaires au four et moulin dudit lieu, sinon et ledit délay passé sera et demeurera ledit article blâmé; 4° que les cens et menuës rentes seront perçuës en conformité des titres et possession; 5° que sur le droit de cabartage, l'usage sera suivi. A donné en surplus ladite Chambre Cour des comptes que l'arrêt rendu le vingt décembre mil sept cent vingt-neuf par les commissaires nommés pour l'exécution de l'édit de Réunion, du quatorze juillet même année, ensemble l'arrêt intervenu au Conseil d'Etat du Roy le vingt-deux février mil sept cent soixante quatorze, seront dans ledit délai de six mois, représentés en original pour être registrez ez Greffe de la Chambre et suivis et exécutez selon leur forme et teneur, sauf en tout les droits du Roy et d'autruy.

Fait en la Chambre des comptes, aides et monnoies du duché de Bar, le lundy vingt-neuf décembre mil sept cent soixante-dix-sept.

Présents MM. de La Morre de Savonnières, président; de La Morre, doyen; Jobard père, de Vendières, Le Bègue de Nonsart, de Vassart d'Anderney, de Longeaux, de La Morre de Villaubois, rapporteur; de Maillet de Villotte, et de Bar, conseillers maîtres de la Chambre des comptes.

DE LA MORRE, LA MORRE VILLAUBOIS, DE BAR, DE SAVONNIÈRES.

(Archives de la Meuse. B. 405, cote 956, parchemin de 10 feuillets.)

SOURCES.

Almanach du département de la Meuse pour 1792.

Annuaire de la Meuse, 1804, 1824, 1830, etc.

Archives départementales de la Meuse.

Baldé (Louis) : Notes et communications diverses.

B. (Cl.) : Notions élémentaires sur la géographie de la Meuse, pet. in-8° de 258 p.; p. 108.

Buvignier (Amand) : Statistique géologique, minéralogique, etc., du département de la Meuse, p. 269.

Denis, de Commercy : Tables de comparaison des mesures anciennes avec les nouvelles.

Jacob (Alfred), archiviste de la Meuse : Documents inédits.

Jeantin : Manuel de la Meuse, art. Sorbey, t. III, p. 1909-1917.

Jeantin : Les marches de l'Ardenne et des Woëpvres, t. II, p. 562.

Lallemend (Marcel) et Boinette (Alfred) : Jean Errard, de Bar-le-Duc, « premier ingénievr du tres chrestien roi de France et de Navarre Henry IV ». 1884, in-18.

Liénard (Félix) : Dictionnaire topographique de la Meuse, p. 226.

De Maillet : Mémoire alphabétique pour servir à l'histoire, au pouillé et à la description du Barrois, 1749, p. 438.

Pierrot (Philogène) : Notes.

Servais (Victor) : Annales du Barrois de 1352 à 1411, t. I, p. 17.

Roussel (le chanoine) : Histoire civile et politique de Verdun, 2e édit., 1863, t. II.

LES

SOCIÉTÉS DE TIR

ET LES

MILICES BOURGEOISES

DANS L'ANCIEN DUCHÉ

DE

LORRAINE ET BARROIS.

C'est bien à tort que certains historiens lorrains ont attribué les mêmes fonctions aux compagnies bourgeoises et aux différentes sociétés de buttiers que l'on trouvait dans la plupart des centres importants du Duché. A l'origine ces milices naquirent de la nécessité dans laquelle se trouvèrent les communautés de défendre leur indépendance, leurs privilèges, leur tranquillité et même leur religion. C'est ainsi que se formèrent les miliciens de Nancy, la compagnie de marche de Château-Salins, l'Ordre de Saint-Hubert de Bar, les Hommes le Duc de Bruyères, les gens d'armes de Remiremont, etc. Plus tard, l'esprit militaire se concentra plus particulièrement dans les sociétés de tir, tandis que les compagnies bourgeoises ne s'assemblèrent le plus souvent qu'à de rares intervalles pour assurer l'ordre dans les processions et les cérémonies publiques.

L'administration française qui gouvernait sous le nom de Stanislas fut-elle bien inspirée en décrétant leur suppression (16 novembre 1737)? A cette époque les sociétés de tir comme

les milices bourgeoises étaient en décadence, plusieurs même agonisaient; néanmoins, elles méritaient encore les encouragements et les faveurs, elles rendaient dans les lieux où elles existaient des services réels et donnaient à la vie communale une vigueur et une originalité que le système de décentralisation à outrance leur a fait perdre.

S'il n'est pas prouvé que l'institution de la milice de *Nancy* ait précédé celle d'Epinal, du Ban de Pareid ou de Saint-Avold, aucune autre ne pouvait présenter des annales plus glorieuses : elle défendit la ville en 1476 contre Charles le Téméraire, de là le privilège accordé aux bourgeois de pêcher dans la Meurthe, privilège dont ne jouissaient plus, au siècle dernier, que douze bourgeois, le droit d'avoir volière sous le toit et l'exemption de banalité des fours et pressoirs banaux. L'uniforme des vingt-quatre compagnies urbaines et des quatre suburbaines était gris blanc avec parements, veste, bas et culotte écarlate bordés de galons d'or. Depuis l'avènement de Léopold, le capitaine portait un baudrier aux armes de la ville : ce même prince avait, le 28 avril 1726, soumis ces compagnies à un règlement particulier.

La compagnie de la Butte qui comprenait à la fois les mousquetaires et les arquebusiers fut organisée à Nancy par Charles III le 5 décembre 1570. En 1574, il leur céda *le pré la Butte*, de quatorze fauchées, qui était l'ancien pré communal. Le 23 mai 1606, une ordonnance confirmée par Charles IV en 1628, exempta de toute charge pendant une année le vainqueur du papegai auquel il fut, en outre, attribué 200 fr. sur la recette du domaine. La police de la confrérie était réglée par des statuts confirmés en 1619 et 1698. Le 8 octobre 1690, les buttiers obtinrent le premier rang sur la milice bourgeoise. Au moment de leur suppression, ils formèrent une troupe de près de cent hommes conduits au son du tambour et des fifres par le bailli de Nancy — colonel-né — ou le prévôt qui avait rang de lieutenant-colonel. Les autres chefs étaient le maître, deux lieutenants, deux sergents, un porte-drapeau, un greffier et deux visiteurs de coups. Le costume était à peu près le même que

celui de la milice bourgeoise, gris avec les parements, veste, bas et culotte écarlate, les boutons de cuivre doré et sur le chapeau bordé d'or une cocarde noire. Le 30 mars 1719 Léopold leur avait donné un ordre de police et un règlement. — Patron, saint Antoine.

Plus petite que la cité ducale, la capitale du Barrois prétendait l'emporter sur son aînée par le nombre et l'éclat de ses milices. On en comptait encore six à l'avènement de Stanislas. Chacun des quartiers de *Bar* possédait de toute ancienneté sa milice bourgeoise. A la suite du décret de 1590, les chefs en étaient élus tous les trois ans le lendemain de la Pentecôte par les officiers de l'hôtel-de-ville en présence du maire et du syndic. Après l'élection, les capitaines prenaient possession des portes de la ville, ils conduisaient leur troupe aux processions et aux réceptions officielles des souverains ou autres personnages de distinction. Mais l'occupation habituelle des trois compagnies était de veiller à la sûreté publique et de faire la patrouille. La discipline y était sévère : le bourgeois sous les armes répondait de sa conduite au capitaine; avait-il falli à son devoir? les officiers des trois compagnies s'assemblaient en conseil de guerre avec la permission du Bailli ou de son lieutenant et la sentence s'exécutait militairement. Ces officiers étaient exempts des fournitures et du logement des gens de guerre et jouissaient de la location de plusieurs petites échoppes ou corps-de-garde.

Le but de l'Ordre de Saint-Hubert, fondé à *Bar* le 31 mai 1416 par le cardinal Louis, duc de Bar, pour quarante-six gentilshommes était de rétablir et de maintenir la sécurité dans le Barrois. Il n'y avait plus en 1737 que vingt-cinq confrères, dont huit nobles ou ecclésiastiques et un aumônier : les officiers étaient le grand-maître, le syndic et le receveur. Le principal privilège de l'ordre était le droit de chasser la bête fauve sur tout le finage de Bar-le-Duc, hormis les veille et fête de saint Hubert.

Ces deux jours étaient réservés au *petit ordre* fondé dans la ville basse le 23 août 1631 pour vingt-huit barisiens de dis-

tinction. En confirmant cette fondation le 12 juillet 1718, Léopold permit aux confrères de chasser pendant les deux jours précités dans un canton désigné par l'officier des chasses.

En 1717 s'était formée à Bar une compagnie de cavalerie bourgeoise approuvée en juin 1718 par Léopold. Elle comprenait trente-quatre cavaliers sous les ordres d'un commandant relevant du Bailli de Bar, deux lieutenants, un major, un sous-major, un porte-étendard, un brigadier, un sous-brigadier, un timbalier et un trompette. L'uniforme était blanc avec parements rouges; au chapeau, bordé d'argent, une cocarde noire et jaune. Le 23 janvier 1731, le duc François III accorda franchise et exemption de logement des gens de guerre aux officiers à qui il avait donné des brevets et aux anciens cavaliers de la compagnie.

Établie avant le quatorzième siècle, la troupe des arbalétriers de *Saint-Mihiel* fut confirmée dans ses privilèges par le roi René en janvier 1429, et reçut des statuts de la duchesse Yolande le 24 juin 1482. Réduits successivement de quatre-vingt-cinq à vingt-cinq et de vingt-cinq à douze, les arbalétriers n'étaient plus que cinq au moment de leur suppression (1739). Ils n'avaient pas alors d'uniforme et portaient un fusil et une épée. Leurs principales fonctions consistaient à assister à l'exécution des criminels et à garder les foires; pour ce dernier office, ils recevaient trois francs que le fermier du domaine leur payait annuellement à la Saint-Laurent : ils percevaient en outre un liard « ou la plus petite pièce de monnaie » de tout étranger qui franchissait les portes de la ville les jours de foire. — Patron, saint Georges.

Les six compagnies bourgeoises de Saint-Mihiel ne se mirent en armes sous les ordres du prévôt que pour assister aux processions et réjouissances publiques. Elles ne faisaient aucun exercice et n'avaient ni place d'exercices ni privilèges.

Les confrères arbalétriers d'*Épinal*, qui n'étaient plus que trois au moment de leur suppression (1739), avaient été institués très anciennement pour prêter main-forte à l'exécution

des sentences du bailliage et de la police et courir aux incendies : ils servaient aussi de gardes au souverain lorsqu'il venait à Épinal et même aù capitaine-prévôt (décret du 17 novembre 1588). Ils avaient le droit, confirmé en 1666, 1667 et 1669, de jeter neuf coups de rets dans la Moselle (plus tard, ils n'en eurent plus que trois) et de plus 25 francs barrois de rente sur la maison d'un citain. Depuis un temps immémorial, ils percevaient annuellement une mesure de crême et deux fromages blancs sur la métairie de Lanfraumont appartenant à l'abbesse d'Épinal, parce qu'ils étaient obligés de la secourir en cas d'incendie sous peine d'amende.

Dès 1555, les arquebusiers font leur apparition dans la ville : ils sont soixante, prospèrent jusqu'à deux cents pour retomber à trente en 1732, y compris le maître-roi, le lieutenant, le major, le porte-enseigne et deux tambours. Ils avaient la garde du souverain quand celui-ci se rendait à Épinal. L'uniforme, très original, consistait en un hoqueton ou dalmatique chargé de croix de Lorraine et de Jérusalem, avec des bas rouges, un chapeau bordé d'argent et une cocarde écarlate. Les tambours étaient vêtus de jaune. Jaune aussi le drapeau de taffetas aux armes de Lorraine. Charles III accorda aux compagnons 30 fr. barrois le 5 août 1579, Henri II pareille somme le 8 mai 1609 et Charles IV 40 fr. le 11 octobre 1630, soit 100 fr. barrois qu'ils eurent le droit de prendre annuellement sur le domaine d'Epinal pour acheter des prix. Le receveur de la ville leur délivrait aussi un florin d'or chaque année. Leurs statuts furent confirmés par Charles IV en 1618, le 21 mai 1665, et par Léopold les 14 mai 1699 et 16 juillet 1720. Les prix (qu'on leur refusa en 1738) se tiraient à la cible les dimanches et fêtes, et le papegai en mai sur la place du Pont; le vainqueur était exempt de la subvention et de toute charge pendant un an : si le même abat l'oiseau trois ans de suite, il jouit de l'exemption pendant toute sa vie. Ces différents droits furent constamment confirmés par les souverains.

La compagnie avait une caisse commune contenant ses titres, deux coupes de vermeil, dont l'une donnée par Charles IV, et ses deniers. La maison d'assemblée, située au bout de

la promenade publique, était en ruines longtemps avant la suppression de la corporation qui tenait à cette époque ses séances à l'hôtel-de-ville.

Outre ses arquebusiers et ses arbalétriers, Épinal possédait aussi quatre compagnies bourgeoises dont l'origine était fort ancienne, mais qui, dès le dix-huitième siècle, n'ayant plus ni statuts, ni privilèges, ni place, ni revenus, vit ses biens réunis à l'hôtel-de-ville. Lors du passage des princes, les habitants prenaient les armes et formaient une garde d'honneur commandée par quatre officiers.

L'un des premiers actes de Léopold à son arrivée en Lorraine fut de rétablir la compagnie de marche de *Château-Salins* et de lui donner des armes. Les titres que produisit alors cette corporation prouvèrent qu'elle remontait aux temps les plus reculés. Sous la conduite du prévôt, qui se qualifiait de prévôt de marche, les soixante hommes qui la composaient avaient le droit d'aller jusqu'au Rhin et à la Moselle à la poursuite des rebelles. La tentative de Léopold ne fut pas couronnée de succès : dès 1726, la compagnie de Château-Salins ne subsistait plus et ses titres étaient détruits. Il est bon de remarquer qu'elle avait pour patron saint Christophe, l'un des saints les plus vénérés de la contrée.

Bien qu'elle n'ait vécu qu'un demi-siècle, la confrérie des buttiers de *Vézelise* a laissé dans le pays de profonds souvenirs. Fondée par Henri II le 23 février 1617 aux mêmes droits, statuts et privilèges que celle de Nancy, cette compagnie formée de soixante maîtres, non compris les capitaine, lieutenant, enseigne et deux sergents, allait, au son des tambours et drapeaux déployés, faire ses exercices à la butte et tirer le papegai. Le vainqueur était exempt de toute charge publique, subvention et octroi pendant l'année. L'uniforme, en drap de Vézelise, était « grivelé » ; au chapeau galonné d'or une petite cible blanc et noir pour cocarde ; des bas blancs et un cordon noir « à l'ymaige N.-D. » complétaient le costume. En 1670, les buttiers cessèrent de se réunir. En 1728, on essaya de les rétablir : Léo-

pold confirma même les statuts, mais la chose en resta là, la compagnie bourgeoise, qui se mettait sous les armes aux processions et dans les réjouissances publiques, suffisait, en effet, dans une localité aussi peu importante : elle avait hérité des deux tambours des buttiers : on les voyait encore avant la Révolution dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville.

Plus brillante encore était la confrérie de la Butte établie sous Charles III à *Saint-Nicolas-du-Port* et confirmée le 28 mars 1613 par le duc Henri, les 26 juin et 18 août 1668 par Charles IV, le 26 mars 1698 par le maréchal de Carlinford, régent de Lorraine, les 11 avril 1699 et 1er août 1702 par Léopold. Les cent hommes qui la composaient avaient les mêmes statuts que les arquebusiers de Nancy : l'uniforme différait peu, puisqu'il était de drap gris fer avec col, doublure et parements rouges, boutons de cuivre jaune, chapeau bordé d'argent, bas blancs et jarretière noire. Le capitaine et son lieutenant, élus le jour de la Trinité, portaient, en outre, un hausse-col, un plumet et un fronton. Plus modestes que ceux de Vézelise, les buttiers de Saint-Nicolas n'avaient qu'un drapeau aux couleurs lorraines, un tambour et deux sergents. Leur fonction était double : faire la garde autour des souverains quand ceux-ci assistaient aux processions ou passaient à Saint-Nicolas, tirer le premier mai le prix de franchise et d'exemption, dit papegai, à balle seule, dans un jardin de trois homées qui leur fut donné dans un terrain de la ville dit *le Saulcy*. Là aussi ils tiraient pendant l'année à la balle seule quelques autres prix, ordinairement des meubles d'étain, un dindon le jeudi-gras, un plat de poisson le premier dimanche de carême, un pain d'épices le second dimanche, un agneau l'une des fêtes de Pâques, et toujours avec un plat d'étain. Le vainqueur du papegai était, comme ailleurs, exempté de toutes tailles, impositions, subventions et autres prestations.

Les six compagnies bourgeoises de *Remiremont*, établies par l'abbaye, obligées de paraître aux solennités sous la conduite du lieutenant de sénéchal et de faire des patrouilles quand il y avait tumulte dans la ville, ces compagnies, dis-je cédaient le

pas aux vingt-quatre factionnaires de la compagnie des arquebusiers établie en 1565, sous la dépendance et pour la garde des ducs de Lorraine. Cette milice prenait les armes le lundi de la Pentecôte pour empêcher le désordre dans la procession traditionnelle des paroisses de l'office d'Arches, elle s'armait aussi pour prêter main-forte à la demande de l'abbesse ou de son sénéchal. Le tir était situé à la sortie du faubourg : le vainqueur du papegai jouissait, comme ailleurs, de l'exemption de toute charge publique pendant un an, à l'exception toutefois de celle des Ponts et Chaussées.

Les premiers comtes de *Boulay* ayant établi douze hommes pour garder les portes de leur manoir, fondèrent ainsi la corporation des arbalétriers de cette ville dont les statuts furent renouvelés le 16 juillet 1709 par le prévôt de Boulay qui en était capitaine. Elle possédait alors quinze quarterons de pré dont on vendait le fourrage, et un jardin, dit la *pièce des Arbalétriers*, à l'entrée de la ville, accensée 11 fr. par an. Elle recevait annuellement du fermier domanial 8 fr. de gages. Les confrères portaient une bandoulière de drap vert bordée de jaune et chargée de deux croix de Lorraine avec un fusil pour arme : ils jouissaient de l'exemption des poules que les autres bourgeois étaient obligés de payer au domaine. Obéissant au prévôt, ils faisaient exécuter les sentences de police, paraissaient aux processions et gardaient les foires et marchés : chaque marchand leur donnait quatre sous, chaque mercier trois sous, et chaque petit marchand, deux sous.

Les dix-sept arbalétriers de *Vaxy*, chargés uniquement de la police municipale, étaient, eux aussi, exemptés vis-à-vis du seigneur (abbé de Gorze) des deux poules de cens que lui payaient les autres habitants. Au dix-septième siècle, ils avaient pour marque distinctive de leur état une écharpe de laine verte à franges pendantes.

Bien avant que l'hôtel-de-ville leur assignât onze homées de pré dans le Pâquis communal pour y faire leurs exercices, les

buttiers de *Chatel-sur-Moselle* s'assemblaient le jour de Quasimodo « ou plus proche dimanche » pour tirer le papegai. Outre l'exemption de toute imposition pendant un an accordée au vainqueur, le 19 mai 1609, par le duc Henri et le 13 novembre 1718 par Léopold, les vingt-cinq compagnons étaient déchargés du paiement de cinq petits sols dûs au domaine par les bourgeois. Léopold leur remit même les corvées personnelles par édit du 25 octobre 1724. Ils marchaient sans uniforme, armés de fusils et d'épées, sous les ordres d'un capitaine, d'un lieutenant et de deux sergents. On est surpris de les voir au seizième siècle célébrer leur fête patronale le jour de Sainte-Madeleine.

Le prévôt de *Gondreville* était capitaine de douze arbalétriers que, de tout temps, on a désignés dans ce bourg sous le nom de *confrères Saint-Sébastien*. Le jour de la fête de ce saint, ils assistaient à une confrérie de même qu'aux feux de joie et aux processions : leurs privilèges étaient de ne pas payer à la Saint-Martin les trois poules de rente que leurs concitoyens devaient au domaine.

Saint Sébastien était aussi le patron des arbalétriers de *Commercy* et de *Fenestrange*. A Commercy, dont la corporation était tout à la fois garde bourgeoise et société de tir, le vainqueur du papegai exempt pendant un an des charges publiques avait, en outre, l'honneur, les jours de parades et de processions, de marcher entre les deux officiers de sa compagnie. Le fait le plus saillant des annales de cette milice est le défi qu'elle envoya en 1536 aux arbalétriers de Saint-Mihiel. La rencontre eut lieu sur le territoire de Mécrin. L'épreuve du tir ayant été favorable aux Sanmiélois, le dépit de Commercy fut si vif, qu'une lutte s'engagea dans laquelle quatre hommes furent tués et neuf autres mis hors de combat. Le prévôt Richequier se rendit à Nancy pour presser auprès du duc Antoine une enquête qui n'aboutissait pas et que celui-ci, prêt à partir pour la Provence, ne semble pas avoir encouragée.

Dans la baronnie de Fenestrange, les buttiers (*büchsens-*

chutzer) qui rendirent de si grands services pendant la guerre des reîtres, formaient une compagnie distincte des bourgeois du guet (*scharwachter*). Chacun d'eux percevait annuellement six florins sur les droits de passage et huit florins sur la taxe des juifs. Les réunions avaient lieu dans chaque village sur les « places de butte », dont les communautés s'emparèrent au dix-septième siècle lors des remembrements (arpentages des bans). Cette utile institution avait, en effet, disparu au moment de la guerre de Trente Ans et vainement Léopold tenta de la rétablir.

Le prévôt de *Dieuze* commandait les soixante buttiers de la ville assisté d'un capitaine et d'un lieutenant. Fonctions : assistance aux cérémonies publiques et exercices dans un terrain nommé « *la Halbuterie* », de préférence au mois de mai. Les prix étaient offerts par la corporation elle-même. Le vainqueur du papegai ne jouissait pas seulement de l'exemption pendant un an des charges habituelles, il touchait cent francs sur les octrois de la ville. Les buttiers s'armaient et s'habillaient à leur gré, mais la Chambre des comptes de Nancy leur ayant refusé la dépense de la poudre pour la Fête-Dieu, ils cessèrent de s'assembler.

Les buttiers de *Saint-Avold*, dont les statuts étaient les mêmes qu'à Saint-Nicolas, avaient été confirmés dans leurs privilèges par édits des 30 mars 1619 et 21 août 1710. Au nombre de trente-six (y compris les officiers et deux tambours), ils se rendaient au tir tous les dimanches en uniforme, c'est-à-dire en vestes grises à parements rouges, bas rouges et chapeau galonné d'argent, mais ils ne tiraient qu'à blanc. Aux premières fêtes de mai, ils tiraient le papegai dont le vainqueur jouissait des mêmes faveurs qu'à Dieuze. La ville leur avait donné, au commencement du seizième siècle, deux jardins de deux arpents dont ils tiraient vingt-cinq à trente livres au moment de leur suppression.

La compagnie bourgeoise de *Raon* (cinquante à soixante citoyens sans uniforme et commandés par un capitaine exempt

par décret des offices publics, un lieutenant, un sous-lieutenant et deux sergents), n'eut jamais d'autre fonction que de s'assembler pour la procession de la Fête-Dieu.

Les deux milices bourgeoises de *Saint-Avold* et celle de *Ligny*, de soixante hommes chacune, ne faisaient pas autre chose qu'à Raon; mais à Ligny, le baudrier blanc de l'une et le baudrier jaune de l'autre créèrent des rivalités souvent fatales au bon ordre qu'elles étaient chargées de maintenir. De même, on ne voyait en armes les communautés de la prévôté de *Foug* que dans les cérémonies publiques et au passage des princes : elles s'assemblaient à Foug avec leurs drapeaux sur un simple avis du prévôt.

Beaucoup moins nombreuse mais très bien disciplinée, la vieille compagnie d'arbalétriers du *Ban de Pareid*, aux ordres du prévôt d'Étain, était chargée de veiller à la sûreté du Ban. Elle comprenait vingt-huit maîtres dont dix-neuf de Pareid, trois de Villers et cinq de Moulotte, commandés par un capitaine, un lieutenant et un sergent. Une fois chaque année, le jour de la Saint-Christophe, ils se réunissaient à la foire de Moulotte et percevaient un sou de chaque place de marchand, un pot de vin de chaque cabaret. A Pareid, ils ne payaient pas les deux franchards d'avoine et les deux poules que devait chaque ménage, de même les deux poules à Villers. On a pris soin de noter, lors de leur suppression, qu'ils ne possédaient en commun que le tambour et la hallebarde de la compagnie.

Les douze arquebusiers de *Mertzig* et leurs douze collègues de *Saargaw* étaient plutôt des gardiens de foire et de police sous le commandement des baillis que des tireurs organisés. Toutefois, ceux de Mertzig se réunissaient chaque année pour fêter solennellement saint Ludvin.

C'est aussi un prévôt qui conduit les trente-deux miliciens de la compagnie des Hommes le Duc de *Bruyères*. Cette cohorte, institutée à l'époque de l'invasion des Reîtres pour la garde de

Saint-Barthélemy se distingua pendant la campagne menée par le duc Antoine : elle continua jusqu'à l'édit de 1739 à faire chaque année la garde de Saint-Barthélemy pendant la nuit de la fête de ce saint, près de Gérardmer, où elle était défrayée aux dépens d'une ferme de l'abbaye de Remiremont. Les Hommes le Duc n'avaient pas d'uniforme, ils étaient exempts des sommes payées pour les bêtes de charrue par les autres habitants de la mairie.

La confrérie des buttiers de *Sarreguemines*, créée pour vingt-quatre arbalétriers, avait abandonné ses exercices dès le milieu du XVII^e^ siècle et s'était transformée en une compagnie bourgeoise à laquelle, sous Léopold, étaient affiliés presque tous les habitants. Elle ne paraissait plus, d'ailleurs, qu'aux processions sans uniforme spécial, sans privilèges et sans autres biens qu'un jardin et deux petits prés.

Les plus célèbres tireurs paraissent avoir été les arquebusiers de *la Marche* fondés par édit du duc Henry en 1617, aux mêmes droits, honneurs et exemptions que ceux de Nancy. Les exercices y étaient si bien suivis et la discipline si exacte, que cette compagnie entretient, dès ses débuts, d'étroites relations avec les buttiers de Troyes, aux concours desquels elle parut avec le plus grand avantage.

Les arbalétriers de *Briey* et de *Norroy-devant-Metz* furent reconnus par édit du 4 septembre 1626 et autorisés à porter arquebuses à mèches et à rouets pour s'exercer au tir : leur histoire n'offre rien de saillant, pas plus que celle des confréries du même genre à *Pont-à-Mousson* (favorisée des mêmes privilèges qu'à Nancy) et de *Charmes* (disparue dès la seconde moitié du dix-septième siècle). Les milices bourgeoises de *Blâmont*, de *Mirecourt* et de *Bouzonville* ne se distinguaient pas des autres. Notons toutefois qu'à Blâmont, les compagnies bourgeoises avaient un drapeau de taffetas jaune sur lequel figurait un écu d'argent à la rose épanouie de gueules. Ces armoiries, qui étaient celles de l'ancien comté de Blâmont, permettent de supposer que

l'institution de cette milice remontait aux temps les plus reculés.

De toutes les sociétés de tir lorraines, la plus choyée fut celle des arquebusiers de Lunéville qui se forma en 1718, pour se rendre au devant de Léopold revenant de Paris. Quelques jours après, le Duc fit monter à cheval les cinquante confrères, leur donna des cimbales avec banderolles et un étendard brodé d'or et d'argent aux armes de Lorraine. Les cavaliers s'équipaient à leurs frais : l'uniforme était gris doublé de rouge avec parements, veste et culotte écarlate, boutons de cuivre doré, chapeau bordé d'or. Le 26 mars 1719, Léopold accorda à chacun d'eux l'exemption de gabelles pour cinq mesures de vin faisant quatre-vingt-dix pots et celle des corvées de trac et de chasse; il donna, en outre, aux officiers une croix de Jérusalem en vermeil sur laquelle étaient représentés d'un côté saint Léopold et de l'autre saint Charles, avec deux arquebuses en sautoir. Enfin il leur fit préparer un terrain de vingt fauchées pour leurs exercices. C'était bien de la sollicitude pour une compagnie dont la négligence fut telle que ses membres ne prirent pas la peine de faire expédier les patentes que le souverain avait daigné leur accorder.

La dernière création d'arquebusiers dans le duché fut faite en faveur de *Sainte-Marie-aux-Mines*, sur l'initiative de la duchesse régente Elisabeth-Charlotte d'Orléans. C'était à vrai dire un rétablissement, car un acte du 1er mai 1569 que représentèrent les buttiers, prouve que leur corporation était établie bien avant cette date. La compagnie était de vingt hommes, y compris le capitaine, le lieutenant, l'enseigne, le sergent et le tambour, tous bourgeois et mariés. Ils avaient un vêtement de droguet vert et jouissaient des mêmes droits, statuts et privilèges que leurs collègues de Saint-Nicolas. Le drapeau en taffetas aux émaux de Lorraine et la caisse appartenaient à la société qui habillait à ses frais le tambour. La récompense du vainqueur du papegai était la même qu'ailleurs. Le marqueur-juré logeait dans une maisonnette sise sur la place des exercices. Quand parut l'édit de suppression des milices armées en 1739, les protestations ne furent nulle part plus vives qu'à Sainte-Marie-aux-Mines.

Il y avait anciennement à *Rambervillers* une compagnie de bourgeois appelée les *quarante*, commandée par le mayeur de la ville pour veiller au maintien du bon ordre, mais elle cessa d'exister dès les premières années du XVIII[e] siècle.

Avant de terminer cette étude, il convient de dire quelques mots des *Gentilshommes de Laveline* qui ne composaient plus, à l'avènement de Stanislas, que cinq ou six familles. Ils formaient une bande à cornette (enseigne) dans les anciennes guerres, et étaient particulièrement affectés à la garde du château de Bruyères et du palais de Champ. Leur institution remontait à une époque reculée. Les gentilshommes de Laveline, véritables paysans, travaillant aux champs, aux métiers, se louant même à journée, étaient exempts de toute imposition : ils prétendaient même jouir de cette franchise en quelque lieu de Lorraine qu'ils demeurassent. Stanislas la restreignit à la seule prévôté de Bruyères. D'aucuns ont cru que les gentilshommes de Laveline descendaient des anciens *Hommes de fer*, milice lorraine citée par le grand Vocabulaire Français dont l'auteur, F. Guyot, était précisément originaire de Bruyères (1).

C[te] E. Fourier de Bacourt.

(1) Vocab. Français, tome XIII, p. 410 (Paris, 1770). — Rapp. de Demontzey fais. fonct. de Prévôt de Bruyères, 1737. — A. Lepage donne une autre origine aux Hommes de fer (Soc. d'arch. lorr., tome XXVII).

Ces détails sont tirés du manuscrit de Jamet, secrétaire de l'intendant général de La Galaisière, qui fit ordonner la suppression des sociétés de tir et des milices bourgeoises en Lorraine, et aussi du tome 465 des manuscrits de la Collection de Lorraine à la Bibliothèque Nationale.

LA FARCE

DE MESSIEURS DES COMPTES

DE BAR.

« *Les enffans des officiers du duc de Bar ont fait en laditte ville de Bar une monstre de certaine farce instiguée par les dits officiers* ». Ce passage d'un rapport dressé à Vaucouleurs par un agent de la France devait faire l'objet d'un véhément réquisitoire de Jacques Cappel, avocat général du roi devant messieurs du Conseil privé. Il s'agissait, en effet, d'une manifestation anti-française « faicte en dérision de la justice du Roy ».

A quel sentiment obéissaient donc des magistrats aussi graves que les gens des Comptes du Barrois, en faisant jouer, pour l'amusement du gros public, une farce burlesque dont leurs fils étaient les acteurs? Nous allons le dire.

Situé entre le Barrois, les terres de l'évêché de Verdun et la Champagne, le comté de Clermont-en-Argonne était un continuel sujet de discussions entre la France et la Lorraine et le théâtre de troubles toujours renouvelés entre les officiers du Roi et ceux du Duché. Les prétentions royales s'appuyaient sur des arguties de procureur : dès les premières années du seizième siècle parut un mémoire dont les articles seront rappelés en 1627 pour les besoins de la cause.

1° Le pays d'Argonne est du royaume de France comme est le comté de Beaulieu en Argonne, Montfaucon en Argonne, Brieulles sur Meuse, Rarécourt qui est encore outre Clermont. Et un argument très certain est que ces terres sont enclavées

dans le duché de Bar qui est terre de la Couronne, et il y a arrêt de l'an 1281 pour la garde de Beaulieu en Argonne (1).

2° Simon, seigneur de Clermont, fit ses fois et hommages et bailla son aveu à Thibault, roi de Navarre, comte de Champagne, qui est en la chambre des Comptes avec son scel, et ce fut en l'an 1245.

3° En l'an 1373, les ville et château de Clermont en Argonne furent mis en la main du roi. Et en prit possession Raoul, sire de Boursault, au nom du roi.

4° En 1513 a eu arrêt sur l'appel de M. le Procureur général contre les officiers de Clermont.

Plus subtile encore est la consultation de M^tre^ Oursel :

« La châtellenie de Clermont en Argonne est d'ancienneté du « patrimoine de l'evesché de Verdun et recogneue par les eves- « ques à foy et hommage et de la souveraineté de l'Empire. « Depuis, les comtes et ducs de Bar en ont acquis la propriété « sur l'evesché et relevé des evesques pour raison d'icelle, mais « Charles II duc de Lorraine s'exempta par la transaction qu'il « fait avec l'evesque qui estoit lors de la foy et hommage et « subjection, à quoy il luy estoit obligé à cause dudict evesché. « Et le mesme Charles et ses successeurs en ont été investis « par les Empereurs ayans dudict Clermont faict un fief immé- « diat au lieu qu'il en estoit tenu médiatement et en arriere « fief (2). »

Les rois de France avaient un excellent motif pour se déclarer maîtres du Clermontois : nous le trouvons dans un rapport secret de Villarceaux pendant l'occupation française : « *Clermont est de la mouvance de l'évêché de Verdun : je crois*

(1) Bibl. Nat., Ms. 5947. Cum dubitaretur de garda seu custodia Belli loci in Argonna et utrum dicta ecclesia esset sita infra terminos comitatus Campaniæ et utrum etiam esset sita in regno Franciæ est de regno, visa informacione facta super us visum est concilio quod sit de garda specialli comitis campaniæ et de garda scit de custodia generali domini Regis et quod sit infra punctos seu terminos comitatus Campaniæ et infra terminos regni Franciæ e de regno. In Parlam. Pantecostes ann. 1281.

(2) Arch. nation., K. 1184.

qu'il est à propos de le conserver pour être situé entre Sainte-Menehould et Verdun, n'y ayant pas de place fortifiée sur la frontière de Champagne de ce côté-là (1). »

Comme à Ligny, Neufchâteau, Châtenoy, Passavant, Montfort, Frouard, Blainville, Chatel-sur-Moselle, où elle prétendait des droits de souveraineté (2), la France avait à Clermont des agents dévoués. Claude, fils de Jean de La Vallée, était l'un des plus remuants et, malgré son titre de prévôt, il mettait au service de l'influence française une grande intelligence et une fortune qui ne s'élevait pas à moins de « cent ou six vingt mil escutz (3). » Arrêté sur un ordre du duc, le 3 septembre 1537, il fut d'abord amené à Bar et écroué dans un cachot de la tour Jurée.

A cette époque, vivait à Bar Me Jean de Jouy, « praticien et occupant communément pour les parties qui avoient à faire contre le duc. » A l'instigation de Georges Maillet (4), lieutenant du bailli, il fut appréhendé un jour qu'il se trouvait dans son meix de Chaulde-Chambre, « garny d'ung chapperon d'allemant, transporté à Chastel-sur-Moselle, puis en ung chastel frontière d'Allemaigne, et depuis ledict temps n'est appareu et on ne l'a veu. »

Il ne suffisait pas aux officiers de Bar de priver La Vallée de son conseil attitré; craignant qu'il ne fît appel de la violence

(1) Arch. de la guerre, 2093. Notons toutefois que le comté de Clermont avait été cédé par Louis XIII au duc Charles IV, par le traité des Pyrénées.

(2) Neufchastel-sur-Meuse, Castenoy, Montfort, Frouart et Passavant sont d'ancienneté du duché de Lorraine; mais, depuis 1220, elles ont été recongneues à foy et hommage des comtes de Champaigne et consécutivement des roys de France, qui y ont exercé droits de souveraineté jusqu'en 1465, que Louis XI fut contrainct d'y renoncer en faveur de Jehan II, duc de Lorraine et de ses successeurs, lors de la guerre du Bien public... Mais les procureurs généraux n'y consentirent pour ce que le roy n'a pouvoir de renoncer aux droits de souveraineté et de ressort au préjudice de ses successeurs et de la couronne.

(3) Il était en 1504 clerc-juré de Clermont. Son registre aux archives de Nancy, B. 4675. Sa nomination de prévôt est du 30 avril 1515.

(4) Il venait en effet de succéder à Aubry Errard dans la charge de lieutenant général.

dont il était l'objet, ils le conduisirent « lyé de tous ses membres à Saint-Mihiel, et là fut condamné à faire amende honorable la hart au col, en certaines amendes pécuniaires et le reste de ses biens confisqués, dont il n'osa lors appeler, parce qu'on le menassoit de le pendre s'il appelloit (1). »

Déshonoré et ruiné tout à la fois, La Vallée se sauve à Vaucouleurs et gagne Chaumont, d'où il fait intimer le duc de Lorraine en la cour du Parlement de Paris. L'affaire plaidée avec une égale chaleur par Le Maistre, exposant que le duc, au sujet de Clermont, n'est pas justiciable du roi, et Cappel répliquant qu'il est temps de mettre un terme aux entreprises du duc sur les frontières du royaume, l'affaire, dis-je, se termina par un arrêt déclarant la cour légalement saisie (nov. 1537). Le pauvre La Vallée ne jouit pas de cette bonne nouvelle : il mourut peu de temps après.

Lorsque Pierre Le Chaulve, sergent à cheval du roi au Châlelet de Paris; Guillaume Gabriant, notaire royal au bailliage de Vermandois, et Me Jean Dieu, solliciteur des veuve et enfants de Claude La Vallée, se présentèrent dans le Clermontois aux fins d'enquête, ils ne furent pas tout d'abord inquiétés. A Rarécourt, ils lurent leurs procès-verbaux sur une place déserte; mais, à peine avaient-ils atteint Ippécourt, que les habitants les entourèrent et se saisirent d'eux; « ils furent menez à pied et houzés par quarante ou cinquante personnes arméz et embastonnéz en la ville de Clermont-en-Argonne. »

Enfermés dans une chambre du château, le notaire et le sergent ne subirent pas de mauvais traitements, mais le praticien Jean Dieu fut descendu dans une basse fosse et « là les officiers de Clermont luy usant de grosses menasses, même de luy faire bailler la question extraordinaire et torture, » le soumirent à un interrogatoire qui prouve bien la surexcitation des esprits : en voici les articles principaux :

(1) Remonstrance faicte au Roy nostre souverain seigneur de la part de son procureur général, touchant le faict de Lorraine et Barrois et frontières de Champagne et des entreprises faictes sur les limites du royaulme.

1° Pour que l'avocat général Cappel (1) ait osé soutenir les droits du roi sur Clermont, il faut qu'il se soit servi de faux dénombrements et reçu de l'argent. N'a-t-il pas fabriqué ou falsifié des pièces? D'où vient l'argent qu'il a reçu?

2° Les femmes des conseillers, même celle de Cappel, n'ont-elles pas accepté de riches présents?

3° Toute cette affaire n'est-elle pas menée secrètement par quelque grand prince ou seigneur?

4° L'empoisonnement du duc de Lorraine n'a-t-il pas été ordonné?

L'ahurissement du malheureux procureur prouva bientôt aux inquisiteurs qu'il n'était qu'un modeste comparse : non seulement ils cessèrent de le tourmenter, mais ils le relâchèrent lui et ses compagnons, avec « ordre de vuyder brefvement les terres du domayne. » Il n'était pas « de deça la Coussance (2) » que les gens du roi, chargés de l'exécution de la sentence rendue en faveur de La Vallée les rejoignirent : la veuve de l'ancien prévôt de Clermont les accompagnait. A cette nouvelle, le capitaine de Clermont entre en fureur « avec force blasphêmes, il jure que s'il vient aucuns officiers pour l'exécution dudict arrest, il a demi-douzaine de chapperons d'allemant pour les coëffer tellement qu'il respondra de leur personne, et s'ils sont saiges ils ne s'y trouveront pas (3). »

A Ippécourt, terre française, la troupe du roi s'organise pour pénétrer avant la nuit dans Clermont, mais elle a compté

(1) Ce Jacques Cappel était un jurisconsulte savant et entreprenant. Il fit appeler à comparaître au Parlement l'empereur Charles-Quint, qu'il nomme simplement *Charles d'Autriche, comte de Flandres*, pour venir rendre à François Ier, son souverain seigneur, les foi et hommage qu'il lui devait, le roi n'ayant pu céder valablement, par le traité de Madrid, aucun droit. « Outre que ce traitté a esté fait en prison, sa nullité est indubitable, puisque les droitz de la couronne sont toujours inaliénables. Et come ledict Empereur adjouste la félonye au reffus de la foy et hommage, il sera appellé à trois briefs jours audict Parlement. »

(2) La Cousance, ruisseau qui prend sa source dans la prairie de Souilly et se jette dans l'Aire après un parcours de 29 kilom.

(3) Ces détails sont tirés, comme les suivants, de la « harangue faicte par maistre Jacques Cappel » et du mémoire de M. A. Lamorre.

sans la résistance du parti lorrain, très puissant dans le village : au moment où elle se met en marche, le maire Demange Martignon « sort d'une taverne en la rue teste nue, son bonnet en une main et l'autre levée, lequel s'écrie à haute voix, faisant commandement à tous les habitants de par leur souverain seigneur M. le Duc, qu'ils eussent à prendre prisonniers tous ceux de ladite compagnie. Auquel cri issit en un instant si merveilleux populaire de toutes les maisons dudit Ippécourt en grosse fureur, que les officiers prirent le parti de s'en sauver, excepté la pauvre veuve La Vallée, laquelle, en fuyant, tomba de son cheval et fut prise, menée prisonnière par grande rudesse et fureur. »

Le mouvement d'opinion que déchaîna le procès du prévôt de Clermont se fit vivement sentir dans la capitale du Barrois et ce fut tout à la fois pour témoigner de leur attachement au bon duc Antoine, se venger du peu de cas que l'on faisait en France de leur juridiction, et donner un aliment nouveau au chauvinisme lorrain, que MM. du Conseil et des Comptes de Bar entreprirent de faire « une monstre de certain jeu ou farce » en laquelle se déroulaient les diverses scènes que nous venons de raconter.

Pour bien accentuer leur intention de ridiculiser la justice du roi, ils s'employèrent eux-mêmes à la confection de la pièce et à la décoration de la scène. Leurs enfants reçurent des rôles « si n'y eut-il de hors que le Jehan Maillet et Droÿn (1) ». Le duc Antoine, qui séjournait volontiers à Bar, fut convié à la représentation fixée au jour de « feste sainct Jacot, » c'est-à-dire le 2 juin, car il s'agit évidemment ici de saint Jacob, évêque de Toul (2).

(1) Il s'agit probablement de Jean Maillet, sommeiller du duc Antoine, et non de Jean Maillet son fils qui devint mais beaucoup plus tard, receveur général du duché. Puisque le Droÿn cité ici mourut, comme nous le verrons plus tard, « chanoine du chapitre noble de Saint-Maxe; » il avait pour prénom Jacques et était le fils de Claude Drouin, dit de Rouyn, prévôt de Bar et garde du scel du tabellionnage de cette ville.

(2) Ce n'est pas saint Jacques dont l'église célèbre la mémoire le 1er mai : tout en écrivant *Jacot*, le manuscrit dont nous tirons ces détails omet *Philippe*. A cette époque, on n'aurait jamais, en mentionnant le jour de leur fête,

Voici la description que nous a laissé de ce spectacle un témoin oculaire.

Premièrement marchoit ung homme qu'estoit le fils à maistre Mace Cousin président des comptes du duc de Bar : il estoit vestu d'une robbe longue de velours rouge avecques un bonnet rond et une aulmusse sur son espaulle en guise de chapperon fourré, que l'on disoit représenter le premier président de Parlement de Paris (1).

Après marchoient trois aultres personnages fils à M^re^ de Lamotte : ils estoient vestus de vert à bonnets ronds et chapperons à bourlets dont l'ung portoit un sac que l'on disoit et estoit le commun bruyct représenter les gens du Roy en la dicte Court de Parlement montéz sur asnes (2).

Et après, plusieurs aultres dont maistre Gervays et les dicts Sorborel, Cousin, Auryot et aultres à robbes longues et chapperons à bourlets que l'on disoit estre les conseillers en la dicte Court (3).

Et après eulx marchoit une charrette que conduysoit ung quidam qui a coustume de faire le fol ou le badin en ladicte ville de Bar monté sur le cheval de limon. En laquelle charrette estoit une femme vestue de dueil et sa chamberière questoit fille au sieur Léglise item Cousin (4). Et tenoit ladicte femme

séparé les noms des deux apôtres Jacques et Philippe. En outre, la harangue de Cappel commence ainsi : *Depuis le moys de may passé qu'on fait en la ville de Bar une monstre.....*

(1) Maxe Cousin, huitième président, épousa Lucie de La Mothe. Son fils Thierry était encore très jeune quand il fut reçu surnuméraire à la Chambre des comptes de Bar.

(2) Louis, Albéric et Thierry de La Mothe étaient les trois fils de Jean, maître des Comptes et de Jeanne de Noirel. Ils entrèrent eux aussi fort jeunes dans la Chambre du Conseil et des Comptes du Barrois.

(3) Nicol Gervais devint procureur général. René Xaubourel n'était pas fils mais neveu d'un conseiller des Comptes (Maxe Xaubourel). Il épousa une sœur de Thierry Cousin et de cet autre Cousin dont nous ne connaissons pas le prénom et qui est cité avec lui, et François d'Avrillot, fils de Jean, maître des Comptes et de Barbe Boudet.

(4) Ce qui signifie que les deux « actrices » étaient filles l'une du président Maxe Cousin, l'autre de Georges de l'Église, lequel n'était pas de la Chambre des comptes.

quelques pappiers en une main et une bourse en l'autre qu'elle présentoit auxdicts président et conseillers. Et disoit bon qu'elle représentoit la vefve feu Claude de La Vallée.

Et estoit, ainsy que dient les tesmoings, le commun bruyct de ladicte ville de Bar que ledict jeu et monstre se faisoit ou contemp et derrision de la poursuicte que ladicte vefve faisoit en ladicte Cour de Parlement contre ledict duc et ses officiers. Et oultre ledict commun bruyct y a ung aultre indice que cela se faisoit en derrision de ladicte Court, car ladicte bourse que présentoit ladicte vefve en ladicte charrette se rapporte à l'interrogatoire faict par les officiers dudict duc au solliciteur de ladicte vefve depuis constitué par eulx prisonnier par lesquels ils interrogent ledict solliciteur si on a pas donné aux gens du Roy chaynes, bagues ou haquenées à leurs femmes pour faire ladicte poursuitte.

Et si faut notter encore que, audict duché de Bar, n'y a aulcunes gens de justice qui portent bonnets ronds ny chapperons à bourlets.

Le scandale que souleva cette représentation burlesque fut grand en France (1) : Jacques Cappel, conseiller et avocat général du roi, qui avait déjà plaidé contre le duc en cour de Parlement, en fit l'objet d'un violent réquisitoire et alla haranguer les membres du Conseil privé. Le roi François Ier qui n'avait, de son côté, ni le droit ni les rieurs, eut le bon goût de ne se point fâcher. Il s'en tira même avec beaucoup d'esprit avec l'ordonnance suivante, où il paraît tout accorder sans cependant s'engager ni rien céder.

« Par considération des très grands et recommandables servi-
« ces que notre dit cousin (le duc de Lorraine), ses frères et ses
« prédécesseurs nous ont par ci-devant faits tant aux faits de
« nos guerres que alentour de notre personne et espérons qu'ils
« feront ci-après à nous et notre royaume, et ayant regards à
« la grande proximité de lignage dont notre dit cousin et ses

(1) Y a devers nous forces plainctes, remonstrances, et représentations, sur « le faict de ladicte monstre qu'a esté incittée par le mespris que lesdits du « Barrois font de la justice et auctorité du Roy. »

« frères nous attiennent et affection qu'ils ont à nous faire ser-
« vice. En contemplation aussi du devoir auquel notre dit cou-
« sin s'est grandement mis envers nous en nous reconnaissant
« à son seigneur souverain pour raison de toutes les terres qu'il
« tient de nous en nous faisant les offres et reconnaissances
« susdites, lesquelles il nous a promis exécuter et accomplir par
« effet, ainsi que dessus est dit et lesquelles nous avons gra-
« cieusement reçues et acceptées d'icelui notre dit cousin, avons
« de grâce espéciale, pleine puissance et autorité royale, octroyé
« et accordé, octroyons et accordons, voulons et nous plaît que
« en ladite ville et duché de Bar et autres terres et seigneuries
« adjacentes tenues et mouvantes de nous, il puisse et lui soit
« loisible jouir par lui et ses officiers *sa vie durant* de tous
« droits de régale et cas royaux, sous nous toutefois, notre au-
« torité et souveraineté.

« *Et quant à la ville, chastel et seigneurie de Clermont en Ar-*
« *gogne*, voulons et nous plaît que *sans aucunement préjudicier*
« *aux droits de notre couronne et souveraineté et aux fins et*
« *limites de notre royaume et sans pour ce les immuer et res-*
« *treindre ou intervertir et aussi sans déroger aux droits de par*
« *notre dit procureur général* (Cappel) *d'une part et par notre*
« *dit cousin* (le duc Antoine) *d'autres prétendus, icelui notre*
« *dit cousin jouisse de la dite terre de Clermont en tels droits,*
« *usages, prééminence et prérogatives que lui et ses prédécesseurs*
« *ont par ci devant joui et usé.* De Romilly, au mois d'avril l'an
« de grâce 1539 et de notre règne le vingt-cinquième. »

Villeterque disait qu'il ne faut jamais finir un récit sans raconter ce qu'en devinrent plus tard les héros, parce qu'il arrive toujours tôt ou tard aux plus malheureux des aventures agréables qui permettent de tirer de toute l'histoire une consolante moralité. Voyons donc ce qu'il arriva des principaux personnages qui ont défilé sous nos yeux.

Un brevet de conseiller au Parlement récompensa de son zèle l'avocat général Jean Cappel; Thierry Cousin, Louis; Thierry, Albéric de La Mothe et François d'Avrillot reçurent en 1537 et 1538 le chaperon de raz de Saint-Maur, bordé de four-

rure blanche des auditeurs des Comptes de Bar; René Xaubourel s'en coiffa cinq ans après; Nicol Gervais fut procureur général; Jean Maillet, receveur du Barrois, et Jacques Drouin, chanoine du chapitre noble de Saint-Maxe. S'il est difficile de préciser quel fut le sort des demoiselles de l'Église et Cousin qui interprétèrent, à la satisfaction générale, les rôles de la veuve La Vallée et de sa « chamberière », parce qu'il y eut à cette époque plusieurs sœurs portant ces deux noms, on sait du moins qu'elles vécurent dans l'état qui leur plaisait (1).

Ce qu'il y a de piquant dans l'aventure c'est que la veuve de Claude de La Vallée était fille d'un ancien maître des Comptes de Bar, Maxe de Génicourt, et de Catherine de Barbonne. Ses deux enfants Claude et Christophe de La Vallée poursuivirent avec vigueur l'instance commencée par leur père contre le duc de Lorraine. Ce procès qui dura de longues années ne reçut jamais de solution, mais il ne semble pas avoir laissé des rancunes bien tenaces puisque nous voyons, en 1587, le duc Charles III solliciter le siège épiscopal de Toul pour Christophe de La Vallée, arrière-neveu à la mode de Bretagne du malheureux prévôt de Clermont (2).

C^te^ E. Fourier de Bacourt.

(1) Anne et Isabeau de l'Église épousèrent Sébastien Bouquet, anobli en 1529, et Nicol Gervais; Barbe-Catherine et Anne Cousin entrèrent, les deux premières dans les familles de Xaubourel et La Morre; la troisième fut religieuse de Sainte-Claire.

(2) Le procès engagé par Claude de La Vallée contre le duc de Lorraine sera publié par les soins de M. le marquis de Pimodan de La Vallée, duc de Rarécourt.

LOS CANS

Chanson satirique en patois de Bar.

La Neuve-Ville et le Bourg de Bar-le-Duc étaient autrefois en guerre ouverte avec la vieille cité ou la Ville haute qui avait chez elle le Château ducal, les Collégiales, la Cour des Comptes, la noblesse et la garnison. Cette hostilité datait de fort loin : elle éclate à toutes les époques dans les documents relatifs aux impositions, dépenses, corvées communes, documents qui nous montrent le quartier haut — la Halle — comme on disait jadis, plus favorisé que le quartier inférieur. Le vieux dicton populaire :

Reiches Cans,
Poûres Baribans (1),

jette un jour très net sur l'origine de cet antagonisme qui, à Saint-Mihiel, capitale du Barrois non mouvant, divisait aussi les *mounins*, habitants du Bourg, et les *hères* ou seigneurs, habitants du quartier de la Halle (2).

Quelque riche, quelque importante que fût devenue la Ville basse de Bar, elle n'abdiqua jamais sa rancune séculaire. Aujourd'hui encore, en dépit d'un nivellement général dont peu de villes offrent l'exemple, il n'est pas bien sûr que l'accord soit complet de part et d'autre.

Ces explications étaient nécessaires pour faire ressortir l'intérêt de la chanson satirique que nous extrayons de notre recueil d'anciens chants populaires. Les chansons satiriques forment une partie importante du génie poétique de nos pères. A bien

(1) V. *Gloss. du patois de la Meuse*, 149 et 184. *Cans*, surnom des habitants de la Ville haute. M. Labourasse nous fait remarquer qu'il est fort ancien, puisqu'il y eut d'abord les comtes, puis les ducs de Bar. *Baribans*, habitants du versant d'une colline (avant l'apparition de la Ville basse).

(2) V. *Gloss. du patois de la Meuse*, 380.

des égards celle-ci mérite une place à part dans le musée des curiosités barisiennes. Les idées, les descriptions, les tournures de phrases, et jusqu'à l'accent qui s'y révèle, tout annonce que cette chanson a vu le jour dans le *pêle* (1) de quelque caribari de la rue Brice-Brichet (2), ou sous l'enseigne triomphante de quelque tavernier de la place de la Couronne. A quelle époque ? Bien habile qui pourrait le dire, car il n'y a pas dans cette chanson un seul mot, une seule expression, une seule idée qui serve de base d'appréciation. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle fut transcrite par M. Claude Vaultier, dans les papiers de famille duquel nous l'avons trouvée. Bien que né à Ligny, en 1701, M. Vaultier vécut constamment à Bar où il était fermier-général et où il épousa, en 1756, Marguerite-Charlotte de la Tour; marié en secondes noces à Françoise Carbon de Marignan-Montpezat, il mourut à Bar-le-Duc en 1773.

S'appuyant sur ce passage :

Deuh ! l'ont coité dos chaff' (3) d'zous'loues cottes,

le savant M. Labourasse estime que cette chanson satirique remonte aux environs de 1740. Il est vrai qu'à cette époque la mode des paniers donnait aux robes une ampleur démesurée; mais, d'autre part, l'ampleur des jupes était compensée par la simplicité de la coiffure courte et ronde. Ici, ce même couplet des *chaffes* nous dépeint des échafaudages de frisons :

Dos feuilnettes (4) d' zous'loues frisottes.

Marie-Antoinette mit à la mode les coiffures élevées jusqu'à l'exagération et les jupes très larges et surchargées ; mais à cette

(1) C'est le *Pôle* du *Glossaire*, 432. Chambre à coucher faisant suite à la cuisine.

(2) Ancien nom de la rue de la Côte de l'Horloge par laquelle on monte à la Ville haute de Bar.

(3) Cage ronde en osier sous laquelle on emprisonne la poule et ses poussins. Nous traduisons par *poussinière*, qui n'est pas exact (Note de M. Labourasse).

(4) Fourchettes de fer pour tenir les frisons en l'air.

époque M. Vaultier n'était plus. Frappé de paralysie partielle en 1771, il avait été emporté par une mort subite le 13 août 1773 (1).

Il faut donc se résigner aux conjectures, et se contenter de sourire en voyant les mines ridicules des *Cans* descendant de leur Ville haute : maigres vieillards préoccupés d'une chute possible, gros personnages mis à mal et belles dames dépoétisées par cette rude descente, graves magistrats ou grands seigneurs que leur chaise à porteur ne garantit pas des cahots et des chocs.... qu'importe, en définitive, l'époque où cette satire parut pour la première fois ! Elle est et sera de tous les temps, et de tous les lieux où il y a un quartier haut dont il faut descendre et un quartier bas qui jalouse ou dénigre le haut.

LOS CANS.

Ajoc (2) ! je m' va r'penre d'cheu not' plônê (3)
J'mé glambochera coum' in verlé (4)
Vino vô los cans mos choûrés
Qu' davalont à c' t'hawre d' loue joquet.
Itiou-hihi !
Itiou-hihi (5) !
Toue d' meime on-z-o vô d' bel' touci !

Assez travaillé ? Je vais reprendre haleine sur notre plônê : je m'y balancerai comme un tonneau. Viens voir les habitants

(1) Son fils, Florentin Vaultier, qui lui succéda dans sa charge de fermier-général, avait épousé en 1768 Marguerite de Haldat du Lys, dont le salon joua un si grand rôle dans l'histoire de la Révolution à Bar-le-Duc.

(2) Au moyen âge on disait d'un moulin qui chômait : *il est à joc.*

(3) V. l'*Affileil* (Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, année 1893).

(4) Le *virly* contenait sept mesures, c'est-à-dire cent vingt-six pots.

(5) V. *Noël des Riblaws* (Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine, année 1893).

de la Ville haute mes chéris qui descendent à cette heure de leur jucheoir. Itiou hi hi! Tout de même, on en voit de belles ici!

Né! l' vî minguet avo sos pânês d' v'loue (1)
Qu' virvolont cheu sos daw gambillous!
Et l'couïon-là toue ratatillon (2)
Coum' î s'ragrâpe d'sos nâchons (3)!
Han! hî! han! hé!
Han! hî! han! hé!
Poûtant l'é iun maw grou peiché (4).

Tenez! le vieux maigre avec ses pans d'habit de velours qui voltigent sur ses deux jambes! et le peureux-là tout ramassé sur lui-même comme il se retient de ses fesses! Han! hi! han! hé! Il a pourtant une bien grosse canne!

Dousque v'avô prins d'ços chapês-là
Qu'avont dos troûcheils d'hoûpett' pû bas qu'vot' nâ?
Deuh! l'ont coité dos chaff' (5) d'zous loues cottes
Et dos feuilnett' d'zous loues frisottes.
Derlin din din,
Derlin din din,
Son dos tioches que gringol' rint.

Où avez-vous pris de ces chapeaux-là qui ont des trochées de houpettes plus bas que votre nez? Deuh! Elles ont caché des chaffes sous leurs cottes et des fourchettes sous leurs frisons: Derlin dindin, derlin dindin, il semble des cloches qui dégringoleraient.

(1) C'est le *pênê* du *Glossaire* Labourasse appliqué à un habit.

(2) C'est évidemment le *ratoûtillon* du *Glossaire*. Expression très remarquable.

(3) M. Vaultier a écrit en marge : *ses fesses*. Le mot *nâches* se retrouve en effet dans l'ancien Glossaire lorrain de la Bibliothèque nationale.

(4) Echalas, canne employée naturellement dans les pays de vignobles.

(5) *Glossaire* Labourasse, 192.

Disem', Cadet, wêt' ben l'roûch' couchot-là
Qu'ost drô d'cheu sos patt' avo s'vôtre d'dava?
Fa d'lai feumeilre coum' ine soupe
L'ê lai cueilbrotte (1) maw heurseïe! Ouf!
Ouf! Pouf! Ça l'pie (2)!
Ouf! Pouf! Ça l'pie!
Ça n' frôm' in boun caribarî (3)!

Dis-moi, Cadet, vois-tu bien ce coq rouge-là qui est droit sur ses pattes avec son ventre en avant? Il fait de la fumée comme une soupe, il a la perruque moult hérissée! Ouf! Pouf! ça le pied! ouf! pouf! ça le pied! Ça ne ferait pas un bon caribari!

Vino vô touci lai tiote chiabrenawse (4)
Qu'ê l'groûgnot toue faréné à lai dowce
To v'là dos ribans et dos boudins,
Dol bel' affeilres, dos versouquins (5)!
Ta to tî teu
Ta to tî ton
Ça trîssolle coum' doz esquillons!

Viens voir ici la petite minaudière qui a le museau tout fariné à la douce. En voilà des rubans, des boudins, des belles

(1) Perruque (note de M. Vaultier); c'est proprement le petit tas de foin dans les prairies, arrangé en forme de meule, *meulotte* dans beaucoup de localités. On dit aussi ailleurs : *îblares, étoupes*, pour *cheveux* (Note de M. Labourasse).

(2) *Cà le pied!* Appel fait à un cheval pour qu'il lève le pied (*Glossaire* Labourasse, 492).

(3) Tisserand de Bar. V. notre *Noël des Caribaris* (Mém. de la Soc. des lettres, Sciences et arts de Bar-le-Duc, année 1892).

(4) Vieux mot français. Rabelais dit dans le même sens : « Tu t'abuserais bien si tu pensais que je t'y allasse recenser ces petits chiabrenas.... » M. Labourasse propose : *chiabrenawse*, de *chier* et de *bran*, excrément, litt. *merdeuse*.

(5) Mot ancien. Dans le mystère du *Bel pélerin* on trouve cette expression : *avoir des versoquins*, avoir l'esprit léger.

affaires, des *gloires!* Tatotitu tatotiton, ça carillonne comme des clochettes!

Et cì là quì chergan'tont dins s'caboûrot (1)
Coum' à lai Seint Sauvûr (2) non rôpénots (3)?
Qué-z-accouveil! Mâ l'boquont ben!
Quì tressaute coum' in grou càrin (4).
Hip! Houp! toc! tac!
Hip! Houp! toc! tac!
Avo s' çû no, neum', ì n'frè' m'maw ac!

Et celui-là qu'ils balancent dans sa chaise comme à la fête du Saint-Sacrement nos magistrats? quel accroupissement! Mais ils le heurtent bien! qu'il saute comme un gros cerneau, hip! houp! toc! tac! hip! houp! toc! tac! Avec son postérieur noir, il ne fera pas grand' chose!

D'cheu l'Pâquê (5) ços bês messiùs et dam' loues daw
I font dos blaives (6) rapport qu'sont chìz-aw

(1) Chaise a porteur. Cabourot bien étroit, resserré. V. *Gloss.* D'où *caboulot,* petit cabaret (Note de M. Labourasse).

(2) Dès le moyen âge, jour de la fête du Saint-Sacrement.

(3) *Rôpénots, röpinots*, robins, de rôpe, robe : hommes de robe, magistrats.

(4) « Voici l'explication de ce passage. De temps immémorial, les cerneaux, une fois placés dans le bol ou dans le saladier, suivant la quantité, avec sel, poivre, échalotte hachée, quelquefois un filet de vinaigre, on recouvre d'une assiette et on fait sauter les cerneaux pour que le mélange soit parfait » (Note de M. de La Gabbe).

(5) Le *Pâquis*, esplanade de la Ville haute dont les ormes séculaires sont célèbres. D'après Bellot-Herment, il était le but favori des promenades du chevalier de Saint-Georges (le Prétendant) et de ses deux favoris : le marquis de Bassompierre et le comte de Broussel.

(6) M. Labourasse propose cette modification : *ì font los blaives,* ils font les braves, les fiers, parce qu'ils sont chez eux. Simple rapprochement : il y avait à Bar une famille de Blaives, dont le dernier mâle, Richard de Blaives, conseiller à la Chambre des comptes du Barrois, mourut le 18 avril 1663.

Ma se davalont chî noue, deuh!
J'o-n'a lai fouilre coum' î sont peuts (1)!
Oh! ah! oh! ah!
Oh! ah! oh! ah!
On dirô dos mardé-gras (2).

Sur le Pâquis ces beaux messieurs et dames, ils font des manières parce qu'ils sont chez eux; mais s'ils descendent chez nous, deuh! j'en ai la foire comme ils sont laids! Oh! ah! oh! ah! On dirait des « *mardi-gras*. »

(1) La frayeur produit cet effet, dit-on. V. *Peut. Gloss. du patois de la Meuse* (Note de M. Labourasse).

(2) Le mot *mardi-gras* s'emploie pour un homme déguisé — chienlit — et aussi pour une personne mal affublée (*Id.*).

Phot. J. Royer, Nancy.

FRONTISPICE

DES

STATUTS DE LA COLLÉGIALE

de Saint-Pierre de Bar

EXAMEN ARCHÉOLOGIQUE

D'UNE

MINIATURE EXÉCUTÉE AU XVI[E] SIÈCLE

ET DU TABLEAU REPRÉSENTANT

NOTRE-DAME DES VERTUS

de Ligny-en-Barrois.

Dans un dossier de notes et de plans manuscrits, réuni par M. Th. Oudet sous le titre : *Monuments de la Meuse*, et dont j'avais fait l'acquisition à la mort de sa veuve, se trouvait la note suivante : « Planche peinture manuscrite, in-4°, sur vélin, représentant Édouard *duc* de Bar présentant à l'évêque de Toul ses lettres de la fondation du Chapitre de Saint-Pierre, lettres en date du 7 août 1315 ».

Au bas de cette note, M. Oudet ajoutait : « M. Servais possède ou connaît le manuscrit ».

J'avais alors prêté peu d'attention à ce renseignement, donnant, sans doute, par inadvertance, le titre de *duc* au comte Édouard II, quand, au mois de septembre dernier, en mettant un peu d'ordre dans les dessins et gravures provenant du don Servais, je rencontrais, obtenue par le décalcage sur papier

pelure et mise en couleur, la reproduction de la planche signalée par l'ancien conservateur du Musée. Cette pièce, œuvre d'une main peu habile dans ce genre de travail, présentait cependant un intérêt trop grand pour être remisée dans un carton sans avoir été l'objet de quelques recherches ; je m'empressais donc de recourir au fonds Servais, si riche en renseignements sur l'histoire du Barrois, et là, dans le dossier consacré aux événements de l'année 1315, je rencontrais la note suivante :

« On trouve dans un volume manuscrit en parchemin de « l'ancien Chapitre de Saint-Pierre, composé vers la fin du xv^e « siècle ou au commencement du xvi^e, et qui renferme les « statuts du Chapitre, un dessin colorié représentant le comte « Édouard tenant dans ses mains la lettre de fondation du Cha- « pitre de Saint-Pierre qu'il présente à l'évêque de Toul *debout* « *sous un portique*. Près de lui, à droite du prélat, on remar- « que deux personnages debout qui sont peut-être Errard et « Pierre de Bar, oncles du jeune comte, ou deux des princi- « paux gentilshommes de la cour ; à la gauche du prélat sont « quatre clercs dont l'un placé en face d'Édouard tient le livre « des évangiles. Il y a beaucoup d'apparence que le prélat, « qui a les mains posées, l'une sur les lettres de fondation « tenues par Édouard et l'autre sur le livre des évangiles, est « représenté au moment où il jure soit d'approuver la fonda- « tion, soit de tenir la main à l'exécution des stipulations por- « tées dans les lettres du comte de Bar.

« Le fait a dû se passer soit en 1315, soit en 1318, date de « la confirmation par l'évêque Jean d'Arzillières ».

Si notre très regretté confrère a omis de mentionner, dans cette note intéressante, en quelles mains se trouvaient le précieux manuscrit, au temps où il fit faire une copie de la principale des miniatures, nous savons tous qu'à la mort de M. l'abbé Trancart, ce manuscrit se trouvait dans la bibliothèque du vénérable chanoine en compagnie d'un autre fort intéressant, exécuté également au xvi^e siècle, renfermant les statuts

de la Collégiale de Saint-Maxe de Bar rédigés en 1313 par *Stephanus de Salsibus*, doyen du Chapitre (1).

Ce qui, dans cette reproduction, frappa plus particulièrement mon attention, fut l'encadrement fait de fleurs, de fruits et de papillons, mode de décoration qu'on rencontre pour la première fois dans les *Heures d'Anne de Bretagne*, puisque cette constatation fort importante devait autoriser à reporter au XVI^e^ siècle bon nombre de tableaux que, jusqu'alors, on était tenté d'attribuer à des temps bien antérieurs. On sait que ce curieux livre de prières, aux armes de cette princesse et aux initiales A L répétées sur les quatre coins de la dernière page, dut être exécuté dans les premières années du mariage d'Anne de Bretagne avec le roi Louis XII, célébré le 7 janvier 1499. Le nom de l'artiste ou du moins du principal artiste qui travailla aux *Heures* est mentionné dans un mandement daté de Blois, le 14 mars 1508, où la reine ordonne de payer « à nostre cher et bien « amé Jehan Bourdichon, painctre et valet de chambre de « Monseigneur », la somme de six cents écus d'or « pour avoir « richement et somptueusement historié et enlumigné unes « grandes heures pour nostre usaige (2) ».

Le mode de décoration qui caractérise cette œuvre de Jehan Bourdichon paraît avoir joui d'un certain succès à l'époque de son apparition ; au commencement du XVIII^e^ siècle il fut, de la part d'Antoine de Jussieu (1686-1758), l'objet d'une étude spéciale dont M. Ludovic Lalanne a publié le manuscrit demeuré inédit. « Sur chacun des feuillets de ce manuscrit est peinte à la marge, en manière de vignette, une plante en miniature

(1) Ce manuscrit a été exécuté au temps de François Brulé, doyen de la Collégiale de Saint-Pierre de Bar de 1503 à 1513.

Sur le tableau qui se déroule au-dessus de la scène du crucifiement se lit l'inscription :

In nomine Domini nostri Jhū X̄sti. amē.
Nos Franciscus Brule decanus totusque...
Capitulus eccl̄e insignis collegiate
S̄ci Petri de Barroduce Tullensis diocesis.

(2) *Nouvelles archives de l'Art français*, 1880-1881, p. 1-11.

avec le nom latin au-dessus et le français au bas »; puis, ajoute le célèbre botaniste, « on peut dire que l'on ne croit pas qu'il eut alors rien paru de mieux, tant par le coloris que par la ressemblance de toutes les parties de ces plantes, ce qui marque que dans presque toutes, cet ouvrage a été exécuté d'après nature..., elles sont pour la plupart si connaissables d'elles-mêmes, qu'elles n'auraient besoin d'aucuns noms pour les faire distinguer, parce que presque toutes ou sont si usuelles ou si communes qu'elles se présentent tous les jours sous les yeux... telles que des espèces de véronique, d'ancolie, de groseillier, de violettes, d'aster, de pied d'alouette, de pomme de roueau d'œillet et de lychnis (1) ».

Si donc la date de l'exécution des *Heures d'Anne de Bretagne* est fixée aux premières années du XVI^e siècle, et si aucune autre œuvre du même genre n'est apparue antérieurement à cette époque, il devient évident que le manuscrit des statuts du Chapitre de Saint-Pierre de Bar, est plus récent de quelques années (2).

Dans la marge du cadre de la miniature, objet de la présente étude, on retrouve les fleurs les plus communes de nos jardins : l'œillet, l'ancolie, la rose, la violette, le pavot ouvert, le pavot fermé, etc.

Je relève dans la description donnée par V. Servais une légère inexactitude. L'évêque Jean d'Arzillières me paraît être assis sur un siège à dossier et non debout sous un portique; ce siège est une stalle dans le goût de la Renaissance. A la gauche sont les membres du clergé de Toul présents à la cérémonie; à la droite, derrière le comte, se tiennent au second plan deux seigneurs de la suite d'Édouard ou deux des gentilshommes qui prirent part à la fondation du Chapitre de Saint-Pierre de Bar, au nombre desquels figurent en première ligne : Ancel de Joinville, seigneur de Reynel, Brenique de Riste, Phelippe, châte-

(1) *Mémoire inédit d'Antoine de Jussieu sur le livre des Heures d'Anne de Bretagne. Bull. historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, n^os 3-4 de 1886.

(2) Les statuts du Chapitre de Saint-Pierre furent remaniés ou révisés par François Brulé, doyen du Chapitre, qui mourut en 1513.

Phot. J. Royer, Nancy.

TABLEAU

DE

NOTRE-DAME-DES-VERTUS

DE LIGNY-EN-BARROIS.

lain de Bar, Colart Wilequart, Pierre de Narcey, Jean d'Aussincourt, tous chevaliers.

Pour les mêmes raisons, j'assigne une époque moins ancienne encore au tableau de l'image miraculeuse de Notre-Dame des Vertus de Ligny, qu'une tradition, entretenue dans le public peu éclairé, persiste à attribuer à saint Luc l'évangéliste, quand depuis longtemps les écrivains les plus religieux ont relégué cette pieuse légende au rang des fables.

Si l'on devait en croire une ancienne charte conservée, dit-on, dans les archives de l'ancienne collégiale de Ligny, le pape Urbain IV, qui vivait dans le treizième siècle, aurait fait présent à Charles d'Anjou, roi de Sicile, de l'image de la très sainte Vierge mère de Dieu, *sur papier*, que plusieurs miracles rendaient déjà célèbre. La reine Jeanne l'aurait ensuite donnée à des Chartreux, qui la conservèrent religieusement jusqu'en 1435. A cette époque de graves dissensions étant survenues entre René, duc de Bar et de Lorraine, et Alphonse, roi d'Aragon, au sujet du royaume de Sicile, les moines, qui craignaient d'être dépossédés et cherchaient la protection de René, firent présent de cette précieuse image à son écuyer, Antoine de La Salle. Quelques années plus tard, en 1469 (1), alors qu'il était gouverneur des enfants de Louis de Luxembourg, ce même Antoine l'aurait déposée à la collégiale de Ligny, où elle serait devenue l'objet d'une vénération toute particulière.

C'est là, toujours suivant la légende, que ladite image se trouvait en 1544, lors de la prise et du sac de la ville de Ligny par l'armée de Charles-Quint. Alors, est-il rapporté dans cette charte : « Un soldat ayant enlevé notre image de dessus l'autel même, où elle était placée, la plia, la mit dans son livre, *in libro complicatam asportavit*, et l'emporta. Dans la nuit suivante, Dieu permit que, l'ordre de partir ayant été subitement donné, le soldat quitta son domicile sans penser à son livre et à l'image. La servante du logis l'ayant trouvée, la donna à son maître qui, l'ayant dépliée, l'appliqua sur une planche comme on la

(1) Le R. P. Chevreux dit que ce don fut fait le 2 février, fête de la Purification 1459.

voit aujourd'hui. Le nom de ce pieux hôte mérite d'être inséré dans nos annales. Jean le Lièvre, habitant d'un village appelé le Bouchon, fut cet heureux *Obédédom*, chez qui l'Arche demeura jusqu'à ce que Marguerite, veuve d'Antoine de Luxembourg, comte de Ligny, l'ayant fait reconnaître, la fit rendre à notre église en 1581. C'est là que, sur un autel dédié autrefois à sainte Marie-Madeleine et aujourd'hui à la bienheureuse Vierge mère de Dieu, sous le titre de Notre-Dame des Vertus (1), cette image est conservée avec autant de soin que de piété, et qu'elle y est honorée comme la Protectrice de la ville et de tout le pays... ».

Telle est la leçon insérée dans l'*Officium Beatæ Mariæ Virginis sub titulo de Virtutibus* approuvé, le 20 mai 1768, par l'évêque de Toul.

Tout ce récit, développé avec tant d'imagination et d'habileté par l'auteur des *Chroniques barroises*, serait tiré d'un manuscrit, « *copié* (en l'an 1581) *sur des anciennes copies, quasi toutes usées et en pourriture, hormis l'écriture bien lisible, et même lesdites copies en papier mort, relié et raccommodé aux rives et confins, par le relieur-libraire, à cause de l'antiquité, qui est de l'an mil quatre cent cinquante-neuf que ladite image a été donnée au Chapitre de Ligny* (2) ».

L'image miraculeuse de Notre-Dame des Vertus ne pouvant être antérieure aux premières années du XVI^e siècle, je vais examiner, à un point de vue purement historique, ce que l'on sait de la prétendue charte de 1581 et du tableau en question,

(1) La chapelle de Sainte-Marie-Madeleine fondée en 1363 par Thibaut de Tréveray, chanoine de Ligny, conseiller du duc de Bar et de Valéran, seigneur de Ligny, peut-elle être confondue avec la chapelle Notre-Dame établie sous ce nom en 1459, dotée généreusement par Marguerite de Savoie en 1553, depuis dénommée *Notre-Dame des Vertus?*

(2) Ce manuscrit, rédigé et écrit par un certain Michel Major, fut copié textuellement sur l'original par l'abbé Comus et offert par lui à M. l'abbé Goujet, ancien vicaire de Ligny, depuis curé de Saint-Sauveur de Verdun. La légende qui s'y trouve rapportée a été récemment reproduite dans un *Mémoire sur le portrait de Marguerite de Savoie à l'hôtel-de-ville de Ligny*, publié dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1882, p. 22.

puis démontrer, sans porter atteinte à la dévotion des âmes pieuses, que la légende, telle qu'elle est rapportée, ne repose sur aucune base sérieuse.

Les documents mis à ma disposition ne m'ont point permis de constater l'existence de l'image vénérée antérieurement à l'année 1549, et c'est inutilement que j'ai consulté les papiers laissés par le vénérable abbé Comus, qui, on le sait, consacra sa vie à préparer une histoire de Ligny et s'occupa tout particulièrement du culte de Notre-Dame des Vertus. A cette époque, objet d'une dévotion toute particulière de la part de Marguerite de Savoie, comtesse de Ligny, « *l'ymaige de Notre-Dame des Vertus* » était suspendue dans la chapelle Notre-Dame, qui, seulement en 1569, prit la dénomination de Notre-Dame des Vertus (1), et y demeura jusqu'à l'époque de la Révolution.

On doit croire que la grande dévotion de la comtesse de Ligny pour cette image de la Sainte Vierge avait alors attiré l'attention pieuse des habitants; toutefois, les actes officiels qui en font mention au XVI^e^ siècle ne parlent point encore de miracles accomplis. Dans les premières années du XVII^e^, sa renommée s'étant accrue, il y aurait eu, dit-on, deux sanctuaires possédant l'un et l'autre une image de la Sainte Vierge, « toutes deux également célèbres par les prodiges dont elles auraient été les instruments (2) ».

En effet, dans « *La triple couronne de la Bienheureuse Vierge*

(1) Petit cartulaire, cote Q.

La chapelle Notre-Dame des Vertus a été fondée par Marguerite de Savoie, ainsi qu'il résulte des termes de plusieurs actes de fondation faits par cette princesse, le 8 juillet 1575, en l'honneur de saint Blaise, de saint Grégoire, de saint Humbert, de saint Gabriel. Cette chapelle existait dès 1459 sous le nom de *Chapelle Notre-Dame*. Une autre, également nommée Notre-Dame des Vertus aurait, selon l'abbé Comus, été établie en 1663, puis confirmée en 1665 par Massa, doyen de la Collégiale. Voir à ce sujet le décret de François Blouet de Camilly, évêque de Toul, du 23 février 1712.

(2) L'abbé Guillaume, *Histoire du culte de la Très Sainte Vierge en Lorraine.*

mère de Dieu », ouvrage publié en 1630, par le Père François Poiré, il y aurait existé « à Ligny, qui est à deux lieues ou environ de Bar-le-Duc, une image de Notre-Dame, laquelle a fait plusieurs miracles et en fait encore tous les jours. On a essayé plusieurs fois de l'embellir, mais elle n'a jamais voulu souffrir ni peinture, ni dorure quelconque. En l'église collégiale de la même ville, il y en a une autre de la façon de saint Luc, à ce qu'on dit, ou du moins retirée sur celles qui sont sorties de la main du saint évangéliste, qui est aussi grandement renommée, et nommément pour les enfants morts-nés, qui, ayant été portés au lieu où elle est gardée, ont donné des signes de vie suffisants pour recevoir le baptême ». Cette dernière image, dit M. l'abbé Guillaume, ne peut être que celle qui se voit aujourd'hui dans l'église paroissiale.

Cette légende se retrouve sensiblement modifiée dans le passage suivant, emprunté à l'*Atlas Marianus* de Guillaume Gumppenberg (1), et communiqué à cet auteur par le révérend père Thomas le Blanc, de la Société de Jésus, que je crois avoir été recteur ou régent du collège de Pont-à-Mousson. En voici la traduction :

« Ligny est une ville de Lorraine, où est vénérée une statue de la Vierge, miraculeuse de toute antiquité. Ladite image étant de bois et très vieille, et peut-être même dégradée par la vermoulure, on essaya plusieurs fois de l'embellir avec de l'or en feuilles. Mais la Vierge témoigna son mécontentement de cette révérence intempestive, et l'on raconte que la statue elle-même refusa cet or. Tandis qu'on la dorait, elle supporta, à la vérité, la main et l'outil de l'ouvrier, mais le jour suivant tout l'or tomba en miettes et en morceaux de la sainte statue. Elle n'en devint que plus précieuse aux gens du pays (2). »

(1) 1672, petit in-f° en deux volumes.

(2) « *Lignium oppidum est Lotharingiæ in quo colitur Deiparæ statua jam ab antiquo miraculosa. Hæc lignea cum sit et vetusta, fortassis etiam à carie non parum invenusta, non semel tantârunt eam auro bracteato reddere pulchriorem, non placuisse Virgini inofficiosum obsequium, argumento fuit, quod et ipsa statua aurum res-*

J'ignore ce qu'est devenue cette statue miraculeuse, pour laquelle la vénération des habitants de Ligny était si grande à la fin du XVII^e^ siècle, et ne puis m'expliquer comment elle ait pu disparaître au XVIII^e^, sans que le fait de sa destruction n'ait laissé aucune trace dans les écrits du temps. La prétendue charte de 1581 ne fait point allusion à l'existence à Ligny d'une statue miraculeuse; les écrits de l'abbé Comus, mis à ma disposition, n'en font point mention, et personne aujourd'hui n'a conservé le souvenir de cette image si précieuse, dénommée *Imago. B. V. Miraculosa* LIGNIENSIS et non de VIRTUTIBUS, qualification réservée sans doute au tableau, conservé aujourd'hui dans l'église paroissiale, mais dont Gumppenberg et le père Thomas le Blanc ne paraissent point avoir soupçonné l'existence. On ne saurait s'étonner de la naïveté de ces croyances quand, à notre époque, on entend chaque jour affirmer que les *Vierges noires* de nos grands centres de pèlerinages nous viennent de l'Orient ou remontent au temps des Druides, qui, paraît-il, rendaient un culte secret à la Vierge Marie : *Virgini Parituræ* (1). En rappelant l'origine de la Vierge de Mende, Monseigneur le cardinal Bourret, de Rodez, s'exprimait ainsi :

« Les chroniques antiques veulent même y reconnaître la main du prophète Esaïe, comme si ce grand voyant avait essayé déjà de sculpter, sur les térébinthes ou les sycomores d'Israël, le type de l'Immaculée, qu'il avait aperçu dans les lointaines profondeurs des miséricordes divines ».

L'histoire du tableau miraculeux étant connue depuis le XVII^e^ siècle, je vais reprendre l'examen de chacun des faits consignés

puerit : et vero dum obduceretur, pictoris manum, et dentem tulisse patienter; altero tamen die omne aurum bracteatim et frustillatim à S. Statua decidisse. Ita adhuc pretiosior incolis est facta.

R. P. Thomas le Blanc, *Societatis Jesu.* »

(1) L'abbé Bulteau, *Description de la cathédrale de Chartres*, 1850. On aurait trouvé, en 1833, à Châlons-sur-Marne, sur l'emplacement d'un temple païen, une pierre avec cette inscription : VIRGINI PARITVRÆ DRVIDES (*Annales de philosophie chrétienne*, t. VII, p. 238).

dans la prétendue charte de 1581 et rechercher l'époque probable à laquelle s'est formée la légende de Notre-Dame des Vertus de Ligny.

Le tableau peut-il être l'œuvre de saint Luc?

Résolue depuis longtemps dans le sens négatif par les auteurs les plus autorisés, qu'ils appartiennent au monde religieux ou à celui des critiques d'art seuls compétents pour bien juger de l'antiquité des prétendues peintures attribuées au saint évangéliste, cette légende a été reléguée au rang des fables et ne saurait soutenir un examen sérieux. Aussi aurais-je négligé d'y revenir dans cette étude, si je n'avais rencontré, dans notre région, quelques personnes affligées de me voir attaquer une tradition respectable il est vrai, mais dont la critique a depuis longtemps fait justice.

Ici je consulte les auteurs qui, les premiers, se sont occupés du culte de l'image vénérée.

Dès l'année 1630, l'opinion accréditée aujourd'hui ne paraît pas avoir été bien établie; le Père Poiré voyait en cette image une copie des tableaux peints par saint Luc; cette croyance peut avoir été partagée par quelques-uns de ses contemporains (1).

L'abbé Comus repoussait comme inacceptable l'attribution légendaire de ce tableau au saint évangéliste, il le croyait cependant sorti des mains d'un maître : « *Les traits de la Vierge*, dit-il, *sont admirables, les poses parfaites et l'ensemble des figures, car il y a groupe, n'est pas moins remarquable* ».

Le R. P. Chevreux est moins enthousiaste; il ne voit dans l'image vénérée qu'une simple peinture dont l'origine, selon les documents les plus certains, ne fut consacrée par rien de merveilleux. « *Tout,* dit-il, *paraît prouver que ce tableau est dû au pinceau d'un peintre florentin du X^e siècle appelé* Luca, *dont le talent s'exerçait de préférence à peindre des images de la*

(1) Voir l'édition des Bénédictins de Solesmes, 1849, t. I.

Sainte Vierge et qui, pour cette raison, fut surnommée le Saint, d'où l'on a fait Santo Luca (1) ».

Or cette opinion, établie sur l'existence fort problématique d'un peintre du nom de Luc, est empruntée à la correspondance imaginaire échangée entre Ligier Richier et Errard de Bar-le-Duc, œuvre de Th. Baillot, l'auteur des *Chroniques barroises*, fantaisie littéraire trop souvent prise au sérieux même par quelques érudits (2).

Aussi est-il permis de s'étonner d'entendre affirmer qu'après avoir repoussé l'antique croyance qui faisait de saint Luc un peintre, la science moderne s'était vue dans l'obligation de revenir sur ses pas et de se désavouer. « Certains documents des premiers siècles de l'Église autorisant à croire que le bienheureux évangéliste était peintre et qu'il avait fait le portrait de la Très Sainte Vierge ». M. l'abbé Simon, à qui j'emprunte cette citation, n'a pas craint d'avancer qu'en 1860, une commission de peintres et d'archéologues a reconnu le tableau de Sainte-Marie Majeure offrant l'image de la Vierge, qu'il soit l'original de saint Luc ou seulement une copie, comme antérieur à Constantin! c'est-à-dire antérieur au IVe siècle.

Une telle affirmation publiée, en 1875, dans un opuscule intitulé : *Le Pèlerinage de Notre-Dame des Vertus à Ligny-en-Barrois* (3) ne pouvant demeurer sans réponse, je crois devoir, avant de la combattre, faire précéder mes arguments de la réflexion suivante, que j'emprunte à un des auteurs précités :

(1) *Notre-Dame des Vertus à Ligny-en-Barrois*, Bar-le-Duc, 1864, in-12.

(2) A. du Chalais, *Etudes archéologiques sur le département de la Meuse*. — Voir *Revue de la Meuse*, t. II, 1842, p. 143 (A. de Longpérier, au lieu de Collivs proposait de lire Coelivs et de reconnaître dans ce nom celui d'un membre de la famille romaine *Coelius*). — Léon Rénier, *Itinéraires romains de la Gaule*, p. 104. — Ern. Desjardins, *Géographie de la Gaule*, 1869, p. 136. — Ch. Bonne, *Jean Thiriot de Vignot : Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 1874, p. 124. Voir *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, même collection, 1882, p. 205.

(3) Page 18, note 1.

« Sans doute, rien n'est plus légitime que de laisser son âme s'enthousiasmer pour le culte d'une image qui a tant de droit à la vénération de tous; mais s'il est utile de présenter les faits de l'histoire avec tous les détails qui peuvent les rendre plus sensibles, et les fixer profondément dans l'esprit, n'est-il pas souverainement dangereux, pour ne pas dire plus, d'altérer la vérité et l'entourer de fictions qui l'outragent, surtout quand il s'agit de choses si saintes, et qui touchent de si près aux manifestations de la foi (1) ».

Il importe peu de connaître les noms et la notoriété scientifique des peintres et archéologues réunis en 1860 pour juger de l'antiquité du tableau de Sainte-Marie-Majeure, ce qu'il convient de savoir, c'est que cette légende était inconnue aux auteurs des premiers siècles de l'Église : Irénée (140-202), Eusèbe (267-338), saint Jérôme (331-420). « Aujourd'hui, dit l'abbé Martigny, il est clairement démontré que saint Luc, médecin de profession, comme nous l'apprend saint Paul : Ἀσπάζεται ὑμας Λουκᾶς ὁ ἰατρὸς ὁ ἀγαπητὸς (2), resta toujours étranger à l'art ou même au talent dont on lui fait honneur dans des temps relativement modernes (3) ».

Suivant une tradition grecque, saint Luc, ayant fait le portrait de la Mère de Dieu, alors fixée à Jérusalem, sur le mont de Sion, aurait reçu pour son œuvre, avec l'approbation de la Sainte Vierge, cette promesse : « *Ma grâce sera toujours avec cette image* ». Selon une autre tradition de même origine, le saint évangéliste aurait fait non seulement sept copies de ce portrait, mais encore sculpté de ses mains deux statues de la Mère du Sauveur et plusieurs reproductions en ronde bosse.

M. l'abbé Bourassé (4) rapporte que, selon saint Jean Damascène (676-760), saint Luc aurait fait un portrait de la Vierge qu'il envoya à l'empereur Théophile. Ce tableau,

(1) R. P. Chevreux, *Notre-Dame des Vertus*, ch. IV, p. 51.
(2) *Épître aux Colossiens*, ch. IV, verset 14.
(3) *Dict. des antiquités chrétiennes*. p. 657.
(4) *Histoire de la Vierge Marie.*

ajoute-t-il, aurait été détruit par les Turcs lors de la prise de Constantinople en 1453. Or le disciple de saint Paul, qui écrivit le troisième évangile et les Actes des apôtres à la fin du premier siècle, ne peut avoir adressé une œuvre quelconque à l'empereur Théophile qui régna de 829 à 842.

Ces traditions, ces récits, sont au surplus en contradiction avec une déclaration formelle de saint Augustin (354-430), nous apprenant que de son temps on ne connaissait aucun portrait authentique de la Mère de Dieu : « *Neque novimus faciem Virginis Mariae* ».

Malgré leur invraisemblance évidente, comme à l'heure présente certaines publications très répandues dans le monde religieux semblent vouloir éterniser ces légendes repoussées par les esprits les plus sérieux, il n'est point inutile de rechercher quand et comment cette légende a pris naissance (1).

J'emprunte à un critique d'art, dont la profonde érudition ne saurait être mise en doute, les citations suivantes qui pourraient intéresser mes lecteurs :

« Antérieurement au v^e^ siècle, le dogme avait soustrait à toute tentative d'émancipation l'image de la Vierge, sans pou-

(1) Dans un article sur *Notre-Dame du lys* (voir le supplément à « La Croix meusienne », n° 127), il est dit : « Depuis *saint Luc* jusqu'à Fra Angelico, depuis les travailleurs obscurs des *Catacombes* jusqu'à nos artistes modernes, la peinture et la statuaire, agenouillées devant l'incomparable Vierge Marie ont bien des fois essayé d'en fixer les traits sur la toile ou le marbre ».

L'abbé Maynard, dans son grand ouvrage : *La Sainte Vierge* (Didot, 1877, in-4°), réédite le récit poétique écrit par Schlegel sur le premier des portraits de Marie attribué à saint Luc, puis il ajoute : « Il est à peu près certain qu'un de ces portraits, peint à l'encaustique, fut conservé d'abord à Antioche et de là envoyé par l'impératrice Eudoxie, épouse de Théodose le Jeune, à Constantinople, où on le déposa dans l'église des *Guides* construite exprès pour le recevoir ».

Or, rien n'est moins établi que cette affirmation de M. l'abbé Maynard. Saint Luc n'aurait pu faire le portrait de la Mère de Dieu alors qu'elle nourrissait son divin Enfant, n'ayant connu Marie que sexagénaire. Toutefois, s'il ne fut point le peintre de la Sainte Vierge, il en est assurément le premier historien, car c'est à lui que l'on doit de connaître tout ce que l'on sait de sa vie, en dehors des récits empruntés aux évangiles apocryphes.

voir cependant en arrêter les traits. Les Docteurs et les Pères n'étaient pas d'accord : tandis que le plus grand nombre d'entre eux cherchaient dans Marie l'idéal de toutes les beautés, religieuse, morale et physique, quelques-uns voulaient envelopper de laideurs apparentes les perfections divines. Au commencement du v^e siècle, les doutes parurent être levés. Eudoxie, fatiguée des injustes soupçons de Théodose II, se retire à Jérusalem, d'où elle envoie d'abondantes reliques à l'impératrice Pulchérie, et du milieu de ces reliques surgit une image de la Mère de Dieu, que les théologiens par un coup d'autorité attribuèrent à saint Luc. C'en était fait pour plusieurs siècles de toutes les dissidences iconographiques. Saint Luc fut institué par l'orthodoxie comme le peintre par excellence de la Vierge; l'église des Adégores fut aussitôt construite pour recevoir le tableau de l'évangéliste et, sous peine d'hérésie, il ne fut plus permis de s'écarter de ce modèle (1) ».

Si dans les Catacombes on a rencontré des images offrant la représentation de la Mère du Sauveur, il ne faut pas oublier qu'alors on peignait plutôt les faits que les personnes. Dès lors on comprend « qu'on a pu songer à représenter la Sainte Vierge sous des traits qui lui fussent véritablement appropriés, soit d'après ce que l'on pouvait savoir par la tradition, soit d'après l'idée que l'on pouvait se faire de ses perfections physiques; à faire, en un mot, son portrait vrai ou imaginé (2).

(1) F. A. Gruyer, *Les Vierges de Raphaël et l'iconographie de la Vierge*, Paris, 1869, 3 vol. in-8°, t. I, p. 65. — Les copies qui s'en trouvent à Rome et partout ailleurs en Italie ont, en effet, un accent décidé d'archaïsme byzantin qu'on ne rencontre à ce degré dans aucune œuvre authentique antérieure à la fin du v^e siècle.

(2) Grimoüard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. III, p. 58, note : « La Vierge, dit Nicéphore, d'après saint Epiphane (320-423), avait le teint couleur de froment qui commence à mûrir, les cheveux blonds, les yeux vifs, la prunelle tirant sur le jaune et à peu près de la couleur de l'olive, les sourcils d'un beau noir et bien arqués, le nez assez long, les lèvres vermeilles. La figure n'était ni ronde, ni allongée, mais un peu ovale; elle avait les mains et les doigts longs ».

Il s'agit sans doute de Nicéphore Calixte, moine historien grec, mort vers 1350, qui a donné le portrait de Notre Seigneur d'après la tradition byzantine et non de Nicéphore patriarche de Constantinople de 806 à 826.

L'attribution du tableau de Ligny à un peintre florentin du Xe siècle, du nom de Luc, pouvait-elle présenter quelque garantie d'exactitude?

En reproduisant cette attribution empruntée au roman du commandant Baillot, le R. P. Chevreux reportait l'existence du prétendu *Luca Santo* au xe siècle, quand d'autres l'ont placée au xie. Il ne m'a pas paru nécessaire de m'inquiéter si un peintre de ce nom a existé à l'une ou l'autre de ces époques, car la mention d'un portrait de la Vierge par Théodore le Lecteur (1), qui vivait au vie siècle, dépouille de toute valeur la conjecture de Manni et de Lanzi (2) en faveur d'un peintre du onzième siècle dénommé par ces savants *Luca Santo*.

L'explication la plus rationnelle de cette légende paraît être celle que l'abbé Greppo adopte d'après Tillemont (3) : « On pourrait présumer, dit-il, que même avant le cinquième siècle un peintre portant le nom de l'évangéliste saint Luc, s'exerçant sur les objets pieux, aurait existé en Orient, où on l'aurait confondu plus tard avec son patron, erreur qui aurait passé ensuite en Occident avec les peintres byzantins ».

Les Madones dites de saint Luc sont encore aujourd'hui assez communes, à Rome surtout (4); au Moyen-âge il y avait quantité de prétendus portraits de personnages de l'Écriture sainte. L'archiduchesse Marguerite possédait le portrait du Christ « *peint d'après nature* » et un portrait de la Sainte Vierge « peint par saint Luc, morceau pour lequel Charles-Quint professait la plus grande estime. Aucun doute impie ne troublait alors la jouissance et la possession d'un tableau; c'é-

(1) *Collectanea Historiæ Ecclesiasticæ.*

(2) Voir Raoul Rochette : *Discours sur l'origine et le caractère des types imitatifs qui constituent l'art du christianisme,* in-8°, 1839.

(3) *Notes historiques, biographiques, archéologiques concernant les premiers siècles chrétiens,* p. 31.

(4) L'abbé Martigny : *Dict. des antiquités chrétiennes.* Paris, 1877.

tait le bon vieux temps, l'histoire de l'art n'existait pas encore (1) ».

Quelle est la valeur de la prétendue ressemblance de la Notre-Dame des Vertus avec la Vierge de Sainte-Marie-Majeure?

C'est bien à tort que l'abbé Hamon déclare retrouver une très grande ressemblance entre le tableau de la Vierge de Ligny et ceux des Vierges qui se voient à Bologne et à Sainte-Marie-Majeure de Rome (2); je crains fort que M. le curé de Saint-Sulpice ait été induit en erreur sur ce point, comme sur tant d'autres, par un correspondant de notre pays qui aura puisé ses renseignements dans les *Chroniques barroises*. Voici au surplus la note que M. Durrieu, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, m'adressait il y a quelques mois au sujet du tableau de Ligny :

« Cette Vierge est dans le style franco-flamand de l'extrême fin du XV^e siècle et du commencement du XVI^e; je crois même qu'on peut affirmer qu'elle ne date que du XVI^e (vers 1500-1525). Il n'y a aucun souvenir d'un modèle de date antérieure et surtout rien ne rappelle les Madones dites de Saint-Luc ou les Vierges de l'école italienne du XIII^e siècle ».

« La légende de la Vierge donnée à Charles d'Anjou par Urbain IV ne peut donc s'appliquer, ni de près, ni de loin à cette peinture du XVI^e siècle, certainement postérieure à l'époque où vivait Antoine de La Salle ».

Cet avis est également celui de MM. L. Courajod et Eug. Müntz, dont tout le monde connaît et apprécie la profonde érudition dans les questions de l'art, surtout à cette époque.

Ajoutons que le tableau de Ligny est daté de la manière la

(1) Moriz Thausing : *Albert Durer, sa vie et ses œuvres*, traduction de Gustave Gruyer, p. 426.

(2) *Notre-Dame de France.*

plus irréfutable par la forme des instruments que tiennent les deux anges musiciens placés à droite et à gauche de la Vierge. L'un joue de la *mandore*, sorte de petit luth très en vogue au XVI^e^ siècle, l'autre de la flûte longue, ou *flûte à bec* qui n'apparaît pas avant le XV^e^ siècle (1).

On n'est nullement fixé sur l'époque à laquelle peut remonter le tableau de Sainte-Marie-Majeure. M. Gruyer croit qu'il arriva en Italie dans le cours du VI^e^ siècle et reconnaît en cette Vierge — attribuée à saint Luc, parce qu'elle est grecque — une des mille reproductions émanées probablement des couvents du Mont-Athos.

Au milieu du XVIII^e^ siècle, alors qu'on voulait voir dans ce tableau le portrait authentique de la Vierge et reconnaître dans la main qui l'avait peint la main même de saint Luc, le pape Benoît XIV, résumant la croyance de l'Église à cette époque, disait qu'il n'était pas permis à un écrivain pieux de penser le contraire (2). Aujourd'hui les esprits les plus religieux, les plus éclairés, ne sauraient accepter une telle manière de trancher une question où l'art seul, et non la foi, doit servir de guide.

Les nombreuses drescriptions du tableau de Notre-Dame des Vertus sont-elles toutes identiques?

La description de l'image vénérée n'est, paraît-il, pas facile à faire exactement, car celles que j'ai rencontrées ne se ressemblent nullement. Selon la charte de 1581, cette image serait en papier; l'abbé Comus la croyait peinte sur soie ou sur une toile excessivement fine; enfin, il paraît, au jugement de certaines personnes qui purent, dit-on, examiner minutieusement ce tableau, que l'image serait sur toile suivant les uns, ou sur vélin suivant les autres (3).

(1) A. Jacquot : *Dict. des Instruments de Musique,* 1886, et *la Musique en Lorraine,* 1886.

(2) *Traité du peintre chrétien, de d'Ayala,* liv. IV, ch. x, p. 2.

(3) Ce tableau mesure 34 cent. de hauteur sur 28 cent. de largeur.

L'abbé Comus voulait que la Vierge de Ligny fût sortie des mains d'un maître; le R. P. Chevreux ne paraît pas estimer cette toile qu'il juge médiocre; toutefois, il en donne une description si étrange qu'on est tenté de croire que l'auteur de l'ouvrage de *Notre-Dame des Vertus* n'a jamais vu le tableau de l'église de Ligny, dont il a célébré les mérites.

Sur ce tableau, où sur un fond d'or se détache l'image de la Vierge revêtue d'une robe écarlate et d'un manteau parsemé d'étoiles dorées, le R. P. Chevreux a vu, au-dessus des deux anges aux ailes déployées, les armoiries de Charles d'Anjou, puis dans le champ les figures des Apôtres qui, dominant le groupe entier, contemplaient le Fils de Dieu fait homme offrant une fleur à sa mère. Enfin, dans une publication toute récente : *Histoire illustrée des pèlerinages français de la Très Sainte Vierge* (Le R. P. Drochon, librairie Plon, in-4°, p. 1194), je trouve la description suivante : « Ce qui, depuis cinq siècles, attire le Barrois à Ligny, est un tableau sur fond d'or, comprenant quatre personnages. La Mère de Dieu en occupe le centre et fixe sur son divin Fils, étendu sur ses genoux, un regard d'une inexprimable tendresse. A droite et à gauche, deux anges jouant dans des instruments de musique. C'est une copie du tableau de Sainte-Marie-Majeure, attribué au pinceau de saint Luc et reproduit par un certain *Lucas il Santo*, peintre florentin ».

J'ai sous les yeux la photographie de l'image miraculeuse et de nombreuses reproductions faites du XVII^e au XIX^e siècle qui ne me permettent point de retrouver les armoiries du frère de saint Louis, non plus que les figures des Apôtres entrevues par le R. P. Chevreux. Étant donné l'état actuel du tableau vénéré, on ne peut accepter que les armes d'Anjou et le groupe des Apôtres aient disparu, ou aient été effacés.

De plus, toujours en recourant à la légende rapportée, développée avec force détails historiques dans les *Chroniques barroises*, cet auteur affirme qu'au revers de ce tableau on lisait : « Sacro sancta effigies B. Mariæ Virginis Dei paræ, dono data charissimo filio in Christo Karolo, regi Siciliæ III°, iduam septembris, anno Incarnationis MCCLXVI Clemens episc. de-

dit (1) », puis au-dessus le nom du peintre « Lucas pinxit », quand, dans la deuxième leçon de l'*Office de Notre-Dame des Vertus* de 1768, il est dit seulement : « Sanctissime Virginis Deiparæ charta depictam imaginem sæculo decimo tertio multis jam tum patratis miraculis famosam dono dederat Urbanus IV Siciliæ Regi Carolo Andegavensium Duci ».

Il ne paraît point, d'après les descriptions précédentes, qu'aucun des auteurs précités ait porté son attention sur la nature du procédé de peinture employé par le créateur ou le copiste du tableau vénéré. Cette recherche était cependant d'une importance capitale, puisque, selon que l'image aurait été reconnue peinte à l'encaustique, à l'œuf ou à l'huile, dès lors il devenait facile d'établir son degré d'ancienneté et de déterminer s'il était possible de la faire remonter aux premiers temps de l'Église, comme le veut M. l'abbé Simon, ou seulement au XIII^e^ siècle, ainsi que l'indique la prétendue charte de 1581. Or, le tableau de Notre-Dame des Vertus étant une peinture à l'huile, on ne peut le croire antérieur au pontificat d'Urbain IV.

Si les procédés de la peinture à l'huile ont été connus dès le XIII^e^ siècle ; si, lors des travaux exécutés au château d'Hesdin, en 1299, il est fait mention d'un achat d'huile, de colle et d'œufs pour servir à la préparation des couleurs (2), puis durant tout le XIV^e^ siècle de l'emploi « de bonnes couleurs à ole » pour décorer les statues, les murailles et les panneaux de bois, on ne connaît cependant aucune peinture sur bois, sur toile, sur papier ou sur velin *faite à l'huile,* au temps du pape Urbain IV. Quoique plusieurs peintres flamands aient connu ce procédé vers la fin du XIV^e^ siècle, il demeure établi que le perfectionnement apporté par Jean van Eyck dans le mélange des cou-

(1) Le R. P. Chevreux a fait remarquer très justement que la date de 1266 indiquée dans la prétendue charte était fautive; Urbain IV étant mort en 1265.

(2) *Mémoires de la Société des antiquaires de France,* 1875, t. XXXVI, p. 236.

leurs avec l'huile de lin et de noix ne remonte pas au delà de l'année 1420 (1).

Ainsi, on le voit, aucune description du tableau de Ligny ne donne de l'image de Notre-Dame des Vertus une idée exacte ; il en est de même des reproductions nombreuses qui en ont été faites depuis trois siècles; c'est ce que je démontrerai plus loin en décrivant les gravures et les médailles de ma collection.

L'image vénérée fut-elle réellement soustraite en 1544 et recouvrée seulement en 1581 ?

Les faits consignés tout au long dans le procès-verbal de récupération du tableau de Notre-Dame des Vertus, puis reproduits sous une forme plus concise sur les vitraux de l'église paroissiale : *Exul a patria 1544, redux ad limina 1581*, ne s'accordent nullement avec les faits relatés dans le petit cartulaire que possède la Bibliothèque de Bar (Cat. n. 86), portant en suscription au haut de la première page cette mention :

« En ce p̄nt livre sont contenus les l̄tres des fondations faictes en l'église collégialle N̄re Dame de Liney par haulte et puissante Dame Marguerite de Savoie, contesse dudit Liney et de Brienne, des services, obiits et messes ès jours et lieux cy apres dectes, ainsi et par la manière qu'il s'ensuit » du 8 juillet 1549 (2) au 13 décembre 1581 (3).

Les actes contenus dans ce précieux manuscrit sont enregistrés par Jehan Fabry, scribe et greffier chapelain du Chapitre, par J. Fleuney et J. Fleury, notaires jurés au tabellionnage de

(1) M^gr Dehaisnes, *Histoire de l'art dans les Flandres, l'Artois et le Hainaut*. Lille, 1866, in-4°, t. III, ch. XXI.

(2) Antoine de Luxembourg et Marguerite sa femme, faits prisonniers en 1544, ne recouvrèrent leur liberté qu'en 1547.

(3) M. l'abbé Comus ne paraît pas avoir connu l'existence du Cartulaire de la Collégiale de Notre-Dame de Ligny-en-Barrois; volume en parchemin, composé de 45 feuillets. 230 sur 160 m/m.; reliure veau, doré sur tranche.

Ligny, par Jérome Collot, scribe et secrétaire de l'église, par Simon Fleury, notaire apostolique, et par Claude Cordier, notaire apostolique chanoine, jusqu'en 1581.

Le 8 juillet de l'année 1549, Marguerite donne à l'église collégiale une somme de 120 francs barrois pour la célébration de la fête de sainte Marguerite, sous la condition par les chanoines de dire « après pmières vespres, messe et secondes vespres, *Salve Regina*, avec *De profundis* et les Oraisons des trépassés à basses voix devant l'ymaige de Notre-Dame des Vertus » (cote A). Cette indication formelle de la présence de l'image vénérée dans la Collégiale se retrouve consignée, dans ce même petit cartulaire, sous les cotes C. J. L., durant les années 1553, 1554 et 1558, lors des fondations faites par cette même princesse (1).

Aussi le procès-verbal que l'on dit avoir été fait en 1581 paraît-il être un acte supposé « fabriqué dans un temps où l'on négligeait la sainte image, une tentative par laquelle on espérait ramener à son culte des populations que le récit d'un fait merveilleux était bien de nature à entraîner. Le style de cet acte, dit M. Bellot, qui ne rappelle en rien celui des actes du temps de Marguerite, me paraît démontrer sa fausseté; un tel événement fût-il en effet survenu, qui mieux que les chanoines étaient en état de rédiger le compte rendu de la recouvrance de l'image miraculeuse? Au lieu des noms obscurs consignés dans le texte du prétendu procès-verbal, on aurait vu figurer ceux des dignitaires de la Collégiale; rien n'eût été fait sans la participation du fameux Claude Cordier, notaire apostolique, secrétaire du Chapitre, l'un des rédacteurs de la Coutume de Bar (1579), initié à toutes les affaires de son temps. Alors on aurait vu d'autres noms que ceux figurant comme témoins

(1) Je ne puis m'arrêter à discuter l'observation suivante que, peut-être, il y avait alors dans l'église collégiale une autre image de Notre-Dame des Vertus, copie faite sur l'original conservé au Bouchon. Ce que l'on sait du caractère de Marguerite de Savoie et de sa dévotion à Notre-Dame ne permet point d'admettre que cette princesse ait reporté sa confiance sur une copie, quand il lui eût été si facile de rentrer en possession du tableau vénéré.

instrumentaires, Pierre Thiellement, Simon Vautier, Nicolas Meligny, François Husson, Jean Eynard, Barbe Contenot, gens inconnus, dont cet acte oublie de donner les qualités et qui ne se retrouvent point à cette époque parmi les représentants ou officiers de la ville, au nombre des notables ou des familiers de la Collégiale (1) ».

Dans le cours des années 1580-1581, on ne voit point Marguerite de Savoie manifester aucunement la joie qu'elle aurait dû éprouver de la recouvrance de l'image vénérée que l'on prétend avoir été rendue à cette princesse le jour de Noël (1580) et remise solennellement « en son premier lieu et tabernacle » le jour de la Purification (1581); le petit cartulaire ne mentionne aucune fondation en reconnaissance de ce fait presque miraculeux. De plus, comment admettre que le grand bruit qui s'était fait autour de la demeure de Lelièvre, du Bouchon, localité située à deux lieues de Ligny, par suite des faveurs éclatantes dont le Ciel ne cessait de combler l'heureux possesseur de l'image bénie, ne soit point arrivé aux oreilles de la comtesse de Ligny et à la connaissance d'aucun des habitants de cette petite ville « que l'enlèvement de la sainte image avait plongé dans la désolation », au dire de M. l'abbé Simon, qui nous montre « les chemins de la cité pleurant de ne plus voir les foules de pieux pèlerins accourir aux solennités saintes, les prêtres de la Collégiale gémissant dans le sanctuaire dévasté » (p. 44) (2).

(1) « Et entr'autres l'ont reconnue Pierre Thieblement, Simon Miget, Simon Vauthier, Pierrot Boy, Nicolas Meligny, François Husson, Jehan Errard, Barbe Contenot ». Ce passage du prétendu procès-verbal de récupération ne figure pas dans le roman du commandant Baillot.

Dans la liste des maires, je trouve Jean Vauthier en 1581, Jacques Vauthier en 1598, Pierre Husson en 1608.

(2) On m'a objecté que l'encadrement de fleurs, de fruits et de papillons peut avoir été ajouté au XVI^e siècle sur une peinture d'une époque bien antérieure. Une telle supposition est inadmissible; rien ne l'autorise, et il suffit d'étudier l'ensemble du tableau pour en reconnaître le peu de valeur.

D'où peut venir la dénomination *des Vertus* donnée à la Vierge de Ligny?

Je connaissais seulement, en dehors de Ligny, deux sanctuaires placés sous l'invocation de Notre-Dame des Vertus; l'un à huit kilomètres de Périgueux (1), où se trouvait autrefois une statuette en cuivre rouge battu, ciselé et doré, que M. Gally fait remonter au XIII^e^ siècle (Catalogue du Musée de Périgueux, n. 302); l'autre aux environs de Paris, à Aubervillers (2); un troisième sanctuaire m'a été signalé par notre confrère, M. Léon Germain, comme existant à Poitiers, et tout récemment le hasard m'a fait connaître l'existence fort ancienne du culte de Notre-Dame des Vertus à Auxerre (3). Depuis j'ai pu constater l'existence fort ancienne du culte de Notre-Dame des Vertus à Offranville, près Rouen (4), à Dinan (5), à Azambucia, à Lisbonne, en Portugal, à Minina, à Fuente, à Salamanque, à la Villa-Nova, en Espagne. Enfin, il y avait autrefois à Paris, dans l'église Saint-Julien-le-Pauvre, une confrérie de Notre-Dame des Vertus (6).

(1) *Pélerinage de Notre-Dame des Vertus*, par l'abbé Charles. Périgueux, 1870, petit in-18.

(2) On sait que la Vierge de plomb fixée au bonnet de Louis XI avait été rapportée d'un pèlerinage fait par ce prince, en 1474, à Notre-Dame d'Aubervillers, dite Notre-Dame des Vertus, quoique cette église fût dédiée à saint Christophe : on y voit une image trouvée tout en sueur au mois de mai 1336.

(3) En 1538, « Thomas Eusel et sa femme, accusés du crime d'hérésie et de secte luthérienne, sont conduits devant l'église d'Auxerre et de la chapelle Notre-Dame des Vertus, attenant à icelle, pour demander pardon à Dieu et y estre bruslés ». — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1894, p. 112.

(4) *Office de Notre-Dame des Vertus*, chez Mignard, à Rouen, 1816, in-18.

(5) *Imago B.-V. Miraculosa Dinanni in Gallia*, ch. 854. *Atlas Marianus*.

(6) J'ai rencontré à la Bibliothèque nationale une très curieuse gravure faite en 1642, représentant la Vierge couronnée, assise sous un dais,

Ne peut-on pas admettre que la renommée acquise au Moyen-âge par les plus anciens de ces sanctuaires de dévotion ait engagé la pieuse Marguerite de Savoie à propager, dans son comté, le culte de Notre-Dame des Vertus? Ne voit-on pas, à cette époque, s'établir dans toute la France de nombrenx centres religieux consacrés à Notre-Dame-de-Lorette, à Notre-Dame-de-Liesse (1), aux Notre-Dame du Puy (2), de Bon-Secours, de Foy ou de Paix, de l'Epine. Plus tard, au milieu du XVII^e siècle, en dehors du Barrois, à Étival, à Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, à Bonfays, à Saint-Joseph de Nancy, s'élèveront des autels privilégiés en l'honneur de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, où se rendront les pèlerins empêchés d'entreprendre un long voyage.

A quelle époque peut remonter la rédaction du prétendu procès-verbal de 1518?

Pour répondre à cette question, il faudrait auparavant faire examiner, par un archiviste-paléographe, cette pièce que l'on dit exister dans les archives de l'église de Ligny. Bon nombre de personnes en connaissent la teneur, quelques-unes ont sollicité la faveur de voir l'original, mais je n'en connais aucune à qui elle ait été accordée. Quant à moi qui, sans avoir vu cette pièce en nature, la déclare manifestement fausse, je suis tenté d'en faire remonter la rédaction au milieu du XVII^e siècle, alors que le pèlerinage de Notre-Dame de Benoîte-Vaux était le plus en faveur.

Mes recherches sur les anciens lieux de dévotion du Barrois et de la Lorraine ne m'ont procuré aucune mention de pèleri-

tenant une palme vers laquelle l'Enfant Jésus, assis sur ses genoux, tend la main droite, tandis que de la gauche il tient le globe du monde. On y lit : *La confrairie de Nostre-Dame des Vertus, la première fondée à Paris en l'église Saint-Julien-le-Pauvre.*

(1) A Annecy, à Gisors.

(2) A Nonancourt, près Paris.

nages accomplis devant l'image de Notre-Dame de Ligny au XVI^e siècle. Dans le cours des années 1581-1583, alors que par toute la France eurent lieu de nombreuses processions pour demander à Dieu la conservation de la religion catholique et la fin des troubles du royaume, nous voyons les habitants de Ligny aller processionnellement à Saint-Nicolas-du-Port en 1582 (1), puis l'année suivante se joindre à Bar à plus de trente processions venues de toute la région, tandis que les habitants de Bar se rendaient à Ligny. Dans la relation de ce fait, il n'est point rapporté qu'on allait y prier devant l'image de Notre-Dame des Vertus.

Enfin quel peut être le prototype du tableau de Notre-Dame des Vertus de Ligny-en-Barrois?

Le célèbre tableau de l'église de Sainte-Marie-Majeure ne ressemblant, ni de près, ni de loin, à l'image de Notre-Dame des Vertus, j'ai dû rechercher s'il existait quelque peinture ancienne ayant pu inspirer l'auteur inconnu du tableau vénéré; je n'en ai trouvé trace ni au Cabinet des Estampes, ni dans les Galeries du Louvre consacrées aux primitifs de l'école italienne. Dans les dessins et croquis relevés par Papety, lors de sa visite au Mont-Athos, j'espérais retrouver une copie de la Vierge signalée en ces termes par M. F. A. Gruyer, dans son étude sur *les Vierges de Raphaël :*

« La Vierge peinte au x^e siècle par le moine Manuel Panselinos, dans l'église du saint monastère du Mont-Athos, est représentée assise, portant sur ses genoux l'Enfant Jésus, et

(1) « Payé à François Cordier, pour fournir aux frais et despens nécessaires à la procession de Liney à Saint-Nicolas, tant pour les peines du chartier, de son cheval, nourriture d'iceulx au long du chemin, que d'argent fourny aud voyage aux marguilliers, petite croix et bannière, par aulmosnes pour ly ayder à tous despens d'icelleux voyage, la somme de quatorze frans dix-huit gros ». Compte rendu par Didier Jeannot, dit Hallot, en 1582. Voir également les *Annales de la ville de Bar,* manuscrit ancien de M. Boucher, juge de paix à Ligny en 1892.

rayonnante d'une majesté singulière entre les deux archanges qui se tiennent à ses côtés » (I, p. 124).

Ne rencontrant aucune copie de ce tableau et désespérant de retrouver jamais le dessin de Papety, vu il y a vingt-cinq ans environ par M. Gruyer chez M. Sabatier, à Florence, je crois inutile de poursuivre plus avant cette recherche, surtout quand un membre de l'École française d'Athènes, M. Gabriel Millet, qui s'est occupé tout particulièrement au Mont-Athos des images de la Vierge, m'affirme ne connaître aucune *icone* dont le type puisse avoir servi de modèle à l'auteur du tableau de Ligny. Pour ce jeune érudit, le tableau sur bois de la Vierge attribué à Panselinos, que l'on voit près de l'autel dans l'église du couvent de Saint-Paul, ne ressemble en aucune façon à celui de Notre-Dame des Vertus; c'est inutilement qu'on chercherait dans une image byzantine le prototype inspirateur du tableau de Ligny; enfin Manuel Panselinos appartiendrait à une tradition flottant entre le XIV^e et le XVI^e siècle.

Le sentiment des personnes compétentes auxquelles j'ai soumis l'image de Notre-Dame des Vertus est au surplus unanime sur le caractère franco-flamand du prototype qui, au XVI^e siècle, peut avoir inspiré un peintre de notre région. Je dis *notre région*, car, à cette époque, il existait dans le Barrois un certain nombre de peintres en renom, et à Ligny, même, une famille du nom de Villotte, dont plusieurs membres sont signalés comme s'étant occupés de peinture.

« En 1568, le Damoiseau de Commercy charge Mengin Villotte, de Ligny, de peindre ses armoiries sur cinquante écussons de ferblanc et deux ceintures noires (litres armoriées), faites en l'église des Chanoines de Commercy, lors des funérailles de D^lle Philippe de Sarrebruck, comtesse de Commercy, femme de Charles de Silly, qui mourut le 7 juin 1551. Pour ces ouvrages, Mengin Villotte reçut en paiement 6 livres 5 sous 6 deniers (1) ». En 1579, « par marché conclu entre les Cordeliers de Ligny et Jérôme Villotte, peintre à Ligny, pour mectre et rédiger en paincture bonne et raisonnable, en et sur une table d'autel,

(1) Dumont, *Histoire de Commercy*, t. I, p. 352, note 2.

toutes les hystoires qui luy seront monstrées de la vie et légende Monseigneur Sainct Françoys, tant en dedans que dehors et ès panneaux d'icelle..., dorrer les collonnes de fin or... et enrichir les corniches de colleurs ad ce convenables, y faire les portraicts et statures de Monseigneur de Luxembourg et de Madame (1) ».

Or, ne peut-il être permis de supposer que Marguerite de Savoie, que l'on sait avoir eu une très grande dévotion pour Notre-Dame des Vertus, dont alors le culte était fort en faveur à Paris et aux environs, en Poitou, en Périgord, en Bourgogne, en Champagne, en Normandie, désireuse d'avoir une représentation de la Vierge invoquée sous ce nom, l'eût commandée à l'un des peintres résidant dans la capitale de son comté, à celui-là même que nous voyons exécuter son portrait et celui de son mari pour les religieux Cordeliers, dont l'établissement à Ligny avait été confirmé, en 1536, par Antoine de Luxembourg?

S'il est impossible de préciser la date exacte de l'exécution de ce tableau, on sait du moins, avec toute certitude, qu'il remonte à la première moitié du XVI^e^ siècle, c'est-à-dire au temps où vivaient Mengin et Jérôme Villotte.

---

(1) A. Roserot, *Inventaire des archives de l'Aube*, série E, p. 197.

CATALOGUE

DES

REPRÉSENTATIONS DE NOTRE-DAME DES VERTUS.

Il n'existe à ma connaissance aucune copie fidèle du tableau de Notre-Dame des Vertus; toutes les représentations que j'ai rencontrées sont traitées d'une façon plus ou moins fantaisiste et il semblerait que les artistes chargés de les exécuter, soit par la gravure, soit par la lithographie ou la peinture, n'ont jamais été en situation de prendre une copie de l'image vénérée.

Les photographies mises dans le commerce ne sont point des reproductions sérieuses de l'original; la moins imparfaite, exécutée en 1884 par M. L. Debrie, de Vaucouleurs, a été sensiblement retouchée; quant aux autres, elles paraissent avoir été prises sur des copies plus ou moins altérées de l'image miraculeuse. La meilleure, épreuve unique que je dois à la gracieuseté de MM. Étienne et Mouilleron, faite en 1874 par M. Weber, artiste peintre de la maison Champigneulle et Maréchal, peut seule donner une idée exacte du tableau en question.

Si je dois constater, à mon grand regret, l'insuccès de la requête présentée en mon nom par notre honoré président; si je n'ai reçu de nos confrères aucune communication au sujet des diverses représentations de l'image de Notre-Dame des Vertus, je dois à un hasard heureux, à mes recherches récentes à Ligny, la rencontre de plusieurs pièces dont la description mérite d'être mentionnée dans cette étude.

N'ayant point à décrire les nombreux tableaux peints sur

toile dans le cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, je signalerai tout d'abord les quelques reproductions sur papier dont il m'a été permis d'enrichir mes collections barroises.

IMAGES SUR PAPIER.

La plus ancienne est une gravure au trait mesurant 136 millimètres sur 105 ; l'exécution est loin d'être artistique et le dessin donne une idée fort inexacte du tableau original; le graveur a complètement modifié la pose des personnages, puis reproduit le sujet en le grandissant outre mesure. L'ange placé à la droite de la Sainte Vierge est singulièrement transformé; il apparaît tout entier quand, sur l'image vénérée, la tête, l'avant-bras et le sommet du genou sur lequel il s'appuie sont seuls visibles. Au bas, en dehors du cadre, tracée sur trois lignes, on lit l'inscription :

Notre Dame des vertus de Ligny en Barrois, dont
La fête se célèbre le 5^e^ Dimanche d'après Paques
Fontaine fecit A Ligny ce 8^e^ avril 1741.

Une épreuve ayant appartenu autrefois à Madame Du Val Baillot offrait comme signature : *Schwebach dit Fontaine*. Ce graveur doit être le père de Jacques-François-Joseph *Swebach dit Fontaine* ou de *Fontaine*, né à Metz en 1769, mort en 1824, peintre distingué dont les œuvres sont bien connues.

Dénuée de tout mérite, cette gravure, copiée plus tard par un orfèvre barrisien, fut rendue plus médiocre encore. L'épreuve que je possède est certainement l'œuvre d'un débutant impuissant à reproduire le modèle placé sous ses yeux; sur la troisième ligne de l'inscription le nom de Fontaine a disparu pour faire place à celui de Tabouillot.

P. F. Tabouillot F^t^ A Bar 1768.

Ce graveur appartenait à une ancienne famille dont plusieurs membres exercèrent à Bar la profession d'orfèvre. Dans un compte de l'année 1689, au nombre des orfèvres alors établis dans notre ville, sont cités Haussonville, Georges et Tabouillot (Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. II, p. 123).

Les lettres initiales P. F., que je crois pouvoir lire sur la gravure précédemment décrite, me paraissent être celles des prénoms Pierre et Félix, donnés à plusieurs membres de cette famille (1), et s'appliquer à Pierre-Félix Tabouillot, né vers l'année 1717, marié à Marguerite Baudin en 1744, *orfèvre de son état,* lieutenant de la bourgeoisie de Bar, décédé sur la paroisse Saint-Antoine le 3 octobre 1787, *âgé d'environ soixante et dix ans.*

Peu satisfait sans doute de ce premier essai, notre graveur fit la même année une nouvelle reproduction du tableau de Notre-Dame des Vertus. Cette fois il ne copie plus l'œuvre de son devancier, il invente et grave une planche de dimension moindre (111/105), plus inexacte encore, sur laquelle, entre autres détails, l'ange jouant de la mandore est représenté debout. Sur le front de la Vierge, au lieu de l'ornement en forme de pendeloque qu'offre le tableau original, Tabouillot a placé une petite croix. Au bas de l'image se lit, tracée en quatre lignes, l'inscription :

Notre Dame des Vertus
De Ligny en Barrois
Dont la fête se célèbre le 5^e Dimanche d'après Pâques
Taboüillot F^t A Bar 1768.

(1) Pierre-Félix, fils de Louis Tabouillot, né en 1746 ; — Pierre-Félix, fils de Pierre-Félix Tabouillot, né en 1749. — En 1739, un certain Nicolas-François Tabouillot, *orphèvre,* demeurait dans le quartier d'Entre-deux-Ponts, à l'entrée de la rue Rousseau, peut-être dans la maison habitée aujourd'hui par M. Salmon-Picquot (Procès-verbal des terrains occupés dans les fossés de la ville. Archives de la Meuse, n° 2977).

Nôtre-Dame des Vertus

De Ligny en Barrois,

ont la Fête se célèbre le 5.e Dimanche d'après Pâques.

taboüillot Sc. A bar 1768

Cette mauvaise image interprétée à son tour par un graveur plus habile est devenue cette fois une œuvre qui, au point de vue du travail du burin, n'est point sans mérite. L'épreuve que je possède m'ayant été offerte sans marge, celle que j'ai rencontrée à Ligny ayant été transformée et recouverte de broderies d'or et de soie, j'ignore le nom de l'artiste qui l'a produite. Toutefois on lit, sur cette dernière, reproduite en trois lignes, l'inscription

Notre Dame des Vertus
De Ligny en Barrois
Dont la fête se célèbre le 5e Dimanche d'après Pâques

J'ignore s'il a été tiré des épreuves d'un cuivre fort curieux dont je dois la communication à M. Souchin, son très obligeant possesseur. Cette planche, de même dimension que les précédentes, d'une exécution moins soignée, sur laquelle le bras gauche de l'Enfant Jésus n'est pas reproduit, nous fait connaître le nom d'un nouveau graveur encore inférieur à Tabouillot; de plus, elle présente une particularité digne d'être signalée à l'attention des chercheurs.

Dans le fond du tableau, au second plan, apparaît, à la gauche de la Sainte Vierge, le profil nimbé d'un saint levant les yeux dans la direction d'un gros nuage vers lequel se dirigent des oiseaux. A droite, on lit, tracée en cinq lignes, l'invocation suivante :

St Abon et St
donat prié pour
nous et Sauvez
nous de la Foudre

Saint Donat ou Donatien étant toujours représenté en costume militaire, tenant à la main un étendard, le personnage reproduit vu de profil, revêtu d'un surplis, doit être saint Abdon. J'ignore toutefois pour quel motif le graveur a introduit

sur sa planche la figure de ce saint et l'invocation qui lui est adressée.

Au bas de l'encadrement de l'image on lit tracée, en capitales romaines, sur cinq lignes l'inscription :

NOTRE DAME · DES VERTUS · DE
LIGNY · EN BARROIS · DONT · LA · FETE
CE CELEBRE LE 5^e DIMANCHE ·
DAPRES PAQUES ·
GRUYER (ici un cœur) 1773

Le nom de *Gruyer* se rencontre fréquemment au XVII^e siècle dans les registres de l'Hôtel-de-ville de Bar; toutefois, comme les rédacteurs des actes de naissance, de mariage et de décès ont très souvent omis d'indiquer la profession des personnes dont il est fait mention dans ces actes, je ne puis affirmer que le graveur en question ait été un habitant de Bar.

J'ai, sur ces registres, relevé les noms suivants :

Jean-Baptiste Gruier, né le 1^er janvier 1738, fils de Paul Remi Gruier, ancien garde du corps de S. A. R. le duc de Lorraine.

Joseph Gruyer, né le 16 mai 1739, fils de J.-B. Gruyer, avocat.

Ch. Jean-Baptiste, né le 15 octobre 1743, fils de J.-B. Gruyer, avocat.

Jean-Baptiste, né le 19 mai 1747, fils de J.-B. Gruyer, avocat.

Nicolas Gruyer, époux de D^lle Marie-Magdeleine Magnier, décédé le 27 mars 1748.

François Gruyer, frère de Marie-Anne Gruyer, décédé le 17 décembre 1789.

IMAGE SUR SOIE.

L'image suivante, de même dimension, imprimée sur soie, qui m'est gracieusement communiquée avec autorisation de la reproduire, par M. Jules Morel, de Ligny, présente dans son

NOTRE DAME DES VERTUS DE LIGNY EN BARROIS DONT LA FETE SE CELEBRE LE 5E DIMACHE APRES PAQUES

1773

IMAGE SUR SOIE.

exécution certaines différences autorisant de classer cette nouvelle reproduction de l'image de Notre-Dame des Vertus au dernier quart du XVIII^e siècle.

La tête de la Vierge est entourée d'une auréole à rayons de forme triangulaire; son front est orné d'une ferronnière à laquelle est suspendue une petite croix. L'Enfant Jésus n'a ni nimbe, ni auréole; au lieu d'être supportées par l'avant-bras de sa mère, ses jambes reposent sur le haut du bras; la main gauche de la Vierge semble maintenir les langes sur lesquels il repose.

Les deux musiciens célestes sont également traités différemment; celui qui se trouve placé à côté de l'Enfant Jésus a l'air de gambader; il projette la jambe droite au-dessus du genou gauche et tient sa mandore très inclinée. Quant à son compagnon, il semble oublier de faire usage de sa main droite, dont les doigts devraient être placés sur les trous de sa flûte à bec.

Cette image ne porte ni date, ni nom d'auteur; au bas, on lit l'inscription tracée en trois lignes :

NOTRE DAME DES VERTVS
De Ligny-en-Barrois donb la feste ce
célèbre le 5^e Dimanche d'après Pasques.

IMAGE SUR IVOIRE.

La plaque d'ivoire soumise à mon examen par son propriétaire, M. Collot, libraire, n'est point une œuvre sans quelque mérite. De beaucoup supérieure dans son exécution aux peintures, gravures et lithographies que j'ai eu l'occasion d'étudier, elle se signale surtout par la finesse des détails et la correction du dessin. Ses dimensions sont exactement celles de la planche en cuivre exécutée par Tabouillot, mais remaniée, corrigée et rendue plus ressemblante au tableau original; elle est traitée d'une manière suffisamment habile pour qu'on puisse se croire autorisé à refuser de reconnaître en elle l'œuvre de ce graveur dont, cependant, le nom apparaît au bas de l'inscription :

Notre Dame des Vertus
De Ligny-en-Barrois
Dont la Fête se célèbre le 5^e Dimanche d'après Paques
taboüillot f^t a Bar 1768.

Comment, en effet, admettre que, dans le cours de la même année, cet orfèvre, si peu habile dans l'art du dessin et de la gravure au burin, ait pu ciseler, dans une plaque d'ivoire, l'œuvre délicate dont je regrette de ne pouvoir soumettre le moulage à la Société. On peut donc croire que l'artiste inconnu, auteur de cette pièce intéressante, en empruntant, pour le perfectionner, le dessin de Tabouillot, a reproduit, sans la modifier, l'inscription tracée par celui-ci.

IMAGES MODERNES.

Depuis le commencement du XIX^e siècle, il a été publié d'autres représentations du tableau miraculeux, toutes aussi inexactes. Je possède les suivantes :

Dans un encadrement de 32 cent. sur 25, au bas de l'image de Notre-Dame des Vertus, sur un cartouche fixé au cadre est gravée l'inscription :

Notre Dame des Vertus de Ligny en Barrois
Dont la Fête se célèbre le 5^e dimanche après Pâques
ou le 6^e lorsque le 5^e n'est pas en may.

puis en dehors du cartouche :

Se vend chez Willemard Crosian (Grosjean) *nég^t à Ligny, rue de Givroval, gravé et imprime par Toussaint à Metz.*

On rencontre des épreuves tirées en bistre, avec ou sans cette dernière mention.

Variété ayant les mêmes dimensions, un peu différente dans les détails, mieux dessinée et mise en couleur. Dans le cartouche :

Notre Dame des Vertus de Ligny-en-Barrois
Dont la fête se célèbre le 5^e^ Dimanche d'après Pasques
ou le 6^e^ lorsque le 5^e^ n'est pas en may.

En dehors du cadre :

Se vend chez Wuillemard marchand, Place Notre-Dame à Ligny. Cl. Frussotte.

Je possède un exemplaire où toute cette légende est tracée à la main; il en existe des variétés où l'adresse du marchand n'est pas reproduite.

Enfin, une récente reproduction (75/57), sans nom de graveur, imprimée chez Houiste, 5, rue Mignon, à Paris, et éditée par Lion-Regnier, de Ligny, nous montre l'Enfant Jésus levant les yeux vers sa mère; la fleur qui devrait exister dans sa main gauche n'a point été reproduite par le graveur.

MÉDAILLES.

Les plus anciennes médailles frappées à l'occasion du culte de Notre-Dame des Vertus ne sont point antérieures au XVII^e^ siècle. Je possède les suivantes que distribuaient sans doute les religieux Capucins établis à Ligny.

Saint François d'Assise, agenouillé devant un rayon lumineux et recevant les stigmates; devant lui et reposant sur le sol une croix. En légende : S. FRANCISCE O · P · N. Au revers, la reproduction du tableau de Notre-Dame des Vertus; en légende : N · D · DES · VERTVS DE LIGNY E · B · R.

Module ovale, en argent.

Variété un peu plus récente sur laquelle les abréviations E · B · R sont remplacées par l'inscription complète EN BARROIS.

Même module, même métal.

Je n'ai point à énumérer ici les frappes modernes dont quelques-unes portent l'écu de Luxembourg.

En terminant, je crois utile de rapporter la note suivante qui n'est point étrangère à mon sujet.

Tandis que se fortifiait à Ligny la légende créée par le prétendu acte de 1581, il se produisait dans le pays du Bouchon, dit la tradition, un événement merveilleux qui m'a été ainsi conté.

« Dans une chapelle champêtre, située à environ 800 mètres du village actuel, existait autrefois une petite statue en grande vénération, taillée dans un tronc d'épines, ce qui avait fait donner à cette chapelle le nom de *Notre-Dame de l'Épine*. Or il arriva, au temps de la guerre de Trente-Ans, que des soldats, appartenant à un corps de Suédois en courses dans la région, s'étant emparés de la statue qu'ils emportaient avec leur butin, celle-ci revint miraculeusement à cette chapelle. L'ayant reprise, les soldats la remirent entre les mains de leur chef qui, à la première halte, l'oublia sous l'oreiller du lit où il avait reposé et continua sa route. Un homme du Bouchon, nommé Jean Le Lièvre, habitant au lieu appelé *le Preste*, recueillit cette statue, la cacha dans une de ses meules de paille qui se changea en blé. Sur la nouvelle de ce fait merveilleux, les Suédois revinrent sur leurs pas, maltraitèrent Jean Le Lièvre et s'emparèrent de nouveau de la statue.

Alors désespéré, suppliant, pleurant, voyant qu'il ne pouvait rentrer en possession de la statue dont la présence avait amené l'abondance dans sa maison, Jean Le Lièvre prit une serpe, coupa un tronçon de haie et en fit une nouvelle statue qui,

tout comme la première, opéra en sa faveur les mêmes prodiges ».

J'ai choisi cette version parmi les quelques devoirs de vacances rédigés par les élèves de l'école communale du Bouchon auxquels, sur ma demande, Monsieur l'Instituteur avait donné à traiter, comme sujet de narration, la légende de Notre-Dame de l'Épine telle qu'ils l'avaient entendu raconter dans leurs familles.

Cette légende et celle de l'enlèvement de l'image de Notre-Dame des Vertus ont trop de rapports pour ne pas procéder d'une même tradition.

L. Maxe-Werly.

NOTE

SUR

UN DISCOURS DU SICLE D'ISRAËL

Publié vers 1550 par François DROUYN,

Prévôt de Bar-le-Duc.

Il convient de signaler tous les ouvrages publiés anciennement par des Lorrains et dont on a perdu le souvenir, surtout lorsque ces auteurs n'ont pas été connus des bibliographes de leur province.

Parcourant le tome II de la *Décade historique du diocèse de Langres, par le P. Jacques Vignier*, publié tout récemment par la Société historique et archéologique de Langres, j'y ai remarqué une dissertation sur un sicle d'Israël, dans laquelle on cite un « docte et curieux discours » sur ce sujet qu'aurait composé vers 1550, « le sieur François Drouyn, Preuost de Bar le duc ». S'agit-il d'un prévôt laïque ou d'un prévôt de la collégiale de Saint-Maxe (1)? Ce nom ne figure pas dans la *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet.

Je crois devoir transcrire tout le passage de la *Décade* relatif à ce sicle; il est intéressant et, à ce que je pense, exact dans l'ensemble, bien qu'on y considère comme authentiquement hiérosolymitaine une pièce qui, comme je le dirai ensuite, devait dater de temps relativement modernes.

(1) Je ne connais pas de liste des supérieurs de cette collégiale. Vers le commencement du XVIe siècle, un Drouin, ancêtre de la famille de Rouyn, était prévôt de Bar, mais il mourut avant 1541 et s'appelait *Claude*.

Cette pièce, motif de la dissertation, fut trouvée dans les fondations de l'église des Capucins de Langres, commencée en 1606; c'était précisément à la place indiquée pour le maître-autel. Les chrétiens hébraïsants se comptaient facilement à cette époque et voyaient souvent leur science prise au dépourvu; il sembla, sans doute, à quelques personnes que cette médaille devait être miraculeuse; on aperçut dans sa légende la prophétie d'un autel élevé en ce lieu à Dieu. Mais le P. Jacques Vignier rejette avec raison cette interprétation. Voici comment il s'explique :

« La mesme annéé (1606) fut poséé la croix et la 1ere pierre de l'Eglise et du Couuent des Capucins (à Langres), en la place dite le Champ de Nauarre, par Mgr de Dinteuille, Lieutent du Roy en Champagne, et par le sieur Grenetier d'Hemery, Maire, et fut trouuéé vne medaille hebraïq. de plomb ou d'estain en la place ou depuis a esté le maistre autel, a ce qu'escrit le Sr Gaulteret. Cette monnoye representoit, coe quantité d'aues d'argent q. j'ay veües, d'vn costé vn gomor fait comme vn calice dans leq1 tombe de la manne en forme de roséé auec l'inscription hebraïq. (SECHEL ISRAEL) autrement *Siclus Israëliticus*, sicle ou denier d'Israël; de l'autre vn rameau d'oliuier ou la verge miraculeusemt fleurie d'Aaron auec les 2 aues paroles, (HAKÆDOSA IERVSALIM) (1) la sainte Hierusalem : le gomor et la verge d'Aaron estans les 2 pnpales pieces auec les tables de la loi qui se gardoient en l'arche d'alliance; sur lesquelles pieces de monnoye on peut voir ce qu'en ont escrit Villalpand et Prado, au IIIe Tome de la description du Temple de Salomon, partie II, l. 2, disp. 20, etc., le scauant et judicieux Augustin, Archeu. de Terragone, Dialogue II des medailles et autres. *Le sieur François Drouyn, Preuost de Bar le duc, a composé, enuiron l'an 1550, vn docte et curieux discours du sicle ou Schekel d'Israël*, qui est a dire vne piece d'argent, selon le prophete Zacharie, chap. XI, appelléé par les Latins *numm.* et *denarius*, le mot *denier* estant de soy vn mot general,

(1) On prononce plutôt *haquedoscha Ierouschalaim*.

mesme en nostre langue : lequel mot de *Schekel* tire de la racine *Schel* qui signifie *priser*, d'ou le mot *Ischariot*, c'est a dire priseur ou monnoyeur, et meme le *Sehkin* de Turquie, qui est l'escu d'or des Turcs. De la il passe à la signification du calice ou gomor, qu'il dit representer le sacerdoce, et a celle de la verge, qu'il prend pour vn sceptre et pour la royauté, selon l'interpretation ord^re^ de l'ecriture qui n'appelle iamais le sceptre des roys que verge ou baguette simplem^t^, ou verge d'or, ou bien verge de gouuernement, verge de royauté. *Virga directionis*, *virga regni tui*, Ps. 44, Esther, chap. 4 et 5, etc. Si bien qu'a son aduis cette monnoye estoit la marque du sacerdoce royal ou de la prestrise, et de la royauté des Juifs, vnies dans la personne de Melchisedech, Roy de Salem, qui est Hierusalem. L'on peut dire encore que, co^e^ le vase plein de manne estoit vne ressouuenance du desert que les Israelites auoient par l'ordre de Dieu employé 40 ans a passer, le rameau d'olivier estoit le hierogliphe, armoirie ou symbole de la ville de Hierusalem, appeléé cité de paix ou vision de paix signifiéé par l'olive, co^e^ encore cité sainte, cité sanctifiée, *Eccli.*, c. 24, Ps. 86, etc. Cela soit dit, au lieu de la fausse interpretaon que l'on auoit donnéé a ces 4 paroles etrangeres, quoyque plus favorable au sujet, et prise par q^l^ ques vns pour vne espece de prophetie, scavoir : *hic sacrificabitur Altissimo*, icy sera vn autel ou l'on sacrifiera au grand Dieu (1) ».

Les pièces de ce genre ne sont pas rarissimes (2). D'après Jaubert, les Juifs en frappèrent dans des temps modernes pour abuser de la crédulité de certaines personnes, à qui l'on faisait croire qu'elles provenaient des 30 deniers de Judas (3); mais,

(1) *Décade historique du diocèse de Langres, par le P. Jacques Vignier,* publiée pour la première fois par la Société historique et archéologique de Langres. Tome deuxième. Langres, 1894, fort vol. in-8°, p. 252.

(2) Il s'en trouve une dans ma bien petite collection numismatique.

(3) Jaubert, *Traité de la science des médailles*, t. II, p. 304, cité par M. V. Simon : *Bull. de la Soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, VI,

bien plus probablement, c'étaient des monnaies symboliques servant principalement dans les cérémonies de mariage. Une pareille pièce, toutefois en argent doré et où le rameau d'olivier semblait remplacé par « un palmier », fut trouvée à Bousse, près de Richemont (Moselle); elle fut signalée à la Société historique et archéologique de la Moselle, en 1862, par M. Lambert. « Les deux inscriptions, disait-il, sont en caractères hébreux modernes, c'est-à-dire assyriens, tandis que les caractères de l'ancien hébreu sont samaritains (*Bulletin*, V, 256) ».

Au commencement de l'année suivante, le même hébraïsant publia dans le *Bulletin* de la Société (VI, 9-13), une dissertation assez étendue relative au sicle d'Israël; insistant principalement sur la différence des caractères de ces fausses médailles d'avec ceux des véritables monnaies israélites. D'autres renseignements furent fournis par M. V. Simon, notamment pour la bibliographie du sujet (p. 8-9), et par M. Weyant (p. 131-132), qui détailla les diverses variétés des sicles, anciens et modernes. Il en cite au rameau d'olivier, comme celui de Langres; mais le prétendu palmier du sicle de Bousse est, pour lui, « une branche d'amandier fleuri, en mémoire de celle d'Aaron ». — Dans toutes ces observations, il n'est pas fait mention de l'ouvrage barrisien.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce sujet, estimant en avoir suffisamment fait ressortir l'intérêt. D'ailleurs, il s'agit surtout, pour nous, du prévôt Drouyn et de son livre, et voilà sur quoi il importerait de poursuivre les recherches.

J'ai dit plus haut, dans une note, que la famille Drouyn ou de Rouyn a donné, au XVI^e^ siècle, un prévôt de Bar-le-Duc,

p. 9. — Les pièces dites, en lipsanographie, *deniers de Judas*, sont d'un type tout à fait différent; Cf. Mgr X. Barbier de Montault, *Le reliquaire du denier de Judas à Rome*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1886, p. 214, et dans ses *Œuvres*, VII, 515. — Aux six deniers mentionnés dans cet article (*Revue*, p. 218) j'en ajouterai deux signalés en Espagne, l'un à Oviedo (B^on^ de Bonnault d'Houët, *Pèlerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle;* Montdidier, 1890, p. 104), l'autre à Rosas; un croquis de ce dernier, les deux côtés et le reliquaire, a été donné dans le *Monde illustré*, 1877? p. 317.

mais qu'il se nommait Claude et mourut avant 1541. Mais, dans la première partie du siècle suivant, l'un de ses descendants, François de Rouyn, fut également prévôt de Bar-le-Duc, et tout dispose à l'identifier avec l'auteur du *Discours du sicle d'Israël*, sauf à donner à cet ouvrage une date assez postérieure à celle que lui attribue le P. Jacques Vignier.

La famille Drouyn (1) tenait un rang considérable à Bar; elle a fondé des chapelles dans les églises de cette ville et fourni des dignitaires à ses chapitres; mais tout témoigne que, si plus anciennement les supérieurs des chapitres de Saint-Maxe et de Saint-Pierre ont pu porter les titres de princier ou prévôt, ils étaient, au XVI^e^ siècle, appelés *doyens*, et parmi eux ne figure aucun *François* Drouyn (2). D'ailleurs, la désignation employée par Vignier ne peut s'appliquer qu'à un fonctionnaire civil, car, autrement, il aurait nommé le corps ecclésiastique, auquel se serait rattaché le personnage dont il s'agit.

Dom Pelletier ne mentionne aucun François Drouyn comme prévôt de Bar, bien qu'il cite plusieurs membres de la famille portant ce même nom de baptême. La généalogie dressée par lui est fort incomplète; aussi, ne pouvant entreprendre de la recommencer sur documents, je me bornerai à rappeler les divers renseignements connus qui paraissent concerner le prévôt.

Le 11 décembre 1620, sont entérinées, en la Chambre des comptes de Bar, « les lettres patentes de S. A., octroiées à François Derouin, de la survivance de l'estat de prévost de Bar, détenu présentement par Michel Bouvet (3), son beau-

(1) Sur l'origine de cette famille, cf. le *Nobiliaire* de dom Pelletier, art. *Drouin*, et le *Journal de Marlorat*.

(2) C'est ce qui résulte des recherches qu'ont eu l'obligeance de faire pour moi nos confrères, M. le pasteur H. Dannreuther et M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, continuateur du *Pouillé* du diocèse de Verdun. Je leur dois également des notes diverses sur la famille Drouyn.

(3) Au lieu de *Bouuet*, les éditeurs du *Journal de Marlorat* ont lu *Bonnet*. Mais les armoiries (p. 168) témoignent que ce personnage appartenait à la même famille que *Michel Bouvet* cité dans le *Nobiliaire* de dom Pelletier, art. *Bouvet*.

père (1)... » Je ne connais pas le nom de baptême de la femme de François de Rouyn ; elle n'avait qu'une sœur, religieuse (2).

Le 5 septembre 1625, sont également entérinées les lettres patentes « octroiées à François de Rouin, de l'estat de conseiller et auditeur, en la Chambre des comptes du duché de Bar, par la démission que Michel Bouvet, prévost de Bar, son beau-père, en a fait (3)... »

En la même année, de concert avec son beau-père, il renonce à toutes prétentions relatives au droit de nomination du lieutenant-général en la prévôté de Bar (4).

Son beau-père mourut le 27 avril 1626 et fut enterré en l'église Saint-Maxe ; François lui succéda dans ses fonctions (5).

Il était seigneur de Vassincourt (6), comme le prouve un dénombrement de cette terre, vérifié en la Chambre des comptes, le 28 juillet 1627 (7).

L'époque de sa mort et le nom d'un de ses fils sont fournis par l'analyse suivante, communiquée par M. H. Dannreuther :

1630, 17 juin. — « *Jean de Rouyn* est pourvu d'un estat de conseiller et auditeur » en considération des services de feu *François* de Rouyn, qui avait revêtu cette charge avec faculté de la « résigner vingt jours avant son décès. » Mais, ledit François ayant « esté prévenu de maladie et décédé dans peu de jours, avait perdu l'occasion de résigner cette charge ez mains de son fils. » Celui-ci l'obtient moyennant finance de 6000 francs (Archives de la Meuse, B. 268, f° 171).

Ainsi, François Drouyn ou de Rouyn ne fut réellement prévôt de Bar que de 1626 à 1630 ; mais, dès 1620, il était désigné

(1) *Journal de Marlorat*, p. 109.
(2) *Ibidem*, p. 167.
(3) *Ibidem*, p. 161.
(4) *Ibidem*, p. 165.
(5) *Ibidem*, p. 167.
(6) Canton de Revigny, arr. Bar-le-Duc.
(7) *Journal de Marlorat*, p. 178.

pour ces fonctions. Faudrait-il reporter au XVII^e^ siècle la publication du *Discours* que J. Vignier dit avoir été composé « environ l'an 1550? » Toutefois, ce personnage a pu écrire une dissertation à la fin du XVI^e^ siècle (1) ; c'est comme désignation du poste principal auquel il parvint que l'auteur de la *Décade* l'aurait qualifié de prévôt de Bar. La découverte du curieux ouvrage lèverait tous les doutes ; peut-on l'espérer?

LÉON GERMAIN.

(1) Suivant une remarque judicieuse, d'ailleurs très prudemment exprimée par M. Dannreuther, c'était peut-être une thèse d'étudiant.

INSCRIPTIONS DE CHEMINÉES.

Dans les chaumières aussi bien que dans les châteaux, le foyer a presque toujours été décoré d'emblèmes, qui se rapportent aux goûts particuliers du propriétaire, rappellent la famille, la patrie, et, le plus généralement, la foi religieuse. Ainsi, dans les plus pauvres demeures, il n'existe guère de cheminée dont, tout au moins, le manteau ne soit bordé d'une tablette, chargée d'objets usuels au milieu desquels se dresse un petit crucifix de cuivre. Le temps de la journée pendant lequel le paysan reste à la maison, ne le passe-t-il pas presque tout entier auprès du feu de l'âtre, où cuit sa nourriture, où sont fumés le lard et les jambons; là où il aime à s'asseoir et à se reposer, attisant les bûches et suivant d'un esprit songeur les envolées de la flamme. Mais c'est surtout dans les longues soirées d'hiver que la famille et souvent des voisins se rassemblent volontiers auprès du foyer dont la douce chaleur, jointe au calme de la nuit et à la fatigue du corps, donne à ces réunions un charme tout poétique : durant les récits qui se font, soit des événements récents, soit des vieilles histoires légendaires, les yeux se portent parfois sur les images qu'offrent la taque, miroitant en arrière du feu, et le manteau de la cheminée sous lequel la fumée lentement disparaît; on se plait à y retrouver des emblèmes connus, des symboles traditionnels, des sentences, donnant un conseil utile sous une forme qui pique la curiosité.

Ce sont quelques inscriptions de cheminées, recueillies prin-

cipalement en Lorraine, que je me propose de reproduire ici : leur petit nombre ne m'arrêtera pas, car il s'agit surtout d'appeler l'attention sur l'intérêt qu'elles offrent, et de disposer nos confrères à augmenter la série; à notre époque qui détruit tant de choses anciennes, il convient de conserver le souvenir de celles qui sont utiles à l'histoire et à la connaissance des mœurs d'autrefois.

Il n'est pas à espérer que l'on trouve de ces inscriptions remontant à une époque bien reculée (1) : outre qu'il reste peu de cheminées du Moyen-âge, il n'y avait pas assez de personnes sachant lire, pour que la mode s'introduisît de remplacer par des sentences les emblèmes compris de tous. Mais, au XVI^e^ siècle, les inscriptions de tout genre prirent faveur; on donna aux cheminées une importance monumentale considérable; des scènes mythologiques, qu'on y représenta souvent, exigèrent une explication; le goût des sentences s'étendit sans doute, peu à peu, des châteaux aux humbles demeures et y persévéra davantage.

1. La plus ancienne dont j'ai souvenir n'appartient pas à la Lorraine; c'est sur une cheminée datée de 1565, au Musée de Dole, que je l'ai copiée. Je citerai cependant cette inscription à cause de son développement et parce qu'elle est un intéressant témoignage de l'idée de la mort dont le XVI^e^ siècle s'est tant occupé (2).

HODIE MIHI, CRAS TIBI.
VIGILATE, QVIA NESCITIS DIEM NEQVE HORAM.
RE FRVERE VT NATVS MORTALIS, DILIGE SED REM
TANQVAM IMMORTALIS, SORS EST IN VTROQUE VERENDA.

(1) M^gr^ X. Barbier de Montault m'écrivait qu'on trouve des devises sur les cheminées dès le XV^e^ siècle, en Anjou et en Poitou, où elles ne sont pas absolument rares.

(2) Cf. mon article *Table d'horloges solaires...*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1892, p. 392, où j'ai déjà cité la première partie de cette inscription.

Il m'a paru convenable de demander des renseignements complémentaires au directeur du Musée de Dole, M. Gros, qui a bien voulu transmettre mes questions à M. J. Feuvrier, professeur au collège. Cet aimable érudit, dont la collaboration au Congrès de 1891 fut fort remarquée, a eu l'obligeance de me fournir les indications nécessaires pour l'histoire et la description de cette belle cheminée; je ne saurais ici les reproduire toutes; il suffira de les résumer.

« Cette œuvre d'art était, il y a une trentaine d'années, dans une maison de Besançon, rue du Clos, nº 25. Sur l'emplacement de celle-ci se trouvait, au XVIe siècle, la maison du médecin Guillaume de Casenat, qui fut professeur de médecine à l'université de Dole et en 1574 recteur magnifique de ladite université, à laquelle il légua sa bibliothèque. Notre cheminée, qui porte le millésime de 1565, a donc été sculptée par les ordres de Casenat ». L'auteur en est ignoré. « Les initiales P. H † F, que porte l'un des bas-reliefs, ne correspondent à aucun nom de sculpteur franc-comtois connu jusqu'à ce jour ».

M. Alexandre Guénard, bibliothécaire honoraire de Besançon, a parlé de cette cheminée dans son ouvrage intitulé *Besançon* (Besançon, Baudin, 1860). Il indique que la sentence principale, formée de deux vers, se lit sur l'entablement, soutenu par deux cariatides à mi-corps. Des bas-reliefs en marbre blanc représentent « des objets religieux et moraux. Ainsi l'on y voit : Adam et Ève chassés du Paradis terrestre, Caïn tuant son frère Abel, Moïse, les quatre Évangélistes. Un squelette debout à côté d'Adam rappelle d'une manière saisissante la sentence terrible qui retentit alors aux oreilles du premier homme : Tu redeviendras poussière. — La même idée est encore représentée ailleurs avec des circonstances plus touchantes : on voit un enfant endormi sur un tombeau ; à côté de cet enfant est une hideuse tête de mort », et plus loin, ainsi qu'à ses pieds, les deux premiers textes cités plus haut. — « Le vaste écusson du milieu, richement orné, ne porte point d'armoiries (1) ».

(1) Extraits communiqués par M. Feuvrier, qui ajoute : « Cette che-

2. En 1891, au retour d'un voyage en Suisse, un arrêt forcé à Gray, pour l'attente d'une correspondance de chemin de fer, me permit de parcourir cette ville, assez éloignée de la gare; il était midi et le sacristain fermait les portes de l'église, ce qui me faisait presque douter que je fusse rentré en France. Le temps me manquait pour demander à voir la chambre où mourut le saint de la Lorraine, le B. Pierre Fourier, chambre soigneusement conservée, paraît-il, dans l'état où elle se trouvait alors; mais je saluai avec émotion la statue du réformateur des chanoines réguliers.

Sur les façades de deux maisons, je lus la devise SPES MEA DEVS, une fois accompagnée de la date 1548; la maison qui offre cette inscription sans date m'a paru également du XVI^e^ siècle, autant que mes souvenirs soient exacts, et j'ai lieu de croire que c'est celle qu'habitait le Bienheureux; la même sentence se lit sur la frise de la cheminée dans la chambre où il rendit à Dieu sa belle âme : c'est, du moins, ce qui résulte d'une obligeante communication de M. l'abbé Ch. Pierfitte, curé-doyen de Portieux, ainsi que d'une planche coloriée faisant partie d'une brochurette-album imprimée récemment en l'honneur du saint curé de Mattaincourt (1). Bien qu'on ne puisse pas, m'a bien voulu dire mon dévoué correspondant, accorder à cette figure une exactitude archéologique, il me paraît, d'après l'ensemble de cette grande cheminée, qu'elle doit être fort antérieure au séjour de Pierre Fourier à Gray; l'un des côtés, celui de la droite, n'est pas visible; mais l'inscription se dégage complètement, accostée, à la gauche, d'une ancre,

minée a été lithographiée dans l'ouvrage portant pour titre : *Album de Besançon* (Besançon, Valluet, 1845). La maison Casenat appartenait en 1840 à M. Augustin Dusillet, président à la Cour d'appel de Besançon et fils de Léon Dusillet, le distingué poète dolois. Après la mort d'Augustin (il y a environ 30 ans), sa fille, madame de Froissard-Broissia, d'après les volontés de son père, légua la cheminée à la ville de Dole, qui la fit réédifier dans son Musée. »

(1) *Un saint de la Lorraine : le bienheureux Pierre Fourier,* s. l. n. d. (imp. Pellerin et C^ie^, à Épinal), 1893, gr. in-8° carré, 8 ff. n. ch. (y compris la couverture) : 8 p. de texte et 8 de pl. en couleurs.

symbole de l'espérance, posée en *barre*, comme on dirait en blason :

SPES · MEA · DEUS (1).

Quelques-uns ont cru pieusement que cette devise avait été choisie par le bon Père; en tous cas, elle se trouvait bien en situation et méritait qu'on la fît remarquer. M. le curé Pierfitte m'écrivait : « Je me suis demandé si M. Ayotte, le confesseur de la foi, qui fonda, au commencement de ce siècle, le séminaire de Senaide, n'avait pas été prendre à Gray cette chère devise, qu'il grava sur la porte d'entrée du petit séminaire de Besançon; il fit plus d'une fois le pèlerinage de Gray. Quoi qu'il en soit, la devise a passé du séminaire de Senaide à ceux de Châtel et d'Autrey, et tous les prêtres vosgiens l'ont inscrite en tête de leurs lettres et travaux pendant plus d'un demi-siècle (2) ».

3. « L'an 1568, lit-on dans une ancienne pièce de procédure, fut fait à Platteville (3) le traité de mariage entre feu Nicolas Houillon et Simonne Curette... ». Ces époux acquirent, paraît-il, le domaine d'Urville, près de Metz, universellement connu depuis qu'il est devenu la propriété particulière de l'empereur d'Allemagne; ils éprouvèrent le besoin d'attester leur prise de possession par une longue inscription, curieux spécimen du genre, que mentionne le même document :

« ... Un escriteau bien authentique posé sur la cheminée de la grande Salle de la maison d'Urville... porte ces mots en lettres d'or :

« *Cette maison, pourpris, terres et préz qui l'environnent, estoient jadis désertes et infertiles, possédées par les illustres*

(1) La planche écrit DEUS avec un U; l'époque commanderait un V.

(2) Les devises héraldiques et autres dans lesquelles entre le mot *Spes* sont très nombreuses; *Spes mea Deus* a reçu, dans le *Dict. des devises* de Chassant et Tausin, environ vingt-cinq attributions, et je pourrais facilement en augmenter le nombre.

(3) Plappeville, près de Metz.

barons de Raville, en tous droits de propriété et justice, mais ayant cédé et transporté leur droit, Nicolas Houillon avec sa femme Simone Curette, l'ont en cette juste acquisition rendu en cette perfection.

« Écriteau gravé par commandement dudit feu Nicolas Houillon, qui y fit aussi mettre les nom et chiffres de sa femme, conjointement avec les siens... (1). »

4. Une cheminée monumentale existe, à Saint-Mihiel, rue Porte-à-Metz, dans la maison Allizé, que M. le curé-doyen Souhaut présume avoir été destinée à des écoles (2). Le manteau vertical offre une large composition, le *Sinite parvulos;* sur les côtés, deux femmes figurent la Foi et l'Espérance, ce qui, en voyant dans la scène principale le symbole de la Charité, donnerait la réunion des trois vertus théologales.

« En haut, dit M. Marcel Lallemend (3), est gravée l'inscription (4) :

QVICONQVE NE RECEVRA LE REGNE
DE DIEU COMME PETIT ENFANT
N'ENTRERA POINT EN ICELVY.

St MARC, c. x (5).

« Au-dessous du bas-relief est un grand cartouche orné d'une tête d'ange ailée. Il porte gravée en vers de dix pieds une naïve traduction de l'Évangéliste (6) :

(1) Communication de M. Cailly dans le *Bulletin de la Société d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, 1860, p. 169-170. — Cf. Kraus, *Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen*, III, 993-994.

(2) Abbé Souhaut, *Les Richier et leurs œuvres*, 1883, p. 325-327.

(3) Marcel Lallemend, *L'école des Richier*, 1888, p. 233-235.

(4) L'auteur transcrit cette inscription dans son texte, sans en imiter la disposition. Je la reproduis d'après une copie que j'en ai prise autrefois.

(5) Marc., x, 15.

(6) M. Lallemend donne l'inscription suivante en petit texte; je la reproduis en capitales, comme elle existe réellement; mais, je respecte sa leçon, me bornant à indiquer en note les variantes de la mienne, prise trop hâtivement pour que j'en garantisse la supériorité.

ON PRESENTOIT PLVSIEVRS ENFANS PETITS
A IESVS CHRIST AFIN DE LES TOVSCHER (1)
LEVRS CONDVCTEVRS FVRENT RENDVS CRAINTIFS
CAR ON VOVLOIT LEVR ACCES EMPESCHER.
IESVS LEVR DIT (2) : LAISSEZ LES APPROVCHER (3),
CAR CEST A EVX LE LIEV DES BIENHEVREVX
LORS LES JOIGNANT CONTRE SA PROPRE CHAIR,
LES BENISSOIT METTANT LES (4) MAINS SVR EVX.
SAINT MARC, X (5) ».

Les pieds-droits de la cheminée offrent aussi des inscriptions, mais à peu près frustes (6).

5. La magnifique cheminée du château de Cons-la-Grandville (7), qui date vraisemblablement du dernier quart du XVI^e^ siècle, offre différentes inscriptions. Je les rapporte d'après M. G. Boulangé (8).

Sur deux écussons encastrés dans les faces latérales, on lit (9) :

DIEV EST MON ESPOIR.
DIEV EST MON CONFORT.

(1) Ma copie porte : TOVCHER.

(2) *Idem :* MAIS IESVS DIT.

(3) *Idem :* LAISSES LES APPROCHER.

(4) *Idem :* SES.

(5) Je n'ai pas noté SAINT; après MARC, j'ai vu des signes peu distincts, puis MAA (?) serait-ce MARIA? — Cf. Marc., X, 13-14, 16.

(6) Il m'a semblé qu'elles se rapportent à la Foi et à l'Espérance.

(7) Canton de Longuyon.

(8) Georges Boulangé, *Les châteaux de la Moselle, Cons-Lagrandville,* extrait de l'*Austrasie*, 1855.

(9) G. Boulangé transcrit toutes ces inscriptions en italiques; je les rétablis en capitales, mais en conservant les accents et la ponctuation de l'auteur, qui rendront la lecture plus facile aux personnes peu habituées aux vieux textes. J'ai vu plusieurs fois cette cheminée, mais sans en copier les inscriptions, que je savais être déjà publiées.

Trois sujets mythologiques, représentés sur le manteau, sont accompagnés des textes suivants.

A droite (1), la mort de Pyrame et Thysbé.

PIRAMVS ET THISBE, INFORTVNÉS AMANS
ESTANS TOVS DEVX DOVÉS D'EXCELLENTE BEAVTÉ,
DE RACE DE VERTV AVSSI DE LOYAVTÉ
SONT D'EVX MESMES MEVRTRIERS EN LA FLE^{R} DE LE^{RS} ANS (2).

A gauche, Diane et Actéon :

ACTÆON AYANT VEV, MAIS PAR INADVERTANCE
DIANE TOVTE NVE, EN CERF EST ÉCHANGÉ;
PVIS APRES PAR SES CHIENS, SES PASSIONS, MANGÉ :
O DVRE CRVAVTÉ DE MOVRIR SANS OFFENCE.

Au milieu, le jugement de Pâris :

ICY SE VOIT A L'ŒIL
DE L'AMOVR LE POVVOIR
ET PERSUASIONS, DE
VENVS LA DÉESSE
QVAND LE DIVIN SCAVOIR
L'AGRÉABLE RICHESSE
N'ONT PV DE CE BER-
GER, LA FAVEVR
ESMOVVOIR.

ce qui forme le quatrain suivant :

Icy se voit, à l'œil, de l'amour le pouvoir
Et persuasions de Vénus, la déesse;
Quand le divin savoir, l'agréable richesse,
N'ont pu de ce berger la faveur émouvoir.

(1) A droite du sujet principal, gauche du spectateur.
(2) *En la fleur de leurs ans.*

Le « divin scavoir » désigne évidemment Minerve, et « l'agréable richesse », Junon.

6. Les bâtiments fort remarquables de la ferme Saint-Nicolas de Fleury (1), datent de 1580, si l'on s'en rapporte à la date inscrite dans le tympan qui surmonte la porte de l'escalier et qu'a signalée M. Abel en 1869. « Cet escalier, dit-il, conduit à une ancienne chambre de réception qui a conservé, de son ancienne destination, une grande cheminée monumentale portant jadis un bas-relief qui a été enlevé; au-dessus se lit l'inscription suivante en belles capitales romaines. Elle avait trait, sans doute, au bas-relief dont elle servait d'explication, quoique cependant elle pût être considérée comme un appel au visiteur à s'approcher du feu en hiver, et à se reposer dans cette chambre en été au temps de la moisson :

ANTE · FOCVM · SI · FRIGVS · ERIT : SI · MESSIS · IN · VMBRA.

« Cette inscription fait le tour de la cheminée. Les faces latérales ont conservé des sculptures d'ornement dans lesquelles j'ai cru reconnaître, non sans surprise, la reproduction de la fleur importée en ces derniers temps du Chili et qui a reçu le nom de *fuchsia*, en souvenir du célèbre botaniste allemand Fuchs (Leinard), mort en 1566, professeur à l'université de Tubingue (2) ».

7. Aux renseignements qu'il avait bien voulu me donner sur la cheminée du Musée de Dole, M. J. Feuvrier a encore eu l'amabilité de joindre l'indication d'une autre inscription du même genre, existant dans l'arrondissement :

« A Mutigney (3) existe un château bâti par Herman de Vaudrey en 1450. Il se compose d'un principal corps de logis

(1) Anc. canton de Verny, arr. de Metz.

(2) *Bull. de la Soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, 1869, p. 127. Cf. Kraus, *o. c.*, p. 143.

(3) Canton de Montmirey, arr. de Dole.

flanqué à ses extrémités de deux tours circulaires, et d'une tour octogonale au milieu de sa face sud pour desservir l'étage supérieur. Dans la principale pièce du rez-de-chaussée (actuellement la cuisine), il y a une grande cheminée du XV^e^ siècle, sans emblèmes, ni figures. Sur l'entablement, en avant, on lit ces mots en écriture anglaise (1) :

Omnes cibi ab amico probantur

At non item amici cibis.

Ex Epi curo — Sen. Ep. IX

Cette inscription, sculptée par l'un des successeurs d'Herman de Vaudrey, dans le castel de Mutigney, est du XVII^e^ siècle ou peut-être du XVIII^e^ (2). »

On peut, ce nous semble, traduire : « Tous les mets sont approuvés par les amis, mais tous les amis ne sont pas éprouvés par les mets » ; c'est-à-dire, que si la bonne chère est goûtée par tous, elle ne fait pas reconnaître les véritables amis. L'attribu-

(1) Les deux indications de source se lisent sur des petits cartouches placés aux coins de la frise.

(2) M. Feuvrier ajoute les renseignements suivants :

« Les possesseurs du château, de père en fils, furent, au XVII^e^ siècle :

« François Mayrot, érudit, conseiller au Parlement de Dole en 1627 (testament de 1631) ;

« Claude-François Mayrot, conseiller au même Parlement (testament de 1647) ;

« Antoine Mayrot, écuyer, conseiller au Parlement de Besançon, marié en 1665.

« Au XVIII^e^ siècle :

« Antoine-François Mayrot, écuyer, conseiller au Parlement de Besançon, marié en 1706 ;

« Charles-Léonard-Prosper Mayrot, capitaine de cavalerie, marié en 1748.

« La seigneurie de Mutigney fut achetée en 1766 par François Dagay, avocat général au Parlement de Besançon, dernier possesseur féodal.

« Le château de Mutigney est aujourd'hui une maison de cultivateurs. »

tion facétieuse de cette sentence est assez amusante. Dans son épitre IX, Sénèque parle, en effet, des amis et cite des passages d'Epicure; toutefois, on y cherche en vain le texte dont il s'agit, et Sénèque ne saurait être l'auteur de ce jeu de mots.

8. M. Arthur Benoit rappelait récemment cette inscription « sur une cheminée » à l'ancienne abbaye cistercienne d'Évaux (1); elle semble comparer la flamme de la charité à celle du foyer :

Demandons cette charité,
Et cette affection ardente,
Dont la sainte flamme s'augmente,
Sous l'effort de l'adversité (2).

9. L'inscription suivante n'est pas lorraine, mais on la trouvera curieuse en ce qu'elle rappelle la domination espagnole sur le Luxembourg, ainsi que l'ordre de la Conception, dont évidemment le propriétaire avait été décoré. « Il y a, dit un ouvrage récent, au village d'Erpigny (3), une ferme, ancienne construction, qui a dû être un château à en juger par ses tourelles et la chapelle castrale qui existe encore aujourd'hui... Ce château fut bâti par Henri de Martini sur la fin du XVII^e^ siècle. Sur la face d'une cheminée, on lit cette inscription gravée dans la pierre :

IMMACULATA VIRGO SUCCURRE CADENTI
MONSTRA TE ESSE MATREM HENRICO DE MARTINI

« *Vive la foy et l'ordre de la Conception immaculée de Nostre-Dame* (4) ».

(1) Anciennement Vaux-en-Ornois, auj. ferme, c^ne^ de Saint-Joire, c^on^ de Gondrecourt (Meuse).

(2) A. Benoit, *Inscriptions du département de la Meuse*, dans les *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 3^e^ série, t. III, 1894, p. 113.

(3) Dépendance d'Érezée, ch.-l. de canton, arr. de Marche, prov. du Luxembourg (Belgique).

(4) Notice de M. Thiry, doyen à Érezée, dans les *Communes luxembourgeoises*, t. V, Arlon, 1892, p. 317.

10. Plus loin, en Belgique, au Musée Plantin d'Anvers, une publication dernièrement parue rappelait, « sur la cheminée » de la chambre des caractères d'imprimerie, « trois statues du XVIII^e^ siècle, avec la devise *Virtutis et doctrinæ comes est honor* (1) ».

11. Je placerai ici, avant d'entrer plus avant dans le XVIII^e^ siècle, trois très curieuses inscriptions non datées, du pays de Ligny, que notre devoué confère, M. le comte E. Fourier de Bacourt, a eu l'obligeance de me communiquer récemment; il les a copiées autrefois dans les collections du comte de Widranges (2).

La première a été relevée à Ligny, dans « l'ancienne maison-fief des Marchal de Rosnes », et peut-être y existe-t-elle encore :

Voici, dit M. de Bacourt, la traduction que donnait M. de Widranges de cette double devise par antithèse :

Lignis percoquit ignis	*Lignum opprimit* (3) *ignem.*
Avec du bois, le feu cuit entièrement.	Le bois étouffe le feu.

« L'ornement en forme de cœur fait aussi songer au feu de l'amour ».

(1) *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc. Bulletin de la vingt-sixième réunion*, 1893, p. 272.

(2) M. le C^te^ de Widranges, fils de l'archéologue regretté, a bien voulu m'autoriser à publier ces inscriptions.

(3) Si cette traduction est exacte, il semble que l'E de OPREIM aurait été mal lu.

Je pense également qu'il faut, dans cette inscription, peut-être reproduite d'une manière non tout à fait exacte, rechercher un sens mystique : le bois représente la matière, et le feu l'esprit; c'est, autrement dit, le corps et l'âme; si, en ce bas monde, l'âme pour vivre est nécessairement jointe à la matière, trop d'importance accordée à celle-ci nuirait à l'activité de l'âme : l'homme ne vit pas que de pain (1).

12. « La seconde inscription envoyée par M. de Bacourt, « courait sur la bordure inférieure de la cheminée du château de Saint-Amant, propriété des barons de Mespes. Le marquis d'Andelarre, qui en communiqua le texte au comte de Widranges, n'en a pas donné le dessin; il se contenta de dire « que les lettres étaient gothiques, séparées chacune par un « point de cette sorte :

V.I.S.I.B.F.U.G ✻ I.N.V.I.S.E.T.E$_x$ (2).

« Sur les deux côtés de la cheminée un rang de croix séparées « aussi par des points. » M. d'Andelarre supposait que ces croix avaient remplacé le commencement et la fin de l'inscription, qu'il croyait originairement plus longue. Mais la petite lettre gothique *x*, qu'il a eu la curiosité de dessiner, lui donnait tort, et le célèbre abbé Cochet n'a pas eu de peine à démontrer à ces messieurs qu'il s'agissait d'une réminiscence d'une épitre de saint Paul, qu'il faut traduire ainsi : *Les choses visibles sont passagères, les invisibles éternelles* (3) ». Il conviendrait donc de lire : VISIB*ilia* FUG*itiva*, INVIS*ibilia* ETE*rna* (4).

(1) *Non in solo pane vivit homo.* Matth. IV, 4, Luc, IV, 4; cf. Deut., VIII, 3.

(2) Je représente par *x* une abréviation insuffisamment caractérisée et difficile à reproduire en typographie. — La petite croix du milieu est légèrement pattée, ainsi que cerclée.

(3) « On avait proposé *eten(im)*, CAR, au lieu d'*eter(na)* ».

(4) La Vulgate donne ainsi ce texte : *Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt : quæ autem non videntur, æterna sunt.* (Cor., IV, 18.)

Cette inscription marque sans doute, comme la précédente, une opposition entre le bois, — chose matérielle, visible, destinée à être détruite par le feu, — et la flamme disparaissant rapidement pour s'élever dans l'atmosphère : image des choses invisibles et spécialement de l'âme, qui se dégagera du corps pour lui survivre dans un monde supérieur. — L'indication de la forme gothique des caractères semblerait les faire remonter au Moyen-âge, mais il faudrait être plus sûr de l'exactitude du renseignement.

13. La troisième inscription que je dois à M. de Bacourt « se lisait avant 1831 sur le cartouche central de la cheminée de la maison familiale des La Garde, à Ligny. Cette maison, unie à la voisine, sous le règne de Stanislas, par une belle façade, a conservé sur le jardin son aspect primitif. Après avoir passé successivement aux familles de Beljoyeuse, Thierry de la Cour, de la Roliana, l'hôtel de La Garde échut en 1830 à M. Vaultier de Mesnil, qui y fit de notables améliorations. C'est au cours des travaux que l'inscription suivante, qui prêtait aux plaisanteries des domestiques et des visiteurs illettrés, fut détruite ».

Le croquis communiqué représente cette inscription sur un cartouche rectiligne allongé, occupant le milieu de la frise et débordant sur les moulures du bas, où ses angles inférieurs sont coupés; le quatrième mot est placé sur un écusson de forme héraldique, légèrement déchiqueté.

Que signifie cette inscription énigmatique et bien de nature à piquer la curiosité? Je vais d'abord reproduire ce que mon savant correspondant a bien voulu me dire dans une lettre ultérieure, puis je ferai connaître mon sentiment. « M. de Widranges, quand je le vis à ce sujet, m'écrit M. de Bacourt,

n'avait pas interprété l'inscription FOCVS MOTVS LOCVS. J'ai toujours pensé qu'il fallait traduire : foyer, lieu, centre de mouvement; mouvement du feu, mouvement de la famille, mouvement des voisins, *écreignes*. Dans le Barrois, et notamment dans le comté de Ligny, le grand *ch'mineil* était tout à la fois la pièce centrale et principale de l'habitation. A Velaines, on voit encore ces pièces qui ne recevaient de jour que par l'ouverture destinée au passage de la fumée; on a amélioré, mais non détruit.

« Reste à déchiffrer le cartouche... Dans une ville comme Ligny, dans une famille lettrée comme celle des La Garde, un mot latin à cette place d'honneur ne surprend pas, et ceux qui lisent NISI ont probablement raison. M. du Sommerard, à qui le tout fut montré jadis, n'admettait pas la traduction Lepage : *Le foyer est un lieu de mouvement, à moins que..!* Il s'agit, disait-il, d'une inscription chrétienne faisant suite et correctif à la précédente : NISI *Dominus ædificaverit domum.* — Au Moyen-âge, on eût dit plus et mieux; mais néanmoins, à l'époque où cette inscription fut placée, la piété était encore assez vivace pour que l'on donnât à la phrase chrétienne, même écourtée, la place d'honneur réservée, sur les cheminées de maisons nobles, aux armoiries des propriétaires (à noter que les La Garde, déjà bourgeois de Ligny et fort riches au milieu du XVI^e^ siècle, ne furent anoblis qu'en 1759 par reprise maternelle). »

Je crois aussi qu'il faut donner un sens chrétien, tout au moins philosophique, à l'étrange inscription en question, et lire NISI pour le dernier mot; mais, à part cela, j'avoue que les explications rapportées plus haut ne me satisfont pas. Me permettra-t-on d'en hasarder à mon tour une nouvelle? Je pense qu'il faut rapporter le dernier mot, si particulièrement distribué, aux trois qui précèdent, et y voir l'idée de l'inanité de la vie NISI, sans ce qu'il y a de bon et de vrai, c'est-à-dire sans l'amour de la terre natale LOCVS, de la maison de famille FOCVS et sans l'activité de l'existence MOTVS, placée *au milieu* de ces lieux aimés; on a choisi ces expressions parce que le symbolisme affectionne le nombre trois; en outre, ces mots sont courts,

composés chacun de deux syllabes, d'un même nombre de lettres, et forment une double rime; FOCVS a été placé le premier, parce qu'il s'agit de la cheminée.

Mais pourquoi le mot NISI est-il mis sur un écusson de forme héraldique? Cet écusson, sculpté au bas du cartouche, ne serait-il pas l'image de la vaine gloire terrestre? L'ensemble en montrerait bien le néant, et à quelles jouissances l'auteur voulait qu'on demandât le bonheur réel à espérer ici-bas. Telle, du moins, me semble avoir pu être la signification originelle de cette bizarre composition (1).

14. La grande chambre qui sert actuellement de cuisine, dans l'auberge Bridier-Huon, à Maxey-sur-Vaise (1), en face de la gare du chemin de fer, offre une haute cheminée; le parement inférieur du manteau est orné d'un petit cartouche, avec cette inscription aussi curieuse que brève :

VIVE VT VIVAS

1704 (2).

C'est évidemment un pieux conseil de vivre ici-bas de manière à mériter la vie éternelle; je l'ai retrouvé, identique, sur

(1) M. J. Favier me propose un sens un peu différent. Le foyer *FOCVS*, le mouvement *MOTVS*, la maison *LOCVS*, ne sont rien *NISI*, sans (sous-entendu) le feu qui brûle sous la cheminée. Il y a quelque chose de séduisant dans cette interprétation, le feu étant l'emblème de l'amour dans toutes ses acceptions. Néanmoins, le sous-entendu me semble trop considérable, comme aussi trop restreint le sens qu'il faudrait donner à *FOCVS*, qui deviendrait le foyer de pierre, à l'exclusion du bois en combustion.

M. de Bacourt m'a communiqué, à la dernière heure, une esquisse un peu différente de la même inscription : il n'y a qu'un écusson, occupant le milieu de la frise et sur lequel sont placés les quatre mots, le dernier verticalement. — Il ne me semble pas que cette disposition modifie le sens allégorique indiqué.

(1) Canton de Vaucouleurs, arr. de Commercy, Meuse.

(2) Cette date, dont j'avais égaré la note que j'en avais prise, m'a été obligeamment rappelée par M. Chevelle, maire de Vaucouleurs.

l'un des tombeaux les plus remarquables, du XVI^e^ siècle, qui se voient au célèbre cimetière de Nüremberg (1); on peut en rapprocher la devise du fameux Melchior de La Vallée, brûlé comme sorcier en 1631 : *Vis comme tu voudras mourir* (2), et celle que le comte O. de Bessas de La Mégie attribue à la famille de Baissey, originaire de Bourgogne, mais bien connue en Lorraine : *Vive ut post vivas* (3).

15. Qui croirait que l'une des moins mystiques de toutes nos sentences a été choisie par un curé? Voici pourtant celle qui se trouve sur une cheminée au presbytère de Tantimont (4) :

DA MIHI
CARNEM VT
COQVAM SACER
DOTI . I REG. 2 . 15 .
1723 .

(1) Celui de Müntzer, je crois.

(2) V. mon travail : *Plaque de foyer aux armoiries de Melchior de la Vallée,* dans la *Lorraine-artiste,* 1892, p. 489, 492. V. aussi H. Lepage, *Melchior de la Vallée,* dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.,* 1882, p. 291.

(3) *Légendaire de la noblesse de France,* p. 95. Dans le *Dictionnaire des devises* de Chassant et Tausin, cette devise est attribuée personnellement à Louis de Baissey, abbé de Citeaux, d'après des jetons du XVI^e^ siècle. Cet ouvrage la donne aussi (t. I, p. 370), d'après des jetons de la même époque, à Antoine de Vienne, abbé de Balerne, et à Jacques de Vienne, seigneur de Longvy (Franche-Comté).

Dans le t. II de ce *Dictionnaire,* on trouve encore la devise : *Vive, ut postea vivas,* au nom de Johnston de Johnston (Écosse), puis *Vive ut vivas,* avec les attributions suivantes : « Abercromby d'Abouhir. — Abercromby de Birkenbog. — Abercromby de Glasshaugh. — Falconer lord Halkerton (Écosse). — Price (Angleterre). — Van Vive (Flandre) ».

(4) Commune de Hergugney, canton de Charmes, arr. de Mirecourt (Vosges). L'existence et le texte même de la sentence m'avaient été indiqués par M. l'abbé Pierfitte. J'en dois la figure exacte à l'obligeance de M. l'abbé Nicot, curé de Tantimont. — Les angles sont échancrés.

L'application de ce fragment, ainsi isolé du contexte, est singulièrement *accomodatice*, comme on dit, je crois, dans les classes de théologie : le passage cité du 1er livre des Rois nous retrace les désordres des fils d'Héli dans l'accomplissement des sacrifices; de là, à la facétieuse adaptation du curé de Tantimont, la distance me paraît grande. Nous savons que ce prêtre se nommait C. Andreu (1), mais nous voudrions connaître son histoire et savoir quelque chose de son caractère. Il me semble que c'était un de ces anciens curés de campagne, expérimentés sur les misères de l'existence et sachant cependant en surmonter les difficultés, grâce à une forte dose de philosophie chrétienne, parfois agrémentée des saillies de cette verve gauloise qui existait chez le paysan lorrain et l'aidait souvent, par quelque plaisanterie sarcastique, à supporter les revers. Il y avait sympathie entre les paysans et ces curés à portion congrue, dont le sort était rarement enviable, mais qui, toutefois, ne se départaient point du devoir de la charité. Ce n'est pas ses paroissiens, ignorants de la langue latine, que l'auteur de l'inscription pressait de pourvoir à sa subsistance journalière; mais plutôt, lorsqu'un supérieur ecclésiastique, l'un des gros-décimateurs peut-être, visitait son presbytère, il éprouvait quelque satisfaction à l'amener devant cette cheminée et à lui faire lire que nul homme, fût-il ministre du Seigneur, ne saurait se passer de la nourriture temporelle; il comptait sans doute lui faire comprendre même que le souci de l'existence ne doit pas porter atteinte à la dignité du sacerdoce. De l'ancien village de Tantimont, chef-lieu d'un ban, il n'était resté, après, je pense, la guerre de Trente-Ans, que l'église, auprès de laquelle on avait rebâti le presbytère. Ainsi isolé, assis devant l'âtre, le curé devait aimer à tisonner longuement le feu, laissant voyager son imagination à l'attrait de la flamme pétillante, et ne pouvant néanmoins se dégager toujours des inquiétudes rappelées par le texte de la cheminée (2).

(1) Renseignement fourni par M. le curé de Tantimont.

(2) En cherchant encore plus loin, mais un peu trop loin peut-être, il y aurait moyen de trouver, dans le texte en question, un conseil de tempé-

16. C'est encore à l'obligeance de M. le curé Ch. Pierfitte que je dois le croquis d'une curieuse inscription de cheminée à Portieux. Elle est disposée en trois lignes sur un cartouche rectangulaire oblong, avec, au bas, une frise agrémentée de trois ornements en forme d'S très minces, allongés et couchés, séparés par des points. Une bordure plate encadre le cartouche intérieur; des angles, se dégagent latéralement des bordures qui, après s'être rejointes deux à deux pour former des triangles, se prolongent en manière de petites volutes; un ruban rectiligne relie, au sommet de chacun des triangles, les bordures qui le dessinent. Tout cet ensemble est placé dans un grand cartouche oblong rectiligne, avec bordure plate. Vers les coins sont placés les quatre chiffres composant la date 1734. Voici le texte, emprunté au livre de Job (v, 7) :

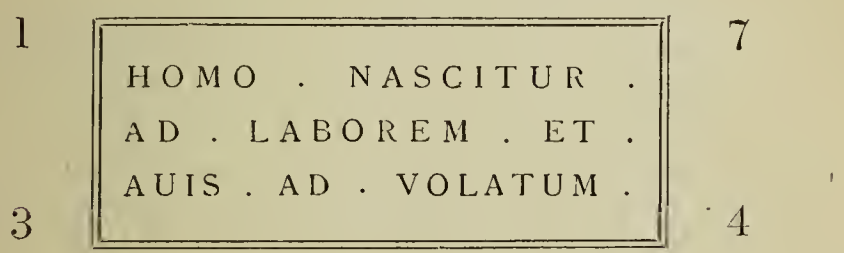

Mon excellent correspondant ajoutait à la copie de cette inscription les réflexions suivantes qu'il ne me semble pas superflu de reproduire (1) : « N'y a-t-il pas là une aspiration à la liberté, comme il en fermentait alors au fond du cœur de cette bourgeoisie qui forma le Tiers-État...? Telle fut ma première pensée, et je me demandai qui avait bâti cette maison quelque peu seigneuriale; je trouvai qu'elle avait abrité les Dordelu pendant le siècle dernier. — En 1718, le sieur Magnien crée une

rance et de régularité dans les fonctions ecclésiastiques, puisqu'il rappelle les désordres des fils d'Héli et, par suite, leur punition.

(1) Je le fais, bien entendu, à titre de renseignement, le temps me manquant pour vérifier les nombreuses questions de détail qui sont ainsi soulevées.

société pour l'exploitation de sa verrerie de Portieux, et il s'associe François Dordelu, fils de Claude, anobli le 15 mai 1698 (1), ainsi que les sieurs Cristal et Dubois. Le premier était donc habitant de Portieux; ce qui le prouve mieux encore, c'est qu'il figure comme témoin à l'ouverture de la châsse de saint Spinule à Belval et y appose son scel avec le moine de Belval et le maire de Portieux : « François Dordelu de Choiseulle (2), gentilhomme ordinaire de S. A. R., et Claude Dordelu, son fils, avocat à la cour ».

« C'est probablement ce dernier qui aura bâti (ou rebâti) la maison paternelle en 1734, y compris la cheminée monumentale occupant tout un angle de la cuisine, avec un pilier pour supporter la pierre formant linteau, et sur laquelle se lit l'inscription. Sous cette cheminée, se rassemblait toute la famille à la veillée pour y travailler. De là sans doute ce texte, qui était bien la devise de nos vieilles familles bourgeoises.....

« Quoi qu'il en soit, j'aime ce Claude Dordelu, un anobli, ayant occupé des emplois à la cour de Lorraine, mais ne croyant pas déroger en faisant du verre à Portieux, et rappelant à ses enfants que l'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler : première leçon placée au manteau de la cheminée, afin d'apprendre au foyer la noblesse du travail..... (3). »

Assurément, l'on pourrait se contenter du sens direct de ce texte : il est beau de se rappeler sans cesse la loi du travail.

(1) Ou, plus exactement, confirmé dans sa noblesse. V. Dom Pelletier, *Nobiliaire*, au mot *Dordelu* et au *Supplément*.

(2) Sans doute *Choiseul*, canton de Clefmont, arr. de Chaumont (Haute-Marne).

(3) « Ce Dordelu, ajoute M. l'abbé Pierfitte, était lié avec la famille de Dom Pelletier, auteur du *Nobiliaire*, dont l'un des membres, tabellion à Châtel, signa également le procès-verbal de l'ouverture de la châsse de saint Spinule. C'est peut-être grâce à ses parents que les deux Pelletier firent de bonnes études et acquirent un nom. L'auteur du *Nobiliaire*, né en 1709, devait être ami d'enfance de Claude Dordelu et a pu lui dicter le texte biblique. Claude assista aux fiançailles du frère de Dom Pelletier, au risque de froisser le père du fiancé, qui était maire de Portieux et contre le gré duquel se préparait le mariage. »

N'y a-t-il pas lieu cependant d'établir comme ailleurs un rapprochement avec la cheminée, c'est-à-dire de comparer l'homme, dans sa vie laborieuse, au bois qui brûle sur l'âtre, et l'oiseau qui vole, à la flamme? Ne serait-il même pas permis, ainsi que pour les inscriptions de Ligny, de retrouver dans le premier terme l'image de la vie terrestre, et dans le second, la pensée consolante de l'immortalité? Du moins, dans l'antiquité chrétienne et au Moyen-âge, l'oiseau est parfois une figure allégorique de l'âme (1).

17. M. le curé Ch. Pierfitte m'a encore appris que la même inscription existe sur une cheminée à Gugney-aux-Aulx, et m'en a envoyé un croquis qu'a bien voulu lui faire M. l'abbé Parisot, curé de cette localité. « Autant que je me la rappelle, me dit-il, cette cheminée se trouve dans une vaste salle d'une espèce de gentilhommière, qui sert actuellement de presbytère... Je crois que les Bassompierre (de Savigny) avaient là un rendez-vous de chasse, qui fut brûlé pendant les guerres de Trente-Ans et qu'on rebâtit probablement au XVIII^e^ siècle ».

Il existe, paraît-il, une très rare Notice imprimée sur Gugney, par M. Louis, qui en fut curé avant et après la Révolution. Son successeur actuel a bien voulu en copier ce passage : « La maison de cure tombant en ruines de tous côtés, a été rebâtie en 1783. J'ai fait considérablement diminuer son étendue, puisqu'elle contenait plus d'un arpent de toiture. ». Cependant, il semble à M. le curé que l'aile qu'il occupe maintenant est plus ancienne; il ne sait quel est l'auteur de cette construction, mais croit qu'elle servait déjà de presbytère en 1636. « Avant l'invasion des Suédois, qui détruisirent pour ainsi dire Gugney, à qui appartenait la maison? Il est difficile de le dire ».

(1) *Anima mea sicut passer erepta est de laqueo venantium* (Ps. CXXIII, 6). — Voir Martigny, *Dict. des antiquités chrétiennes*, 2^e^ édit., 1877, p. 542-543, art. *Oiseau*, et p. 187-188, art. *Colombes*. — V. aussi Mgr X. Barbier de Montault, *Œuvres*, VIII, 593; II, 238; *Revue de l'art chrétien*, 1883, p. 578; *Bull. monumental*, 1889, p. 235.

Le croquis représente la frise de cette cheminée reposant sur deux pieds-droits affectant la forme dite en pied de biche; la multiplicité des moulures, la disposition mouvementée de l'ensemble, les détails de la décoration, conviennent bien au XVIII^e^ siècle; au milieu de l'entablement, un cartouche ovale, à décorations Louis XV symétriques, offre les initiales I . D; latéralement, les parties méplates de la frise portent, enjolivé d'ornements en *S* couchés, comme à Portieux, le même texte, ainsi disposés :

HOMO NASCITUR AD LABOREM	ET AUIS AD UOLATUM

18. Tout près de Maxey, dont il a été question plus haut, se trouve Domremy-la-Pucelle, que dessert la même gare. Dans la cuisine du presbytère du lieu de naissance de Jeanne d'Arc, la frise inférieure du manteau de la cheminée offre l'importante et belle inscription que je vais reproduire; comme je demandais si l'on connaissait le nom du curé qui l'y a fait placer, on me répondit que cette maison était autrefois une propriété particulière et que des inscriptions du même genre ne sont pas rares dans la région; malheureusement, aucune autre ne m'a été alors indiquée d'une manière précise.

L'inscription comprend deux parties qui se font pendant et entre lesquelles existe un écusson au monogramme du saint nom de Jésus (1) :

(1) Les nécessités typographiques ont fait disposer l'un au-dessous de l'autre ces trois éléments. — Sur le saint nom de Jésus, cf. mon étude : *Les anciennes cloches de Saugues*, p. 59 et suiv.

LOUÉ & ADORÉ SOIT A
JAMAIS LE TRES SAINT
SACREMENT DE L'AUTEL
A G 1774 A F

IHS

ELOIGNEZ VOUS DU MAL
& PRATIQUEZ LE BIEN
RECHERCHEZ LA PAIX &
FAITES VOTRE POSSIBLE POUR
LA POSSEDER PSEAUME 35 V. 14 (1).

Les initiales qui accostent la date sont en caractères calligraphiques enjolivés; désignent-elles les noms du propriétaire et de sa femme?

Le texte biblique se trouve ainsi dans la Vulgate : *Diverte a malo, et fac bonum : inquire pacem, et persequere eam* ». (Ps. XXXIII, 15.)

Quant au premier, que j'ai rencontré pour la première fois en 1624 (2), il fut très en faveur aux deux siècles derniers. Il résulte, je pense, de la réaction contre le Protestantisme et des décisions du Concile de Trente, qui développèrent le culte de la Présence réelle, puis aussi du mode généralement répandu, à partir du XVII^e siècle, de placer le tabernacle eucharistique sur le gradin de l'autel, ce qui, en quelque sorte, rapprocha des fidèles le ciboire renfermant les hosties consacrées.

Ce texte était sans doute une formule de dévotion des con-

(1) J'ai bien copié ainsi, par deux fois, la référence, mais elle n'est pas exacte; il faut lire : Ps. 33 (Hebr, 34) v, 15.

(2) Cloche du monastère de la Consolation des religieuses bénédictines à Nancy.

fréries du Saint-Sacrement qui, à partir du XVI^e^ siècle, furent fondées dans un très grand nombre de paroisses.

19. Ce même texte se trouve seul sur la cheminée de la maison de M. Emile Gérard à Epiez (Meuse). On y lit :

LOUÉ ET ADORÉ SOIT A JAMAIS LE S. SACREMENT DE L'AUTEL.

Je tiens ce renseignement de M. Génin, ancien instituteur de la localité, par l'obligeant intermédiaire de M. C. Chevelle, maire de Vaucouleurs.

Le feu du foyer, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte à plusieurs reprises, est souvent pris comme un emblème de l'amour; or, d'après le dogme catholique, l'Eucharistie est le plus grand et continuel témoignage de l'amour divin.

APPENDICE.

Inscriptions protestantes.

En étudiant les taques de cheminées et de fourneaux, on a déjà reconnu que plusieurs, surtout représentant des sujets de l'Ancien Testament, sont protestantes. M. le pasteur H. Dannreuther a bien voulu m'envoyer les textes suivants, que je suis heureux de pouvoir placer à la suite de ce petit travail.

20. « A la Société du protestantisme français (54, rue des Saints-Pères), on a la photographie d'une belle cheminée sculptée qui vient d'un château de la Charente (une désignation plus exacte fait malheureusement défaut). Au-dessus de l'entablement, dans un cadre de pierre, est représenté le sacrifice

d'Abraham avec cette légende tirée du Ps. 34, sur une banderole :

« Quiconque espère
au Dieu vivant
jamais ne périra. »

21. « Voici aussi quelques inscriptions relevées sur des cheminées par M. H. Gelin, de Niort, dans ses « Inscriptions huguenotes » (Paris, 1894, 75 p. in-8°).

« A Gijonnet (Tarn) maison Bosc, sur une vaste cheminée :

« La crinte du Se
gneur est le com
mencement de es
cience Proverbes
de Salomon ch
apitre 1 verset 7
1579 (1). »

22. « Sur une cheminée de l'auberge de *la Croix* à Champdeniers (Deux-Sèvres) :

« Il ayme Dieu de tout son cœur et son prochain comme luy-mesme (2). »

23. « Sur le manteau de la cheminée de la cuisine d'une maison du Bouchet de Pranle (Ardèche) :

« LOYE SOYT DIEU
1696
E. D[URAND] »

(1) *La crainte du Seigneur est le commencement de escience* (*a*).
(Proverbes de Salomon, chapitre 1, verset 7).

(2) Cf. Matth., XXII, 37, 39; Marc., XII, 30, 31; Luc., X, 27.

(*a*) *Escience*, savoir, intelligence; *escient*, intelligence, raison, connaissance, sagesse... (V. le *Dictionn. de l'ancienne langue française*, par F. Godefroid).

24. « Sur une cheminée du château de Coulonges-sur-l'Autise (Deux-Sèvres) :

« NASCENDO QUO[TI]DIE MORIMVR. »

25. « Sur une cheminée de la maison Motheau à Limort (Deux-Sèvres) :

« PAIX DE DIEU SOIT ICY — 1688. »

« et au-dessus :

« AMPLIVS LAVA ME AB INIQVI
TATE MEA ET A PECCATO MEO
MVNDA ME [1] 1688. »

Puisse la peu nombreuse collection des inscriptions de cheminées que je viens d'étudier intéresser nos confrères et les exciter à en faire connaître beaucoup d'autres.

LÉON GERMAIN.

(1) Ps. L (Hebr. 51), 4.

LE MIROIR

D'HÉLOÏSE.

Quand M. l'abbé Plauche, un de nos plus fidèles confrères, vint m'offrir de me faire voir le miroir d'Héloïse, ma première pensée fut qu'il s'agissait de quelque vieux recueil des lettres d'Héloïse à Abélard. Mais non, le miroir en question était bien, comme le définit le dictionnaire, « ce qui représente les objets que l'on place devant », c'était le miroir authentique de la célèbre amante d'Abélard. Sans que nous nous en doutions, la plupart, il est dans notre ville de Bar, et peut-être vaut-il la peine d'être signalé à l'attention des amateurs. Si j'en puis dire ici ces quelques mots, c'est grâce à la bienveillante obligeance d'une de nos compatriotes, madame Hannotin-Balbâtre, qui en est propriétaire.

Madame Hannotin nous fit entrer, M. l'abbé Plauche et moi, dans son petit salon qui paraît n'avoir guère changé depuis 1830. C'est bien là, en effet, le salon de nos pères, de cette bourgeoisie du moins qui aimait à s'entourer de belles choses : meubles d'autrefois, entrevus pendant notre enfance; collection de bonnes vieilles peintures, dont quelques-unes de maîtres, objets d'art enfin que l'on ne retrouve plus guère que dans les musées, et, pour éclairer le tout, une large baie vitrée ouvrant

sur un assez vaste jardin vert, plein d'arbres, de tapis de gazons alternant avec des parterres, des arbustes en fleur.

Dignement aimable et gracieuse, rappelant, elle aussi, nos grandes dames d'autrefois, la maîtresse de maison nous apporta une boîte plate qui renfermait le précieux miroir, soigneusement enveloppé de molleton.

Haut de dix-sept centimètres, large de quatorze, il est en argent massif, frappé au marteau, poli à l'endroit, — comme un miroir, — légèrement bosselé à l'envers et paraissant tout fraîchement sortir des mains de l'ouvrier. L'étroit cadre en bois d'ébène, finement fouillé, est bien postérieur et semble ne dater que de Louis XIII ou Louis XIV.

Quant à l'authenticité de la plaque d'argent, elle était couramment et sans conteste admise par toute la longue suite des religieuses qui se sont succédé au monastère du Paraclet, depuis Héloïse, leur première abbesse, jusqu'à la grande Révolution. Dans le sauve-qui-peut général qui suivit l'invasion du couvent et sa fermeture, le dernier aumônier des religieuses, le bénédictin dom Cajot, l'emporta à Verdun, sa ville natale. C'est seulement à partir de cette époque que des papiers dûment timbrés, couverts de signatures des autorités du district et de cachets officiels, attestent que c'est bien là le miroir de la célèbre Héloïse.

Sans doute, ces papiers, très explicites, d'ailleurs, probants par eux-mêmes, n'adhèrent point à la plaque, et ils pourraient ainsi se rapporter à un antique miroir quelconque. Mais, il n'y a que la foi qui sauve; au surplus, la garantie d'authenticité qu'ils présentent est confirmée par la réputation d'intègre honorabilité de dom Cajot, et ses compatriotes s'en souviennent encore.

Dom Cajot légua, nommément, l'insigne miroir à l'une de ses nièces, et ce fut des héritiers de cette dernière que M. Balbâtre, père de la propriétaire actuelle, en fit l'acquisition.

Avant de me présenter chez madame Hannotin j'avais, je l'avoue, rafraîchi mes souvenirs de collège touchant Héloïse et Abélard, sans réussir toutefois à donner le change par ma trop exacte érudition. Je n'en ressentis pas moins une sorte d'a-

gréable frisson quand, le tournant et le retournant, je tins dans mes mains ce miroir vieux de huit cents ans, où, je n'en voulus pas douter un instant, s'était tant de fois reflétée la figure de la spirituelle, docte, ardente autant que belle Héloïse.

Instinctivement je recherchai son image dans la plaque brunissante qui ne laissait plus paraître qu'une clarté terne, bistre, un demi-jour crépusculaire, entre chien et loup. J'avais cette impression de pouvoir tout à coup plonger mon regard, comme par une étroite lucarne, jusque dans les profondeurs de ce lointain douzième siècle dont l'aube, qui vit naître Héloïse, était encore toute résonnante des prodigieux exploits de la première croisade, les noms de Pierre l'Ermite, de Godefroy de Bouillon, volant de bouche en bouche. — (Ne dirait-on pas que, même de nos jours, le monde ait gardé, de ces croisades, comme un dernier frémissement, répercuté de générations en générations?)

Ainsi, mieux que l'Histoire et la Renommée, le miroir que voici pourrait nous renseigner exactement sur la beauté d'Héloïse. Qui l'a vue de plus près que lui, et plus souvent? Combien de fois s'y est-elle mirée? Jeune fille d'abord, et se sachant belle, — il n'a pu manquer de le lui dire :

« Un petit coup d'œil au miroir
Donne plus d'éclat à nos charmes... »

alors qu'elle rêvait une vie semée de joies, de succès mondains. Puis, élève et bientôt l'amante de Maître Abélard, fameux par ses attaques victorieuses contre le *Réalisme* et le *Nominalisme*, auxquels il opposa son *Conceptualisme;* Abélard, l'auteur, applaudi autant que redouté, de *Scito te ipsum*, de *Sic et non!*

Il touchait déjà à la quarantaine, Héloïse à ses dix-huit ans, et elle aussi quelque peu philosophe, voire théologienne, il avait à qui parler. Durant leur courte, furtive liaison, peut-être, entre deux subtiles argumentations, et pour s'en reposer, — l'oncle Fulbert occupé, dans son oratoire, à lire le bréviaire, — peut-être se sont-ils regardés dans cette plaque, tous les deux en même temps, pour faire la comparaison de la figure

brune, barbue, virile, avec celle délicate et blanche, leurs têtes se touchant : *Joculatoria disputatio!...* Oui, leurs deux visages ont peut-être posé ici, en même temps, et, pour le moment, il n'était plus question de *Sic et non!...*

Héloïse eut-elle soin d'emporter son miroir quand elle se laissa enlever par Abélard, qui l'épousa en Bretagne, ou fit-il partie de la corbeille, de son *coffre* de mariage? Qui le sait?... Et voici venir une mignonne tête que cette plaque a aussi peut-être reflétée, la figurette de leur petit garçon, Astrolabius...

Cependant la vengeance de Fulbert chemine, bientôt elle atteint le séducteur de sa nièce, et nous retrouvons Abélard, trop cruellement puni, sous le froc du moine, à l'abbaye de Saint-Denis; Héloïse, religieuse et voilée, au couvent d'Argenteuil, où l'accompagna cependant son miroir.

Malheureuse, bien que jolie toujours, elle s'y voit maintenant en coiffe noire, ses beaux cheveux à tout jamais cachés, désormais, sous des bandeaux de mousseline. — Ah! il en raconterait, ce miroir, il en a vu, des changements, dans sa terne profondeur!..... Après la jeune fille d'humeur sereine, enjouée, il pourrait dire l'amante passionnée, puis l'amante éplorée, difficilement résignée; l'ardente épistolière; l'épouse éloignée de son mari qu'elle aime toujours, séparée de son enfant; puis la religieuse repentie, enfin la vénérable abbesse de l'oratoire du Paraclet (Paraclet, — *Consolateur*, — l'un des noms dont l'Église s'est, de tout temps, plu à désigner le Saint-Esprit...). Et là, au fond de cet oratoire, bâti pour elle par Abélard, à qui elle survécut vingt ans, la voilà, vieillissante, priante, restée femme aimante, ayant une fois aimé, et de quel amour! et restée fidèle aussi à son miroir, s'y étant, fût-ce à la dérobée, un instant seulement, regardée jusqu'à son dernier jour, jusqu'à l'âge de soixante-trois ans. Peut-être, au souvenir du passé, et voyant ses rides se creuser de plus en plus, a-t-elle, sur cette plaque, essuyé de ses larmes?

Un indice sérieux qu'Héloïse tenait à ce miroir, en faisait cas comme d'un vieil ami, d'un témoin de sa vie, c'est l'espèce de culte profane dont, après sa mort, il devint l'objet de la part des abbesses du Paraclet. En effet, de l'an 1164, où elle

mourut, jusqu'à la Révolution, durant plus de six cents ans, elles se le sont, pour ainsi dire, religieusement transmis, de partante à arrivante, comme un des plus précieux trésors du monastère, un trésor tout mondain, sans doute, mais portant avec lui une leçon morale et pieuse : — *où nous mènent les vanités du siècle!*

Et, j'y songe! Cette longue, interminable suite de religieuses qui, toutes et chacune, se sont regardées dans cette plaque, leur venant de leur première abbesse, et non sans quelque complaisance, quand elles s'y trouvaient jolies! Combien, pendant ces six siècles, le Paraclet compta-t-il d'abbesses, de religieuses, de novices? N'est-il pas certain, de toute certitude, qu'une notable partie du monde féminin religieux du Moyen-âge, de la Renaissance, des temps modernes, qu'une infinie procession d'abbesses et de nonnes, de tant de curieux visiteurs encore et d'aumôniers ont dû poser ici leur figure d'un jour, se sont un moment regardés dans les profondeurs vertes, crépusculaires de ce miroir?

De toutes ces figures, autrefois vivantes, de tant de destinées diverses, de cette légion de saintes filles, qu'a-t-il retenu? Rien. Et que reste-t-il d'Héloïse et d'Abélard, si ce n'est un souvenir d'amours tragiques, que perpétue leur tombeau, transféré de l'église du Paraclet au Père-Lachaise, un tombeau et..... ce miroir?

CAMILLE FISTIÉ.

L'ÉGLISE FORTIFIÉE

DE

RIBEAUCOURT

(Meuse).

Ribeaucourt est un très ancien village situé dans le canton de Montiers-sur-Saulx, au sud du département de la Meuse, au milieu de cette région accidentée et couverte de vastes forêts qui servait au Moyen-âge de frontière à la France et à l'Empire. Dès le XI^e^ siècle apparaît dans les chartes le nom de *Robaldi* ou *Ribaldi Curtis* (1), qui permet d'assigner une origine franque au village. Les abbayes d'Evaux et de Saint-Mihiel et les sires de Joinville y possédaient des droits seigneuriaux.

Au XIII^e^ siècle, une forge y existait (2), et des gisements de minerai d'une certaine importance y ont été exploités jusqu'à nos jours. Ribeaucourt étant du bailliage de Saint-Thiébaut, constituait une sorte d'enclave du Bassigny champenois et comme un poste avancé français en face des États Lorrains. Cette situation particulière explique et motive l'établissement sur ce point d'un refuge fortifié qui ne fut autre que la vieille église dédiée à saint Martin, bâtie sur un sommet élevé, avec une tour, vrai donjon qui dominait le voisinage et dont les murs épais pouvaient mettre les habitants et leurs biens à l'abri des incursions si fréquentes dans ces temps agités. Des substructions

(1) F. Liénard, *Dict. topogr. de la Meuse.*

(2) Bellot-Herment, *Notes sur Ribeaucourt*, Bibliothèque de Bar-le-Duc, ms. 139, carton XVIII.

anciennes ont été relevées autour de l'église, et peuvent avoir appartenu à un château ou maison-forte.

Placée au sommet d'un coteau assez élevé, l'église de Ribeaucourt domine la vallée de l'Orge, et du haut de sa tour, la vue s'étend à droite et en face sur les forêts de l'Ormançon vers Bure et Mandres, à gaûche vers Biencourt, Couvertpuis et Hévilliers et en arrière sur la forêt de Montiers. Les hauteurs voisines atteignent 380 mètres. Une route romaine traverse le territoire de la commune, et l'on a trouvé au lieu dit « Cercueil » un cercueil en pierre renfermant des ossements et des débris d'armes.

L'église eut fort à souffrir des guerres et des sièges qu'elle dut soutenir à des époques anciennes et même un incendie dont nous avons retrouvé les traces pendant les travaux de restauration que nous avons dirigés en 1889, détruisit entièrement les charpentes, couvertures et parties hautes de l'édifice.

Lorsque le calme revint, les habitants sans ressources restaurèrent tant bien que mal leur église; craignant peut-être encore de nouvelles incursions, ils surélevèrent pour se donner plus de place dans les parties hautes de l'édifice les murs de la nef et du chœur de plus de un mètre de hauteur; et une mauvaise charpente recouverte de tuiles, mit à l'abri des intempéries ces ruines intéressantes.

Plus tard encore, sous prétexte de l'embellir, la main de l'homme acheva de mutiler cette vieille construction.

Les petites baies étroites qui servaient de meurtrières furent élargies pour donner plus de lumière et remplacées par des baies larges et sans style.

Le tympan du portail fut enlevé et remplacé par une verrière.

Une affreuse sacristie vint s'accoler au flanc droit de l'église et cacher la base de la jolie tourelle qui s'adapte si bien au donjon.

Enfin un immense autel emplit le chœur et obstrua la fenêtre du fond de l'abside. L'église de Ribeaucourt dont la construction primitive peut remonter au XI^e^ siècle, se compose d'une seule nef qui n'a jamais été voûtée; par conséquent, pas de co-

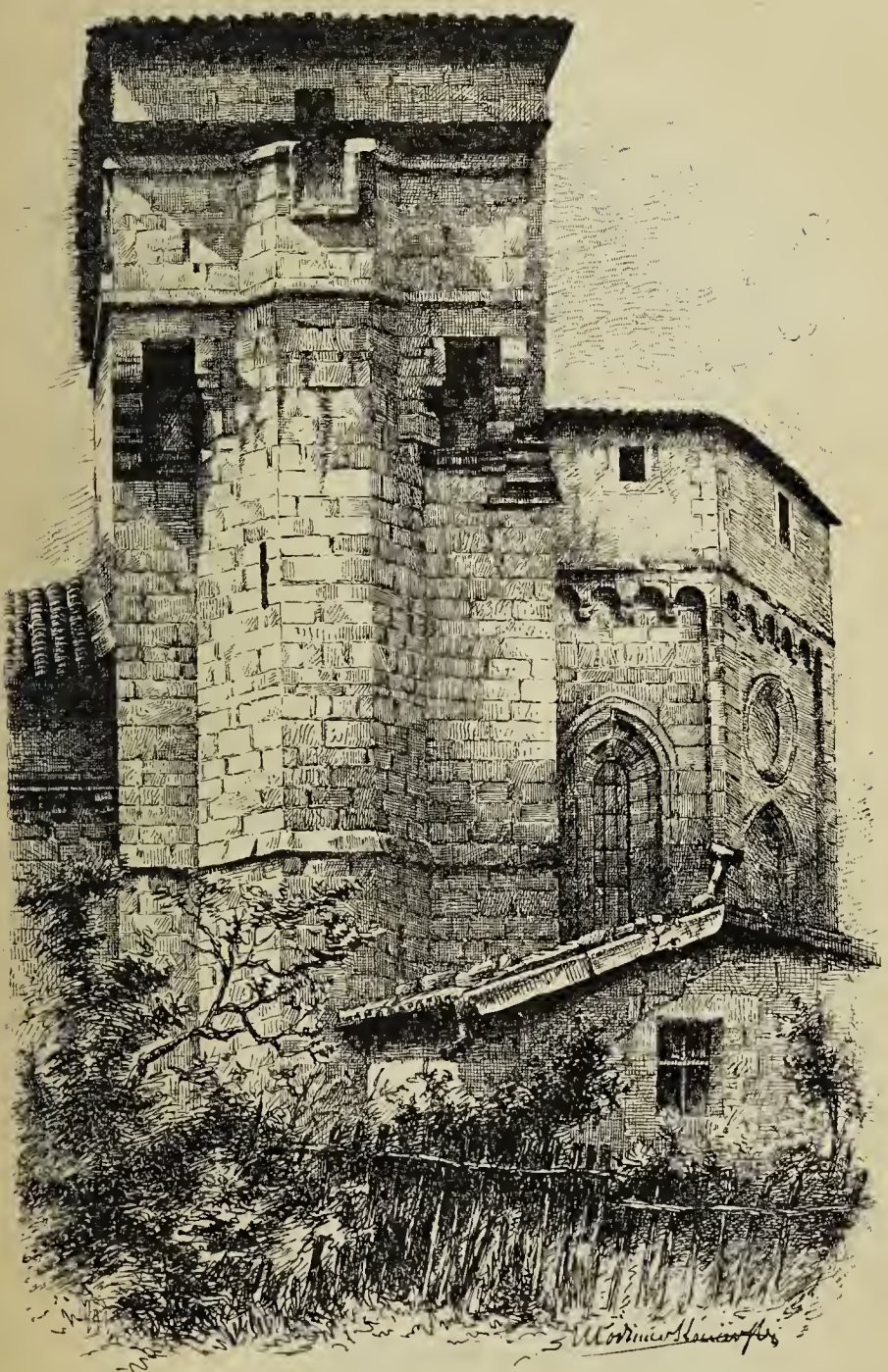

Église de Ribeaucourt

(État antérieur à la restauration)

lonnes ni de contreforts. Une corniche formée de tablettes reposant sur des corbeaux, tous variés, la couronne à l'extérieur.

Un hourd formé de débris de tombes avait été élevé au-dessus du portail au moment où les murs de la nef et du chœur furent surélevés: nous n'avons pu malheureusement le conserver.

Un mauvais plafond en bois recouvrait la nef, nous avons remplacé cette charpente et ce plafond par une charpente apparente comme on en voit encore dans certaines églises des x^e^ et xi^e^ siècles, par exemple à Vignory (1) (Haute-Marne).

Les fenêtres ont été rétrécies et ramenées à peu près à leurs dimensions primitives.

De petites baies très étroites servant probablement de meurtrières étaient percées dans les murs latéraux; nous avons pu en conserver une sur le côté droit du portail.

Enfin un portail xiii^e^ siècle placé au côté droit de l'église lui donne accès.

Une charmante tourelle accolée également au côté droit de l'avant-chœur renferme un escalier en pierre conduisant à la tour placée sous l'avant-chœur.

La partie supérieure de la tourelle s'élargit au moyen de deux terrasses reposant sur des corbeaux en encorbellement. Ces deux terrasses forment hourds et les parapets sont percés de créneaux et de meurtrières.

Le haut de cette tour n'existait plus; il ne restait aucune trace de corniches, aucun fragment pour guider l'architecte dans son œuvre de restauration.

Cette tour avait dû être fortifiée, aussi nous l'avons couronnée d'une forte corniche imitant des machicoulis et rappelant celle du chœur; surmontée de meurtrières dans le genre de celles de la tourelle et l'avons recouverte de la grande toiture qui termine si bien nos vieux donjons.

Le chœur est formé de cinq pans percés de fenêtres dont trois sont surmontées d'une rose.

Sa voûte repose sur des nervures qui descendent sur les chapiteaux des colonnettes d'angle.

(1) E. Corroyer, *l'Architecture romane*, fig. 104.

Deux arcs puissants portés par de grosses colonnes avec des chapiteaux supportent le donjon.

Nous avons enlevé les parties surélevées du chœur et une toiture en ardoises a repris la place et la pente de celle qui avait été incendiée et dont nous avons retrouvé les traces.

Enfin la tourelle a été débarrassée des constructions parasites qui cachaient ses pieds et une sacristie dans le style de l'église a été placée au flanc gauche de la tour, côté le moins intéressant.

Aujourd'hui l'église de Ribeaucourt relevée de ses ruines a repris son caractère monumental et semble vouloir encore protéger contre les incursions des voisins le petit village qui dort à ses pieds.

La restauration de l'église fortifiée de Ribeaucourt a suggéré les réflexions suivantes à un journal d'achitecture (1) :

« Les églises fortifiées ne sont pas très communes en France. « C'est pour cela que nous avons cru bon d'en offrir à nos « lecteurs un spécimen très caractéristique, celui de l'église de « Ribeaucourt dans le département de la Meuse. Son clocher, « dernièrement restauré, est un véritable donjon, avec chemin « couvert, mâchicoulis, créneaux et meurtrières, cette tour « centrale donne un cachet guerrier tout à fait original à cette « pauvre petite église. C'est un type de fortifications ecclésias- « tiques très remarquables. Ce fut d'abord au XI^e^ siècle, après « la grande terreur de l'an mil, que les seigneurs d'église et « les seigneurs abbés, hélas! exposés tous les jours à des « pillages incessants de la part de la féodalité naissante, son- « gèrent à se défendre par eux-mêmes, et fortifièrent les lieux « de refuge de leurs fidèles.

« Les évêques, à cette époque, ne furent pas seulement des « pasteurs paisibles. Eudes, à la bataille d'Hastings, disait sa « messe avec un haubert sous son rochet; et Anthelme, quand « il eut à se défendre contre le terrible Roll, conduisait lui-

(1) *Semaine des constructeurs* (10 octobre 1891) : *L'église de Ribeaucourt* (Meuse), par M. Blanchepierre.

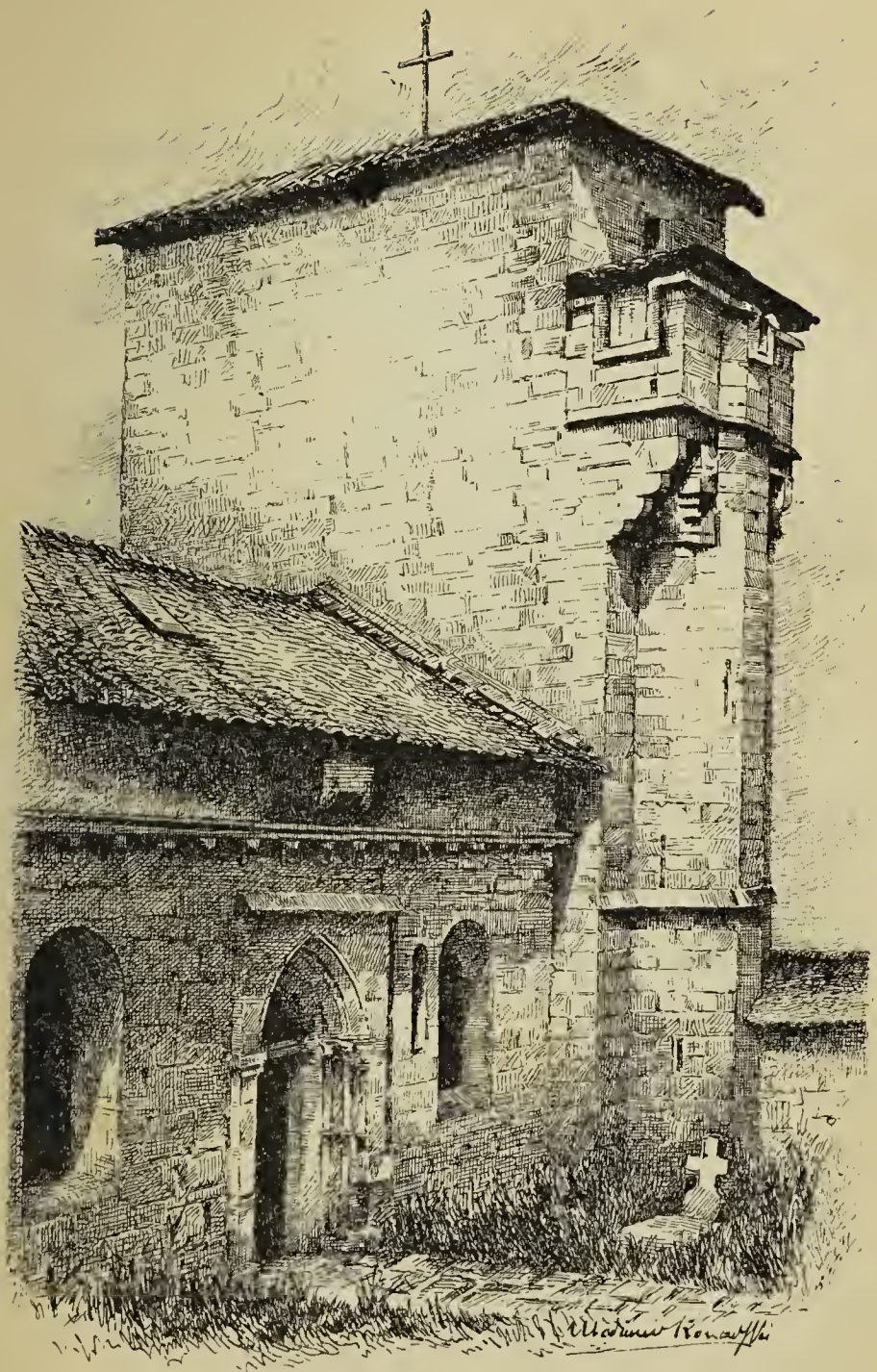

Église de Ribeaucourt

(État antérieur à la restauration)

« même, en personne, les siens à la bataille, coiffé d'une « mitre en casque, la lance au poing, armé de pied en cap.

« On comprend que de tels hommes n'aient pas négligé de « fortifier les lieux saints qu'ils habitaient. *Ecclesiam incas-* « *tellare*, était le terme habituel que l'on employait alors pour « désigner le genre de constructions qu'ils élevèrent autour de « la demeure d'un Dieu qui était vraiment, alors, le Dieu des « armées.

« Les abbayes primitives étaient presque toutes fortifiées. « Saint-Germain-des-Prés, de Paris, avait des fossés garnis « de remparts, des ponts-levis, des tours de guette, des bar- « bacanes, des piloris et des prisons, tout comme les châteaux « forts des hauts barons.

« Saint-Martin-des-Champs, toujours à Paris, était complè- « tement fortifié. On a failli, ces temps derniers, démolir la « dernière tour de son enceinte à l'angle de la rue Saint-Martin « et de la rue du Vert-Bois. C'est à Victor Hugo, ce fanatique « de nos vieux souvenirs, que nous devons la conservation de « cette tour. On se souvient avec quelle ardeur il prit alors la « plume pour réclamer du gouvernement la restauration de « ce débris vraiment historique.

« Nous ne parlons pas de l'abbaye de Cluny, qui possède « encore son enceinte semée de grosses tours rondes dont l'une « sert actuellement d'observatoire, ni du mont Saint-Michel, « dont l'aspect guerrier est inoubliable quand on a eu le bon- « heur de contempler sur son roc sa tour Claudine, ses bas- « tions, ses échauguettes, sa tour du Roi, sa tour du Nord, « ses poternes et ses bombardes anglaises dressées en pierre à « l'entrée de son escalier monumental.

« Parmi les églises proprement dites, complètement fortifiées « à cette époque, on peut citer Royat, près de Clermont-Fer- « rand; Montet-aux-Moines, en Bourbonnais; Esmaude, dans « la Charente-Inférieure, et Sainte-Marie dans la Camargue; « l'église de Simorre, dans le Gers; celle de Maguelonne, dont « les mâchicoulis sont allongés comme ceux du palais des papes, « à Avignon; enfin, Notre-Dame-du-Fort, à Étampes, dont le « nom seul indique suffisamment l'aspect. Ajoutons l'église de

Tronville, dans le département de la Meuse, qui présente des restes encore visibles des fortifications anciennes.

« Au XIV^e^ siècle, ce fut une autre cause qui porta les évê-
« ques, les prêtres, devenus plus calmes, à fortifier à nouveau
« leurs églises. On était alors en pleine guerre de Cent ans;
« les défaites se succédaient : Crécy, Poitiers, Azincourt; l'An-
« glais s'emparait de la France; il fallait songer encore à dé-
« fendre les petits que pressuraient les grands de tous les
« partis. Les compagnies franches, les reîtres et les soudards
« de toute espèce ne se faisaient pas faute de piller et de brûler
« partout le plat pays, comme aux temps malheureux où le
« chef des *Sicambri* de la *truste* des Francs envahisseurs s'é-
« criait, assis sur des ruines fumantes : « Je sens que je vais
« tuer quelqu'un ici. »

« Nous avons de cette époque quelques monuments reli-
« gieux *incastellés* de même; l'église de Lamballe, celle de
« Redon, celle de Candes, celle de Montmuran. Nous en pas-
« sons. La nomenclature en serait trop longue.

« Le donjon de Ribeaucourt remonte à cette date. Il résume
« dans son modeste aspect toute une époque funeste, s'il en
« fût, celle du roi de Bourges ou la grande Jehanne qui sauva
« la patrie et remit en honneur ce royaume qu'elle appelait le
« plus beau du monde après celui du Paradis. »

Nous joignons à cette notice trois vues différentes de l'église de Ribeaucourt. Deux d'entre elles, représentant ce monument dans son état ancien, sont les reproductions de deux dessins de notre confrère, M. *Wlodimir Konarski*. La troisième, qui montre l'édifice après la restauration que nous en avons exécutée, est une gravure empruntée, en même temps que la citation qui précède, au journal *la Semaine des constructeurs*.

Charles ROYER.

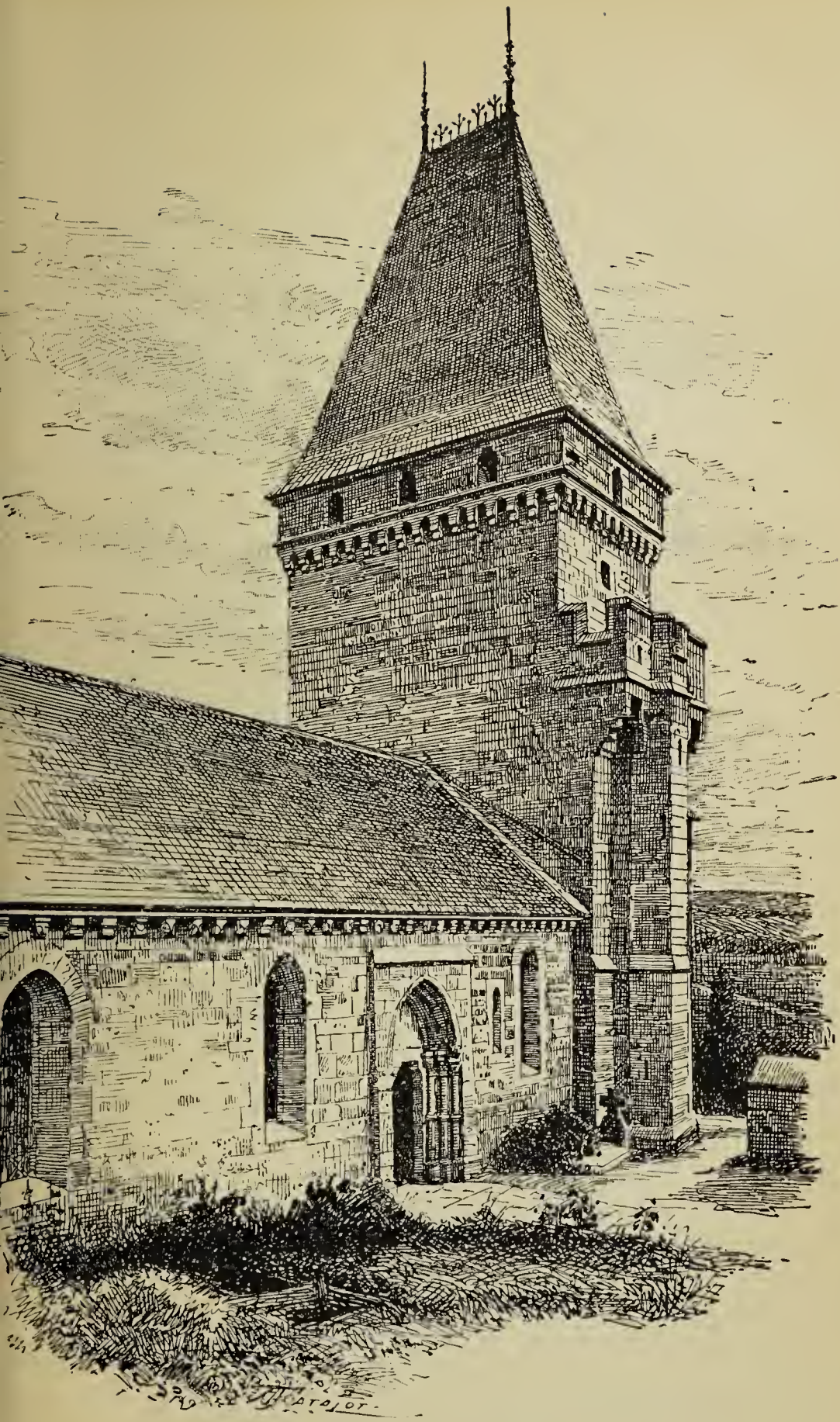

Église de Ribeaucourt

(Après la restauration)

COMMUNICATION

SUR LA DRAPERIE A BAR-LE-DUC

Au XIVe Siècle

Faite a la Société des Lettres, Sciences et Arts

Par M. Jules BAUDOT, Membre de la Société.

Dans le second volume des *Annales du Barrois*, publié en 1867, Victor Servais donne, sur l'industrie de la draperie — une des plus importantes dans notre pays au XIVe siècle — des indications qu'il regrette de laisser incomplètes. Il y a certaines expressions, écrit-il, dont il n'a pu obtenir l'explication.

En 1400, rapporte notre vénérable chroniqueur, la fabrication du drap s'était maintenue à Bar et aux environs dans un état d'activité assez satisfaisant, grâce aux privilèges qui la protégeaient. Aux termes des règlements en vigueur, les drapiers ne pouvaient y fabriquer de drap *en moins de vingt cent à deux pieds*.

Or, ajoute Servais (1), dans plusieurs autres localités du Barrois et même dans la prévôté, on fabriquait un drap, moins coûteux, *en dix-huit cent et deux pieds*. Les industriels de la ville se voyaient obligés d'aller exercer ailleurs leur profession. Afin de prévenir la désertion totale des ateliers, la ruine de la fabrication et du commerce du drap en sa capitale, le duc Robert, après s'être assuré, par le témoignage de notables bourgeois et marchands de Bar et autres, appelés dans son

(1) *Annales du Barrois*, tome II, p. 306 et suiv.

conseil, que les draps de *dix-huit cent et deux pieds* pouvaient se fabriquer sans préjudice pour cette industrie ; *qu'ils estoient bon et léal marchant en foires et marchiés et aultre part*, autorisa, le 10 janvier 1400 (n. style) les maîtres et ouvriers drapiers à tisser, travailler, laver, et conrer *en nombre de dix-huit cent à deux pieds*.

Servais aurait désiré avoir le sens des mots *vingt cent à deux pieds* et *dix-huit cent et deux pieds*.

Il est probable que les gens du métier qu'il a consultés n'ont pas pris garde qu'à la date de l'ordonnance du duc de Bar, *vingt cent* voulait dire *deux mille ;* sans quoi ils eûssent conclu immédiatement que *en moins de vingt cent à deux pieds* signifiait *en moins de deux mille fils sur une largeur de deux pieds*.

On dirait aujourd'hui : en *compte 31*, c'est-à-dire avec 31 fils au centimètre, et *dans la laize de 65 centimètres*.

L'expression *dix-huit cent et deux pieds* est erronée, c'est *dix-huit cent à deux pieds* qu'il faut lire. D'ailleurs, c'est bien *dix-huit cent à deux pieds* que porte l'ordonnance par laquelle Robert permettait à ses drapiers de se mettre *au niveau* de leurs concurrents, pour ne pas laisser échapper la clientèle.

Par les termes de cette ordonnance, on peut juger quelles étaient alors les diverses phases de la fabrication des draps. Elles paraissent avoir été les mêmes que de nos jours. On les *tissait*, on les *travaillait*, on les *lavait* et on les *conrait*.

Tout le monde sait, — surtout à Bar, — ce qu'est le *tissage*.

Le *travail* des draps devait être, au XIV^e^ siècle, ce que pratiquent aujourd'hui les *nopeuses* de Sedan, ce qu'on nomme à Reims le *picurage*, c'est-à-dire la séparation des fils doubles et l'enlèvement, avec de petites pinces, des nœuds laissés dans l'étoffe par le tisserand.

Le *lavage* consistait, sans doute, à cette époque comme de notre temps, à faire tourner le tissu dans un bain alcalin, pour enlever la colle de la chaine et l'huile dont on a dû imbiber la matière première pour en permettre la filature.

Le *foulage* est l'opération qui suit actuellement les trois précédentes. J'en ai induit naturellement, que *conrer* veut dire

fouler. M. Masson, professeur à Sedan, m'a confirmé dans cette version.

Suivant lui, *conrer* est un mot formé au XIV^e^ siècle, de formation savante. Il viendrait de *contërërë, broyer, piler, fouler.*

Et, en effet, le feutrage des lainages s'obtient généralement, en les faisant frapper par des maillets ou des *pilons*, dans des auges appelées *piles*, où l'on a préparé un bain de savon, d'urine et d'argile dite *terre à foulon* (1).

En langage étymologique, la formation de ce vieux verbe s'expliquerait ainsi.

Contĕrerĕ portait par erreur l'accent tonique sur re : *contërérĕ;* cette syllabe se serait maintenue dans le passage du latin au français, tandis que la syllabe brève, non accentuée, qui précède, aurait été supprimée :

con(të)rér(ĕ).

Le mot a disparu des termes techniques; mais M. Lombard, fabricant à Sedan, constate qu'il a été conservé dans le patois de sa région, et qu'il a entendu dire, par exemple, *je vais te conrer la g..... (figure).*

De ce qui précède, il appert, Messieurs, qu'au XIV^e^ siècle on fabriquait à Bar des draps excellents, ayant en chaine 2,000 fils sur soixante-cinq centimètres de large, tandis qu'à côté, on en contrefaçonnait n'ayant que 1,800 fils pour la même largeur, c'est-à-dire de beaucoup plus clairs.

Vous remarquerez combien notre bon duc Robert avait souci de ne pas laisser « les mestiers estre vagues et inutiles en notre « ville, on très grand grief des maistres et marchands et détri- « ment à la chose publique. »

Vous jugerez, sans doute aussi, que c'était un régime économique plus favorable au consommateur qu'au producteur, celui où il fallait l'agrément du souverain et de toutes ses Chambres réunies pour oser abaisser la qualité de la marchandise.

JULES BAUDOT.

(1) Des foulons étaient établis à Bar *rue des Foulans.*

APPENDICES.

Au XIV^e^ siècle, l'industrie de la draperie avait une grande importance à Bar-le-Duc, aussi les souverains se montraient-ils soucieux de son développement et surtout de sa prospérité dans leur petit État.

Parmi les chartes octroyées par les ducs de Lorraine et de Bar aux diverses corporations établies à Bar-le-Duc, nous en avons retrouvé deux données aux drapiers; elles ont été copiées sur des documents provenant de la collection de notre regretté confrère M. le comte Hippolyte de Widranges. Nous les donnons ci-dessous, nous promettant d'y revenir quand nous traiterons, dans notre étude sur Bar-le-Duc, des corporations qui existaient dans cette ville.

Cl. B.

I.

Charte pour les Maîtres et Compagnons Drapiers de Bar.

13 janvier 1399.

Robert, duc de Bar, seig^r^ de Cassel, etc., Salut.

Sçavoir faisons, nous avons oye l'humble supplication des maîtres et ouvriers du métier et art de la Draperie de notre ville de Bar et de ses appartenances contenant que comme par les ordonnances et règles par nous faites et à eux baillées sur les œuvres et exercices dud. métier, ne puissent ou doient ouvrer, faire ne tissier draps en moins de vingt cens à deux pieds qui ne encourent l'amende sur ce ordonnée si comme plus à plein peut apparoir par nos lettres desdites règles et ordonnances, parmi lesquelles ces présentes sont annexées.

Soit ainsi que en cette partie leur soit la dite règle fort rigoureuse et grandement dommageable audit métier, tant pour les amendes en quoi par leur simplece et ignorance pourroient enchoir, comme pour ce que en plusieurs et aultres en notre prévoté de Bar se font draps en dix-huit cens à deux pieds qui sont bons et marchands, et à moins de charge des ouvriers lesquels pour escheuer les dites amendes vont ouvrer hors de notre ville et déloissent lesdits métiers en icelle, dont dommage et la marchandise se (*illisible*) très fort tant pour le peu de draps que on y fait comme pour ce que les ouvriers se sont déjà en grand partie, partis dudit Bar et vraisemblable que les autres qui y sont encore s'en partiront obstant ladite rigoureuse règle et par ainsy porroit ledit mestier estre vague et inutile en notre dite ville, on très grand grief des maistres et marchands et détriment à la chose publique, se surce ne leur est pourvu de convenable remede;

Nous implorans iceluy, pourquoi nous ce considéré volans lesdits métiers et autres maîtres ouvriers et marchands de notre dite ville, désirans icelle tenir peuplée, eu sur ce notre avis et délibération en notre conseil avec des notables bourgeois et marchands de notre dite ville et autres et par iceux avons su que sans préjudice audit mestier et aux dits maîtres, ouvriers et marchands se peuvent bien faire et tissier draps de 18 cens à deux pieds et qu'en ce nombre sont bon et bel marchand en foire et marchiés et autre part. De notre certaine science et grâce spéciale aux dits maîtres et ouvriers dud. mestier de la dite draperie de notre ville de Bar et des appartenances présents et avenir,

Avons octroyé et par ces présentes donnons et octroyons congié, licence et autorité qu'ils puissent et leur loisse faire et faire faire tissier, ouvrer, laver et conrer ondit nombre de 18 cens à 2 pieds sans pour ce encourer amende envers nous, ne à cause dud. mestier, nonobstant lad. règle en cette partie, icelle en tous aultres cas, points et conditions demeurant en ses propres termes.

Sy donnons en mandement, etc.

(*Archives de Meurthe-et-Moselle.*)

II.

Confirmation des Chartes des Drapiers de Bar.

13 août 1524.

Anthoine, etc.

De la part des M^tres^ bourgeois eswardeurs et compaignons du métier de draperie en ceste notre ville de Bar, Nous a été remontré que l'an 1384, feu Mons^r^ le Duc Robert de Bar, M^is^ du Pont, leur octroy certaines lettres d'ordonnance sur le fait de leur d. mestier contenans plusieurs règles et articles desquelles ils obtiendrent depuis confirmation de feu de bonne mémoire le Roy de Sicile notre bisaïeul que Dieu absolve, en l'an 1455.

Nous suppliant très-humblement vouloir de notre grâce spéciale icelles lettres d'ordonnance confirmer et approuver.

Sçavoir faisons que Nous inclinans à leur supplication et requeste, désirant faire, entretenir, observer et garder toute bonne et loyale coutume, statuts et ordonnances concernant la chose publique et bien commun. Pour ces causes et autres raisonnables à ce Nous mouvans, avons de notre certaine science et grâce spéciale, par l'advis et mure délibération des Président et gens de notre Conseil et des Comptes de celui de Bar auquel avons fait entendre cette matière, loé, gréé, ratifié, confirmé et approuvons, etc., lesd. lettres d'ordonnance selon leur forme et teneur, et parmi lesquelles cestes présentes sont infixées, sauf en toutes autres choses notre droit et l'aultruy, pourvu et à condition toutefois que lesdits supplians rendront compte par chacun an des amendes, tant du passé que pour l'avenir.

Sy donnons, etc.

Sig. Anthoine.

(*Archives de Meurthe-et-Moselle.*)

UN SAVANT BARROISIEN PRÉCURSEUR DE M. PASTEUR

LOUIS JOBLOT

1645-1723.

I.

Parmi les savants qui, sur le déclin du XVII^e^ siècle et pendant le cours du XVIII^e^, ont pénétré les premiers dans le domaine de la microbiologie et discerné peu à peu les secrets d'une science dont M. Pasteur, sans avoir néanmoins convaincu tous ses adversaires, semble avoir formulé de nos jours les lois définitives, l'histoire a conservé les noms de Francesco Redi, de Leeuwenhœck, de Swammerdam, de Vallisnieri, de John Needham, d'Henry Baker et de l'abbé Spallanzani. A chacun de ceux-là la justice de la postérité a payé sa dette de gloire. De ces ouvriers de la première heure, un seul était demeuré dans l'oubli. L'heureux hasard d'une lecture, un regard distrait jeté dans une heure de désœuvrement sur le sommaire d'un recueil scientifique avec lequel ni mes goûts ni mes aptitudes ne me conduisent à commercer habituellement, m'ont appris le nom de ce précurseur injustement dédaigné : — « Louis Joblot, « professeur royal en mathématiques de l'Académie royale de « peinture et sculpture », auteur d'un volumineux traité relatif à la construction et à l'usage des microscopes, ainsi qu'à l'observation des animalcules que nous désignons aujourd'hui sous la dénomination de microrganismes et d'infusoires, né à Bar-le-Duc en 1645 et décédé à Paris en 1723.

Redde quod est Cæsaris Cæsari... Ma part est bien modeste dans les renseignements qu'il va m'être donné de fournir sur

la personnalité et les travaux de ce savant barrisien. Ce que, dans mon incompétence, je vais brièvement résumer, ce sont principalement des recherches et des jugements empruntés à autrui. Résolu, et pour cause, à borner ces quelques pages à des indications biographiques et bibliographiques, s'il m'arrive d'émettre une appréciation, qui ne sera le plus souvent qu'une comparaison rapide entre Joblot et ceux qui l'ont précédé ou suivi, je n'aurai garde d'intervenir qu'après avoir puisé mes renseignements à des sources autorisées. En portant à la connaissance des compatriotes de Louis Joblot ce nom, profondément ignoré aujourd'hui dans le pays même de celui qui l'a honoré, je dirai presque qui l'a illustré autrefois, l'emprunt que je vais faire, au bénéfice des *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, à un recueil périodique très spécial, destiné, par la nature même de ses articles, à un nombre restreint d'initiés, et, quelles que soient sa notoriété et son autorité légitimes, lu par ces initiés seulement, aura peut-être un jour pour conséquence d'attirer sur Joblot l'attention des travailleurs lorrains et barrisiens. Puisse-t-il provoquer, dans la région même d'où notre concitoyen partit pour aller conquérir la réputation sur un plus grand théâtre, des investigations de nature à fournir une nouvelle contribution aux données que nous possédons déjà sur l'un des pères de la micrographie, grâce aux deux études auxquelles je vais me référer et aux recherches personnelles qui m'ont permis de les compléter sur quelques points.

A quelques livres que l'on s'adresse, depuis les traités spéciaux à la matière jusqu'aux encyclopédies les plus récentes et les plus complètes, aux ouvrages de vulgarisation les plus justement répandus, aux dictionnaires biographiques les plus abondamment documentés, partout et toujours, en même temps que le souvenir évoqué des premières manifestations vraiment scientifiques de la microbiologie, apparaissent les mêmes noms. Je les ai cités tout à l'heure. Leeuwenhœck et Spallanzani, entre tous, semblent monopoliser le mérite des premières méthodes sérieuses, des premiers pas ébauchés dans le chemin de

la vérité, des premières découvertes et des premières affirmations que les moyens dont dispose la science moderne sont venus corroborer depuis. A l'abbé Spallanzani, enfin, est décernée la gloire d'avoir, le premier, à l'aide d'expériences scientifiques vraiment dignes de cette qualification, combattu, à l'encontre de Needham et de Buffon lui-même, la théorie de la génération spontanée, et d'avoir, en 1777, définitivement écrasé sous le poids de ses démonstrations concluantes la doctrine de ses adversaires. Au milieu de ces noms qui se croisent, de ces discussions qui s'entre-choquent, de ces expériences qui se multiplient des deux parts, jamais le nom de Joblot n'est prononcé, jamais un mot n'est dit de ses travaux.

C'est contre cette excessive partialité en faveur de Spallanzani et contre cet injuste oubli de Louis Joblot que viennent de s'élever deux éloquentes protestations, dont la *Revue scientifique* s'est faite l'organe à quelques jours d'intervalle. Dans une conférence faite à la Société de médecine de Lyon et reproduite par le périodique que je viens de citer (1), M. le Dr Paul Cazeneuve, professeur de chimie organique et de toxicologie à la Faculté de médecine de Lyon, s'est appliqué à démontrer que, vingt ans avant Spallanzani, Henry Baker, en Angleterre, et Louis Joblot, en France, avaient en même temps, en 1754, établi par leurs expériences microscopiques et expliqué, dans deux traités publiés à la même heure, l'inanité des doctrines de Needham et l'erreur des partisans de la doctrine hétérogéniste. Bientôt après, la conférence de M. Cazeneuve provoquait un second article (2), où M. Jacques Boyer, professeur de mathématiques et de physique, allant plus loin encore que le savant maître de Lyon, revendiquait pour Joblot l'antériorité et la prééminence sur Baker, et donnait sur le premier quelques renseignements biographiques bien faits, si clair-semés qu'ils soient, pour nous intéresser.

Je m'arrêterai tout d'abord à ces indications avant de résumer

(1) *Revue scientifique* du 10 février 1894 : *La Génération spontanée d'après les livres d'Henry Baker et de Joblot (1754).*

(2) *Revue scientifique* du 3 mars 1894 : *Joblot et Baker.*

les appréciations qu'inspirent à MM. Cazeneuve et Boyer les expériences et le livre du savant méconnu pour lequel ils réclament justice.

« Louis Joblot — dit M. Boyer — naquit à Bar-le-Duc en « 1646 et, si l'on en juge par ce qu'il devint plus tard, ses pre- « mières études durent porter principalement sur les mathéma- « tiques et les sciences naturelles. Quoi qu'il en soit, je n'ai pu « trouver aucun renseignement sur sa vie jusqu'au 24 février « 1680. A cette date, il est adjoint à Sébastien Le Clerc pour « enseigner la géométrie aux étudiants de l'Académie royale de « peinture et de sculpture; il occupa cette chaire jusqu'au 3 « avril 1717 et mourut le 27 avril 1723. »

Ces brèves énonciations de M. Boyer — avec lequel, après la lecture de son article, je me suis hâté d'entrer en rapports et que je remercie encore une fois de sa courtoise obligeance — m'ont fourni le point de départ des recherches auxquelles je me suis livré à mon tour.

La date de 1646, indiquée comme celle de la naissance de Louis Joblot, constitue une légère erreur, d'ailleurs imputable non point à M. Boyer, mais au secrétaire de l'Académie royale. Elle dérive de l'assertion du procès-verbal du 30 avril 1723 (1), qui constate le décès de Joblot « né à Bar-le-Duc » et « âgé de « 77 ans », ce qui reporterait, si cette dernière mention était exacte, l'époque de sa naissance en 1646. Or, Joblot est, en effet, né à Bar-le-Duc, mais en 1645. Il avait donc, en réalité, bien près de 78 ans au jour de sa mort. Voici la teneur même de son acte de baptême (2) :

(1) « Du vendredy 30e avril 1723..... La Compagnie est avertie qu'il est décédé trois académiciens dans le présent mois et dans l'espace de dix jours, sçavoir : ..... Monsieur Louis Joblot, né à Bar-le-Duc, aagé de soixante dix sept ans ; il étoit ancien professeur pour la perspective ». — (*Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés par M. A. de Montaiglon, t. IV, p. 355.)

(2) Je tiens à exprimer ici ma gratitude à M. Vigo, chef du bureau de l'état-civil à la mairie de Bar-le-Duc, pour l'obligeant concours qu'il a bien voulu me prêter. Je dois remercier également des recherches qu'ils ont pris la peine de faire à mon intention, MM. Burlereaux

« Du 9e (août 1645), Louys, fils de Nicolas Joblot et « d'Anne Guilly, a esté baptizé; par. Louys de Florainville, « ass. honnore he Jean Bertrand et hoe hoe Claude May..., « marchant; mar. Christisine Drouot, ass. Nicolle Jou- « blot. (*Signé*) Louys de Florainville (1) ».

C'est donc au bruit des canons de Louis XIV, au lendemain de la prise de La Mothe, au cœur de la période la plus aiguë des calamités que la guerre déchaîna sur Bar-le-Duc pendant la seconde invasion française, que naquit celui dont la longue existence allait s'écouler tout entière dans la paix des laboratoires, l'étude de la nature et la méditation des problèmes scientifiques les plus abstraits.

Louis était, dans l'ordre de primogéniture, le quatrième des six enfants issus, dans un espace de quinze années, du mariage de Nicolas Joblot avec Anne Guilly. Le 1er avril 1640 avait été baptisé un premier fils, Richard, dont le parrain, Didier Blanpoil, et la marraine, Marie La Faulche, avaient été assistés de Jean Lavandier et d'Anne Lavandier (2). L'année suivante, le 25 août 1641, est consigné le baptême d'Anne Joblot; elle a pour parrain Jean Lavandier, « conseiller de la ville (3) », et pour marraine Catherine Morel (4). Cette enfant meurt presque aussitôt, sans doute, car bientôt après, le 3 novembre 1642, lui succède une autre fille, qui reçoit le même prénom d'Anne. Son parrain est « Charles de Couvonges, fils de hault et « puissant seigneur Anthoine Baron de Couvonges, gouver-

Valet et Jacquet, instituteurs à Mognéville, Rancourt et Nettancourt ainsi que MM. les abbés Henrion et Humblot, curés de Rancourt et de Neuville-sur-Orne.

(1) *Arch. munic. :* Reg. des bapt. de la paroisse Notre-Dame, GG. 2, f° 257 : août 1645. — Une tache d'encre empêche de lire complètement le nom du second parrain : probablement : *Mayeur*.

(2) *Arch. munic. :* GG. 2, f° 79.

(3) Il avait été élu le 10 octobre 1638 (*Arch. munic. :* BB. 5, f° 136 v°). Par la suite, il fut élu notable à plusieurs reprises. Il est qualifié « marchand » dans les actes contemporains.

(4) *Arch. munic. :* GG. 2, f° 137.

« neur de Casel (?)... », la marraine est dame Marie Thumelin; les assistantes sont Françoise et Antoinette de Bleyves; l'acte est signé « Charle de Stainville Couvonge (1) ».

Le 9 août 1645, baptême de Louis, notre futur savant. Le 20 octobre 1648, baptême de Nicolas : le parrain est M. Pierre Petitfils, assisté de Didier Francenot et de Claude Millet, « marchand »; la marraine, dame Anne Gillot, assistée de Marguerite-Catherine Bonfils (2). Enfin, après un intervalle de sept ans, pendant lequel l'entrain de Nicolas Joblot et d'Anne Guilly semble fléchir, apparaît, le 6 juin 1655, un dernier enfant, Jean; le parrain est « honorable homme Pierre Fauconnet, marchand », assisté de Jean Guilly; les marraines, Françoise Joblot et Françoise Guilly (3).

La désolante concision des actes de cette époque, presque toujours muets sur la profession des parents, des parrains et marraines et de leurs assistants, nous laisse ignorer quelle était la profession de Nicolas Joblot. Je l'ai inutilement cherché parmi ceux qui, dans ces années de détresse, veillèrent, en face de l'ennemi, avec tant de dévouement, de résignation et, aussi, de courage, sous le titre d'officiers de la Chambre de ville ou de simples notables, à la gestion des affaires communales et à la défense des intérêts de leurs concitoyens. Mais l'instruction tout exceptionnelle que son fils Louis dut recevoir dès la première jeunesse, les relations que permettent de lui supposer l'intervention aux baptêmes de ses nombreux enfants, tantôt de « marchands », tantôt de personnes appartenant ainsi que les Lavandier, les Petitfils, les Blanpoil, les Francenot, les Fauconnet, les La Faulche, les De Blayves, aux meilleures familles bourgeoises de la ville (4), et, par deux fois, à la plus haute

(1) *Arch. munic.* : GG. 2, f° 171.

(2) *Arch. munic.* : GG. 3, f° 57.

(3) *Arch. munic.* : GG. 3, f° 208.

(4) Pierre Petitfils fut élu notable le 13 mai 1646 et le 16 novembre 1654 (*Arch. munic.* : BB. VIII, 107, et XII, 229 v°). Didier Blanpoil le fut aussi le 17 août 1642 (BB. VII, 44). Les Francenot furent annoblis en 1668 par reprise du côté d'Antoinette Poyart, leur mère (Bib. Bar, fds. Mangin, *Nobil. du chevalier de Villers,* ms. 103, f° 185).

noblesse du bailliage comme Charles de Couvonges (1) et Louis de Florainville (2), donneraient à croire que Nicolas Joblot avait dû s'attirer la considération de tous dans la classe moyenne où il occupait, sans doute, une situation importante, peut-être au sein de cette puissante corporation barrisienne, véritable aristocratie commerciale, que nos anciens titres englobent sous la qualification de « marchands-merciers » et qui pratiquait alors la commission et quelquefois la banque autant que la vente en gros des articles les plus divers. Cette hypothèse d'un état de fortune à tous le moins voisin de la richesse m'est confirmée par un indice rencontré dans les documents de l'époque. Pour atténuer et répartir équitablement, dans la mesure du possible, le poids de garnisons tous les jours accrues par l'occupation française, l'administration municipale s'appliquait déjà à loger de préférence les officiers, les corps de cavalerie et leurs montures dans des maisons offrant aux premiers un gîte conforme à leur rang et à leurs insatiables exigences, de même qu'aux seconds un aménagement et des dépendances suffisamment vastes pour les recevoir, avec leurs chevaux, en groupes assez

Les La Faulehe furent annoblis le 20 novembre 1712 (D. Pelletier, *Nobil. de Lorr*). Antoinette de Blayves, marraine d'Anne Joblot, épousa Sébastien de Billaut, écuyer, officier au service du duc de Lorraine (D. Pelletier, *Nobil.*, et *Nobil. du chevalier de Villers*, ms. 104, f° 26). Deux de ses parents furent, l'un conseiller de ville, l'autre syndic. Ce dernier, Jean, emprisonné et conduit à La Mothe pour sûreté du paiement d'une contribution frappée sur la ville de Bar en 1644, y fut retenu comme otage pendant de longs mois.

(1) Charles de Stainville, s[r] de Couvonges, devint Grand Gruyer de Barrois en 1651 et Bailli et Gouverneur de Bar en 1661. Antoine, son père, avait été revêtu, avant lui, de ces deux dignités. Neuf Stainville-Couvonges occupèrent la charge de Bailli et Gouverneur de Bar du XV[e] au XVIII[e] siècle.

(2) Louis de Florainville, s[r] de Ville-devant-Belrain, décédé célibataire le 22 mars 1652 ; il était fils d'Henri, s[r] de Fains, et de Françoise de Lutzelbourg (Bib. Bar : *Nobil. du chevalier de Villers*, Mss. 104, f° 73, et *Notice histor. sur Fains*, Mss. n° 110). — La famille de Florainville avait fourni à la ville de Bar quatre Baillis.

compacts. Dans les rôles de ces cantonnements passe et repasse le nom de Nicolas Joblot, sans que jamais, là non plus — ainsi, d'ailleurs, que pour la plupart des autres assujettis — rien n'indique sa profession. Jamais son nom n'est précédé de la qualification de « maître » qui se donnait aux personnes exerçant une profession libérale et surtout aux gens de loi, ni de celle de « monsieur », réservée alors, semble-t-il, aux bourgeois riches ou aisés vivant uniquement de leurs revenus patrimoniaux. Cependant, le fait que Nicolas Joblot loge, en une seule fois, tantôt deux lieutenants, un enseigne, trois valets et quatre chevaux, tantôt encore un capitaine, un enseigne, quinze soldats, trois valets et six chevaux du régiment de Vaubecourt, laisse entrevoir l'importance et le confortable que devait présenter son habitation, située entre les portes du Bourg et de la Neuveville, dans le quartier d'Entre-deux-Ponts (1).

En même temps que Nicolas Joblot, vivait à Bar un autre chef de famille, Pasque Joblot, son homonyme et peut-être son parent (2). Ce nom était, de plus, très répandu autrefois sur un certain point de la banlieue barrisienne, où il survivait il y a quelques années encore. A Mognéville, commune située à 15 kilomètres de Bar, il apparaît dès 1598 et s'y perpétue jusqu'en 1892. De 1640 à 1650 seulement, on relève les baptêmes de sept enfants, non pas tous issus de la même union, mais de cinq pères différents. Là encore, les Joblot devaient occuper une situation distinguée, car, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle et les premières années du XVIII^e^, on voit plusieurs d'entre eux instituer des fondations pieuses, donner des terres à l'hôpital, occuper les fonctions de gouverneur de cet

(1) *Arch. munic. :* Comptes du Receveur de l'Hôtel-de-Ville entre 1646 et 1657.

(2) *Arch. munic. :* GG. 35 ; Reg. bapt. de la ville-haute : le 3 août 1640, baptême de Pierre, fils de Pasque Joblot et « d'Ysabeau, pa« roissienne de Brillon » ; parrain, M. Jean Leschicault, avocat ; marraine, D^lle^ Claude Garnier. Aucun doute n'est permis sur ce prénom de « Pasque » que j'ai retrouvé plusieurs fois accolé à celui de Joblot et très-lisiblement écrit dans d'autres pièces.

établissement; l'un d'eux, après avoir été doyen de Robert-Espagne, est chapelain du château (1).

D'autre part, à Neuville-sur-Orne, le même nom est relevé pour la première fois en 1672, époque où viennent se fixer dans le pays deux frères, Louis et François Joblot, originaires, croit-on, de Vautrombois, écart de Révigny (2). De même, à Rancourt, où le nom n'apparaît, cependant, qu'en 1820 (3). Ces différentes familles, me dit-on, seraient aujourd'hui éteintes, ou ne sont plus représentées que par des femmes (4).

Tous ces Joblot de Bar, de Mognéville et de Neuville avaient-ils entre eux des liens de parenté? Il semblerait permis de le croire, quand on considère que tous ces chefs de famille étaient disséminés sur le même point de la région, dans trois paroisses agglomérées sur une étroite zône de quelques lieues carrées. Nicolas Joblot, de Bar, ne tirait-il pas lui-même son origine de Mognéville et du tronc sans doute commun aux précédents, lorsqu'on le voit obtenir pour sa fille Anne (3 novembre 1642), le parrainage de Charles de Stainville, le seigneur de Couvonges, fief qu'une demi-lieue à peine séparait de Mognéville?

II.

Pas plus que M. J. Boyer, je n'ai pu trouver de renseignements sur la vie de Louis Joblot jusqu'au jour où les procès-verbaux de l'Académie de peinture le mentionnent pour la première fois. Qu'il se soit tout particulièrement adonné dès sa jeunesse aux sciences mathématiques, physiques et naturelles,

(1) Communication de M. Burlereaux, instituteur. — Cf. Bonnabelle, *Notice sur Mognéville*, 1883.

(2) Communication de M. l'abbé Humblot.

(3) Communications de M. Valet, instituteur, et de M. l'abbé Henrion.

(4) Trois Joblot figurent encore cependant sur les listes électorales de Neuville-sur-Orne.

cela est évident. Mais à quel établissement dut-il sa première éducation? A notre vieux collège Gilles de Trèves?... Il ne semble pas douteux, tout au moins, qu'il ne soit allé demander aux écoles de Paris le couronnement de ses études, et que d'utiles relations, nouées dans le monde savant de la capitale, ne lui aient ouvert, au même titre que son mérite et ses premiers travaux personnels, l'accès de la chaire qu'il fut appelé à occuper à l'Académie à l'âge de trente-cinq ans.

L'Académie Royale de peinture et de sculpture revêtait, à cette époque, un double caractère. En même temps qu'une compagnie d'artistes réunis pour se livrer en commun à leurs travaux, se recrutant par voie d'élection et — comme l'ont toujours fait et le font encore, à Paris et ailleurs, toutes les Académies, petites et grandes — se considérant comme une élite dépositaire exclusive des règles du bon goût, elle remplissait, en outre, le rôle conféré de nos jours à l'École nationale des Beaux-Arts et monopolisait l'enseignement de l'Idéal tel qu'on l'entend dans les sphères officielles. Les cours étaient faits aux étudiants par un certain nombre d'académiciens qualifiés d'Anciens, et, plus tard, de Professeurs. Par une tradition singulière, dont le principal avantage dut être, à défaut d'autres, de rendre impossibles les intrigues d'écoles et d'ateliers, chacun d'eux prenait le service pour un mois seulement, au terme duquel un autre lui succédait. Seuls, les deux professeurs d'anatomie et de perspective demeuraient à leur poste d'un bout à l'autre de l'année. Les professeurs de peinture et de sculpture recevaient chacun, à titre d'honoraires, 150 livres par an; le professeur d'anatomie et celui de perspective chacun 300 livres. Les « aydes à professeur » ou professeurs-adjoints ne touchaient aucune rémunération. Bien qu'admis aux assemblées, ils n'étaient pas académiciens, tandis que les professeurs titulaires, alors même qu'ils demeuraient complètement étrangers à la pratique des Beaux-Arts, comme les maîtres d'anatomie et de mathématiques, faisaient partie intégrante de la compagnie et siégeaient à ses séances, dont ils signaient les procès-verbaux, au même titre que les peintres, les sculpteurs, et les quelques amateurs éclairés que l'Académie accueillait dans ses rangs.

C'est le 24 février 1680 que Louis Joblot fut nommé professeur-adjoint de mathématiques, de géométrie et de perspective (1). Le nom seul de l'homme qu'il devait suppléer dit assez quelle tâche il allait assumer. C'était l'illustre Sébastien Le Clerc, à qui sa *Pratique de la Géométrie* et son *Traité de l'Architecture* avaient donné la réputation scientifique avant que ses dessins des *Conquêtes d'Alexandre* et des *Conquêtes de Louis Quatorze*, ainsi que les planches qu'il gravait lui-même, d'après ses compositions originales ou d'après celles de Le Brun n'eussent fait de lui, en ce genre, l'artiste le plus fécond et l'un des plus distingués de son temps. Étrange coïncidence : avant de professer les mathématiques à l'Académie, celui auquel succédait le barrisien Joblot avait été attaché à titre d'ingénieur à l'armée du maréchal de La Ferté-Senneterre, c'est-à-dire à l'armée qui, plus que toute autre, mit, au cours des invasions françaises, le Barrois à feu et à sang et le ruina de fond en comble par ses exactions !

De 1680 à 1699, aucune mention, du moins de réelle importance, ne concerne Joblot dans les procès-verbaux de l'Académie. En 1682, il demande à la Compagnie « de l'exempter « de la contribution qu'ont coustume de payer ceux qui man- « quent aux assemblées, à cause de ses emplois et d'autres « affaires qu'il pourroit avoir en d'autres endroits (2). » Ces amendes constituaient une partie des ressources de l'Académie, avec les cotisations des membres, la rétribution payée par les élèves et la pension de 10,000 livres que le roi servait depuis 1776. La faveur sollicitée par Joblot lui fut immédiatement accordée. De quelle nature étaient les « affaires » invoquées à l'appui de sa requête? Sans doute les travaux de physique et d'histoire naturelle auxquels il consacrait déjà tous ses loisirs.

(1) « Du 24e febvrier 1680..... Ce jour monsr Joublot c'est présenté « à cette assemblée, offrant d'enseigner la géométrie aux estudiantz de « l'Académie gratuitement en l'absence de Monsieur Le Clerc. La « compagnie a agréé sa proposition, et, en cette considération, a ré- « solu qu'il pourra prendre séance dans les assemblées en la suite des « conseiller honorèr. » *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. II, p. 163.

(2) *Proc.-verb. de l'Acad.*, 25 avril 1682, t. II, p. 220.

Quels étaient ses autres « emplois » ? Ce mot ne donnerait-il pas à présumer que, tout en méditant les différentes thèses qui allaient bientôt lui ouvrir les rangs de ce qu'on appelait alors les « philosophes, » il avait dû, par des leçons plus rémunératrices que celles de l'Académie, par des cours professés ailleurs encore, s'assurer la pitance quotidienne? *Primo vivere, deinde philosophari.*

En 1697, se produit un plus notable événement. A la date du 30 mars, « M. Joblot, ayde à professeur, a prié la Compa- « gnie de luy permettre une absence de quinze à dix-huit mois « pour un voyage qu'il doit faire en Italie, ce qui l'oblige de « prendre congé de l'Académie, qui a agréé son absence (1). » Nous aurons lieu de nous demander plus loin s'il n'existerait pas un étroit rapport entre ce long séjour à l'étranger et les doctrines microbiologiques dont Joblot se préparait à se constituer en France le champion.

Plus occupé que jamais par ses travaux personnels et par l'autorité prépondérante dont il avait été investi sur les graveurs du Cabinet du roi, Sébastien Le Clerc, d'ailleurs âgé de 62 ans, donna sa démission de professeur titulaire en mai 1699 (2). Deux mois plus tard, Joblot était appelé « tout d'une « voix » à lui succéder (3). Rien, du reste, ne changeait, en réalité, dans la nature de ses attributions, si ce n'est qu'il était dorénavant académicien, et qu'il touchait enfin, à cinquante-quatre ans, et après vingt années de suppléance gratuite, les 300 livres de traitement affectées à la chaire de géométrie. C'était 100 livres de moins que le « modèle français » et 200 livres de moins que le « modèle italien ». Rien d'étonnant à voir,

(1) *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. III, p. 208.

(2) *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. III, p. 262.

(3) « Du samedy 4e juillet 1699 : ..... M. Le Clerc s'estant démis de « la charge de professeur en perspective et géométrie dès le cinquieme « may, ainsy qu'il paroist par la deliberation de ce jour, et la Compa- « gnie ayant jugé que cette charge estoit naturellement dévolue à « Mr Joblot, adjoint à cette charge de professeur, elle l'a esleu tout « d'une voix pour la remplir en la place de M. Le Clerc » (*Proc.-verb.*, t. III, p. 267).

dans une école de Beaux-Arts, des muscles de gladiateur payés plus cher qu'un cerveau de mathématicien. N'importe. Loin de voir, comme il arrive si souvent de nos jours, dans la consécration définitive qui venait de lui être donnée, l'occasion d'accroître peu à peu ses loisirs et de se faire suppléer à son tour, Joblot ajouta bénévolement une charge nouvelle à la tâche périodique qui lui était imposée par les statuts. En dehors des cours réglementaires qu'ils professaient aux étudiants, certains d'entre les académiciens se plaisaient à faire de temps à autre, devant leurs confrères assemblés, auxquels venaient se joindre les élèves, des conférences spéciales sur quelque point de doctrine, de théorie ou de pratique. Joblot offrit gracieusement son concours et, dans une série de leçons échelonnées du mois d'avril au mois d'octobre 1702, traita successivement de l'organe de la vue et de la conformation de l'œil, qu'il expliqua en disséquant un œil naturel dont il exposa l'anatomie, — de la théorie de la lumière et des couleurs, — des erreurs de la vision, qu'il commenta à l'aide de différentes expériences, — enfin des premiers géomètres, ainsi que des principes et des applications de la géométrie dans les arts et dans les sciences. Ces entretiens n'étaient pas des improvisations débitées d'abondance, mais des mémoires, des « discours lus » après avoir été sans doute médités et écrits avec d'autant plus de soin que l'assistance appelée à les entendre était mieux en droit de se montrer difficile. Car, si des académiciens d'alors beaucoup sont allés attendre dans la fosse commune de l'oubli les Abel de Pujol, les Cabat, les Schnetz, les Drolling, les Couder, les Cabanel et les Bouguereau de notre siècle, d'autres, parmi les auditeurs de Joblot, s'appelaient Roger de Piles, Jouvenet, Bon et Louis de Boullongne, Claude Hallé, Antoine Coypel, Girardon, Corneille Van Clèves, Coysevox et Nicolas Coustou (1).

Puis quinze années s'écoulent sans que rien, dans les procès-verbaux, fasse mention de Joblot autrement que pour témoigner de sa présence aux assemblées et de la part assidue qu'il

(1) *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. III, p. 337, 339, 340, 341, 348, 352.

prenait à l'accomplissement de ses obligations académiques. Ses aptitudes de calculateur perdu au milieu de tous ces artistes lui valent, selon toute apparence, de figurer très-fréquemment au nombre des commissaires appelés à recevoir les comptes du trésorier et à répartir, entre les membres de la Compagnie, le montant de la capitation. Presque toujours, il est choisi pour prendre place dans les députations chargées, en différentes circonstances et notamment à l'occasion de la nouvelle année, d'aller porter les vœux de l'Académie aux « Protecteurs » qu'elle eut successivement pendant le cours de cette période, Hardouin-Mansart, premier architecte du Roi, tout puissant à la Cour, et le Duc d'Antin.

Tout à coup, le 3 avril 1717 (1), Joblot « prie la compagnie « de luy vouloir donner un adjoint, attendu que les affaires « qui luy sont survenuës l'empêchent de vacquer régulière- « ment à ses leçons. L'Académie adhérant à sa prière a nommé « Monsieur Le Clerc pour en occuper la place et en faire les « fonctions en son absence (2). »

Quelles nécessités impérieuses dictaient cette requête? Aucune hésitation n'est possible à ce sujet, et nous touchons ici au point culminant de la carrière de Joblot.

Plus d'un an auparavant, dès le mois de décembre 1716 (3),

(1) *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. IV, p. 244.

(2) Je n'ai pu savoir quel était ce Le Clerc, suppléant de Joblot. Des six fils de l'illustre graveur, un seul, Laurent-Josse, entré dans les ordres, est parvenu à la notoriété comme biographe et bibliographe. Un second, nommé Sébastien, comme son père, peintre bien oublié aujourd'hui, fut reçu de l'Académie en 1704, ainsi que le constate le procès-verbal du 23 août, qui le qualifie expressément « fils de M. Le « Clerc, ancien professeur en géométrie. » Il est inadmissible que ce peintre ait accepté la suppléance du cours de perspeetive en 1717, alors qu'il était académicien en pied depuis treize ans. L'adjoint de Joblot serait-il un troisième fils ou un petit-fils du célèbre artiste messin?...

(3) *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. IV, p. 235. — « Aujourdhuy samedy « cinqe decembre mil sept cens seize, l'Academie estant assemblée pour « les conférences, Monsieur Joblot y a apporté un ouvrage qu'il a « composé ayant pour titre : Descriptions et usages de plusieurs mi-

il avait présenté et analysé à l'Académie, en lui demandant l'autorisation d'éditer cette œuvre sous son patronage, le manuscrit — peut-être même ce que nous appellerions les bonnes feuilles — du livre qui allait lui marquer sa place dans l'histoire des premières luttes engagées entre les partisans et les négateurs de la génération spontanée. Soucieux d'ajouter encore à ses observations premières (1), il ajourna pendant plus d'une année la mise au jour de ce volume, qui parut enfin en 1718. Nul doute que les « affaires » qu'il invoquait au mois d'août 1717 en demandant à être suppléé dans sa chaire de perspective n'aient été les derniers soins à donner à cette publication. Quittons donc le professeur de l'Académie des Beaux-Arts pour suivre l'opticien et le microbiologiste.

« croscopes (*etc., etc...*). — La Compagnie après avoir écouté la lecture « de la division de tout l'ouvrage, fait en deux parties, et avoir exa- « miné plus de trente quatre planches in-4° remplies de figures des- « sinées et gravées élégamment, représentant ses nouveaux microscopes « mis en perspective et accompagnez de tous les profilz qui sont néces- « saires pour en bien faire comprendre le mécanisme et l'usage, et « aussy remarqué que dans la seconde partie l'auteur met en usage « ces nouvelles machines pour faire l'histoire d'une multitude infinie « de très petits animaux, qui ont été jusqu'à présent inconnus à cause « de leur petitesse et des grands défauts qui sont inséparables des « microscopes ordinaires. C'est pourquoy la Compagnie ayant considéré « que cet ouvrage pouvoit être très agréable au public, tant par sa « nouveauté que par l'utilité que les phisiciens, médecins, anatomistes, « chimistes et autres en pouvoient retirer, elle a bien voulu luy accorder « la permission de se servir du privilège que le Roy accorde à ladite « Académie. » (Signé) : Coustou l'aîné — Frémin — Coyzevox — C. Van Clève — De Boullongne — De Troy — Hallé — C. Poirier — Le Moyne — Barrois — Marot — De Troy fils — Joblot — Bouys — Tavernier.

(1) *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. IV, p. 271 : 3 sept. 1718 : « ... M. Joblot « a prié la Compagnie de luy continuer la permission qu'elle luy a « donnée de faire imprimer son livre sur les insectes et microcospes « (*sic*), sur une addition qu'il veut y faire et dont il a donné les des- « seins de nouvelles découvertes sur ce sujet à examiner, ce que l'Aca- « démie luy a libéralement accordé. »

III.

Le Traité du microscope — ou les *Descriptions*, ainsi que je continuerai à l'appeler brièvement (1) — est un beau volume in-quarto de 191 pages, imprimé « aux frais de l'auteur, » avec tout le soin que les typographes du XVIII^e^ siècle apportaient à leurs productions, alors surtout que l'auteur faisait bien les choses. Les trente-quatre planches qui accompagnent le texte,

(1) « DESCRIPTIONS ET USAGES DE PLUSIEURS NOUVEAUX MICROSCOPES « TANT SIMPLES QUE COMPOSEZ, AVEC DE NOUVELLES OBSERVATIONS « FAITES SUR UNE MULTITUDE INNOMBRABLE D'INSECTES, ET D'AUTRES « ANIMAUX DE DIVERSES ESPÈCES, QUI NAISSENT DANS DES LIQUEURS « PRÉPARÉES, ET DANS CELLES QUI NE LE SONT POINT, *par* L. JOBLOT, « *professeur royal en mathématiques, de l'Académie royale de peinture* « *et sculpture; demeurant sur le quay de l'Horloge du Palais, au gros* « *Raisin.* A PARIS, *chez Jacques Collombat, imprimeur ordinaire du* « *Roy, et de l'Académie royale de peinture et sculpture, rüe Saint-* « *Jacques, au Pelican.* MDCCXVIII. *Avec approbation et privilège du* « *Roy.* »

Après le titre vient un *Avertissement* de l'auteur, précédé d'une vignette, non paginé (7 pages), l'approbation du censeur, datée du 30 novembre 1716, l'extrait du procès-verbal d'approbation de l'Académie du 5 décembre 1716 et l'arrêt du Conseil d'Etat relatif au privilège de l'Académie. — Page 1, au-dessous d'une vignette représentant les armes de l'Académie entre les attributs de la peinture et de la sculpture et ceux de l'optique, ce titre : *Nouvelles observations faites avec des microscopes tout nouveaux sur une multitude innombrable d'insectes*, etc., etc... *Première partie*... Toute cette page de titre est imprimée non pas en caractères typographiques, mais en taille-douce, d'après une planche gravée, y compris les cinq premières lignes du texte du premier chapitre. Cette première partie contient 18 chapitres en 78 pages avec 22 planches.

La *seconde partie* porte, sous une vignette représentant le cabinet d'un micrographe, le même titre que la première; elle comprend 35 chapitres avec 12 planches et est paginée de 1 à 96.

La *table des chapitres* occupe les cinq dernières pages.

si elles ne sont peut-être pas « dessinées et gravées élégam-« ment » autant que le disait avec un peu de complaisance l'approbation de l'Académie, sont néanmoins d'une exécution très-suffisante ; elles ont par-dessus tout le mérite de parler aux yeux du lecteur un langage clair et précis. M. Jacques Boyer croit très-peu communs aujourd'hui les exemplaires de l'édition originale de 1718. Notre bibliothèque municipale a l'heureuse fortune d'en posséder un (1). La présence de cette rareté bibliographique sur des rayons si pauvres en ouvrages relatifs aux sciences naturelles doit-elle être attribuée à ce fait que l'auteur fut un enfant de notre ville? Aucun indice, aucune annotation manuscrite ne mentionne la provenance de ce volume non plus que l'origine barrisienne de l'écrivain.

Joblot a divisé son traité en deux parties distinctes, en deux tomes pour ainsi dire, le premier consacré à la description des microscopes dont il s'est servi pour ses recherches, le second aux procédés qu'il a employés dans ses observations micrographiques et aux résultats qu'il en a obtenus.

Ce qui frappe tout d'abord à la lecture du premier tome de ces *Descriptions*, c'est le bon sens avec lequel, imitant sur ce point l'exemple de l'illustre Leeuwenhœck et devançant le conseil de Buffon quand il dit que « avant de compter abso-« lument sur les observations qu'on fait et même avant que « d'en faire, il faut bien connaître son microscope (2), » Joblot a compris que le premier gage de réussite pour le micrographe est de posséder à fond le mécanisme de l'outil dont il va faire un usage quotidien. Comme Leeuwenhœck, s'il a poussé si loin l'étude des infiniments petits, ce n'est qu'après avoir perfectionné les microscopes employés avant lui et qu'après en avoir créé de nouveaux lui-même. Cet art de l'optique, si étroitement lié aux investigations de la science moderne que nous n'hésitons pas à qualifier du titre d' « ingénieurs, » ceux de nos contemporains qui l'ont amené au degré de maîtrise où il est parvenu de nos jours, il semble que Joblot l'ait pratiqué

(1) Sous le n° 5581 du Catalogue.

(2) *Hist. des animaux : Expériences au sujet de la Génération.*

de son temps non sans quelque prééminence, quand nous le voyons le conseil et le fournisseur « de célèbres médecins, de « fameux anatomistes et de plusieurs autres illustres amateurs « de ces nouveautez (1). »

Prenant l'un après l'autre chacun de ces instruments, il le décrit par le menu, le monte, pour ainsi dire, pièce à pièce sous les yeux du lecteur, explique à quel genre d'observations il convient plus spécialement, quels avantages il offre sur ceux qui avaient été jusqu'alors employés, à l'aide de quels procédés et dans quelles conditions doivent être présentés à son objectif les corpuscules soumis à l'examen de l'opérateur. De nombreuses figures aident encore à l'intelligence du texte en reproduisant, dans leurs dimensions naturelles et dans tous leurs détails, en même temps que les plus minutieux organes dessinés séparément quand il est nécessaire, les coupes, les profils d'ensemble et l'aspect extérieur de ces microscopes, dont plusieurs, véritables bijoux d'étagère avec leur canons d'ébène, d'argent ou de laiton revêtus de chagrin, leurs manches historiés, leurs viroles, leurs boutons, leurs montures de métal délicatement ciselés et guillochés, la pureté et l'élégance impeccable de leurs contours, témoignent une fois de plus, quand on les compare aux chaudronneries de cuivre hurlant aux regards dans les vitrines de nos modernes ingénieurs-opticiens, des constantes préoccupations de goût raffiné qu'apportaient dans l'exécution des œuvres les plus étrangères au domaine de l'Art pur les constructeurs, artistes toujours et quand même, de ces siècles passés (2).

Des seize microscopes présentés dans les *Descriptions*, onze sont des microscopes *simples*, ou loupes, constitués par une seule lentille transmettant à l'œil une image droite de l'objet observé; cinq sont des microscopes *composés*, formés d'une

(1) Avertissement placé en tête des *Descriptions*.

(2) Joblot cite à deux reprises, comme étant l'exécuteur de ses microscopes, « M. Le Febvre, très-habile ingénieur pour la construc- « tion des instruments de mathématiques. » (*Descriptions*, I, pp. 6 et 53.)

combinaison de deux ou plusieurs lentilles donnant une image renversée. Treize de ces instruments ont été simplement, de la part de Joblot, l'objet de modifications plus ou moins importantes, dont les principales permettaient d'opérer de suite la mise au point ou de substituer immédiatement une lentille à une autre. Les cinq autres sont donnés par Joblot comme ses propres inventions. L'un d'entre eux a mérité d'être cité comme exemple d'un des progrès sérieux accomplis, au début du XVIII^e^ siècle, dans la composition des microscopes composés (1). Susceptible de recevoir dans son canon jusqu'à cinq verres différents, il pouvait ainsi se transformer, au gré de l'investigateur, soit en un microscope à deux lentilles pour les liqueurs et les corps transparents, soit en un microscope à deux ou trois lentilles pour les corps opaques, soit encore en une lorgnette offrant l'image dans sa position naturelle, soit, enfin, en un petit télescope présentant l'image renversée (2).

Joblot s'est également appliqué à la réalisation du problème d'un microscope *universel*. Cette qualification ne désignait pas alors, comme aujourd'hui, un instrument susceptible de prendre à volonté, sous l'action d'une vis de rappel, la position verticale ou horizontale. Le microscope universel devait, dans la pensée de son inventeur, se prêter indistinctement à l'examen des corps opaques ou transparents, des tissus, des liqueurs organiques. Problème ardu; d'autant que Joblot lui-même avait dit, au début de ses *Descriptions :* « chaque microscope « me paroît avoir ses usages particuliers, de sorte que je ne « pense pas qu'on en puisse inventer aucun qui renferme seul « toutes les propriétez de ceux que je vais proposer. » Ce microscope, avec lequel Joblot renouvela sur un têtard, en la corroborant à son tour, l'observation mémorable faite en 1619 par Harwey sur la circulation du sang (3), se présentait sous la forme d'un canon horizontal qu'un manche adapté verticalement

(1) A. Henocque, art. *Microscope,* dans le *Dictionn. encyclopédique des Sc. médicales,* de A. Dechambre, 2^e^ série, t. VII, p. 566.

(2) *Descript.,* I, pp. 50-52, pl. 15.

(3) *Descript.,* I, pp. 61-63.

permettait d'élever à la hauteur de l'œil. Le système auquel Joblot demandait la réalisation du programme qu'il s'était tracé consistait essentiellement dans la recherche facile de la mise au point, dans la variété des lentilles et du porte-objets susceptibles d'être employés par l'opérateur, et dans la possibilité de substituer ces pièces les unes aux autres, ainsi que de porter et de déplacer dans le champ de l'objectif le sujet à examiner, à l'aide soit de lamelles de verre s'il s'agissait de substances liquides, soit de platines de carton ou de métal, soit de pointes et de pinces diversement agencées pour les insectes et les corps transparents ou opaques. Un pareil instrument exigeait, on le conçoit sans peine, une série d'accessoires et un enchevêtrement de pièces de rechange tels que la description de ces multiples organes et l'explication du rôle de chacun d'eux occupent à elles seules douze pages du volume, accompagnées de trois planches comprenant près de vingt-cinq figures d'ensemble et de détails (1). Encore le bon Joblot commence-t-il, non sans à-propos, son exposé en disant « qu'une explication « par écrit, quelque ample qu'elle soit, ne donnera jamais toute « l'intelligence qu'il faut avoir pour bien conduire toutes les « pièces de ce microscope, et qu'en moins de deux heures de « conversation avec une personne qui en aura l'intelligence, « on apprendra plus de choses que l'on ne feroit durant huit « jours d'une lecture qui rebuteroit ceux qui ne sont pas accou- « tumez à lire ces sortes d'explications. »

Joblot ne tarda pas, d'ailleurs, à substituer à son premier type de microscope universel un second modèle analogue, basé sur les mêmes principes, mais quelque peu simplifié (2). Celui-ci engendra à son tour un troisième succédané, plus spécialement affecté à l'étude de la circulation du sang, grâce à d'assez ingénieuses dispositions permettant de coucher immobile dans une sorte de gouttière fixée le long du manche un poisson dont la queue venait s'appliquer sur la platine, dans le champ de l'objectif (3).

(1) *Descript.,* I, pp. 52 à 63, fig. 16 à 18.
(2) *Descript.,* I, p. 66, pl. 19.
(3) *Descript.,* I, pp. 68 à 78, pl. 20 à 22.

A côté de ces trois derniers microscopes d'une utilité pratique qui ne saurait, me dit-on, être admise sans quelques réserves, revient encore à Joblot l'honneur d'une invention sanctionnée, celle-là, par un long usage, et que les Barrisiens, qui la voient tous les jours fonctionner sous leurs yeux, ne songeaient probablement, pas plus d'ailleurs que moi-même, à revendiquer au bénéfice de leur vieux concitoyen. Elle lui appartient cependant (1). C'est le porte-loupe, employé couramment par les horlogers et tous ceux que leur art appelle à des manipulations extrêmement délicates. A travers toutes les modifications que lui ont successivement fait subir pour le rendre plus portatif et plus maniable Strauss-Durckheim, Nachet, Cosson et Lacaze-Duthiers (2), le porte-loupe est toujours demeuré, en somme, tel que Joblot l'avait conçu dans son principe, alors qu'il le dédiait « aux anatomistes, peintres, dessinateurs, graveurs, « fabricateurs d'instruments de mathématiques, joüailliers, la- « pidaires, médaillistes, antiquaires, vérificateurs d'écritures, « horlogeurs et lunetiers, » c'est-à-dire un bras articulé, composé de plus ou moins de pièces réunies entre elles par des genoux ou des charnières, partant d'une tige fixée à une table ou console et supportant à son extrémité une loupe ainsi rendue mobile dans tous les sens et laissant libres, une fois arrêtée au point nécessaire, les deux mains de l'artiste ou de l'ouvrier.

L'élégance de leurs formes laissée de côté, quelle était la portée utile, la valeur technique des microscopes de Joblot? Quelle est la part très-exacte qui lui revient dans l'histoire des perfectionnements apportés à la longue à ces appareils? Il est difficile de le dire aujourd'hui avec précision. Envisagées des sommets atteints en notre siècle par les Amici, les Chevalier et les Nachet, ces créations ne font évidemment qu'une médiocre figure. Ce qu'il importerait de connaître, ce n'est pas la distance qui, en vertu des lois constantes de la science et du progrès, interdit toute comparaison entre Joblot et les constructeurs venus après lui, mais la distance qui le sépare

(1) *Descript.*, Avertissement, p. 6, I, pp. 44-45, pl. 13. — Henocque, *Dict. encyclop. des Sc. médicales*, au mot *Microscope*, p. 565.

(2) Cf. Ch. Robin, *Traité du microscope*, 1871, pp. 118 et s.

de ceux qui l'avaient précédé. Or, cette distance, ni les explications écrites, ni les descriptions graphiques parvenues jusqu'à nous ne nous mettent en état de l'évaluer avec quelque certitude. Le livre de Joblot, au moment où il a paru, a bien été l'objet d'une analyse étendue dans le *Journal des Savants* (1). Mais le rédacteur de l'article s'est borné à renvoyer aux explications de l'auteur lui-même en ce qui concerne la description des instruments, et à signaler les principales observations micrographiques, sans jamais émettre, ni sur la première ni sur la seconde partie de l'ouvrage, aucun commentaire, aucune critique personnelle. La seule épreuve des instruments eux-mêmes nous permettrait de les apprécier à coup sûr. En dehors des dispositions et des calculs théoriques donnés par les épures, il nous faudrait, en effet, pouvoir nous rendre compte aussi — choses non moins importantes — du plus ou moins de perfection apporté à l'exécution matérielle des appareils, au choix, à l'ajustage et au mariage des lentilles, qui doivent être « centrées » avec tant de soin. Il nous faudrait connaître le degré de pureté des verres employés, de clarté et de netteté des images obtenues. Autant qu'il est permis de le déduire des éléments de comparaison qui nous demeurent accessibles, le rôle de Joblot opticien semble, à quelques exceptions près, s'être limité à des améliorations d'instruments déjà en usage plutôt qu'à des découvertes d'une réelle originalité.

A l'heure ou Joblot se livrait à ses travaux de dioptrique et de micrographie — et il les avait commencés dès 1680 (2) — le microscope simple était employé scientifiquement depuis quatre-vingts ans déjà, le microscope composé depuis plus de cinquante ans peut-être. Entre les mains de Leeuwenhœck l'art de tailler et de couler les lentilles était parvenu à un tel degré de perfection que le microscope simple, la loupe, avait toujours suffi, avec des grossissements de 160 fois, aux immortelles découvertes de ce véritable père de la micrographie. Dès 1656 et 1667, Hooke et Divini se servaient de microscopes

(1) Année 1719, avril, pp. 209-216.
(2) *Descriptions*, II, p. 2.

composés de deux et trois lentilles grossissant 143 fois. Bonanni, en 1698, obtenait des grossissements de 200 et 300 fois. Le microscope simple de Wilson donnait, en 1702, des grossissements de 300. Joblot avait donc devant lui, quand il se présenta sur ce terrain, d'habiles prédécesseurs, et l'exacte comparaison entre lui et eux reste, je le répète, d'autant plus difficile que, dans la première partie de son traité, il ne s'attache guère qu'à la description mécanique de ses appareils et à la sèche nomenclature des observations auxquelles ils pourront concourir, sans spécifier sous quels rapports ils sont supérieurs à ceux de ses devanciers, sans dire quel raisonnement l'a conduit à faire intervenir tel ou tel organe, à introduire telle ou telle modification. Les loupes, composées, comme aujourd'hui, d'une seule lentille enchâssée dans une monture ou tube très-court en ébène, dont la longueur variait, selon les types, de deux à cinq centimètres environ, étaient assurément les plus pratiques (1). Leeuwenhœck, je l'ai dit, n'en a pas employé d'autres et il semblerait, à plusieurs passages des *Descriptions*, que Joblot les ait préférées, lui aussi. Les microscopes simples horizontaux, qu'une poignée verticale permettait de tenir, dirigés du côté de la lumière, comme une lorgnette, à la hauteur de l'œil (2), présentaient sans aucun doute le double inconvénient de provoquer au moindre tremblement de la main de l'opérateur la vacillation de l'objet observé en même temps que la fatigue de l'œil perdu à sa recherche, et d'engendrer des méprises, dont devait se plaindre Buffon (3), en précipitant au bas de la goutte de liquide examinée ses particules les plus pesantes et en faisant ainsi prendre pour le mouvement naturel de corpuscules animés un déplacement dû à l'instabilité de l'appareil.

Les deux microscopes verticaux donnés aux planches 14 et 15 des *Descriptions* méritent d'autant plus qu'on s'y arrête qu'ils présentent les dispositions et les formes générales que les mi-

(1) *Descriptions*, pl. 5, 7, 8, 11 et 12.

(2) *Descriptions*, pl. 1, 6, 9, 16, 19 et 20.

(3) *Hist. des animaux : comparaison de mes observations avec celles de M. Leeuwenhœck ;* édit. Sonnini, t. XVII, p. 237.

croscopes composés allaient conserver pendant un siècle et plus. Ils consistaient en un corps vertical montant et descendant à l'aide d'une coulisse le long d'une tige ou règle de cuivre implantée perpendiculairement sur un pied ou plateau massif, en bois, qui supportait le tout. Le tube était ainsi mobile vers le porte-objet, dont il pouvait se rapprocher ou s'éloigner au gré de l'opérateur. L'oculaire se trouvait donc en haut, l'objectif en bas; le porte-objet reposait au-dessous de l'objectif, sur le plateau servant de base à l'appareil, et pouvait céder la place en cas de besoin, pour l'étude d'un insecte, par exemple, à une pointe ou pince à ressort emmanchée horizontalement dans la tige verticale. La hauteur totale était de 15 centimètres, la longueur du tube de 11 centimètres à peu près. Ce tube recevait, suivant la nature des recherches, deux ou trois lentilles de foyers différents. La lentille objective était remarquable par son extrême petitesse et son foyer minuscule : elle devait donc fournir des grossissements considérables. Enfin l'un de ces deux microscopes (pl. 15) offrait, on se le rappelle, cette particularité qu'en détachant le tube de la tige de glissage et en y ajustant des verres appropriés on obtenait un télescope de petite dimension.

Ces deux instruments ne devaient pas réaliser le dernier mot de la perfection, selon toute apparence. La mise au point ne pouvait s'obtenir qu'en faisant glisser le tube le long de la tige pour le rapprocher où l'éloigner du porte-objet; et, comme ce glissement s'opérait à l'aide non pas d'une vis ou d'une crémaillère mais d'une simple coulisse à frottement qu'un ressort arrêtait au point voulu, il semble qu'il ne pût s'exécuter sans de légers à-coup, incompatibles avec la douceur, la précision et la rapidité nécessaires aux mouvements de ce genre. Un autre reproche, enfin, pouvait être articulé, plus grave encore : celui d'un éclairage insuffisant. Ce fut, d'ailleurs, à cette époque et jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, le vice capital de tous les microscopes composés (1). De nos

(1) Mandl et Ehrenberg, *Traité du microscope*, p. 180; — Hénocque, *Dict. enclycl. des sc. médic.*, 2[e] série, t. VII, p. 564, au mot *Microscope*.

jours, et depuis bien longtemps, d'ailleurs, l'éclairage d'un élément anatomique s'opère, on le sait, suivant qu'il est transparent ou opaque, soit par transparence, soit par réflexion. Dans le premier cas, la lumière est concentrée de bas en haut sous l'objet transparent, qu'elle traverse, par une lentille ou un miroir placée sous le porte-objet de verre. Dans le second, ce miroir réflecteur, soit qu'il tienne au microscope, soit qu'il en demeure indépendant, projette de haut en bas sur le corps opaque le rayon lumineux. Or, de ces deux procédés, le premier, l'éclairage de bas en haut, par transparence, semble impossible dans les deux microscopes verticaux donnés aux pl. 14 et 15 des *Descriptions*. Le pied ou plateau de bois qui supporte tout l'appareil est bien percé dans son centre et de part en part d'une large ouverture circulaire placée dans l'axe de l'objectif et du porte-objet en verre, comme si elle avait pour but de projeter à travers celui-ci et de bas en haut, un rayon lumineux. Mais comme ce pied est fait pour reposer lui-même sur une table, il est aisé de concevoir que l'accès de l'ouverture qui le traverse se trouve alors fermée à toute clarté venant de bas en haut.

Les microscopes composés de Joblot doivent sans doute présenter leur part des défauts communs à tous les microscopes de ce genre qui furent employés au siècle dernier et dont les défectuosités étaient telles que les observateurs en revinrent toujours tôt ou tard au microscope simple. Ces défectuosités engendraient l'aberration chromatique, la diffusion, l'irisation, autant de sources d'illusions et d'erreurs qui ne furent évitées que le jour, peu éloigné encore, où Selligue et Chevalier réalisèrent, en 1823, le premier microscope achromatique d'une réelle valeur. La diffraction pouvait être combattue par une recherche intelligente de la force d'éclairage et de grossissement à donner, ainsi que par l'expérience de l'observateur. A l'irisation l'on opposait l'usage des diaphragmes. Je lis à ce propos que, pour les microscopes simples, Musschenbroek, le premier, « inventa l'emploi du diaphragme qui ne devait que « bien plus tard être appliqué au microscope composé (1). »

(1) Hénocque, *loc. cit.*, p. 564.

Musschenbrœk, né en 1692, terminait à peine ses études en 1718, à l'heure précise où paraissaient les *Descriptions*. Or, il n'est pas une page, pas une planche de ce volume où il ne soit question de l'emploi des diaphragmes, pas un seul des microscopes dont il parle, depuis les loupes les plus simples jusqu'aux instruments les plus compliqués, qui ne reçoive un ou plusieurs diaphragmes, dont Joblot recommande de varier les dimensions au gré des circonstances. Joblot a-t-il eu, le premier de tous les dioptriciens, l'idée du diaphragme? Il serait curieux d'élucider ce point. A tout le moins, sa priorité sur l'illustre savant hollandais n'est pas douteuse. De même pour la platine, destinée à recevoir les porte-objets. On en attribue l'invention à Lyonnet (1). Or, Lyonnet avait onze ans quand Joblot décrivait maintes sortes de platines avec leurs ouvertures destinées au passage des rayons lumineux, leurs échancrures et leurs coulisses agencées pour recevoir les porte-objets de verre, de cristal ou de simple carton. Les menus accessoires dont il s'aidait dans ses observations, ses pinces avec ou sans ressorts, ses aiguilles et ses porte-pinces sont encore cités aujourd'hui (2) et, pour moins compliqués qu'ils soient, n'en semblent pas moins ingénieux que les savantes combinaisons modernes décorées depuis du nom de *microphores*.

Pour défectueux que puissent nous paraître maintenant les microscopes composés de Joblot, l'usage de tels instruments datait alors, ne l'oublions pas, d'un demi-siècle à peine. Tous étaient également médiocres et appelés à le rester de longues années encore. Joblot n'a guère à redouter, sur ce terrain, d'un parallèle entre ses inventions et d'autres parfois de beaucoup postérieures. L'appareil qu'il destinait plus spécialement aux recherches sur la circulation du sang valait bien, si compliqué qu'il fût, celui que, trente ans plus tard, Baker affectait au même usage (3). Et quand il préconisait, avec raison d'ailleurs,

(1) Hénocque, *ibid.*, p. 565.

(2) Robin, *Traité du microsc.*, p. 479, note : Cf. *Descript.*, notamment, I, pl. 3, 7, 10, 17 et 18.

(3) Cf. *Descript.*, I, pl. 20 à 22, et Baker, *Le microscope à la portée de tout le monde*, p. 13, pl. 1.

un « microscope pour les objets opaques » qu'il disait tout récemment inventé par Lieberkühn, Baker, familier cependant avec les *Descriptions,* puisqu'il les cite à plusieurs reprises, oubliait vraiment trop les nombreuses analogies qui faisaient du microscope de Lieberkühn un dérivé, assurément très-amélioré, mais un dérivé incontestable d'une combinaison essayée par Joblot une trentaine d'années auparavant (1).

Quant au microscope vertical assis sur un piédouche, (2) Joblot a-t-il conçu le premier l'idée d'assurer, à l'aide de ce système, la parfaite stabilité de l'appareil? Non, sans doute. Cette disposition verticale du tube, beaucoup plus favorable que la direction horizontale à l'investigation des liquides en même temps qu'elle permettait tout aussi bien l'examen des autres éléments, était déjà connue en 1670, comme le montre une curieuse eau-forte qui porte cette date et sert de frontispice à la traduction latine des *Expériences* de Redi, dont il sera bientôt question. Mais, autant qu'il est permis d'en juger par cette gravure, aussi bien que par un détail de la vignette placée en tête de la « première partie » des *Descriptions,* dans l'édition originale de 1718, le tube de l'instrument, composé de deux cylindres rentrant l'un dans l'autre, était rivé par son extrémité inférieure à un trépied fixé lui-même dans le piédouche en forme de tablette qui supportait le tout. L'objet à examiner se posait sur cette tablette, entre les trois montants du trépied. L'objectif et l'objet demeuraient à la même distance l'un de l'autre. La mise au point s'opérait et les grossissements s'obtenaient, non par la modification de cette distance, mais par la modification de la longueur du tube, par le glissement du premier cylindre dans le second. On conçoit le progrès réalisé par l'appareil de Joblot, avec son tube garni de trois verres de forces combinées, fait d'un cylindre unique montant et descendant d'une seule pièce parallèlement à la tige verticale qui lui servait de point d'appui et de guide, et permettant ainsi une mise

(1) Cf. Baker, *ibid.,* pp. 31 à 36, pl. IV, et Joblot, *Descript.,* I, pp. 25 à 30, pl. 10.

(2) *Descript.,* I, pl. 14 et 15.

au point facile, en modifiant non plus la longueur du tube, mais la distance entre l'objectif, muni d'une lentille dont la très-faible dimension augmentait d'autant plus le pouvoir amplifiant, et le porte-objet, qui ne subissait aucun déplacement. Or, il est démontré par l'expérience que la mise au point opérée en faisant mouvoir le tube du microscope seul est bien plus aisée et plus précise que la mise au point que l'on cherche en faisant monter ou descendre une platine mobile (1).

En résumé, par ses dispositions générales, par les principes essentiels de son mécanisme, le microscope vertical de Joblot révèle comme une prescience du système de microscope composé qui allait être exclusivement en usage pendant un siècle et plus. Il est bien l'ancêtre, primitif et barbare encore en dépit de son élégante parure, des microscopes « droits » de Plœssel, d'Oberhœuser et Trécourt, de Cosson et de Nachet. Il ne doit guère le céder, en tout cas, aux instruments décrits dans les deux premiers tiers du XVIII^e^ siècle par Baker, par Needham, par le chevalier de Jaucourt et par l'abbé Nollet (2). Et, pour donner à l'auteur des *Descriptions* la place qui lui revient dans l'histoire des progrès imprimés à la construction des appareils micrographiques, il ne semble pas téméraire de penser que Joblot a dépassé ses prédécesseurs plus qu'il n'a été dépassé lui-même par ceux qui lui ont immédiatement succédé. Cette conclusion s'appuie, d'ailleurs, sur un résultat matériel et pratique. Quel était — car, dès l'instant que la valeur d'un microscope réside dans les grossissements qu'il fournit, tout le problème se résume ainsi en fin de compte — quel était le pouvoir amplifiant des objectifs de Joblot comparé à celui des lentilles en usage avant et après celles qu'il a employées? A cette question il est possible de répondre aujourd'hui encore, au moins approximativement et pour les microscopes simples. Baker a dressé, en effet, une table bien

(1) Ch. Robin, *Traité du microsc.*, p. 143.

(2) *Le microsc. à la portée de tout le monde*, pl. 1 et 2. — *Nouv. observ. microsc.*, à la fin du vol. — *Encyclopédie* de d'Alembert, au mot *microscope*, et pl. de *l'optique*, II, fig. 25. — *Leçons de phys. expériment.*, t. I, p. 50, pl. 2, fig. 6.

connue, dans laquelle est calculée en centièmes de pouce l'échelle des grossissements en diamètre, surface et cube, que reçoit un élément soumis à l'objectif du microscope simple suivant la longueur focale des lentilles à travers lesquelles il est examiné (1). Joblot, de son côté, cite lui-même, parmi les microscopes simples qu'il a employés de préférence à des observations poursuivies du mois de juillet 1710 à novembre 1712, des lentilles de cinq lignes, deux lignes, une ligne et demie, une ligne et, enfin, « un quart de ligne de foyer (2). » Or, d'après les tables de Baker, une lentille de cinq lignes, c'est-à-dire de 41 centièmes de pouce (ou 11 mill. 25), de foyer grossissait environ 19 fois, en diamètre, bien entendu, et une lentille de un quart de ligne, soit 2 centièmes de pouce (ou, très-exactement, 0 mill. 5625), avait un pouvoir amplifiant de 400. Ce dernier chiffre était donc celui des plus forts grossissements obtenus par Joblot, et cela à la date du 5 juin 1711 (3). Si l'on considère que, comme je l'ai dit précédemment, le microscope d'Eustachio Divini, en 1668, ne grossissait que 141 fois, que, vers 1690, la plus forte lentille de Leeuwenhoeck n'atteignait que 160 et celle de Buonanni que 300 au plus; que, d'autre part, d'après le témoignage de Baker lui-même (4), qui l'employait journellement, le meilleur microscope simple de Wilson, tel qu'on le construisait en 1754, s'arrêtait encore à 400, on estimera peut-être que notre vieux concitoyen, pouvait, sans outrecuidance, dire de ses instruments qu'ils étaient « beaucoup plus parfaits et plus « commodes qu'aucuns de ceux qui sont venus jusqu'à pré- « sent à ma connaissance (5) ..., » et qu'il était suffisamment

(1) Baker, *ibid.*, pp. 40 et s.

(2) *Descript.*, II, pp. 21, 17, 59, 30, 37 et 32.

(3) Joblot parle (II, pp. 2, 3, 48) de lentilles multipliant « cent mille fois » et « vingt-cinq mille fois » les dimensions des objets. Il ne se peut évidemment agir que d'augmentations en surface, qui se ramèneraient, en diamètre, à des grossissements de 160 et de 300 environ.

(4) *Le microsc. à la portée de tout le monde*, p. 41, à la *note*.

(5) *Descript.*, II, p. 1.

armé pour reprendre, après Leeuwenhoeck, le cours des investigations dont il consigne les résultats dans la seconde partie de son ouvrage.

III.

Ce « journal », suivant l'expression même employée par son auteur, nous apprend tout d'abord que Joblot — notons cette circonstance — se livrait à ses études microbiologiques dès 1680 (1). Telles étaient vraisemblablement les « affaires » auxquelles il faisait allusion, en 1682, pour s'excuser à l'avance s'il venait à manquer parfois aux réunions de l'Académie. Cependant toutes les observations qu'il relate semblent avoir été, sauf une seule, recueillies de 1710 à la fin de 1716. La plupart de ses expériences ont été pratiquées, soit par la macération, soit par la décoction de plantes, de fleurs, de graines, de pailles, de foin, d'écorces de bois. Les résultats produits par la décomposition de ces matières ont été presque exclusivement le but de ses recherches. C'est donc à la génération et à l'évolution vitale des *Infusoires* — et je prends ce mot dans l'acception courante qu'il a si longtemps revêtue, sans méconnaître les critiques que sa trop grande extension a provoquées avec le développement du progrès scientifique — que, de 1680, sinon même plus tôt, jusqu'à 1716, Joblot s'est plus particulièrement consacré. Ce fut dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, — le 24 avril 1676, a-t-on spécifié — que, dans une infusion de poivre suivant les uns et, selon d'autres, dans de l'eau pluviale demeurée exposée à l'air, Leeuwenhoeck vit, pour la première fois, à l'aide de ses fameuses lentilles, fourmiller des animalcules dont nul n'avait jusqu'alors soupçonné l'existence (2). Ses premières descriptions

(1) *Descript.*, II, p. 2.

(2) Ehremberg : *Recherches sur l'organisation des animaux infusoires,* — à la suite du *Traité pratique du microscope*, de Mandl : p. 429 ; Milne-Edwards : *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée de l'homme et des animaux*, t. VIII, p. 245.

parurent en 1677 et se continuèrent à dater de ce moment. Un de ses compatriotes, Huygens, adressa, en 1678, au *Journal des Savants*, une communication analogue, la première sans doute qui ait été faite en France à ce sujet, et dans laquelle il ne prononce même pas le nom de Leeuwenhoeck (1). Un troisième Hollandais, Hartsoeker, parut s'intéresser un moment, lui aussi, à cette question nouvelle; mais il l'abandonna aussitôt pour se livrer, en même temps que Leeuwenhoeck et non sans d'aigres querelles de priorité, à l'étude des spermatozoaires. Leeuwenhoeck même « ne s'occupa qu'en « passant de l'étude des Infusoires et comme pour chercher « seulement de nouvelles preuves de l'axiome *omne vivum ex* « *ovo* (2). » Nous le retrouverons bientôt attelé à cette tâche. Accessoires ou non, les recherches de Leeuwenhoeck n'en subsistent pas moins nombreuses, justement célèbres, antérieures à celles de Joblot de quelques années. Notre concitoyen n'occupe donc ainsi, dans l'histoire des premiers travaux spéciaux et approfondis sur les Infusoires, et suivant l'ordre chronologique, que la seconde place parmi les naturalistes du monde entier. Dans tous les cas, il reste, en France, le premier en date, sans aucune contestation possible (3).

(1) *Journal des Savants*, 15 août 1678, p. 345-347.

(2) Dujardin : *Hist. natur. des Infusoires*, p. 6.

(3) Ce dire s'appuie sur les constatations d'un ouvrage dont, malgré sa date déjà ancienne, la haute autorité est encore universellement proclamée, les *Recherches sur les animaux infusoires* de D.-C.-G. Ehrenberg (*die Infusionsthierchen als volkommene Organismen, ein Blick in das tiefere organische Leben der natur;* Leipsick, 1838). Ehrenberg, dans sa nomenclature, classe tous les infusoires connus de son temps en les groupant par familles, par genres et par espèces. A la suite de la description de chaque espèce, il dresse la liste chronologique de tous les naturalistes qui l'ont successivement observée, en indiquant le titre et la date de publication du travail dans lequel ils en ont traité. En ce qui touche, bien entendu, les infusoires déjà observés au XVII^e^ siècle et dans le premier quart du XVIII^e^, car la plupart n'ont été découverts que postérieurement, le nom de Joblot, quand il n'est pas inscrit en tête de la liste, apparaît toujours le second, après celui de Leeuwenhoeck. Si presque tous les auteurs citent, immédiatement après

Sa lentille à la main, Joblot, à mesure que tout cet univers nouveau et mystérieux se déroule à ses regards, en note les minuscules habitants, évalue leurs dimensions apparentes, décrit leur structure, leurs couleurs, leurs organes, leurs métamorphoses, leurs mouvements et les appareils qui les déterminent. A travers ces minutieuses constatations, coupées d'excellents conseils techniques que l'on retrouve dans des écrits bien postérieurs aux siens et dans les traités qui nous servent encore aujourd'hui, arrivent à se glisser parfois d'utiles recettes de ménage (1). Rien, d'ailleurs, d'un bout à l'autre de son livre, n'égale sa bonhomie, sa naïveté parfois. Aussi abondantes que les infusoires naissent sous son microscope les comparaisons pittoresques, quand, par exemple, il montre, au fond de leurs bocaux, ses pensionnaires « figurant ensemble « comme feroient plusieurs danseurs qui prendroient plaisir à « divertir une compagnie..., » ou bien encore : « il y en a qui « s'arrêtent faisant le guet comme des sentinelles qui semblent « appréhender d'être surprises; tandis que d'autres, pour aller « à la découverte, s'éloignent de la masse, puis s'en rap- « prochent, comme s'ils avoient quelque chose à faire entendre « à ceux qui demeurent aux environs. » Mais ce qui jaillit surtout à chaque ligne, c'est la joie du savant à chaque succès nouveau, c'est l'intérêt passionné qu'il prend à ses observations journalières, et les termes ingénus dans lesquels il exhale ses enthousiasmes n'ont rien de commun encore avec le style qui, trente ans plus tard, immortalisera Buffon : « Par ce moyen, « dit-il en indiquant la façon de fixer solidement un pou « vivant sur la platine, *on aura le plaisir* d'observer toutes les « parties extérieures de ces animaux *domestiques*, que l'on « voit quelquefois inquietez par d'autres animaux qui parcou-

Leeuwenhoeck et avant Joblot, Baker et Hill, dont les livres ne furent publiés qu'en 1743 et 1752, c'est qu'ils n'ont connu évidemment que la seconde édition de Joblot, celle de 1754.

(1) « Sur la manière de fabriquer à peu de frais d'excellent vinaigre « dont les vinaigriers font un si grand mystère qu'ils ne l'enseignent « à leurs apprentis qu'au bout de sept années » (*Descript.*, II, chap. II).

« rent leur corps et qu'on peut nommer le poux du poux... (1). » S'il ne pousse pas l'héroïsme scientifique aussi loin que Leeuwenhœck qui, désireux de savoir ce qu'un pou pondait d'œufs en un jour, hospitalisait un mâle et sa femelle « dans un bas « noir qu'il portoit jour et nuit, » et les tirait tous les soirs de ce haras d'un nouveau genre pour compter la recette quotidienne (2); s'il ne transporte pas, comme nous verrons bientôt Redi le faire, le théâtre de ses investigations dans le plus intime des vases de sa chambre à coucher, il n'en supporte pas moins, le nez dans une infusion pleine de promesses, une odeur telle « qu'elle avoit un si grand rapport avec celles des crotins « de cheval que, sans voir cette infusion, on assureroit que ce « sont des crotins qui la causent. » Il s'arrache enfin à son spectacle « si curieux, dit-il, à voir et à observer que je ne « pense pas que le divertissement de la Comédie, celuy de « l'Opéra avec toute sa magnificence, ceux des danseurs de « corde, des sauteurs, et des combats d'animaux que nous « voyons dans cette superbe ville doivent leur être pré- « férez... » Et, lyrique, il ajoute : « il est certain que l'étude de « ce que nous remarquons dans ces infusions durant une année « remplit davantage la capacité de l'esprit que ne font tous « les grands appareils d'un festin des plus magnifiques (3)! » Thèse discutable : l'estomac, aussi bien que l'esprit, a ses légitimes revendications. Joblot eut, d'ailleurs, assez d'autres mérites pour que nous l'excusions d'avoir été un médiocre gastronome.

A tout ce petit peuple, ignoré la veille encore, il faut donner des noms; et ce devoir de parrainage, auquel s'était soustrait Leeuwenhœck, ne laisse pas d'embarrasser Joblot. « Je n'ay « pu, dit-il (4), décrire les petits animaux dont il est parlé dans « cette seconde partie, sans leur donner des noms qui en fissent « connoître la différence. Pour cet effet, j'ay cherché dans la

(1) *Descript.*, II, p. 35 et 70 ; I, p. 29.
(2) Baker : *Le microsc. à la portée de tout le monde*, p. 205.
(3) *Descript.*, II, p. 56.
(4) *Ibid.*, Avertissement, f° 6.

« nature des choses qui me fussent assez connües et qui eussent « quelque rapport de ressemblance avec les poissons que j'ay « vûs dans mes liqueurs, pour leur donner les mêmes noms « qu'on a donnez à ces diverses choses. Mais n'ayant pas tou- « jours été assez heureux pour rencontrer de quoy me satis- « faire, sans doute faute d'avoir une connoissance assez étendüe « des divers êtres de la nature, j'ay été contraint de nommer « d'autres poissons autrement, en leur donnant des noms qui « en marquassent les inclinations particulières ou leurs mouve- « mens les plus ordinaires. Ainsy j'ay nommé les premiers « Cornemuses, Ovales, Chenilles aquatiques, Antonnoirs, « Poules hupées, Rognons, etc. Et j'ay donné aux autres les « noms d'Aveugles, de Piroüetteurs, de Goulus, d'Inconstans, « de Bouffons, d'Elegans, etc. » Joblot en passe, et des meilleurs (1). Il faisait là, dans un français naïf, ce que Hill et les autres nomenclateurs ont fait depuis en latin solennel. Il peignait l'infusoire d'un trait caractéristique tiré de ses formes extérieures. Le protozoaire auquel il a donné le nom de « Cygne » s'est appelé successivement Cycnus, *Trachelius* Cycnus, *Vibrio* Anser, *Anniba* Anser, *Amphileptus* Anser. De même pour sa « poule huppée, » devenue *Trichoda*, puis *Kerona*, puis *Oxytricha* Pullaster. Sous ces appellations burlesques, Joblot n'en a pas moins signalé le premier vingt-trois espèces, et observé neuf autres que Leeuwenhœck seul avait connues avant lui (2); et, suprême consécration que puisse ambitionner un naturaliste, six d'entre les premières étaient encore, en 1830, cataloguées sous son nom par Bory de Saint-Vincent (3).

Rien ne montre mieux l'importance — aurait-elle même été passagère — du rôle joué par Joblot dans la micrographie des

(1) *Urinal* (II, p. 65); *Pot-au-lait* (p. 67); *Chaussette* (p. 83); *Carotte* (p. 84); *Saucisse* (p. 84), etc., etc.

(2) V° à l'*Appendice*, le tableau de concordance des désignations employées par Joblot avec celles des nomenclatures d'Ehremberg et de Dujardin.

(3) *Aniba Joblotii*, *Raphanella J.*, *Spirostomum J.*, *Volvox J.*, *Oxytricha J.*, *Fulcolaria J.*

Infusoires et de leurs similaires que les traces nombreuses de ses travaux relevées non seulement dans les ouvrages du dernier siècle, mais encore dans ceux qui ont été publiés jusqu'au milieu du nôtre. Des quelques auteurs qu'il m'a été possible de consulter dans la bibliographie, si particulièrement touffue, des livres consacrés aux Infusoires, il n'en est pas un seul, même à l'étranger, où le nom de ce précurseur ne soit tout au moins mentionné. Henry Baker, son successeur immédiat par ordre de dates, donne la liste complète des cultures qui ont été l'objet de ses expériences et y renvoie le lecteur curieux de les connaître en détail (1). — Lesser, en rappelant ses recherches, estime qu'il « ne doit pas avoir lieu de regretter ses pei-« nes (2). » — Jean Sennebier, de Genève, dans la préface de sa traduction des *Opuscules* de Spallanzani, le cite à deux reprises, et pour ses microscopes et pour ses observations (3).

Parmi les écrivains français, Cuvier (4) rappelle les premiers essais de Leeuwenhoeck et d'Hartsœker, puis il ajoute : « nous « mentionnerons d'abord Laurent (*sic*) Joblot dont l'ouvrage « est intitulé *Observations d'histoire naturelle faites avec le* « *microscope* en 1718. Il est déjà question dans cet ouvrage du « polype, du vibrion, du rotifère, et les propriétés du polype « découvert par Trembley y sont décrites. » — De Blainville, commettant le premier, dans l'ignorance où il est de l'édition des *Descriptions* de 1718 (5), une erreur à laquelle nul, hormis Ehrenberg, n'échappera plus désormais, place Joblot après Baker et Hill dans la chronologie des naturalistes qui se sont

(1) Baker : *The microscope made easy,* Londres, 1743, trad. sous le titre : *Le microscope à la portée de tout le monde,* 1754, pp. 95-97, 268.

(2) Lesser : *Insectotheologia;* Francfort, 1738; trad. sous le titre : *Théologie des insectes,* La Haye, 1742, p. 18.

(3) *Opuscules de physique animale et végétale par M. l'abbé Spallanzani*, Pavie, 1777, pp. XXIX et XXXIV.

(4) *Hist. des Sc. natur.*, cours professé au Collège de France et complété par Magdelaine de Saint-Agy, t. IV, p. 3.

(5) Brunet lui-même n'a pas connu cette édition originale et ne mentionne que la seconde (*Manuel du libraire,* t. V, p. 93.)

occupés spécialement des animalcules d'infusions (1). Bory de Saint-Vincent voit en lui un de ceux qui, toujours après Baker et Hill, « ont attesté et accru les découvertes microscopi-« ques (2). » Deux hommes enfin, adversaires déterminés demeurés l'un et l'autre depuis plus d'un demi-siècle, en dépit de leurs erreurs respectives et des écrits qui sont venus compléter les leurs ou les amender sur bien des points, les deux maîtres par excellence, toujours respectés et tous les jours encore invoqués, Ehrenberg (3) et Félix Dujardin (4), le citent à maintes reprises et identifient aux espèces cataloguées dans leurs nomenclatures celles qu'il avait notées bien avant eux et définies sous de si baroques mais si caractéristiques appellations.

Après s'être engagé plus avant encore, en donnant à Joblot pour prédécesseurs non seulement Baker et Hill mais aussi Trembley (5), dans la voie de l'erreur où de Blainville était entré le premier, Dujardin continue ainsi (6) : « Joblot, quelque « temps après, en 1754, publia des observations microscopiques « assez bonnes pour cette époque et qui ne sont point encore « sans valeur malgré le ridicule des dénominations, souvent « très significatives (7), adaptées par lui à des animalcules « parmi lesquels il comprend, outre les Infusoires, des Systo-« lides, des Entomostracés, des larves d'Insectes, etc. Plusieurs

(1) *Dictionn. des sc. naturelles,* 1816 ; article : *Infusoires.*

(2) *Dictionn. classique d'hist. natur.,* 1826 ; article : *Microscopiques.* — Cf. *Dict. de la Conservation,* 1837, à l'art. : *Infusoires,* du même auteur.

(3) *Recherches sur l'organisation des animaux infusoires...,* 1838, déjà cité.

(4) *Histoire naturelle des Infusoires,* 1841 ; dans les *Suites à Buffon;* 1 vol, avec atlas.

(5) Né en 1700, Trembley ne publia qu'en 1742 son premier mémoire, consacré à la fameuse découverte des propriétés du polype d'eau douce.

(6) *Hist. natur. des Infus.,* p. 6.

(7) Dujardin revient encore sur la pittoresque justesse de ces appellations à la page 173 du même ouvrage.

« des figures qu'il en donne portent l'empreinte d'une admi-
« ration trop vive, que ne réglait aucune idée scientifique. » Et ailleurs, persévérant dans sa méprise chronologique : « Joblot,
« quelque temps après (1754), appela sur les infusoires l'atten-
« tion par la publication de ses observations qui sont empreintes
« d'une admiration trop vive et sans critique. Cet auteur avait
« surtout varié la préparation de ses infusions dans le but d'y
« chercher des êtres nouveaux (1). »

Quelque compte que l'on tienne du chemin accompli par la science entre les premières années du XVIII^e siècle et l'heure où s'imprimaient ces lignes, il est vraiment difficile de ne pas trouver ce verdict bien dur et bien dédaigneux, même avec les atténuations qu'il contient. Tant de sévérité ne s'explique que par l'erreur, sur laquelle j'insiste encore, dans laquelle est tombé deux fois Dujardin, par la conviction où il était que Joblot avait eu à sa disposition les travaux de Baker, de Hill, de l'illustre Trembley surtout, et leur était néanmoins demeuré inférieur; or, il les avait précédés tous les trois de trente ans pour le moins. En eût-il été même ainsi, d'ailleurs, l'éminent doyen de la faculté des sciences de Rennes eût agi fort à propos en se rémémorant, au bénéfice du pauvre Joblot, les légitimes lamentations sur lesquelles s'ouvre son traité des Infusoires : « Nous avons dû sentir combien sont véritablement
« restreints nos moyens d'observation... Comme celui qui bâtit
« sur le sable mobile ou sur un sol inconnu, nous sommes donc
« exposé à voir notre œuvre, à peine édifiée, s'écrouler ou
« perdre tout d'un coup sa valeur par suite de telle découverte
« pressentie vaguement et qui doit multiplier un jour la puis-
« sance de notre vue. Cette idée vraiment décourageante, et
« qui ne se présente point dans l'étude des autres branches de
« la zoologie, aurait dû nous empêcher de publier en cet instant
« une histoire des Infusoires... » — Les erreurs de Joblot pouvaient-elles espérer un plaidoyer plus éloquent? Alors que Dujardin parlait ainsi en 1841, de quelle respectueuse indul-

(1) *Dictionn. univers. d'hist. natur.* de d'Orbigny, 1846; t. VII, p. 44, à l'art. *Infusoires*, par Dujardin.

gence n'eut-il pas dû faire preuve au souvenir du sol, bien autrement inconnu, sur lequel, entre 1680 et 1716, bâtissait l'ancêtre, et des procédés d'examen dont il disposait en face de phénomènes qu'aucun naturaliste, en France, n'avait encore interrogés? Si, depuis deux siècles, chacun, en attendant le dernier et définitif perfectionnement du microscope, se fût tâté le pouls comme Dujardin, qui donc eut eu le courage de publier le premier le résultat de ses recherches, et que saurions-nous aujourd'hui des Infusoires?

Et, puisqu'il faut que quelqu'un commence, Joblot appartient à cette première époque qui va de Leeuwenhœck et de lui-même jusqu'à Otto-Frédéric Müller, en 1773, époque à bon droit qualifiée de « période des investigations vagues et indé- « cises » — « période des simples observateurs (1). » A dater de Müller et des microscopes composés de valeur réelle se succèdent, à pas bien hésitants encore, les classificateurs. C'est à peine dans le premier tiers de notre siècle qu'Ehrenberg ouvre enfin, grâce à l'application des lentilles achromatiques, l'ère des recherches méthodiques, raisonnées et jusqu'à un certain point précises, des premières découvertes sur l'organisation des Infusoires.

Comment Joblot, géomètre et physicien avant tout, fut-il conduit à s'occuper par surcroît de microbiologie? Deux lignes de son livre nous le diront peut-être. Hartsœker, arrivé à Paris, en 1678, du fond de cette Hollande, berceau du microscope et des études micrographiques, où Leeuwenhœck venait, l'année d'avant, de découvrir, par un pur effet du hasard, selon toute apparence, les premiers animalcules d'infusions, employa son séjour à se mêler étroitement au monde des académies et des laboratoires et à se lier avec les savants de la capitale (2). Or, écoutez Joblot écrivant en 1716 : « il y a au moins trente- « huit ans que monsieur Hartsœker apporta de Hollande en « France un nouveau microscope à liqueurs, monté d'une seule « lentille soufflée, avec lequel il nous fit remarquer qu'en met-

(1) Mandl et Ehrenberg, p. 422. — Dujardin, p. 4.

(2) Fontenelle : *Éloge académique d'Hartsœker.*

« tant infuser à froid des grains de poivre noir dans de l'eau « commune, on y voyoit au bout de quelques jours un « nombre innombrable de petits animaux qui nous ont donné « occasion d'observer plusieurs choses très singulières que « nous n'avions point encore vûës (1). » — Voilà le point de départ. Outre qu'elle nous fait voir quelles devaient être déjà à Paris, dans les milieux scientifiques, les relations et la notoriété de Joblot, à peine âgé de trente-quatre ans, pour qu'il entrât directement en rapports avec un savant étranger dont, malgré son extrême jeunesse, la gloire allait bientôt tenir en échec celle de l'illustre Leeuwenhœck, cette indication, rapprochée de la date de la première expérience (avril 1680), relatée dans les *Descriptions*, ne donne-t-elle pas à penser que de cette entrevue d'Hartsœker et de Joblot naquit la vocation de ce dernier?

De ce précurseur, placé du jour au lendemain au seuil d'une science nouvelle, n'exigeons donc que ce qu'il pouvait donner. Attendons de lui des ébauches, des descriptions très sommaires; mais ne lui demandons pas de critique, pas de méthode, aucune pensée de classification dans un ordre d'études où, depuis deux siècles et à cette heure encore, pas un seul naturaliste n'a pu ouvrir la bouche sans que la plupart de ses affirmations n'aient été combattues et parfois mises à néant. Sous la plume de Joblot, Infusoires des genres les plus divers, protozoaires sans aucun rapport avec les Infusoires, Rotateurs, Nématodes, tout vient pêle-mêle, au hasard des trouvailles journalières. En des individus qui sont, en réalité, de la même famille, souvent de la même espèce, il a vu plus d'une fois des êtres essentiellement dissemblables, qu'il enregistre sous autant de dénominations différentes. De la disposition et de la distribution — si variées qu'elles ont servi de base à la plupart des classifications — des cils vibratiles, des soies, des cirrhes et des crochets, il ne tient pas le moindre compte. Et surtout, de même que Leeuwenhœck, de même que, un siècle et demi plus tard, Ehrenberg, il n'a pas su, en face du merveilleux spectacle qui

(1) *Descript.*, II, pp. 12-13.

tout à coup se révélait à lui, maîtriser son imagination; et, sans rien affirmer, il est vrai, partant le plus souvent de simples suppositions, il a vu, ou, plus exactement, il a trop fréquemment présumé ces créatures rudimentaires dotées d'une organisation interne aussi compliquée que celle des animaux supérieurs. Encore les dissentiments et les quotidiennes défaillances de ses successeurs immédiats et, surtout, des savants modernes le rendent-elles singulièrement excusable jusque dans ses plus complètes aberrations. Sur la carapace d'un scarabée indéfinissable il a vu, de ses yeux vu, et il a décrit avec complaisance un masque humain, un facies de magot chinois dont il a, dans son dessin, rendu avec un art véritable l'étrange expression de physionomie. Il en est émerveillé, et c'est là, vraisemblablement, cette « admiration trop vive » qui a tant ulcéré l'esprit critique de Dujardin. C'est une vision absurde, je le concède. Mais le *Journal des Savants* n'en signale pas moins gravement et tout au long cette découverte, sans manifester la plus légère incrédulité; et, après trente années écoulées, Baker « la recommande à l'examen des curieux (1). » De ce que ses « Grenades aquatiques » — *Brachionus amphiceros* — s'entrecroisent sans jamais se choquer et évitent adroitement tous les obstacles opposés à leurs évolutions, il en conclut qu'elles ont des yeux. C'est l'avis d'Ehrenberg. Il est vrai que Dujardin leur refuse cet organe; mais Claus l'admet pleinement (2). Dans le corps de ses « Cornemuses » — *Paramecium chrysalis* d'Ehrenberg, *Glaucoma scintillans* de Dujardin — il a vu un grand nombre d'œufs. Or, Dujardin ne croit guère aux œufs chez les Paramécies; Claus n'y croit pas du tout; Ehrenberg, Balbiani et de Koëlliker y croient absolument (3). Du Brachion précité, il a vu battre le cœur et fonctionner les poumons. Or, Ehrenberg et Dujardin nient chez ces Systolides la présence

(1) Cf. *Descript.*, II, p. 57; pl. VI, 12. — *Journal des Savants*, 1719, p. 213. — Baker : *Le Microscope...*, p. 96, note *a*.

(2) Cf. *Descript.*, II, p. 70. — Ehr., pp. 439 et 479. — Duj., p. 110. — Claus, p. 539.

(3) *Descript.*, II, p. 15. — Duj., pp. 88 à 108. — Claus, pp. 230-231. — Ehr., p. 438. — Ch. Robin, pp. 817 à 821.

du cœur; mais nombre de naturalistes, notamment Bory de Saint-Vincent y ont cru. Quant aux poumons, Ehrenberg les indique là où Claus constate un anus, et Dujardin les met là où Ehrenberg place un réservoir de liqueur séminale (1). Du moins, sur nos modernes savants, qui légifèrent en toutes rencontres avec la plus imperturbable assurance, Joblot a-t-il l'avantage d'apporter dans l'expression de ses manières de voir une circonspection bien barrisienne, n'affirmant guère, concluant presque toujours par voie d'hypothèse. Quand un volume — le dernier cri de la science (2) — que j'ai là, sous les yeux, tout rempli des hésitations, des contestations, des réfutations, des démentis échangés depuis ces cinquante dernières années, étale à plaisir le lamentable spectacle des plus éminents spécialistes ne pouvant encore aujourd'hui tomber d'accord sur un seul, peut-être, des organes internes les plus essentiels de ces microzoaires et sur les conditions de leur fonctionnement; quand, d'un auteur à l'autre, les classifications bouleversées cèdent la place à d'autres classifications nouvelles; quand, dans l'espace de vingt années, de 1838 à 1858, Ehrenberg prend la plume pour démolir ses prédécesseurs, Dujardin pour démolir Ehrenberg, Claparède et Lachmann pour démolir Dujardin; quand, à la veille du XX^e^ siècle, des mandarins, sacrés par tous les instituts de Paris, de Vienne et de Berlin se prennent la tête à deux mains et, du haut de leurs microscopes à amplifications de 1500 et de 1800 diamètres, se déclarent impuissants à dire s'ils ont au bout de leur nez un cœur, un poumon, un anus ou des testicules, il est réjouissant de voir la désinvolture avec laquelle Dujardin traite le défaut de sens critique et les naïfs ahurissements du bon Joblot!

Ce que Joblot a su, en revanche, relever avec une clairvoyance singulière, ce sont les lignes d'ensemble, les traits et les mouvements caratéristiques, les manifestations extérieures. Presque toutes ses découvertes et ses meilleures observations portent,

(1) *Descript.*, II, pp. 68-69. — Duj., pp. 589-590. — Ehr., p. 480. — Claus, p. 537.

(2) *Grundzüge der zoologie* (Traité de zoologie) de K. Claus; Vienne, 1877, traduct. de Moquin-Tandon, 1884.

d'ailleurs, et cela ne saurait surprendre, sur les géants de ce monde invisible, dont les dimensions naturelles atteignent un quart ou un tiers de millimètre, que des grossissements de 250 permettent d'observer parfaitement, les Trachéliens, les Paramécies, les Vorticelliens, enfin les plus complètement organisés de tous, les Rotateurs, ou Systolides de Dujardin, longs d'un demi-millimètre, d'un millimètre même quand leur corps, en rampant, atteint toute son extension. Ici, les descriptions, appuyées des figures qui les complètent, sont le plus souvent d'une telle exactitude que Bory de Saint-Vincent, Ehrenberg et Dujardin ont pu tomber pleinement d'accord dans leurs identifications.

Au nombre des genres et des espèces qu'il a le plus heureusement observés on peut citer les Kolpodés et, en particulier, le *Colpoda cucullulus*, mentionné en plusieurs endroits sous le nom de « cornemuses, » de « cucurbites, » « de Rognons argentés, » appellations bien choisies dans leur trivialité — cette comparaison avec les rognons revient à deux reprises sous la plume d'Ehrenberg — pour peindre ces corps contournés en forme de concombre trapu et fortement recourbé, dont il a remarqué les stries noduleuses dans les petits corps bruns qu'il a vu semés sur leur tégument (1). Tel encore le « Cygne » — l'*Amphileptus anser* d'Ehrenberg, le *Dileptus anser* de Dujardin. — Le chapitre spécial où Joblot a été le premier à le décrire et les dessins qu'il en donne le montrent bien avec son corps fusiforme, très prolongé en avant en cou de cygne, aminci en arrière en queue courte et pointue, avec son col flexible se repliant sur lui-même ou se détendant pour se mouvoir en tous sens, son nager qui « s'exécute très lentement et d'une manière « grave, » toutes remarques faites également par O.-F. Müller et répétées par Dujardin. « J'en ay vu un, dit-il, dont le milieu « du corps sembloit être resserré ou diminué de largeur. » Curieuse remarque à rapprocher d'un « phénomène rare » observé par O.-F. Müller et rapporté par Dujardin : « au milieu

(1) Cf. *Descript.*, II, pp. 7, 26, 32, 37, 65 ; pl. III, 1 ; VI, 4 ; VIII, ABC. — Ehrenberg, p. 349 ; pl. X, 120. — Dujardin, p. 478.

« du tronc opaque on voyait une ligne oblique de division. La « partie postérieure s'agitant de côté et d'autre en cet endroit « s'efforçait de s'en séparer... » La rupture s'effectue enfin et chacune des deux moitiés devient un animal complet. Ne serait-ce pas au début d'une reproduction asexuelle, « par fissi- « parité transversale, » mode de multiplication spécial à un grand nombre d'Infusoires, que Joblot aurait assisté? Tout ce paragraphe est d'une frappante exactitude (1). Non moins conformes à la vérité sont le chapitre et la planche de vingt figures consacrés à l'espèce « vue d'abord par Joblot qui la nomma « Chenille dorée, » dit Dujardin, au *Spirostomum ambiguum*, type du genre Spirostome. Tout l'aspect et les mouvements hideux d'une chenille dans ce corps cylindrique, allongé, renflé parfois vers le milieu, obtus à une extrémité, tronqué à l'autre entièrement couvert de stries et de poils courts et épais, modifiant sans cesse au milieu d'une perpétuelle agitation ses formes repoussantes dont les dessins du livre présentent successivement toutes les variétés (2).

Bien d'autres observations, justifiées par la suite, se succèdent, auxquelles je ne puis m'arrêter : la « Massue de Géant » — *Trachelius anas* — « en forme de massue, » dit Ehrenberg (3); — la « Grosse araignée aquatique » — *Stylonichia pustullata* (4); » — la « Poule huppée » — *Oxytricha pellionella* (5) — autant des meilleurs dessins du volume. J'arrive aux Rotateurs, longtemps confondus avec les Infusoires, jusqu'au jour où Ehrenberg montra combien ils en sont différents. Ce sont le Rotifère, le Brachion, la Lépadelle, l'Euchlanis et la Monostyle qu'il a particulièrement étudiés.

La description qu'il donne du *Rotifer vulgaris* — « Chenille

(1) Cf. *Descript.*, II, p. 66; pl. VIII, 8. — Ehr., p. 353; pl. X, 122. — Duj., pp. 407 à 409.

(2) Cf. *Descript.*, II, p. 82; pl. XII. — Ehr., p. 342; pl. X, 114. — Duj., p. 514.

(3) Cf. *Descript.*, p. 26; pl. IV h. — Ehr., p. 335; pl. X, 110.

(4) Cf. *Descript.*, pl. II, 3, 5; VIII, 9; X, 19. — Ehr., X, 129.

(5) Cf. *Descript.*, pl. II, 1 et 6. — Ehr., pl. X, 125. — Duj., pl. XI, 10, 12 et 15.

aquatique » —, que Leeuwenhœck seul avait observé avant lui, est véritablement remarquable eu égard à l'époque à laquelle elle a été faite. Presque toutes les constatations caractéristiques d'Ehrenberg et de Dujardin s'y retrouvent, bien que sommairement exposées. Voici la teinte à demi-transparente, blanche ou ambrée, de l'enveloppe extérieure, le corps fusiforme, renflé vers le milieu, annelé, divisé en segments, et se raccourcissant à volonté en rentrant en lui-même à la façon d'un télescope — d'où le nom de Systolides employé par Dujardin —, prolongé à sa partie postérieure par une queue que terminent deux, trois ou quatre courts appendices en forme de stylets ou d'ergots. Voici bien, accomplis tantôt grâce à la faculté de contraction dont son corps est doué, tantôt sous l'impulsion des cils vibratiles implantés aux abords de la bouche et dont l'évolution giratoire, semblable à celle d'une roue dentée tournant à toute vitesse, a fait donner à cette classe d'animalcules par la presque universalité des micrographes le nom de Rotateurs — *animalcula cum binis rotulis*, disait Leeuwenhœck — voici bien les mouvements de locomotion tant de fois décrits depuis, soit que le Rotifère, fixant l'extrémité de sa queue au verre du porte-objet, s'étire de toute sa longueur, puis se détachant comme sous la détente subite d'un ressort intérieur, gagne un nouveau point d'appui et rampe ainsi par une série d'élans successifs, soit qu'à l'aide de ses appareils ciliaires mûs régulièrement il nage avec vitesse. Voici enfin ces cils vibratiles accomplissant, après leurs fonctions locomotrices, leurs fonctions nourricières, en déterminant au seuil de la cavité buccale par leur mouvement de rotation, « comme une molette d'éperon tourneroit en « luy donnant un coup de doigt, » un tourbillon qui aspire et engouffre les matières nutritives que l'animalcule rencontre à sa portée. A côté d'un appareil digestif, qu'il a pu discerner puisqu'il existe réellement chez les Rotifères, Joblot présume avoir vu fonctionner le cœur, et en cela il s'est trompé, paraît-il; mais Leeuwenhœck avait commis la même erreur avec autrement d'assurance (1). A cela près, tout ce qu'il dit du Rotifère dénote

(1) ... « Hanc ego particulam non dubitavi habere pro ejus animal-

un observateur des plus judicieux (1). De même pour le Brachion — « Grenade aquatique couronnée et barbue » — avec sa partie antérieure terminée par les deux, trois ou quatre lobes couronnés de cils de l'organe rotatoire, sa queue annelée, rétractile, toujours agitée, parfois complètement rentrée à l'intérieur du tronc, ses œufs qu'il traîne groupés et attachés à la base de cet appendice, ses mouvements de locomotion et de nutrition analogues à ceux du Rotifère, son cœur et ses poumons sujets de tant de discussions et sur lesquels Joblot ne se prononce, d'ailleurs, qu'avec une prudente réserve (2). Même vérité encore dans la description de ses « Tortues » — *Euchlanis luna*, *Lepadella ovalis*, *Monostyla cornuta* — s'allongeant et se raccourcissant tour à tour grâce à la dilatabilité de leur carapace à l'intérieur de laquelle un cou rétractile permet à leur tête ciliée de se dissimuler entièrement, tandis que leur queue ou faux-pied, articulée et mobile, se termine par un stylet tantôt simple, tantôt bifurqué (3).

A propos du Rotifère j'ai parlé de Leeuwenhœck. Peut-être serait-on tenté de croire que les constatations de Joblot sur les divers animalcules d'infusions dont il s'est occupé lui ont été rendues bien faciles par les études similaires de Leeuwenhœck, antérieures de quelques années? Une telle opinion serait entachée d'erreur, selon toute apparence.

Et d'abord, Joblot a-t-il connu les recherches, ou plutôt a-t-il eu entre les mains les écrits de son illustre prédécesseur? Il se

« culi corde » (*Arcana naturæ detecta*, t. III, p. 385; Lettre n° 144, du 15 février 1702).

(1) Cf. *Descript.*, II, pp. 54 à 56, 77, 80; pl. VI, 10; X, 18; XI. — Spallanzani, *Opuscules*, t. II, pp. 206 et suiv. — Ehr., pp. 466-468, 477, 478; pl. XIV, 48. — Duj., pp. 571 et suiv.; pl. XVII, 1 et 2. — Ch. Robin, *Traité du microscope*, p. 771. — Claus, pp. 535 et suiv.

(2) Cf. *Descript.*, II, pp. 68-71; pl. IX. — Ehr., p. 479; pl. XIV, 54 a. — Duj., pp. 621 et suiv.; pl. XXI, 2. — Ch. Robin, p. 772; pl. 207. — Claus, p. 539.

(3) Cf. *Descript.*, II, pp. 72-73; pl. IV, 2 G; X, 1, 2, 3. — Ehr., pp. 398-401; pl. XIII, 34, 35 et 37. — Duj., p. 631; pl. XXI, 4 a. — Claus, p. 539.

peut; car, si Leeuwenhœck écrivait en langue hollandaise les *Lettres* dans lesquelles il réservait aux savants d'Angleterre la primeur de ses découvertes quotidiennes dans les branches les plus diverses des sciences physiques et naturelles, et si la Société Royale de Londres traduisait cette correspondance en anglais pour l'insérer dans ses *Transactions philosophiques* (1), toutes ces communications furent publiées en latin dès 1695 (2) et devinrent ainsi accessibles aux lecteurs de tous pays. Joblot a donc pu consulter cette édition. Un indice autoriserait toutefois quelque doute à cet égard. Est-il bien admissible que, s'il avait été préparé à ses propres études par les travaux de Leeuwenhœck, Joblot — dont on verra tout à l'heure le caractère tout de droiture et de probité — aurait gardé sur le nom de Leeuwenhœck le plus complet silence, alors qu'il mentionne à différentes reprises des savants de bien moindre mérite avec lesquels il s'est trouvé en relations (3) et qu'il rappelle expressément, dans les circonstances que j'ai rapportées plus haut, ses conférences avec Hartsœker et les révélations que lui fit ce naturaliste, qui ne s'occupa pourtant des Infusoires que d'une façon toute superficielle et passagère (4)?

(1) *Philosophical Transactions... of the Royal Society of London, from 1665...* — Un *abrégé* de ces *Transactions* a été publié en français, Paris, 1787-1791; 14 vol. in-8°.

(2) *Opera omnia, seu Arcana naturæ detecta;* Delft, 1695-1699; 4 vol. in-8°; réimprimé à Leyde en 1719 et en 1722.

(3) MM. Amontons et Méry, de l'Académie des sciences (II, pp. 4, 20); M. Bourdelot, médecin du prince de Condé (p. 52).

(4) Mon doute à ce sujet s'accroît encore quand, en corrigeant les épreuves de la présente notice, je parcours une dernière fois les deux éditions du livre de Joblot.

Au cours d'un chapitre nouveau, consacré à des descriptions entomologiques et inséré à titre de supplément — on verra plus loin dans quelles circonstances — dans la seconde édition de son ouvrage, Joblot invoque, à propos de papillons, l'autorité des principaux naturalistes qui l'avaient devancé en cette matière; il cite Aldovrandus, Mouset, Hæffnagel, Gœdart, et le prince des entomologistes, Swammerdam, dont il dit en propres termes avoir consulté les travaux (*Observat. d'Hist. nat.*, 1754, t. I, part. I, p. 17). Et, traitant des

A supposer, d'ailleurs, que Joblot ait eu sous les yeux les *Lettres* de Leeuwenhœck, notre concitoyen pourrait dans ce cas même affronter sans trop d'appréhensions — sur la seule matière des Infusoires, bien entendu — la comparaison avec l'immortel microbiologiste hollandais. Je ne puis m'attarder à transcrire ni même à résumer ici la Lettre du 9 octobre 1676 dans laquelle Leeuwenhœck, annonçant à l'Académie de Londres sa récente découverte, y montrait les Kolpodés, les Paramécies et les Stylonichiens qu'un pot de terre oublié à la pluie venait de lui révéler. Mais quiconque voudra prendre la peine de mettre en regard de ces descriptions (1) les pages où Joblot traite des mêmes microzoaires sous les appellations de Rognons, de Cornemuses, d'Ovales, de Petites huîtres, de Chaussons, de Pirouetteurs, d'Araignées aquatiques, sentira de suite combien le tableau que le micrographe français trace de la structure, des manifestations vitales, des transformations, des organes, des mouvements, des particularités caractéristiques de tous ces petits êtres, apparaît, dans sa simplicité extrême, autrement

Infusoires, il aurait tu le nom de Leeuwenhœek après avoir utilisé ses reeherches!... — Mais voiei mieux : c'est, dans la première édition même, un passage qui m'avait tout d'abord éehappé (*Descriptions,* 1718, part. I, ch. XI, p. 33). Là, Joblot éerit en toutes lettres le nom de Leeuwenhœck. C'est à propos d'une imperfection que le savant disait avoir reneontrée dans un des mieroseopes dont il faisait usage, imperfeetion que Joblot parvint à eorriger dans un instrument similaire de sa composition. L'idée qui se présente tout naturellement à l'esprit est que Joblot a trouvé eette eonstatation de Leeuwenhœek dans quelque éerit de Leeuwenhœek lui-mêmc. Or, il n'en est rien! C'est ehez un naturaliste français, chez P. de Puget, dont le nom rcviendra eneore sous ma plume, que Joblot puise ee renseignement!

Joblot a eonnu de réputation Leeuwenhœek et ses travaux de dioptrique et de mierographie, eela n'est pas douteux. Mais qu'il ait jamais eu sous les yeux les *Lettres* du grand Hollandais, il est diffieile de le croire quand on le voit réduit de la sorte à des emprunts de seconde main.

(1) Cette Lettre, parue d'abord dans les *Philosophical Transactions*, an. 1677, n° 133, est reproduite en français dans la *Collection académique* dite *de Dijon;* Dijon et Auxerre, 1755, t. II, pp. 454 à 461.

varié, détaillé et précis que les vagues indications de Leeuwenhœck, aux yeux de qui tout se ramène, en fin de compte, à des corpuscules plus ou moins ovales, transparents et globuleux, à peine différenciés entre eux par la vivacité plus ou moins grande de leurs évolutions. Dans le Rotifère, par exemple, la plus approfondie assurément de ses observations alors qu'il se livrait depuis vingt-cinq ans déjà à l'étude des Infusoires, Leeuwenhœck (1), avant Joblot, avait bien discerné à l'extrémité antérieure du corps, qui se trouve ainsi bifurquée quand l'animalcule les gonfle et les fait saillir au dehors, les deux lobes arrondis de l'appareil ciliaire. Il s'était bien rendu compte de la forme et du mouvement rotatoire de cet appareil (2), et, tout autant que celle de Joblot, l'admiration ingénue qu'il ressent à ce spectacle est bien de nature à provoquer le sourire dédaigneux de Dujardin (3). Mais où l'œil de Joblot se montre plus attentif et pénétrant que celui de Leeuwenhœck, c'est dans la compréhension de ce corps segmenté, flexible et rétractile, de cet appareil cilié, de sa double propriété d'organe de locomotion et d'organe d'alimentation, dans la vision si juste des mouvements de l'animalcule, tantôt de reptation par série de contractions et de détentes successives, tantôt de natation sous l'action des cils rotatoires, tantôt enfin de nutrition à l'aide du tourbillon aspirateur que déterminent ces mêmes cils.

Qu'il fût, ou non, au courant des découvertes de Leeuwenhœck, Joblot, en résumé, a vu autant et parfois plus et mieux que lui. N'oublions pas au surplus que, sur les trente-deux espèces que Joblot a décrites — et que quand je dis trente-deux, je ne parle que de celles qu'Ehrenberg a identifiées dans sa nomenclature — neuf seulement, je le répète encore, avaient

(1) *Arcana naturæ detecta*, t. III, p. 385; Lettre n° 144, du 15 février 1702.

(2) « ... Cernere licet binas partes, rotarum in modum orbiculatas, « cum punctis acicularum in morem, in altum erecti, quæ magna cele- « ritate in orbem girantur... »

(3) « Hæc mihi observata eo magis mirabilia ac incomprehensibilia « visa fuere. »

été précédemment notées par Leeuwenhœck; et, si celui-ci peut revendiquer la priorité en ce qui concerne les Kolpodés, les Paramécies, les Stylonichiens et le Rotifère, Joblot n'avait, en revanche, à sa disposition aucun travail antérieur duquel il pût s'aider pour l'étude de vingt-trois autres espèces que nul n'avait décrites avant lui, notamment des Amphileptes, des Spirotosmes, des Brachions, des Euchlanides, des Lépadelles, des Monostyles, qu'il a vues le premier et qui demeurent au nombre de ses meilleures observations.

Quant à ses dessins, soit qu'il les exécutât lui-même, soit qu'il les confiât à des artistes spécialement accoutumés à la reproduction des éléments microscopiques et travaillant sous sa direction (1), certains d'entre eux, tels, par exemple, que le masque humain auquel j'ai déjà fait allusion, ou que des anguillules qu'il a représentées pourvues de bouches et d'yeux parfaitement déterminés, ont assurément subi le contre-coup de ses écarts d'imagination et ne sauraient échapper aux justes critiques de Dujardin. Leeuwenhœck avait déjà encouru les mêmes reproches et, bien plus tard, Spallanzani, O.-F. Müller et Gleichen devaient les mériter à leur tour (2). C'est que ni la chambre claire, à l'aide de laquelle se décalquent aisément les contours, ni le micromètre n'étaient encore en usage. L'œil gauche appliqué à l'oculaire du microscope, l'observateur, au milieu de difficultés sans nombre, dessinait de l'œil droit, bien moins d'après nature que d'après ses impressions et ses souvenirs, sans autre guide que son habitude de pareils travaux pour mesurer et reproduire à une échelle plus ou moins exacte l'objet examiné. Pourrait-on s'étonner, dès lors, d'entendre Leeuwenhœck, à la recherche d'un terme de comparaison, dé-

(1) Tel est certainement le cas pour les pl. XI et XII de la II^e^ partie des *Descriptions*. Joblot dit lui-même qu'elles sont l'œuvre d'un dessinateur nommé de Vigneux. Certaines planches portent les signatures des graveurs Lucas et Haussard : j'ai retrouvé ce dernier nom sur les belles tailles-douces du *Traité d'Insectologie* de Ch. Bonnet.

(2) Buffon, édit. Sonnini, t. XVII, pp. 236-237. — Cuvier, *Hist. des Sc. nat.*, t. IV, p. 269. — Dujardin, pp. 8 et 141. — Fouchet, l'*Hétérogénie*, p. 53.

clarer que la grosseur d'un animalcule soumis à son objectif « ne paroissoit pas excéder celle d'un poil de poux (1), » et de voir Joblot ne jamais indiquer avec quelque précision ses grossissements et présenter comme seulement approximatives les dimensions des dessins qu'il nous montre ? Et pourtant, si incomplètes, si erronées que soient souvent ces ébauches, larges et sommaires, donnant les silhouettes caractéristiques et les traits essentiels, comme les descriptions qu'elles complètent, on est plus tenté de les admirer que d'en sourire quand on songe au temps où elles furent essayées et aux moyens à l'aide desquels les atomes qu'elles représentent ont été saisis sur le vif, à travers leur désespérante mobilité et leurs perpétuelles transformations; quand, prenant, par exemple, les planches d'Ehrenberg, « de véritables modèles — dit Claus — qui n'ont « jamais été dépassés, » on compare aux figures qu'elles en donnent les figures que Joblot a tracées — le premier, ne l'oublions pas ! — des Stylonichiens, de l'*Amphileptus anser*, de l'*Ichtydium podura* (2), du Brachion, dont il présente six types différenciés par les dispositions de l'appareil cilié (3); de ses trois analogues, la *Lepadella ovalis*, la *Monostyla cornuta* et l'*Euchlanis luna* (4); des Spirostomes velus, croqués à vingt reprises à travers leurs incessantes contorsions, avec leurs vacuoles transparentes et leurs stries granuleuses (5), des Vorticelles dressant au sommet de leur pédicule leur corolle tantôt fermée comme le bouton d'une fleur non encore éclose, tantôt épanouie en forme de coupe ou de tulipe, et couronnée alors de cils d'une telle ténuité qu'ils ont échappé à l'œil de tous les anciens observateurs (6); du Rotifère enfin, dont il a si bien vu l'extrémité antérieure varier sans cesse d'apparence, suivant que l'animalcule retire ou projette les cils et les lobes bifurqués

(1) *Collect. acad.*, t. II, p. 459 ; Lett. du 9 octobre 1676.

(2) *Descript.*, part. II, pl. II, 2, 3; VIII, 9; X, 19; VIII, 8; X, 22.

(3) *Ibid.*, pl. IX.

(4) *Ibid.*, pl. IV, 2 G; pl. X, 2, 3; pl. X, 1.

(5) *Ibid.*, pl. XII.

(6) *Ibid.*, V, 2 HIL; VII, 4; VIII, 7; X, 21.

de son appareil rotateur, ou bien fait saillir à volonté tantôt entre ces deux lobes, tantôt sur l'un ou l'autre côté de leur base, cet éperon rétractile demeuré encore aujourd'hui une énigme impénétrable pour la fine fleur de nos académiciens qui, depuis deux cents ans, l'ont pris tour à tour pour un canal de copulation, un organe tactile et un tube respiratoire (1) ! — Et Joblot manquait de pénétration, au dire de Dujardin !

A côté de ces descriptions de la structure, des organes et de la vie de chaque famille, le livre de Joblot abonde en observations générales bien des fois renouvelées et confirmées par la suite. M. Cazeneuve loue fort Baker d'avoir, en exprimant « des vues que les expérimentateurs modernes, Pasteur, Tyn« dall, Miquel et autres ne pourraient que sanctionner (2), » compris l'influence qu'exercent sur les bouillons de culture et sur les phénomènes qui s'y produisent les conditions atmosphériques, les variations de température, le degré plus ou moins avancé d'évaporation des liquides étudiés. « Si on « laisse évaporer l'eau sans mélange — dit Baker — quelques« uns de ces animaux périssent d'abord, mais d'autres non; et « si l'on verse une goutte d'eau fraîche, en peu de temps plu« sieurs de ceux-ci revivent et se mettent à nager de nou« veau (3). » — « La réviviscence des infusoires desséchés — « dit M. Cazeneuve à propos de ce passage de Baker — parais« sait de découverte relativement récente. On voit que le fait « est d'observation déjà ancienne. » Il s'agit bien, en effet, du phénomène de réviviscence, vaguement entrevu par Leeuwenhœck sur le Rotifère seul, et si attentivement étudié plus tard sur le même microzoaire par l'abbé Spallanzani. Mais cette judicieuse remarque est plus ancienne encore que ne le pense

(1) *Ibid.*, V, 1 K; X, 18; XI, A à Z. — En ce qui concerne le Rotifère, Leeuwenhœck, avant Joblot, en avait donné des dessins, mais si petits et si confus qu'il est impossible d'y voir autre chose que l'aspect général de cet animalcule. J'en dirai autant des figures fournies par les ouvrages de Baker et de Spallanzani.

(2) *Rev. scientif.*, p. 163, col. 2.

(3) Baker, *Le Microscope*, p. 84.

M. Cazeneuve. Joblot l'avait consignée trente ans avant Baker en plusieurs endroits de ses *Descriptions* (1). Quant aux effets de la chaleur et du froid, de l'engourdissement passager ou de la mort qu'ils amènent, du plus ou moins de résistance que leur opposent telles ou telles espèces, trente ans avant Baker Joblot s'en était aperçu (2). Bien plus, c'est au sujet des observations mêmes de Joblot, qu'il vient de rappeler, que Baker note ces circonstances (3) ! Ces continuelles surprises que ménagent à l'investigateur impatienté ces infusions toujours capricieuses, alors que deux liquides préparés dans des conditions identiques produisent des résultats dissemblables ou que le même bouillon engendre successivement des animalcules divers, tandis que, variât-on à l'infini la nature et les conditions du liquide, on n'obtient d'autre résultat qu'une apparition plus rapide et un développement plus prompt de la même famille d'infusoires, Joblot les a connues, lui aussi, avant Spallanzani, qui en a été particulièrement frappé. Avec les changements de saison se révèlent des espèces différentes : Joblot l'avait déjà noté (4). Telle substance anéantit toute une population et telle autre demeure inoffensive : il s'en était fort bien rendu compte (5). Autant de constatations, hâtives et sommaires, il est vrai, mais scientifiquement corroborées depuis.

« La meilleure manière de connaître la vérité — dit Baker « — est de faire beaucoup d'expériences sur le même su- « jet (6). » Sentence que tous les maîtres ont répétée tour à tour; si Joblot ne l'a pas formulée en propres termes, du moins a-t-il prêché d'exemple. Multipliées sans répit, dans les saisons et dans les conditions les plus diverses, c'est parfois durant une année, une année et demie, que se poursuivent certaines de ses recherches, et son volume est le résultat « de

(1) Notamm. II, pp. 4, 5, 15, 19, 24.
(2) Notamm. II, pp. 3, 11, 12, 15, 16, 25, 30, 33, 38
(3) Baker, *Le Microscope*, pp. 95-97.
(4) *Descript.*, II, p. 71.
(5) *Ibid.*, pp. 6, 25, 52.
(6) *Le Microscope...*, p. VI.

« plus de trente-six années d'observations (1). » — « Gardez-« vous bien — dit toujours Baker — de déterminer subitement « et de déclarer trop vite votre sentiment sur un objet; car « l'imagination prévient souvent le jugement et nous fait croire « que nous voyons ce qu'il n'est pas possible que nous ayons « vu, comme des observations plus exactes nous en convain-« quent dans la suite (2). » — « On croirait entendre — ajoute, « à ce propos, M. Cazeneuve — un professeur d'histologie de « nos facultés modernes. » Ici encore, par les procédés, sinon par la parole, Joblot a précédé Baker. Il est bien né de cette race barrisienne qui a pris pour devise : « plus penser que « dire » et rendrait, en fait de prudence, des points au plus réservé des Normands. Quand il se trompe, ce n'est ni par légèreté ni par excès d'assurance, Observateur, au moindre doute il se borne à des hypothèses, ou bien passe outre et, sans détours, avoue son impuissance. Inventeur, il est le premier à gémir sur la portée insuffisante de ses instruments (3). Bonne foi, conscience et probité scientifiques, telles furent ses vertus cardinales, avec, en plus, une modestie et une circonspection qu'aurait pu lui envier Dujardin.

IV.

C'est la conclusion tirée de ces études qui amena Joblot à prendre position dans la lutte engagée entre les partisans et les adversaires de la génération spontanée, les premiers croyant à l'*hétérogénie*, c'est-à-dire à la possibilité de la production, sans le concours d'aucun germe, par des substances d'une nature autre que celle de l'être produit, d'êtres vivants, créés avec des éléments hétérogènes; les seconds n'admettant, pour expliquer ces générations soudaines et mystérieuses, que la

(1) *Descript. :* notamm. *Avertiss.,* pp. 1, 2, 3; part. 2, 5, 12, 15, 16 à 20.

(2) *Le Microscope...,* p. 70.

(3) *Descript. :* II, pp. 18,19, 38, 41, 42.

panspermie, la dissémination dans l'air de germes qui n'attendent que des circonstances favorables pour se développer et engendrer les êtres qu'ils portent en eux.

Ici encore, de même que j'ai dû le faire pour Joblot constructeur de microscopes, puis pour Joblot observateur d'infusoires, il me faut montrer à quel point en étaient, au moment où Joblot intervint à son tour, la question débattue et les expériences qu'elle avait déjà provoquées. Je devrai même rappeler très-brièvement ce qui s'est fait longtemps encore après lui (1).

Il n'est personne qui, des bancs du collège, n'ait emporté, à défaut d'autre chose, le souvenir du classique épisode des *Géorgiques*, où le pasteur Aristée, pour calmer la colère des nymphes qui ont fait périr ses abeilles, immole quatre taureaux et autant de génisses en leur honneur, et voit, au bout de neuf jours, un nouvel essaim naître tout à coup dans les entrailles putréfiées des victimes abandonnées au pied de l'autel :

« *Post ubi nona suos aurora induxerat ortus,*
« *Inferias Orphei mittit, lucumque revisit.*
« *Hic vero subitum ac dictu mirabile monstrum*
« *Aspiciunt; liquefacta boum per viscera toto*
« *Stridere apes utero, et ruptis effervere costis,*
« *Immensasque trahi nubes; jamque arbore summa*
« *Confluere et lentis uvam demittere ramis...* »

(1) Dans l'incommensurable bibliographie de la Génération spontanée, les ouvrages que j'ai pu me procurer pour leur emprunter ce très-sommaire historique sont : J. Redi : *Experimenta circa generationem insectorum*, Amsterdam, 1671 ; — Swammerdam : *Biblia Naturæ seu Historia Insectorum*, Leyde, 1737 ; — Needham : *Nouvelles observations microscopiques*, 1750 ; — Baker : *Le Microscope...*, déjà cité ; — Spallanzani : *Opuscules de Physique*, trad. de Sennebier, 1787 ; — Cuvier : *Hist. des Sc. naturelles*, 1841, t. II et III ; — J.-A. Pouchet : *Hétérogénie ou Traité de la Génération spontanée*, 1859 ; — Pasteur : *Examen de la doctrine des Générations spontanées*, dans les *Annales de Chimie et de Physique*, 3e série, t. LVIV, 1862 ; Milne-Edwards : *Leçons sur la Physiologie et l'Anatomie comparée*,

Cette conviction qu'un être organisé nouveau peut, sans qu'aucun autre être de même espèce l'ait engendré, prendre spontanément naissance et se développer dans la terre, l'eau, la neige ou les matières corrompues, dans ces dernières surtout, a été celle de toute l'Antiquité. Aristote affirme catégoriquement ce pouvoir de la putréfaction (1). Diodore de Sicile attribue l'enfantement d'anguilles aux couches de limon déposées sur les terres par les débordements du Nil. La trace des mêmes croyances se retrouve dans Epicure, dans Ovide, dans Lucrèce, dans Varron, dans Plutarque. Pas la moindre objection ne se hasarde pendant tout le cours du Moyen-Age et de la Renaissance : « On ne faisoit cas alors — dit Réaumur, au « sujet des études d'histoire naturelle — que de ce qui se trou- « voit dans les Anciens; il sembloit qu'on crut les Modernes « incapables de penser et même de voir, au moins rien de « nouveau (2). » Van Helmont, presque au milieu du XVII^e^ siècle, est convaincu que d'un paquet de vieux linges peuvent naître des souris, et le P. Kircher dit, à la même époque, que la chair de serpent pulvérisée et semée en terre produit d'autres serpents, de même que le plus sûr moyen de se procurer des vers à soie est encore, à ses yeux, de les prendre dans les intestins d'un taureau que l'on tue après l'avoir nourri pendant vingt jours de feuilles de mûrier (3).

Telles étaient, il n'y a pas trois cents ans, les hallucitations de savants demeurés au nombre des plus illustres en dépit de leurs défaillances, lorsque, enfin, se fit entendre une éclatante

1863, t. VIII, pp. 241 à 257; — Milne-Edwards : *Rapports sur les Progrès des Sciences zoologiques*, 1867, ch. II; — G. Collin : *Traité de Physiologie comparée des Animaux*, 1874, t. II, l. X, ch. LXX, § 1; — Duclaux : art. *Fermentations* du *Dict. encyclop. des Sc. médic.*, de Dechambre, 1877.

(1) Procreantur porro insecta aut ex animalibus generis ejusdem... aut non ex animalibus, sed sponte : alia ex rore qui frondibus insudat... item alia ex cœno et fimo putrescente oriuntur (*Histor. Animal.*, l. V, ch. XIX).

(2) *Mém. pour servir à l'Hist. des Insectes*, t. I, p. 35.

(3) D'Orbigny : *Dict. d'Hist. natur.*, t. VI, p. 59.

protestation. L'Académie *del Cimento* (1), fondée en 1667, à Florence, par le cardinal Léopold de Médicis, venait de prendre pour base de son programme de procéder en toutes matières par la voie des expériences et d'entrer en guerre ouverte avec toutes les chimères scientifiques alors accréditées sur un si grand nombre de points. L'un de ses membres les plus écoutés, Francesco Redi, médecin de la cour de Toscane, entama, pour son compte, la lutte contre l'hypothèse hétérogéniste, et, dans un ouvrage publié en 1668 (2), porta de tels coups à ce système qu'il s'effondra soudain pour ne plus rencontrer pendant de longues années que des antagonistes, en face d'un seul défenseur, le P. Buonanni.

C'est que Redi apparaissait armé d'un argument duquel nul, avant lui, n'avait eu la pensée de se prémunir : il apportait des expériences. Immense en fut le retentissement. Elles n'étaient cependant rien moins que compliquées. Redi exposait à l'air, en même temps, deux morceaux de viande en putréfaction; l'un demeurait complètement à découvert, tandis que l'autre était enveloppé avec soin dans une pièce de fine gaze. Au bout d'une période plus ou moins longue, le premier se trouvait toujours peuplé de vers. Le second, au contraire, demeurait invariablement à l'abri de toute invasion de ce genre, bien que l'on pût voir des nuées de moucherons voltiger sans cesse aux alentours et se poser sur la mousseline dont il était entouré; par contre, cette mousseline était couverte d'œufs sur toute sa surface extérieure et plus particulièrement sur les points les plus rapprochés de la viande. « De ces faits — dit « l'expérimentateur (3) — je crus pouvoir présumer que tous « les vers qui s'engendrent dans les chairs proviennent de « mouches et non de ces chairs mêmes. Ce qui me fit persister « dans cette manière de voir, c'est qu'à chaque génération « provoquée par une expérience j'avais toujours constaté que

(1) *Cimento :* essai, épreuve, expérience.

(2) En italien : *Esperienze intorno alla generazione degl' insetti ;* Florence, in-4°.

(3) *Experimenta...,* pp. 32 et s.

« des mouches tournoyaient autour de la viande et se posaient « sur elle avant que des vers n'y apparussent, de même que « les mouches auxquelles cette viande donnait ensuite nais- « sance appartenaient toujours à la même espèce que celles qui « étaient venues s'y poser. Il me fallait corroborer cette pré- « somption par d'autres expériences. Je mis donc, au mois de « juillet, dans quatre flacons à large ouverture, un serpent, « quatre petites anguilles et un quartier de viande. Je fermai « hermétiquement ces flacons en ficelant autour du goulot une « feuille de papier disposée de façon à en boucher l'ouverture. « Ensuite, je mis les mêmes matières en égales quantités dans « quatre autres flacons que j'eus soin de laisser débouchés. Le « contenu de ceux-ci ne tarda pas à se couvrir de vers puis de « mouches allant et venant sans cesse du dedans au dehors. « Pas un seul ver, en revanche, n'apparut dans le récipient « clos, bien que les substances qui y avaient été renfermées y « séjournassent depuis plusieurs mois . . . . . « Jugeant ces expériences encore insuffisantes, j'en fis d'autres « en grand nombre, au cours de saisons différentes et avec les « récipients les plus divers. Soucieux de recourir à tous les « procédés, je fis, à différentes reprises, enfouir dans le sol des « quartiers de viande que l'on recouvrit soigneusement de « terre. Ils y demeurèrent plusieurs semaines, et jamais pour- « tant les vers ne les envahirent, tandis qu'il en apparut tou- « jours dans les chairs sur lesquelles les mouches avaient pu « venir se poser librement. »

Tout un volume est rempli de semblables expériences, pratiquées sur des viandes, des fromages, des herbes crues ou cuites, des légumes, des fruits de toutes sortes (1). Et Redi a pu se targuer à bon droit d'avoir poussé aussi loin que possible la variété des vases auxquels il a demandé le secret des générations spontanées. Aucune perspective ne l'a fait reculer (2).

(1) *Experimenta...,* notamment : pp. 24-25, 32-39, 51-52, 94-95, 121-131.

(2) *Ibid. :* p. 95 : ... « et cum denuo idem tentarem, adhibito urinali destillario optime clauso, cum suo antenitorio, nec vermes vidi, nec muscas, nec scorpiones. »

Ces constatations émurent profondément le monde des naturalistes et des philosophes (1). Un an après Redi, un savant hollandais, illustre entre tous, Jean Swammerdam, reprit la même thèse. Sa *Biblia Naturæ* (2), en même temps qu'elle évoque presque à chaque page le nom du médecin de Florence et l'autorité de ses expériences, est une protestation indignée contre l'ancienne doctrine, protestation formulée, comme elle l'a été tant de fois depuis, au nom de la Religion bien plus encore qu'au nom de la Science, d'autant qu'à l'heure où il la faisait entendre Swammerdam inclinait déjà, sous l'influence d'une dévote Egérie, vers un mysticisme exaspéré, avant-coureur du complet anéantissement de son cerveau. Leeuwenhœck, lui aussi, s'intéressa un moment, en 1680, à la solution du problème hétérogéniste, mais sans guère chercher à l'approfondir, semble-t-il, autrement que par quelques expériences isolées, analogues à celles de Redi. Après être arrivé, au sujet des larves qui se rencontrent dans le fromage, aux mêmes constatations que son prédécesseur, il aboutit, avec les Infusoires qu'il venait de découvrir, à un résultat diamétralement opposé; car, après qu'il eut rempli d'une macération de poivre deux tubes, dont l'un resta ouvert tandis que l'autre fut soigneusement fermé, il trouva au bout de cinq jours celui-ci peuplé d'animalcules aussi bien que le premier. Il n'en demeura pas moins, d'ailleurs, en dépit de cet échec, un négateur constant des genèses spontanées. La même épreuve tentée, en 1691, par un jésuite italien, le P. Buonanni, sur des viandes putréfiées et sur des fruits, comme l'avait fait Redi, puis sur des Infusoires, comme venait de le faire Leeuwenhœck, détermina Buonanni à se rallier, seul au milieu de tous, aux hétérogénistes. Des coopérateurs immédiats de Redi un dernier reste encore à citer, son élève de prédilection, Antonio Vallis-

(1) Les *Expériences* de Redi atteignirent en moins de vingt ans cinq éditions, sans compter la traduction latine de 1671.

(2) V. notamm. : pp. 34, 36, 432, 433, 695, 707-713, 733-735. — Bien qu'éditée seulement en 1737, la *Biblia Naturæ* n'est, en somme, que la reproduction des observations publiées et des doctrines déjà émises dans l'*Hist. génér. des Insectes*, du même auteur, en 1669.

nieri, professeur à l'Université de Padoue. Il alla plus loin encore que son initiateur. Redi, en effet, tout en niant la possibilité d'une genèse spontanée au sein des matières mortes, avait paru l'admettre dans le monde des végétaux. Là, pensait-il, des insectes parasites pouvaient naître sans qu'aucun germe préexistât, sous l'unique impulsion des forces vitales de la plante, de ce qu'il appelait des « âmes embryons, » des « âmes « végétatives. » Quant aux entozoaires, il en avait accepté presque sans réserves l'origine hétérogénique. Vallisnieri, dans deux dissertations données en 1696 et 1698 à un recueil de Venise, la *Galleria di Minerve*, puis peu après réunies en volume (1), conclut, en ce qui touche les matières putrescibles, dans le même sens que Redi, après avoir réitéré les mêmes expériences. Mais, se refusant à concéder la génération spontanée dans les deux dernières hypothèses plus que dans la première, il démontra que les insectes trouvés dans le tissu des plantes ou des fruits y sont venus du dehors, à l'état d'œufs ou de larves, et qu'il en est de même pour les vers intestinaux (2).

Tous les savants contemporains, à l'exception du P. Buonanni, s'inclinèrent devant les observations de Redi et de ses adeptes, et — si, du moins, nous en croyons les historiens de cette guerre, mais nous verrons tout à l'heure qu'ils se trompent en ce point — les hostilités cessèrent pendant une période de près d'un demi-siècle, sans qu'une voix s'élevât de l'un ou de l'autre camp.

Ce fut seulement en 1745 que la polémique se réveilla tout à coup, ressuscitée par les hétérogénistes; et, comme l'avaient déjà fait, pour en tirer des conclusions différentes, Leeuwenhœck en 1680 et Buonanni en 1691, ce fut encore aux Infusoires que l'on alla demander des arguments.

En face de ce conflit d'ordre exclusivement scientifique et au sein duquel certains esprits se sont ingéniés en tout temps

(1) *Dialoghi sopra la curiosa origine di molti insetti*, Venise, 1700.

(2) *Considerazioni et esperienze intorno alla generazione di vermi ordinari del corpo umano*, Padoue, 1710.

à faire intervenir la question de foi religieuse, un fait est digne de remarque. Les deux savants qui, les premiers, refusèrent de se rendre aux arguments de Redi et de ses disciples et prirent en main la défense d'une doctrine essentiellement matérialiste, pour employer la langue de nos jours, le P. Buonanni, dont je viens de parler, et Needham, qui va entrer en scène — sans parler du P. Kircher qui, bien avant eux, professa la même conviction — appartenaient l'un et l'autre au clergé. On a dit, et j'ai retrouvé maintes fois la même expression, que la croisade contre l'hétérogénie tira son origine de « l'esprit de « libre examen » né de la Renaissance. J'estime, quant à moi, que le culte de la liberté intellectuelle et de la vérité scientifique n'inspira pas moins les prêtres qui défendirent l'hétérogénie avec une courtoisie tout au moins égale à celle dont firent preuve leurs adversaires.

Le plus redoutable champion de l'hypothèse hétérogéniste fut, au XVIII^e^ siècle, un prêtre anglais, John-Tuberville Needham, membre de la Société Royale de Londres, moins adonné, d'ailleurs, semble-t-il, à l'exercice régulier de son ministère qu'aux études de physique et d'histoire naturelle ; et son nom, en dépit des railleries mêlées de grossières injures dont l'accabla Voltaire (1), est resté parmi les plus glorieux dans les annales de la microbiologie.

Que des êtres d'une organisation relativement supérieure, tels que des vers et des mouches, naquissent, selon la commune loi naturelle, de germes ou d'ovules apportés du dehors par des êtres de même espèce dans les matières corrompues ou dans les tissus des plantes et des fruits, Needham y consen-

(1) *Diction. philosoph.*, au mot *Dieu.* — *Des singularités de la nature*, ch. XX. — *Dialog. et Entret. philosoph.*, XXIX ; dialogues d'Evhémère, IX, sur la Génération. — *Questions sur les miracles :* Lettres V, VI, VIII, X. — Needham se faisait fort de peupler d'anguillules des matières corrompues, ce à quoi il réussissait sans peine, cela va de soi. Voltaire, qui le croyait ou feignait de le croire jésuite, bien qu'il fût prêtre séculier, l'accusa de prétendre faire des miracles alors qu'il se bornait à des expériences où Buffon allait bientôt trouver le point de départ de toute une doctrine nouvelle.

tait avec Redi et son école. Mais, au souvenir des résultats obtenus par Leeuwenhœck et le P. Buonanni, il se refusait énergiquement à admettre ce mode de reproduction pour les Infusoires. S'il y avait au monde un cas indéniable de spontéparité, n'était-ce pas celui de ces animalcules imperceptibles, naissant et se développant, sous la lentille du microscope qui venait d'en révéler l'existence, au sein des eaux naturelles aussi bien que des liquides artificiellement combinés et tenus à l'abri de toute invasion et de toute influence extérieures? Sans s'attarder plus longtemps aux larves et aux mouches, c'était donc sur les Infusoires que les observateurs résolus à n'accepter les conclusions de Redi que dans une certaine limite devaient concentrer dorénavant leur attention tout entière. Cette étude spéciale de la Genèse des Infusoires, ce fut Needham qui en conçut le premier l'idée.

Il réitéra donc à son tour l'expérience comparative de Redi, le procédé des deux récipients juxtaposés, l'un tenu clos, l'autre laissé ouvert. Mais, par une innovation qui confine au génie, il sut rendre l'épreuve bien autrement sincère encore. Leeuwenhœck et Buonanni avaient vu des infusoires apparaître même dans des vases hermétiquement fermés : quoi d'étonnant à cela, dès lors que le liquide employé pour l'infusion, que les matières, plantes ou graines déposées dans ce liquide, que les parois intérieures du récipient pouvaient, avant même que l'occlusion eût été opérée, contenir les germes de ces infusoires, désormais libres d'éclore et de se développer dans le vase en dépit de leur emprisonnement? Que fallait-il donc faire pour que l'expérience de Redi fût absolument concluante? S'assurer, tout d'abord, que nul germe ne pouvait plus exister dans le flacon au moment où commençait l'épreuve. Tel fut le raisonnement de Needham, de cet homme que Voltaire a taxé de charlatanisme, de ce savant qui, intéressé à voir son expérience corroborer le système qu'il soutient et, par conséquent, à peupler par tous les moyens son récipient fermé de microzoaires dont l'apparition sera le triomphe de sa doctrine, commence par mettre de son côté toutes les chances d'insuccès ! Un pareil trait d'abnégation et de loyauté scientifiques ne suffirait-

il pas seul à mériter à Needham le renom immortel que son idée lui a valu, — à supposer qu'il ait eu le premier cette idée, ce que nous aurons à rechercher bientôt.

Pour le moment peu importe. De l'idée il faut passer à l'action; il faut anéantir, s'ils existent, ces germes importés. Needham, comme avant lui déjà Joblot et Baker, a remarqué qu'un certain degré de chaleur tue les infusoires. C'est donc à la chaleur qu'il demandera cet anéantissement. Laissant un de ses deux récipients ouverts, il bouche l'autre, comme l'avait fait Redi. Mais — de plus — il en soumet d'abord le contenu à l'ébullition, l'entoure quelque temps de cendres chaudes, puis le laisse refroidir. Si dans le vase ainsi chauffé se trouvaient des germes apportés du dehors, la chaleur les aura détruits et de ceux-là, du moins, rien ne saurait plus naître. Si des animalcules apparaissent en dépit de l'ébullition, ils ne pourront être que le produit de la décomposition des matières infusées, le produit d'une genèse spontanée. Au bout de quatre jours le second récipient foisonnait de microrganismes aussi bien que le premier. D'où pouvaient-ils tirer leur origine? Ici, Needham, dans une hypothèse aussi nuageuse que celle de Redi sur les « âmes végétatives » des plantes, considérait la matière comme douée de vitalité. « Je prends — disait-il — la « corruption pour une espèce de végétation qui redonne la vie « à une substance morte. » L'infusoire naissait par la « force « végétative » des infusions (1). C'était le point de départ du fameux système des molécules organiques de Buffon, universellement abandonné depuis longtemps.

L'expérience de Needham, réitérée à soixante ou quatre-vingts reprises, toujours avec le même résultat, a immortalisé le nom de ce naturaliste, et à bon droit. Quelque ardemment contesté, et bien souvent non sans succès, qu'il ait été dans la suite, ce principe que la chaleur tue les germes préexistants possibles est demeuré jusqu'à nos jours, en effet, la base essentielle, le point de départ de toutes les expériences faites, de

(1) Needham : *New microscopical discoveries*, 1745, traduct. de 1750, p. 196 à 201.

part et d'autre, au sujet de la génération spontanée. La fin, ou, plutôt, la suite — car elle dure encore — de cette lutte épique ne saurait être racontée ici dans ses détails. Encore me faut-il rappeler brièvement les constatations, d'ailleurs singulièrement contradictoires, relevées dans l'un et l'autre camp.

Le retentissement des observations de Needham fut d'autant plus considérable que Buffon les couvrit hautement de son patronage et fit du microbiologiste anglais son intime collaborateur. Le triomphe de l'école hétérogéniste durait depuis vingt années quand soudain apparurent, en 1767, sous forme de dissertations publiées dans deux revues italiennes, les premières critiques que l'abbé Spallanzani allait si vigoureusement reprendre et coordonner neuf ans plus tard dans ses *Opuscules*. Si Needham, au dire de Spallanzani, avait vu des microrganismes apparaître dans ses récipients chauffés et clos, c'était, d'abord, par ce qu'il avait insuffisamment fermé ces vases au moyen de bouchons de liège poreux, adhérant mal au goulot de verre; c'était, ensuite, parce que, n'ayant pas fait bouillir assez longtemps ses infusions, il n'en avait pas anéanti tous les germes. Spallanzani, reprenant de point en point les expériences de Needham sans autre variante que de chauffer ses flacons plus longemps et de les boucher avec le plus grand soin, après avoir, en outre, versé dans la partie supérieure du vase une couche d'huile propre à mettre l'infusion mieux encore à l'abri de l'air, ne constata que très-rarement l'apparition d'animalcules et, devant les quelques exceptions qui se manifestèrent, conclut que les germes de certaines espèces résistent mieux que d'autres à l'ébullition. Repoussant la théorie de son adversaire sur la « vitalité de la matière » et la « force végétative, » il présuma, comme l'école panspermiste tout entière allait dorénavant le soutenir, que les genèses observées dans les vases laissés ouverts provenaient de germes, d'ovules, de poussières vivantes flottant dans l'air ambiant et déposées dans ces vases au hasard de leur course (1). Mais Needham ne se tint pas pour battu. Needham ne chauffe pas assez, avait dit

(1) *Opuscules :* t. I, p. 232-233.

Spallanzani ; — Spallanzani chauffe trop, répliqua Needham ; il ne se borne pas à purifier le vase des germes préexistants; il anéantit la force végétative de l'infusion et altère, en outre, l'air contenu dans le récipient, ce qui rend, dès lors, impossible la naissance des animalcules que l'infusion devrait produire.

Alors reprit de plus belle entre les deux écoles une guerre acharnée. Sous les deux bannières, à l'ombre des deux devises — *Corruptio unius generatio alterius*, — *Omne vivum ex ovo* — s'alignèrent face à face les noms les plus glorieux : avec Needham, Buffon, Cabanis, Lavoisier, Dujardin; avec Spallanzani, Réaumur, Cuvier, Flourens, Ehrenberg. Enfin sonnèrent les fanfares du tournoi homérique couru de 1858 à 1862 sous l'œil de l'Académie des sciences entre Pasteur et Félix Pouchet, que secondaient Musset et Joly (1). L'action de la chaleur anéantit-elle réellement — et, si oui, dans quelles conditions de température — les germes préexistants possibles? L'air est-il le dépositaire et le véhicule de corpuscules organiques, de poussières vivantes susceptibles d'engendrer des êtres de leur espèce? Telles sont les deux questions principales sur lesquelles s'acharnaient hier encore les deux adversaires, pour n'arriver jamais qu'à des conclusions diamétralement opposées. Entre ces deux antagonistes qui n'ont eu de commun que le génie, la passion de la vérité et la bonne foi, l'accord n'a pu se faire sur un seul point du débat. Chaque expérience, d'où qu'elle soit venue, a toujours confirmé la thèse de celui qui venait de la faire, ou plutôt réfuté la thèse contraire, « chacun « des adversaires montrant bien que l'autre avait tort, mais ne « prouvant pas que lui-même avait raison (2) ». Que la grande majorité des savants, que, surtout, les maîtres les plus illustres de la science contemporaine, que les Claude Bernard, les Dumas, les Quatrefages, les Milne-Ewards, les Payen, que l'A-

(1) Cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des sciences*, les tables de 1858 à 1863. — *Ann. des sciences natur.*, 4e série, t. XVI. — Le résumé de cette discussion est dans l'*Année scientifique* de L. Figuier, t. IV, 1860, pp. 247 et s., et t. V, 1861, pp. 186 et s.

(2) Duclaux : *Dict. encyclop. des sciences médic.*, au mot : *Fermentations.*

cadémie des sciences tout entière aient acclamé l'écrasant ensemble d'arguments et de démonstrations réuni par M. Pasteur, l'énigme n'en demeure pas moins toujours impénétrable. Ce qu'écrivait en 1837 un déterminé spontépariste est toujours vrai en 1895 : « Quant à la génération spontanée, le problème se « réduit à chercher si les faits multiplient les chances de *proba-* « *bilité* ou en sa faveur, ou contre elle (1). » — « C'est le pri- « vilège de cette question de toujours renaître, — a-t-on dit « plus récemment. — On ne peut prouver, en effet, que la « génération spontanée est impossible; on ne peut prouver « qu'une chose : c'est que ses partisans n'en ont pas fait la « preuve (2). » Équitable résumé, dont les termes peuvent s'appliquer tout aussi justement à la doctrine opposée.

De toute cette controverse une seule chose ressort indéniable. Vainement les incessants progrès de la science ont substitué à l'outillage plus que rudimentaire des expérimentateurs du XVII^e^ siècle les procédés rigoureux et l'arsenal inépuisable de la chimie moderne, l'emploi de liquides amenés au plus haut degré de pureté, d'instruments chauffés au contact de caloriques intenses, de récipients stérilisés et clos avec les plus minutieuses précautions. Vainement et sans même accorder un pieux souvenir au pot-de-chambre familier de Redi et aux morceaux de vieux fromage de Leeuwenhœck, Pouchet a promené ses matras et ses tubes hiératiquement contournés de la mer de Sardaigne au cratère de l'Etna et des pâtures de la Normandie aux sables de la Haute-Égypte, empruntant tour à tour des poussières aux combles de la cathédrale de Rouen et aux hypogées de la Thébaïde, tandis que Pasteur transportait ses ballons des caves de l'Observatoire aux neiges éternelles du Montanvert. La question n'a pas fait un pas et, au bout d'un siècle et demi, l'expérimentation pivote encore sur les mêmes bases primordiales : l'idée de Redi, de juxtaposer deux champs d'expérience, l'un accessible, l'autre fermé aux influences extérieures; la triple idée de Needham, d'étudier plus spécialement le monde

(1) Burdach, *Traité de Physiologie*, t. I, p. 10.

(2) Duclaux, *Dict. des sciences médic.*

des Infusoires, de stériliser les récipients et de les stériliser par la chaleur; l'idée de Spallanzani, d'interroger les propagules vaguant dans l'athmosphère. Voyons un peu si, parmi ces noms retentissants que l'histoire a légitimement immortalisés, une place, une toute petite place ne reviendrait pas au nom modeste de Joblot?

V.

Si nous ajoutons foi à ce résumé chronologique emprunté, ai-je besoin de le redire, aux sources les plus autorisées, de 1700 à 1745, des *Dialogues* de Vallisnieri aux *Nouvelles Découvertes* de Needham, ç'aurait été entre les deux écoles une trève de près d'un demi-siècle, pendant laquelle pas un livre n'aurait été publié, soit pour attaquer la doctrine hétérogéniste, soit pour la défendre. Il n'en a pas été ainsi, pourtant. Deux noms, tirés enfin de l'obscurité par M. Cazeneuve, ont été oubliés, qui viennent grossir, eux aussi, la phalange des panspermistes : celui de Joblot, en 1718, et celui de Baker, en 1744 (1). En ce qui touche Baker, cette omission est, à la rigueur, excusable. Son *Microscope à la portée de tout le monde*, livre de vulgarisation, dirions-nous aujourd'hui, presque entièrement fait d'emprunts que l'auteur avoue loyalement, « est plutôt — ainsi que le fait ressortir M. J. Boyer — une « savante compilation de ses prédécesseurs, Joblot, Leeuwen- « hœck, Swammerdam, Réaumur et autres, qu'un livre com- « posé exclusivement d'expériences originales. Aussi, je crois « qu'il n'est pas très juste de mettre Baker, ainsi que l'a fait « M. Cazeneuve, au même rang que Joblot, qui fut, avant

(1) Sans compter un livre hétérogéniste dont Réaumur ne mentionne pas l'auteur : « En 1717, il y eut encore un ouvrage publié à Venise, « intitulé : *Motivi di dubitar interno la generatione de viventi secundo « la commune opinione de moderni*, où l'on veut ressusciter l'ancienne « erreur » (Réaumur, *Mém. pour servir à l'Hist. des insectes*, t. I, part. I, p. 36).

« l'immortel Leeuwenhœck, un des premiers micrographes « dignes de ce nom. Loin de moi, toutefois, la pensée de dire « que l'ouvrage de Baker est sans valeur ; la méthode scientifi- « que y est peut-être même plus rigoureuse que dans Joblot et « Leeuwenhœck ; mais il avait des prédécesseurs : ces derniers « n'avaient guère que leur génie pour les guider. » — Ces derniers mots résument excellemment tout le rôle de notre concitoyen, toute la part de justice qu'il a le droit de revendiquer, tout ce que je voudrais mettre en lumière dans cette figure d'ouvrier de la première heure injustement laissé à l'écart une fois la besogne accomplie.

Non, au cours du demi-siècle qui sépare Vallisnieri de Needham, la lutte entre Spontéparistes et Panspermistes n'est pas demeurée assoupie. Avant Baker, avant Needham, Joblot la reprenait en 1718. Que dis-je, en 1718? Il l'avait reprise seize ans avant Vallisnieri, en 1680. C'est la date de sa première expérience, de sa première négation des genèses spontanées (1).

Tout son livre, comme la *Bible* de Swammerdam, n'est qu'une protestation dictée par la foi religieuse autant que par la conviction scientifique. « Je ne puis — dit-il, dès la première « page, au sujet des Infusoires dont il va entretenir les lecteurs « — être du parti de ceux qui les attribuent à la putréfaction. « Cette opinion est d'autant moins concevable que ce seroit « abandonner aux irrégularités du hazard des ouvrages qui se « font toujours dans un ordre qu'on ne peut jamais assez ad- « mirer. J'en ay donc substitué un autre qui me semble répon- « dre nettement à la multitude presque infinie de toutes mes « expériences » (2). — Rien ne révèle plus éloquemment à ses yeux la grandeur infinie de l'œuvre divine que les merveilles que son microscope découvre chaque jour dans l'organisation de ces imperceptibles créatures (3). Le chapitre XVIII de ses *Descriptions*, dans lequel, « par un raisonnement sûr et rigou-

(1) *Descript.*, II, pp. 2 à 4.
(2) *Ibid.*, Avertissement, p. 1.
(3) *Ibid.*, I, pp. 2, 33 ; II, p. 13.

« reux », dit M. Cazeneuve, il résume en un véritable acte de foi la doctrine qu'il embrasse et les motifs qui le déterminent à s'y rallier, mérite d'être cité textuellement (1).

« On a cru autrefois que tous les insectes et d'autres petits « animaux s'engendroient de corruption ; mais depuis que plu- « sieurs célèbres philosophes ont donnez sur cette matière les « observations qu'ils ont faites avec beaucoup de soin et d'exac- « titude, on est revenu de cette erreur. Ils ont prouvé par un « grand nombre d'expériences et par des raisonnements incon- « testables que tous les animaux, de quelque nature qu'ils « soient, viennent des œufs. En effet, comment peut-on com- « prendre que l'altération et la pourriture, qui naissent de la « division et de la séparation des parties d'un corps en d'autres « parties plus petites, puissent jamais s'ajancer les unes auprès « des autres et s'unir comme il le faudroit pour composer des « corps vivants, qui devinssent capables de chercher de quoy se « nourrir en marchant, en rampant et en nageant, et même de « produire leur semblable, comme l'on voit que sont ceux « qu'on trouve dans les infusions des plantes? C'est ce que je « ne pense pas qu'un homme capable de réflexion puisse s'ima- « giner, quelque effort qu'il fasse pour en venir à bout.

« Mais afin d'avoir de quoy combattre ce préjugé si dange- « reux à la Religion, en attribuant au hazard, c'est-à-dire à « une cause qui n'est ni apparente ni nécessaire, ce qui est « assurément l'ouvrage le plus parfait d'une puissance infinie, « il n'y a qu'à faire attention aux expériences contenües dans « cette Histoire et aux raisonnemens qui suivent.

« La corruption n'est pas la cause de la génération des petits « animaux qui se voyent avec le microscope dans l'eau des « moules, dans celle des huîtres à l'écaille, puisqu'on les y « découvre avant que ces mêmes eaux soient corrompües.

« Elle n'est pas non plus la cause de la génération d'une in- « finité de très-petits poissons que nous avons vûs dans diffé-

(1) *Ibid.*, II, pp. 44 à 46 : « *Hypothèse pour servir à rendre rai- « son de la naissance, du progrès et de la mort des animaux que l'on « observe dans les liqueurs préparées et dans celles qui ne le sont point.* »

« rentes infusions, puisque les matières de toutes ces infusions « n'étoient point encore altérées ni corrompües lors qu'on a com- « mencé à les y voir.

« Si la pourriture étoit la cause de la naissance des insectes « que nous appercevons dans une seule infusion, on les y de- « vroit voir tous, dès que la matière infusée seroit pourrie; ce « qui n'arrive pas puisque on les y voit se succéder les uns aux « autres durant plus de treize à quatorze mois.

« Si la pourriture contribuoit à la génération des insectes « dont nous parlons, plus un corps seroit pourri, plus on y « devroit voir d'animaux; cependant on voit arriver tout le « contraire dans l'urine que l'on garde plusieurs jours. Dans « une infusion de poreaux mis dans de l'eau commune, les « champignons, une coque d'œuf remplie d'eau, etc., sont des « choses que l'ont est obligé de supprimer en peu de jours du- « rant les grandes chaleurs, parce qu'elles choquent l'odorat « d'une manière insupportable.

« Le sang humain, sans aucun mélange, ayant été exposé à « l'air durant près d'un mois, et dans un temps assez chaud, « n'a fait sentir qu'une odeur insupportable; et quoyque j'aye « mis de l'eau commune dans le même vaisseau où il étoit et « examiné ce mélange assez de tems, je n'y ay rien vû qui « m'ait paru avoir aucune apparence de vie.

« On peut encore ajouter qu'il y a des corps qui ne changent « que peu ou point d'odeur; qui fournissent des animaux dif- « férens les uns des autres, durant tout le temps qu'on les garde « en infusion... »

D'où proviennent, alors, les microzoaires engendrés dans ces bouillons de culture? Joblot nous le dira plus loin. Voyons d'abord la nature des expériences qui lui ont dicté ses conclusions.

Rien d'original à première vue. C'est le procédé de Redi, les deux observations parallèles, les deux sujets d'expérience juxtaposés. En voici un exemple. « Le 4 octobre 1711 — dit « Joblot — je fis infuser à froid, dans de l'eau commune, un « peu de foin nouveau dans deux différents vaisseaux : j'en « bouchay un le mieux que je pus avec du vélin bien moüillé « et je laissay l'autre ouvert. Deux jours après j'aperçus dans

« l'une et l'autre infusion de trois sortes d'animaux et en assez « grand nombre : cette expérience semble très-propre pour « persuader que ces animaux étoient produits des œufs que « d'autres animaux avoient déposez sur ce foin, et non de ceux « qui étoient répandus dans l'air... (1). »

Joblot aboutit donc ici au résultat que Leeuwenhœck avait déjà constaté en 1680 : il trouve dans le flacon bouché tout autant d'animalcules que dans le flacon laissé ouvert. Nous allons le voir tout à l'heure comprendre quel est le côté défectueux d'une expérience ainsi pratiquée et la recommencer en y apportant une modification qui, pour légère qu'elle soit en apparence, n'en modifiera pas moins profondément le résultat. Prenons, pour le moment, l'épreuve telle qu'elle a été faite. C'est, je le répète, le procédé de Redi, avec cette simple variante que Redi opérait sur des quartiers de viande, des poissons, des fromages, des fruits, des légumes, tandis que Joblot opère avec des Infusoires.

Or, cette mince différence mérite au plus haut degré d'attirer l'attention.

En effet, l'un des titres de Needham aux hommages de la postérité a été, nous l'avons vu, d'avoir pressenti, le premier, la portée de l'observation sommaire ébauchée sur les Infusoires par Leeuwenhœck en 1680 et par Buonanni en 1691 ; d'avoir compris, le premier, que l'heure était passée des expérience de Redi sur les insectes d'ordre supérieur, sur les mouches stercoraires et les larves des viandes putréfiées ; que l'avenir, en cette matière, appartenait dorénavant aux recherches microscopiques sur le monde non encore étudié des animalcules engendrés dans les liquides ; d'avoir eu, le premier, au bénéfice de la doctrine hétérogéniste, l'idée de porter ses investigations plus bas encore dans l'échelle des êtres inférieurs et de soumettre ces infiniment petits à des observations attentives, méthodiques et réitérées. Sur cette initiative de l'illustre microbiologiste anglais, pas une discordance (2).

(1) *Descript.*, II, p. 39.

(2) « ...Plus tard, Needham montra que, si la putréfaction ne produit

Voilà, parbleu! qui est étrange!... Needham, né en 1713, avait cinq ans à peine quand parurent les *Descriptions*, et l'édition originale de ses *New microscopical discoveries* date de 1745. Or, ouvrez les *Descriptions* : non seulement il n'y est question que des animalcules des liquides; non seulement, dès la première page, Joblot, en déclarant la guerre à l'hypothèse hétérogéniste, déclare qu'il va demander tous ses arguments aux animalcules des liquides; mais encore la première de ses expériences, consignées par ordre chronologique, remonte à l'année 1680! Ainsi donc, en 1680, à l'heure précise où Leeuwenhœck, sollicité par tant de travaux divers, hasardait sur les Infusoires un hâtif coup d'œil, Joblot — sans même soupçonner encore, suivant toutes probabilités, l'observation de Leeuwenhœck (1) — pénétrait, lui aussi, dans ce champ, inculte encore, d'investigations, qu'il allait défricher pendant trente-six ans! Ainsi donc, Joblot avait, depuis vingt ans, transformé de fond en comble le terrain et les conditions des recherches, alors que Vallisnieri, attardé aux expériences du début, piétinait encore autour des charognes de Redi! Ainsi donc, cette initiative scientifique, Joblot l'avait prise, mais au profit de l'école panspermiste, soixante ans avant l'apparition du livre de Needham, à qui tout l'honneur en a été attribué!

« pas d'insectes, elle fait, du moins, naître de petits animalcules mi-
« croscopiques, jusqu'alors inconnus, les Infusoires... — Les premières
« observations sur la production des Infusoires ont été recueillies par
« Needham (J. Müeller, *Manuel de Physiologie*, trad. de Jourdan,
« 1851, t. I, pp. 9 et 10). — « C'est dans ce monde d'infiniment pe-
« tits que s'implanta la génération spontanée, en 1745, à la suite d'ex-
« périences intéressantes faites par Needham, et qu'elle est restée
« réfugiée depuis. » Duclaux, art. *Fermentations*, du *Dict. encyclop. des Sc. médic.* — Cf. aussi : Buffon, édit. Sonnini, t. XVII, *Hist. des anim.*, t. I, pp. 361 à 365. — Pasteur, *Mém. sur les corpuscules de l'athmosphère*, dans les *Ann. de Chim. et Phys.*, 1862, p. 7. — G. Colin, *Traité de Physiol. des anim.*, p. 736.

(1) La première expérience de Joblot est d'avril 1680 (*Descript.*, t. II, p. 2); — La lettre dans laquelle Leeuwenhœck consigne sa première observation sur la génération des Infusoires est du 14 juillet de la même année (Lesser, *Théologie des insectes*, p. 58).

Ce n'est pas tout, d'ailleurs; et le renom de Needham a bénéficié d'une innovation bien autrement importante encore. Le premier, il aurait compris, nous a-t-on dit, que la première précaution à prendre pour mettre à l'abri de toute objection le procédé expérimental, la méthode nouvelle qu'il allait inaugurer, c'était de stériliser, au seuil de l'expérience, tous les germes vivants qui, importés de l'extérieur, pouvaient exister et, dès lors, se développer dans le milieu où cette expérience allait s'accomplir. Le premier, il aurait proclamé que l'agent de cette destruction devait être la chaleur, et, appliquant le premier ce principe dans des conditions toutes rudimentaires que les progrès de la chimie ont singulièrement transformées depuis lors, il aurait soumis à l'ébullition les substances et les liquides sur lesquels il opérait (1).

Ouvrons encore le livre de Joblot. Dès avril 1680, au cours de la première de ses expériences, il remarque les effets mortels de l'ébullition ainsi que de la chaleur solaire sur les anguillules du vinaigre (2). Revenons à l'expérience du 4 octobre 1711, relatée précédemment. Nous l'avons vu opérer, ce jour-là, sur une infusion de foin répartie entre deux récipients, l'un soigneusement clos, l'autre laissé ouvert. Deux jours après, l'un

(1) « La question en était là lorsque parut à Londres, en 1745, un « ouvrage de Needham... La doctrine des générations spontanées « était appuyée, dans cet ouvrage, sur des faits d'un ordre tout nou- « veau ; je veux parler des expériences sur les vaisseaux hermétique- « ment clos, préalablement exposés à l'action de la température. C'est « Needham, en effet, qui eut le premier l'idée de pareils essais... — « J'ai dit que Needham était l'auteur des expériences relatives à ce « que l'on observa dans les vases clos exposés préalablement à l'action « du feu... (Pasteur, *Mém. sur les corpuscules...*, pp. 7 et 10). — « Needham avait employé dans son travail un mode d'investigation « destiné à jouer un rôle important dans les controverses sur la ques- « tion... » (Duclaux, art. *Fermentations*, du *Dict. encycl. des Sc. médic.*) — « Needham fut le premier à tenter des expériences de ce « genre... » (Milne-Edwards, *Leçons sur la Physiologie*, t. VIII, p. 257, note 1).

(2) *Descript.*, t. II, p. 3.

et l'autre vase contenaient également des Infusoires, provenus, à son avis, de germes apportés de l'extérieur sur le foin employé pour l'expérience. Cette infusion, notons-le bien, s'est faite « à froid. » Neuf jours après lui succède une expérience complémentaire, que Joblot relate ainsi :

« Le 13 octobre je fis boüillir de semblable foin nouveau « dans de l'eau commune durant plus d'un quart d'heure : J'en « mis ensuite une égale quantité dans deux vaisseaux à peu « près de même grandeur; j'en bouchay un sur-le-champ et « même avant que le tout fut refroidi : je laissay l'autre dé- « couvert et j'y apperçus des animaux au bout de quelques « jours, et pas un dans l'infusion qui avait été bouchée; et « après l'avoir gardée ainsi fermée un temps considérable pour « y trouver quelque insecte vivant, s'il y en eût dû venir; mais « n'y ayant rien trouvé, je la laissay enfin débouchée, et au « bout de quelques jours j'y en remarquay : ce qui fait com- « prendre que ces animaux avaient pris naissance des œufs « répandus dans l'air, puisque ceux qui s'étoient pû rencontrer « sur ce foin avoient été ruinéz totalement dans l'eau boüil- « lante (1). »

Ou je renonce à comprendre le français, ou bien voilà — mais couronnés d'un résultat absolument différent, ainsi qu'il arrivera tous les jours, au cours de ces deux siècles d'observations, entre contradicteurs d'une indiscutable loyauté — voilà, trente-quatre ans avant le livre de Needham, et le raisonnement génial et l'immortelle expérience dont Needham aurait conçu le premier l'idée! (2) Et, à trente-quatre ans d'intervalle,

(1) *Descript.*, t. II, p. 40.

(2) Cf. Needham, *Nouv. observ. microscop.*, trad. de 1650, pp. 197-198 : « ... Pour y parvenir, je pris du suc de viande très chaud et je « le mis dans une phiole que je fermai avec un bouchon de liège, « mastiqué avec tant de précaution que c'étoit comme si on eut scellé « la phiole hermétiquement. Je donnai ainsi l'exclusion à l'air exté- « rieur, afin qu'on ne put pas dire que mes corps mouvans tirassent « leur origine d'insectes ou d'œufs répandus dans l'atmosphère. La « petite quantité d'eau que je mêlai avec le suc pour le rendre un peu « fluide ne faisoit pas, je crois, une sixième partie, et je l'y versai

c'est, chez l'un et chez l'autre expérimentateur, avec la même admirable bonne foi, le même souci de montrer combien, loin de se ménager des éléments de réussite, chacun d'eux, au contraire, s'efforce d'opérer dans les conditions les plus défavorables à la thèse qu'il veut démontrer. A Needham, hétérogéniste, il importe, en effet, de faire voir son récipient envahi de microzoaires, en dépit de l'occlusion et de la stérilisation. L'emploi de graines et de plantes, plus aptes que toutes autres matières à déterminer dans le milieu où elles vont être emprisonnées l'éclosion de germes insérés dans leurs tissus et introduits avec elles, ne peut donc que multiplier les chances en faveur de l'hypothèse spontépariste : aussi Needham se refuse-t-il à user de ces substances et se sert-il de sucs de viandes, moins facilement accessibles à de semblables germes. Pour Joblot, panspermiste, la victoire consistera à maintenir son infusion vierge de toute manifestation vitale. Or, que met-il infuser? Précisément ces matières végétales si propres à peupler ses liquides de germes préexistants, que la plus légère erreur dans l'expérience y laissera éclore et se développer !

Après avoir rapporté textuellement ces deux démonstrations d'octobre 1711, « tellement elles sont remarquables dans leur « simplicité et dans l'interprétation rigoureuse qu'en fait l'au- « teur », M. le professeur Cazeneuve ajoute : « Ne remarque- « t-on pas le caractère presque irréprochable de ces expériences, « et surtout cette contre-épreuve qui consiste à déboucher le « vase stérilisé et à montrer que la vie apparaît grâce aux ger- « mes apportés par l'air dans le vase? L'abbé Spallanzani,

« bouillante, de peur qu'on ne put s'imaginer qu'il y eut quelques ger- « mes contenus dans cette eau. Les graines ou les plantes ne conve- « noient pas pour cette raison, car on auroit pu dire qu'il y avoit des « germes ou des œufs logés auparavant dans ces plantes ou dans ces « semences, ou qu'ils s'y étoient attachés par quelques accidens. Je ne « négligeai aucune précaution, non pas même celle de mettre dans « des cendres très-chaudes le corps de la phiole après qu'elle fut bou- « chée, afin que s'il y avoit quelque chose dans cette petite portion « d'air qui remplissoit le cou, on vint à bout de le détruire et de lui « faire perdre sa faculté productrice. »

« soixante ans plus tard, chauffera ses vases dans l'eau bouil-
« lante et montrera que la vie ne se développe plus. Mais Nee-
« dham lui objectera qu'il a chauffé l'air de ses vases et les a
« rendus impropres à la vie. Il n'aura pas l'idée d'ouvrir les
« vases à l'air pour montrer, comme l'avait fait Joblot, qu'il
« suffit de l'apport de quelques germes pour développer à nou-
« veau la vie dans ce milieu soi-disant profondément stérilisé.
« Joblot a donc fait mieux que l'abbé Spallanzani, bien qu'on
« puisse lui reprocher encore d'avoir simplement, en ouvrant
« son flacon, renouvelé l'air privé de sa vitalité par le feu, ce
« qui a permis à la génération d'êtres vivants de s'effectuer
« spontanément. Il faudra la rigueur expérimentale de M. Pas-
« teur pour faire tomber définitivement ces objections. »

Mais — m'objectera-t-on peut-être — rien, dans le court chapitre où l'auteur des *Descriptions* consigne ses deux expériences d'octobre 1711, n'autorise à penser que le bon Joblot, quand il écumait ses marmites, ait bien eu conscience du pas de géant qu'il faisait accomplir aux études microbiologiques. Joblot, en faisant bouillir ses liquides, n'aurait-il pas voulu tout bonnement, par exemple, activer la désagrégation des matières qu'il y avait déposées, sans se douter un instant, qu'il transformait la Science et qu'il employait de la chaleur à supprimer des germes? Pas un mot qui laisse croire à une découverte. Trente lignes relatent cette expérience comme la chose du monde la plus naturelle, on dirait presque comme une méthode employée couramment. En admettant que Joblot ait prévu et cherché le résultat auquel il a abouti, quelque ouvrage antérieur d'un autre savant ne l'aurait-il pas initié à ce procédé?

Assurément l'exposé de Joblot est bien autrement bref encore que les explications de Needham. Mais j'ai déjà dit, combien Joblot, si fécond en commentaires devant les évolutions et les « culbutes » de ses Infusoires, péche d'ordinaire par une concision excessive quand il parle des perfectionnements qu'il a apportés au microscope, se bornant à décrire les modifications faites et à constater les améliorations obtenues, sans jamais exposer par quelle série de raisonnements et de calculs il est arrivé à les effectuer. Ne nous retrouvons-nous pas en présence de la

même et regrettable sobriété d'explications? Je me bornerai à répondre ceci.

Sur le premier point — Joblot s'est-il rendu compte qu'il stérilisait ses récipients? — est-il possible de concevoir le moindre doute quand on relit, si intentionnellement placés en regard l'un de l'autre, les deux paragraphes du chapitre XV des *Descriptions* : d'abord, l'expérience du 4 octobre, la macération à froid, les résultats et la conclusion qu'en tire l'expérimentateur; ensuite, la contre-expérience du 13, la décoction à l'eau bouillante, son résultat diamétralement opposé à celui de la veille et la raison que Joblot en fournit : « Ces ani-« maux avoient pris naissance des œufs répandus dans l'air, « PUISQUE CEUX QUI S'ÉTOIENT PU RENCONTRER SUR CE FOIN « AVOIENT ÉTÉ RUINEZ TOTALEMENT DANS L'EAU BOÜILLANTE. » Ces derniers mots suffisent à couper court à toute discussion.

Sur le second point — Joblot a-t-il conçu et appliqué le premier l'idée de la stérilisation préalable? — tout en inclinant à le croire, je n'oserai l'affirmer positivement.

Que Joblot ait connu, sinon dans tous leurs détails, au moins dans leurs circonstances essentielles, les expériences de ses devanciers ou de certains d'entre eux, cela paraît ressortir des premières lignes du chapitre XVIII des *Descriptions*, cité précédemment. Qui sait même si la communion d'idées scientifiques qui l'a uni aux deux plus illustres champions de l'école panspermiste ne dériverait pas d'un contact plus étroit encore que la simple lecture de leurs ouvrages? Nous l'avons vu, au cours de cette notice, demander à l'Académie « de luy permettre « une absence de quinze à dix-huit mois pour un voyage qu'il « doit faire en Italie. » Et cela à quelle date? En mars 1697, à l'heure juste où, après Redi septuagénaire et malade, Vallisnieri, dans toute la force de l'âge et du talent, vient, dans la *Galleria di Minerve*, de reprendre la lutte contre l'hypothèse hétérogéniste. Redi lui-même ne doit s'éteindre que l'année suivante. L'un est à Bologne, l'autre à Florence. Joblot a pu les rencontrer tous les deux.

Semble-t-il que ce soit à eux qu'il ait emprunté l'idée de la stérilisation? Et, s'il ne la doit ni à l'un ni à l'autre, ne la de-

vrait-il pas à l'un des deux autres savants qui ont contesté avant lui la doctrine des générations spontanées, à Leeuwenhœck, ou à Swammerdam? Aucune de ces suppositions ne paraît devoir être accueillie. Interrogeons, en effet, ses quatre devanciers.

Redi a bien, il est vrai, avant Joblot, soumis à l'ébullition des fruits et des légumes au cours d'une expérience qu'il relate en ces termes : « *Scito ergo, quomodo verum est, in carnibus, in* « *piscibus et lacticiniis occluso loco servatis nullos vermes gene-* « *rari ; ita verissimum esse fructus et herbas crudas vel coctas,* « *eadem ratione servatas, nullum vermem producere ; et contra,* « *aëri expositas., varium genus insectorum proferre* (1). »

Rien, dans ce texte, ne permet de croire que Redi, en faisant cuire les herbes dont il parle, se soit préoccupé d'autre chose que de varier le plus possible, suivant la loi qu'il s'était imposée, les conditions de ses expériences; qu'il ait attaché à cette cuisson une importance exceptionnelle; ni, surtout, qu'il ait eu un instant la pensée de lui demander la stérilisation préalable du vase qu'il allait boucher ensuite. Tout d'abord, il constate qu'aucunes larves n'envahissent des viandes, des poissons et du laitage enfermés dans un vase clos — *occluso loco servatis*. Il prend ensuite des herbes crues ou cuites ; il les isole par le même procédé — *eadem ratione servatas* — que les substances dont il vient de se servir auparavant, et il constate encore que nulle larve n'y apparaît. Mais, bien au contraire, — *et contra !...* — s'il laisse ces herbes en contact avec l'air ambiant — *aëri expositas,* — il les voit se couvrir d'animalcules variés. Toute la portée de l'expérience, toute l'intention de l'expérimentateur se résument dans l'opposition des termes *loco occluso servatis* et *et contra aëri expositas*. L'unique intérêt de l'épreuve réside, à ses yeux, dans la comparaison des faits qui se produiront dans le vaisseau bouché en face de ceux qu'il constatera dans l'autre laissé ouvert. Le reste importe peu. Ce n'est donc pas chez Redi que Joblot a trouvé le procédé de stérilisation appliqué à l'expérience du 13 octobre 1711.

(1) *Experimenta circa generationem insectorum;* édit. d'Amsterdam, 1671, p. 129.

C'est encore moins chez Swammerdam. En effet, s'il invoque à tout moment l'autorité des expériences de Redi, jamais Swammerdam ne les a personnellement renouvelées. Il ne procède pas, d'ailleurs, par expériences proprement dites, mais par observations et par raisonnements. Il ne connaît que son scalpel et son microscope, et c'est en constatant par l'inimaginable minutie de ses dissections la présence d'organes génitaux chez les plus petits insectes, — il n'est, d'ailleurs, pas descendu dans l'échelle des êtres plus bas que la puce et le pou, — c'est en les suivant avec une infatigable patience à travers leurs accouplements, leur naissance, leur développement, leurs métamorphoses, qu'il a pu établir que leurs modes de reproduction ne différaient en rien de ceux des autres créatures et qu'il s'est proclamé l'adversaire irréconciliable de l'hétérogénie.

L'idée vient-elle de Leeuwenhœck? J'ai vainement cherché, dans les collections, non sans lacunes, que j'ai eues à ma disposition, la lettre du 14 juillet 1680, où ce naturaliste rapporte l'expérience à l'issue de laquelle il constata la présence de microzoaires nés d'une infusion de poivre isolée dans un tube scellé hermétiquement (1). Mais Lesser, qui a lu le récit même du savant hollandais, puisque il en donne une longue analyse, et qui refuse toute autorité à sa démonstration, s'appuie précisément, pour en dénier la valeur, sur ce que Leeuwenhœck n'aurait pas pris le soin de tuer, par une ébullition préalable, les germes qui pouvaient préexister dans le tube dont il allait faire usage. Leeuwenhœck ignorait donc les propriétés stérilisatrices de l'ébullition et n'a pu, par conséquent, les révéler à Joblot.

Reste Vallisnieri. Je ne connais que par ce qu'en disent les auteurs modernes ses *Dialogues*, qui n'ont, d'ailleurs, jamais été traduits de l'italien. Mais, comme je lis partout qu'il a « renouvelé et corroboré » les expériences de Redi, comme il semble n'avoir surpassé son maître qu'en étendant aux parasites des plantes et aux vers entozoaires ses recherches et sa

(1) Cette lettre n'est pas reproduite dans les *Arcana Naturæ*, où manquent, d'ailleurs, plusieurs des communications insérées dans les *Transactions philosophiques*.

négation énergique de la spontéparité, je crois pouvoir en conclure, tout au moins jusqu'à preuve contraire, qu'il procédait exactement comme Redi, et que, en supposant qu'il ait, lui aussi, expérimenté sur des végétaux soumis à la cuisson, il ne s'est pas, plus que Redi, rendu compte de l'effet considérable que cette cuisson pouvait avoir sur le résultat de l'épreuve. Là non plus, Joblot n'aurait donc rien appris.

Ainsi, ce nouvel élément de preuve, d'un poids tel qu'au bout de près de deux siècles, hétérogénistes et panspermistes le jettent encore à qui mieux mieux dans la balance, les uns pour en affirmer l'inanité, les autres pour en faire le pivot de leurs démonstrations, serait-ce à notre concitoyen que reviendrait la gloire de l'avoir, le premier, introduit dans le débat? Il est permis de se le demander. Il est, surtout, singulièrement désirable de voir ce point capital spécialement approfondi à l'aide de moyens d'étude que je n'ai pas. Un fait, du moins, et non sans intérêt pour l'histoire de cette interminable polémique, demeure indiscutable : trente-cinq ans avant Needham, Joblot pratiquait la mémorable méthode à laquelle le nom de Needham est demeuré attaché!

Et ce n'est point la dernière dépossession dont Joblot ait été victime!

Aujourd'hui encore, chaque fois que, dans un récipient, un microrganisme se révèle au cours d'une expérience, les partisans de la panspermie en attribuent l'origine à des germes venus du dehors à la faveur d'une occlusion insuffisante. Que sont donc ces germes et comment ont-ils été apportés? L'universalité des panspermistes s'est ralliée sur ce point à un système que l'école adverse combat avec autant d'acharnement qu'elle en apporte à contester la raison d'être de la stérilisation préalable. Et c'est, l'un pour attaquer ce système, l'autre pour le défendre, que, dans un de ces élans de foi d'où les croisades scientifiques naissent de nos jours comme en sortirent en d'autres temps les croisades religieuses, Pouchet et Pasteur se sont élancés à travers montagnes et océans, leurs cornues à la main. Ici encore, l'expérience a toujours répondu aux vœux de l'expérimentateur.

Tandis que, dans l'hypothèse hétérogéniste, les animalcules

des infusions naîtraient de la matière morte possédant la faculté de s'organiser sous certaines influences, seraient les particules des corps soumis à la putréfaction, au cours de laquelle ils deviendraient libres et s'animeraient d'une vie propre, — l'air, dans l'hypothèse panspermiste, tiendrait en suspension des myriades de germes, d'œufs, de poussières vivantes, de propagules imperceptibles à l'œil et engendrées suivant les lois ordinaires de la reproduction. Ce sont ces germes qui, vaguant à travers l'espace au gré des courants atmosphériques, s'introduiraient dans les récipients d'expériences, se déposeraient dans les infusions, et, s'ils y rencontraient des conditions favorables à leur existence, y engendreraient les êtres qu'ils portent en eux.

A qui fait-on l'honneur d'avoir émis le premier cette supposition, acceptée plus que jamais aujourd'hui à la suite des merveilleuses expériences de M. Pasteur? Presque toujours à Spallanzani, quelquefois à Baker.

Spallanzani la propose, en effet, dès 1776, dans ses *Opuscules*. Il présume « que ces animalcules sont contenus dans « l'air et qu'ils s'y développent lorsque les infusions sont pro- « pres à favoriser ce développement. N'est-ce point la cause « pour laquelle chaque infusion ou, du moins, plusieurs sem- « blent avoir des espèces d'animalcules qui leur sont particu- « lières, comme chaque plante a ses insectes? Mais il y a, de « même, des animalcules communs à un grand nombre d'infu- « sions, comme il y a des insectes communs à plusieurs « plantes. D'où l'on peut aisément conjecturer que le lieu où « les observations sont faites, la saison pendant laquelle on « observe et les grains qu'on emploie dans les infusions peu- « vent influer beaucoup sur les espèces d'animalcules qui se « développent dans les infusions (1). »

Baker, de son côté, en avait dit autant dès 1743, trente-trois ans avant Spallanzani : « ces petites mouches invisibles — « écrit-il à propos de la nymphe du cousin — qui sont partout « répandues dans l'air et qui cherchent un lieu propre à y dé-

(1) *Opuscules de physique*, t. I, p. 38, de l'introd. de Sennebier, et pp. 231 à 234 (édit. franç. de 1787).

« poser leurs œufs, trouvant un fluide bien fourni d'une nour-
« riture convenable à leurs petits viennent en foule y déposer
« leurs œufs. » Et plus loin, à propos d'Infusoires : « ce qui
« semble prouver que les œufs d'où proviennent ces petits
« animaux doivent être déposés dans l'eau par leurs pères,
« comme je l'ai supposé ci-devant, ou qu'ils doivent y être
« portés par le mouvement de l'air; et certainement la chose
« peut arriver de ces deux manières; car comme les œufs de
« ces petites créatures sont moins pesants que l'air, il peut se
« faire qu'il en flotte continuellement des millions dans l'air, et
« qu'étant portés indifféremment de tous les côtés, il en périsse
« un grand nombre dans les endroits qui ne conviennent pas à
« leur nature et qu'ils viennent à s'éclore lorsqu'ils se trouvent
« logés dans un nid qui leur est propre (1). »

Et-maintenant, ouvrons toujours le livre de Joblot : nous l'avons entendu à différentes reprises émettre la conjecture que les genèses dont il a été témoin proviennent d'œufs introduits dans les vases qu'il emploie à ses expériences. Le développement de cette idée termine la profession de foi panspermiste transcrite plus haut tout entière :

« Passons à l'établissement d'une hypothèse pour expliquer
« ce qui se voit de plus surprenant dans les infusions des
« plantes. Je suppose qu'il vole ou nage dans l'air voisin de la
« terre un nombre innombrable de très-petits animaux de
« diverses espèces, qui, s'appliquant sur les plantes qui leur
« conviennent, s'y reposent, y prennent quelque nourriture et
« y mettent au jour leurs petits, pendant que d'autres y dépo-
« sent des œufs où de nouveaux insectes sont renfermez.

« Et enfin que ces mêmes animaux laissent tomber dans l'air
« qu'ils parcourent des petits et des œufs, particulièrement
« dans les lieux où ils sont arrêtés par des corpuscules spiri-
« tueux qui s'échappent continuellement des plantes et généra-
« lement de tous les autres corps, dont les parties ont entre

(1) *Le Microscope...,* traduct. de 1754, pp. 77-78. Milne-Edwards signale cette antériorité de Baker sur Spallanzani (*Leç. sur la physiologie,* t. VIII, p. 246, note 1).

« elles quelque mouvement capable de les subtiliser assez pour « en faire l'évaporation.

« De plus, il est à propos de remarquer qu'une même « plante peut être la favorite de diverses espèces d'animaux et « par là devenir en même temps la dépositaire des œufs et des « petits tout vivans de plusieurs espèces d'insectes; d'où il suit « que son infusion sera suffisante pour faciliter la naissance et « fournir tout ce qui sera nécessaire à l'accroissement de tous « les différens animaux que nous apercevront successivement « pendant tout le temps que durera cette infusion. » (1)

Et ceci est écrit en 1718, un quart de siècle avant le livre de Baker, un demi-siècle avant celui de Spallanzani !

Joblot a-t-il été le premier à formuler comme l'un des principes de la doctrine panspermiste l'existence de germes tenus en suspension dans l'atmosphère ? Un autre passage des *Descriptions* donnerait à croire qu'en même temps que lui et peut-être même avant lui d'autres micrographes, sans émettre et sans justifier aussi formellement la même proposition, avaient eu déjà le pressentiment de quelque chose d'analogue (2). Mais, ici encore, ce qui est indéniable, c'est, tout au moins, l'antériorité de Joblot sur Baker et sur Spallanzani. Pour ce dernier surtout, si l'on compare à celles de Joblot les idées qu'il développe, comment ne pas être frappé de l'éclatante similitude des conjectures que forment à cinquante ans de distance le savant français et le savant italien ainsi que des raisonnements sur lesquels ils les appuient? Si Joblot a emprunté à quelqu'un, ce n'est assurément ni à Baker ni à Spallanzani.

(1) *Descript.,* t. II, pp. 45-46.

(2) Cf. *Descript.,* t. II, p. 3 : « Ceux qui croient que toutes les géné- « rations se font par les œufs disent qu'au commencement des cha- « leurs certains petits animaux imperceptibles à nos yeux, qui volent « ou nagent dans l'air, étant comme attirés par les parties spiritueuses « qui s'exhalent continuellement du vinaigre, laissent tomber des œufs « dans cette liqueur où... ils peuvent éclore et fournir ainsi les petits « animaux dont je parle. Cette manière de faire naître les anguilles du « vinaigre ne s'accorde pas avec ce que deux de mes amis ont ob- « servé..., ni avec ce que j'ay vu dans deux semblables expériences. »

Et telle est, sur cette hypothèse, l'absolue concordance des idées émises de ces trois côtés différents qu'il est permis de se demander si, d'aventure, le prêteur ne serait pas Joblot ?

Les *Descriptions*, pour en finir avec elles, contiennent encore sur les substances qui tuent les microrganismes une remarque digne d'attirer l'attention, aujourd'hui qu'en matière médicale le sceptre de la mode appartient à l'antisepsie. Le microbe règne sans partage; il explique toutes les maladies; on en a mis partout. Dans chaque arrondissement du territoire français un hygiéniste spécial est détaché à ses trousses, le Médecin des Épidémies. Tout microbe débusqué par ce louvetier pour petites bêtes est immédiatement immatriculé, dans le silence des préfectures, sur un imprimé à multiples colonnes. Au bout de l'an on totalise; après quoi Médecine et Administration se congratulent réciproquement sur le nombre de microbes qu'elles ont tués, à elles deux. C'est l'Hygiène publique. Il n'en est pas moins vrai que nos grands-pères s'éteignaient nonagénaires, après avoir parcouru l'Europe sur les talons de Napoléon I[er], en se nourrissant de chevaux crevés et sans changer une seule fois de chemise, tandis que nous mourons aux abords de la soixantaine, entourés de filtres Chamberland, dans des maisons construites suivant toutes les règles officielles de la salubrité et de l'antisepsie.

Joblot l'avait pressentie, lui aussi, l'antisepsie ! « S'il arrive « — dit-il sous la rubrique : *Remarques importantes* — qu'on « mette infuser, par exemple, du foin dans un vaisseau où il y « avoit eu quelque temps auparavant une infusion de plantes

C'est ainsi, par exemple, que, vers 1677, Hartsœker, dans une théorie étrange sur la génération de l'homme et des animaux supérieurs, attribuait l'origine des spermatozoaires à des animalcules imperceptibles qui, volant dans l'air ambiant, s'introduiraient à l'intérieur du corps soit par les voies respiratoires, soit en même temps que les aliments, et passeraient, au moment opportun, des organes du mâle dans ceux de la femelle où ils trouveraient des œufs qu'ils féconderaient (Fontenelle : *Éloge acad. d'Hartsœker*). Ne serait-ce pas dans ses entretiens avec Hartsœker, en 1678, que Joblot aurait puisé l'idée première de son hypothèse des germes atmosphériques ?

« ou de quelques drogues aromatiques très-fortes en odeur, et « que ce vaisseau n'ait pas été bien lavé après cette première « infusion, la seconde ne réussira pas bien, car cette seconde « pourroit ne pas convenir avec la première. D'ailleurs, l'eau « qu'on tire d'une fontaine de cuivre mal étamé ne convient « pas pour bien entretenir la vie de la plupart des animaux de « nos infusions, parce que cette eau acquiert, par le séjour « qu'elle fait dans ce vaisseau, une qualité particulière qui les « empoisonne. (1) »

— « La pratique de l'antisepsie — dit M. Cazeneuve à pro- « pos de ce passage — est née plus tard d'observations plus « complètes... Ces observations n'offrent-elles pas le plus « grand intérêt aujourd'hui que l'action antiseptique des dro- « gues renfermant des essences (lavande, cannelle, etc...) est « absolument démontrée, aussi bien que l'action microbicide « des sels de cuivre ? »

Et M. Cazeneuve termine son article par ces mots, qui grâce à l'autorité de celui qui les a écrits, suffiraient à eux seuls pour restituer à Joblot la place qu'il est en droit d'occuper :

« Ne suis-je pas autorisé à conclure que Henry Baker, de la « Société royale de Londres, a été le précurseur de Tyndall, « son compatriote, qui, à l'étranger, a contribué le plus par « ses expériences originales à édifier les théories panspermistes, « de même que Joblot a été le précurseur de M. Pasteur, « soixante ans avant le célèbre abbé Spallanzani ?

« Les noms de ces deux micrographes fort distingués pour « l'époque ne devraient plus être oubliés dans l'histoire de « l'évolution des sciences biologiques. »

VI.

Comment se peut-il donc que le nom de ce précurseur, toujours cité quand il s'agit d'Infusoires, n'apparaisse jamais sous la plume des écrivains modernes qui ont été amenés, au cours

(1) *Descript.*, t. II, p. 52.

de leurs ouvrages, à rappeler les phases et les acteurs de la lutte séculaire engagée autour des doctrines hétérogénistes (1)? Cet oubli peut, semble-t-il, s'expliquer de deux façons.

Si soucieux que l'on puisse être de replacer l'auteur des *Descriptions* au rang qui lui appartient, Joblot, malgré toute la conscience de ses investigations, malgré toute sa prescience, malgré l'ingéniosité et l'exactitude de la plupart de ses aperçus, n'est, il faut bien le reconnaître, qu'une pâle silhouette auprès des figures colossales dont ses travaux évoquent le souvenir. Tandis qu'il demeure, dans ses loisirs de professeur de mathématiques, confiné au milieu de ses bocaux d'infusoires, Leeuwenhoeck et Spallanzani, penchés sur le grand problème de la vie, le retournent sous tous ses aspects, en fouillent tous les mystères, l'interrogent dans tous les êtres de la création et jettent les premiers fondements de la physiologie. Tandis qu'il laisse tomber, comme en passant, sa négation de l'hétérogénie dans un chapitre de quatre-vingts lignes perdu, au hasard de ses observations, à travers un volume de deux cents pages, Redi, Vallisnieri, Spallanzani consacrent à la même thèse chacun un livre tout entier, et Needham devient l'inspirateur de Buffon (2). Nul, en parlant de la génération spontanée, ne peut oublier de tels noms. S'il est vrai que l'on ne prête qu'aux riches, n'est-ce point à eux, surtout, que l'on emprunte habituellement?

Mais cet oubli n'aurait-il pas une autre cause encore? J'ai

(1) Seul, du moins parmi les auteurs auxquels j'ai pu me référer, F. Pouchet (qui n'a connu, lui aussi, que l'édition de 1754), cite Joblot au nombre des microbiologistes qui se sont mêlés à cette controverse, et encore est-ce pour lui donner place, par suite d'une erreur inconcevable, dans les rangs de l'école hétérogéniste :

« ..... Le temps durant lequel vécut ce savant célèbre — (il s'agit « de O.-F. Müller) — fut fécond en observateurs qui, presque tous, « ainsi qu'il le fit lui-même, *embrassèrent la défense de l'hétérogénie.* « *Tels furent principalement* Hill, que l'on cite comme le premier no- « menclateur des microzoaires, *Joblot*, Roesel et Wrisberg..... » (*L'Hétérogénie*, p. 39-40).

(2) Cf. *Hist. nat. des animaux*, notamment ch. VI et VIII.

dit précédemment combien l'édition originale de 1718 était déjà ignorée au début de ce siècle et comment, dès alors, sur la foi de l'édition de 1754 seule mentionnée partout, Joblot est toujours rangé, dans la chronologie des anciens microbiologistes, après des observateurs qu'il a, en réalité, devancés de trente ans et plus. Or, quelle est, dans la controverse des genèses spontanées, l'importance essentielle du rôle de Joblot? C'est, comme je viens de le dire, d'avoir à tout le moins notablement précédé dans l'affirmation de certains principes et dans l'emploi de certaines méthodes expérimentales tel et tel savant glorifié encore aujourd'hui pour avoir conçu le premier l'idée de ces théories ou de ces expériences. Tout se résume donc en une question de priorité, en une question de dates. Dès l'instant que la seconde édition est seule connue et que Joblot passe aux yeux de tous pour avoir mis au jour le résultat de ses recherches en 1754 seulement, il a des devanciers : Needham a signalé neuf ans avant lui, en 1745, la nécessité de chercher exclusivement la solution du problème dans l'étude spéciale des Infusoires, ainsi que de stériliser les récipients d'expérience. Baker a, onze ans avant lui, en 1743, inauguré l'hypothèse des germes atmosphériques. Joblot n'est plus qu'un copiste; et sa thèse panspermiste, ainsi dépouillée de tout ce qu'elle articule de nouveau quand elle apparaît en 1718, réduite, en dépit des trente-six années d'expériences dont elle est la conclusion, aux deux expériences-types d'octobre 1711 relatées en quelques lignes, n'est plus, en face des volumes batailleurs où Redi, Needham et Spallanzani entassent leurs démonstrations réitérées, qu'une œuvre sans intérêt scientifique, sans originalité tout au moins, et qu'il n'y a plus lieu de mentionner.

Un mot sur cette seconde édition.

Tout d'abord, le titre n'est plus le même. Les *Descriptions et Usages de plusieurs nouveaux Microscopes* s'appelleront dorénavant : *Observations d'Histoire naturelle faites avec le Microscope* (1). L'Avertissement par lequel débute le nouvel ouvrage

(1) « Observations d'histoire naturelle faites avec le Micros-« cope sur un grand nombre d'insectes et sur les animalcules qui

— car nous allons voir l'édition originale quelque peu transformée — explique ainsi les circonstances qui ont déterminé le libraire Briasson à le faire paraître :

« Feu M. Joblot fit imprimer en 1716 son livre intitulé *Des-*
« *cription et Usages de plusieurs nouveaux Microscopes...* Les ap-
« plaudissemens que reçut cet ouvrage engagèrent l'Auteur à
« continuer ses recherches sur l'Histoire naturelle et à travailler
« sans relâche à perfectionner ses microscopes. Il mit par écrit
« ses opérations nouvelles et ses observations microscopiques;
« et il espéroit s'en servir pour améliorer la seconde édition de
« son Livre, qu'il préparoit lorsque la mort l'interrompit. Les
« embarras qui suivent toujours ces sortes d'événemens ont fait
« oublier longtemps ce manuscrit, qui à la fin, après des tra-
« verses sans nombre, nous est heureusement parvenu ; et nous
« avons cru rendre un service important au public de donner
« nos soins à le mettre en ordre et à le faire imprimer. Nous n'a-
« vons rien ajouté de nous à ce que l'auteur avoit préparé, que
« quelques notes dans les endroits où elles nous ont paru néces-
« saires.

« L'Auteur a beaucoup enrichi la partie de ses observations
« sur les Insectes et sur l'Histoire naturelle; il semble avoir
« prévu que le temps d'écrire sur cette science étoit arrivé : car
« avant lui peu d'auteurs, parmi nous, s'étoient appliqués à
« cette matière... »

Ainsi donc, à Bory de Saint-Vincent, à de Blainville, à Dujardin, à Pouchet, au bibliographe Brunet lui-même qui n'ont connu et cité que la réédition de 1754, il eût suffi d'en lire avec quelque peu d'attention la première page pour connaître l'existence d'une édition princeps antérieure de trente-six

« SE TROUVENT DANS LES LIQUEURS PRÉPARÉES ET DANS CELLES QUI NE
« LE SONT PAS, ETC., AVEC LA DESCRIPTION ET LES USAGES DES DIFFÉRENTS
« MICROSCOPES, ETC.; *partie déjà publiées par feu M. Joblot, Profes-*
« *seur en mathématiques de l'Académie de peinture et de sculpture;*
« *partie rédigées sur des observations postérieures, avec un grand nombre*
« *de figures.* A PARIS *chez Briasson, libraire, rue Saint-Jacques, à la*
« *Science.* M D CC LIV. *Avec approbation et privilège du Roy.* » —
2 v. in-4°. Le tome II porte le millésime de 1755.

ans, et restituer à Joblot la priorité qui en est la conséquence.

Il y a un peu à prendre et beaucoup à laisser dans ces prolégomènes, entre les lignes desquels Briasson apparaît sous les traits d'un gaillard particulièrement idoine au négoce et plus préoccupé de sa caisse que de la réputation de l'auteur qu'il va rééditer. Ce qui est très-vraisemblable, c'est le succès obtenu par l'édition de 1718, et voici qui tend à le démontrer.

Les premiers procédés de stéréotypie ou de clichage, essayés en Allemagne et en Angleterre à dater de 1725 sur un très-petit nombre d'ouvrages, ne furent appliqués en France qu'en 1785 (1). Jusqu'à cette époque, l'imprimeur soucieux de se réserver les moyens de rééditer un livre sans s'exposer à de trop lourdes dépenses conservait la composition même qui avait fourni le premier tirage, soit en laissant les caractères assemblés dans les formes, soit en les liant définitivement entre eux par une soudure générale. On conçoit quelle place absorbait l'emmagasinage de ces châssis ou de ces planches et quelle quantité de plomb improductif se trouvait ainsi immobilisée. Un procédé aussi coûteux encore ne pouvait être employé que par quelques maisons de premier ordre et pour des livres appelés à un écoulement certain (2). C'est ce que Jacques Collombat, « Im-« primeur ordinaire du Roy et de l'Académie Royale » et l'un des principaux typographes parisiens de son temps (3), fit pour l'édition princeps des *Descriptions*. L'œil le moins exercé constatera de suite que la réédition de 1754 — les *Observations d'Histoire naturelle* — n'est pas autre chose que la composition des *Descriptions* de 1718 utilisée au bout de trente-six ans pour un second tirage, puis enchâssée habilement au milieu de parties inédites, de cahiers entiers, imprimés pour la première fois en 1754, dont le texte a été fourni par les notes ou fragments manuscrits sur lesquels je reviendrai tout à l'heure.

(1) Pour des livres d'une certaine étendue, car on avait cliché des calendriers.

(2) Paul Dupont, *Hist. de l'Imprimerie*, t. II, p. 418. — L. Knas : art. *Clichage*, de la *Grande Encyclopédie* de Lamirault.

(3) Il fut choisi pour enseigner la typographie à Louis XV enfant (P. Dupont, *ibid.*, p. 588).

Les choses ont dû se passer ainsi. Tandis que Collombat conserve en magasin la composition de 1718, Joblot — admettons-le, bien que nous n'ayons à l'appui de ce projet d'autre preuve que l'affirmation de Briasson — recueille de nouveaux matériaux en vue d'une édition nouvelle. Mais encore se réserve-t-il d'apprécier l'opportunité de leur publication, de les choisir et de les coordonner, quand la mort le surprend au mois d'avril 1723. Jacques Collombat meurt, lui aussi, en 1744. L'imprimerie, d'abord exploitée par sa veuve, passe en 1752, au décès de celle-ci, entre les mains de leur fils Jean-Jacques-Étienne, orphelin et mineur, qui, après avoir exercé pendant un an à peine sous la tutelle de la Chambre syndicale, abandonne définitivement l'industrie typographique en 1753. La maison disparaît (1).

En 1753!... Et les *Observations* paraissent en 1754! Le rapprochement de ces deux dates ne laisse-t-il pas entrevoir dans quelles circonstances composition typographique et notes manuscrites sont arrivées entre les mains de Briasson? Au décès de Joblot les planches de 1718 étaient toujours chez Collombat. Comment les manuscrits de Joblot sont-ils venus les rejoindre? Comment ces notes, comment, surtout, cette quantité de plomb ont-elles pu dormir, improductives et oubliées, pendant trente-six ans? Peu m'importe : il suffit que l'ombre d'un doute ne puisse s'élever sur ce point. En 1753, l'imprimerie du « Pélican » se ferme avec la retraite d'Étienne Collombat; et, dans sa liquidation, un voisin de la rue Saint-Jacques, Briasson, à l'enseigne de la « Science, » achète composition et manuscrits, que nous allons le voir utiliser.

Du texte de la première édition il tire les trois quarts de la seconde. La division adoptée en 1718 est maintenue, bien qu'intervertie : elle donnera deux volumes, le premier consacré à la Micrographie, le second à l'Optique. Et, comme le bonnement de Briasson a promis de l'inédit, les fragments posthumes le fourniront (2).

(1) P. Dupont, *Hist. de l'Imprimerie*, t. II, p. 885.

(2) Préoccupé par-dessus tout d'utiliser la composition typographique de 1718, Briasson a remanié l'ouvrage ainsi qu'il suit :

Le volume consacré à l'Optique est accru de neuf chapitres, très-courts pour la plupart. Les uns contiennent la description de quatre nouveaux microscopes universels, analogues aux deux instruments présentés dans les ch. XIII et XIV (fig. 14 et 15) de l'édition de 1718. Les autres exposent des calculs d'optique et relatent des perfectionnements de détail apportés par Joblot à des microscopes que lui avaient confiés différents amateurs. Du moins ces additions, si elles n'offrent qu'un intérêt assez secondaire, ne déparent-elles pas le livre dans lequel elles ont été insérées et ne compromettent-elles pas le

Tandis que les *Descriptions* comprenaient deux *parties,* paginées séparément, mais précédées d'un seul feuillet de titre et suivies d'une seule table des matières, ce qui constituait un volume unique, les *Observations* sont divisées en deux *tomes,* ayant chacun sa page de titre et sa table ; chaque tome est subdivisé lui-même en deux *parties.*

TOME PREMIER : *première partie.* — Les pages I-XX contiennent le faux-titre, le titre général : — *Observations d'Histoire naturelle faites avec le Microscope,* — l'avertissement de l'éditeur et celui que l'auteur avait mis au début de la première édition, les approbations et privilège et la table du tome I.

Suivent 38 p., foliotées 1-38. Le texte en est entièrement inédit et comprend onze chapitres. Les ch. I-VIII sont consacrés à des observations d'entomologie ; les ch. IX et X à l'étude de l'anatomie et du développement des plantes ; le ch. XI à l'étude des sels. — Quatorze planches inédites, numérotées 1-14, toutes signées du graveur Haussard.

TOME PREMIER : *seconde partie.* — Un feuillet de faux-titre : — *Observations d'Histoire naturelle faites avec le Microscope — Seconde partie du tome premier.* — Deux pages (1-2), non foliotées, carton spécialement imprimé pour la seconde édition. — A l'exception de ce carton, toute cette seconde partie, de la p. 3 jusqu'à la p. 94 inclusivement, a été tirée sur la composition de 1718, et reproduit le texte des trente-cinq chapitres sur les Infusoires qui forment toute la II^e^ partie des *Descriptions* de 1718. Il est aisé de voir, en comparant les deux éditions, comment le texte du carton a été remanié de façon à venir tomber juste, en haut de la p. 3, sur les mots « convaincantes « pour les tirer de l'erreur où ils étoient. »

Avec la p. 95 recommence, jusqu'à la p. 124 et dernière du tome I^er^, une nouvelle série d'additions : seize chapitres inédits, numérotés XXXVI-

renom de son auteur. De même pour quelques observations nouvelles recueillies sur des animalcules d'infusions, des nymphes et des larves d'insectes, bien que la plupart aient trait soit à des Infusoires déjà mis en scène dans les *Descriptions*, soit à des métamorphoses que Swammerdam et Réaumur avaient déjà étudiées d'une façon bien autrement approfondie.

Il en est tout autrement des onze chapitres appelés à former la première partie, tout entière inédite, du premier volume. C'est d'eux que Briasson attendait par-dessus tout — son préambule en fait foi — le succès de son entreprise, en raison des

LI, consacrés à de nouvelles observations d'Infusoires et de larves aquatiques.

Aux douzes planches d'Infusoires, tirées de l'édition princeps, II^e^ partie, ont été ajoutées trois nouvelles planches, numérotées 13-15. La pl. 13, de vingt-cinq figures dessinées par Vigneux, est particulièrement remarquable par la finesse et la légèreté de pointe avec lesquelles elle a été gravée à l'eau-forte.

TOME SECOND : *première partie.* — P. I-VI, faux-titre, titre et tables du tome II. Le titre de ce tome porte le millésime M DCCLV. Vient ensuite un carton non folioté : au-dessous du titre, répété, — *Observations d'Histoire naturelle faites avec le Microscope — Description des Microscopes dont l'Auteur a fait usage* — commence le texte, composé des dix-huit chapitres sur l'Optique qui forment la I^re^ partie de la première édition. Ce texte occupe, comme dans la première édition, soixante-dix-huit pages, foliotées 1-78, qui toutes, sauf le carton (1-2 non folioté), ont été tirées avec la composition de 1718.

Les vingt-deux planches de microscopes de la première édition, I^re^ partie, sont reproduites, avec leur numérotage antérieur.

TOME SECOND : *seconde partie.* — Un feuillet de faux-titre, carton non folioté (1-2). — P. 3 : au-dessous du titre, répété, commence le texte. Il occupe 27 pages, foliotées 3-27, et comprend dix chapitres inédits, numérotés XIX-XXVIII, donnant la description de quelques nouveaux microscopes, des calculs d'optique, etc.

Deux nouvelles planches d'instruments et d'épures, numérotées 23 et 24, ont été gravées spécialement pour être annexées à cette addition.

— En résumé, dans le tome I^er^ de l'édition de 1754, toute la partie I^re^ (38 pp.) est nouvelle : la partie II^e^, sauf les trente dernières

recherches entomologiques qui en étaient le sujet. Autant, en effet, cette branche des sciences naturelles, avait, à cette époque, rencontré d'adeptes à l'étranger, principalement en Allemagne et en Hollande, autant le génie français semblait y être demeuré rebelle; et, le premier chez nous, pour ainsi dire, Réaumur venait d'aborder ce domaine par un coup de maître, et d'en ouvrir le chemin en publiant, de 1734 à 1742, ses *Mémoires pour servir à l'histoire des Insectes*, monument impérissable d'exactitude, de persévérance et de sagacité. Le moment paraissait donc favorable. Mais Joblot s'était-il armé pour entrer en lice? En avait-il même jamais conçu la pensée? Non, certainement. Une demi-douzaine d'observations hâtives et rudimentaires sur la mouche commune, le charançon, la mite des grains, celle du fromage, le pou parasite du serin

pages (soit 95 pp.) est la reproduction pure et simple de la partie I^re^ de l'édition de 1718. — Dans le tome II, toute la partie I^re^ (78 pp.) est, d'un bout à l'autre, la reproduction de la partie I^re^ de l'édition de 1718 ; toute la partie II^e^ (27 pp.) est inédite.

Tout le texte passé de la première édition dans la seconde a été, ai-je dit, non pas composé à nouveau en 1754, mais tiré sur la composition même de 1718 soudée ou conservée dans ses formes. Il est facile de s'en rendre compte en comparant, dans les deux éditions, les feuilles empruntées à la première pour constituer la plus claire partie de la seconde. On verra comment l'éditeur de 1754 a su garder aux deux « parties » qu'il prenait à l'édition de 1718 leur pagination première, de même qu'aux planches leur ancien numérotage, en donnant à chacune des quatre divisions de son nouveau livre un foliotage indépendant; comment il est arrivé, à l'aide de cartons insérés à propos et de remaniements pratiqués dans certains passages du texte de 1718, à faire concorder exactement les derniers mots d'un carton avec les premiers mots de la page suivante (Cf. : Édit. 1718, part. II, pp. 2-3 ; et Édit. 1754, t. I, part. II, pp. 2 (carton non folioté) et 3. — Éd. 1718, part. II, p. 96 ; et Éd. 1764, t. I, part. II, p. 96. — Éd. 1718, part. I, p. 1 ; et Éd. 1754, t. II, part. I, p. 1). — D'autre part, toutes les réclames, toutes les signatures, de même que toutes les menues défectuosités typographiques de la première édition — lettres hors ligne, d'un œil différent, usées, empâtées, etc. — se retrouvent page pour page, ligne pour ligne, mot pour mot, dans la seconde.

et le moucheron aquatique ou punaise d'eau, connue des naturalistes sous l'appellation de *Notonecta Linnœi;* rien de plus sur chacun de ces insectes qu'une description à peine ébauchée des formes et des organes extérieurs; pas un mot d'anatomie; mais, en revanche, des aphorismes tels que ce croquis de la punaise vulgaire : « cet insecte est connu de tout le monde par « le tourment qu'il cause la nuit » : tel était le bagage avec lequel l'éditeur Briasson se flattait d'asseoir l'autorité de l'Entomologie française ! Et cela en un temps où, bien que vieux d'un demi-siècle et plus, les travaux de Moufet, de Gœdart, de Ray, écrits ou traduits en latin, étaient, en France, entre les mains de quiconque étudiait le monde des insectes; où la *Biblia Naturæ* de Swammerdam, éditée en 1737, émerveillait les savants de l'Europe entière; où l'incomparable ouvrage de Réaumur, achevé de la veille, dépassait encore de cent coudées par l'abondance de ses détails, sa clarté, sa précision, ses aperçus philosophiques, tout ce que ses prédécesseurs avaient pu révéler sur la structure, l'anatomie, les métamorphoses, les mœurs et les instincts du petit peuple à l'observation duquel Réaumur avait consacré toute sa vie ! — Encore Joblot avait-il pensé et écrit cela, si peu que ce fût. Mais que dire du chapitre par lequel débutent les *Observations :* dix pages guillemetées d'un bout à l'autre et copiées mot à mot dans le *Journal des Savants* de 1666, qui les avait prises lui-même à la *Micrographia* de Hook ! Que dire du chapitre IX du tome I^er^, textuellement extrait, lui aussi, d'un compte-rendu que le *Journal des Savants* de 1676 donnait de l'*Anatomie des Plantes* de Grew, dont une traduction française venait d'être publiée ! Six pages en tout, intitulées pompeusement : « Anatomie « des plantes en général, » et vraisemblablement marquées, dans les rêves de Briasson, pour supplanter dans tous les laboratoires, les traités d'anatomie et de physiologie végétales de Grew, de Malpighi, de Ray, de Tournefort, de Linnée surtout, en pleine renommée à ce moment !

Que Joblot, encouragé par l'accueil fait à ses *Descriptions*, ait caressé le projet d'une édition nouvelle, la mise en réserve des formes de 1718 le dit assez clairement. Mais, quelque voie

qu'aient prise pour arriver entre les mains de Briasson les manuscrits posthumes dont il a enflé la réédition de 1754, il est impossible de voir en la plupart d'entre eux autre chose que des notes jetées à la hâte sur le papier, colligées au jour le jour au hasard d'une lecture. Il est impossible d'admettre que l'académicien septuagénaire, que l'observateur loyal et scrupuleux que nous révèlent les *Descriptions* eût consenti, vivant, à mettre sa signature au bas des fragments informes trouvés dans des tiroirs pillés à son décès et à patroner de son autorité le coup de commerce flairé par Briasson. — « Souvent — lit-on dans « l'*Encyclopédie* (1) on a la fureur d'insérer dans les éditions « qu'on publie d'un auteur après sa mort, quantité de produc- « tions qu'il avoit jugées indignes de lui et qui lui ôtent une « partie de sa réputation. Ceux qui sont à la tête de la Librai- « rie ne peuvent apporter trop de soin pour prévenir cet abus. » C'est bien ici le lieu de rappeler cette protestation que d'Alembert formulait à l'heure même où le renom de Joblot courait ainsi le risque d'être discrédité au profit de la spéculation mercantile d'un libraire entreprenant (2).

(1) A l'art. : *Édition*.

(2) Il semblerait, à ce propos, que Briasson ne péchât pas d'ordinaire par excès de scrupules. On n'ignore pas combien Diderot eut à se plaindre de ceux avec qui il avait passé, pour la publication de l'*Encyclopédie*, un contrat aux termes duquel lui et d'Alembert recevaient un salaire annuel de 1,200 livres pendant que les éditeurs faisaient fortune. On sait surtout par la lettre indignée que lui écrivit Diderot, que l'imprimeur Le Breton, effrayé de l'audacieuse nouveauté des doctrines encyclopédistes et de la guerre entamée contre les Philosophes, ne cessa pendant plusieurs années, jusqu'au jour où Diderot s'en aperçut par le plus grand des hasards en 1758, d'altérer et de mutiler certains articles, et cela après que le *bon à tirer* lui en avait été délivré. Or, avec Le Breton, le principal associé dans l'affaire était précisément Briasson. Il en avait la haute direction au point de vue commercial. Il ne semble donc guère douteux qu'il connût et encourageât, au moins par son silence, les procédés de Le Breton, bien autrement graves encore que l'usage abusif fait des manuscrits posthumes de Joblot.

VII.

A côté de ses recherches microbiologiques, demeurées l'œuvre capitale de leur auteur, il me reste à mentionner un autre ordre d'études dans lequel Joblot n'a pas moins fait autorité aux yeux de ses contemporains. Rien n'a été dit à ce propos ni par M. Cazeneuve, ni par M. Boyer, exclusivement préoccupés de Joblot micrographe. S'il m'est possible de combler cette lacune je le dois aux premiers renseignements que M. Boyer s'est empressé de me faire parvenir, et que j'ai pu compléter tant à l'aide de mes recherches personnelles que grâce aux indications de mon savant confrère M. le Commandant Brocard.

« Si j'apprends — écrivait Joblot en terminant ses *Descrip-*
« *tions* (1) — que cet ouvrage ait le bonheur d'être agréable
« au public, je me trouveray bien récompensé de la peine et
« de la dépense que j'ay faite pour le composer; et cela me
« donnera peut-être lieu d'en faire imprimer bien-tôt un autre
« qui aura pour titre : *Nouvelle hypothèse pour expliquer les*
« *effets de l'Aiman*, par le moyen de laquelle on pourra non-
« seulement faire comprendre d'une manière très-simple ce qui
« faisoit autrefois l'admiration des plus célèbres philosophes,
« mais encore les raisons d'un nombre surprenant de nouvelles
« expériences... »

En dépit de l'accueil favorable fait aux *Descriptions* dans le monde savant du XVIII^e^ siècle, il n'est pas douteux que Joblot ait abandonné le projet dont il faisait part en ces termes, ou que, surpris par la mort, il n'ait pas eu le temps de le mettre à exécution, car M. Boyer a vainement cherché la trace de ce second ouvrage dans les plus riches bibliothèques de Paris.

(1) *Descript.*, II, p. 96. — Ce passage a disparu de la deuxième édition, la p. 96 ayant été complètement modifiée et réimprimée pour que son nouveau texte concordât avec les trente pages d'additions qui la suivent.

L'*Hypothèse sur l'Aiman*, si elle eût été publiée, eût sans doute, comme les *Descriptions* venaient de le faire pour les doctrines microbiologiques de notre concitoyen, condensé en un volume les observations sur le magnétisme auxquelles, on le verra bientôt, Joblot se livrait, quand il y faisait allusion en 1718, depuis vingt ans au moins. Rien, en dehors de quelques feuillets, épars ne semble donc avoir survécu de ses idées en cette matière. Au moins ne laissèrent-elles pas de faire, en leur temps, quelque tapage dont des revues scientifiques vieilles de plus de deux siècles ont apporté l'éclat jusqu'à nous. Bien que le débat qu'elles suscitèrent, fondé de part et d'autre sur des principes absolument controuvés, soit dénué de toute portée scientifique, encore vaut-il qu'on s'y arrête un instant; car, si la théorie fondamentale de Joblot sur les causes du magnétisme terrestre s'est mue, comme toutes les hypothèses émises autrefois à ce sujet, dans le domaine de la plus pure fantaisie, les constatations matérielles et les applications pratiques qu'il en a dégagées ne sont point indignes de retenir un moment l'attention.

Tandis que Joblot poursuivait, à Paris, l'existence de labeur dont témoignent les procès-verbaux de l'Académie et les pages des *Descriptions,* vivait, à Lyon, de la même vie studieuse évoluant dans un cercle de préoccupations analogues, un savant, un « philosophe » que l'oubli n'a pas totalement enseveli, lui, du moins, Louis de Puget (1). Initié par de sérieuses études aux lettres grecques et latines, aussi vivement épris de poésie que de spéculations scientifiques, inféodé sans réserves à toutes les doctrines de Descartes, lié de commerce intime avec Brossette, son confrère à l'Académie de Lyon, et maintes fois comblé, grâce à cette amitié, des éloges les plus dithyrambiques de Boileau (2), dont il avait, d'ailleurs, mis tout bonne-

(1) Cf. *Éloge de feu M. du Puget,* par l'abbé Tricaud de Belmont, dans les *Mém. pour l'Hist. des Sc.* (Mém. de Trévoux), septembre 1710, art. CXXX. — Biographie Michaud. — Biographie Didot.

(2) Cf. *Lettres de Boileau à Brossette :* 3 juillet et 2 août 1703; 13 octobre 1704; 6 mars et 15 mai 1705; 15 juillet et 30 septembre 1705.

ment, dans une de ses pièces de vers, le génie au niveau du génie de Pascal, Puget distribuait les revenus d'un opulent patrimoine entre les œuvres que lui inspirait une charité inépuisable et l'entretien d'un cabinet de physique et d'histoire naturelle réputé dans la France entière pour les trésors qu'il contenait, notamment pour ses collections d'aimants naturels et de microscopes. Pendant de longues années, enfin, il s'était appliqué aux recherches entomologiques (1) et, par dessus tout, à l'étude des phénomènes du magnétisme terrestre, dans laquelle il avait acquis une incontestable autorité (2). C'est à ce dernier propos qu'éclata entre Joblot et lui une polémique dont quelques éléments retrouvés çà et là permettent de reconstituer la physionomie et les phases principales.

Parmi tant de bizarres hypothèses proposées sur les causes du magnétisme, la plus célèbre et non la moins étrange est celle que Descartes développait, en 1644, dans ses *Principes de la Philosophie :* la théorie des « tourbillons » et de la « matière cannelée, » que les physiciens les plus éminents acceptaient pleinement encore au milieu du XVIII^e^ siècle et dont Cuvier entendait non sans stupéfaction les derniers partisans au cours de quelques thèses soutenues devant lui (3). La terre est perforée d'un pôle à l'autre de pores ou conduits parallèles à son axe que la « matière subtile, » évoluant en tourbillons autour du globe, enfile incessamment; la paroi intérieure de ces conduits est hérissée dans toute son étendue de petits poils métalliques qui, à l'arrivée des atômes magnétiques, se couchent sur leur passage, puis se redressent derrière eux pour les empêcher de rebrousser chemin. La pierre d'aimant et le fer sont sillonnés

(1) *Observat. sur la structure des yeux de divers insectes et sur la trompe des papillons.* Lyon, 1706, in-8°.

(2) Il avait fait parvenir à Boileau par l'entremise de Brossette, un tableau général des effets de l'aimant. « J'en ai fait — répondit l'au- « teur du *Lutrin* — un des plus beaux et des plus utiles ornemens de « mon cabinet... Si votre académie produit souvent de pareils ouvrages, « je doute fort que la nôtre puisse lui être mise en parallèle... » (Lettre à Brossette du 16 mai 1701). — Cf. autre lettre du 10 juillet suivant.

(3) *Hist. des Sc. natur.*, t. II, p. 295.

de canaux de même nature, tapissés des mêmes petits poils, où le tourbillon ne peut s'engager que dans le sens de l'inclinaison des poils, en déterminant l'attraction dans des conditions laborieusement expliquées (1). — « Nous ne savons aujourd'hui « ce qui doit le plus nous étonner, ou que la puissante intelli- « gence de Descartes ait inventé de telles explications et s'y soit « arrêtée, ou que cent ans après ce philosophe les hommes les « plus éminents de leur siècle, comme Euler et Daniel Bernouilli, « n'aient pu que reproduire ce système, en le fortifiant de leur « autorité et de leur approbation (2). »

Tourbillons, canaux et petits poils, Joblot concédait tout cela. Mais sur un point fondamental il se séparait de Descartes. Suivant celui-ci, deux courants magnétiques bien distincts traversaient le globe terrestre — et l'aimant aussi bien que la terre — en deux sens opposés. Tandis que l'un de ces courants, entré par l'hémisphère austral, sortait par l'hémisphère boréal après avoir cheminé le long de certains conduits et revenait, en suivant la courbure extérieure du globe, vers le pôle par lequel il s'était primitivement insinué pour y rentrer de nouveau et recommencer ce trajet, un second courant, pénétrant par l'hémisphère boréal, accomplissait par la voie d'une autre série de canaux une évolution diamétralement contraire (3). C'est ce double courant que Joblot se refusait à admettre, en soutenant l'existence d'un courant unique, allant du sud au nord.

Pourquoi Joblot alla-t-il choisir de préférence Puget pour lui chercher noise?... Je ne sais. Toujours est-il que, dans les toutes dernières années du XVII^e^ siècle — entre 1697 et 1700, selon toute apparence (4) — il écrivit au savant lyonnais une lettre dans laquelle il lui exposait sa thèse du courant unique et formulait, de plus, contre le système de Descartes vingt-

(1) Descartes, *Principes de la Philosophie,* III^e^ part., §§ 87 à 93, 105 à 109 ; IV^e^ part., §§ 133 à 183.

(2) Pouillet, *Élém. de phys. expérim.,* 1832, p. 78.

(3) *Ibid.,* IV^e^ part., §§ 133 et 146.

(4) Joblot, écrivant à Puget en 1703, lui rappelle, en effet, le mémoire qu'il lui adressa « il y a quelques années. » (*Mém. de Trévoux*, juillet 1703, art. CXLIII).

quatre objections. Puget répondit à Joblot par deux opuscules qu'il publia coup sur coup et qu'il ne se fit pas faute de répandre dans son entourage (1), les *Lettres écrites à un Philosophe sur le choix d'une hypothèse propre à expliquer les effets de l'aimant*, et la *Lettre de M. Puget, de Lyon, à M. Joblot, sur l'aimant* (2). Il avait prit le soin d'insérer textuellement dans l'un de ces deux volumes les vingt-quatre objections que Joblot lui avait antérieurement proposées. Les recherches qu'on a bien voulu faire à ma prière dans différentes bibliothèques de Lyon n'ont abouti qu'à y constater l'absence des *Lettres* de Puget. Ce qui n'est pas douteux, c'est que nos deux « philosophes » n'apportèrent point dans leur débat le calme et la mesure que leur commandait le titre dont ils aimaient à se qualifier. Le panégyriste de Puget n'a pas hésité lui-même à troubler du souvenir de cette bataille et de la vigueur qu'y déploya son client le tableau qu'il trace de ses vertus évangéliques (3). Quant à Joblot, après s'être plaint, non sans raison, dans une lettre où son irritation ne se dissimule qu'imparfaitement sous la courtoisie des formules employées au début, qu'on eût imprimé sans son assentiment des propositions qu'il eût soigneusement revues et qu'il eût cherché à rendre plus claires encore s'il eût été prévenu de la publicité qui leur était réservée, il imputa à son contradicteur de ne l'avoir pas toujours compris et d'être

(1) Boileau les reçut par l'entremise de Brossette (*Lettres*, 15 juillet 1702).

(2) L'une et l'autre imprimées à Lyon, en 1072, in-12. La première sans nom d'auteur ne comprenait pas moins de 138 pp. (*Journal des Savants* du 31 juillet 1702, p. 512).

(3) « ... S'il n'a pas convaincu tout le monde sur le double cours « qu'il attribuoit à l'aiman, il est toujours certain qu'il en a assez dit « pour persuader ceux qui ont suivi de près la dispute qu'il a eüe sur « cette question avec M. Joblot, qui n'en veut reconnaître qu'un seul : « que la témérité des conjectures, ni l'entêtement que les Auteurs ont « ordinairement pour leurs sentimens n'ont eu aucune part à l'attache- « ment qu'il a eû pour le sien ; mais qu'il ne l'a soutenu avec vivacité « que par ce qu'il l'a crû le plus véritable et le plus démontré. » (Éloge de Puget par l'abbé de Belmont ; *Mém. de Trévoux*, septembre 1710, art. cxxx).

même allé jusqu'à altérer ses arguments (1). Puget dut, à son tour, s'émouvoir à juste titre d'une telle accusation portée contre son caractère (2). Quelques mois plus tard, en effet, le journal même qui l'avait accueillie insérait une note où Joblot déclarait loyalement n'avoir jamais eu la pensée de suspecter la bonne foi de son adversaire. « La différence de sentiment et « les dissertations qu'il pourroit publier dans la suite n'empes- « chent pas — disait-il — qu'il ne regarde M. de Puget comme « un homme d'honneur et qui est très-habile dans les matières « de l'aiman (3). » Aussi longtemps qu'il y aura des « philosophes » et des sociétés savantes, grandes ou petites, naîtront et s'arrangeront ces épineuses affaires, sans effusion de sang.

Que disaient donc les vingt-quatre objections opposées à la théorie cartésienne, et sur quelles raisons Joblot s'appuyait-il pour soutenir son système du courant unique, cause de toute la bagarre? Autant de questions insolubles en l'absence du livre promis en 1718 aussi bien que des *Lettres* où Puget reproduisait le texte de ces objections pour les réfuter. A la lettre de juillet 1703, dans laquelle il se plaint si vivement que Puget ait fait imprimer sans lui demander son consentement préalable la dissertation manuscrite qu'il lui avait communiquée, Joblot a joint, à la vérité, une note de quelques pages, que les *Mémoires de Trévoux* ont également insérée sous le titre de *Extrait d'une nouvelle hypothèse sur l'Aiman* (4). Mais dans ce très-

(1) *Lettre de M. Joblot, Professeur en mathématiques dans l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, à Paris, à M. de Puget, à Lyon*, dans les *Mém. de Trévoux*, juillet 1703, art. CXLIII.

(2) Voici le portrait que le P. Lamy, religieux bénédictin, traçait de Puget, en transmettant une étude entomologique du micrographe lyonnais au *Journal des Savants* : « ... Cette relation est de l'homme « du monde qui donne le plus d'application, de soin et d'exactitude aux « sujets qu'il examine, qui se pique le plus de droiture et de bonne « foy, qui a le plus de finesse, de discernement, et dont le caractère « modeste est le plus éloigné de toute exagération. » (*Journ. des Sav.* du 31 janvier 1704, p. 65).

(3) *Mém. de Trévoux*, février 1704, p. 348.

(4) *Mém. de Trévoux*, septembre 1703, art. CLXIV, pp. 1477 et sv.

court travail, où il explique les phénomènes d'attraction et de répulsion à l'aide d'une théorie qui rappelle celle de Descartes par plus de points qu'elle n'en diffère, bien loin qu'il donne les motifs qui le déterminent à adopter le système du courant unique, il articule à ce sujet une affirmation pure et simple, il propose — c'est le terme même qu'il emploie — une « hypothèse », il prie tout d'abord le lecteur de lui concéder cette hypothèse de même que deux ou trois autres d'où il va tirer l'origine de tous les effets matériels qu'il va constater. Tout cela importe peu, au surplus, dès l'instant que Joblot, et ses contradicteurs tout aussi bien que lui, empruntaient uniquement à leur imagination la cause de phénomènes aujourd'hui encore inexpliqués. A défaut de portée scientifique, l'intérêt biographique et documentaire qu'elle présente m'obligeait à m'arrêter quelque peu sur cette querelle de Joblot et de Puget. Cette hypothèse sur le simple ou le double courant des tourbillons de matière cannelée a passionné les physiciens d'autrefois. Il faut entendre de quel ton le *Journal des savants*, signalant l'apparition des *Lettres* de Puget, admoneste les « nouveaux philosophes » assez audacieux pour contredire à « l'hypothèse de Monsieur Descartes », et proclame toutes autres propositions « pièces postiches et tout « à fait hors-d'œuvre (1). » Vingt-cinq ans plus tard, néanmoins, Du Fay de Cisternay, partisan convaincu, lui aussi, du rôle des petits poils, reprenait énergiquement devant l'Académie des Sciences, à l'encontre de Descartes, le système du courant unique et s'appliquait à démontrer que la matière magnétique, entrée par le nord de la terre en sortait par le sud (2). « Je ne crois pas — disait-il, de plus — qu'aucun ait entrepris « de déterminer de quel côté alloit le courant... » Sur ce point, il se trompait. Joblot s'était préoccupé avant lui de cet autre problème et l'avait résolu, il est vrai, par une proposition contraire, en opinant que le tourbillon traversait les canaux du globe de l'hémisphère austral à l'hémisphère boréal (3).

(1) *Journal des Savants,* 31 juillet 1702, p. 512.

(2) *Hist. de l'Acad. des Sc.,* 1728, I^e^ part., pp. 1 à 4; II^e^ part., pp. 355 à 369; 1730, I^e^ part., pp. 1 à 6; II^e^ part., pp. 142 à 157.

(3) *Mém. de Trévoux,* septembre 1703, p. 1478.

Mais laissons Joblot aux prises avec ses petits poils et ses conjectures sur les causes, et considérons ce qu'il a vu des effets.

Knight, Du Hamel, Mitchell, Canton, OEpinus, Antheaume, Coulomb : tels sont les noms toujours évoqués par les auteurs modernes quand ils rappellent les perfectionnements successifs apportés aux procédés d'aimantation et à la construction des aimants artificiels pendant le cours du dernier siècle. De Joblot pas la moindre mention, bien qu'il ait précédé de près de cinquante ans Knight et Du Hamel, et que, théoricien illusionné, comme tous ceux de son temps, il ait montré, par contre, avec de remarquables aptitudes d'expérimentateur, une rare sagacité à traduire en applications pratiques les résultats de ses observations. Ici encore, il a été un précurseur.

En 1745, un médecin anglais, Gwarin Knight, intrigua fort la Société Royale de Londres en intervertissant à son gré les pôles d'un aimant naturel de sorte que le pôle boréal passait à la place du pôle austral et réciproquement. Malgré la persistance toute britannique apportée par Knight à garder le secret sur le moyen qu'il employait, on ne tarda point à comprendre qu'il obtenait ce résultat en mettant l'aimant naturel en contact avec un aimant artificiel beaucoup plus vigoureux que le premier, ayant été armé par le procédé de la « double touche », que Knight venait de découvrir et qu'il tenait également caché. Or, dès 1703, Joblot, tout en expliquant ce phénomène par sa théorie erronée sur les causes de l'attraction et de la répulsion magnétiques, en avait démontré les effets non seulement sur deux aimants naturels qu'il avait eu le soin de choisir de force très différentes, — Boyle, physicien anglais, avait, dès la fin du XVII[e] siècle, constaté la possibilité de cette interversion entre deux pierres d'aimant, — mais encore sur deux lames d'acier qu'il avait aimantées artificiellement par simple friction, en prenant soin, toutefois, de leur donner des forces inégales (1).

Il est un autre cas où le droit de priorité de Joblot mérite bien plus encore d'être revendiqué. L'abbé Nollet raconte

(1) *Mém. de Trévoux,* septembre 1703, pp. 1484 à 1489.

qu'en 1740 il lui prit envie de savoir si un aimant artificiel composé, comme on les faisait alors, de plusieurs verges d'acier, ou, de préférence, de bouts de fleurets aimantés séparément puis réunis en faisceau pas des ligatures de cuivre, gagnerait en force a être complété par l'adjonction d'une armure semblable à celle dont on munissait depuis longtemps déjà les aimants naturels pour en augmenter l'énergie. Le plus fameux constructeur d'instruments de précision qui fut alors, Pierre Le Maire, lui établit dans ce but un appareil composé, non plus de bouts de fleurets, mais de douze lames, longues et plates, d'acier trempé, aimantées chacune préalablement sur l'armure d'un aimant naturel, superposées horizontalement et solidement serrées les unes contre les autres par des étriers de laiton. Aux deux extrémités de ce faisceau magnétique, c'est-à-dire à chaque pôle, s'ajustait la jambe d'une armure, sous les pieds de laquelle venait s'appliquer en vertu de la loi d'attraction une barre transversale, le portant. Ce faisceau qui, avant d'être armé, ne soulevait qu'une charge d'une livre et demie par l'une de ses extrémités, supporta un poids de six livres grâce au double contact du portant avec les deux pieds de l'armure. Les termes dans lesquels l'abbé Nollet s'exprime au sujet de cet appareil ne permettent pas de douter qu'il l'ait considéré comme une combinaison sans précédent, comme une invention toute nouvelle née de sa collaboration avec Le Maire, et que, dans sa conviction, nul, avant lui, n'avait eu l'idée de munir d'une armure un assemblage de lames aimantées.

Cinq ans plus tard, en 1745, l'Académie des Sciences enregistrait, dans des conditions qui sembleraient également donner acte d'une véritable découverte, la présentation que lui faisait Le Maire d'un aimant artificiel établi sur des données fournies par Du Hamel. A quelques modifications près, apportées dans le nombre et dans les dimensions des lames, cet appareil était identiquement celui que Le Maire avait construit cinq ans auparavant, à la demande de l'abbé Nollet.

Rétrogradons de quarante-cinq ans et ouvrons les *Mémoires de Trévoux* de 1701. La description qu'ils donnent d'un aimant artificiel que Joblot venait de concevoir et d'exécuter mérite

d'autant plus d'être reproduite en entier avec les figures qui l'accompagnent (1) qu'elle est de peu d'étendue et qu'elle présente, à la différence de l'*Hypothèse* de 1703, un intérêt réel au point de vue pratique. Comparée aux deux aimants de Le Maire, dont je viens de retracer les dispositions fondamentales, la description de l'aimant de Joblot parlera assez haut d'elle-même. Un demi-siècle avant Le Maire, Joblot avait compris et appliqué ces deux principes essentiels, que la superposition des lames aimantées accroît la force de l'ensemble et aboutit à un véritable emmagasinement d'énergie, et que, dans un faisceau métallique aimanté, aussi bien que dans un aimant naturel, l'adjonction d'une armure, en concentrant dans les deux « pieds (2) » de celle-ci la force magnétique, l'augmentait et la conservait.

L'aimant combiné par Joblot en 1701 est, jusque dans les moindres détails de ses dispositions, l'aimant établi par Le Maire pour l'abbé Nollet en 1740. Il n'en diffère que par les dimensions, un peu moindres, des lames (3), et surtout par leur nombre, vingt-six au lieu de douze. Il supportait un poids de vingt-sept livres, tandis que l'appareil de Nollet soulevait six livres seulement. Quant au second aimant de Le Maire, présenté à l'Académie en 1745, il soutenait quarante-cinq livres, quoique ses barres fussent plus petites encore que les barres de Joblot (4). Elles étaient, il est vrai, au nombre de trente-six. Mais cet accroissement considérable de force résultait moins, sans doute, de la multiplicité de ces lames que de la nature du métal dont elles avaient été faites et du procédé employé pour leur aimantation. En effet, Joblot s'était servi, semble-t-il, d'acier

(1) V. *infrà* à l'Appendice : *Description d'un aimant artificiel qui est dans le cabinet de M. Chamard.* — (*Mém. de Trévoux,* nov.-déc. 1701, IIe part., pp. 282-289).

(2) Joblot dit : les « têtes » en parlant des points de contact de l'armure avec le portant.

(3) Les lames de l'aimant de Nollet avaient 8 pouces de longueur, 10 lignes de largeur et 1 ligne d'épaisseur.

(4) Elles avaient 6 pouces de long, 5 lignes de largeur et une demi-ligne d'épaisseur. Le poids total de l'aimant était de 6 livres.

ordinaire (1), alors que Le Maire avait employé l'acier trempé, beaucoup plus lent, on le sait, à acquérir la vertu magnétique, mais beaucoup plus apte, en retour, à la conserver intégralement. D'autre part, tandis que Joblot avait eu recours à la méthode, seule connue de son temps, de la simple touche avec friction, en passant séparément chacune des barres de son faisceau sur un aimant naturel, Le Maire mettait pour la première fois en pratique le procédé auquel son nom est demeuré attaché. Il venait de découvrir qu'en appliquant étroitement une lame d'acier d'une dimension donnée sur une autre lame plus longue et en frictionnant ces deux lames ainsi réunies la plus petite acquérait une vertu beaucoup plus grande que si elle eût été passée isolément sur le minerai magnétique (2). C'était le premier pas dans la voie des perfectionnements qui allaient dorénavant se succéder pour aboutir à leur tour à l'aimantation par l'influence des courants électriques. Le Maire a donc conservé aux différentes parties de son appareil, et sans y modifier quoi que ce soit, les dispositions adoptées par Joblot, ceci est indiscutable : mais ce qui ne l'est pas moins c'est que, en ce qui touche l'accroissement de l'énergie magnétique, il a notablement distancé sont prédécesseur. C'est la loi du progrès.

Joblot a-t-il eu le premier l'idée que l'énergie magnétique pouvait être accrue par la superposition de plusieurs lames métalliques aimantées et par leur enchâssement dans une armure? Non. Hartsoeker avait déjà affirmé ce phénomène quatre ans auparavant. « Comme une lame d'acier trempé « aimantée possède — dit-il — toutes les vertus et qualités d'un « véritable aimant, il ne sera pas surprenant que deux, trois, « quatre ou plusieurs de ces lames appliquées l'une sur l'autre « s'entr'aident, et qu'étant armées comme un aimant, elles « peuvent lever presque autant que l'aimant qui les a aiman-

(1) Nulle part, du moins, il ne parle expressément d'acier *trempé*, bien que les propriétés magnétiques en fûssent déjà connues et mentionnées notamment, dans la *Physique* d'Hartsoeker, qui, publiée à Paris en 1696, ne pouvait être ignorée de Joblot.

(2) *Hist. Acad. des Sc.*, 1745 ; II, pp. 181 et suiv.

« tées (1). » La théorie était donc connue avant Joblot et, à plus forte raison, bien avant Nollet et Le Maire. Le mérite de Joblot aura été de tirer de cette théorie des effets pratiques qui n'avaient point encore été obtenus jusqu'alors, de combiner et d'armer l'aimant artificiel de façon à lui donner une force d'attraction qu'Hartsoeker n'avait pas réussi à lui imprimer, et d'arriver ainsi, par exemple, à maintenir suspendu un poids de 28 livres à l'aide d'un appareil composé de trente lames frictionnées au contact d'une pierre qui ne soulevait par elle-même que 20 livres (2), alors que les appareils d'Hartsoeker demeuraient, comme on vient de le voir, encore légèrement inférieurs en puissance aux pierres avec lesquelles ils avaient été aimantés.

L'ingéniosité de son appareil et l'habileté qu'il déploya dans la technique de son art valurent à Joblot une notoriété dont témoignent les appréciations mêmes de ses contemporains. L'Académie des Sciences, enregistrant en 1703 le compte-rendu d'une de ses expériences (3), dit de lui qu'il « a fait une « étude particulière de l'aimant et beaucoup de découvertes « sur cette matière. » Trois ans plus tard, l'autorité de son nom est encore invoquée dans la même enceinte au cours d'une communication sur les procédés d'aimantation, et, détail assez piquant, l'hommage qui lui est rendu se trouve associé dans la bouche d'un académicien à l'énonciation d'une flagrante hérésie (4). Cette allusion à « beaucoup de découvertes »,

(1) *Principes de physique,* Paris, 1696. — Édit. de 1730, p. 203.

(2) *Mém. de Trévoux,* juin 1704, p. 1045.

(3) *Hist. Acad. des Sc.,* 1703, I, pp. 20, 21. — V. *Appendice.*

(4) « L'acier est bien plus propre que le fer pour faire de l'aimant « artificiel..... Aussi M. Joblot se sert-il d'acier pour faire différentes « sortes d'aimants artificiels, qui produisent avec beaucoup de force « tous les effets magnétiques qu'on peut exécuter avec les meilleurs « aimants ; mais quelque force que l'art et l'industrie particuliers de « M. Joblot puisse donner à des aimants artificiels faits avec l'acier, « il ne les rendra jamais aussi forts et d'une aussi longue durée que « nos bons aimants naturels... » (*Hist. Acad. des Sc.,* 1706, II, pp. 133-134 ; communication de Louis Lémery le fils). Cette affirmation était déjà et a toujours été démentie par l'expérience.

que nous avons rencontrée tout à l'heure, ne permet-elle pas de croire que les études de Joblot s'étaient étendues bien au delà des quelques points effleurés dans les courtes notes que nous conservent les recueils scientifiques des premières années du XVIII[e] siècle? Les *Mémoires de Trévoux* de 1701 rappellent, au début de l'article qu'ils consacrent à l'appareil de Joblot, que l'inventeur avait précédemment exposé « dans une confé-« rence publique » les principes d'après lesquels il avait déjà combiné un premier aimant du même genre. Ce mode d'enseignement oral, auquel nous l'avons vu empressé à recourir pour traiter, sous le patronage de l'Académie de Peinture, des sujets d'un ordre tout autre, Joblot ne l'aurait-il pas employé tout aussi volontiers, ce qui expliquerait la rareté de ses écrits sur la physique, pour vulgariser autour de lui ses doctrines et ses procédés en matière de magnétisme? Quoi qu'il en ait pu être, et sans dissimuler qu'à travers les aberrations théoriques de ceux qui l'avaient précédé dans cette voie — Gilbert, le P. Kircher, Descartes, Rohault, Hartsoeker — il a pu et a dû puiser d'utiles renseignements pratiques, le peu que nous avons de lui suffit à dénoter un observateur attentif et pénétrant, un constructeur ingénieux pour le temps où il vécut. Les dispositions essentielles de son appareil sont demeurées classiques pendant toute la première moitié du XVIII[e] siècle avant que de céder la place au fer à cheval de Bazin. Nombre de ses indications sommaires sur les procédés de friction, sur les formes et les proportions à donner aux barreaux, sur les soins à apporter à leur ajustage se retrouvent, longtemps après lui, avec plus de développements peut-être, sous la plume de Réaumur (1), de Le Monnier (2), de Buffon (3), de Nollet (4), de Brisson (5). Nollet, parlant du rôle que joue dans sa composition des aimants artificiels le calcul des faisceaux et de l'armature,

(1) *Hist. Acad.* 1723; II, pp. 93, 100.

(2) A l'art. : *Magnétisme*, de l'*Encyclopédie*.

(3) *Hist. nat.*, Minéraux ; *Traité de l'aimant*, art. III et IV.

(4) *Leç. de Phys. expériment.*, XIX[e] leç.

(5) *Dict. raison. de Phys.*, 1781, à l'art. : *Aimant*. — *Traité élém. de Phys.*, 1789 ; t. III, ch. XVIII.

ajoute : « Joblot et Butterfield (1), se sont distingués au com-« mencement de ce siècle parce qu'ils ont joint beaucoup d'in-« telligence à une longue pratique (2). » Savérien, qui rappelle, lui aussi, les expériences de Joblot sur l'aimantation, le qualifie de « physicien ingénieux, qui s'est principalement « distingué dans cette invention, » et renvoie au traité de Bion le lecteur désireux de connaître la méthode qu'il employait (3). Bion reproduit, en effet, presque dans ses termes mêmes, tout en l'abrégeant quelque peu, la description donnée par les *mémoires* de Trévoux de 1701 (4). Et la plus éclatante procla-

(1) Ingénieur du Roi pour les instruments de mathématiques. Le Czar Pierre le Grand visita son atelier lors de son passage à Paris, en 1717.

(2) *Leçons de Phys. expériment.,* t. VI, p. 169, XIX^e^ leç. — A ce propos, n'y a-t-il pas lieu d'être surpris quand on entend Nollet décrire, quelques pages plus loin, comme une création tout originale l'appareil que Le Maire vient de lui présenter? Bien plus encore! au sujet du portant mis en contact avec les deux pieds de l'armure : « c'est la première fois, de ma connaissance — s'écrie-t-il — qu'on « ait réuni l'action des deux pôles d'un aimant artificiel par une lame de « fer qui communique de l'un à l'autre. » Lisez les deux descriptions. Comparez les deux figures. L'énorme barre transversale de Joblot n'est-elle pas, tout en constituant le poids soulevé par l'appareil, un véritable portant? Joblot ne dit-il pas expressément, au surplus, qu'il aurait pu, s'il n'avait agi dans une intention qu'il explique, remplacer cette barre massive « en ajustant exactement *un porte-poids,* ce qui auroit produit un meilleur effet. » Ce porte-poids se trouve, d'ailleurs, très nettement dessiné dans la figure que Bion a jointe à la description qu'il donne de l'aimant de Joblot dans le passage de son traité dont il va être parlé. A l'heure où l'abbé Nollet émettait sa remarque, il y avait donc un demi-siècle que Joblot avait ménagé la communication entre les deux pieds de l'armure, en comprenant toute l'importance de ce dispositif.

(3) *Diction. univers. de Math. et de Phys.,* par Savérien. Paris, 1753, t. I, p. 11, à l'art. : *Aimant artificiel.*

(4) *Traité de la construction et des principaux usages* des *instruments de mathématiques,* par le sieur N. Bion, ingénieur du Roi pour les instruments de mathématiques. Paris, 1716, 2^e^ édit., p. 108. La

mation du crédit scientifique de notre concitoyen ne réside-t-elle pas dans l'insistance avec laquelle, à deux reprises, le combattit Puget?

VIII.

Suppléé depuis 1717 dans sa chaire de Géométrie, Joblot se démit définitivement de ses fonctions en 1721 (1). De même que tous ses confrères ayant enseigné pendant au moins dix années, il demeura attaché à l'Académie avec le titre de conseiller et, comme je l'ai dit au début de cette notice, mourut deux ans, jour pour jour, après son admission à la retraite, le 27 avril 1723 (2). Les infirmités de la vieillesse aussi bien que les souffrances de la maladie durent lui être épargnées et la mort le surprit assez inopinément, sans doute, car, le 30 décembre 1722, il était délégué pour aller complimenter le Duc d'Antin à l'occasion du nouvel an; et il apposait encore sa si-

même description figure, toujours avec le nom de Joblot, dans l'édition de 1723. Elle subsiste également dans celle de 1752, mais, cette fois, le nom de Joblot a été purement et simplement supprimé !

(1) « Du samedy 26 avril 1721 : ... Monsieur Le Clerc ayant repré-« senté à l'Académie que depuis quatre ans il exerçoit la charge d'ad-« joint pour Monsieur Joblot dans l'exercice de la géométrie et pers-« pective il souhaîtoit en faire la fonction en qualité de professeur, « Monsieur Joblot a acquiescé en se démettant et en conservant celle « de conseiller ancien professeur. » (Montaiglon : *Proc.-verb. de l'Acad.*, t. IV, p. 313.)

(2) Le procès-verbal du 30 avril 1723, mentionnant le décès, se borne à dire qu'il est mort « dans le présent mois et dans l'espace de « dix jours » trois académiciens, dont Joblot. Cette date précise du 27 est donnée par Vitet, qui ne dit point à quelle source il a puisé ce renseignement : « 1680, 24 février : Joblot (Louis), adjoint à M. Sébas-« tien Le Clerc ; élu professeur titulaire le 4 juillet 1699. Perspective. « — Né à Bar-le-Duc, en Lorraine ; † 77 ans, 27 avril 1723. » (L. Vitet : L'*Acad. Royale de peinture et de sculpture*, Paris, 1861 ; in-8°, p. 343.)

gnature au procès-verbal du 3 avril 1723. De plus, une tradition, strictement suivie et rappelée sur le registre des délibérations chaque fois qu'elle était mise en pratique, voulait qu'un ou deux académiciens allassent porter les témoignages d'intérêt et les vœux de la Compagnie au chevet d'un confrère atteint d'une affection quelque peu sérieuse. Or, Joblot n'a été l'objet d'aucune démarche de cette nature pendant le court intervalle qui sépare sa dernière apparition aux séances du jour de son décès.

Laissa-t-il après lui une veuve, des enfants ou de proches collatéraux? Non, sans doute; car j'ai vainement cherché dans les procès-verbaux l'observation, au lendemain de sa mort, d'un autre usage d'après lequel l'Académie faisait presque toujours parvenir aux familles de ses membres défunts l'expression officielle de ses regrets.

A défaut des doctrines de Puget sur le double cours du tourbillon magnétique, l'auteur de l'*Hypothèse sur l'Aimant* semble donc avoir partagé, du moins, celles que son adversaire professait en une autre matière et que M. de Belmond résumait en ces termes, qui ne sont pas indignes d'être médités : « per-« suadé que le mariage n'est pas un état propre pour les gens « de lettres ni pour cultiver les sciences, M. de Puget y avoit « renoncé et avoit choisi un état moins agité, dans lequel il a « poussé le terme de sa vie jusqu'à près de quatre vingts « ans (1). » Joblot « poussa » la sienne jusqu'à soixante dix-sept, chiffre encore très-respectable, et cela, suivant toute apparence, à l'abri de ces êtres délicieux, mais frivoles et tapageurs, qu'on appelle les femmes, à l'ombre de la devise chère aux Bénédictins — Pax, — dans le calme silencieux et la solitude austère du célibat. A proximité du Louvre, où l'Académie de Peinture venait d'emménager ses pénates vagabondes, sur ce quai de l'Horloge du Palais, demeuré jusqu'à nos jours le recoin préféré des constructeurs d'instruments de précision (2),

(1) De Belmond, *Éloge de Puget; Mém. de Trévoux,* sept. 1710, p. 1581.

(2) C'est là qu'en 1716, Nicolas Bion avait son atelier « où l'on

il vécut, en son logis du Gros-Raisin, sa vie de « philosophe » uniquement préoccupé de la découverte du vrai par la voie de la raison et de l'expérience, tantôt accueillant la foule des curieux attardés, jusqu'à l'importuner parfois, devant l'oculaire de son microscope; tantôt transportant, à l'aide d'appareils ingénieusement combinés, ses bouillons de culture tout peuplés de leurs hôtes sur les points les plus éloignés de Paris, chez « les personnes de mérite; » vivant, le reste du jour, dans le commerce de savants tels que ceux dont les noms se rencontrent au cours de ses écrits : l'illustre Hartsoeker, les médecins Bourdelot et Méry, les physiciens Amontons et Carré, le maréchal d'Estrées, qu'il fournissait de microscopes, la Duchesse du Maine, enfin, qui, incitée par la lecture des *Descriptions* aux recherches micrographiques, le conviait à venir prendre place dans la petite cour de beaux-esprits réunis autour d'elle en son château de Sceaux, pour guider l'inexpérience de ses premières observations (1).

« Dans le domaine scientifique, — écrit M. le professeur « Cazeneuve au début de son article sur Joblot et Baker, — « lorsque nous sommes en possession d'une découverte, nous « aimons en dilettantes et en philosophes, à en saisir les ori- « gines. Nous n'obéissons point là à un sentiment étroit qui nous « pousse à diminuer nos contemporains en leur trouvant des « précurseurs; bien au contraire, nous rendons les honneurs à « une découverte géniale, en recherchant dans le passé de quels « liens était tressé son berceau. La question de la génération « spontanée, en particulier, qui a passionné toute l'antiquité, le « moyen âge et même notre époque, a reçu aujourd'hui, grâce « aux travaux de M. Pasteur, une solution qui semble sans « appel. La victoire remportée contre les hétérogénistes a été « décisive par le fait d'une étude expérimentale irréprochable.

« trouve tous ses instruments dans leur perfection, » dit-il sur la page de titre de son Traité. — Pierre Le Maire habitait quelques pas plus loin, rue de Harlay-au-Palais.

(1) *Obs. d'Hist. nat.* (2e édit., 1754); t. I, part. II, pp. 116 et sv.; t. II, part. II, p. 21.

« D'autres, avant M. Pasteur, avaient cependant réalisé des « expériences probantes dignes d'attention. Mais on connaît mal « tous ses devanciers... » — C'est un de ces ouvriers de la première heure que fut, il y a deux siècles, Joblot, non pas seulement dans ses études microbiologiques, ainsi que le montre M. Cazeneuve, mais encore dans ses calculs d'optique et dans ses recherches sur les phénomènes de l'aimant. Loin de moi la pensée de dire à son propos : *primus inter pares*. Je dis simplement : *cuique suum*. S'il ne s'est pas haussé jusqu'au génie de ces savants universels dont j'ai cité les noms auprès du sien, il a, dans la sphère où son esprit investigateur s'est plu à se cantonner, fourni sa part de matériaux aux plus profondes assises de l'édifice. Il a apporté son effort personnel à la masse commune d'efforts dont la résultante aboutit à la création d'une science. Il a tenu un moment, lui aussi, ce flambeau de vérité que se repassent l'un à l'autre, tout le long de la route où chemine le progrès de l'Esprit l'humain, les coureurs de Lucrèce. Et, si même il n'a pas été le premier à concevoir telle ou telle idée féconde en résultats, du moins l'a-t-il peut-être puisée dans son cerveau sans se douter qu'un autre l'avait eue avant lui ; en tout cas, l'a-t-il mise en pratique bien avant tel expérimentateur auquel nous en adjugions hier encore la glorieuse paternité.

Plus indulgents que Dujardin, répétons avec Ovide :

« Da veniam scriptis, quorum non gloria nobis
« Causa, sed utilitas officiumque fuit. »

En considération des vérités qu'il a été l'un des premiers, le premier, parfois, à établir, pardonnons-lui les erreurs qui lui ont échappé. Pardonnons-lui d'avoir manqué d'ordre et de classification à l'heure où l'immortel Leeuwenhœck alignait imperturbablement côte à côte ses observations sur sa propre sueur, la graisse d'une poule d'eau, les larmes de deux enfants en bas âge et « un poil noir arraché de la queue d'un élé- « phant (1). » Les écarts de son imagination et les commentaires ingénus que lui ont inspiré les mœurs de ses infusoires

(1) Lett. n° 106, du 6 juillet 1674 : *Coll. acad.*, t. II, pp. 399 à 401.

nous sembleront bien peu de chose, comparés aux visions échevelées qu'un polytechnicien — ce titre les explique peut-être, — publiait, non plus en 1718, mais en 1854, quinze ans après l'apparition des livres d'Ehrenberg et de Dujardin (1). Gardons-nous bien, par-dessus tout, de juger du haut de notre XIX^e^ siècle, arrivé à son terme, cet observateur du XVII^e^. Oh! le bon moment que je fis passer à un « ingénieur distingué » dont j'ai l'honneur d'être l'ami, le jour où je lui demandai son sentiment sur l'*Hypothèse* de Joblot! Quand il en vint à la théorie des petits poils, il se prit à hurler de joie, en s'allongeant sur les cuisses des claques énormes, sans respect pour Descartes, sans respect pour Euler, sans respect pour Joblot. Il a eu tort. Constructeur d'aimants, Joblot a établi des aimants doués d'énergie attractive. Opticien, Joblot a combiné des microscopes à grossissements de 400. Micrographe, Joblot a tiré du fond de ses naïves ratatouilles les vingt-neuf premières espèces d'Infusoires et ouvert aux sciences naturelles une terre vierge que nul, en France, n'avait encore défrichée. Microbiologiste, Joblot a, le premier, chez nous, élevé la voix dans la plus passionnée, peut-être, des controverses qui aient jamais ému le monde de la pensée, et le verdict de la science moderne lui a, jusqu'à pré-

(1) *Études physiologiques sur les animalcules des infusions végétales...*, par Paul Laurent, inspecteur des Forêts, professeur à l'École forestière, ancien élève de l'École Polytechnique; Nancy, 2 vol. in-8°, 1854-1858. A propos d'une infusion de baies de tomates, l'auteur explique en ces termes ce qu'il a voulu dessiner dans la pl. XXII de son livre : « Grand ouvrage exécuté par onze tribus d'infusoires réunies en corps « de nation. Des inspecteurs surveillent les ouvriers et, souvent aussi, « les fécondent. Ils leur montrent même comment il faut travailler, et « quelquefois ils vont jusqu'à punir, à coups de leur extrémité antérieure, les travailleurs négligents ou inhabiles. D'autres infusoires, « plus puissants, circulent dans les espaces liquides qui entourent les « travaux, et, parmi ces inspecteurs généraux, on en voit qui voyagent « fort longtemps accouplés... » (t. I, p. 177). — C'est à propos de cet ouvrage que Claparède (*Études sur les Infusoires*, t. II, p. 11) dit : « On « reconnaît les tendances de l'inspecteur; mais on se douterait peu « que de semblables folies s'impriment en plein XIX^e^ siècle. »

sent, donné raison. Joblot a donc su son métier. En cela, il ne s'est pas montré inférieur à d'aucuns quidams de nos jours, qui, nourris à grands frais pour élever des digues, font des digues qui crèvent en rasant jusqu'au tuf, à vingt kilomètres à la ronde, la région qu'elles avaient pour but de protéger. Le plus grand tort de Joblot fut d'être de son temps. Encore résulte-t-il du témoignage de ses contemporains qu'il n'a pas fait mauvaise figure en ce temps-là.

Inscrivons-le au Livre d'or de Bar-le-Duc, au Livre d'or de la Meuse : il est bien le fils industrieux, calculateur et précis de ce sol avare d'artistes et de poëtes, fécond en mathématiciens. Jean Errard, Jean Thiriot, Levrechon, Vayringe, Cugnot, Lepaute, ne le renieront pas. Peut-être même le trouvera-t-on d'assez bonne lignée pour voisiner avec Michaux. Non pas que je nourrisse un instant l'audacieux dessein de solliciter pour cette gloire nouvelle l'apothéose décernée l'an dernier « A L'In- « VENTEUR ET PROPAGATEUR DU VÉLOCIPÈDE » dans une ville qui, à défaut de sens commun et de sens artistique, eut, ce jour-là, le plus rare de tous les courages, celui de braver le ridicule. Tandis qu'au seuil même de cette rue d'Entre-deux-Ponts, à quelques pas de la maison natale d'où Joblot partit pour aller vouer son existence entière à la recherche de vérités scientifiques que nous poursuivons toujours, le Génie de la Bécane, ricanant sous les traits d'un jeune gorille — ingénieux symbole de la génération que son véhicule nous prépare — semble, du haut de son piédestal, se gausser tout le premier de son peuple idolâtre, Joblot attendra longtemps, sans doute, je ne dirai pas la statue que François de Guise et Jean Errard n'ont pas encore, ni le buste toujours dû à Exelmans et que l'on cherche aussi en vain sur la tombe d'Edmond Laguerre, ni le médaillon que P.-Ch. Robert a le droit de revendiquer, ni la plaque commémorative que Dom Remy Ceillier n'a obtenu que de la généreuse piété d'un passant, — je veux dire simplement l'humble rectangle de tôle émaillé d'azur, glorification économique devant laquelle ne reculent jamais les villes, si besoigneuses qu'elles puissent être, quand elles n'ont pas érigé en principe l'oubli et le dédain des enfants qui les ont honorées.

Mais respectons « les intérêts du commerce local, » cette chose sacrée; et, pour ce visionnaire inutile, qui gâcha un demi-siècle de sa vie à regarder des liquides en putréfaction par le trou d'une lorgnette, quand il eût pu faire de la flanelle, des tricots ou de la politique, n'allons pas jeter une troisième fois le trouble dans la topographie urbaine en même temps que dans l'âme des négociants, que cette façon de vénérer les ancêtres oblige à modifier l'en-tête de leurs factures. Souvenons-nous que le « Père de la fortification française, » Errard de Bar-le-Duc, n'a pas obtenu sans combats la gloire de patroner le cloaque aujourd'hui placé sous son vocable, et que si, en semblable rencontre, la majorité d'un suffrage a tiré d'affaire D. Remy Ceillier, les avocats de sa mémoire bénissent encore l'heureuse similitude de consonnances grâce à laquelle, dans la mêlée, un opinant ahuri prit pour le nom d'une écuyère en vogue, à laquelle il crut rendre hommage, celui du pieux et savant Bénédictin. Épargnons à notre édilité de nouvelles angoisses, ainsi qu'à Joblot ces marchandages aventureux, et, dès l'instant qu'il ne protestera pas du fond de son tombeau, gardons-nous de contrister l'épicier ou le limonadier du coin, qui votent aux élections. Qu'il figure ou non à l'angle d'une de nos voies publiques, il est une place que, grâce à M. le professeur Cazeneuve, grâce à M. Jacques Boyer, le nom de Louis Joblot va dorénavant occuper : — au milieu de tous ces savants étrangers, toujours et seuls penchés jusqu'à présent sur le berceau de la Microbiologie naissante — Redi, Buonanni, Leeuwenhœck, Swammerdam, Vallisnieri, Hartsoeker, Needham, Spallanzani, — un autre nom apparaîtra désormais qui, dans sa discrète pénombre, vaudra bien qu'on le retienne, et ce sera celui d'un Barrisien de la Mouvance, c'est-à-dire d'un Français.

Wlodimir Konarski.

APPENDICE.

I.

CONCORDANCE des espèces d'Infusoires observées et des dénominations données par JOBLOT avec les espèces et les dénominations des nomenclatures d'EHRENBERG (*Recherches sur l'organisation des Animaux infusoires à la suite du Traité pratique du Microscope, du Dr L. Mandl;* Paris, 1839), et de DUJARDIN (*Histoire naturelle des Infusoires;* Paris, 1841).

* Ce signe indique les espèces dans la découverte et la description desquelles Joblot a été précédé par Leeuwenhœck.

* X..... : p. 67, pl. VIII, 12 . . .	*Vibrio baccillus* (Ehr., p. 223). — Dujard. ; p. 220).
* X..... : p. 67 ; VIII, 14	*Synedra ulna* (Ehr., p. 281).
* Sauteur à la pirouette : pp. 64, 65 ; VII, 9, 12, 15.	*Trichodina grandinella* (Ehr., p. 309). — *Actinophrys sol* (Duj., p. 262).
* Aveugles, Chabot, Bouteille, Pot-au-lait, Entonnoir : V, 2, HJL ; VII, 4, 13 ; VIII, 7, 10 ; X, 21.	*Vorticella convallaria* (Ehr., p. 313). — *Vorticella infusionum* (Duj., p. 558).
Massue : pp. 51, 74 ; VI, 5 ; X, 6	*Enchelys pupa* (Ehr., p. 325).
Petite sole : p. 67 ; VIII, 11. .	*Enchelys farcimen* (Ehr., p. 326).
Cornemuse : p. 59 ; VII, 2. . .	*Trichoda pyrum?* (Ehr., p. 329).
X..... : pp. 19, 26 ; III, H ; IV, h	*Trachelius anas* (Ehr., p. 335). — *Aniba solea* ou *Joblotii* (Bory de Saint-Vincent : *Dict. classiq. d'Hist. nat.*).

X..... : p. 51 ; VI, 3	*Trachelius anas?* (Ehr., p. 335). — *Raphanella Joblotii* (Bory).
Sole et Pain de sucre : pp. 60, 61 ; VII, 3, 6	*Trachelius tricophorus* (Ehr., p. 336).
Chenille dorée, Chaussette, Guêtre, Cornet à bouquin, Nasse, Bouffon, Massue, Saucisse, Rognon, Carotte, Élégant, Bouteille, p. 82 ; XII, A à Y.	*Spirostomum ambignum* (Ehr., p. 342). — *Spir. ambig.* (Duj., p. 514). — *Spirostomum Joblotii* (Bory).
X..... : p. 36 ; V, 4 Q ; p. 74, X, 8 ; — Ovales : p. 13, II, A-T ; p. 18, III, D ; p. 34, V, 3 N ; p. 63, VII, 5.	*Glaucoma scintillans* (Ehr., p. 343). *Volvox* (Ibid.). — *Glauc. scintill.* (Duj., p. 471). — *Volvox Joblotii* (Bory).
Petites huîtres, Tourterelles : pp. 21, 35 ; IV, p. q ; V, 4. .	*Chilodon cucullulus* (Ehr., p. 344). — *Loxodes cucullulus* (Duj., p. 451).
* Rognons argentés, Cornemuses, Petites huîtres, Cucurbites dorées : p. 7, III, 1 ; p. 26, VI, p. q ; p. 32, V, 6 ; p. 37, V, S ; VI, 4 ; p. 65, VIII, A, B, C.	*Kolpoda cucullulus* (Ehr., 349). — *Kolp. cuc.* (Duj., p. 479).
* Chausson : p. 79 ; X, 23. . . .	*Paramecium aurelia* (Ehr., p. 350). — *Par. aurel.* (Duj., p. 482).
Ovales dorés : p. 13 ; II, BDKHORL.	*Paramecium chrysalis?* (Ehr. p. 352).
Cygnes : p. 66 ; VIII, 8. . . .	*Amphileptus anser* (Ehr., p. 753). — *Dileptus anser* (Duj., p. 407).
Petites huîtres : p. 26 ; IV, m n o	*Amphileptus fasciola?* (Ehr., p. 354).
Massue : p. 74 ; X, 6.	*Uroleptus piscis* (Ehr., p. 355).
Poule huppée, Navette de tisserand : p. 14 ; II, 6	*Oxytricha pellionella* (Ehr., p. 358). — *Oxytr. Joblotii* (Bory).
Poule huppée : p. 14 ; II, 1. .	*Oxytricha pullaster?* (Ehr., p. 359).
* Pirouetteur : p. 81 ; II, 2. . .	*Stylonicha mytilus* (Ehr., p. 361). — *Kerona pullaster* (Duj., p. 425).

* Grosse araignée aquatique, Goulu : pp. 14, 67, 78 ; II, 3, 5 ; VIII, 9 ; X, 19.	*Stylonicha pustullata* (Ehr., p. 362). — *Kerona pustul.* (Duj., p. 423).
Petite araignée aquatique : p. 77 ; X, 15.	*Euplotes charon* (Ehr., p. 365).
Poisson à tête tréflée : p. 79 ; X, 22	*Ichtydium podura* (Ehr., p. 369).
Tortue : pl. IV, 2 G	*Lepadella ovalis?* (Ehr., p. 398).
Tortue, Poisson à queue ombilicale : p. 73 ; X, 2, 3 . . .	*Monostyla cornuta* (Ehr., p. 399).
Tortue, Poisson à queue ombilicale : p. 72 ; X, 1.	*Euchlanis luna* (Ehr. p. 400). — *Furcolaria Joblotii* (Bory).
* Chenille aquatique, Limace, Poisson à la grande gueule : pp. 30, 56 ; V, 1 ; — p. 54 ; VI, 10 ; — p. 77 ; X, 18, 20 ; — p. 80, XI	*Rotifer vulgaris* (Ehr., p. 409). — *Rot. vulg.* (Duj., p. 658).
Grenade aquatique couronnée et barbue : p. 69 ; IX, 4. . .	*Brachionus pala* (Ehr., p. 418). — *Brach. amphiceros* (Ibid.). — *Anourella* ou *Brach. pala* (Duj., p. 626-631).

II.

LÉGENDE DES PLANCHES II et III.

PL. II.

1 et **2**. — *Stylonicha mytilus :*

1 (d'après Joblot, pl. II, f. 3). — **2** (d'ap. Ehrenberg, *Polygastriques*, f. 129).

3 à **5**. — *Amphileptus anser :*

3, **4** (Joblot, pl. VIII, f. 8). — **5** (Ch. Robin. *Traité du microsc.*, f. 234-1).

6 à **9**. — *Vorticella :*

6, **7** (Joblot, pl. VIII, f. 7 : pl. X, f. 21). — **8**, **9** (Ehrenberg, *Polyg.*, f. 90).

10 et **11**. — *Ichtydium podura :*

10 (Joblot, pl. X, f. 22). — **11** (Ehrenberg, *Rotatoires*, f. 2).

12 et **13**. — *Oxytricha pellionella :*

12 (Joblot, pl. II, f. 6). — **13** (Ehrenberg, *Polyg.*, f. 125).

14 à **16**. — *Brachionus :*

14, **15** (Joblot, pl. IX, 2, 3). — **16** (Ehrenberg, *Rotat.*, f. 54 a).

PL. III.

17 à **25**. — *Rotifer :*

17, **18** (Joblot, pl. V, 1 K ; pl. XI). — **19** (Leeuwenhoeck, *Epistolae*, édit. de Loyde, 1719, p. 385, lett. n° 144 ; Baker, *Le microscope...*, pl. VIII. f. 6 ; Spallanzani, *Opuscules*, pl. IV, fig. 1). — **20** (Ehrenberg, *Rotat.*, f. 48). — **21** (Claude Bernard, *Leç. sur les phénomènes de la vie*, t. I, f. 3). — **22**, **23** : Transformations de l'extrémité antérieure du Rotifère, d'après Joblot (pl. XI). — **24**, **25** : d'après Dujardin (pl. XVII, f. 1 c).

26 et **27**. — *Monostyla cornuta :*

26 (Joblot, pl. X, f. 2). — **27** (Ehrenberg, *Rotat.*, f. 35 a).

28 et **29**. — *Euchlanis luna :*

28 (Joblot, pl. X, f. 1). — **29** (Ehrenberg, *Rotat.*, f. 37 a).

III.

EXTRAIT des MÉMOIRES de TRÉVOUX, *novembre-décembre 1701, pp. 282 à 289.*

PL. IV.

« *Description d'un aiman artificiel qui est dans le cabinet de M. Chamard.*

« Cet aiman est de l'invention de M. Joblot, professeur en mathématique dans l'Académie Royale de peinture et sculpture à Paris. Comme il a beaucoup étudié la question de l'aiman, il y a fait aussi de très-belles découvertes. Une des plus curieuses est l'aiman artificiel, dont on donne ici la figure et la description. Voicy de quelle manière il a été inventé.

« Il y a près de deux ans que M. Joblot, cherchant les moyens d'augmenter la vertu des lames d'acier qui s'aimantent, fit les expériences suivantes.

« Après avoir aimanté deux lames d'acier égales et toutes semblables, il appliqua l'extrémité Boréale de l'une sur l'extrémité Australe de l'autre : les faisant toucher suivant leur longueur et par leurs plus larges surfaces. Ces lames ainsi appliquées ne purent jamais soutenir une petite boule de fer pesant seulement un gros, quoique elles eussent levé chacune séparément un poids d'environ 12 onces. M. Joblot fit ensuite une seconde expérience toute contraire à la première. Car ayant appliqué le pôle Boréal de l'une de ces mêmes lames d'acier aimantées sur le pôle Boréal de l'autre, il leva un poids de 24 onces de ce côté là, et un de 16 onces par l'autre bout. C'est cette seconde expérience qui fit naître à M. Joblot l'idée de deux aimans artificiels, dont les proprietez sont pour le moins en aussi grand nombre que celles des aimans naturels.

« Il jugea donc qu'en appliquant de la sorte les unes sur les autres un plus grand nombre de lames aimantées, il pourroit faire croître considerablement leur force et inventer ainsi un

aiman artificiel. En effet, il en a fait préparer deux. On ne dit rien ici du premier, parce que l'auteur s'est lui-même donné la peine d'en faire l'explication dans une conférence publique. Voicy en abregé la composition du second.

« Cet aiman est composé de 48 pièces : sçavoir de 26 lames d'acier aimantées; de quatre etriers de laiton; de deux armures de fer placées aux extremitez de toutes les lames d'acier; de deux griffes de laiton en forme de double equerre, qui font l'office d'une ceinture pour serrer les armures contre les extremitez des lames d'acier; de deux petites vis; de quatre goupilles de laiton; de cinq coins; de deux anses pour soutenir l'aiman; enfin d'une regle de bois couverte d'une petite lame de cuivre ou de laiton pour empêcher l'impression des coins, qui s'enfonçant dans le bois ne pourroient pas si bien serrer les lames qui sont au-dessous. On concevra plus aisément tout l'artifice de cet aiman en jetant les yeux sur les cinq figures qu'on a fait graver icy.

« La première figure est la representation exterieure de l'aiman, portant trois poids de fer (1) qui pesent ensemble plus de 27 livres.

« La seconde figure représente l'aiman artificiel vû par dessus.

« La troisième le represente vû par dessous.

« La quatrième est le profil de cet aiman artificiel, qu'on suppose coupé par un plan vertical passant par son axe.

« La cinquième represente une de ses anses auprès de ses crochets.

« Des 26 lames d'acier, il y en a 24 qui ont chacune dix pouces de longueur, onze lignes de largeur et une bonne demi ligne d'épaisseur. Il seroit inutile de les faire plus épaisses, parce que la vertu magnetique ne se communique pas plus

(1) Ces poids ont été supprimés, pour économiser l'espace, dans la reproduction ci-contre des figures données par les *Mémoires de Trévoux*. Sur la planche originale, la barre transversale attachée aux pieds de l'armure porte la mention : « barre de fer 12 livres; » elle tient suspendus un boulet de 12 livres et un autre de 3, superposés.

avant dans l'acier, comme M. Joblot l'a remarqué par plusieurs experiences.

« Ces lames etant aimantées, on les a mises l'une sur l'autre, suivant leurs plus larges surfaces, ayant leurs poles boreaux tournez du même côté, et formant un parallelipipede rectangle representé en la quatrieme figure.

« Les 24 lames sont couvertes devant et derrière par deux autres qui en cachent l'épaisseur, comme on peut le remarquer en la première figure.

« Ces 26 lames sont couvertes et devant et derrière par deux autres qui en cachent l'épaisseur, comme on peut le remarquer en la première figure.

« Les deux armures A et B sont de fer et d'une invention toute nouvelle. Leur hauteur est de 27 lignes; leur largeur de 12 et la longeur de la base de 23 à 24 lignes. On les voit représentées en la première et quatrième figure.

« Il y a comme on a dit, deux grippes de laiton en forme de double équerre, qui servent à tenir les armures étroitement unies aux extremités du corps de l'aiman, ou des 26 lames d'acier dont il est composé. Ces deux grippes sont représentées dans la première, seconde et troisième figures.

« Au-dessus de toutes les lames d'acier, il y a une règle de bois couverte d'une lame de laiton pour remplir un vuide et pour mieux serrer avec des coins les lames qui sont au-dessous, comme on peut l'observer dans la première et quatrième figure.

« Enfin on voit en la première figure une partie des deux anses de laiton qui servent à soutenir l'aiman. Le haut de ces mêmes anses est representé en la cinquième figure.

« On aurait pu faire un contact plus parfait que celuy qui s'observe aux bases des têtes des armures et des endroits de la barre de fer qui en sont touchez, en creusant un peu les têtes des armures et en y ajustant exactement un porte poids, ce qui auroit produit un meilleur effet (1) : c'est-à-dire que l'aiman auroit alors soûtenu un poids de plus de 30 livres. Mais en ce

(1) V° pl. IV, fig. 6, l'application de ce dispositif.

cas on n'auroit pû appercevoir une chose qui paroît surprenante. C'est que dans le temps que cet aiman porte un poids de 27 livres, si l'on regarde attentivement les lignes du contact avec une bougie allumée, on les voit très interceptées, la lumière y passant par plus des deux tiers de leur longueur : ce qui n'arrive pas lorsque l'aiman porte un poids beaucoup moins pesant.

« On pourroit encore augmenter considerablement la force de ce même aiman artificiel, en supprimant la regle de bois qui est au-dessus, et mettant en sa place autant de lames d'acier qu'il en faudra pour la remplir.

« Depuis que cet aiman a été fait, sa vertu n'a point diminué : elle a paru même dans les commencemens croître considerablement. Il a soûtenu pendant plus d'un mois un poids de 25 livres sans l'abandonner un seul moment : et l'on ne doute point qu'il ne conserve toûjours cette vertu, pourvû qu'on l'empêche de se roüiller. Il aimante une lame d'acier à laquelle on fait porter un poids de près de sept onces : et il peut servir à faire toutes les experiences qu'on feroit avec les meilleurs aimans naturels (1). »

(1) En regard de l'aimant de Joblot, tel qu'il est dessiné dans les *Mémoires de Trévoux* (pl. IV, fig. 1 à 5), nous joignons, à titre de comparaison (fig. 6) le même aimant d'après la figure qu'en donne le *Traité* de Nicolas Bion. La fig. 7 représente l'appareil construit par Le Maire pour l'abbé Nollet en 1740, d'après les *Leçons de physique expérimentale de Nollet*. La fig. 8 est l'aimant artificiel dessiné sous la fig. 36 de la pl. III (physique) de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

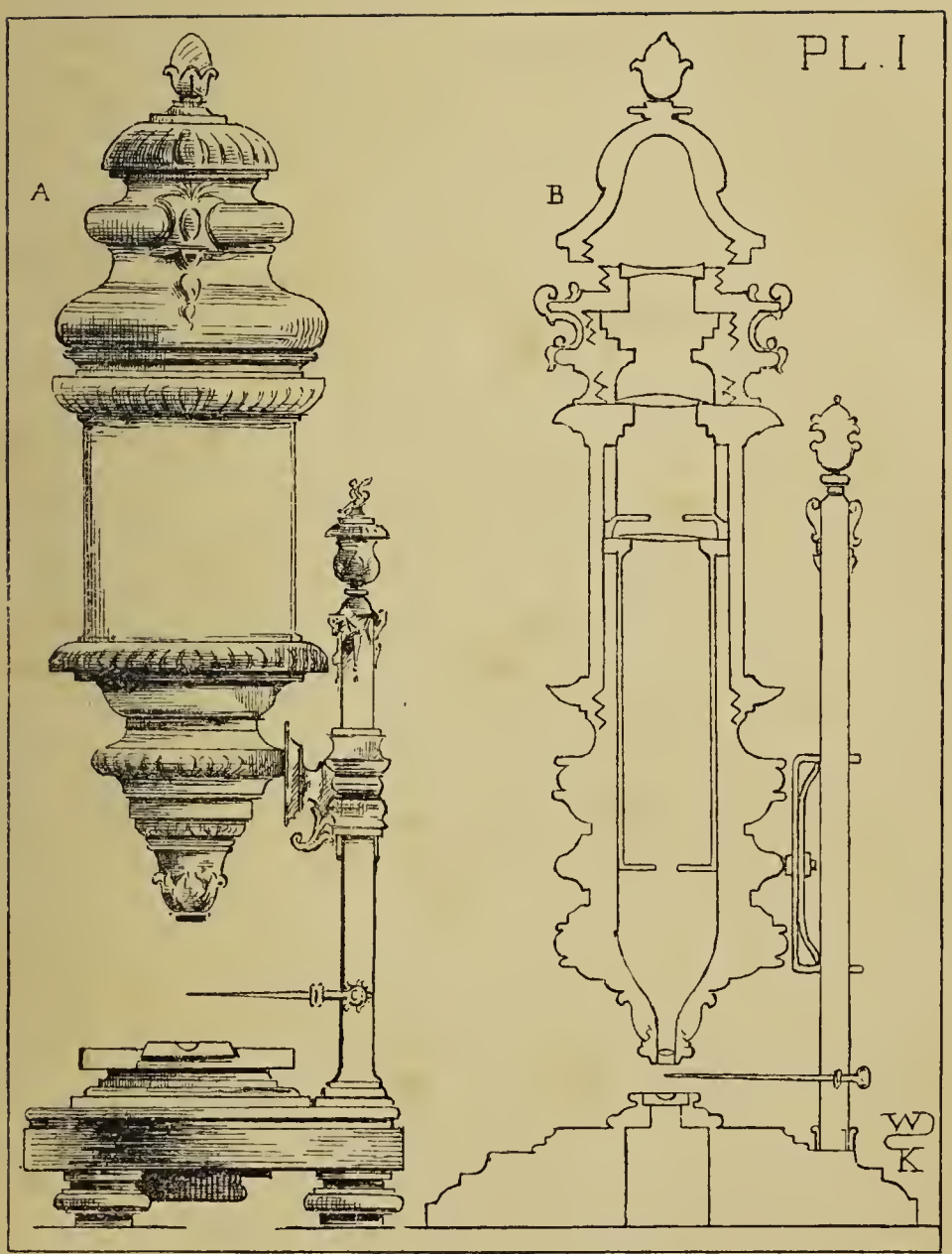

A. Microscope universel composé, de Joblot (*Descrip.*, Ire part., pl. XIV); élévation de profil.

B. Autre microscope, du même (*Ibid.*, pl. XV); coupe longitudinale.

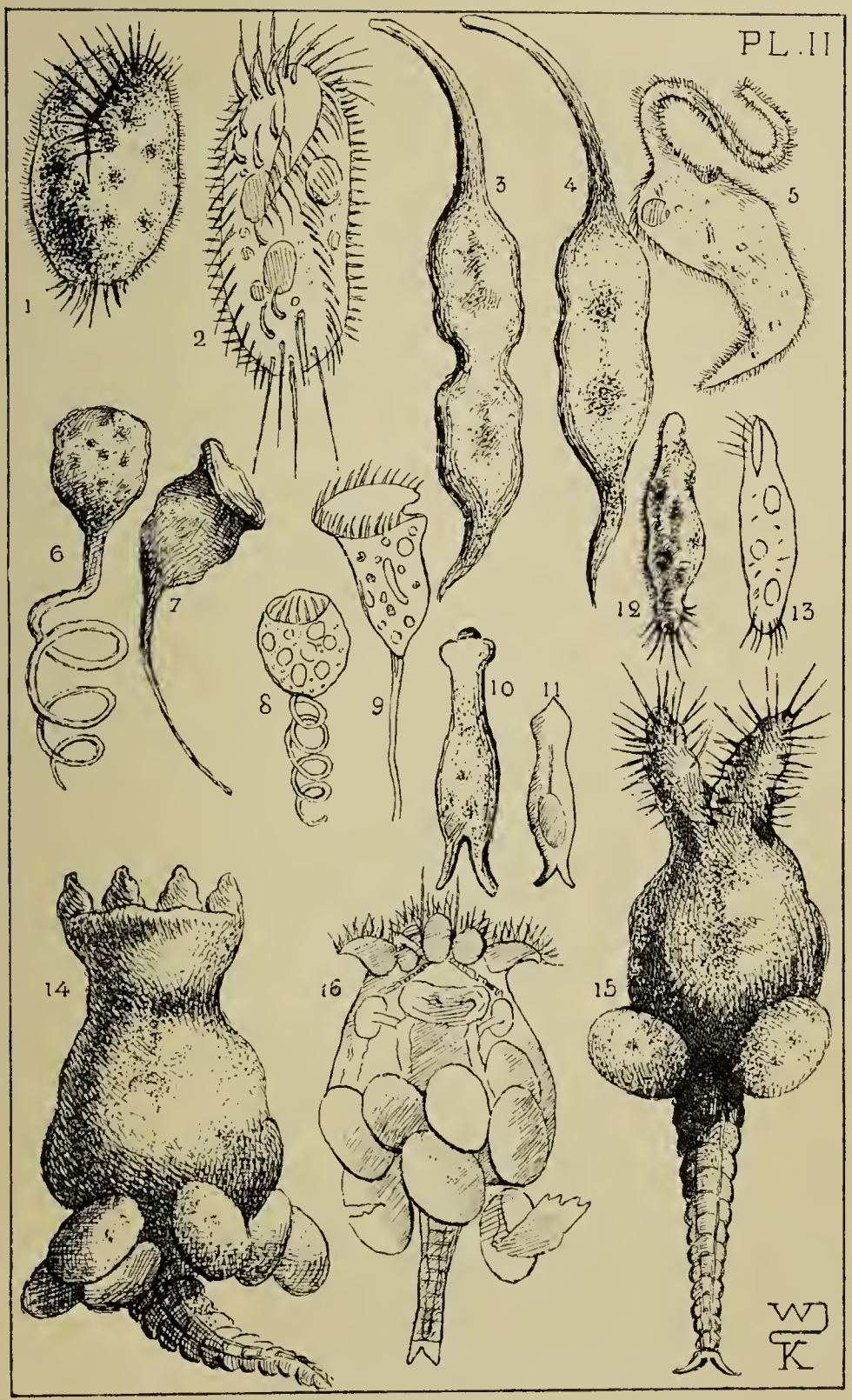
PL. II
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
W
K

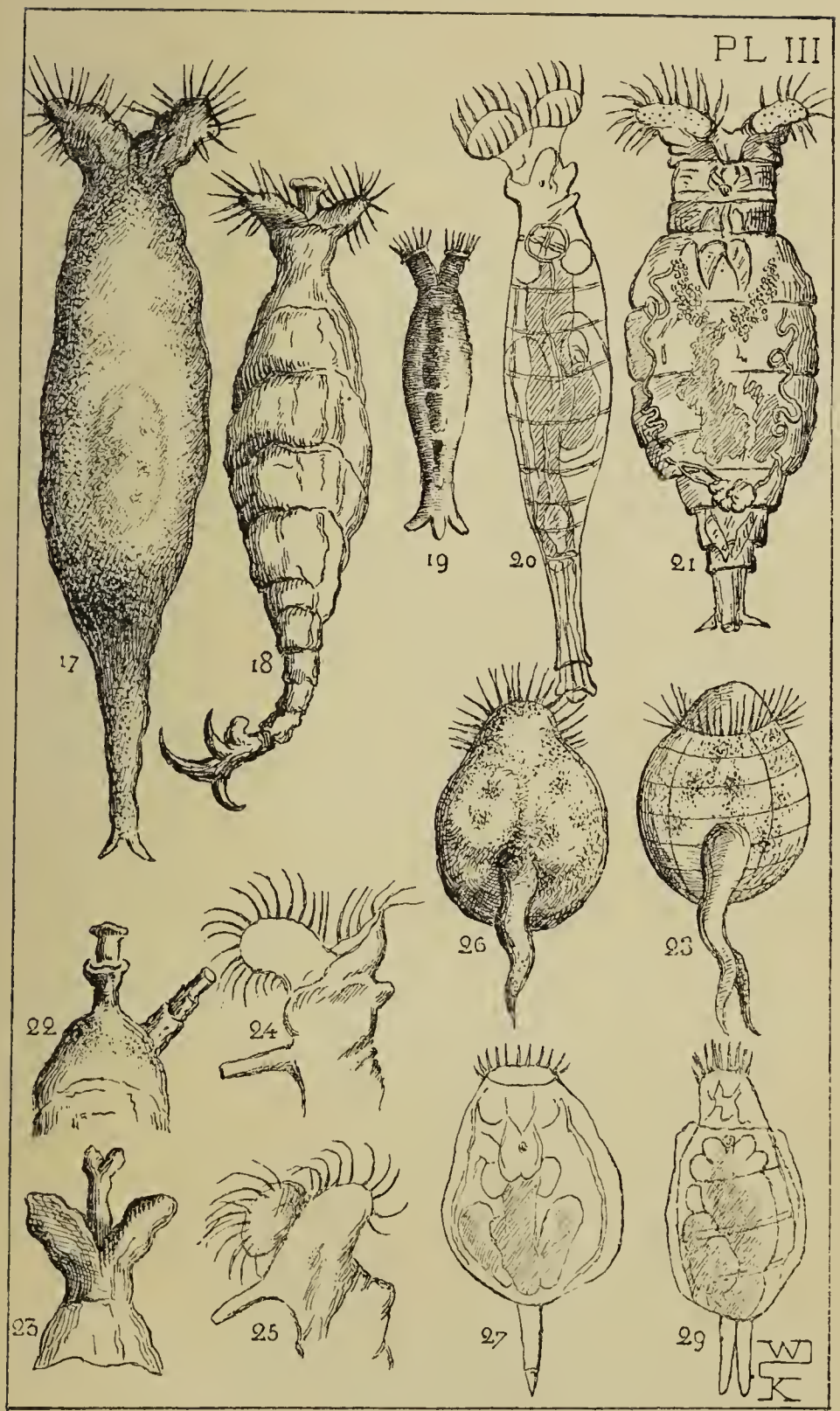
PL III
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
W
K

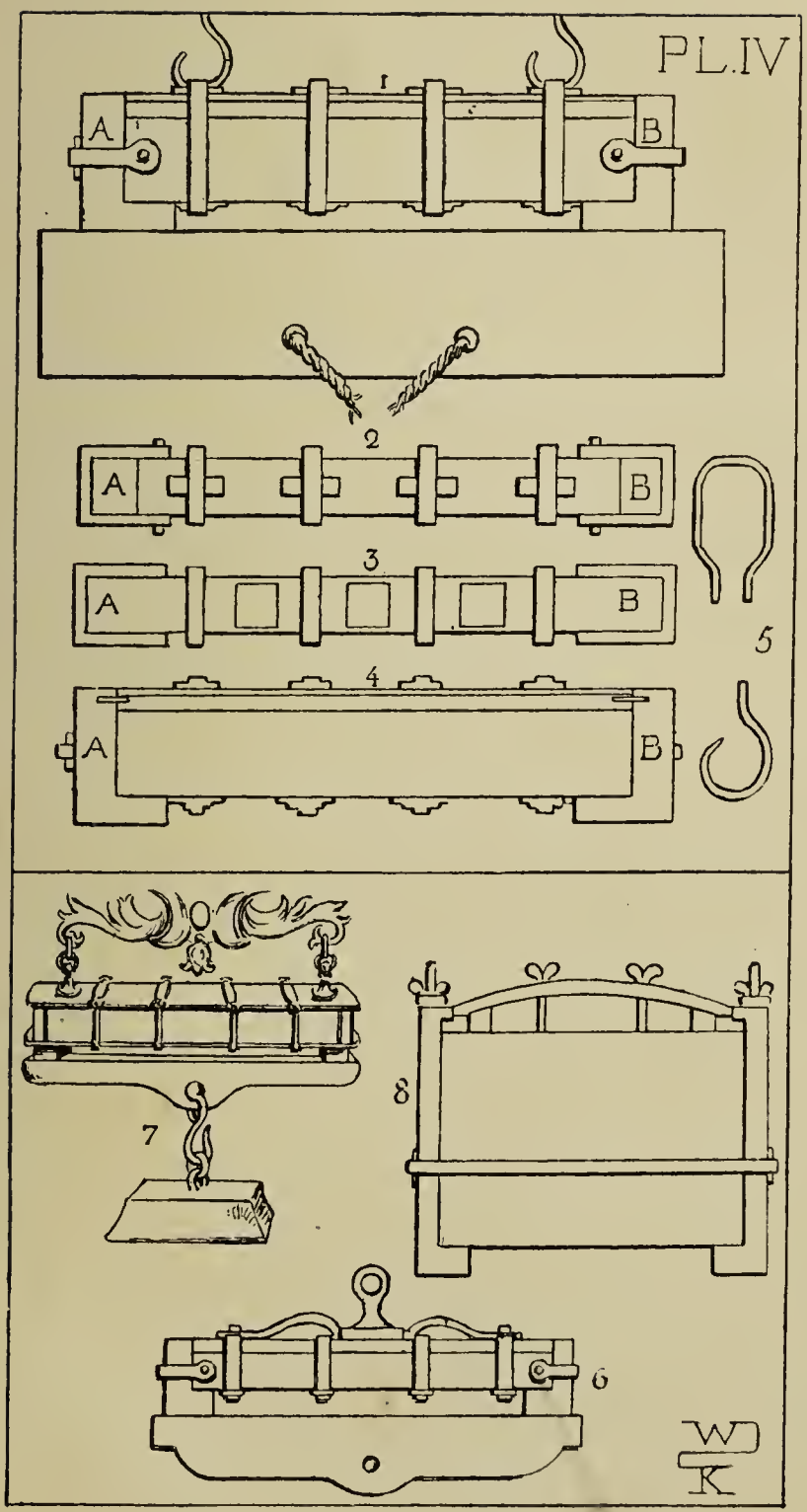
PL.IV
1
A
B
2
A
B
3
A
B
4
A
B
5
7
8
6
W
K

IV.

EXTRAIT de l'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, année 1703, pp. 20-21.

« Une lame d'acier étant aimantée soutient un plus grand poids lorsqu'elle est plus longue.

« M. Descartes, et après lui M. Rohault, ont cru que cette augmentation de force venoit de ce que la matière magnétique acquiert plus de vitesse en passant au travers d'une plus longue lame parce qu'elle y trouve les chemins plus aisés que partout ailleurs. M. Joblot, qui a fait une étude particulière de l'aiman et beaucoup de découvertes sur cette matière, supposant un jour, daus un raisonnement qu'il faisoit à M. Carré (1), cette augmentation de la vitesse de la matière magnétique, le trouva peu disposé à recevoir cette opinion. Comme M. Carré la combattoit, il lui vint l'idée d'une expérience qui devoit éclairer la vérité. C'étoit de faire trois lames de bon acier bien polies, d'un pouce de largeur ou environ, dont l'une fût double en longueur de chacune des deux autres et du même poids que ces deux ensemble, de les passer un nombre de fois égal sur la pierre d'aiman, pour les aimanter le plus également qu'il seroit possible, et de voir ensuite quel poids soutiendroit la plus longue seule et les deux petites mises l'une sur l'autre de manière que les deux pôles de même nom se répondissent, car autrement elles n'auroient fait aucun effet. Si l'augmentation de la force d'une plus longue lame venoit de ce que la matière magnétique augmentoit sa vitesse en y passant, la longue lame devoit soutenir un plus grand poids que les deux petites. Si, au contraire, cette augmentation de force ne venoit, comme

(1) Louis Carré (1663-1711), mathématicien et membre de l'Académie des Sciences, auteur de nombreux travaux de géométrie.

le croyoit M. Carré, que de ce qu'il passoit une plus grande quantité de matière magnétique au travers d'une plus longue lame, les deux petites devoient soutenir un aussi grand poids que la grande. L'expérience fut faite par M. Joblot, et la plus longue lame soutint 8 onces 2 gros, et les deux petites un peu plus de 7 onces. Ce qui les empêchoit d'aller jusqu'à 8 onces 2 gros c'est qu'elles n'étoient pas assez bien dressées pour se pouvoir joindre exactement; car on sçait que plus deux lames s'unissent, plus elles ont de force.

« On avoit ajouté à cette expérience une quatrième lame égale en longueur aux deux petites, mais un peu plus pesante que la grande. Elle avoit été aimantée comme les trois autres, et elle ne soutint qu'un gros de plus que chacune des pétites, ce qui venoit apparemment de son épaisseur, qui l'avoit rendue plus difficile à pénétrer à la matière magnétique. De là il suit qu'entre deux lames d'une égale épaisseur, et par conséquent également pénétrable à la matière magnétique, les plus longues ne sont les plus fortes que parce qu'il y est entré une plus grande quantité de cette matière.

« D'autres expériences que l'on fit encore à même dessein sur les mêmes lames aboutirent à la même conclusion. »

V.

LOUIS-JEAN-BAPTISTE JOBLOT.

Ingénieur au Corps Royal du Génie.

(17..-1764).

Le hasard, qui m'a déjà mis entre les mains, avec la *Revue scientifique*, l'article de M. le Dr Cazeneuve où j'ai trouvé le point de départ de ma notice, me jette encore une fois sous les yeux, au dernier moment, le nom de Joblot. Dans l'*État militaire de France pour 1762*, au chapitre consacré au Corps Royal du Génie, sous la rubrique : « Ingénieurs ordinaires du « Roi... : Ingénieurs en chef... : » je rencontre la mention suivante : « *Joblot, à Auxonne.* »

Les recherches qu'on a bien voulu faire pour moi aux archives du Ministère de la Guerre ont fourni sur cet officier les renseignements que voici.

Louis-Jean-Baptiste Joblot, né « en Lorraine, » a été nommé Ingénieur en 1723, lieutenant en 1739, Ingénieur en chef en 1743, capitaine et chevalier de Saint-Louis en 1746. Il a pris part aux sièges de Tortone et de Plaisance, en 1745. Envoyé, en 1764, à l'île de Saint-Domingue en qualité de Directeur du Génie, il y mourut presque aussitôt après son débarquement, le 17 novembre 1764.

De son mariage avec Anne-Marie de Ménard, originaire du Roussillon, il eut deux filles. A son départ pour les colonies, il laissa en France l'aînée et n'emmena avec lui que sa femme et la plus jeune de ses deux enfants. L'une et l'autre périrent dans un tremblement de terre qui dévasta Port-au-Prince, le 3 juin 1770.

A la mort de l'ingénieur Joblot, Louis XV avait accordé à sa veuve une pension de 400 l., et une autre de 150 l. à chacune de ses filles. Ce fut en 1816 seulement que l'aînée, Marie-Éli-

sabeth, née à Lunel le 17 juillet 1740 — demeurée en France lors du départ des siens pour Saint-Domingue et devenue chanoinesse de l'abbaye de Salle, en Provence, obtint de Louis XVIII l'attribution à son profit de la totalité des pensions données à sa mère et à sa sœur cinquante ans auparavant.

C'est dans le dossier constitué en cette dernière circonstance que se trouvent disséminés les renseignements qui précèdent. Pas une pièce ne mentionne la date, non plus que le lieu exact de la naissance de L.-J.-B. Joblot. Il est dit seulement qu'il était né « *en Lorraine.* » Rien ne subsiste aux archives de la Marine, la mort inattendue de Joblot ne lui ayant pas laissé le temps de rendre aucun service à ce département. Rien, non plus, aux archives du Ministère des Colonies, où les actes de l'état-civil de Saint-Domingue ne subsistent qu'à partir de 1780 : aucun dossier au nom de Joblot dans la série du personnel ancien.

Louis-Jean-Baptiste Joblot appartient-il à la famille de l'auteur des *Descriptions?*

Quelle peut être, tout d'abord, la date approximative de sa naissance? Investi de son premier grade en 1723, en un temps où les officiers du Génie ne se recrutaient pas autrement que leurs autres camarades de l'armée — l'École de Mézières ne fut créée qu'en 1748 — Joblot a pu entrer au service dès l'âge de quinze ans, ce qui placerait l'époque de sa naissance vers 1708 ou dans les années précédentes.

Louis Joblot avait soixante-trois ans en 1708. Louis-Jean-Baptiste Joblot ne pourrait donc guère être, en considération de cet âge, que son petit-fils ou son petit-neveu.

Son petit-fils? L'hypothèse est bien peu admissible. Au début du XVIII^e^ siècle, Joblot, à l'apogée de ses recherches sur les Infusoires et sur l'aimant, vivait à Paris, loin de Bar-le-Duc qu'il avait depuis longtemps quitté sans esprit de retour, tout commande de le supposer. S'il a eu un fils, il est bien improbable que ce fils soit revenu se fixer à Bar ou en Lorraine et y faire souche à son tour. Or, un fait est certain : L.-J.-B. Joblot était né « *en Lorraine.* »

Serait-ce un neveu ou un petit-neveu? Un fils ou un petit-

fils de l'un des trois frères du micrographe, Richard 1740), Nicolas (1648), et Jean (1655)?... Dans ce cas, ces trois frères auraient, eux aussi, ou leur descendance, quitté Bar pour s'établir ailleurs, car, de 1690 à 1726, les registres de notre ancien état-civil ne contiennent aucun acte de naissance d'un enfant du nom de Joblot.

Si peu démontrée que soit donc la parenté — tout au moins proche — de l'Ingénieur du Roi, Joblot, avec le Professeur de mathématiques de l'Académie de Peinture, la rencontre, à un intervalle peu éloigné, de ce nom porté, en Lorraine, par deux hommes dotés l'un et l'autre à un haut degré d'aptitudes identiques, en face desquelles on se prend à penser à un phénomène d'atavisme, m'a paru valoir la peine d'être notée. D'autant que L.-J.-B. Joblot, né « en Lorraine, » reste toujours un des nôtres, et appartient peut-être à ce groupe de Mognéville qui semble, nous l'avons vu, avoir occupé dès le XVII^e siècle un rang notable dans la bourgeoisie rurale de la banlieue de Bar (1).

(1) Je dois exprimer ici toute ma gratitude à M. Grand, chef du Secrétariat particulier au Ministère de l'Instruction publique, et à M. E. Bernard, rédacteur au Ministère de la Guerre, pour l'aide empressée qu'ils m'ont si gracieusement apportée dans ces dernières investigations.

NÉCROLOGE.

Pendant l'année 1894, la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc a eu la douleur de perdre plusieurs de ses membres, décédés à peu de distance l'un de l'autre.

La Société, désirant conserver leur souvenir, a décidé de consacrer à chacun d'eux quelques lignes nécrologiques.

I.

M. GÉMINEL, *Charles-Pierre-Léon*, membre correspondant depuis le 6 décembre 1882, était né à Bar-sur-Seine le 29 octobre 1813. Ayant obtenu son grade de docteur en médecine, il vint se fixer à Ligny-en-Barrois, où, plus tard, il fut médecin en chef de l'hospice, puis délégué cantonal pour l'enseignement primaire; nommé officier d'Académie le 15 janvier 1894, il est décédé le 15 mai suivant.

II.

M. l'abbé ROBINET, *Nicolas-Narcisse*, membre correspondant depuis le 3 septembre 1884, était né à Béthelainville le 7 juillet 1844; il fut ordonné prêtre en 1867. D'abord vicaire à Marville, puis à Brieulles-sur-Meuse, il fut nommé à la cure de Samogneux en 1870, puis à celle de Foameix en 1880.

Au milieu des nombreuses occupations du ministère paroissial, il sut trouver le temps de s'occuper de recherches sur l'histoire du diocèse avec toute l'ardeur et la patience d'un bénédictin. Retiré à Verdun en 1886 et nommé chapelain de la cathédrale en 1887, il se mit avec une activité nouvelle à fouiller les archives communales, celles des presbytères, celles de l'évêché et surtout les archives départementales, si riches en documents historiques, afin de rassembler les matériaux

nécessaires à la publication d'un *Pouillé* complet *du diocèse de Verdun*. Le premier volume de cet ouvrage, fruit de quinze années de labeurs, parut en 1888 : il comprend le catalogue des évêques, ainsi que l'histoire des établissements religieux et des paroisses de l'archiprêtré de Verdun.

M. l'abbé Robinet, cédant ensuite aux instances qui lui furent faites et qui répondaient, du reste, au dévouement de son grand cœur, devint pendant plusieurs années l'auxiliaire des curés infirmes ou malades, et se livra particulièrement à l'œuvre des Premières Communions et des Retraites paroissiales. Ses voyages et son ministère dans le diocèse, en retardant la publication de son ouvrage, lui donnèrent l'occasion d'enrichir ses notes historiques.

Il avait publié quelques feuilles du second volume sur l'Archiprêtré de Bar-le-Duc, quand la maladie est venue l'interrompre dans ses courses apostoliques et dans ses travaux d'érudition.

Parmi les autres œuvres de M. l'abbé Robinet mentionnons : 1° *Album Verdunois*, édité en 1887 en nombre restreint d'exemplaires aujourd'hui épuisés ; 2° *Les Noces d'or* de M. le Curé de Jonville ; 3° Souvenir de la bénédiction de l'*Église de Richecourt ;* à l'occasion de ces deux cérémonies, l'auteur a donné un résumé de l'histoire religieuse de ces deux paroisses. Enfin, nous savons que M. l'abbé Robinet a travaillé à la nouvelle édition du Paroissien de Verdun et qu'il a publié, sous le voile de l'anonyme, des opuscules de piété à l'usage des enfants.

Il est décédé à Verdun le 8 juillet 1894, à l'âge de 50 ans. Ses funérailles ont été célébrées à la cathédrale par le Chapitre le 10 juillet et le lendemain son corps a été inhumé dans le cimetière de Béthelainville.

III.

M. l'abbé GABRIEL, *Jean-Nicolas*, membre correspondant depuis le 5 août 1874, était né à Woimbey le 15 décembre 1826. Il entra d'abord au séminaire de Verdun, puis termina ses

études ecclésiastiques à Metz. Ordonné prêtre en 1850, il fut nommé vicaire à Commercy le 24 septembre 1854, poste où il fut distingué de Mgr Rossat, évêque de Verdun, qui l'appela auprès de lui en qualité de secrétaire particulier.

Nommé à l'aumônerie du Collège, le 10 octobre 1857, à l'âge de 31 ans, il y consacra pendant trente-sept ans, toutes ses aptitudes et ses soins, et devint l'ami des élèves qui l'aimaient et e vénéraient comme un père.

Pendant le siège de Verdun, en 1870, l'abbé Gabriel avait tenu à se trouver sur les remparts avec les travailleurs et les défenseurs de la place. Aussi après la paix, le vit-on à la tête du pétitionnement, pour obtenir du Gouvernement quatre canons, qui ornent aujourd'hui le perron de l'Hôtel de ville, rappelant la belle défense de Verdun, qui, par sa capitulation, a conservé à la France ses armes et ses munitions de guerre.

Le 2 décembre 1888, l'évêque de Verdun le nommait chanoine honoraire de la cathédrale, et, le 13 juillet 1893, il était promu officier d'Académie.

M. l'abbé Gabriel est mort à la peine. Après une assez longue maladie, il est décédé le 19 novembre 1894, à l'âge de 68 ans. Avant le transport de son corps à Woimbey, où il repose au milieu des siens, M. le Principal du Collège a prononcé l'allocution suivante :

« Ceux qui ne voient pas de près les maîtres de l'enfance et qui les jugent comme le fait le vulgaire, croient que leur sort est ingrat. Que de charmes, il y a cependant dans cette étude de l'éveil progressif de l'intelligence, des premiers symptômes de ce que sera le caractère de l'homme fait des premières luttes entre le devoir qui s'impose et la passion qu'il faut réfréner ! Pour aucun de nous, ce champ d'études n'est plus ouvert que pour nos aumôniers. Et Dieu sait si M. l'abbé Gabriel s'y donnait tout entier ! Avec quelle ardeur il remplissait tous les devoirs de sa charge ! Il aimait notre Maison avec toutes les forces de son cœur. Les 37 générations d'élèves qu'il a vues grandir et s'éloigner de lui, resserraient de plus en plus les liens qui l'avaient fait nôtre.

« Je le vois encore à cette dernière messe du 29 juillet, alors que, forcé de réclamer de M. l'abbé Donnot un concours qui ne s'est point démenti depuis quatre mois, il s'agenouilla au pied de l'autel et se prit à sangloter. Ce n'était pas la vie qu'il pleurait. Un prêtre ne pleure point la vie mortelle. Mais il ne pouvait abandonner, sans larmes, ce Collège où il avait passé plus de la moitié de son existence : il revoyait, dans ses souvenirs, tous ceux qu'il y avait connus, et il les honorait de ses regrets.

« Soyez béni, Monsieur l'Aumônier, pour cette affection que vous n'avez cessé de témoigner à l'Université. Je sais combien elle était sincère. Dans ces derniers temps, alors que, me serrant les mains avec effusion, vous vouliez me retenir un moment de plus auprès de vous, je comprenais que je personnifiais, à vos yeux, votre cher Collège.

« Si vous nous avez aimés, Monsieur l'Aumônier, de notre côté, nous avions tous pour vous, respect et affection. En me chargeant de prendre la parole en ce triste moment, M. l'Inspecteur d'Académie, qui serait ici, si des raisons impérieuses ne l'avaient empêché, m'invite à exprimer en son nom — je rapporte ses propres termes, Messieurs, — « tous les regrets « que lui cause la mort de ce digne prêtre, de ce collaborateur « dévoué qui a donné à l'Université la meilleure partie de sa vie. » Je suis certain d'être le fidèle interprète de la municipalité, — toujours soucieuse de tout ce qui doit contribuer à la prospérité du Collège, — en exprimant aussi des regrets en son nom.

« Si l'on peut rappeler ici d'heureux souvenirs, je dirai combien, l'an dernier, à pareille époque, le Chef de l'Académie fut heureux de voir près de nous, M. l'abbé Gabriel, dans une circonstance solennelle où tout ce qui touche à l'Université dans Verdun, se trouva réuni. Et quel monde dans notre chapelle, Messieurs, quand, pour une de ces Premières Communions que M. l'Aumônier préparait avec tant de zèle, il avait fait appel aux familles de nos élèves? Ah! Monsieur l'Aumônier, tout le monde, à Verdun, vous aimait! aussi dans cette nombreuse assistance, ne voyons-nous pas seulement ceux qui avaient pu

apprécier de près votre caractère droit, franc et loyal : nous y voyons encore ceux qui ne vous ont connu que par vos ouvrages, lus jusqu'à l'étranger. Je n'ai point à vanter longuement votre réputation d'érudit; elle est suffisamment établie. Je rappellerai seulement combien furent unanimes les félicitations, lorsque vous reçûtes nos distinctions universitaires.

« Adieu donc, vénéré et cher Aumônier; — au nom de mes collaborateurs, nos amis communs, — au nom de vos chers élèves sur lesquels, je le sais, votre pensée se reportait naguère encore, au nom de ceux qui les ont précédés dans la maison, au nom des familles reconnaissantes, adieu ! »

Outre les articles que M. l'abbé Gabriel a publiés dans les *Mémoires* de notre Société : 1° *Note sur les objets trouvés dans la Meuse*, t. IX, 1re série, p. 195 et suiv.; 2° *Les campagnes dans le Verdunois* au XIe siècle, t. I, 2e série, p. 115 et suiv., on lui doit : 1° *Étude sur Nicolas Psaume, évêque et comte de Verdun*, 1518-1575; Verdun, 1867, in-8°, 1 pl.; — 2° *Blocus et bombardement de Verdun pendant la guerre de 1870;* 1872, in-8°, plan et carte; — 3° *Louis XVI, le marquis de Bouillé et Varennes :* Épisode de la Révolution française, juin 1791; 1874, in-8°; — 4° *Histoire du 12e régiment de dragons;* 1882, in-8°; — 5° *Le maréchal de camp Desandrouins*, 1729-1792; *Guerre du Canada*, 1756-1760; *Guerre de l'indépendance américaine;* 1887, in-8°; — 6° *Courte notice sur les hommes dont les noms sont donnés aux établissements militaires de la subdivision de Verdun en 1887;* s. d., in-12; — 7° *Notice historique sur la ville de Verdun;* 1888, in-12; — 8° Enfin un *Manuel de piété* à l'usage des lycées, collèges et autres maisons d'éducation, in-18.

IV.

Antoine-Charles-Marie-Stanislas DE VASSINHAC, comte D'IMÉCOURT, membre titulaire depuis le 4 juillet 1883, était né à Paris le 18 août 1843. Capitaine des mobiles de la Meuse pendant la guerre de 1870 et enfermé à Montmédy, il sut s'y faire remarquer par de brillantes qualités autant qu'aimer par

ses camarades et ses hommes qui ont conservé de lui le plus sympathique souvenir.

Après la guerre, le comte d'Imécourt entra dans la diplomatie et suivit M. le marquis de Vogüé, son oncle, en qualité de secrétaire d'ambassade, à Constantinople; à son retour, il fut attaché au cabinet du duc Decazes, alors ministre des Affaires étrangères.

Sorti de la carrière diplomatique, il vint habiter Inor. L'estime et l'affection de ses concitoyens le choisirent pour maire, fonctions qu'il a conservées jusqu'à la fin de sa vie.

Bibliophile par goût, il aimait surtout à collectionner les ouvrages relatifs à l'histoire de cette ancienne armée où ses ancêtres avaient presque tous servi avec la plus grande distinction. Il ne portait pas moins d'intérêt au mouvement de la science historique et archéologique dans les provinces où sont situées les vieilles terres féodales d'Inor, d'Imécourt et de Louppy, appartenant depuis plusieurs siècles à sa famille; aussi recherchait-il avec un zèle aussi éclairé qu'infatigable les documents rares et instructifs pouvant jeter quelque lumière sur le passé de cette région, et c'est ainsi qu'ayant eu la bonne fortune de découvrir le précieux cartulaire du Barrois, il s'est empressé de s'en rendre acquéreur.

Sa mort, survenue à Paris le 23 novembre 1894, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, a été un irréparable malheur, non seulement pour tous les siens, mais aussi pour tous ceux qui l'ont connu et approché, tant l'affabilité de son caractère lui attirait universellement l'attachement et la sympathie.

Marié en 1878 à mademoiselle Marie d'Estampes, il laisse deux enfants, un fils et une fille qui, élevés fidèlement par leur mère dans toutes les traditions léguées par le défunt, sauront un jour, nous n'en doutons pas, le faire revivre dans ses enfants.

V

Le nom d'Émile LAGUERRE mérite plus qu'une mention au nécrologe de la Société des Lettres de Bar-le-Duc. Si rien de

lui ne figure dans nos *Mémoires*, s'il n'a jamais été mêlé directement à nos travaux et à nos controverses, l'intérêt qu'il y prenait n'en était pas moins vif et constant. L'universelle sympathie, la popularité légitime dont il était entouré, les services qu'il a rendus lui donnaient une place à part et faisaient de lui une figure originale dans une ville où il y en a peu. Enfin, le rôle prépondérant qui lui revient dans le développement pris depuis quelques années par notre Bibliothèque municipale suffirait à lui garantir la reconnaissance des travailleurs barrisiens, quel que soit l'objet de leurs recherches.

Marie-Émile Laguerre était né à Bar-le-Duc le 15 août 1839. Après avoir poursuivi jusqu'au bout au Collège puis au Lycée de cette ville les solides études classiques dont il devait recueillir, dans la dernière période de son existence, les bienfaisants résultats, il résolut d'embrasser à son tour la carrière où l'appelaient d'anciennes, de glorieuses traditions de famille et entra à titre de simple employé dans la maison Robert-Werly, où il occupait encore en 1864 une situation notoirement inférieure à ses services aussi bien qu'à ses aptitudes intellectuelles.

L'industrie du corset tissé, ou corset sans coutures, créée à Bar en 1832 par son grand-père, Jean Werly, était, en 1864, en pleine voie de prospérité. La plus grande partie des produits de cette fabrication prenait alors le chemin de l'Angleterre et des États-Unis. En revanche, les transactions avec l'Espagne n'étaient que de minime importance en raison d'un droit protecteur de 90 p. 0/0 qui grevait à leur entrée sur ce territoire les corsets sans coutures. Ce fut cet obstacle au développement de ses affaires qui inspira à la maison Robert-Werly l'idée d'implanter son industrie au cœur même du pays dont l'accès lui était rendu si difficilement abordable. Son choix s'arrêta sur la région la plus manufacturière de la péninsule, sur la Catalogne, et la nouvelle manufacture s'installa à Barcelone avec un matériel et des ouvriers venus de Bar sous la conduite d'un contre-maître chargé de monter les métiers et de former peu à peu de nouveaux ouvriers tirés du pays même.

Le fondé de pouvoir de la maison Robert-Werly à la tête de cet exode était un autre barrisien, disparu récemment, lui aussi, M. Ernest Daget. Les premiers débuts ne laissèrent pas que d'être pénibles; mais, sous un directeur résolu à ne se rebuter d'aucune difficulté l'entreprise se développa bientôt dans des proportions telles que, un an après son arrivée, M. Daget, hors d'état de suffire à lui seul à la surveillance de la fabrication, à la gestion de la maison de vente et à la recherche de la clientèle, dut s'adresser à la manufacture de Bar pour lui réclamer un aide et proposa à Émile Laguerre, son beau-frère, de venir le rejoindre à Barcelone.

Laguerre avait alors 25 ans. Aucun avenir sérieux ne lui semblait réservé, de longtemps tout au moins, dans la maison de Bar. Se rendre à l'appel d'Ernest Daget, c'était laisser derrière soi, avec toute sa famille, une mère toujours malade. Ses amis luttèrent à qui mieux mieux contre cet audacieux projet, que nul encore autour d'eux n'avait osé concevoir, d'aller au loin tenter la fortune. Il hésita un moment, mais la raison reprit le dessus, aisément secondée par la pensée de retrouver aux côtés d'Ernest Daget une sœur chérie. Il partit donc.

Comme il n'existait alors à Barcelone, pas plus, d'ailleurs, que dans le reste de l'Espagne, d'autre fabrication identique à celle que la petite colonie barrisienne venait d'y importer, l'énorme droit d'entrée, si contraire aux intérêts de la maison Robert-Werly de Bar, devenait pour la maison Robert-Werly de Barcelone un droit protecteur singulièrement précieux. De 1864 jusqu'aux approches de 1880 la prospérité ne fit donc que s'accroître. A ce dernier moment certaines modifications apportées aux tarifs des douanes espagnoles donnèrent à prévoir une diminution imminente dans les produits de la fabrication du corset de Bar, ou tout au moins la nécessité où l'on allait bientôt être d'ajouter à grands frais au matériel de la création de nouveaux éléments susceptibles de produire des articles à bon marché. L'heure semblait passée des gros bénéfices. A côté de leur manufacture, Laguerre et Daget, ayant un jour rencontré sur leur chemin un contre-maître verrier intelligent, avaient créé une verrerie qui fonctionna quelques années et que la mort

inopinée de son directeur technique contraignit de fermer. Largement satisfait, dans sa modeste ambition, de l'aisance déjà amassée, et dorénavant tout au rêve de rejoindre les siens, Émile Laguerre, devenu de simple auxiliaire l'associé de la maison Daget et Laguerre-Werly, décida sans peine Ernest Daget, en proie aux mêmes aspirations, à accepter les offres d'achat que vint leur faire un industriel espagnol, et, dans le courant de 1882, les deux beaux-frères revenaient dans leur cher Bar pour ne plus le quitter.

Est-il besoin de rappeler ce que fut à dater de ce jour la vie d'Émile Laguerre ? Qui n'a été le témoin de ce dévouement de toutes les heures à toutes les œuvres de bienfaisance et d'utilité publiques ? Et c'est principalement, je le répète, le souvenir des services qu'il a rendus à l'une d'entre elles pendant plus de douze ans que la Société des Lettres doit consacrer ici. A peine rentré d'Espagne, Laguerre était appelé par le ministre de l'Instruction publique à faire partie du Comité d'inspection de la Bibliothèque de Bar-le-Duc : il en était élu aussitôt secrétaire. Cet établissement n'avait plus depuis longtemps de conservateur attitré. Quelques-uns des membres de la Commission vaquaient tant bien que mal à la correspondance avec le ministère de l'Instruction publique, les éditeurs et les libraires, au classement des volumes, à la tenue des catalogues, à toute l'insipide besogne matérielle que comporte la surveillance d'un dépôt de cette nature. Au moment même où le nouveau secrétaire acceptait de concentrer toutes ces tâches entre ses mains, Victor Servais mourait en léguant à la ville, avec les monceaux de documents manuscrits accumulés pendant soixante années d'études, une collection d'imprimés dépassant le chiffre de douze mille volumes, brochures ou simples plaquettes, déversés par tombereaux dans la cour de l'Hôtel de Ville et jetés pêle-mêle, dans la hâte d'un emmagasinage provisoire, sur le sol des greniers. « M. Servais — a dit le biographe du pionnier inoublia-
« ble de notre histoire locale — eut toujours pour le livre le
« respect religieux que prêche le poëte à l'égard des souffrants.
« Combien de condamnés à mort, combien d'abandonnés échap-
« pèrent aux mains de bacheliers émancipés de la veille pour

« Membre du Bureau de bienfaisance, il fut successivement ordonnateur des dépenses, puis vice-président, et, là encore, il apporta une sûreté de jugement tout à fait remarquable.

« Mais c'est surtout comme secrétaire du comité d'inspection de la bibliothèque municipale qu'il rendit de grands et réels services. Son esprit de travail, d'ordre et de méthode seconda vaillamment ceux qui s'occupèrent de la classification de nos collections. Ses choix étaient judicieux et éclairés, et sa grande circonspection, son érudition, jointes à une finesse native, le gardaient de recommander des œuvres douteuses ou de valeur médiocre.

« Nous faisons aujourd'hui, Messieurs, une grande perte, et nos regrets sont aussi vifs que sincères.

« Mon cher Monsieur Laguerre, votre place restera longtemps marquée au milieu de nous par le souvenir des services rendus.

« Au nom de tous vos collègues, qui appréciaient votre caractère plein de droiture, de loyauté et de bonté, au nom de vos collègues, qui étaient pour vous autant d'amis intimes, adieu, mon cher collaborateur, Adieu! »

M. Jules Baudot s'est ensuite exprimé en ces termes, au nom des amis d'Émile Laguerre :

« Messieurs,

« Il y a treize ans, quelle était la joie d'Émile, quelle était la nôtre, quand, abandonnant l'Espagne où il était allé exercer la merveilleuse industrie de son aïeul, il revenait achever ses jours sur le sol natal. Rien ne faisait prévoir que le terme en arriverait si promptement.

« Demeuré seul, à Bar, d'une de ces familles si nombreuses que comptait naguère encore notre cité, Émile avait concentré sur lui l'affection de toutes ces femmes éprouvées et méritantes qui représentent aujourd'hui parmi nous les Laguerre et les Werly. Aux vacances, son foyer était le point de ralliement des frères absents et chacun retrouvait en lui la tendresse de ceux qu'il avait perdus; son cœur n'avait pas eu l'occasion de se donner ailleurs et il était resté tout entier aux siens.

« Ils trouveront un soulagement dans leurs consolantes croyances, car en mémoire de sa vénérée mère, Émile a tenu à leur donner, avant de partir, un gage précieux d'espérances éternelles.

« Et nous, ses amis, que ne perdons-nous pas en lui?

« Tous, nous avons éprouvé la franchise de sa nature, l'aménité de son caractère, l'agrément et la sécurité de son commerce, la culture de son esprit et toute l'étendue de sa bonté.

« Sa sœur, ce modèle de piété filiale et d'amour fraternel, sa sœur me le disait encore hier : « Émile ne craignait au monde qu'une seule chose : faire de la peine à quelqu'un! » Peut-on faire d'un homme un éloge plus grand?

« J'y ajouterai encore cependant, en me rappelant avec vous le bonheur qu'il avait de rendre service à quelqu'un.

« Nous ne sommes restés que bien peu, ici, avec lui. Le plus grand nombre d'entre vous est allé chercher carrière au dehors, dans les plus hautes sphères comme dans les plus modestes. Absents ou présents, Émile avait su garder tous ses camarades et nous voilà réunis autour de son cercueil pour lui apporter le témoignage commun de notre profonde affection.

« Rien n'était plus aimable que sa correspondance et on y retrouverait, j'en suis sûr, l'histoire de nos dernières années écrite avec la douce philosophie et les sentiments généreux qui inspiraient toutes ses appréciations.

« Combien il nous a été douloureux de l'accompagner dans la dernière traversée qu'il vient de faire de son Bar, du Bar qu'il aimait tant! Bar n'avait rien d'ignoré pour lui, ni dans le passé ni dans le présent. Sa fine connaissance des hommes et des choses du pays, — autant que sa charité héréditaire, — a dû être la plus précieuse des ressources, pour ses collègues, dans les diverses commisssions de bienfaisance auxquelles il s'était dévoué.

« Il fallait le voir, à la Bibliothèque municipale, procéder avec un zèle infatigable à la confection du Catalogue Servais. Rien ne l'arrêtait dans la continuité de sa tâche que la rencontre fortuite d'un document nouveau pour lui sur le Barrois.

« Tardivement, il s'est résigné à prendre un repos absolu

dans la sympathique demeure qu'il avait adoptée au sommet de cette Ville-Haute où il semble que Bar nous soit, à tous, plus cher, sans doute parce que les pierres y sont plus enracinées, les souvenirs et les horizons plus lointains.

« Si écartée qu'elle soit, sa retraite était devenue notre lieu de rendez-vous. On n'y rencontrait pas que des Barrisiens de naissance; Émile avait aussi ses Barrisiens d'adoption : les nouveaux venus qui se sont laissé gagner par ce je ne sais quoi de séduisant que recèlent et notre vieux mur d'enceinte et notre moderne Rochelle.

« Émile était de cette race, célébrée déjà au XVIII^e^ siècle, « qui aime les étrangers, les voit et les reçoit avec des accueils obligeants ». Il n'avait qu'un regret, c'est que notre ville n'offrît plus à ses hôtes « les agréments que les habitants de notre province se sont toujours fait un plaisir et un devoir de leur procurer ».

« Mais sa foi était robuste : il prévoyait la renaissance de Bar-le-Duc, et il me prédisait que la colonie, toute prépondérante aujourd'hui, ne tarderait pas à rendre aux indigènes la réciprocité de leur bienveillance proverbiale.

« C'est la dernière conversation que j'ai eue avec lui sous nos ormes séculaires. Tout l'été dernier, il se plaisait à demeurer de longues heures sous leur ombrage, à la lisière des grands bois et des plaines qu'il ne lui était plus permis de parcourir.

« Nous ne le retrouverons plus dans ces assises familières, et il nous faut le déposer maintenant dans la tombe.

« N'oublions pas de lui apporter de ces fleurs pour lesquelles il avait une si grande prédilection.

« Adieu, mon pauvre Émile, au nom des enfants de Bar, adieu ! »

Enfin, M. Albert Cim a prononcé, au nom des anciens Élèves du Collège et du Lycée de Bar, l'allocution que voici :

« Messieurs,

« Avant de quitter cette tombe, permettez-moi d'adresser à celui qui vient d'y descendre un suprême adieu.

« Émile Laguerre a été pour nous tous le plus dévoué, le plus fidèle, le meilleur des amis. Après un long séjour à l'étranger, il était rentré dans sa ville natale et n'avait voulu s'y occuper que d'œuvres de bienfaisance. Son désintéressement et la générosité de son cœur égalaient son intelligence, sa netteté de jugement et sa finesse d'esprit, et nul doute qu'il ne nous eût donné bien d'autres preuves de ses brillantes et charmantes qualités, s'il n'eût été miné par un mal implacable. Hélas! sans la pieuse sollicitude, sans l'infatigable et admirable dévouement qui n'a cessé de veiller sur lui, il y a longtemps déjà que nous aurions été réunis là, devant cette fosse.

« Émile Laguerre avait le culte de l'amitié. Quelle hospitalière maison était la sienne! Avec quelle chaleureuse poignée de main il nous accueillait, il accueillait surtout ceux qui, comme moi, ne reviennent au pays natal que par occasion! Avec quel affectueux intérêt et quelle insistance il s'informait du sort de tous ses camarades absents, et il est certain que la disparition de tant de nos amis, d'Eugène Harpin, du colonel Hutin, de Broussier, de Mayeur, que tant de morts prématurées ont dû le frapper du plus douloureux contre-coup.

« Oui, Laguerre avait le culte de l'amitié. Aussi était-il bien juste qu'en cette funèbre circonstance, un de ses plus anciens amis vienne attester sur cette tombe l'indestructible solidité du lien qui nous unissait à lui, affirmer que, jusqu'au jour où, nous aussi, nous irons nous étendre dans quelque coin de cimetière, le souvenir d'Émile Laguerre restera pieusement et ineffaçablement gravé dans nos cœurs.

« Au nom de tous tes amis, mon cher Émile, adieu! »

VI.

L'abbé *Émile-Benoît* NICOLAS, né à Rambluzin le 24 avril 1849, avait été ordonné prêtre en 1873 et nommé à l'aumônerie de l'institution des Frères de Juvigny-les-Dames en 1884; membre correspondant de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc depuis le 4 novembre 1885, il est décédé à Juvigny, le 25 mars 1895, dans sa 45^{e} année.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

(Octobre 1895)

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

(Octobre 1895.)

Composition du Bureau.

Président	M. Cl. Bonnabelle, I P ◍;
Présidents honoraires	M. Poincaré, ✵, A ◍; M. Langrognet, ✵, I P ◍;
Vice-présidents	M. Berteaux, I P ◍; M. Dannreuther A ◍;
Secrétaire	M. X.....
Secrétaire-adjoint	M. Konarski, I P ◍;
Bibliothécaire	M. Lallemand;
Trésorier	M. Bailly, rue de la Couronne, 51.

Commission de publication	M. Camille Fistié; M. Jules Forget, A ◍; M. Charles Zurcher.

Membres honoraires.

Carriot, O ✵, I P ◍, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, I P ◍, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Giraud, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de St-Yon (Seine-Inférieure).

Jacob, Alfred, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée municipal de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 29.

Langrognet, ✵, I P ◍, inspecteur honoraire d'Académie, avenue des Gobelins, 12, à Paris.

Masure, ✵, I P ◍, inspecteur honoraire d'Académie, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

Date de la réception.

ANTHOUARD (vicomte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19... 7 mai 1890.

* BAILLY, Joseph, chef de la comptabilité aux chemins de fer de la Meuse..... 5 déc. 1894.

BALDÉ, Louis, vice-président du Conseil d'arrondissement (Montmédy), maire de Sorbey..... 6 février 1895.

BARROIS, I P ◍, inspecteur de l'enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc..... 1er mars 1893.

* BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc..... 9 janvier 1895.

BAUFFREMONT-COURTENAY (le prince DE), duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87... 2 juin 1875.

BERTEAUX, I P ◍, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30..... 6 octobre 1880.

BISTER, Alcide, conseiller général pour le canton de Vaubecourt, industriel, à Revigny..... 5 déc. 1888.

BOINETTE, Alfred, A ◍, ✻ (officier du Mérite agricole), viticulteur à Bar-le-Duc..... 13 janvier 1894.

BOMPARD, Henry, ✻, ancien sénateur de la Meuse, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80..... fondateur.

BONNABELLE, I P ◍, rue Nève, 37..... ... fondateur.

BOSSU, Louis, I P ◍, procureur de la République près le Tribunal de première instance, rue Saint-Jean, 23, à Boulogne-sur-Mer ..... 9 janvier 1895.

BOULANGER (E.), C ✻, sénateur de la Meuse, premier président de la Cour des comptes, directeur général honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, rue Glück, 4, à Paris..... 2 mai 1888.

BOYENVAL, économe du Lycée de Poitiers..... 7 mars 1894.

BRAIBANT, Maurice, avoué, rue du Bourg, 67, à Bar-le-Duc..... 7 août 1895.

	Date de la réception.
Bret, Fernand, ✻, I P ◍, préfet de la Meuse..	4 mai 1892.
Briey (S. G. Mgr de), Marie-Ange-Emmanuel, évêque de Meaux.....	5 juin 1889.
Brocard, ✻, I P ◍, chef de bataillon du génie en retraite, correspondant de l'Académie des sciences de Lisbonne, correspondant du Ministère de l'Instruction publique,rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc.....	4 avril 1894.
Bungener, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc.....	4 avril 1894.
Busselot, Charles, ✻, maire de la ville de Bar-le-Duc.....	1er mars 1893.
Castaigne, A ◍, censeur au Lycée de Bar-le-Duc.	4 octobre 1893.
Champagne (marquis de), maire de Méniljean, en son château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25.....	6 nov. 1889.
Chévelle, Casimir, A ◍, maire de Vaucouleurs, notaire en cette ville.....	5 janvier 1887.
Collin, André, notaire, rue du Bourg, 53.....	6 février 1889.
Collin, Charles, I P ◍, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor Hugo, 48.....	fondateur.
Dannreuther, Henri, A ◍, pasteur de l'Église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 3.....	4 mai 1881.
Demoget, Charles, A ◍, ✻ (chev. de Saint-Sylvestre), ingénieur civil, architecte municipal, rue Sébastopol, 9.....	fondateur.
Despiques, Paul, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 41...	6 mars 1895.
Develle, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145.....	4 mai 1870.
Develle, Jules, ✻ (chev. du Mér. agr.), ✻ (grand cordon d'Alexandre Newski de Russie et de l'Étoile de Roumanie), ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires Étrangères, député de la Meuse, rue du faubourg Saint-Honoré, 131, à Paris.....	7 déc. 1887.

Date de la réception.

DIDELOT, Carl, officier de marine, rue de la Rampe, 19, à Brest, et au château de Kervaly-en-Guilers, près Brest ..... 2 mars 1887.

FISTIÉ, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, en retraite, rue de la Rochelle, 81. 6 avril 1881.

FORGET, Jules, A ✪, inspecteur-adjoint des forêts, rue des Ducs-de-Bar, 71 ..... 4 sept. 1887.

FOURIER DE BACOURT (le comte), rue Cortambert, 56, à Paris..... 3 déc. 1890.

FREUND-DESCHAMPS, industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault..... 5 mai 1886.

GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'asile départemental de Fains..... 5 avril 1893.

GERMAIN, Léon, I P ✪, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy..... 5 mars 1884.

GILBERT, André, attaché au Ministère des Affaires Étrangères, rue Barbet-de-Jouy, 21, à Paris... 3 juin 1891.

GRÉGOIRE (l'abbé Gaston), vicaire à Notre-Dame, 19, rue d'Arcole, à Paris..... 5 déc. 1888.

HORSTER, A ✪, proviseur du Lycée, à Bar-le-Duc. 7 févr. 1894.

IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC (marquis D'), à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne). 4 juillet 1883.

JACQUOT, Albert, I P ✪, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy.. 1er févr. 1888.

KONARSKI, Wlodimir, I P ✪, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis*..... 2 nov. 1881.

LALLEMAND, directeur de l'École Rollin, rue Gilles-de-Trèves..... 4 mai 1870.

LALLEMAND, Paul, ✻, conseiller à la Cour d'appel, 55, quai Veil-Picard, à Besançon (Doubs)..... 4 nov. 1891.

LAURENS, Léon, avocat à Saint-Mihiel..... 6 juin 1894.

* LAURENT, Alexandre, O ✻ (Mér. agr.), vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, rue du Bourg, 24, à Bar-le-Duc..... 4 avril 1894.

Date de la réception.

LIGNIVILLE (le comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy..... 7 mai 1890.

MAGNANT, François, docteur en médecine à Gondrecourt..... 1er août 1894.

MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne)..... 3 sept. 1884.

MAXE-WERLY, I P ✪, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, membre non résident du Comité des Travaux historiques, rue de Rennes, 61, à Paris, et à Pornichet (Loire-Inférieure)..... 6 juin 1883.

MERCERON, Gaston, A ✪, ingénieur, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*..... 7 mai 1884.

NETTANCOURT-VAUBECOURT (le marquis DE), ✻, en son château de Nettancourt..... 3 sept. 1884.

PANGE (comte Maurice DE), rue de Lisbonne, 53, à Paris..... 4 juillet 1883.

PANGE (marquis DE), chef d'escadron d'artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles..... 7 mars 1888.

PARISOT, O ✻, colonel du 94e régiment d'infanterie, à Bar-le-Duc..... 7 août 1895.

PATTIN, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris.... 2 sept. 1885.

PIERRE, Marie-Joseph-Louis-Eugène, percepteur à Stainville..... 6 janv. 1892.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (marquis DE), duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..... 4 juillet 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (comte DE), duc romain, capitaine breveté détaché au ministère de la Guerre, 98, rue de l'Université, à Paris. 3 déc. 1884.

PLAUCHE (l'abbé Léopold), rue Lapique, à Bar... 5 mars 1884.

RATTIER, Léon, propriétaire à Jeand'heurs, par Robert-Espagne..... 7 févr. 1894.

RENARD, architecte, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc..... 4 octobre 1893.

Date de la réception.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12..... 5 mars 1879.

ROUYER, percepteur de la réunion de Naives-devant-Bar, à Bar-le-Duc..... 7 août 1895.

SEILLIÈRE (le baron Ernest), rue Pierre-Charron, 54, à Paris..... 7 déc. 1887.

SEILLIÈRE (le baron Frédéric), ingénieur diplômé des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris..... 6 avril 1887.

TANGRE, Ernest, notaire, rue Voltaire, à Bar-le-Duc. 13 mai 1891.

VOIRIN, Georges, docteur en médecine, rue Rousseau, 18, à Bar-le-Duc..... 3 avril 1895.

WEIL, Maurice, ✻, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris..... 6 juin 1888.

ZURCHER, conseiller de préfecture, quai Victor-Hugo, 46 *bis*..... 1er mars 1893.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

ARNOULD (l'abbé Edmond), curé de Béney, par Vigneulles..... 11 avril 1888.

*BALA, ✻, pharmacien de 1re classe, ancien maire de Bar-le-Duc, ancien membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18..... fondateur.

BARTHÉLÉMY (Anatole DE), ✻, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris..... 5 août 1883.

BEAUZÉE-PINSARD, sculpteur, membre de la Société d'Archéologie lorraine, à Stenay..... 8 avril 1891.

*BÉCOURT, Eugène, professeur d'histoire, rue Stanislas, 59, à Nancy..... 4 mai 1881.

BENOÎT, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine)..... 3 avril 1883.

BEUGNET (l'abbé A.), professeur au grand séminaire de Nancy..... 1er juillet 1891.

BONVALOT, Édouard, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 5, à Paris..... 6 déc. 1882.

Date de la réception.

Braux (le baron Charles-Gabriel de), propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)..... 3 avril 1878.

Buvignier-Clouët (Mlle), femme de lettres, à Verdun..... 5 juin 1889.

Capitain, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville. 2 sept. 1885.

Champigneulle-Brasseur, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris..... 6 octobre 1881.

Champion, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris..... 6 juillet 1881.

Chanteau (Maurice de), avocat, au château de Peyrieux (Ain)..... 6 sept. 1882.

Chantriot, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Nancy..... 1er mars 1893.

Chapelier (l'abbé), curé de Jeanménil, par Lamarche (Vosges)..... 7 avril 1886.

*Chardin, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc..... 5 mai 1875.

*Chaussinand, Henri, docteur en médecine, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Dôle (Jura)..... 4 juillet 1883.

*Chéry, Louis, inspecteur du travail des enfants dans l'industrie, à Nancy..... 3 février 1886.

Cimochowski, Albert, I P ◐, homme de lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris..... 4 avril 1883.

Colin (J.), conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois..... 7 juillet 1880.

*Collignon, Albert, I P ◐, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*. fondateur.

Daval, Jules, A ◐, ancien greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 8 janvier 1890.

Denizet, Albert, instituteur communal au Meix-Tiercelin, par Sompuis (Marne)..... 2 sept. 1891.

Desseille, propriétaire à Avioth, par Montmédy. 3 août 1883.

Dony, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun..... 4 avril 1883.

Duval, Louis, numismate, rue des Ponts, 27, à Nancy..... 3 janvier 1877.

Enard (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt..... 5 mars 1879.

	Date de la réception.
Flageollet, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.	2 avril 1890.
Florange, Jules, numismate, quai Malaquais, 21, Paris	1er août 1894.
Froussard, Victor, ✻, conservateur des hypothèques, à Reims (Marne)	6 août 1885.
Génin, instituteur, chez Mme Ve Génin, à Laheycourt.	1er juin 1887.
George-Lemaire, O ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue du Vieux-Colombier, 18, à Paris...	5 février 1888.
*Georges (l'abbé Charles), curé de Saint-Sauveur, à Verdun	6 juin 1883.
Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt.	9 nov. 1887.
Gillant (l'abbé), curé d'Auzéville, par Clermont..	4 août 1885.
*Gillot, ex-notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc.	3 mai 1876.
Goujon, avoué, à Montmédy	8 janvier 1879.
Guyot, Ch., A ✪, ✻ (chev. du Mérite agricole), membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, rue Girardet, 10, à Nancy.	5 mai 1886.
Haldat du Lys (de), membre de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy	8 avril 1891.
Hautoy (comte du), chaussée de Doullens, 42, à Amiens (Somme)	2 juillet 1884.
Hébert (l'abbé Marcel), directeur à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris	5 nov. 1884.
Hébert (l'abbé Charles), curé de Juvigny-en-Perthois, par Savonnières	5 octobre 1892.
Henrion, Alexandre, I P ✪, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)	7 juillet 1880.
Hérelle, Georges, professeur de philosophie au lycée, rue de l'Alma, 5, à Cherbourg (Manche).	5 juillet 1882.
Hermerel, Jules, membre de la Société française de numismatique, rue Amelot, 96, à Paris....	3 août 1881.
*Honoré, Ernest, ✻, conservateur des forêts, à Amiens (Somme)	5 sept. 1888.
Houzelle, instituteur, à Montmédy	5 janvier 1887.
Huber, Émile, ✻, ingénieur des arts et manufactures, président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 20, rue Rambuteau, Paris	4 déc. 1889.

Date de la réception.

HUMBERT, contrôleur principal des contributions, en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc..... fondateur.

JEHET, Louis-Auguste (l'abbé), curé d'Abainville, par Gondrecourt..... 5 juin 1895.

JODIN DE FEISSOLLES, propriétaire, à Stenay..... 1er août 1871.

KRICK, Léon, pharmacien de 1re classe, à Bourg-la-Reine..... 9 mai 1889.

LABOURASSE, A ✪, inspecteur de l'enseignement primaire, en retraite, membre de l'Académie de Stanislas, à Troyon..... 6 juillet 1870.

LACOUR (l'abbé), curé d'Heudicourt, par Vigneulles. 2 juin 1880.

LAHAUT (DE), directeur des contributions indirectes, en retraite, à Verdun-sur-Meuse..... 7 août 1872.

LANDMANN (l'abbé), curé de Naives-devant-Bar... 7 août 1872.

LECHEVALLIER, ✻, directeur des postes et des télégraphes, à Versailles (Seine-et-Oise)..... 7 octobre 1874.

LEDUC, instituteur, à Boviolles, par Ligny..... 6 déc. 1876.

LEFEBVRE, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy.... 5 octobre 1892.

LEGRAND, curé de Gimécourt et Beaudrémont, par Villotte..... 4 sept. 1889.

LEHURAUX, instituteur à Liny-devant-Dun..... 2 déc. 1891.

LEMOINE, instituteur primaire, à Verdun..... 7 nov. 1883.

LEROY (l'abbé), curé d'Archettes, par Arches (Vosges)..... 4 mai 1881.

L'HOSTE, Louis, maire d'Hattonchâtel..... 5 avril 1882.

LOMBARD, ✻, I P ✪, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82..... 4 octobre 1871.

LORRAIN, percepteur à Tronville-en-Barrois..... 7 mars 1894.

MADELIN, Émile-Marie-Louis, agrégé de l'Université de France, à Paris..... 2 octobre 1895.

MARCHAL-COLLOT, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy..... 2 février 1881.

MARICHAL, Paul, archiviste aux Archives nationales, rue Cail, 23, à Paris..... 6 nov. 1889.

MAUPOIL, ancien chef de bataillon territorial, à Vichy (Allier)..... 4 mai 1870.

	Date de la réception.
Mengin, Henri, avocat à la Cour d'appel, à Nancy, place des Dames, 19	3 février 1886.
*Micault, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc	fondateur.
Micault, Jean-Eugène (Mgr), curé d'Euville; camérier secret de Sa Sainteté; chanoine protonotaire apostolique de Saint-Marc de Venise; chanoine honoraire de Lorette et d'Aquin; docteur en théologie et en droit canon; membre de l'Académie littéraire des Arcades de Rome.	7 sept. 1893.
*Mignien, Edmond, A ✪, notaire à Nubécourt, par Beauzée	7 mars 1888.
Moat, Jules, industriel à Revigny	2 avril 1890.
Morel (l'abbé Émile), chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)	8 nov. 1871.
Morel, Léon, I P ✪, receveur des finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)	8 nov. 1871.
Mougenot, Léon, I P ✪, associé-correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Nancy	1er oct. 1890.
*Mouilleron, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, à Bar-le-Duc	8 janvier 1874.
Muel, A ✪, attaché aux procès-verbaux du Sénat, palais du Luxembourg, à Paris	7 janvier 1891.
Munerel, Gustave, ancien président du Tribunal de commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	2 nov. 1881.
Nicolas, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay	2 oct. 1895.
*Péroche, ✻, directeur des contributions indirectes, en retraite, à Lille (Saint-Maurice), rue Saint-Gabriel, 95	7 janvier 1874.
*Persenot (l'abbé Raymond), curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt	2 nov. 1881.
Pierre, Émile, meunier, à Houdelaincourt	2 mars 1887.
Pierrot, Philogène, A ✪, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy	6 déc. 1881.
Pierson, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs	5 juillet 1882.

	Date de la réception.
Plauche, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun.	4 juin 1873.
*Poincaré, Antony, ✻, A ◐, inspecteur général des ponts et chaussées, rue du Regard, 14, à Paris.....	fondateur.
Poincaré, Raymond, ✻ (grand cordon de Sainte-Anne de Russie), député, membre du Conseil général de la Meuse, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, rue de Las Cases, 3, à Paris, et à Sampigny.....	5 nov. 1884.
Poincaré, Lucien, agrégé de l'Université, professeur au collège Louis-le-Grand, rue d'Assas, 17, à Paris.....	5 déc. 1888.
Presson, Camille, agréé près le Tribunal de commerce, rue de la Victoire, 2, à Saint-Dizier (Haute-Marne).....	9 mars 1892.
Prudhomme, ✻ (chev. du Mér. agr.), professeur départemental d'agriculture, à Commercy.....	3 mai 1893.
Quintard, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.	2 juillet 1884.
*Raulin, Jules, directeur de l'agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Nancy.....	4 janvier 1888.
Raulin, ✻, I P ◐, professeur honoraire des Facultés des sciences, à Montfaucon-d'Argonne...	7 juin 1893.
Raulin, Ernest, négociant, secrétaire général de la Société d'horticulture de la Meuse, à Verdun.	4 sept. 1895.
Remy, Charles, ancien notaire, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Reims, faubourg Cérès, 31.	6 octobre 1875.
Rigaux, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28.....	5 janvier 1881.
Robineau, Georges, inspecteur-adjoint de la Banque de France, à Paris, rue de Bruxelles, 17.....	7 févr. 1894.
*Royer, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57.	3 avril 1878.
*Sailliet, Pierre-Victor, ✻, A ◐, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18.....	3 août 1881.
Saint-Joire, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue Saint-Dizier, 25...	6 mai 1885.

Date de la réception.

Saintignon (l'abbé), prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel..... 1er sept. 1875.

Schaudel, Louis, A ✪, capitaine des douanes, à Audincourt (Doubs)..... 5 janvier 1887.

Souhaut, l'abbé, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny..... 6 sept. 1882.

Theuriet, André, ✵, homme de lettres, maire de Bourg-la-Reine, et à Nice, rue Blacas, 9..... 4 octobre 1871.

Thomas (l'abbé), vicaire général du diocèse, à Verdun..... 3 août 1870.

Ulrich, Raymond, président du Tribunal de commerce de Bar-le-Duc, rue Lapique, et à Revigny. 9 mai 1894.

Vacant (l'abbé), docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy... 6 juin 1888.

Vanson, le général, O ✵, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris..... 6 juin 1888.

Varin-Bernier, ✵, ancien président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque..... 2 nov. 1881.

Viard, ancien adjoint principal du génie, administrateur de la Grande-Brasserie de la Croix de Lorraine, à Bar-le-Duc..... 4 mai 1892.

Vinchon, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc..... 10 janvier 1894.

Weiss, A ✪, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges..... 10 janvier 1894.

Wiener, Lucien, A ✪, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy..... 3 octobre 1883.

*Yung, Alfred, I P ✪, professeur de musique, rue du Tribel, 48..... 6 avril 1870.

Zanetti, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse..... 5 août 1885.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Sociétés françaises.

1 Académie d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
2 Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).
3 Académie de Caen (Calvados).
4 Académie de Dijon (Côte-d'Or).
5 Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
6 Académie de Lyon (Rhône).
7 Académie de Reims (Marne).
8 Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (Doubs).
9 Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).
10 Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
11 Académie du Gard, à Nîmes.
12 Commission Historique du Nord, à Lille.
13 Comité Archéologique de Senlis (Oise).
14 Musée Guimet, à Paris. — M. de Milloué, directeur.
15 Société Académique d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.
16 Société Académique d'Amiens (Somme).
17 Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
18 Société Académique de Béziers (Hérault).
19 Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
20 Société Académique de Laon (Aisne).
21 Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).
22 Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
23 Société Académique du Var, à Toulon.

24 Société Archéologique de Beauvais (Oise).
25 Société Académique de l'Aube, à Troyes.
26 Société Archéologique de Constantine (Algérie).
27 Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
28 Société Belfortaine d'émulation, à Belfort.
29 Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
30 Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
31 Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.
32 Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
33 Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
34 Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
35 Société d'émulation, à Montbéliard (Doubs).
36 Société d'émulation des Vosges, à Épinal.
37 Société des Amateurs naturalistes du Nord de la Meuse, à Montmédy.
38 Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).
39 Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
40 Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
41 Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).
42 Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).
43 Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).
44 Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).
45 Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Havre (Seine-Inférieure).
46 Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
47 Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
48 Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.
49 Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.
50 Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).

51 Société d'Etudes ardennaises, à Sedan (Ardennes).
52 Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.
53 Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
54 Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine-et-Loire).
55 Société Industrielle de Reims (Marne).
56 Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).
57 Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).
58 Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen.
59 Société Lorraine de photographie, rue Sellier, 25, à Nancy.
60 Société Philomathique de Verdun (Meuse).
61 Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).
62 Société Philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
63 Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sociétés étrangères.

64 Académie de Metz (Lorraine).
65 Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).
66 Bibliothèque de l'Université de Californie.
67 Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.
68 Institut égyptien, au Caire (Égypte).
69 Revue Bénédictine à Maredsous (Belgique).
70 Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
71 Société d'Archéologie de Metz (Lorraine).
72 Section historique et littéraire du Club Vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg.
73 Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).
74 Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
75 Société impériale des Naturalistes de Moscou.
76 Musée national de Rio de Janeiro (Brésil).
77 Musée impérial d'histoire naturelle de Vienne (Autriche). M. Franz d'Hauer. K. K. Naturhistoriches Hofmuseum; — Vienne 1, Burgring.

Envoi aux Bibliothèques.

78 Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
79 Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.
80 Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
81 Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.
82 Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.
83 Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
84 Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Luchaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'histoire à ladite Faculté).
85 *Polybiblion,* Revue, rue Saint-Simon, 7, à Paris.
86 Mélusine, *Revue des traditions populaires,* 2, rue des Chantiers, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Extraits du registre des procès-verbaux pour l'année 1894.. 5

MÉMOIRES.

Deniset (Albert). — Autour d'un mausolée..... 43

Bonnabelle (Cl.). — Notes sur Sorbey (canton de Spincourt, arrondissement de Montmédy), avec une vue du château..... 49

Cte Fourier de Bacourt. — Les Sociétés de tir et les Milices bourgeoises dans l'ancien Duché de Lorraine et Barrois. 83

— La Farce de Messieurs des Comptes de Bar..... 97

— Los Cans. Chanson satirique en patois de Bar..... 107

Maxe-Werly (Léon). — Examen archéologique d'une Miniature exécutée au XVIe siècle et du Tableau représentant Notre-Dame des Vertus de Ligny-en-Barrois (quatre gravures)..... 115

Germain (Léon). — Note sur un discours du sicle d'Israël, publié vers 1550 par François Drouyn, prévôt de Bar-le-Duc..... 153

— Excursions épigraphiques. — Inscriptions de cheminées. 162

Royer (Charles). — L'Église fortifiée de Ribeaucourt (Meuse) [trois gravures]..... 193

Pages.

Baudot (Jules). — Communication sur la draperie à Bar-le-Duc au XIVe siècle 199

Konarski (Wlodimir). — Un savant Barrisien précurseur de M. Pasteur : Louis Joblot (1645-1723)..... 205

NÉCROLOGE.

M. le docteur Géminel, de Ligny..... 335
M. l'abbé Robinet, chapelain de la cathédrale de Verdun.... 335
M. l'abbé Gabriel, aumônier du Collège de Verdun..... 336
M. le comte d'Imécourt, maire d'Inor..... 339
M. Émile Laguerre, secrétaire du Comité d'inspection de la bibliothèque municipale..... 340
M. l'abbé Nicolas..... 349

* * *

Liste des membres de la Société :

Composition du Bureau..... 353
Membres correspondants..... 358

Sociétés savantes en correspondance :

Sociétés françaises..... 365
Sociétés étrangères..... 367
Bibliothèques..... 368

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

ERRATA.

Page 24, rétablir la 10e ligne du sonnet ainsi :

Et je trouve à souhait la devise locale :
A côté des deux bars de l'armure *ducale*,
La place est aux discrets, et non aux grands parleurs.

Page 172, l'inscription n° 11, indiquée comme relevée à Ligny existait en réalité à Rosnes.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00694 0593